



9-F
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
6 H
53

HISTOIRE
DES
HELVETIENS,
Aujourd'hui connus sous le nom
DE
SUISSES.
OU
Traité sur leur Origine, leurs Guerres, leurs Alliances, & leur Gouvernement.

PAR

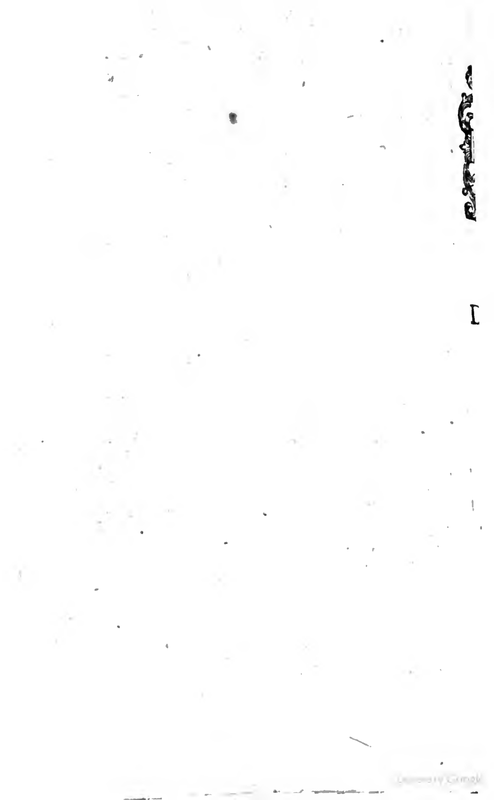
M. le BARON D'ALT *de Tieffenthal, Avoïer de la Ville & République de Fribourg, & Commandant Général du Militaire.*

TOME HUITIEME.



A FRIBOURG en SUISSE,

Chez HENRI IGNACE NICOMEDE HAUTT, Imprimeur de la Ville,
M DCC LII.

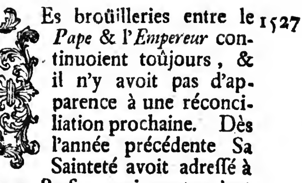




HISTOIRE
Des Helvétiens aujourd'hui connus ſous le nom des Suiſſes.

TOME HUITIEME.

LIVRE I.



LEs broüilleries entre le *Pape* & l'*Empereur* continuoient toûjours, & il n'y avoit pas d'apparence à une réconciliation prochaine. Dès l'année précédente Sa Sainteté avoit adreſſé à l'Empereur deux Brefs, qui contenoient pluſieurs plaintes. Dans le premier le Pape reprochoit à ce Prince de s'être emparé des Terres & des Biens de l'Egliſe, de ne 1527

vouloir pas accomplir le Traité, que le Saint Siége avoit fait avec *Lanoi*; d'avoir fait publier en *Espagne* & à *Nâples* des Loix préjudiciables à l'Eglise Romaine, & d'avoir excité une nouvelle guerre en *Italie* en y envoïant le *Duc de* Bourbon avec des Troupes. Après ces plaintes le Pape proposoit à l'Empereur ou la paix à de justes conditions, ou sa colere sans ménagement. Dans le second Bref, qui étoit plus moderé, le Pape exposoit simplement à l'Empereur l'obligation, où il se trouvoit de s'unir avec les Rois de France & d'*Angleterre*, & les *Vénitiens*. *Il ne tient qu'à vous d'entrer dans cette Union*, ajoûtoit-il, *ce parti ne peut être qu'avantgaeux, & ce seroit un moïen infallible de procurer la Paix à l'Italie; & de vous délivrer vous-mêmes de beaucoup d'embarras, que vous ne pourrés éviter en prenant un autre parti.* L'Empereur suivit dans sa réponse le stile des deux Brefs. Il répondit au premier en termes assés vifs, & au second d'un stile plus moderé: *Vous vous plaignés*, dit l'Empereur, *& ce seroit à moi à me plaindre: qu'ai je reçu pour les services, que je me suis efforcé de vous rendre en toute occasion? qu'elle reconnoissance en avés-vous euë? n'est-ce pas Vôtre Sainteté, qui a sollicité le Roi de* France *à entrer dans la Ligue? si j'ai investi le Duc de* Bourbon *du Duché de Milan, c'est parce m'appartenant par*

plu-

plusieurs titres, j'en pouvois disposer. Si je l'ai refusé à François Sforce, ce n'est que parce que ce Prince s'étant rendu coupable du crime de leze-Majesté, je ne puis plus lui conserver ses Etats, sans cela j'étois disposé à tout faire pour lui, & pour le repos de l'Italie. Il ajoutoit, que les Loix, dont Sa Sainteté se plaignoit, n'avoient été faites, que pour maintenir le Droit de Patronage, que le Pape *Adrien VI.* lui avoit accordé, & qu'il n'avoit pas raison de s'en formaliser, puisqu'il tiroit de ses Etats plus d'argent, que de ceux de tous les autres Princes Chrêtiens : qu'une des preuves de son zéle pour l'Eglise Romaine, étoit qu'il n'avoit point voulu écouter les plaintes des Princes d'*Allemagne* contre la Cour de *Rome ;* qu'ainsi ne l'aïant point mécontenté, il le prioit de poser les armes, promettant de faire aussitôt la même chose ; mais que s'il persistoit à vouloir la guerre, ce qui convenoit mieux à un Chef de parti, qu'au Père commun des Chrêtiens, il seroit obligé pour sa justification d'en appeller au Concile général, que bien des raisons obligeroient à convoquer au plûtôt.

Dans la seconde réponse l'Empereur parloit avec plus de ménagement, & prioit le Pape de regarder avec un œil de compassion les maux de la Chrêtienté, & de croire, qu'il étoit toûjours prêt à rétablir

la Paix dans l'*Italie*, & à embraſſer avec zéle ce, qui pourroit contribuer à la Gloire de DIEU, & au ſalut de ſes Peuples.

Quelque tems après l'Empereur écrivit auſſi au Sacré College ſur les ſujets, qu'il avoit de ſe plaindre du Pape, qu'il accuſe d'avoir troublé la Paix, qu'il venoit d'établir par ſon Traité avec le Roi de *France*. Il aſſûre les Cardinaux, qu'il le diſputeroit avec tout autre Prince pour ſon attachement au Saint Siége, & aux interêts de l'Egliſe de *Rome*; que c'eſt par un effet de ſon zéle, qu'il n'a pas voulu prêter l'oreilles aux plaintes & aux remontrances, qui lui avoient été faites dans la Diette de *Worms*, contre la Cour Romaine; qu'il a défendu aux Princes de s'aſſembler à *Spire*, prévoïant, qu'ils n'avoient point d'autre deſſein, que de ſouſtraire l'*Allemagne* à l'obéiſſance du Pape; que pour les appaiſer il leur avoit fait eſperer, qu'on aſſembleroit au plûtôt un Concile, & qu'il en avoit même écrit à Sa Sainteté, qui avoit remis cette affaire à un autre tems: que cependant comme la choſe preſſoit, il les prioit en cas, que le Pape ne voulut pas de Concile, ou qu'il uſât de trop de délai pour l'aſſembler, de le convoquer eux-mêmes ſuivant les formes ordinaires, proteſtant, que ſur leur refus il emploïeroit toute ſon Autorité pour apporter les remédes convenables

nables à la Paix & à la tranquillité de l'Eglise. Ces lettres ne furent renduës au Pape & aux Cardinaux, que vers la fin de *Décembre*; mais elles ne changerent rien dans l'état des affaires, & le Pape ne se rendit pas encore.

Il ne s'étoit engagé à commencer la guerre avec les *Vénitiens*, que dans l'espérance, que *François I.* envoïeroit une puissante Armée, & que le *Roi d'Angleterre* feroit une diversion du côté des *Païs-bas*, ou que du moins à son ordinaire il fourniroit de l'argent pour entretenir la guerre. La facilité, avec laquelle il s'étoit laissé amuser dans les guerres précédentes, faisoit qu'on comptoit sur son argent comme sur un secours assûré, quoiqu'en faisant la Paix ou la Tréve on n'eût jamais pensé à ses interêts. Mais le tems étoit changé, *Henri* devenu plus sage par l'expérience, n'étoit plus d'humeur à fournir de l'argent pour faire les affaires d'autrui, outre que les trésors de son Père étant épuisés, il ne pouvoit obtenir des subsides du Parlement qu'avec beaucoup de peine. Ainsi *François I.* ne trouvant plus dans ce Prince les mêmes dispositions, qu'il y avoit trouvées autre fois, ne voulut point s'engager trop loin avant, que d'être assûré de son secours. Il comprenoit bien, qu'*Henri* n'étoit plus disposé à seconder l'Empereur, comme il

l'avoit été auparavant ; mais cela ne suffisoit pas ; il falloit encore l'engager à se joindre à la Ligue d'*Italie* sans quoi toute la dépense de la guerre ne pouvoit pas manquer de tomber sur la *France*, qui se trouvoit pourtant épuisée d'hommes, d'argent, & de Généraux. Par cette raison il tâchoit d'inspirer à l'Empereur la crainte de cette Ligue, & de le porter par-là à recevoir l'équivalent, qu'il lui offroit pour la *Bourgogne*; mais il n'étoit pas fâché d'entretenir toûjours la guerre en *Italie*, en attendant, que *Charles V.* eût pris sa résolution, ou que le *Roi d'Angleterre* se fut entierement engagé.

Dans cette vûë il faisoit de grandes promesses au *Pape*, & aux *Vénitiens* pour les empêcher de s'impatienter ; mais il les exécutoit mal. Quelques Troupes commandées par le *Marquis de Saluces* composoient tout ce, qu'il avoit contribuer pour cette Ligue, dont il étoit pourtant l'Auteur & le Chef. Cependant le Pape étoit toûjours inquiet sur la lenteur des deux Monarques. Il sollicitoit fortement *Henri* de prendre en main la défense de l'Eglise, & il n'en recevoit que des réponses générales, & les dépenses, qu'il étoit obligé de faire le jettoient dans de grands embarras.

Clement VII. étoit d'une humeur tout-à-fait opposée à celle de la *Maison de Médicis*,

dicis, dont il étoit ſorti. Ses Ancêtres, ſans en excepter un ſeul, avoient aimé la magnificence au-de-là de ce, qu'il ſembloit être permis à des particuliers, & n'avoient pas appréhendé d'inſpirer par leur luxe de la jalouſie aux *Florentins*; mais pour lui ſon penchant étoit du côté de l'épargne. Il avoit une extrême averſion pour la dépenſe, & rien ne lui déplaiſoit tant, que d'avoir été élû *Pape* dans une conjonćture, où il falloit emprunter ſouvent, au lieu, qu'il s'étoit propoſé d'éparger la meilleure partie de ſon revenu.

Il avoit à penſer à l'entretien de deux Armées toutes compoſées d'étrangers, qu'il falloit païer chaque mois à point nommé; autrement les ſoldats euſſent déſerté, & paſſé dans l'Armée Impériale à cauſe de la répugnance, qu'ils avoient de ſervir des Eccléſiaſtiques. Les impoſitions extraordinaires ne ſe levoient pas ſans peine dans l'*Etat Eccléſiaſtique* ou de l'*Egliſe*, & la crainte d'obliger les peuples à la revolte empêchoit, qu'on ne les preſsât trop vivement. Cependant il ne reſtoit point d'autre voïe, que celle là pour continuer la guerre; & comme elle lui étoit extrêmement à charge, il entretenoit avec le *Viceroi de Nâples* une négotiation ſecrette, qui en venant à la connoiſſance des *Vénitiens*, fourniſſoit à ceux-ci une raiſon plauſible pour pas ne

faire de grands efforts. Ils craignirent, que l'inconstance de Sa Sainteté ne les rendît inutiles, & cela suffisoit pour les arrêter eux mêmes, quoique ce fut pour eux une affaire de la derniere importance, que l'Empereur ne demeurât pas maître du *Milanois*. *Lanoi* pressoit toûjours Sa Sainteté d'en venir à un accommodement, & sur l'avis, qu'elle reçut, que le *Duc de Bourbon* avoit dessein de venir à *Rome*, accepta la Tréve par la médiation de *César Fieramosca Napolitain*, agent du Viceroi, qui trouva le Pape assés bien disposé à obtenir de lui ce, qu'il souhaitoit.

Les conditions de cette Tréve furent, qu'elle dureroit huit mois; que *Clement VII.* païeroit soixante mille ducats à l'Armée du *Duc de Bourbon*, sçavoir quarante mille dans le mois, & le reste huit jours après; qu'on rendroit à leurs anciens Maitres toutes les places prises sur le *Saint Siége*, sur l'*Empereur*, & sur les *Colonnes*; que la Cardinal de ce dernier nom seroit rétabli dans sa dignité; que si le *Roi de France* & les *Vénitiens* acceptoient le Traité, les *Allemans* sortiroient de l'*Italie*, si non *Charles V.* feroit seulement retirer ses Troupes de dessus les Terres du *Pape* & des *Florentins*; que *Lanoi* se rendroit à *Rome*, & empêcheroit le *Duc de Bourbon* de marcher vers la *Toscane*.

Cette

Cette Tréve étant publiée, le Pape licentia ses Troupes à l'exception de deux mille hommes d'Infanterie, & de cent Cavaliers. Il rapella aussi sa Flotte, & désarma ses Galéres. Les *Vénitiens* firent la même chose ; & le *Comte de Vaudemont* Frère du *Duc de Lorraine*, qui étoit de la *Maison d'Anjou*, & qui avec les Galéres de l'*Eglise*, & celles des *Vénitiens*, s'étoit deja saisi de *Salerne*, & de *Surento*, fut contraint à son grand regret d'abandonner ces Villes, d'autant plus, que les *Napolitains* l'aimoient beacoup, & qu'il étoit en état de ranimer les restes de la faction d'*Anjou*. Une faute, que fit le Pape, fut de désarmer avant que de sçavoir les sentimens du *Duc de Bourbon*, qui s'avançoit vers *Boulogne*. Ses Troupes consistoient en cinq cens hommes d'armes faisant environ deux mille chevaux, plus de mille *Allemans*, cinq mille *Espagnols*, deux mille hommes d'Infanterie *Italienne*, & beaucoup de chevaux legers de la même Nation.

Cette Armée partit des environs de *Plaisance* dans le mois de *Février* de cette année 1527. sans argent, sans vivres, sans chariots, sans artillerie, & ne subsistant que par le moïen des contributions, qu'elle levoit sur la route. Ses soldats n'étant pas païés se revolterent jusqu'à piller les équipages ; ils voulurent même lui ôter la vie,

& il ne s'appaiserent, que quand le Duc leur promit de les dédommager par le pillage d'une bonne Ville, sans s'expliquer d'avantage. Il ne put entrer dans *Boulogne*, parceque le *Marquis de Saluces* y étoit entré avec douze mille hommes. Il manqua aussi son coup du côté de *Florence*, & ce fut alors, qu'il apprit la Tréve.

Mais cette nouvelle ne l'arrêta pas. Il ne voulut jamais consentir à cette Tréve, parce que la somme, qu'il devoit toucher, ne suffisoit pas pour païer ce, qui étoit dû à ses Troupes. Cela fut cause, que le *Viceroi de Nâples*, qui étoit à *Rome*, se rendit à *Florence*, où le Duc lui envoïa un Officier pour conférer avec lui. Comme l'intention du *Viceroi* étoit de faire accepter la Tréve au *Duc de Bourbon*, dans le dessein d'envoïer ensuite l'Armée *Impériale* dans l'*Etat de Vénise*; il convint avec l'Envoïé du Duc, qu'il se retireroit dans cinq jours; qu'on lui compteroit d'abord quatre vints mille écus, & soixante mille dans tout le mois de *Maï*.

Le *Pape* prévenu, que le Duc accepteroit ces conditions, licentia deux mille hommes, qu'il avoit gardés, affin d'être déchargé de la dépense, qu'ils lui causoient. Mais le *Duc de Bourbon* le trompa, & prit la résolution d'aller attaquer *Rome*, & d'abandonner cette Ville si puissante & si riche

au

au pillage de ses soldats. *George de* Fronsperg, qui commandoit l'Armée de l'*Archiduc* pour l'*Empereur*, étoit le premier Auteur de ce hardi dessein. Dès 1526. il avoit levé des Troupes à ses propres dépens, comme on la vû, outre celles, qu'il commandoit de la part de l'*Empereur*; & s'étant fait une Armée de dix-huit mille hommes, ou environ, il se mit en marche dès le mois d'*Octobre*; mais étant à *Ferrare* il y mourut d'apoplexie dans le mois de *Mars* 1527.

Le *Duç de* Bourbon, qui étoit déja dans cette Ville, fut fâché de la perte de ce grand Capitaine; mais bien loin d'abandonner son entreprise, il joignit ses Troupes à celles, que Fronsperg commandoit, & se mit à la tête de toute l'Armée. Il traversa les montagnes d'*Arezzo*, il harangua son Armée, & lui aïant découvert, qu'il la menoit à *Rome*, la joïe fut universelle dans toutes ses Troupes, qui esperoient un grand butin. Il se jetta dans la *Romagne*, où il fit les mêmes ravages, que dans le Boulonnois, & alla camper le cinquiéme d'*Avril* auprès de Forli, d'où il alla se saisir de *Mendolla*, par où l'on entre dans le *Val de* Bagno, traversa l'*Appennin* par cette Vallée, & par le *Val d'Arno*, malgré les pluïes, & le débordement des riviéres, ruinant tout ce, qu'il trouvoit sur son passage, & s'étendit dans la campagne d'*Arezzo*, d'où il partit

le vint-sixiéme d'*Avril* pour prendre le chemin de *Rome*. Il arriva devant cette Ville le cinquiéme de *Maï* sur les quatre heures du soir. Le même jour feignant de vouloir aller à *Nâples*, il envoïa un trompette pour demander au *Pape* le passage dans *Rome*; & sur le refus, qu'on lui en fit, il assembla les principaux Officiers, & leur remontra, qu'il étoit tems de se dédommager des grandes fatigues, qu'ils avoient essuïées avant que de se rendre à *Rome*; qu'il n'y avoit pas à délibérer sur le parti, qu'ils devoient prendre; qu'il falloit ou périr ou prendre la Ville de force; qu'ils n'avoient à faire qu'à des habitans effeminés plongés dans les délices, sans expérience, sans cœur, n'aïant rien de *Romain* que le nom, qu'ils déshonnoroient par leur lâcheté; que le prix d'une victoire, qui alloit les enrichir, feroit la récompense de leur valeur.

Ce discours anima tous les Officiers & soldats; & le lendemain dès que le jour commença à paroître, le Duc s'approcha du *Fauxbourg du Saint Esprit*, à la faveur d'un broüillard fort épais; & après avoir examiné les endroits les plus foibles, & les plus bas des murailles, il disposa les *Espagnols*, les *Allemans*, & les *Italiens* pour faire trois attaques en même tems. L'une par les premiers depuis la porte du *For-*

tion

tion jusqu'à l'endroit du *Mont-Vatican*, qui regarde l'*Eglise du Saint-Esprit*. L'autre par une partie des *Allemans* un peu plus bas en tirant au pied de cette Montagne vers le midi. La troisiéme au *Janicule* vers la porte *Saint Pancrace*. L'escalade commença sur les six heures, dans le tems auquel le broüillard étoit si épais, qu'à peine pouvoit on distinguer un objet à quatre pas devant soi.

On se défendit d'abord dans la Ville avec beaucoup de vigueur, & assés de succès. Le canon du *Château Saint-Ange* faisoit de grands ravages dans les Bataillons des *Impériaux*, qui étoient fort serrés. *Rence de Céri*, qui commandoit dans la Ville, avoit placé sur les murailles le peu de vieux soldats, qu'il avoit avec quelques nouvelles levées, qui faisoient rouler de grosses piéces de bois & des pierres sur ceux, qui montoient à l'assaut, & les renversoient par terre avec leurs échelles. Le *Duc de Bourbon* voulant animer les siens, s'avança pour leur montrer le chemin, qui pouvoit les conduire à la Ville, & appuïa lui-même une échelle contre la muraille, en criant de toutes ses forces à ses gens de le suivre ; mais dans le même tems il reçut un coup de feu, qui lui cassa l'os de la cuisse, dont il fut renversé dans le fossé. Il se fit aussitôt porter au camp,

camp, où il mourut dans le même moment, n'aïant pas encore trente-huit ans, sans laisser aucune postérité. Son corps fut porté à *Gaïete* dans le Roïaume de *Nâples*, où l'on voit son tombeau & son Epitaphe en Espagnol. L'Ecuïer de ce Duc, nommé *Bridieu*, fut aussi tué auprés de lui.

Le *Prince d'Orange*, que le *Connêtable* avoit choisi pour son Lieutenant, sçut si bien cacher sa mort, en faisant couvrir le corps d'un manteau, dans la crainte d'effraïer les soldats, qu'on ne la sçut qu'après la prise de *Rome*. Il prit le commandement de l'Armée; & pour satisfaire son avidité, & celle de ses Troupes, il fit continuer l'assaut. Ensorte qu'après un combat de près de deux heures, la brêche fut forcée, & les *Impériaux* entrerent dans le fauxbourg, où ils trouverent peu de résistance, parce que ceux de la faction *Gibeline* esperant d'être traités aussi favorablement, qu'ils avoient été par les *Colonnes*, se tinrent dans leurs maisons, mais personne ne fut épargné.

Quelques *Espagnols* étant montés par une canonniere, qui servoit de fenêtre à une maison jointe à une muraille, se jeterent l'épée à la main dans la ruë, & donnerent tous seuls sur les gens de *Rence de Céri*, qui étoient de ce côté-là, & qui prirent aussitôt la fuite avec leur Chef,
dès

dès qu'ils entendirent crier : *Espagne tuë, tuë point de quartier.* Près de trois mille hommes furent tués dans cette fuite.

La *Garde-Suisse*, qui voulut résister devant le Palais, fut taillée en pieces. Le Pape au lieu de se sauver par la porte proche du *Vatican* & de se retirer dans quelques forteresses de l'*Etat Ecclésiastique*, comme il lui étoit aisé de le faire avec l'assistance de ses Gardes à cheval, se laissa tromper par *Berard Pallavicini*, qui lui persuada de s'enfermer dans le *Château Saint-Ange*, où il se retira accompagné d'une partie des Cardinaux, & des Ambassadeurs, laissant toute la Ville sans aucune garde.

L'Armée ennemie profita du peu de résistance, qu'elle trouva pour assouvir sa cruauté. *Rome* éprouva alors tout ce, que peut un soldat furieux & débandé, à qui on laisse toute liberté. Les maisons des citoïens furent pillées, les femmes & les filles violées, les Temples saccagés, les choses saintes profanées. Quelques Historiens ont rejetté tout le blâme des excès, qui se commirent, sur les *Lutheriens*, qui se trouverent dans l'Armée de *Fronsperg*. Mais la plûpart demeurent d'accord, que les *Espagnols* ne furent pas plus moderés que les *Allemans*. Il ne seroit pas possible d'exposer les excès, qui se commirent.

rent. Ils ſurpaſſent infiniment tout ce, que *Rome* avoit déja éprouvé dans les huit différentes fois, qu'elle avoit été priſe. Quelques Hiſtoriens ajoûtent même, que tous ces ſaccagemens pris enſemble, n'enleverent pas tant de richeſſes, que celui-ci ſeul, parce que *Rome* n'avoit jamais été ſi riche, ſur tout à l'égard des Egliſes, qu'elle l'étoit alors. On les pilla entierement. On convertit les vaſes ſacrés en des uſages profanes. Les Dames Romaines, qui s'y étoient réfugiées, n'y trouverent pas plus d'azile, que celles, qui étoient demeurées dans leurs maiſons. Elles n'y purent conſerver leur pudicité ; & la Maiſon du Seigneur ne ſervit qu'à rendre plus abominable le crime de ces ſacriléges.

Les *Lutheriens* ſur tout déchargerent leur haine ſur la *Baſilique de Saint Pierre*. Ils foüillerent juſques dans les tombeaux des Souverains Pontifes pour les outrager encore après leur mort. Ils tirerent les Corps des Saints hors de leurs chaſſes, les foulerent aux pieds, & changerent la Chapelle Pontificale en écurie.

Les Citoïens, à qui l'on ſauva la vie, furent dépoüillés de tous leurs biens, & l'on voulut, qu'ils trouvaſſent encore dequoi ſe racheter. On mit en uſage pour les y obliger tous les ſupplices, que l'impieté païenne avoit inventés durant trois

cens

cens ans contre les Chrêtiens. La plus grande partie mourut dans les tourmens, & le reste ne se sauva, que pour achever sa vie dans la misere. Les *Espagnols* & les *Italiens* plus cruels & plus avares, que les *Allemans-Lutheriens* s'acharnerent sur les personnes riches & de qualité, Prélats, Evêques, Abbés, Magistrats, Banquiers, Marchands, qui furent tourmentés en mille manieres effroïables; pendus par les pieds, brulés, déchirés à grands coups d'étrivieres, affin de les obliger à païer d'excessives rançons, auxquelles ils ne pouvoient satisfaire. Ensorte, que plusieurs, pour se délivrer tout d'un coup de tant de maux, se donnerent la mort, ou s'échapant des mains de ces furieux, se précipiterent par les fenêtres dans les ruës, où leurs corps demeurerent sans sépulture.

Les soldats au rapport de *Cochlée*, se faisoient un plaisir de se revêtir des habits des Cardinaux, des Prélats, & des Prêtres, de monter ainsi habillés sur des ânes & de faire des processions dans les ruës dans cet équipage pour tourner la Religion en ridicule. Les habits du *Pape* devinrent la proïe de ces malheureux, qui s'en étant revêtus de même, que de ceux des Cardinaux, s'assemblerent dans le Conclave, & y procederent à une Election ridicule, après avoir dégradé le Pape, qu'ils ne tenoient

pas encore ; & les ſuffrages de tous conſpirerent à élever l'*Héréſiarque Luther* ſur le Saint Siége, & à le proclamer *Pape*. Ce qu'il y eut de plus bizarre dans cette action, fût que, les *Lutheriens* crurent ne pouvoir l'honnorer autant, qu'il méritoit de l'être, qu'en lui donnant par dériſion une dignité, qu'il avoit renduë le principal objet de ſes ſatïres.

Le pillage, après avoir duré deux mois entiers dans la Ville, ce qui étoit ſans exemple, s'étendit enſuite dans tous les Païs d'alentour, à la honte de l'Armée des Confédérés, qui, au lieu de donner la chaſſe aux Troupes du *Duc de Bourbon*, alla ſe confiner dans un endroit éloigné, où à peine ſçavoient ils ce, qui ſe paſſoit dans *Rome*, & l'état malheureux, où ſe trouvoit le *Pape*, qu'ils avoient lâchement abandonné.

Ce fut ainſi, que DIEU par ſes Decrets impénétrables, mais toûjours juſtes, châtia la Ville de *Rome*. Il ſe ſervit pour cela de la fureur des *Lutheriens*, & de l'aveuglement de ſon propre peuple. Il paroit, que le *Connêtable de* Bourbon, le *Prince d'Orange*, & *George de* Fronſperg ſe reſſentoient des ſentimens de *Luther* ; & que ce fut-là le motif, qui fit agir ces trois Généraux contre la Réſidence du Saint Père. La *Reine de Navarre*, dont le *Duc de Bourbon* étoit amoureux, & qui étoit anti-

cheé

chée des nouvelles opinions, peut bien avoir inſpiré à ce Prince quelques idées d'une Religion, dans laquelle elle eſt morte. *Fronſperg* étoit né dans la *Süabe*, où il aura participé à la Doctrine de *Luther*, ou des autres Sectaires, qui inondoient cette Province; ſans quoi il eſt incroïable, qu'il ſe fut porté à conſeiller la deſtruction de la Capitale de l'Egliſe. Quoiqu'il en ſoit, à celà près *George de Fronſperg Seigneur de Mindelheim* étoit un des grands Capitaines de ſon ſiécle. A la Bataille de *Pavie* il envelloppa tellement avec *Marc Sittich* les *Allemans* de l'Armée Françoiſe, que la défaite de cette partie de leur Armée ne contribüa pas peu à la victoire des *Impériaux*. On lui donna pour récompenſe le ſabre de *François I.* que *Galeas de San-Severin* ſon Maréchal portoit devant le Roi. Le Maréchal perdit la vie dans cette Bataille, & *Fronſperg* emporta le ſabre avec lui en *Allemagne*. Plein de zéle pour l'*Empereur* il marcha avec douze mille hommes d'Infanterie, qu'il avoit levés de ſes propres deniers en *Italie*. Il étoit ſi fort irrité contre le Saint Père, qu'il portoit une corde tiſſûe d'or & de ſoïe, *pour traiter le Pape auſſi honnorablement*, diſoit-il, *que les Empereurs Ottomans ont accoûtumé de traiter leurs Frères, pour ne pas répandre leur ſang.* Cette circonſtance prouve en quelque maniere,

que ce Général étoit devenu *Lutherien*. Mais Dieu ne permit pas, qu'il pût exécuter ſon cruel deſſein; car à peine eut-il amené ſes *Allemans* auprès du *Duc de Bourbon*, que le manque d'argent & de vivres cauſa une révolte parmi eux; ce qui mit *Fronſberg* dans une telle colere, qu'elle lui cauſa une apoplexie, & par-là il devint incapable de commander. Les Hiſtoriens en parlent comme d'un homme très-courageux, & d'une force extraordinaire. Avec le doigt du milieu de la main droite, il faiſoit abandonner la place à l'homme le plus ferme ſur ſes pieds. Il arrêtoit un cheval en pleine courſe, & il ſoulevoit avec ſes épaules une groſſe piece de canon.

Charles de Bourbon s'accoûtuma dès ſon jeûne âge aux grandes actions. Son humeur taciturne & fière ne le rendit point agréable à *François I.* Il lui en donna une preuve, lorſqu'il préfera le *Duc d'Alençon* pour lui confier le commandement de l'avant-garde, & qu'il négligea le conſeil, que le *Connêtable* donnoit au Roi de charger l'Armée de l'*Empereur* dans ſa retraite. Voici le portrait, que *Saint Evremond* fait du *Connêtable* :

Bourbon ce fier ſujet, ce fameux Connêtable
Aux Dames dédaigneux, aux Maîtres rédoutable;
Pour & contre la France également vainqueur,
Au

Au Pape, au Roi funeste, & craint de l'Empereur,
Qui mettoit Rome aux fers, & sans sa destinée,
Par un ordre absolu, qui l'auroit gouvernée,
Ce Bourbon autre fois & si brave & si beau,
Laisse un nom inutile & manque de tombeau.

Pierre de Diesbach, dit *de Pomey*, fut tué dans ce siége avec deux de ses Fils. Il s'étoit attaché au *Connêtable de Bourbon*, & en suivant ce Prince il perdit tous ses biens en *France*. En 1386. *Maufroy de Diesbach* avoit quitté la *Suisse*. Il avoit accompagné *Isabelle de Baviére* Epouse de *Charles VI.* en *France*, où il se maria quelques années après avec *Agnes de Pomey* derniere de ce nom. *Philippe de Diesbach*, son petit Fils, quitta le nom de sa Famille pour prendre celui de *Pomey*; & de cette façon cette branche abandonna entierement son Païs natal, & devenant une Maison Françoise, elle n'eut plus de part aux priviléges de la Nation, ni au droit de Compatriote; c'est ce, qui arrive à tous les *Suisses*, qui negligeant de reconnoître leur Patrie au bout de quelques générations, s'établissent ou en *France*, ou en *Italie*, ou en *Allemagne*, ou ailleurs. De sorte, qu'on n'a pas sujet de se plaindre, lorsque les Ancêtres aïant par un établissement semblable renoncé à la *Suisse*, celle-ci s'étonne de voir les Descendants rentrer dans le service de la Na-

tion ſans avoir repeté l'ancien droit de Naturalité, ſuppoſé qu'on l'ait eu.

Comme le *Pape* avoit trouvé peu de munitions dans le *Château Saint-Ange*, & que l'on n'avoit pû y en introduire d'autres, elles furent conſommées en peu de tems, & le Saint Père avec ſa ſuite réduit à l'extrémité. *Paul Jove* rapporte: *Qu'une vieille femme aïant ſçû l'indigence, où ils étoient, avoit mis des laituës dans un panier, qu'on avoit lâché par une corde le long du mur pour y recevoir ce, qu'on pourroit apporter*; & il ajoûte, *que le Commandant des Troupes Eſpagnoles la fit pendre devant la porte même du Château Saint-Ange.* Le Pape témoin de ce ſpectacle inhumain, en fut ſi émû pendant ſix jours, que ſe laiſſant aller à ſon indignation, il fit des vœux pour voir un jour cet Officier puni du même ſupplice. Le *Cardinal Pucci* voulut ſe ſauver du Château, mais à peine fut-il monté à cheval, qu'il tomba, & ſon pied s'engagea dans l'étrier. Le cheval, qui venoit d'être vivement piqué, ne laiſſa pas de marcher toûjours, & traina le Cardinal ſur le pont levis du Château.

Dès que le Sénat de *Vénise* eut reçu la nouvelle de la priſe de *Rome*, craignant beaucoup pour la perſonne du *Pape*, il envoïa ordre au *Duc d'Urbin* de tout hazarder pour le délivrer. Comme l'ordre étoit précis, le Duc ne put s'empêcher de

ſe

ſe mettre en marche. Il s'avança juſqu'à *Orviette*, mais ſans faire trop de diligence. Le *Marquis de Saluces* & le *Comte Gui de Rangon*, qui commandoient les Troupes de *France* & du *Saint Siége*, offrirent de s'avancer juſqu'à la vûë du *Château Saint Ange*, qui étoit déja bloqué par les ennemis, pourvû que le Duc fit la moitié du chemin pour aſſûrer leur retour. Ce Duc feignit d'approuver leur deſſein, mais il ne le ſeconda pas ; & par des délais affectés il en fit remettre l'exécution à un autre jour.

Peu de tems avant le Sac de *Rome*, les Rois de *France* & d'*Angleterre* ſignerent un Traité par lequel on convint entr'autres articles, que les deux Rois envoïeroient conjointement des Ambaſſadeurs à l'*Empereur* pour traiter de la délivrance des deux Fils de *France*, qui étoient en ôtage, & que ſur ſon refus on lui déclareroit la guerre. La nouvelle de la priſe & du pillage de *Rome*, & de la captivité du *Pape* étant venuë peu après la concluſion de ce Traité, les deux Rois trouverent à propos de changer l'article, qui concernoit la guerrre, qu'on devoit porter dans les *Païs-bas*, & convinrent d'agir ſeulement en *Italie*, où ils feroient ſans différer, avancer une Armée de trente mille hommes d'Infanterie, & mille Gendarmes, que *François I.* fourniroit, parce que les Troupes Angloiſes ne

pouvoient être transportées dans ce Païs-là, qu'avec de difficultés, & après un très-long-tems. Le *Roi d'Angleterre* de son côté fourniroit par mois une partie de l'argent nécessaire pour l'entrêtien des Troupes, jusqu'à la fin du mois d'*Octobre*.

Charles V. aïant appris le saccagement de *Rome*, & la nécessité, où le *Pape* avoit été de se retirer dans le *Château Saint-Ange*, où on le tenoit assiégé, affecta beaucoup de tristesse de ces nouvelles. Il étoit alors à *Valladolid*, où la Princesse sa Femme venoit d'accoucher de *Philippe II.* & il avoit déja ordonné des feux de joïe. Mais au lieu de ces réjoüissances il prit le deüil. Il fit faire des Processions, & des prieres publiques pour implorer l'assistance du Ciel sur les maux de l'Église; en un mot il affecta toutes les marques de la plus sensible affliction. Avec toutes ces belles apparences il eût pû s'acquerir la réputation de Prince religieux, s'il eût ordonné en même tems de remettre le *Pape* en liberté; mais l'aïant tenu prisonnier encore six mois jusqu'à ce, qui l'eût amené à son but, en lui faisant accepter toutes les conditions, qu'il lui voulut imposer, l'on reconnut, que les apparences étoient bien éloignées de la vérité.

Pendant qu'on parloit d'accommodement, l'*Empereur*, selon *Guichardin*, vou-
loit,

loit, que le *Pape* fût conduit en *Espagne*, croïant que ce seroit un grand honneur pour lui d'avoir eu dans l'espace de deux ans deux si grands Prisonniers, un *Roi de France*, & un *Pape*, & de les avoir emmenés comme en triomphe dans *Madrid*. Mais voïant, que tous les Prélats & les Peuples d'*Espagne* détestoient ce dessein comme ignominieux à la Chrêtienté, il s'en désista pour ne se pas rendre plus odieux.

Ce n'étoit pas seulement parmi les *Evêques d'Espagne*, qu'on blâmoit la conduite de l'*Empereur*, presque tous les Prélats de l'*Europe* lui en écrivirent avec beaucoup de force, & lui demanderent la liberté du *Pape*. Mais *Charles* ne répondit jamais sur cet article, que d'une maniere vague & ambiguë, qui faisoit assés connoître son intention. *Balthasar Castillon* Nonce du Souverain Pontife en *Espagne* pria dix Evêques de s'assembler chez lui un jour marqué pour conférer ensemble sur l'état des affaires de l'Eglise. Ces dix Evêques, le Nonce à leur tête, suivis d'un grand nombre d'Ecclésiastiques, tous vêtus de deüil allerent en corps demander à l'*Empereur*, qu'il lui plût d'accorder la liberté au *Pape*. Mais toute la réponse, qu'il leur fit, fut, qu'il le souhaitoit plus, qu'eux.

Il est vrai, que l'*Empereur* assembla son conseil de conscience, & y appella

les plus ſçavans d'entre les Théologiens. Preſque tous opinerent, *que dans une occaſion de cette importance, il falloit préferer les interêts de la Religion à ceux de l'Etat, & que Sa Majeſté Impériale n'en ſeroit pas moins puiſſante, ſoit, que le Pape fût libre, ou qu'il demeurât priſonnier. Que Dieu avoit donné à l'Empereur des forces capables de réduire le Souverain Pontiſe, quand même il ſeroit ligué avec d'autres; qu'en le tenant en priſon, c'étoit une marque, qu'on le craignoit. Que cette détention feroit perdre au Prince la grande réputation, qu'il s'étoit acquiſe d'être pieux, Catholique, clément. Qu'il devoit rendre le Pape libre avant, qu'on eût le tems de concevoir de l'averſion pour lui, & que puiſqu'on n'avoit entrepris cette guerre que pour mortifier le Pape, il étoit aſſés châtié par ſa priſon.* Mais le *Duc d'Albe* fut d'un avis contraire, & prétendit, que, *puiſqu'on tenoit le Pape, il falloit lui apprendre à devenir ſage à ſes dépens, qu'on devoit ſe rendre aux propoſitions, qu'on feroit là-deſſus, & mettre les affaires en ſituation de procurer une Paix ſtable & conſtante à toute l'Europe.*

Pendant toutes ces negotiations, qu'on faiſoit en *Eſpagne*, le Pape ſouffroit beaucoup dans le *Château Saint-Ange*, tant parce qu'il y manquoit de vivres & de munitions néceſſaires, que parce que la peſte, qui étoit dans *Rome*, commençoit à pénétrer

nétrer dans ce Château. Il prit donc la résolution de mander le *Viceroi de Nâples* pour capituler avec lui ; mais l'Armée, qui avoit élû le *Prince d'Orange* pour Général, n'aïant pas beaucoup de confiance au *Viceroi*, ne voulut pas se laisser conduire par ses conseils. Le *Pape* fut donc obligé de signer dans le mois de *Juin* avec le *Prince d'Orange* & les principaux Officiers une capitulation, qui portoit, que Sa Sainteté païeroit à l'Armée quatre cens mille ducats, sçavoir : *Cent mille comptant, cinquante mille dans deux jours, & deux cens mille dans deux mois, en assignant pour cela une imposition sur l'Etat de l'Eglise. Qu'il mettroit entre les mains de l'Empereur le Château Saint-Ange, Civita-Vechia, Citta Castellana, Parme, Plaisance, Modene. Que le Pape & les treize Cardinaux, qui étoient avec lui, demeureroient prisonniers dans le Château Saint-Ange jusqu'à ce, qu'il y eût cent cinquante mille ducats de païés, & qu'ensuite ils seroient conduits à Nâples ou à Gaïette, pour y attendre ce, qu'il plairoit à l'Empereur d'ordonner sur leur sujet. Que le Chevalier Gregoire Cassali Ambassadeur d'Angleterre, Rence de Céri, & tous les autres, qui s'étoient réfugiés dans le Château, excepté le Pape, & les treize Cardinaux, en pourroient sortir pour aller, où ils voudroient. Que les Colonnes seroient absous de toutes censures. Que quand le*

Pape

Pape sortiroit de Rome, il y laisseroit un Légat & le Tribunal de la Rote.

La capitulation étant signée, le *Capitaine Alarçon*, qui avoit gardé *François I.* lorsqu'il étoit prisonnier, entra dans le *Château Saint Ange* avec trois compagnies de soldats *Espagnols* & autant d'*Allemans*, & y garda le *Pape* & les treize Cardinaux avec beaucoup d'exactitude. Pour païer la somme dont on étoit convenu, on fut obligé de vendre tout l'or & l'argent, qui se trouvoit dans le *Château Saint-Ange.* Quelques Historiens ont ajoûté : *Que la somme n'étant pas suffisante, on mit à l'enchere trois Chapeaux de Cardinaux pour les vendre au plus offrant.*

Cependant *Henri VIII.* en conséquence du Traité, dont on a parlé, avoit envoïé le *Chevalier Pointz* en *Espagne*, pour demander à *Charles V.* que comme par leurs Traités précédens, la guerre contre la *France*, s'étoit faite à frais communs, il lui donnât la moitié du butin, qu'il avoit fait à la Bataille de *Pavie*, & qu'il lui cédât un des ôtages, qu'il avoit reçu du *Roi de France.* *Pointz* étoit accompagné de *Clarencieux* roi d'armes, mais incognitò, affin que celui-ci fut prêt à faire sa charge, quand il en seroit tems. L'*Empereur* n'eut pas beaucoup de peine à comprendre, que le *Roi d'Angleterre* ne cherchoit, qu'un pré-

prétexte de rupture ; mais comme il étoit de son interêt de prolonger le tems, il répondit à l'Ambassadeur, qu'il feroit sçavoir sa réponse au Roi son Maître par un exprès.

Pendant le voïage de *Pointz* les Rois de *France* & *d'Angleterre*, informés de ce, qui s'étoit passé en *Italie*, crurent, qu'il étoit convenable, que le *Cardinal Volsei* se rendît à *Amiens* pour conférer avec *François I.* & y prendre les mesures, qui convenoient à la situtation des affaires. Ces fut à *Amiens*, où le Roi reçut un mémoire de l'*Empereur*, qui contenoit la réponse aux offres, que *François I.* avoit faites au *Viceroi de Náples*; sçavoir : *Qu'il exécuteroit le Traité de Madrid, si* François *Sforce étoit rétabli dans le Duché de Milan. Qu'au lieu de la* Bourgogne *il païeroit à Sa Majesté Impériale deux millions, pourvû, qu'on lui remît son Epouse Eleonore, & ses deux Fils. Qu'il païeroit au Roi d'Angleterre, ce que l'Empereur lui devoit, & que la dot de la même Eléonore fut augmentée à proportion de la somme, que ce Prince devoit recevoir. Charles V.* répondit à ces articles : *Que ses droits sur la Bourgogne demeureroient tels, qu'ils étoient avant le Traité de Madrid. Qu'on restitueroit les biens du feu Duc de Bourbon à ses héritiers. Qu'il laisseroit le Roi d'Angleterre & le Légat maître d'augmenter la somme de deux millions, si elle ne passoit pas, ce que l'Empe-*

reur devoit à Henri, tant pour les sommes prêtées, que pour l'indemnité, à laquelle il s'étoit engagé, & que François I. devoit acquitter; que ce, qui seroit arrêté, fut confirmé par les Etats généraux de France, ou par ceux de chaque Province, & par les Parlemens. Que quand tout seroit accompli, l'Empereur envoïeroit sa Sœur en France, & délivreroit les ôtages. Qu'à l'égard de Sforce on jugeroit son affaire, & que si on le trouvoit innocent, il seroit rétabli, si non le Duché de Milan demeureroit à la disposition de Sa Majesté Impériale. Qu'enfin le Roi d'Angleterre seroit garant du Traité.

François I. qui avoit traité avec le *Roi d'Angleterre*, n'étoit plus disposé comme auparavant. Il lut le mémoire de l'*Empereur*, & demanda premierement: *Que Sforce fut rétabli dans le Duché de Milan sans aucune condition. En second lieu, que ses enfans lui fussent rendus, avant, qu'il rappellât ses Troupes d'Italie, offrant de mettre trois cens mille ducats entre les mains du Roi d'Angleterre pour sûreté de sa parole.* L'Empereur n'aïant pas voulu accepter ces conditions, le Cardinal conclut avec *François I.* le dix-huitiéme d'*Août* trois Traités, par lesquels ils convinrent: *Que ce seroit le Duc d'Orleans, qui épouseroit Marie d'Angleterre, lorsqu'ils seroient tous deux en âge. Que les Traités précédens, celui de Moore & les autres demeureroient dans*

leur

leur entier. Que Henri VIII. fourniroit en argent aux frais & païement de l'Armée, que François I. envoïoit en Italie sous la conduite de Lautrec. Que les deux Rois ne consentiroient point à la convocation d'un Concile général pendant la captivité du Pape, ni ne recevroient aucun Bref, *Bulle, Mandat de sa part jusqu'à ce, qu'il fût liberé.* Ces Traités étant conclus, furent ratifiés de part & d'autre. Le *Cardinal de Wolsei* prit la route d'*Angleterre.*

Dans le même tems *François I.* fit partir *Odet de* Foix *Seigneur de Lautrec*, qui avoit été demandé par les Alliés de la *France.* Le Roi n'étoit pas de cet avis. Il se rapelloit la Bataille de la *Bicoque*, qu'il avoit perduë, & la perte de tout le *Milanois* dont on l'avoit accusé. Sa Majesté ne l'accorda qu'aux instances réïterées des *Anglois.* Elle étoit persuadée par sa propre expérience, que ce Général seroit imprudent ou malheureux, & ruineroit aussi bien les affaires communes par le second de ces deux défauts, que par le premier. *Lautrec* de son côté mit tout en œuvre pour se dispenser d'accepter ce commandement, & lorsque ses amis lui remontroient, qu'ils ne pouvoient comprendre le vrai motif de son refus, il leur disoit en confidence: *Qu'il appréhendoit deux choses. L'une le désastre de sa Maison, dans laquelle il y avoit long-tems,*

que

que personne n'étoit décédé de mort naturelle. L'autre le génie du Roi trop disposé à faire d'inutiles dépenses, & trop ménager, lorsqu'elles étoient nécessaires. Il fallut des ordres exprès & réïterés pour l'obliger à partir de *Gascogne*, & à se mettre à la tête de l'Armée, avec laquelle il traversa les Alpes au commencement du mois d'*Août*; ce qui releva fort le courage des Confédérés.

Son Armée toute assemblée fut de vint six mille hommes. Six mille *Landsknechts* commandés par le *Comte de Vaudemont* Six mille *Gascons* par *Pierre Navarre*. Quatre mille *François* par *de Buries*, & dix mille *Suisses*, & l'artillerie fort nombreuse marchoit sous la conduite de *Mondragon* Gentil-homme *Gascon*. *Lautrec* assiégea le Château de *Bosco* dans l'*Alexandrin*, où après dix jours de siége il fit la garnison prisonniere, qui étoit composée de mille hommes tant d'*Italiens* qu'*Allemans*, & qui prit parti dans ses Troupes. De-là il fut devant *Alexandrie*, où il reçut des *Vénitiens* un convoi de canons & de munitions de guerre. Cette Place capitula faute de secours, & fut remise aux Députés du *Duc de Milan*.

Pendant que *Lautrec* s'occupoit à des conquêtes peu importantes, parce qu'il attendoit la jonction de toutes les Troupes, *André Doria*, qui avoit quitté le service du

du Pape, & qui commandoit les Galéres de *France*, auxquelles il en avoit joint huit autres, qui lui appartenoient en propre, quitta le port de *Marseille*, & vint croiser à la hauteur de *Génes*, qu'il réduisit sous l'obéïssance de *François I.* par le moïen de *César Frégose*, à qui *Lautrec* avoit envoïé un renfort considérable, qui non seulement prit la Ville, mais fit encore prisonnier le *Comte Gabriel de Martinengue* Capitaine général des *Génois*. Le *Maréchal Théodore Trivulce* fut fait Commandant de cette Place au nom du Roi. Le *Château de Génes*, dans lequel s'étoit retiré le *Doge Adorne*, se rendit peu de tems après.

Ce commencement de campagne fut glorieux aux *François*, qui espeoient de remporter de grands avantages dans tout le reste de la guerre; & d'autant plus, que *Lautrec*, après avoir assemblé toute son Armée, se rendit maître de *Vigevano*, de toute l'*Omeline*, de *Biagrassa*, d'*Alexandrie*, & enfin de *Pavie*, qui fut cruellement pillée par les *François* dans le mois d'*Octobre*. Le *Comte de Belle-Joïeuse*, qui en étoit Gouverneur, y fut fait prisonnier.

Après ces conquêtes *François Sforce* & les *Vénitiens* presserent fort *Lautrec* d'assiéger *Milan*, où commandoit *Antoine de Léve*, d'autres vouloient, que l'Armée Françoise marchât droit à *Rome*. Le *Cardinal*

Cibo nouvellement arrivé au camp, étoit de ce dernier avis, & les *Florentins* se joignirent à lui. Les raisons étoient, que le principal motif de la Ligue étoit la liberté du *Pape*. Celles des *Vénitiens* au contraire pour le siége de *Milan* étoient, qu'*Antoine de Léve* n'avoit qu'une petite garnison fort mal païée, qui ne suffiroit pas pour la défendre; que les fortifications étoient très-délabrées; & que cette Ville une fois prise, les *Impériaux* ne pourroient plus tenir ni dans *Rome*, ni dans le *Roïaume de Nâples*; mais *Lautrec* fit voir aux uns & aux autres des ordres positifs du *Roi de France* pour s'avançer vers *Nâples*. Il leur dit: *Que puisque la France & l'Angleterre faisoient presque tous les frais de la guerre, il étoit juste de leur accorder la satisfaction, qu'ils demandoient, qu'on mît le Pape en liberté; mais qu'on ne pourroit le faire qu'après la prise du Roïaume de Nâples, qui seroit prompte, ce Roïaume étant dépourvû presque de tout.*

Mais la raison, que *Lautrec* supprimoit, étoit, que le *Roi de France* ne vouloit pas emploïer son Armée à conquerir le *Duché de Milan*, qui par le Traité devoit être rendu à *Sforce*, après quoi les *Vénitiens* se seroient peu mis en peine de faire réüssir son entreprise sur *Nâples*. D'ailleurs il esperoit toûjours, qu'en ne s'opposant point à l'Empereur sur *Milan*, il pourroit procurer le

retour

retour de ses enfans ; au lieu qu'en établissant *Sforce*, il se priveroit de ce moïen.

Lautrec s'avança donc vers le *Roïaume de Nâples*. Il passa le *Pô* le dix-huit d'*Octobre*, vis-à-vis du *Château de Saint-Jean*, où il attendit l'arrivée du reste des *Landsknechts* commandés par le *Comte de Vaudemont*, & d'autres Troupes de *France*. La lenteur, avec laquelle il marchoit, fit soupçonner, qu'il avoit des ordres secrets de ne rien précipiter. Il s'arrêta long tems à *Parme* & à *Plaisance* sous prétexte de ramener le *Duc de Ferrare* à la confédération. Ce Duc en effet quitta l'Alliance de l'Empereur pour celle de *France*, tant à cause de la marche de *Lautrec*, qui auroit pû aisément ravager son Païs, que de l'offre, que *François I.* lui fit de donner en mariage à *Hercule* son Fils, *Renée de France* seconde Fille de *Loüis XII.* qui ne fut pourtant mariée que dix mois après dans le mois de *Juillet* de l'année 1528. Le *Duc de Mantouë* suivit bientôt après le même parti. Tous ces avantages, que *Lautrec* procuroit à la Ligue, paroissoient une légitime excuse de ses retardemens.

Mais le véritable motif étoit, que dans ce tems-là *François I.* attendoit la derniere réponse de l'Empereur aux offres, que ses Ambassadeurs & ceux de *Henri VIII.* lui avoient faites. Il ne se trompa pas,

puisque Sa Majesté Impériale apprenant, que *Lautrec* étoit en *Italie* à la tête d'une Armée, & s'avançoit vers le *Roïaume de Nàples*, elle fit aussitôt partir d'*Espagne* *François de Quignones*, qu'on nommoit aussi *de Angelis*, Général des *Cordeliers*; & *Veri de Migliano* Gentil-homme de sa Chambre, avec ordre à *Lanoi* & à *Moncade* de mettre le Souverain Pontife en liberté sous certaines conditions.

Ces deux Agens aïant sçu en arrivant à *Gaette*, que *Lanoi* venoit de mourir, s'adresserent à *Moncade*, que le Viceroi en mourant avoit substitué en sa place, jusqu'à nouvel ordre. Ils prirent leurs mesures avec lui, & continuerent leur voiage vers *Rome*, accompagnés de *Serenon*, qui de Sérétaire de *Lanoi* étoit devenu celui de *Moncade*. La négotiation ne pouvoit être fort avantageuse à l'Empereur à cause des différens motifs, qui animoient les Ministres. *Quignones* vouloit être Cardinal, & favorisoit le *Pape*. *Migliano* embrassoit ardemment les interêts de son Maître, & ne vouloit pas, qu'on relâchât Sa Sainteté, avec laquelle, disoit-il, on ne pouvoit prendre aucune sûreté. *Sereno Agent de Moncade* vouloit être le maître de la negotiation aux dépens des deux autres, & se défit de *Migliano* en le renvoïant à *Nâples*, où il fût tué; mais ne put supplanter *Quignones*, ce qui fut très-favorable au Pape.

Sur ces entrefaites il vint un second ordre de l'Empereur pour conclure avec le Saint Pere. *Charles* avoit ordonné à ses Agens d'obliger *Clement VII.* à païer les arrérages dûs à l'Armée, & à donner des sûretés, affin qu'après avoir obtenu sa liberté, il se séparât de la Ligue. Ces sûretés consistoient en bons ôtages, & en places. Mais comme cette derniere condition paroissoit fort rude au Saint Père, outre qu'il ne lui étoit pas aisé de trouver l'argent nécessaire pour païer l'Armée, cela fut cause, que la négotiation traina en longueur. Il fallut pourtant en venir là, & livrer les ôtages, sçavoir cinq Cardinaux au choix de l'Empereur, *Gadi*, *Cesis*, *Orsino*, *Pisano*, & *Trivulce*, parce que *Moncade* qui avoit une haine particuliere pour Sa Sainteté, retardoit l'accommodement à proportion, que le *Général des Cordeliers* vouloit l'avançer, & faisoit naître de tems en tems de nouvelles difficultés ; ce qui obligeoit Sa Sainteté à presser instamment *Lautrec* par des voïes secrettes de s'approcher de *Rome* pour faciliter sa délivrance. Mais *Lautrec* avoit des ordres précis, qui l'empêchoient de se hâter. Sa marcha, quoique lente, ne laissa pas de produire un bon effet pour le Pape, quoique ces cinq ôtages eussent trouvé le secret de se sauver par la cheminée de la chambre, dans laquelle on les avoit enfermés.

Clement VII. n'aïant plus rien à ménager, hazarda de solliciter les deux personnes, qui avoient alors le plus de crédit dans l'Armée Impériale, le *Chancelier Moroné*, & le *Cardinal de Colonne*. *Moroné* ne manqua pas de faire ses affaires aux dépens de l'Armée, & accepta volontiers l'*Evêché de Modéne* pour son Fils, & pour lui une Traité-foraine de bleds, qui étoient dans *Corneto*. Comme l'avarice n'étoit pas le foible de *Colonne*, le Pape le gagna par une autre voïe. Il l'engagea d'abord dans une visite de cérémonie, & de-là dans un entretien secret, où il lui fit entendre, qu'il vouloit lui avoir obligation de sa délivrance, affin qu'on pût dire dans le monde, que comme les *Colonnes* avoient pû humilier les Papes, on dit de même, qu'ils les avoient rétablis dans leur dignité. Ce compliment charma si fort le Cardinal, qu'il promit au Pape de ne rien épargner pour sa liberté, & sur le champ Sa Sainteté lui promit le plus riche Gouvernement de l'*Etat Ecclésiastique*, qui étoit alors la légation de la *Marche d'Ancone*. *Moroné* & *Colonne* ainsi gagnés conseillerent au Pape de traiter avec l'Armée, & de ne se mettre pas en peine de ce, qu'on lui feroit signer pourvû, qu'on le tirât du *Château Saint-Ange*, où la peste avoit déja pénétré, & qu'on le menât dans *Orviette*, *Spolette*, ou *Pérouse*, affin d'avoir un prétexte de se sauver.

Moncade conclut donc avec *Clement VII.* un Traité, qui portoit en ſubſtance : *Que le Pape n'agiroit point contre l'Empereur dans les affaires, qui regarderoient Nâples & Milan. Qu'il accorderoit une Croiſade en Eſpagne, & les décimes dans les autres Etats de ce Prince. Que Charles V. garderoit Civita-Vecchia, Oſtie, Cita-Caſtellana, & le Château de Forli. Que le Pape païeroit comptant aux Troupes Allemandes ſoixante ſept mille écus, & trente-trois mille aux Eſpagnols. Que quinze jours après il leur païeroit une certaine ſomme, & dans les trois mois ſuivans tout le reſte de ce, qui étoit dû à l'Empereur, montant à plus de trois cens cinquante mille écus. Qu'en attendant, que les deux premiers païemens fuſſent faits, le Pape ſeroit conduit dans un lieu ſûr hors de Rome.*

Ce Traité étant ſigné de part & d'autre, il fut arrêté, que le neuviéme ou dixiéme de *Décembre* le Pape ſortiroit du *Château Saint-Ange* pour être conduit dans une Ville, dont on étoit convenu. Mais comme il craignoit toûjours quelque chicane de de la part de *Moncade* ; ne ſe trouvant pas en état d'exécuter le Traité, il ſe ſauva déguiſé en Marchand la nuit du neuviéme au dixiéme du même mois de *Décembre*. Il trouva à la Porte du Château *Loüis de Gonſague* envoïé par le *Cardinal Colonne*, avec des Troupes gagnées, qui reconnoiſſant le Pape à certain ſignal le conduiſirent à *Orvitte*

Dès que *Lautrec* eut appris, que le Pape étoit en liberté, il lui remit *Parme* & *Plaisance*, & ne voulant pas engager son Armée au milieu de l'Hiver dans les rochers de l'*Appennin*, il s'avança vers *Boulogne*, où il séjourna trois semaines en attendant de nouveaux ordres de sa Cour. Il y reçut une lettre de *Clement VII.* dans laquelle le Pape reconnoissoit lui être redevable de sa liberté. Il lui fit aussi entendre, qu'aïant été contraint d'accorder aux *Impériaux* tout ce, qu'ils avoient voulu exiger de lui, il ne se croïoit pas obligé de leur tenir parole, parce qu'il ne le pourroit pas, quand même il le voudroit.

La délivrance du Pape ne réconcilia pas les *Rois de France & d'Angleterre* avec l'*Empereur*. *Henri VIII.* aïant appris, qu'on étoit résolu de lui déclarer la guerre, & voulant toute fois en cacher le véritable motif, lui fit faire par ses Ambassadeurs quatre demandes, auxquelles il sçavoit bien, qu'il ne pouvoit alors satisfaire. D'un autre côté le *Roi de France* aïant convoqué une Assemblée de notables & des principaux Seigneurs de son Roïaume, leur exposa toutes les demandes, qu'il avoit faites pour avoir la paix avec l'*Empereur*, & leur demanda avis sur ce, qu'il devoit faire touchant la délivrance de ses enfans, s'offrant de retourner en prison, si l'on

croïoit, qu'il y fut obligé, & que son honneur & sa conscience l'exigeassent sans vouloir toute fois rien faire de préjudiciable à l'Etat.

L'Assemblée composée de trois Etats répondit d'un consentement unanime: *Que sa personne étoit au Roïaume, & non pas à lui. Que la Bourgogne étoit membre de la Couronne, dont il n'étoit qu'usufructier, qu'ainsi il ne pouvoit disposer ni de l'un ni de l'autre. Mais que si l'Empereur vouloit accepter une rançon pour les deux Princes, qu'il avoit en ôtage, elle offroit deux millions d'or pour les racheter, assûrant Sa Majesté, que s'il falloit en venir à une guerre, tous ses sujets n'épargneroient ni leurs biens ni leurs vies.* Le Roi jugeant après cette décision, qu'il pouvoit faire la guerre à l'Empereur ne pensa plus, qu'aux moïens de retirer ses enfans par la force des armes.

Ce fut au commencement de cette année, qu'*Henri VIII.* commença à songer à casser son mariage avec *Catherine d'Arragon* pour épouser *Anne de Boulen*, qui introduisit la Réligion Protestante en *Angleterre.* On a vû, qu'elle fut introduite en *Allemagne* & en *Suisse* par de mauvais Prêtres & des Moines défroqués, dont on a dépeint le caractére. Il n'est pas hors de propos de faire connoître celui de cette fameuse Princesse, affin de faire voir sur quel

fondement la Réformation s'est appuïée en *Angleterre*.

Sanderus, *du Chêne*, *Sponde*, *Surius*, *le Grand*, & *Bossuet* disent: qu'*Anne de Boulen* étoit Fille de la Femme de *Thomas de Boulen* Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére; mais non pas de ce Seigneur; car le Roi, dit *Sanderus*, étant devenu amoureux de cette Dame, relégua le Mari en *France* avec la qualité d'Ambassadeur; & *Anne de Boulen* nâquit deux ans après le départ de *Thomas*. Ainsi elle ne pouvoit être sa Fille. Il en avoit déja eu une nommée *Marie*. Le Roi l'aïant trouvée à son gré, en fit aussitôt sa maîtresse. On dit, que ce Prince aïant un jour demandé à *François Brian* Chevalier de l'Ordre & de la Maison *de Boulen*, si c'étoit un grand crime d'entretenir la Mere & la Fille. *C'est*, répondit *Brian*, *comme si l'on mongeoit la poule & le poulet*. Le Roi aïant trouvé cette réponse plaisante, lui dit: *Qu'il le prenoit pour son Vicaire infernal*; & depuis il fut connu sous ce nom. *Henri* après avoir corrompu la Mere & la Fille ainée, devint amoureux de la Cadette *Anne de Boulen*. On dit: qu'elle étoit brune de belle taille; qu'elle avoit une dent mal rangée à la machoire supérieure; six doigts à la main droite, & une tumeur à la gorge, dont elle couvroit la difformité avec une fraise. On ajoûte, qu'elle

qu'elle avoit la converſation enjoüée, qu'elle danſoit très-bien, qu'elle joüoit du luth mieux qu'aucune fille de ſon tems, qu'elle inventoit tous les jours de nouvelles modes, & qu'elle s'habilloit d'aſſés bon air, pour ſervir de modéle à toute la Cour. Mais les qualités de l'ame ne répondoient pas à celles du corps. Elle étoit vaine, ambitieuſe & coquette. A quinze ans, elle fut débauchée, dit-on, par le Maître d'Hôtel & par l'Aumonier de *Thomas de Boulen*, & on l'envoïa enſuite en *France* chez un Seigneur, qui la nourrit en fille de grande qualité. On la vit après à la Cour, où l'on dit: qu'elle ſe gouverna avec ſi peu de pudeur, qu'on l'appelloit ordinairement la *Haquenée d'Angleterre*. *François I.* eut auſſi part à ſes faveurs, ce qui la fit ſurnommer *la mule du Roi*. Ce fut dans ce tems, que donnant dans les nouvelles opinions, elle embraſſa les ſentimens de *Luther*. Etant revenuë en *Angleterre*, elle entra en qualité de fille d'honneur chez la Reine, où le Roi la vit, & l'aima. Pour fixer l'humeur inconſtante de ce Prince, plus il la preſſoit, plus elle lui oppoſoit ſon devoir & la réſolution, qu'elle avoit priſe de ſe reſerver toute entiére pour un mari. Ce fut par ces artifices, que lui aïant donné bonne opinion de ſa vertu, & l'engageant toûjours de plus en plus, elle l'enflamma tellement, qu'il réſolut de l'épouſer.

Lorsque ce bruit se fut répandu en *France*, on y disoit publiquement : *Que le Roi d'Angleterre alloit épouser la mule du Roi. Thomas de Boulen*, qui étoit pour lors Ambassadeur en *France*, aïant oüi parler du dessein d'*Henri*, prit la poste, sans en avoir demandé la permission, & se rendit en *Angleterre*. Il y raconta au Roi, que durant son absence, sa Femme s'étoit accouchée d'*Anne de Boulen*, & que l'aïant voulu répudier, elle lui avoit avoüé, que Sa Majesté étoit Pere de cette Fille. *Henri* lui commanda de se taire, & lui dit : *Que trop de gens avoient eu part aux bonnes graces de sa Femme, pour sçavoir, qui étoit le véritable Père de celle, qu'il vouloit épouser.*

Ce Prince aveuglé par sa nouvelle passion, résolut enfin de lever le masque, & de répudier la Reine, Princesse très sage & très-vertueuse. Ce dessein allarma tous les gens de bien. Le Conseil même avertit le Roi, qu'*Anne de Boulen* étoit une débauchée, & que diverses personnes, & entr'autres *Thomas Viat* avoit avoüé le commerce, qu'ils avoient eu avec elle. Ce dernier offrit même au Roi de le rendre spectateur des faveurs, qu'il recevoit de cette impudique; mais il fut traité d'insolent & d'imposteur. Cependant *Henri* n'aïant pû obtenir du Pape une sentence de divorce, il épousa en secret sa maîtresse, à laquelle il

il avoit fait prendre la qualité de *Marquise de Pembrok*, le quatorziéme *Novembre* 1532. ou selon d'autre le vint cinquiéme 1533. ses nôces n'aïant été antidatées, que parce qu'elle étoit grosse, quand le Roi l'épousa.

Dans la suite ce Prince, qui s'étoit séparé de l'Eglise Romaine, & dont les Partisans avoient déclaré le premier mariage nul, fit célébrer la solemnité des nouvelles nôces la veille de *Pâques* de l'an 1533. & le deuxiéme *Juin* suivant il fit couronner *Anne de Boulen Reine d'Angleterre*. *Elisabeth* leur Fille nâquit le septiéme *Septembre* de la même année ; & la *Reine Catherine* mourut le sixiéme *Janvier* 1535. *Henri* commanda à toute sa Maison d'en prendre le deüil ; mais *Anne de Boulen* en prit le jaune, pour marque de sa joïe, & témoigna, qu'elle auroit souhaité une mort moins glorieuse à sa rivale. Quelque tems après le Roi devint amoureux de *Jeanne Seimour*. *Anne de Boulen* en fut au désespoir ; & étant accouchée pour la seconde fois, elle ne mit au monde qu'une masse informe. Perdant l'esperance d'avoir un fils de *Henri*, elle s'abandonna à son Frere *George de Boulen* ; mais n'aïant tiré aucun fruit de cet inceste, elle fit part de ses bonnes graces à diverses personnes, & rangea même *Marc* un de ses Musiciens au nombre de ses favoris. Le Roi ne put ignorer long tems ce commer-

ce honteux. Il n'en témoigna pourtant rien jusqu'au premier jour de *Mai* 1535. qu'aïant découvert à *Grenwich*, que sa Femme jettoit de ses fenêtres son mouchoir à un de ses Amans, il la fit prendre ; & après l'avoir convaincuë d'inceste, & d'adultére, il lui fit couper la tête le dix-neuviéme de *Mai* de la même année. Il voulut, que *Thomas de Boulen* son Pere prétendu fut un de ses Juges. Le mariage d'*Anne de Boulen* fut déclaré nul ; & elle avoüa elle-même, qu'elle étoit déja mariée à *Milord Perci*. On fit mourir *George de Boulen*, & les autres Amans de cette malheureuse.

C'est là le portrait d'*Anne de Boulen*, le nouvel Apôtre d'Angleterre. Que les Princes seroient grands & respectés parmi les hommes, s'ils vouloient surmonter cette foiblesse! *Henri VIII.* n'auroit pas été réduit à dire au lit de la mort : *Omnia perdidimus amici. Nous avons tout perdu mes chers amis*, s'il avoit voulu mépriser les appas de cette incestueuse Femme ; qualité, dont les Historiens Protestans n'ont jamais osé entreprendre de la purger, non plus que de la justifier sur le vice de sa naissance, qu'en disant, que *Sanderus* appuïe ce fait par des circonstances très-difficiles à prouver ; mais il le prouve cependant.

En *Suisse* les affaires de la Religion n'étoient pas sur un meilleur pied. Les Deux-
Cens

Cens de *Berne* sous prétexte des difficultés, qu'elle causoit, ordonnerent des Ballifs à tous les Couvens & Abbaïes, qui étoient dans leur Canton. Ces Ballifs retirerent à eux les tîtres, les rentiers, & tous les documens, qui interessoient ces Maisons religieuses. Ils eurent ordre aussi de rendre un compte exact de la dépense & des revenus dans le Conseil privé tous les ans en présence des Abbés & des Abbesses, qui assisteroient les Ballifs dans cette occasion, affin que l'œconomie fut connuë & réglée en cas, qu'elle se trouvât defectueuse. Cette conduite fit murmurer extrêmement. Tous les Couvens députerent à *Berne*, & vinrent en représentation, moïennant quoi les Deux-Cens décreterent dans le commencement du mois de *Novembre*, pour tranquilliser leurs consciences, dit *Stetler*, d'assembler tous les Curés de leur Ville & Païs, dans la vûë de mettre fin par une Conférence publique aux contestations, qui troubloient l'Eglise.

Luther enseignoit, que la substance du pain demeuroit avec le Corps de Jesus-Christ. *Zwingle* au contraire ne soutenoit que le signe & la figure. *Luther* ne trouvoit rien de plus hardi ni de plus impie, que de nier le sens litteral, & *Zwingle* ne trouvoit rien de plus absurde, ni de plus grossier, que de le suivre. *Erasme*, qu'ils vouloient gagner leur disoit avec tous

les

les *Catholiques vous en appellés tous à la pure Parole de Dieu*, & *vous croïés en être les interprêtes véritables ; accordés-vous donc entre vous, avant que de vouloir faire la loi au monde.* Quelque mine, qu'ils fissent, ils étoient honteux de ne pouvoir convenir, ils pensoient tous au fond de leur cœur, ce que *Calvin* écrivit un jour à *Melancton*, comme on la rapporté dans le Tome précédent page 259. au sujet de cette discordance.

1528 Ainsi les *Bernois* dès le commencement de l'année 1528. tinrent la célébre Conférence, qui avoit été indiquée par la lettre circulaire de ce Canton du dix-septiéme *Decembre* 1527. *Cochlée*, Doïen de *Sainte Marie à Francfort*, qui étoit alors à *Maïence*, prévoïant le tort insigne, que la Religion Catholique alloit en recevoir, écrivit aussi aux *Bernois*, & les exhorta à avoir égard à la Loi de DIEU, à l'Autorité de l'Eglise, au Saint Siége Apostolique, & aux Edits des Empereurs, pour ne pas révoquer en doute par une malheureuse dispute les articles de nôtre Foi, reçûs & approuvés depuis tant de siécles. Il insiste principalement sur la maniere, dont on devoit déliberer dans cette Conférence, qu'on rejetteroit toute tradition, & tout ce, que les Docteurs de l'Eglise ont enseigné pour s'en tenir aux seuls passages de l'Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Testament, *Parce*

que cette Ecriture, dit Cochlée, *est une chose inanimée, qui ne peut parler ni juger seule, lequel des deux partis en a la véritable intelligence, qu'elle ne peut s'élever contre ceux, qui lui font violence, & qui donnent un sens pervers & corrompu à ses paroles. La Loi divine*, continue-t-il, *n'a t'elle pas établi, que s'il se rencontre quelque doute, on le propose au Grand-Prêtre, qu'on se soumette à son jugement, & qu'on punisse de mort les réfractaires.*

Mais le Canton de *Berne* ne fit aucun cas des remontrances des autres Cantons Catholiques, ni des avis de *Cochlée*, ni aucune attention à la lettre de l'Empereur, qui leur écrivit de *Spire* le vint-huitiéme *Décembre*, 1527. Ce Prince leur dit: *Qu'il apprenoit avec étonnement, qu'ils eussent de leur propre mouvement indiqué une Conference pour le premier Dimanche après la Circoncision de Nôtre Sauveur, dans laquelle ils s'étoient proposé de suivre ce, qui seroit décidé sur les articles, que leurs Ministres établissoient sur les difficultés de la Religion. Que cette entreprise ne convenoit pas à une Communauté, ni à un Païs seul, mais à tous les Etats de la Chrêtienté assemblés. Comme il étoit non-seulement dans le dessein d'assembler au plûtôt un Concile général à ce sujet, mais qu'il avoit déja convoqué une Diette à Ratisbonne pour y prendre les moïens convenables, ils devoient remettre la Conférence jusqu'après la Diette. Que si con-*

tre espérance ils suivoient au jour marqué, & que les Evêques, qu'ils avoient invités à être présens à la dispute, ne s'y rencontroient pas, ils ne devoient pas par cette raison les priver des droitures, qu'ils avoient dans leur Canton.

La Conférence commença au jour indiqué, qui fut le septiéme de *Janvier* 1528. & elle dura jusqu'au vint-sixiéme du même mois. L'on y vit arriver en foule les Députés de *Zurich*, de *Bâle*, de *Schaffhausen*, d'*Appenzel*, de *Saint-Gal*, & de *Mülhausen*, des *Grisons*, & des Villes Impériales de *Strasbourg*, d'*Ulm*, d'*Augsbourg*, de *Lindau*, de *Constance*, & d'*Icene*. Aucun Evêque n'y voulut assister ni en personne, ni par Députés. Un *Religieux Augustin*, nommé *Conrad Tregarius*, croïant, qu'il étoit honteux à l'Eglise, qu'aucun Catholique ne parût à cette Conférence, s'y rendit pour défendre la Religion; mais quoique *Suisse*, & par conséquent Compatriote, il y fut très-mal reçu, & fut obligé de se retirer. Ainsi les prétendus Réformateurs se voïant les maîtres n'eurent pas de peine à décider en leur faveur.

Les Théologiens du Canton de *Berne* commencerent l'action C'étoient *François Kolbius*, & *Berctold Haller*. *Zwingle*, *Oecolampade*, *Bucer*, *Capiton*, *Blaurer*, & plusieurs autres Sacramentaires appuïerent ce, que les autres avoient avancé, & toute la

dispute

dispute roula sur l'Eucharistie. *Conrad Tregarius* voulut défendre la Doctrine des Catholiques, mais on lui imposa aussitôt silence sous prétexte, qu'il se servoit d'autres preuves, que de l'Ecriture. On fit venir *André Althamer*, qui avoit écrit pour la présence du Corps de JESUS-CHRIST, & il la défendit au nom des *Lutheriens* & des *Catholiques*.

Zwingle fit un long discours sur la Céne, pour expliquer & établir son opinion, dont on ne put cependant pas tout-à-fait convenir dans l'Assemblée, comme *Bucer* lui-même l'avoüe. Les dix articles ne laisserent pas d'être approuvés, & en conséquence les Deux-Cens de *Berne* & quelques autres Villes défendirent de s'adresser à l'avenir aux Evêques, & abolirent dans l'étenduë de leur Territoire la Messe, les Prieres pour les Morts, l'Etat monastique, & les Cérémonies de l'Eglise Catholique.

Les *Bernois*, dit *Fleuri*, eurent soin de marquer en Lettres d'or sur une colonne le jour & l'année de l'abolition de la Religion Catholique dans leur Canton, affin d'en conserver un souvenir éternel à la postérité; & en même tems ils renoncerent à l'Alliance, qu'ils avoient faite avec le *Roi de France*.

Cochlée remarque, qu'après avoir approuvé les dix articles, ils établirent une

nouvelle Réforme, dans laquelle ils ordonnerent I. *Qu'on accepteroit ces dix articles, & firent signer la plûpart de leurs Curés.* II. *Que tous leurs Sujets n'obéïroient plus à l'avenir à aucun des quatre Evêques dans les affaires Ecclesiastiques, comme les Mariages, les Excommunications, les Absolutions, la réception du Chrême, les offrandes, & les décimes.* III. *Ils dispenserent les Doïens, Pasteurs, Prédicateurs, & tous les autres Ministres du serment prêté à leurs Evêques.* IV. *Ils ordonnerent à tous leurs Sujets d'abolir la Messe, les Autels dans les Eglises, & de renverser les Images dans tout le Territoire, comme on avoit fait à Berne, de même que les Obits, la Priere pour les morts, la Dédicace des Temples, les Ornemens sacerdotaux, & l'Habit religieux, les Jours de jeûne, les Fêtes des Saints.* V. *Ils permirent aux Prêtres, aux Religieux & Religieuses de se marier. Enfin pour donner une preuve certaine de l'incertitude de leur Foi & de la nouvelle Religion, qu'ils embrassoient, ils déclarerent, qu'ils ne le faisoient que sous cette condition, qu'ils la pourroient changer, si on les convainquoit par de bonnes raisons tirées de la Sainte Ecriture*, dit *Stetler.*

Ekius écrivit contre la Conférence de *Berne*, & *Cochlée* contre la nouvelle Réforme. Le premier outre les dix articles en rapporte encore vint-cinq erronés reçus dans la dispute. Dix contradictoires, & quinze

ze endroits de l'Ecriture Sainte falsifiés. Le second, article par article, répond à tous les Chefs de la nouvelle Réformation; & s'étend beaucoup plus sur celui, qui concernoit le Mariage des Moines & des Religieuses.

Ce changement de Religion ne se fit pas sans un mouvement extraordinaire. On assembla toute la Bourgeoisie dans l'Eglise de *Saint-Vincent*; où chaque particulier, qui avoit droit à quelques ornemens, eut la liberté de les reprendre comme un bien, qui lui appartenoit. Ensuite les Deux Cens exigérent le serment de tous les Bourgeois sans exception, par lequel ils s'obligerent à obéir ponctuellement à tout ce, qui seroit émané de cette souveraine Chambre eu égard à la nouvelle croïance, qu'on venoit d'embrasser.

Ce fut là le troisiéme pas à la Suprématie spirituelle réformée, que l'Etat de *Berne* fit, & rejetta le pouvoir de l'Eglise pour se l'arroger en décidant sur la Doctrine de la Foi, & en ordonnant ce, qu'il falloit croire. Plusieurs Seigneurs des premieres Familles de *Berne* & des plus distinguées, qui ne voulurent pas abandonner la Religion de leurs Ancêtres, quitterent leur Patrie, & se transplanterent ailleurs. *Roch* & *Sébastien de Diesbach* vinrent à *Fribourg*. L'ainé de la *Maison de Ligertz*

les suivit ; & deux *de Watteville* passerent en *Franche-Comté*, où ils sont connus sous le nom de *Marquis de Conflans*. Par contre *de Watteville* Prévôt de l'Eglise de *Saint-Vincent* épousa l'*Abesse de Fraubrunnen.* Après cette démarche les *Bernois* résolurent d'envoïer des Députés dans toutes les Paroisses de leur Canton, pour y faire recevoir la Réformation. On eut soin d'en avertir par avance les Gouverneurs ou Maires, affin que tous les hommes de chaque Paroisse se rencontrassent dans les Assemblées, que les Députés avoient ordonnées. Tous y parurent dès l'âge de quatorze ans, qui est encore celui de minorité. On y fit lire à haute voix l'Edit de la Réformation ; & après cette lecture les Députés remontrerent aux Peuples : *Que Leurs Souverains Seigneurs aïant par un effet de leur zéle pour la Gloire de DIEU fait établir chez eux une Dispute de Religion à grands frais ; ce qui leur avoit attiré au dedans & au dehors des injures, des outrages, & de grandes menaces ; ils avoient néanmoins jugé à propos de continuer ladite Réformation selon la Parole de Dieu ; ne doutant pas, que dans cette circonstance les Sujets ne se conformassent à la volonté de Leur Souverain.*

II. *Ils demanderent en chaque Paroisse les sentimens de chacun. LL. EE. souhaitant de sçavoir, qu'elle seroit à cet égard l'idée de leurs Sujets*, (*quoiqu'ils ne doutassent pas, qu'on ne se*

se conformât en tout, puisque déja depuis fort long-tems la pluralité l'emportoit en faveur de la prédication de la pure Parole de DIEU. *Les Députés devoient donc recueillir les suffrages; faisant rester ceux, qui vouloient se conformer au Souverain, & retirer à part ceux, qui le refuseroient, & demander à chaque parti leur réponse par écrit.*

III. *Que si dans une Communauté, qui auroit plusieurs Paroisses, la pluralité l'emportoit pour la Messe, ils interrogeroient chaque Paroisse à part, pour voir celle, où la pluralité seroit pour la Réformation.*

IV. *Quand même une Communauté, ou une Paroisse voudroit garder le Papisme, néanmoins les Prêtres & les Curés, qui auroient embrassé la Réformation, & signé les dix articles de la Dispute de Berne, seroient maintenus dans leurs Cures & Bénéfices, & ne célébreroient aucune Cérémonie Papistique.*

V. *Les Prêtres, qui n'auroient signé ni pour l'un ni pour l'autre parti, seroient obligés de s'abstenir de toute pratique de Catholicité.*

VI. *Que s'il se trouvoit des Prêtres, qui voulussent combattre les dix articles, s'ils étoient dans une Eglise, où la pluralité l'emportât en faveur de la Messe, LL. EE. permettoient de la célébrer jusqu'à nouvel ordre; mais ils défendoient à ces Prêtres de la célébrer dans les endroits, où elle étoit abolie* En même tems les Députés devoient y joindre cette dou-

ble protestation de la part de l'Etat de *Berne.* I *Que non-obstant ces changemens, qu'on faisoit dans la Religion, l'on ne pretendoit point se détacher des Cantons, mais qu'on étoit toûjours resolu de s'acquiter envers eux, de tout ce, qu'on leur devoit en vertu des Alliances.* II. *Que si quelqu'un leur montroit quelque chose de meilleur par l'Ecriture, ils seroient toûjours disposés à l'écouter.* Preuve invincible du peu de confiance, qu'on avoit aux opinions de la nouvelle Doctrine.

Ainsi fut insensiblement établie la Réformation dans le Canton de *Berne*, & à peu près de la même maniere dans les autres Cantons Protestans. C'est un témoignage sensible, que Dieu a tenu sa parole en la permettant, & que suivant l'Ecriture il a puni les débordemens des mauvais Catholiques de la chere Patrie de ce temslà. *Movebo candelabrum. Je transporterai ailleurs ma lumiere.*

Elle ne se fit cependant pas absolument d'un accord dabord si unanime, qu'elle ne trouvât beaucoup d'obstacle dans son exécution. *Felix de Diesbach Ballif d'Aigle* lia une si forte partie contre *Farel*, qu'il le fit chasser comme un Héréfiarque, & un ennemi du repos public, de Dieu, & de sa Religion; mais les Habitans du Gouvernement d'*Aigle* ne furent pas les seuls, qui exciterent des troubles à l'occasion de

la

la Réformation. Le *Comté de Lentzbourg*, *Frutingue*, & le *Haut-Sibethal* ne vouloient point la recevoir. D'un autre côté les dépendans des Monastéres connivoient à l'abolition de la Religion Romaine. Ils prétendoient en même tems d'être affranchis des dixmes & des censes ; & c'étoit là un des motifs d'esperance, qui les portoit à la prévarication.

Les Souverains ne l'entendoient pas de cette maniere ; car comme la Réformation les avoit établis au dessus de l'Eglise, & qu'elle leur accordoit une puissance universelle dans le spirituel, ils joignirent à leur pouvoir temporel non-seulement toute l'Autorité Ecclésiastique, mais par conséquent les Bénéfices, qui en dépendoient, entre lesquels les dixmes, les censes, & les autres droits attachés à l'Autel étoient du nombre comme un reversible indisputable, & un appanage dévolu par le droit du changement.

Ceux d'*Interlacken* indignés de la cession, que les Religieux avoient faite de leur Couvent aux *Bernois*, envoïérent une Députation à *Berne* pour demander d'être affranchis de toutes leurs redévances envers cette Maison. Et comme on ne leur répondit pas d'abord à leur gré, ils se mutinérent, & menacérent de s'affranchix eux-mêmes. On y envoïa un Conseiller de

Berne pour leur remontrer leur devoir, accompagné du nouveau *Ballif d'Interlacken*, & de l'*Avoïer d'Unterſewen*; mais les Païſans irrités de voir, qu'on ne leur donnoit, que des paroles, & voulant ſe faire juſtice à eux-mêmes, ſe jettérent en armes dans le Couvent avec une telle furie, que ces trois Magiſtrats eurent de la peine à ſe ſauver.

L'*Avoïer d'Erlach* y accourut avec des Députés du Conſeil de *Thun*; mais il ne trouva pas plus de reſpect ni de ſoumiſſion, que les autres. Ils chaſſerent auſſi leur Miniſtre, qui fut obligé de s'enfuir dans les Alpes; & ils appellérent à leur ſecours leurs Voiſins du *Canton d'Underwalden*, qui leur envoïerent deux Députés pour examiner l'état des affaires. On parvint néanmoins à pacifier ces troubles de ce côté-là; mais d'autres recommencérent ſous le même prétexte dans les Balliages de *Nidau*, de *Frienisberg*, & de *Serlier*. Les Païſans ſe jettérent ſur le Couvent de *Gottſtatt*, & le pillerent. Ceux de la Juriſdiction de *Zollickofen* en firent autant au Monaſtére de *Frienisberg*, qu'on avoit érigé en Balliage. Ceux du Gouvernement d'*Aigle* continuérent leur mutinerie, quoique avec moins de bruit; mais le nouveau Gouverneur *Rodolphe Negeli*, qu'on leur donna, fit ſi bien, qu'il calma les eſprits.

Ceux du *Haut-Sibethal* persisterent dans leur résolution, de ne point renoncer à la véritable Religion, & chasserent le Ministre, qu'on leur avoit donné. Autant en firent ceux de *Frutiguen*, qui pillerent la maison de *Jean Haller* leur Ministre, & le maltraitérent tellement en sa personne, que dégouté d'habiter parmi de semblables gens, il prit le parti de demander son congé, & de se retirer à *Zurich*.

L'abolition des Services étrangers & des Pensions ne fut pas l'un des moins remarquables endroits de la Réformation de *Berne*; *mais elle l'auroit été encore plus*, dit *Ruchat*, *si on l'eût conservée.* Plusieurs personnes la sollicitoient avec chaleur; & voici ce, qui fut publié à ce sujet le vintuniéme *Septembre* de l'année suivante 1529. *D'autant que les dons & les pensions des Princes & Potentats de la maniére, qu'on les a pris jusqu'à présent, sçavoir, aux dépens de son sang & du sang d'autrui, & l'interêt particulier, sont les plus grandes abominations devant Dieu, qui aveuglent & fascinent entiérement les cœurs des hommes, en sorte, que par-là tous les Conseils & les Jugemens deviennent suspects, & l'on ne se fie plus à ceux, qui en sont entachez, particuliérement à la Magistrature: Et que de plus on a vû par-là de puissans Roïaumes, Villes, & Païs ruinés, comme Rome, & d'autres puissantes Villes.*

A ces

A ces causes, pour éloigner tous ces maux, & conserver nos Villes, nos Terres, & nos Sujets dans un état paisible, tranquille & chrétien, en considération des maux, des pertes, & des médisances, qu'on avoit essuïées par le passé, où nôtre honneur avoit été attaqué, & affin que nous puissions éviter la colere de Dieu; nous avons reçu & arrêté l'ordonnance suivante & perpétuelle, & nous avons juré à Dieu de la garder à perpétuité.

Premierément, comme il est raisonnable, que celui, qui fait la loi, s'y soumette le premier, & l'observe dans sa conduite, aussi est ce nôtre entiére volonté, que nous & nos descendans renoncions entiérement à toutes sortes de dons, présens, loïers, & pensions de tous Princes & Seigneurs étrangers. Défendons à tous nos Bourgeois ou Habitans de Berne, & généralement à tous nos Sujets & Habitans de nos Terres, de quelque condition, qu'ils puissent être, de prendre ou recevoir aucun argent, ni autre présent de quelque Prince ou Seigneur que ce soit, de quelque maniére que ce soit, ou par don de présent, ou par promesse pour l'avenir, ni médiatement ni immédiatement.

Que ni la Ville de Berne, ni aucune autre Ville ou Communauté, ni aucun Particulier, ne prendra absolument rien; excepté seulement ce, qui étoit conforme au Traité de la Paix générale de la Suisse, & aux autres Trai-

tés

tés précédens. Sçavoir 1ò. La pension, qui est düë au Trésor public de la Ville de Berne pour cause de la Paix concluë à Fribourg entre la France & la Suisse. 2ò. Celle, qui revenoit de l'Union héréditaire avec l'Autriche & la Bourgogne. 3ò. Enfin celle, qui revenoit des anciennes Alliances de la Ville de Berne avec la Maison de Savoïe. Toute autre pension excluë.

Ce fut de cette maniére, que la Réformation s'introduisit en *Suisse* l'année 1528: pendant que *Lautrec*, qui avoit déja reconquis la plus grande partie du *Milanois*, eût pû aisément se rendre maître de *Milan*, s'il n'eût reçû des ordres exprès de rendre toutes ces places à *François Sforce*, & d'aller à *Rome* délivrer le *Pape*.

Comme il entroit dans la *Romagne* il apprit, que le Saint Pere s'étoit sauvé, & que les Impériaux au bruit de sa marche avoient quitté *Rome* pour aller défendre le *Roïaume de Nâples*. La peste avoit diminué leur Armée de plus des deux tiers, & l'on remarqua que l'année achevée, il n'en resta pas deux cens exempts des effets de la vengeance divine. Ce qui faisoit, que les Généraux ne pouvoient prendre aucunes mesures certaines pour s'opposer aux efforts de la Ligue.

Le Pape n'étoit pas encore engagé dans la Confédération, & il ne sçavoit quel parti prendre. Il ne vouloit point ratifier le

Traité

Traité fait avec le *Duc de Ferrare*. Il exigeoit des *Vénitiens* de retirer leurs Troupes de *Ravenne* ; & ceux ci, qui avoient de grandes prétentions sur cette Place, differoient toûjours de satisfaire Sa Sainteté. Ensorte que *Lautrec* pour la conquête, qu'il méditoit, ne pouvoit guéres compter que sur son Armée. Il ne laissa point de traverser l'Etat Ecclésiastique avec huit mille *Landsknechts* commandés par le *Vicomte de Vaudemont*, quatre mille *Suisses* sous les ordres du *Comte de Tende*, trois mille hommes de pied *François* sous *de Burie*, quatre mille *Gascons* sous *Pierre de Navarre*, & dix mille *Italiens*, ce qui faisoit une Armée de plus de vint huit mille hommes.

Sur la fin de *Février Lautrec* arriva dans l'*Abbruzze*, & toutes les Villes, *Ascoli*, *Aquila*, & autres lui ouvrirent leurs portes, & le reçurent comme leur liberateur. L'Armée Impériale avoit pris les devants, parce qu'elle n'avoit point d'artillerie. Le Général François fit conduire la sienne le long de la côte ; ce qui lui facilitoit l'entrée dans la *Capitanate*, où il reçut les quatre vints mille écus de Traite-foraine, qui se païoit au mois de *Mars* dans cette Province. Il en profita en entrant dans la *Poüille*. La Ville de *Sulmone* se rendit à lui sans attendre d'être sommée, & il auroit aisément conquis tout ce Païs, si *Philibert de Châlons* Prince

ce d'Orange résolu de garder le chemin, par où les vivres venoient aux *Impériaux* du côté de *Bari* & de *Siponto*, ne se fut campé sur une éminence défenduë par le canon de la Ville de *Troja*.

Lautrec cependant l'en chassa, & la nuit suivante toute l'Armée Impériale décampa sans bruit, & se retira à *Nâples* dans un désordre, qui auroit rendu sa défaite infaillible, si elle eût été poursuivie. Mais *Pierre de Novarre* fut d'un avis contraire, & *Lautrec* le préferant à celui des autres, s'amusa à battre la Ville de *Melfi*, dans laquelle étoit *Jean Carroccioli* avec trois mille hommes de garnison, qui se défendirent avec beaucoup de valeur; mais dans le second assaut ils furent emportés, & tous passerent au fil de l'épée avec près de quatre mille habitans. Le *Prince de Melfi* fut fait prisonnier de guerre; sa femme & ses enfans s'étant retirés dans le Château se rendirent sans résistance. Ce Prince sur le refus de l'*Empereur*, qui ne voulut pas païer sa rançon, eut recours au *Roi François I.* qui lui procura sa délivrance, & en fut servi fidélement jusqu'à sa mort.

La prise de *Melfi* étonna si fort tout le *Roïaume de Nâples*, que *Barlette*, *Trani*, *Venose*, & d'autres Villes des environs se soûmirent aussitôt à *Lautrec*, parce que les *Impériaux* en avoient retiré les garnisons.

Ca-

Capouë fit la même chose, de même que *Nole*, *Acerra*, *Aversa*; ensorte, qu'il n'y eut, que la Ville de *Nâples*, celles de *Manfredonia* & *Gaïette*, qui demeurerent fidéles aux *Impériaux*.

Le *Duc de Ferrare* voïant, qu'il ne restoit que ces Villes à l'Empereur dans le *Roïaume de Nâples*, crut les affaires d'*Espagne* si ruinées, qu'il acheva le mariage de son Fils avec la belle Sœur du *Roi de France*, qu'il avoit differé jusqu'alors sous différens prétextes. Et *Lautrec* homme ambitieux flatté par tous ces grands succès ne considéra pas, qu'à un ennemi, qui s'étoit retiré avec ses forces entiéres, il suffisoit, qu'il fut maître de la Capitale, laquelle seule pouvoit donner la loi à tout le reste du Roïaume. S'il l'eût vivement poursuivi, il le pouvoit défaire avant, qu'il y entrât, à cause de la jalousie, qui régnoit entre le *Prince d'Orange* Général de l'Armée & le nouveau Viceroi de *Nâples*, qui dès le commencement fit difficulté d'admettre *Lautrec* dans la Ville.

Mais les délais de *Lautrec* donnerent aux deux ennemis le tems de se réconcilier; ensorte qu'ils résolurent de demeurer dans *Nâples* avec douze mille hommes de vieilles Troupes, & ils envoïerent le reste de leurs forces en garnison dans les Places les plus importantes, ce qui fut cause de la

perte

perte de l'Armée Françoise. *Lautrec* prévoïant, que *Manfredonia*, où les *Impériaux* avoient jetté deux mille hommes, l'occuperoit trop-long tems ; laissa deux cens cinquante chevaux, & quinze cens fantassins pour la bloquer, & s'avança avec le reste de son Armée devant *Nâples*, où il arriva le premier jour de *Maï*, & s'y retrancha si bien, qu'il paroissoit impossible de le déloger. La situation avantageuse de son camp lui fit mettre en délibération, s'il attaqueroit la Ville, ou s'il se contenteroit de la réduire par famine. Les avis furent partagés ; mais la nombreuse garnison, qui avoit le Viceroi *Moncade* à la tête, l'obligea de prendre le dernier parti, tant, parce qu'il n'avoit d'argent que pour la solde ordinaire de ses Troupes, que parce que le grand nombre des assiégés lui fit esperer, qu'ils seroient bientôt affamés, le peuple seul montant à plus de deux cens cinquante mille personnes. Il fit donc fermer les deux principales avenuës de la place par deux forts, l'un sur le marais de la *Magdelaine* ; & l'autre vis-à-vis du *Mont Saint-Martin*.

Les *Espagnols* attaquerent le premier, & furent repoussés avec une vigueur, qui leur donna des *François* une meilleure opinion, qu'ils n'avoient euë à la Bataille de

 Pavie.

Pavie. Huit jours après ils tenterent de se rendre maîtres du second avec aussi peu d'avantage. *Moncade*, qui, comme on a dit, avoit succedé à *Lanoi* dans la dignité de *Viceroi de Nâples*, voulut éprouver si la fortune lui seroit plus favorable sur mer, & prenant six galeres, deux galions, quatre barques armées, & beaucoup de bâtimens de pêcheurs, avec mille soldats *Espagnols*, & deux cens *Allemans.* Il monta lui-même sur la meilleure des galeres ; & le *Marquis du Guât*, le *Connêtable Colonne*, le *Comte de Rœux*, & d'autres Officiers Impériaux voulurent être de la partie, ensorte, qu'il n'y eut que le *Prince d'Orange*, qui demeura dans *Nâples.*

Philippe Doria, Neveu d'*André Doria*, étoit alors au *Golfe de Salerne* avec huit galéres de *France*, & le Viceroi informé, que lui & les siens à son exemple quittoient souvent leurs vaisseaux, & venoient jusqu'à l'Armée de terre, forma le dessein de surprendre les huit galéres Françoises avec six des siennes, qu'il arma à cet effet, en les garnissant de ses meilleurs soldats. *Doria* instruit par *Lautrec* de l'entreprise du Viceroi, renforça ses galeres de quatre cens Arquebusiers, qui lui furent envoïés par le Général François sous la conduite du *Capitaine Ducrocq.* Il étoit à *Capodorso*, lorsqu'il apperçut deux galeres du Viceroi,

Viceroi, qui faiſoient ſemblant de fuïr pour attirer l'ennemi en haute mer. Il détacha trois de ſes huit galéres pour gagner le deſſus du vent, & pour revenir charger les *Impériaux* par les côtés. Il s'avança avec les cinq autres, & du premier coup de canon, qu'il tira, il emporta quarante ſoldats de la galére du Viceroi. La ſuite du combat fut très ſanglante, & dura ſix heures entiéres. *Moncade* fut renverſé mort de deux coups, dont l'un lui rompit le bras, & l'autre lui fracaſſa l'épine du dos. Sa galere coula à fonds avec une autre commandée par *Feramuſca*, & le reſte fut pris, à la réſerve de deux bâtimens, que le vent pouſſa dans le port de *Nâples*, ſi maltraités par l'Artillerie Françoiſe, qu'on eut peine à les décharger avant, qu'ils périſſent. Le *Marquis du Guât*, *Aſcagne*, & *Camille Colonne*, le *Prince de Salerne*, les *Seigneurs de Vaudré*, de *Ris*, de *Sainte Croix* furent faits priſonniers de guerre avec beaucoup d'autres Seigneurs & Capitaines. Néanmoins cette victoire fut funeſte aux *François* par la réſiſtance des ennemis, enſorte, que de quatre cens Arquebuſiers envoïés par *Lautrec*, il n'en reſta pas plus de ſoixante.

Le *Prince d'Orange* aïant appris la perte de la Bataille fit ſortir de *Nâples* les bouches inutiles, & diſtribua par meſures les vivres aux ſoldats. Comme il craignoit,

que la mort du Viceroi, celle d'un ſi grand nombre de vaillans hommes, & la perte de tant de vaiſſeaux, n'avançât la priſe de la Ville capitale, pluſieurs places, qui tenoient encore pour les *Impériaux*, aïant arborée les Armes de *France*; il dépêcha vers l'*Empereur* un brigantin, pour lui mander, que les plus vaillans ſoldats avoient été tués dans le dernier combat naval, & que les autres étoient preſque incapables de ſervir; qu'il n'y avoit dans *Naples*, que pour ſix ſemaines de bled; que les *Allemans* commençoient à murmurer, & qu'il étoit à craindre, qu'ils ne ſe révoltaſſent, ſi Sa Majeſté Impériale n'envoïoit bientôt de l'argent pour paier l'Armée, & des Troupes pour ſe défendre des *François*, avec leſquels, ſans cela, on ſeroit obligé de traiter: que les *Allemans* avoient apporté de *Rome* la peſte dans *Naples*, & que les autres mouroient d'autant plus aiſément, qu'ils ne pouvoient s'aſſujettir à éviter le commerce de ceux, qui en étoient infectés.

Lautrec intercepta cette letre, & ſe contenta de faire couper l'aqueduc, qui portoit l'eau dans la Ville; mais au lieu de faire faire en même tems une tranchée pour conduire les eaux dans la mer, il les laiſſa ſe répandre dans la campagne; enſorte que ne trouvant point de pente & aucun écoulement dans un lieu tout uni, la

gran-

grande ardeur du soleil les corrompit bientôt; ce qui causa les maladies dans l'armée, & y fit un ravage effroïable. Ces maladies se changerent en peste, & furent augmentées par la malice des assiégés, qui vinrent dans le camp François sous divers prétextes, & corrompirent toutes les citernes; de sorte qu'à la fin de *Juillet Lautrec*, qui fut lui-même attaqué du mal contagieux, vit son armée, qui étoit de vint-cinq mille hommes, réduite à quatre mille, & environ cent hommes d'armes, de huit cens qu'ils étoient auparavant.

L'Armée navale commandée par *Renco de Céri* & *André Doria* aïant fait une descente dans l'île de *Sardaigne*, qui étoit sous la domination *Espagnole*, y trouva une si grande abondance de vivres, que les Soldats, qui jeûnoient depuis long tems, s'étant remplis avec trop d'avidité, furent aussi attaqués de maladies contagieuses, qui en mirent un grand nombre au tombeau; & comme si le fleau de la peste n'eût pas suffi pour détruire un si grand nombre de soldats François, la perfidie d'*André Doria*, qui changea de parti, acheva de tout perdre.

Lautrec attendoit toûjours avec beaucoup d'impatience le renfort, qu'on lui faisoit esperer. Il le reçut enfin, mais au nombre de dix-huit cens hommes seulement, auxquels il fallut envoïer une escor-

te à *Nôle*, parce que la tempête avoit empêché de descendre plus près. L'escorte fut battuë par les Impériaux, & la peste étant devenuë plus violente, l'armée Françoise fut réduite au tiers dès le commencement du mois d'*Août*. On conseilla à *Lautrec* pour éviter la malignité de l'air, de se retirer à *Capouë* ou ailleurs; mais son obstination le conduisit à sa propre ruine, & la raison, qu'il alleguoit, fut, *Qu'il avoit écrit au Roi, qu'il obligeroit ceux de Nâples de se rendre à discretion, & qu'il y alloit présentement de sa réputation de tenir parole.* L'évenement justifia, qu'il avoit trop promis. Le Camp des François devint d'abord un hôpital, & ensuite un cimetiere. Le *Comte de Vaudemont* seul capable de commander l'armée, & de succeder à *Lautrec*, mourut le premier des personnes de qualité, *Charles* frère bâtard du *Roi de Navarre*, *Camille*, *Trivulce*, & beaucoup d'autres le suivirent de près. *Lautrec* fut attaqué comme eux, & succomba de même. Il mourut la nuit du quinziéme au seiziéme d'*Août* de cette année 1528., & justifia par sa mort le reproche, que les *Espagnols* lui avoient fait souvent, d'aimer mieux s'égarer en suivant son caprice, que d'aller droit, en suivant l'avis des autres.

Après sa mort le *Marquis de Saluces* prit la conduite des restes de l'armée Françoise, & la

& la prémiere fonction qu'il en fit, fut d'écrire à *Rence de Céri*, & au *Prince de Melfi*, de le venir joindre pour l'aider à lever le siége de *Nâples*. Ce dernier étoit devant *Gaïette*, & l'avoit reduite à l'extrêmité, lorsque *Doria* vint la ravitailler avec douze galeres. Le *Marquis de Saluces* ne l'attendit pas, il décampa pendant la nuit, mais il ne put le faire si secrettement, que les Impériaux n'en fussent avertis. La garnison de *Nâples* fit une sortie générale. Tous ceux des François, qui étoient démeurés pour former un espece d'arriére garde, moururent les armes à la main, & les moindres Officiers & soldats furent faits prisonniers.

Pierre de Navarre, qui commandoit cette arriére-garde, fut du nombre de ces derniers. Ce Capitaine si célébre, né d'une famille de la lie du peuple dans la *Biscaïe*, s'étoit élevé par son propre mérite aux premiéres dignités militaires. Il fut le premier, qui inventa les mines, quoique quelques autres assûrent, que les *Génois* s'en étoient servis avant lui. Aïant été fait prisonnier par les *François* à la Bataille de *Ravenne* en 1512. les *Espagnols* se mirent si peu en peine de le faire sortir de prison, où il languit long-tems, que dégouté d'une Nation, qu'il avoit servi si utilement, & qui étoit si peu reconnoissante, il s'engagea au service du Roi *Fran-*

çois I. auquel il fut toûjours fidéle jusqu'en cette annee 1528. qu'il fut fait prisonnier. Les *Espagnols* pour punir sa désertion le menerent enchainé dans la château de *Nâples*, où il les avoit introduits par son addresse vint huit ans auparavant, & le firent étrangler la nuit par ordre de *Charles V.* quoiqu'il y ait des Aûteurs, qui rapportent, qu'on l'étouffa entre deux matelats, & que selon d'autres il soit mort de chagrin.

Le *Marquis de Saluces* avec les *François*, qui purent échapper de la derniere défaite, se sauva dans *Averse*, où il fut aussitôt assiégé. Visitant la bréche, & tâchant de donner du courage à ses soldats, il fut blessé d'un éclat de pierre, qui lui cassa le genoux. Cet accident le rendant inutile, & lui faisant craindre, que ses Troupes ne se débandassent, il fut contraint d'en venir à une capitulation honteuse, avant que les ennemis fussent informés de sa blessûre. Les articles furent: *Que les Assiégés laisseroient toutes leurs armes, chevaux, enseignes, & guidons au Prince d'Orange Général de l'Armée Impériale, que tous les Capitaines, Lieutenans, & Enseignes, Gens-d'armes, & chevaux legers pourroient emmener avec eux un seul cheval, & une mule; que les Italiens ne pourroient servir de six mois le Roi de France, & que les François, Gascons, Suisses, Landsknechts, & autres Troupes étrangéres*

se re-

se retireroient dans leurs Païs, sans faire aucun séjour en Italie. Que le Prince d'Orange les feroit conduire en sûreté jusqu'aux frontiéres de leurs Provinces, sans qu'on les pût inquiéter. Que le Marquis de Saluces emploïeroit tout son crédit pour obliger les Places occupées par les François à se soumettre au pouvoir du Prince d'Orange, & que lui-même demeureroit prisonnier de guerre. Cette capitulation fut signée le trentiéme d'*Août*. Le *Prince d'Orange* entra dans *Averse*, voulut y visiter *Pomperan*, qu'on y avoit laissé; mais il le trouva mort. De quatre mille *Suisses*, détachés des autres pour servir à cette expédition, il n'en rentra qu'environ quatre cens au Païs, & de tous les Chefs, qui les commandoient, on ne revit, que les Capitaines *Jacques de Maï, George Hubelman, Ambroise Imhoff, Jacques Hetzel, & Simeon Færber.*

Le *Prince de Melfi*, & *Rence de Céri* aïant joint leurs Troupes, s'étoient retirés à *Barlette*, & en d'autres places maritimes, où ils se maintinrent contre toutes les forces de l'Empereur jusques à la paix de *Cambrai*. Ils furent de quelques secours aux Soldats François, dont un grand nombre sorti d'*Averse* se retira auprès d'eux, quelques-uns s'embarquérent sur les galéres, d'autres s'arrêtérent à *Rome*, & il en eut très peu, qui fussent en état de retourner en *France*. Toutes les places, que les Fran-

çois avoient priſes dans le *Roïaume de Nâples* avec tant de promptitude, ſe révolterent auſſi promptement après la reddition d'*Averſe.*

Telle fut la ruine de cette armée conſidérable, qui avoit fait trembler toute l'*Italie* à la deſcente des Alpes, & qui fut entiérement diſſipée ou par la mauvaiſe conduite du Général, qui s'obſtina à vouloir continuer le ſiége de *Nâples* contre l'avis de la plûpart de ſes Généraux, qui vouloient, qu'on le levât, lorſqu'ils virent la peſte déſoler l'Armée, ou par la négligence du Roi *François I.* qui ſans égard à ſes véritables interêts, emploïoit à la conſtruction du Château de *Madrid* proche *Paris*, ou à ſes plaiſirs l'argent, qui auroit ſuffi pour la conquête de *Nâples*, & ne ſe ſouvenoit pas d'avoir perdu le *Duché de Milan* par un ſemblable contre-tems de dépenſe ſuperfluë. Ainſi les affaires d'*Italie*, qui au commencement de l'année avoient une ſi bonne apparence pour ce Prince, changérent entiérement de face. Enſorte, qu'il ne lui reſta preſque plus rien en ce Païs-là, & dans *Génes*, & dans le *Milanois.*

En *Suiſſe* les Villes de *Zurich* & de *Berne* aïant fait un Traité de Combourgeoiſie avec celle de *Conſtance.* *Jean de Fridinguen* ſe préſenta le Jeudi après *Ste. Agathe* à la Diette de *Lucerne*, où il ſe plaignit de ce Traité de

la

la part de *Ferdinand Roi de Hongrie & de Bohéme*, alleguant : *Qu'il étoit contraire à la Paix de Bâle, à l'Union héréditaire, aux interêts de l'Empire, & que ni le Roi, ni les Etats, ni la Ligue de Suabe ne pouvoient y donner leur consentement. Qu'ainsi il prioit les Cantons assemblés de ne point entrer dans ce Traité, & de vouloir dissuader les deux Villes de* Zurich *& de* Berne *de cette Combourgeoisie avec la Ville de* Constance, *qui ne pouvoit engendrer, que des contestations désagréables tant d'un côté que de l'autre.* Les Cantons répondirent : *Qu'ils ne voïoient pas avec plaisir ce Traité de Combourgeoisie entre les trois Villes, qu'ils souhaitteroient, qu'il ne fût point, puisqu'ils en prévoïoient bien les conséquences, & ce qui pourroit résulter d'une nouveauté, qui méritoit une sérieuse réflexion.* Ils promirent en même tems d'en écrire aux deux Cantons, & de l'empêcher, s'il étoit possible; mais leur lettre, quoique extrêmement motivée, n'opéra rien pour le coup. Bien-loin de là ; les *Bernois* & les *Zuriquois* avec la Ville de *Saint Gal* renouvellerent la Combourgeoisie avec *Besançon.* C'est ainsi, qu'il sembloit, que la Réformation commençoit à répandre un esprit de désunion, qui éclata quelques années après, comme on le verra en effet.

Ce fut pour arrêter les maux, qui 1529
ravageoient l'*Allemagne*, que l'Empereur fut obligé

obligé de convoquer une Diette à *Spire*. Car outre les grands progrès, que le *Lutheranisme* faisoit dans l'*Empire*, ses Provinces étoient menacées d'une prompte irruption des *Turcs*, qui s'étoient déja rendu maîtres de *Bude*, & qui se flattoient d'être bientôt maîtres de toute la *Hongrie*. La Diette commença le quinziéme de *Mars* de l'an 1529. La premiére chose, à laquelle on s'appliqua, fut d'y traiter des affaires de la Religion, sur lesquelles on disputa long-tems & avec beaucoup de chaleur. Le but des Catholiques étoit de désunir l'*Electeur de Saxe* & les autres Princes des Villes Impériales, c'est à dire, les *Lutheriens* d'avec les Députés des Villes, qui avoient embrassé la Doctrine de *Zwingle*, & des autres Sacramentaires touchant l'Eucharistie; & peut-être en seroient-ils venus à bout, si le *Landgrave de Hesse* n'eut prévenu cette division, en leur remontrant à tous, que la différence n'étoit pas assez grande entr'eux pour se séparer, & qu'il étoit aisé de les concilier ensemble: ou que s'ils se partageoient, les Catholiques se voïant les plus forts ne manqueroient pas d'en tirer avantage. On se rendit à ces raisons, ou plûtôt l'antipathie entre les *Lutheriens* & les *Zwingliens* n'éclata pas alors, & *Ferdinand*, qui présidoit à la Diette, fit appeller les Députés des Villes Impé-

riales

riales en particulier le cinquiéme *Avril*, & leur fit des reproches assez vifs, d'avoir fait plusieurs changemens contre l'Edit de l'Empereur, & les exhorta fort à consentir aux Réglemens, qu'on vouloit établir de peur, que leur partialité ne rendît la Diétte inutile, & qu'on ne se separât sans avoir rien fait. Les Députés lui répondirent, que les changemens, qu'ils avoient introduits, ne préjudicioient en aucune maniére à l'Autorité de l'Empereur; qu'ils ne demandoient que la paix, qu'ils étoient disposé à satisfaire Sa Majesté Impériale, & à accepter la convocation d'un Concile.

Le sujet des plaintes de *Ferdinand* étoit, que le vintiéme de *Février*, environ un mois avant la tenuë de la Diette, ceux de *Strasbourg* avoient fait un Decret signé par le Conseil des Trois Cens, par lequel ils abolissoient la Messe, jusqu'à ce que leurs adversaires fissent voir, que ce Sacrifice étoit un culte agréable à Dieu. Ce Decret fut publié par l'ordre du Sénat dans toute l'étenduë de sa jurisdiction, pour être observé par tous ses sujets. Et le Sénat ensuite en donna avis à l'Evêque, qui reçut cette nouvelle avec beaucoup de chagrin, mais qui fut contraint de la prendre en patience. *Wolfgang Capiton*, & *Martin Bucer*, dont les sentimens prévaloient à *Strasbourg*, furent les moteurs de ce Decret.

La

La Meffe fut encore abolie à *Bâle* à peu près dans le même tems, à la demande des Citoïens, qui, fur le refus du Sénat, s'affemblerent dans l'Eglife des *Cordeliers* le huitiéme de *Février*, & s'emparérent des lieux publics de la ville, pour obliger les Sénateurs, qui favorifoient le parti des Catholiques, à fe démettre de leurs charges: & fur le refus, qu'on leur en fit, ils prirent les armes, abbattirent les images, & les ftatues des Saints, les brulerent, obligérent le Sénat de dépofer douze Confeillers, parmi lefquels étoient *Henri Meltinger*, & *Luc Ziegler*, & à faire un Decret, par lequel la Meffe & les Images feroient abolies dans toute l'étenduë de fa fouveraineté. Le douziéme *Février* le Confeil des Deux-Cens approuva le Decret du Sénat. Une pareille conduite fut le fujet des reproches, que fit *Ferdinand* aux Députés des Villes Impériales dans la Diette de *Spire*.

Pendant ce tems-là *Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs Bas*, & *Loüife de Savoie Mere de François I.* travailloient à faire la Paix entre l'*Empereur* & le *Roi de France*, & arrêterent même, que vers la fin du mois de *Mai*, on commenceroit les négotiations dans la Ville de *Cambrai*, quoique la guerre continuât toûjours en *Italie*, qu'*Antoine de Léve* eût pouffé les François à bout dans le *Milanois*, & que leur armée

eût

eût entiérement été défaite par la prise du *Comte de Saint Pol*, qui la commandoit.

Les deux Princesses ne desesperérent pas toutefois de réüssir dans leur négotiation, & elles en étoient d'autant plus capables, qu'avec beaucoup d'esprit, & d'expérience elles s'aimoient fort, & souhaitoient sincerement de voir la Paix rétablie entre les deux Princes. *Charles V.* avoit connu par sa propre expérience, que les Traités, qu'il avoit fait avec le *Pape* & avec *François I.* tous deux ses prisonniers, l'un au *Château Saint Ange*, & l'autre à *Madrid*, à des conditions très-onereuses, ne pourroient jamais subsister; & d'ailleurs il avoit besoin de toutes ses forces pour s'opposer aux *Turcs*, & aux *Luthériens*: il voulut donc corriger les Traités de *Rome* & de *Madrid* par ceux de *Barcellonne* & de *Cambrai*, il résolut de quitter l'*Espagne* pour passer en *Italie*; & comme le *Pape* n'avoit point de plus grand desir, que de voir sa Maison rétablie dans la Souveraineté de *Florence*, d'où elle avoit été chassée, il ne cessoit de presser, ou plûtôt d'importuner l'Empereur par des lettres écrites de sa propre main, le priant de lui vouloir envoïer quelque personne avec plein pouvoir de conclure par un Traité solide une bonne Paix.

Charles V., qui ne souhaitoit rien tant, que de faire plaisir à Sa Sainteté, & de la

guérir

guérir de la haine, qu'elle pourroit avoir conçuë contre lui, envoïa en *Italie Antoine de Léve*, qui conclut avec *Clement VII.* le vint-sixiéme de *Juin* un Traité, dont voici les principaux articles.

I. *Que Sa Sainteté se transporteroit à Boulogne avec toute sa Cour, au plus tard sur la fin de l'année suivante, pour y couronner l'Empereur.* II. *Qu'aussi-tôt après la cérémonie du couronnement, Sa Majesté Impériale envoïeroit une puissante armée devant Florence, & que ses Troupes ne se retireroient, qu'après la prise de la Ville.* III. *Qu'Alexandre de Médicis petit-neveu du Pape seroit fait Prince & Souverain de la Ville & de l'Etat de Florence;* IV. *Qu'on marieroit ce Prince avec Marguerite, fille naturelle de l'Empereur, dès qu'elle auroit atteint l'âge nubile.* V. *Que le Pape fourniroit pour le siége de Florence huit mille hommes, qui seroient païés à ses dépens; & agiroient conjointement avec l'armée de l'Empereur.* VI. *Qu'en même tems Sa Sainteté expédieroit une Bulle en faveur de l'Empereur, & de tous ceux qui lui succederoient à perpétuité, par laquelle Sa Majesté Impériale auroit le droit de nomination & de présentation aux huit Archevêchés du Roïaume de Nâples, Brindes, Lanciano, Matera, Otrante, Reggio, Salerne, Trani, & Tarente; & aux seize Evêchés, Ariano, Acerra, Aquila, Cortone, Cassano, Castello, Gallipoli, Bozzuolo, & d'autres:*

VII. *On*

VII. *On remettoit le Pape en possession de Cervia, de Ravenne, de Modéne, de Reggio, de Rubiera ; on lui abandonnoit le Duc de Ferrare, on le rendoit maitre du sort du Duc de Milan : & à ces conditions Sa Sainteté accordoit à l'Empereur l'investiture du Roiaume de Nâples, n'exigeant qu'une haquenée blanche, qu'on lui présenteroit tous les ans : Elle donnoit passage à l'armée Impériale sur les terres de l'Eglise, accordoit l'absolution à tous ceux, qui avoient trempé dans le sac de Rome, & permettoit à Charles V., & à Ferdinand son frère d'emploier le quart des revenus Ecclésiastiques de leurs Etats, pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs.*

Ce Traité aïant été ainsi conclu à *Orviette*, l'Empereur ne pensa plus qu'à donner ses ordres nécessaires pour son départ. Il fit déclarer l'*Impératrice Isabelle* son Epouse *Gouvernante & Régente des Roïaumes d'Espagne, & Tutrice du Prince Philippe*, & partit sur la fin du mois de *Juillet* accompagné des plus grands Seigneurs, qui devoient assister à son couronnement. Arrivé à *Barcelonne*, les cinq Députés, qui représenterent le Conseil de la Ville, lui envoïerent dire : *Que dans la réception, qu'ils faisoient aux Rois, ils n'avoient pas coûtume d'aller au devant d'eux, & ne descendoient point de cheval pour les recevoir & les complimenter ; mais que n'y aïant point d'exemple, qu'aucun de leurs Rois eût été*

Empereur, *ils feroient là-dessus tout ce, qu'il plairoit à Sa Majesté Impériale de leur ordonner.* *Charles V.* reçut ce Compliment avec beaucoup de politesse, & répondit aux Députés : *Qu'ils pouvoient demeurer à cheval sans mettre pied à terre, parce qu'il faisoit plus d'état d'être Comte de Barcelonne qu'Empereur des Romains.* Il demeura deux jours dans cette Ville, & il y ratifia le Traité, que *de Léve* avoit conclu avec le Pape à *Orviette.*

Le matin du neuviéme d'*Août* l'Empereur s'embarqua sur la *Capitane de l'Escadre d'Espagne, & d'Italie*, commandée par *André Doria*, dans laquelle il ne fut pas plûtôt entré, qu'il le fit *Prince de Melfi.* Il fit le voïage avec un vent trés favorable, & arriva à *Génes* fort heureusement environ la *mi-Août*, au milieu des acclamations & des applaudissemens du peuple, qui étoit accouru de toute l'Italie pour voir l'entrée d'un si grand Prince. Comme il avoit donné ordre en partant de *Madrid*, qu'on lui mandât de *Cambrai* à *Génes* chaque jour tout ce, qui se feroit dans la négotiation de la Paix avec la *France*, il y reçut le Traité conclu le cinquiéme du mois d'*Août* par la médiation des deux Princesses *Marguerite Gouvernante des Païs Bas*, *Tante de Charles V.*, *& Loüise de Savoie Mere de François I.*

L'abouchement s'étoit fait à *Cambrai* avec beaucoup de magnificence & en moins

dè

de sept semaines, le tout fut heureusement terminé par un Traité, que l'on a nommé *la Paix des Dames*, à cause des Princesses, qui en furent les Médiatrices, & qui y réüssirent, sans que la défaite du *Comte de Saint Pol*, & l'accommodement du *Pape* avec la *Cour d'Espagne* y pussent servir d'obstacles. Ce Traité contenoit trente deux articles, dont on ne rapporte que les principaux. *Le Roi de France en faveur de la Paix, & pour délivrer ses deux Fils le Dauphin & le Duc d'Orleans des mains de l'Empereur, s'obligeoit de paier à ce Prince deux millions d'écus d'or au soleil, dont douze cens mille seroient païes au premier du mois de Mars suivant, & dans le même tems, que les deux Princes seroient remis en liberté. Les autres huit cens mille livres étoient destinées à acquitter les dettes de l'Empereur envers le Roi d'Angleterre, dont le Roi se chargeoit. Ces dettes montoient à deux cens quatre-vints mille écus d'or. Pour le reste le Roi s'obligeoit à en faire la rente, & pour le rachât de cette rente à faire céder à l'Empereur par la Duchesse doüairiere de Vendôme. & par ses autres Sujets, les Terres, qu'ils possedoient en Flandre, en Brabant, en Hainaut, & dans les autres Provinces des Païs-bas. De plus, que le Mariage accordé entre le Roi* François I. & Eléonore *Reine Doüairiere de Portugal Sœur aînée de* Charles V. *seroit consommé, à condition, que s'il*

en naiſſoit un Fils, il ſuccederoit au Duché de Bourgogne. Qu'en vertu du préſent Traité le Roi s'obligeoit de retirer dans ſix ſemaines, à compter du jour de la ratification, toutes les Troupes, qu'il auroit en Italie & en Piémont; de vuider la Ville & le Château d'Hêdin, qu'il remettroit à l'Empereur. Qu'il renonceroit à tous droits, & juriſdictions ſur les Comtés de Flandres & d'Artois, à l'exception de Téroüanne & de ſes dépendances, & ſur le Duché de Milan. Qu'outre la ſomme des deux millions d'écus le Roi acquitteroit l'Empereur envers le Roi d'Angleterre de cinq cens mille écus pour les peines encouruës par Sa Majeſté Impériale, qui n'avoit pas épouſé Marie *Fille d'*Henri VIII. *ſuivant les conventions. Que le même Roi* François I *ſeroit obligé de dégager du même* Henri VIII. *une* Fleur- *de lis d'or émaillée de riches pierreries, dans laquelle il y avoit du bois de la vraïe Croix, engagée par* Philippe *Pere de l'Empereur pour la ſomme de cinquante mille écus. Que les Héritiers du feu Connêtable de Bourbon. & tous ceux, qui l'avoient ſuivi contre la* France, *ſeroient rétablis dans la poſſeſſion de leurs biens & héritages. Qu'enfin les Officiers domeſtiques des deux Fils du Roi de* France *ſeroient mis en liberté.*

L'Empereur de ſon côté s'engageoit par le même Traité tant en ſon nom qu'en celui de tous ſes Succeſſeurs à ceder & remettre au Roi Très-Chrétien, & à la Dame Ducheſſe d'Angoulême

goulême sa Mere, tous les Droits seigneuriaux, Fiefs, Domaines, Jurisdictions sur les Villes, & Châtellenies de Péronne, Roïe, & Montdidier, sur les Comtés de Boulogne*, Guines, Ponthieu, & autres Seigneuries situées de la Riviere de* Somme. *Que Sa Majesté Impériale le feroit exécuter par ses Officiers de Justice les sentences interlocutoires & definitives, qui auront été donnés par les Officiers du Roi Très-Chrétien avant cette derniere guerre, contre quelque Prince, Seigneur, ou Prélat que ce soit desdits Comtés de* Flandres *& d'Artois. Que quant à la promesse du Traité de Madrid, par lequel le Roi* François I. *s'obligeoit d'accompagner Sa Majesté Impériale à Boulogne pour la cérémonie de son Couronnement, ce Prince en seroit dispensé à condition de donner deux mois après qu'il en seroit requis, douze galéres, quatre vaisseaux, & quatre gallions bien armés, & pourvûs de matelots, soldats, & Officiers nécessaires, de même que de toutes munitions de guerre & de bouche pour six mois tout au moins, affin de s'en servir en Italie, tant que Sa Majesté Impériale y seroit. L'on y conclut encore, que le Prince d'Orange seroit rétabli dans la proprieté de ses biens.*

François I. se hâta d'exécuter le Traité, affin de recouvrer ses enfans, qui ne furent toutes fois délivrés, que dans le mois de *Juin* de l'année suivante, parce qu'il ne fut pas aisé de trouver promptement l'argent,

qui devoit être païé dans le même tems, que les Fils de *France* devoient être remis au *Connétable de Montmorenci*.

LIVRE SECOND.

LEs affaires de la Religion troubloient toûjours la *Suisse*. Les *Bernois* avoient eu le bonheur de calmer les troubles de leur Pais, & sur tout ceux du *haut Sibenthal*, par la prudence de l'*Avoier d'Erlach*, & la valeur de *Jean Frisching*. Ce dernier avoit été exilé de la Ville de *Berne* pour avoir tué un homme; & étoit venu à *Fribourg*, où il avoit eté admis au nombre des Bourgeois de cette derniere Ville. Mais les *Sibenthalois* s'étant révoltés au sujet de la prétenduë Réforme, *Frisching* renonça à la Bourgeoisie de *Fribourg* pour aller joindre les *Bernois*, qui étoient allé dans le *Sibenthal* pour réduire les habitans de ce pais à l'obéissance, & se soumettre à la Réformation; après cette expédition *Frisching* rentra triomphant dans *Berne*, & s'il ne fut pas autant caressé, comme le fut d'*Erlach*, on peut dire, qu'il eut néanmoins amplement sa part aux honneurs, que l'on fit au Chef de cette République. Il rentra en grace par la seule considération des services, qu'il venoit de rendre; ce qui fut marqué,

&

& mis dans les Archives de la Ville de *Berne* sous l'expresse réserve, que la grace, qu'on faisoit à *Jean Frisching*, ne serviroit pas de préjugé. En mille cinq cens trente-six il fut nommé le premier *Ballif de Moudon* après la prise du *Païs de Vaud* sur la *Maison de Savoie*, & fut en même tems le premier & la tige d'une famille, qui fait aujourd'hui honneur à sa Patrie, & qui a fourni deux Avoiers à la Ville de *Berne*.

Les *Underwaldnois* avoient assisté les habitans du *Sibenthal*, & ce secours fut le premier pas à la guerre de Religion, qui suivit bien-tôt après, où le fameux *Ulric Zwingle* fut tué en combattant à la tête des *Zuriquois*, comme on le verra dans son époque. Les Cantons de *Lucerne*, *d'Uri*, *de Schweitz*, *de Zug*, *& la République de Valais* prévoïant que cette démarche *d'Underwalden* pourroit entrainer de mauvaises suites, ils envoïerent leurs Députés à *Berne* pour donner une couleur moins vive à ce, que ce dernier Canton venoit de faire en faveur des *Sibenthalois*; les *Bernois* répondirent d'une maniere polie, mais qui ne marquoit rien, qui pût faire croire, qu'ils fussent satisfaits de la médiation des Cantons. Ils représenterent doucement aux *Fribourgeois* les devoirs de la Combourgeoisie perpétuelle, qu'ils avoient avec eux, en leur faisant sentir, qu'ils n'en n'avoient pas rempli

les articles, lorſqu'ils avoient refuſé de leur envoïer le ſecours ſtipulé, ou en faiſant ſemblant d'ignorer les troubles, qui agitoient leurs Païs.

En effet l'Etat de *Fribourg* n'avoit pas remüé, pendant que les ſujets des *Bernois* ſe laiſſoient forcer à ſuivre les ſentimens de la nouvelle doctrine; comme les *Fribourgeois* ne l'approuvoient pas, & que ces nouveautés leur paroiſſoient contraires à la pureté de la vraïe Religion, ils ſe crurent légitimement diſpenſés des devoirs d'un Traité, qui à leur avis ne pouvoit pas les aſtraindre contre les mouvemens de leur conſcience. Cette diſtinction ne pouvoit pas leur être imputée à mal. Ils ſçurent bien encore la faire dans d'autres occaſions, où ne s'agiſſant pas de la Religion, ils ſatisfirent à la Combourgeoiſie perpétuelle en envoïant les ſecours ſtipulés aux *Bernois*, qui s'en ſervirent avantageuſement contre leurs Païſans rébelles, comme on le verra dans ſon lieu.

Jean de Reinold y fut à la tête d'un corps de mille hommes, qui aida à réduire les revoltés. C'étoit un Officier de diſtinction, qui avoit long-tems ſervi dans les Armées de l'Empereur, & Aïeul de Fran*çois de Reinold*, qui eſt mort *Colonel aux Gardes Suiſſes, Lieutenant General ès Armées de* Sa *Majeſté Très-Chrêtienne*, *Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint-Loüis*, & *Con-ſeiller*

seiller d'Etat de Guerre sous la Régence du Duc d'Orleans.

Les *Bernois* ne pouvoient pas oublier l'irruption, que ceux d'*Underwolden* avoient faite dans les contrées de *Brience* & d'*Interlachen.* Ils se crurent par là suffisamment autorisés à refuser de prendre séance dans la Diette avec eux. Les *Zuriquois* firent la même difficulté, & ce ne fut qu'à la sollicitation des *Bâlois*, des *Schaffousois*, & des *Appenzellois*, que la Paix se fit à *Baden* le Lundi des *Ramaux*. Elle portoit: *Que les Underwaldnois ne reconnoissoient dans leurs Alliés les* Bernois, *que des sentimens de vrais Confederés; moïennant cette declaration tout ce, qui avoit aigri les esprits des deux côtés, devoit être assoupi & pacifié En second lieu, que ceux d'Underwalden declaroient: que ceux des leurs, qui avoient fait irruption dans le Païs de Berne, l'avoient faite sans ordre de l'Etat, que par conséquent ils avoient eut tort de la faire. Troisiemement, enfin que les Bernois, qui s'étoient retirés riere Underwalden, n'y seroient plus soufferts, & que les mauvois propos, qu'on avoit reciproquement tenus au sujet de la Religion, ne feroient aucune impression.*

Les Mediateurs furent *Adelbert Meïer* Bourguemaître de *Bâle*, & *Theodore Brand* de la même Ville. De *Schaffhausen*, *Jean Peïer* Bourguemaître, & *Jean Jacques Murbach* Zunfftmaître. *Ulric Isenhut* Amman

 d'*Ap-*

d'*Appenzel* & *Henri Bauman.* Les *Grisons* y avoient envoïé *Jean de Capel* Juge du Païs, *Jean Braun* Bourguemaître de *Coire*, & *Jean Hatz de* Fideris. Les Cantons de *Fribourg*, de *Soleure*, & de *Glaris* se donnerent aussi tous les mouvemens possibles pour accelerer cette Paix entre les *Underwaldnois* d'un côté, & les *Bernois* & les *Zuriquois* de l'autre. Ils n'épargnérent ni soin ni peine pour y parvenir, remarquant bien, que ces broüilleries ne pouvoient avoir, que de mauvaises suites, si on ne les calmoit pas de bonne heure. Mais les *Zuriquois*, qui ne croïoient pas, que les articles de ce Traité fussent honnorables ni à l'Etat politique ni à leur nouvelle Religion, envoïerent à *Berne Rodolphe Thumeïsen*, & *Ulric Funcken* pour tâcher de dissuader cette République d'une Paix si désavantageuse suivant leur idée.

Les Deputés declarerent au nom de leurs Maîtres: *Qu'ils ne pouvoient pas avec honneur entrer ni donner les mains à un accommodement si préjudiciable.* Mais les *Bernois*, qui ne cherchoient que la tranquillité, & à vivre en paix avec les cinq Cantons populaires, ne donnerent aucune réponse positive sur cette déclaration des Députés de *Zurich.* Ils dirent uniment: *Que le tems de Pâques ne leur permettoit pas d'agiter cette matiere dans leur Grand-Conseil, que d'ailleurs étant necessairement occupés à remplir*

plir

plir les Charges vacantes dans leur Etat, ils ne pouvoient pas se prêter à d'autres affaires.

Pendant ces troubles, & tandis que les cinq Cantons avoient fait une Alliance particuliere avec *Ferdinand Duc d'Autriche* & Frere de l'Empereur *Charles V.* ceux de *Zurich*, de *Berne*, de *Glaris*, de *Bâle*, de *Soleure*, de *Schaffhausen*, & d'*Appenzel* s'assemblérent à *Zurich*, & décreterent unanimement d'envoïer une Ambassade aux Cantons Démocratiques pour leur représenter le tort, que le Traité, qu'ils avoient fait avec le Prince *Ferdinand*, alloit causer à la Confédération Helvétique, qui par cette Alliance courroit le risque d'être détruite & anéantie absolument; qu'ainsi ils les prioïent de s'en désister, affin que par une conduite si opposée aux véritables interêts de la Patrie, ils ne devinssent pas l'instrument malheureux de sa perte.

Mais pendant qu'on consultoit à *Baden*; les cinq Cantons envoïerent leurs Députés à *Berne* pour se plaindre de ce, que les *Zuriquois*, suivant les avis qu'on leur avoit donnés, avoient fait conduire du canon à *Talweil* & à *Menidorf*, où ils avoient défendu de ne sonner les cloches que pour le toxin, au quel cas leurs Ballifs avoient ordre de mettre leurs sujets sous les armes, & de s'approcher du lac, où ils avoient ordonné, que tous les bateaux fussent en état

de

de faire voile au premier commandement. Ces Députés demanderent aux *Bernois* de la part de leurs maitres, quel parti ils prendroient, en cas qu'on en vînt à une rupture, comme il y en avoit beaucoup d'apparence, puisque les cinq Cantons, que ces mouvemens des *Zuriquois* mettoient dans la nécessité de se défendre, étoient résolus, non obstant l'inclination qu'ils avoient pour la Paix, de repousser la force par la force. Qu'ils prioïent l'Etat de *Berne* de leur donner une réponse catégorique, affin de pouvoir se conduire en conséquence. La réponse fut gratieuse. Les *Bernois* assûrerent les Députés, qu'ils observeroient la Paix, & qu'ils auroient soin de conserver le repos & la tranquillité publique, autant que cela dépendroit d'eux.

Le *Landgrave de Hesse* tenta encore cette année 1529. de concilier les *Lutheriens* avec les *Zwingliens* sur le fait de la Céne du Seigneur, & de la présence réelle. On sçait, que *Luther* & *Zwingle* s'étoient accordés sur tous les chefs de leur Doctrine jusqu'en 1525. & que venant à expliquer le mistére de l'Eucharistie, ils ne furent pas du même sentiment; car quoi qu'ils convinssent tous deux, que le Corps & le Sang du Seigneur sont dans le Sacrement seulement dans l'usage, c'est à dire, lorsque le Communiant, qui croit, reçoit actuellement l'Eucharistie, & non

non pas auparavant ni après, néanmoins *Luther* enſeignoit, que ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, devoient s'entendre à la lettre; & *Zwingle* au contraire, qu'il les falloit prendre dans un ſens figuré, ſpirituel, & ſacramentel.

La diſpute s'échauffoit toûjours de plus en plus, principalement du côté de *Luther* qui s'expliquoit en toutes occaſions avec beaucoup d'aigreur. *Oecolampade* dans une lettre, qu'il écrivit à *Melanchton* pendant la Diette de *Spire*, ſe plaignoit des efforts, que faiſoit *Faber Evêque de Vienne* pour faire condamner le ſentiment des *Zwingliens*, & le prioit de prendre leur défenſe. *Melanchton* lui répondit : *Qu'après avoir examiné l'opinion des anciens ſur la Céne, & tout ce qui ſe pouvoit dire de part & d'autre, il ne pouvoit approuver le ſens figuré, & ne voïoit point de raiſon ſuffiſante pour s'éloigner de la propre ſignification des termes. Que ſi la politique le conduiſoit, il parleroit autrement, connoiſſant le grand nombre d'habiles gens dans le parti des Sacramentaires, dont l'amitié lui ſeroit avantageuſe; mais qu'il ne pouvoit déférer à leurs ſentimens. Qu'ils s'imaginoient, que le Corps de JESUS Chriſt abſent, étoit répréſenté dans l'Euchariſtie comme dans une tragédie; qu'il voïoit au contraire, que le Sauveur avoit promis d'être avec nous juſqu'à la conſommation des ſiécles; qu'il n'étoit pas nécesſaire de ſéparer*

ici la Divinité de l'Humanité ; qu'ainsi il étoit persuadé, que ce Sacrement étoit un gage de la présence véritable, & que l'on participoit dans la Céne au Corps de JESUS Christ présent : Que la signification propre des termes, ne combattant aucun article de foi, on l'abandonnoit sans raison, puisqu'elle s'accordoit même avec d'autres passages de l'écriture, où il est parlé de la présence de JESUS Christ.

Melanchton ajoutoit dans cette réponse, *Que c'étoit un sentiment indigne d'un Chrétien de croire, que JESUS Christ est tellement attaché à une partie du ciel, qu'il y est comme en prison : Qu'Oecolampade oppose seulement quelques absurdités, & le sentiment de quelques anciens. Que ces absurdités apparentes ne doivent pas effraïer ceux, qui sçavent, qu'on doit juger des mistéres par la parole de Dieu, & non pas par des principes géometriques. Qu'il peut y avoir quelque contradiction dans les expressions des anciens ; mais que le plus grand nombre des passages des Auteurs les plus considérables montre, que le sentiment de la présence réelle a été l'opinion commune de l'Eglise. Il prie Oecolampade de considerer l'importance de la question dont il s'agit, & le danger auquel il s'expose en soutenant ce, qu'il croit sans raison avec tant de chaleur.* Il ajoute, *qu'il seroit à propos, que quelques gens de bien eussent des conférences ensemble sur ce sujet.* Dans la réplique, qu'*Oecolampade* fit à cette lettre, il convint de la

néceſſité de ces Conférences, & marqua, qu'il les ſouhaitoit avec ardeur ; mais il falloit, que les Tenans ne fuſſent animés d'aucun eſprit de diſpute & d'orguëil, de peur que s'étant rendus par ces paſſions, indignes de connoitre la vérité, ils ne s'éloignaſſent encore davantage les uns des autres.

C'eſt ce, qui détermina le *Landgrave de Heſſe* à faire convenir les deux partis, qu'ils s'aſſembleroient au mois d'*Octobre* à *Marbourg* Ville de la Province de *Heſſe* ſur le *Lann*. *Luther*, *Melanchton* & *Jonas* y vinrent de *Saxe*. *Zwingle* y vint de *Zurich* avec *Oecolampade*. *Martin Bucer* & *Hedion* s'y rendirent les premiers de *Strasbourg*. *André Oſiander* de *Nuremberg*. *Brentius* de *Hall*. *Etienne Agricola* d'*Ausbourg*, outre pluſieurs autres ſçavans, qui s'y trouverent. Avant que de conferer publiquement enſemble, *Luther*, *Oecolampade*, *Melanchton* & *Zwingle* eurent une converſation particuliere le trentiéme de *Septembre*, & le lendemain la conférence fut publique ; mais ſes actes ne ſont ni plus certains, ni moins différens que ceux des autres tenuës entre les *Lutheriens* & les *Zwingliens*, quoiqu'en diſe *Ruchat*. On ne ſçait pas même certainement, qui furent ceux, qui diſputerent. *Sleidan* ſuppoſe, que *Luther* & *Zwingle* y parlerent ſeuls, au lieu que *Cochlée* & *Eckius*, qui ne s'y trouverent pas non plus que *Sleidan*, mais qui en étoient

plus

plus proche, soutiennent, qu'*Oecolampade* y proposa plusieurs argumens contre la présence du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie ; & si la conjecture peut avoir lieu dans une matiére si embarrassée, il y a plus d'apparence, que les *Zwingliens* confierent plûtôt la défense de leur Doctrine à *Oecolampade*, qui étoit sans contredit le plus sçavant d'entr'eux, qu'à *Bucer*, qui n'avoit pas lû comme lui les ouvrages des Peres, ni tronqué leurs passages pour favoriser la Secte, dans laquelle il étoit entré.

Il paroit, qu'avant que d'en venir au point essentiel de l'Eucharistie, qui divisoit les deux Partis, *Luther* proposa les articles, qu'il reprenoit dans la Doctrine des *Zwingliens*. 1. *Qu'il n'y avoit point de peché originel ; mais que c'étoit une foiblesse & une maladie originelle, & que le Bâtême ne remettoit pas le peché aux enfans.* 2. *Que le Saint-Esprit n'est pas donné par la Parole de Dieu, & par les Sacremens, mais sans cette Parole, & sans ces Sacremens.* 3. *Que quelques uns d'entr'eux étoient soupçonnés de mal penser de la Divinité de* JESUS-CHRIST, *& de la* TRINITE'. 4. *Qu'ils ne faisoient pas assez valoir la Foi pour la Justification, & sembloient l'attribuer aux bonnes œuvres.* 5. *Enfin qu'ils ne croïoient pas, que le Corps & le Sang de* JESUS-CHRIST *fussent véritablement dans la Céne.*

Zwingle se lava nettement du soupçon, qu'on avoit de ses sentimens sur la TRINITE' & sur la Divinité de JESUS Christ. Il parla longtems sur le peché originel, & sur l'effet des Sacremens. Il s'accorda sur les articles avec *Melanchton*, en expliquant, ou en rétractant ses premieres opinions, de sorte qu'ils convinrent sur tous les articles, à l'exception de celui de la Céne, sur lequel ils ne purent s'accorder. On ne songeoit pas alors à s'amuser les uns les autres par des explications équivoques, comme on fit depuis. La vraïe présence du Corps & du Sang de JESUS Christ fut nettement posée d'un côté, & niée de l'autre. On entendit des deux côtés, qu'une présence en figure, & une présence par la Foi, n'étoit pas une vraïe présence de JESUS Christ, mais une présence morale, une présence improprement dite, & par metaphore; mais on ne put jamais s'accorder, soit, que la contestation aïant été poussée trop loin, les auteurs y trouvassent leur honneur engagé, soit, que *Luther*, voïant une grande tempête élevée, comme il l'écrivit quelque tems après à un ami, ne voulût pas rendre les Princes plus odieux, ni les exposer à de plus grands dangers, en recevant l'interpretation des *Zwingliens* si detestée par les Catholiques. Soit enfin, qu'on ne s'entendit gueres dans le fonds, comme *Melanchton* l'écrivit lui mê-

me dans deux lettres pour en rendre compte aux Princes. *Nous découvrimes*, dit-il, *que nos adversaires entendoient fort peu la doctrine de Luther, quoiqu'ils tâchassent d'en imiter le langage.*

Le *Landgrave* voïant toutes ses démarches inutiles pour la conciliation des deux sentimens, il ordonna, que les parties en conféreroient en sa présence & devant quelques-uns de ses Conseillers, quelques Théologiens de *Marpurg*, & d'autres personnes sçavantes. Cette Conférence dura trois jours. *Luther* s'attacha uniquement aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, qu'il prétendoit être décisives pour la manducation corporelle. *Oecolampade* parla alors, & soutint, qu'elles devoient s'entendre métaphoriquement, & d'une présence spirituelle. *Luther* en convint pour la présence spirituelle; mais il soutint, qu'elle n'excluoit pas la corporelle. Il y eut plusieurs raisons, & plusieurs autorités rapportées de part & d'autre, sans que ni les uns ni les autres en fussent convaincus. *Luther* parloit avec hauteur selon sa coutume. *Zwingle* montra beaucoup d'ignorance, jusqu'à demander plusieurs fois, comment de méchans Prêtres pouvoient faire une chose sacrée. Mais *Luther* le releva vivement, & lui fit voir par l'exemple du Baptême, qu'il ne sçavoit ce, qu'il disoit. Enfin *Zwingle* & *Oeco-*

Oecolampade voïant, qu'il n'y avoit pas moien d'engager *Luther* à changer de sentimens, & n'en voulant pas changer eux-mêmes, ils le prierent du moins de vouloir bien les reconnoître pour frères ; mais il furent vivement repoussés : *Quelle fraternité me demandés-vous*, leur disoit-il, *si vous persistés dans vôtre créance? c'est signe, que vous en doutés, puisque vous voulez être Frères de ceux, qui la rejettent.* Ainsi finit la Conférence. On dressa les articles dont on étoit convenu sur la *Trinité*, sur le *Peché originel*, sur la *Justification de la Foi*, sur l'*efficace du Baptême*, sur l'*utilité de la Confession*, sur l'*Autorité des Magistrats*, sur la *nécessité du Baptême des enfans*, & sur la *Manducation spirituelle de JESUS-Christ dans la Cène.*

Le *Landgrave* leur dit de plus, que comme ils étoient d'accord sur tous ces chefs, il les prioit, & leur commandoit même, s'il étoit nécessaire, de s'abstenir à l'avenir de contester sur l'article de l'Eucharistie. *Je prie Dieu*, ajouta-t-il, *de vous donner les lumieres, qui vous sont nécessaires pour connoitre la vérité, & assez de charité pour vous engager à vivre tous en paix.*

Luther interpreta cette charité de celle, qu'on doit aux ennemis, & non pas de cette charité particuliere, qui doit être entre les Chrétiens d'une même communion : On convint pourtant de ne point écrire les uns

contre les autres : Mais cet accord ne dura guéres. Les Sectateurs de la nouvelle doctrine ne furent pas plûtôt séparés, qu'ils se vanterent d'avoir remporté l'avantage, comme c'est l'ordinaire, & publiérent des rélations & des écrits contraires. Les esprits s'aigrirent plus que jamais. *Luther* regarda comme un artifice la proposition de fraternité, qui lui fut faite par les *Zwingliens*, & dit : *Que Satan régnoit tellement en eux, qu'il n'étoit plus en leur pouvoir de dire autre chose que des mensonges.*

Le *Landgrave* ne se rebuta pas du peu de succès de cette premiere tentative, & pour mieux réüssir dans une seconde, il entreprit de faire voir aux Sectaires, que leurs interêts demandoient, qu'ils fussent dans une parfaite union & intelligence, quoique de différens sentimens, & qu'autrement ils ne pourroient se soutenir long-tems. Il les assembla à *Sulzbach* pour leur proposer sur cela ses avis, & leur communiquer ses pensées ; mais la plus difficile à surmonter des antipathies humaines, est celle, qui s'est formée sur des préjugés faux ou véritables en matiére de conscience.

Le *Landgrave* trouva, que les *Lutheriens* aimoient mieux se laisser opprimer par les Catholiques, que de recevoir les *Zwingliens* à leur communion, & que ceux-ci fortifiés par la Ligue offensive, qu'ils venoient

noient de faire avec les *Cantons-Suisses*, ne vouloient plus se relacher sur les articles, qu'ils avoient abandonnés à *Marpurg*; bien loin d'avoüer la présence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie.

Ainsi l'aversion réciproque des uns pour les autres passa à un tel excès, qu'ils paroissoient aimer mieux retourner à la Communion Catholique, que de se relâcher de part & d'autre sur aucun de leurs articles. Non seulement les Sacramentaires ne voulurent plus renoncer à leurs autres opinions, qui les séparoient des *Luthériens*, outre celle de la réalité du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, quoiqu'ils l'eussent offert à la Conférence de *Marpurg*; mais encore les *Lutheriens* s'obstinrent à demander, que les *Sacramentaires* observassent dans leurs Eglises l'usage, que *Luther* avoit établi pour l'administration des Sacremens, pour la Messe, & les autres Cérémonies Ainsi ce second projet du *Landgrave de Hesse* ne produisit pas plus d'effet, que le premier.

Ruchat s'étudie autant qu'il peut à tirer quelque avantage de ces deux Conférences de *Marpurg*, & de *Sulzbach*; voici ce, qu'il en dit: *Au reste, quoique cette Conférence ne produisit pas tout le fruit, qu'on en attendoit* (il parle de la premiere) *elle ne fut pourtant pas inutile. Elle servit à faire voir,*

que les Théologiens des deux partis n'étoient pas si éloignés les uns des autres, comme les Catholiques auroient voulu le faire accroire. Elle servit à dissiper les soupçons, que Luther & ses Partisans avoient conçus contre l'Orthodoxie de Zwingle & d'Oecolampade. Enfin elle servit à gagner le Landgrave, & son Théologien François Lambert.

Dès que *Zwingle* fut de retour à *Zurich* des conférences de *Marbourg* & de *Sultzbach*, il chercha avec ses Partisans les moiens d'engager les *Suisses* dans une guerre de Religion. Il trouva de fortes oppositions auprès des Notables de son Canton, qui conservant leur amour pour la Patrie, indépendamment de la nouvelle doctrine, qu'ils avoient embrassée, ne voïoient qu'avec regret les démarches de leur Pasteur, & ne pouvoient consentir, qu'on voulût troubler la tranquillité & le repos du *Corps Helvétique.*

Zwingle ne perdit pas courage. Il espera de venir à bout de son dessein, en mettant le peuple dans ses interêts. Il répandit pour cet effet des manifestes dans les Communautés, dans les Villages, dans les Bourgs, & même dans les moindres Hameaux. Il leur fit connoître comment il avoit enfin découvert à *Zurich* & à *Berne* la véritable Parole de Dieu par le moien d'une Controverse, qu'on avoit euë dans ces deux Villes en différentes Conférences,

où on étoit parvenu à trouver & à développer le vrai sens des Ecritures saintes. Que cela avoit dès lors produit un si bon effet dans ces deux Républiques, qu'elles avoient renoncé aux Alliances avec les Princes étrangers, à leurs pensions, & à leurs présens.

Que par cette sage conduite les sujets n'étoient plus exposés à répandre inutilement leur sang pour le service des Puissances, ni la femme à perdre son mari, la mere son enfant, & le pere de famille le revenu de son travail. Il leur representa : *Que les cinq Cantons refusoient la presséance à celui de Zurich, quoique la Confédération Helvétique la lui accordât. En second lieu, qu'on avoit fait tous les efforts possibles pour engager les Zuriquois à se laisser comprendre dans l'Alliance avec le Roi de France. Troisiémement, qu'on les avoit publiquement déclaré hérétiques sans que jusqu'à présent on eût osé se venger de cette insulte. Que la même injure avoit été faite dans les Diettes à leurs Deputés, nommement à celle de Baden dans cette fameuse Dispute, où les Catholiques avoient triomphé.* *Zwingle* leur faisoit apprehender les consequences du Traité, que les cinq Cantons avoient fait avec *Ferdinand d'Autriche*; le mépris, qu'ils faisoient de leur Religion, le mauvais traitement de leurs marchands dans les Provinces, où regnoit l'antorité

du Pape, les Alliances, que les cinq Cantons étoient à la veille de contracter avec les Princes, les Seigneurs, & la Noblesse étrangere

Enfin *Zwingle* se servit de tous les moiens, qui pouvoient le conduire à son but; sur tout des menaces, que *Richmut Landamman de Schweitz* avoit osé faire en face au Député de *Zurich*; & de l'entreprise, que quelques Cantons avoient faite sur les Villes de *Mellingen* & de *Bremgarten* dans le tems, que les *Underwaldnois* s'étoient présentés à mains armées dans le Païs de *Berne*; où ils étoient allé non pas par l'effet d'un premier mouvement, comme on l'avoit expliqué dans le dernier Traité conclu à *Berne*, mais par une mûre déliberation de l'Etat. *Zvvingle* termine son manifeste par cette conclusion: *Ce qui nous engage d'entrer dans un nouvel engagement & dans un Traité de Combourgeoisie avec nos chers Confederés de Berne, de Bâle, de Saint-Gal, de Mulhausen, & de Bienne, comme aussi avec nos Amis & bons Voisins de Constance, qui comme nous sont dans les mêmes opinions de Doctrine & de* Foi, *affin de nous mettre dans un état d'une vigoureuse resistance en cas, que nous y soions obligés, & à l'abri de toute surprise. Donné le troisiéme de Mars* 1529.

Ce ne fut qu'après la publication de ce manifeste, que les cinq Cantons se détermi-

terminerent à conclure le Traité d'Union avec *Ferdinand d'Autriche*. Les Sectaires d'*Allemagne*, & les Reformés de *Suisse* s'étoient ligués, comme on la vû dans les différentes Conférences, qu'ils avoient eües ensemble Il étoit donc naturel, que les Catholiques en fissent de même pour se mettre en sûreté contre les mauvaises intentions, que *Zwingle* & les *Zuriquois* faisoient paroître dans leurs écrits.

On choisit pour cet effet la Ville de *Feldkirch*, où l'on projetta ce Traité, & où l'on dressa les articles pour être ensuite présentés aux cinq Cantons, qui après les avoir mûrement examiné convinrent avec les Agens de l'Archiduc d'une journée à *Waltzhut*, où l'on se rendroit des deux côtés dans le mois d'*Avril* pour y conclure & signer l'Alliance.

Les *Zuriquois* tenterent de l'empêcher, & se donnerent bien des mouvemens dans cette vûë; mais les cinq Cantons, passerent à la conclusion, & ne firent pas attention aux démarches de ceux de *Zurich*. Ils convinrent ensuite de l'endroit de l'assemblée, de la maniere de se défendre, & d'attaquer, & des postes qu'il falloit occuper en cas, qu'on fût obligé de prendre les armes, & de se mettre en campagne. Ils ordonnerent aussi, qu'à l'exemple de leurs Ancêtres on porteroit la clé, ou une écharpe blanche pour se reconnoitre dans le combat. Ces

dispositions ainsi faites ils se separérent, & remirent l'événement entre les mains du Dieu des armées.

En attendant la nouvelle doctrine faisoit bien du progrès dans les Villes de *Bremgarten* & de *Melligen* situées sur la Riviére de *Rüß*. La plus grande partie des habitans en étoit infectée. Les plus Notables néanmoins conservoient la pureté de la Religion, & s'opposoient vigoureusement à *Henri Bullinger* Curé de cette premiére Ville, qui aïant prévariqué prêchoit en chaire les opinions des Sacramentaires.

Hottinger raconte, dit *Ruchat*, *Que ce Henri Bullinger monta en chaire à l'entrée du Carême de cette année* 1529. *& dit à ses Auditeurs : Qu'il y avoit vint-trois ans, qu'il leur prêchoit ; que véritablement il leur avoit toûjours prêché ce, qu'il regardoit comme la vérité, mais qu'il avoit été aveugle, & dans les ténébres comme les autres. Qu'il en demandoit pardon à Dieu, & que desormais il étoit resolu, avec le secours de sa grace de leur montrer le droit chemin du salut, & de les conduire à JESUS-Christ seul.*

Ce discours est puisé dans le profond de la Doctrine de *Zvvingle*, & conduit insensiblement à l'idée de la prédestination, qui est celle de *Calvin* & de *Jansenius* aussi bien que de *Zvvingle*. Car le précis de la Doctrine de ces trois Novateurs est: *Que*

JESUS-Christ n'étoit mort, que pour les seuls Elus, & qu'il n'y avoit eu que des Hérétiques, qui eussent osé assurer, qu'il avoit souffert, & repandu son Sang généralement pour tous les hommes, ou pour quelques-uns des reprouvés. Que la Grace de JESUS-Christ, à laquelle on ne resiste jamais, manquoit non seulement aux pecheurs, qui n'y ont aucun droit, mais quelque fois encore à des justes, que Dieu par un sévére jugement, qu'il ne nous est pas permis d'approfondir, abandonne à eux mêmes. Que dans cet abandon ils ne laissoient pas d'être coupables des crimes, qu'ils commettoient sans pouvoir l'éviter, puisque ces crimes tout nécessaires, qu'ils étoient, ne laissoient pas d'avoir leur principe dans la mauvaise volonté de l'homme emporté par sa propre concupiscence, ce qui suffit pour les lui rendre imputables.

L'Avoïer de la Ville de *Bremgarten*, nommé *Honegker*, l'entendant parler de la sorte prit le parti de sortir de l'Eglise tout en colére, & cabala tant contre lui parmi la Bourgeoisie, qu'il obtint de le faire déposer, & de faire établir en sa place un Bourgeois zélé Catholique.

Ce qu'il y a de vrai, est, que la Ville étoit partagée. Que les Catholiques demanderent des Députés aux cinq Cantons, & les Réformés à celui de *Zurich*; mais cette Députation au lieu de calmer les esprits ne fit que les aigrir davantage, de sorte, que

les

les deux partis furent prêts d'en venir aux mains & de se détruire les uns les autres. Les Députés néanmoins voïant, que l'on en venoit au tragique, moïennerent une espece de Tréve, & convinrent entr'eux d'abandonner la Ville de *Bremgarten* & ses habitans à leur propre conduite, de ne s'en plus mêler, & de retourner chez eux. Les *Zuriquois* n'observerent pas ce dernier article. Ils renvoïerent leur Députés à *Bremgarten*, où ils travaillerent aux moïens de se rendre maîtres de cette Ville en y introduisant leurs Troupes, qui conjointement avec les Réformés devoient s'en emparer & en chasser les Catholiques ; mais heureusement le complot fut découvert par ces derniers, qui se mirent en état de défense, & empêcherent, que le secours, que les *Zuriquois* envoïoient, ne pût entrer dans la Ville. Mais leur condition n'en devint pas meilleure. L'animosité & la haine, qui régnoient également dans les deux partis, tenoient les Catholiques & les Réformés dans de continuelles allarmes ; & on s'attendoit à tous momens à une nouvelle révolution dans la Ville. Car les *Zuriquois* voulant profiter de l'absence des Députés des cinq Cantons firent conduire du canon à *Birmistorf*, ordonnerent à tous leurs sujets des environs de *Bremgarten* de se tenir prêts à marcher au premier ordre, & cabalerent

tant

tant dans la Ville par le moïen de *Werner Schodeler* ancien Avoïer, que les *Bremgartnois* leur ouvrirent leurs portes & leur prêterent ferment. Les Réformés furent alors les plus puiffans. Ils abolirent la Meffe, brulerent les Images, & commirent toutes les infolences contre la Religion, que des infenfés peuvent commettre. Ceux de *Mellinguen* en firent de même, & ce n'eft que par un effet de la Mifericorde divine, que ces deux Villes font dans la fuite rentrées dans le fein de l'Eglife.

Les Proteftans réuffiffant fi bien dans une partie de la *Suiffe*, penferent à réduire les Catholiques, & à les forcer par les armes à embraffer leur prétenduë Réforme. Les cinq Cantons furent avifés des grands préparatifs, que les *Zuriquois* avoient faits; que leurs Troupes n'attendoient, que le moment de s'embarquer pour aller attaquer les cinq Metairies (c'eft ainfi qu'ils appelloient les cinq Cantons par dérifion) Qu'ils follicitoient les Villes & les Princes *Luthériens* de l'Empire pour qu'ils priffent les armes conjointement avec eux, affin d'unir leurs forces enfemble, & de pouvoir agir avec plus d'effet contre les Catholiques. Tous ces avis obligerent les cinq Cantons à fe pourvoir de leur côté, & à fe mettre dans un état à ne pas craindre les deux Cantons de *Zurich* & de *Berne*,

que

que l'interêt de la nouvelle Doctrine avoit unis. A ce sujet ils firent un nouveau Traité avec les Républiques de *Fribourg* & de *Valais*, qui fut conclu le onziéme de *Mars*. La Ville de *Rapperschvveil* entra aussi dans ce Traité en demandant le secours des cinq Cantons, & des munitions de guerre pour se défendre contre les menaces des *Zuriquois*, qui vouloient les forcer à prendre le parti des *Zvvingliens*.

Cette prévoïance néanmoins ne mit pas les cinq Cantons dans une plus grande sûreté; parce que la Religion divisant aussi le Canton de *Glaris*, ils n'en pouvoient attendre aucun secours; les *Fribourgeois* & les *Valaisans* étoient trop éloignés; les *Soloriens* étoient partagés entre l'ancienne & la nouvelle Doctrine, de sorte, qu'ils avoient assez d'affaires chez eux sans se mêler de celles d'autrui.

Le fardeau de la guerre paroissoit donc uniquement devoir tomber sur les cinq Cantons. Ils s'y préparerent de bonne grace, & firent tout ce, qu'il convient dans de pareilles occasions, affin de rompre les desseins de *Zvvingle*, qui étoit l'instrument & l'auteur de tous ces mouvemens, qui se faisoient dans la *Suisse*. Cet homme connoissoit parfaitement la conséquence du Traité de Paix, que les *Bernois* & les *Undervvaldnois* avoient fait par la

la médiation des Cantons. Il vit bien, que s'il devoit subsister, le repos & la tranquillité seroient rétablies parmi les *Suisses*, d'autant plus, qu'on y avoit compris les *Zuriquois* en leur absence & contre son intention. *Zuvingle* crut donc, qu'il falloit travailler avec ses Partisans à rompre ce Traité, & pour y parvenir il déclama publiquement contre la conduite des *Bernois*. Les chaires retentissoient du bruit de ses clameurs, & les ruës de celui, que faisoient ses disciples, & ses partisans. Les *Bernois*, dit *Salat*, étoient traités comme gens, qui avoient agi contre la bonne foi & leur honneur. On disoit, qu'il paroissoit bien, qu'on les avoit surpris, & qu'un pareil Traité étoit dèshonnorant, & fait contre toute justice.

Les *Zuriquois* animés par la véhémence de ces discours séduisans envoïerent leurs Députés à *Berne* avec une instruction accommodée aux sentimens de *Zuvingle*, & ils eurent ordre d'emploïer touts leurs soins pour parvenir à rompre la Paix entre cette République & celle d'*Underwalden*. Leur négotiation réüssit. Les *Bernois* se laisserent persuader, & rompirent le Traité sous prétexte, qu'on avoit oublié un article essentiel, & que les *Zuriquois* ne vouloient pas y être compris.

Ce fut la raiſon, qu'ils alleguerent aux cinq Cantons, & celui de *Zurich* déclara uniment, qu'il ne pouvoit, ni ne vouloit tenir la Paix faite entre *Berne* & *Undervvalden.* Cette déclaration & le changement des *Bernois* occaſionna pluſieurs Conférences entre les Cantons ; & l'on détermina une journée pour tâcher de prévenir une guerre, qu'on voïoit prête à naître. Car le deſſein des deux Etats de *Zurich* & de *Berne* étoit par cette conduite de priver les cinq autres de la Régence du *Comté de Baden*, & de ſe l'approprier à eux deux ſeuls.

Cette idée obligea les Députés des ſix Cantons Médiateurs à demander à ceux de *Berne* & de *Zurich* dans la premiere Diette, qu'on aſſembla, qu'ils euſſent à déclarer, ſi leurs Etats vouloient s'en tenir à la Paix concluë entre *Berne* & *Undervvalden.* La réponſe fut: *Qu'ils ne pouvoient dire ni qu'oüi ni que non, parce qu'ils n'avoient point reçus d'ordres ſur cela.* Alors les Médiateurs conſeillerent aux cinq Cantons *de ne plus appuier ſur cette demande, mais d'attendre qu'on eût achevé la Controverſe ſur la nouvelle Doctrine, qui étoit agitée actuellement dans les Balliages communs ; que ſi cette affaire ſe terminoit au contentement des deux parties, la Paix en ce cas là ſeroit par là même acceptée, & toutes les conteſtations finies & appaiſées.*

Les

Les Députés des cinq Cantons, qui ne gouterent pas ce conseil, répartirent : *Qu'ils avoient ordre de Leurs Seigneurs & Supérieurs de ne pas permettre, qu'il fut donné aucune atteinte à la Paix, qui avoit été acceptée par les deux Parties, & dont on avoit entre les mains les actes duëment signés & scélés, qu'ainsi ils ne pouvoient entrer dans aucune negotiation, qu'on n'eût auparavant des assûrances positives, qu'on observeroit exactement le Traité, & que les Parties promettroient de ne s'en point écarter; qu'ensuite ils se prêteroient volontiers à tout ce, qu'on voudroit dans l'espérance, qu'on trouveroit des moïens de pacifier les difficultés, que la nouvelle Doctrine avoit fait naître.*

Cette opiniatreté, qui se faisoit sentir des deux côtés, engagea les Cantons Médiateurs à proposer une seconde Diette pour le jour, dont on conviendroit, affin de reprendre cette affaire, & de la terminer par des voïes amiables en priant tous les Députés de s'y rencontrer avec les pleins-pouvoirs nécessaires. Mais ceux des cinq Cantons dirent : *Que Leurs Souverains-Seigneurs & Supérieurs n'envoïeroient personne au sujet de la Paix; qu'ils regardoient cette affaire comme une chose, qui ne souffroit plus aucune discussion.* Les Députés de *Zurich* repéterent les ordres, qu'ils avoient de leurs Maîtres, & dirent : *Que leur Canton n'acceptroit jamais la Paix, à moins, que par un article particulier*

on ne lui accordât le libre exercice de la Religion. Ceux de *Berne* déclarerent: *Que Leurs Seigneurs & Supérieurs ne pouvoient pas pour le présent confirmer ce Traité, que cependant ils n'entreprendroient rien, qui put offenser personne, qu'au contraire ils seroient toûjours portés à finir toutes les difficultés par les voïes du Droit.* Surquoi, leur aïant été demandé, *contre qui & ce qu'ils vouloient soumettre à la décision d'un Juge impartial*, ils répondirent: *Qu'ils n'avoient pas ordre d'en dire davantage.*

Les Médiateurs remarquant, que les *Bernois* paroissoient entrer dans des sentimens de pacification, ils engagerent les cinq Cantons à rester tranquilles jusqu'à la Diette ordinaire de *Baden*, qu'on assembleroit à la *Saint Jean* prochaine, & où tous les Députés viendroient munis de suffisantes instructions, & de pleins pouvoirs, affin de terminer une fois pour toûjours une contestation, qui ne pouvoit avoir, que de très-mauvaises suites pour le *Corps Helvétique.* Ils priérent sur tout les deux Cantons de *Zurich* & de *Berne* de ne plus rien innover en matiére de Religion, mais de laisser les choses sur le pied, où elles étoient en attendant, que la Diette eût pris un parti convenable.

Le milieu, que les Médiateurs prirent, déplut infiniment aux Députés des cinq Cantons. Cet *interim* leur parut une conni

connivence préjudiciable à la Religion, & contraire à la Paix, que les deux Cantons de *Zurich* & de *Berne* cherchoient si fort à éluder; & qui en venoient à bout par ce délai. Ils s'assemblérent, & dressérent une espece de manifeste, ou d'apologie, qui justifioit leur conduite, & demandérent, qu'elle fut inserée dans l'*Abscheid*, affin que toute la *Suisse* connût les secrets mouvemens, qui avoient fait agir les *Bernois* & les *Zuriquois*, & qui donnoient en même tems une idée juste de ce, qui s'étoit traité dans la Diette, aussi bien, que des raisons, qui les portoient à se précautionner contre ce, qu'ils appelloient *ruses & dangereuses pratiques.* On se sépara ensuite fort peu satisfait les uns des autres, & l'on vit bien, que comme les esprits tant d'un côté que de l'autre étoient extrêmement animés, l'on alloit tout de suite agir par les voïes de fait.

C'est en effet ce, qui arriva au sujet du Ballif, que les *Underwaldnois* voulurent envoïer à *Baden* suivant le droit, qu'ils en avoient; ce que néanmoins *Zurich* & *Berne* leur disputoient sous prétexte de l'irruption, que ces premiers avoient faite dans le Païs des derniers, tirant de-là la conséquence, qu'aïant agi contre la *Confédération Helvétique* en prenant les armes contre les *Bernois* pour favoriser leurs Sujets Catholi-

ques, ils s'étoient rendus coupables d'infidélité, & avoient conſéquement mérité d'être privés des avantages de l'Alliance confédérale.

Antoine Adacher, homme de conſidération, rempli de mérite & de valeur, avoit été choiſi pour remplir ce poſte important; mais comme il étoit à la veille de partir d'*Undervvalden* pour aller à ſa deſtination, les *Bernois* voulurent l'en empêcher. Ils écrivirent pour cet effet à leurs Partiſans, & ſe déterminerent avec eux de prévenir l'arrivée du Ballif; afin de donner par là un commencement au deſſein qu'ils avoient formé d'opprimer entiérement les cinq Cantons.

Le jour de la miſe-en-poſſeſſion d'*Adacher* dans la ville de *Baden* avoit été fixé par ceux d'*Undervvalden* au cinquiéme de *Juin*. Les *Bernois*, pour fraper le premier coup, envoïerent à *Lucerne* un meſſager d'Etat avec une lettre datée du vint-neuviéme de *Mai*. Elle fut luë devant le Conſeil des Cent, & contenoit en ſubſtance. *Nous aprenons, que vos Confédérés d'Undervvalden ont nommé le Ballif pour aller réſider à Baden, & qu'il doit dans peu de jours y faire ſon entrée. Vous ne devez pas ignorer la conteſtation, qui eſt entr'eux & Nous, ni ce que les Undervvaldnois ont entrepris contre nous. Deſorte que nous ne croïons pas, qu'ils puiſſent être en droit de régner dans un Païs, où nous avons part à la Souverai-*

veraineté. Nous vous prions donc sérieusement de persuader ceux d'Undervvalden d'abandonner leur nomination, & de les porter à laisser à Baden le Ballif de Schvveitz, sans préjudice néanmoins des droits reciproques, jusqu'à ce que les difficultés, qui subsistent entre Nous les deux Cantons soïent accommodées par la voïe du droit ou autrement. A moins de quoi nous nous opposerons, ne voulant, ni ne pouvant consentir à son Entrée. Nous attendons sans délai vôtre réponse, affin que Nous puissions prendre nos mesures ulterieures.

Le messager de *Berne* aïant ordre de porter de semblables lettres aux Cantons d'*Uri*, de *Schweitz*, & de *Zug*, les *Lucernois* le retarderent quelque tems, affin de pouvoir communiquer leur réponse à ces trois Cantons, avant que le *Bernois* y fût arrivé, & affin, qu'étant approuvée, elle fût conçuë dans le même stile, & les mêmes expressions : & que les *Zuriquois* & *Bernois* vissent par cette uniformité de sentimens, qu'on n'étoit pas moins résolu de soutenir la nomination du *Ballif de Baden*, qu'ils paroissoient eux mêmes déterminés à vouloir s'y opposer. La réponse étoit conçuë en ces termes.

Vôtre lettre, Chers Confédérés, Nous fut bien remise, par laquelle nous apprimes avec douleur, que vous avez déja oublié l'accommodement, que nos alliés de Bâle, de Schaffhausen *& d'Ap-*

d'Appenzel conjointement avec les Grisons ont fait dans vôtre ville de Berne entre vous & nos Confédérés d'Underwalden, de quoi vous leur avez remis Lettres-Patentes munies de vôtre sceau, avec promesse de l'observer inviolablement: ce qui nous a engagé d'en faire de même à l'égard des Cantons. C'est pourquoi Nous croïons, que Vous n'avez aucunes raisons plausibles, ni de droit admissibles, qui puissent vous autoriser à refuser le nouveau Ballif, que nos Confédérés d'Undervvalden ont nommé pour aller sieger de leur part dans la Ville de Baden. *Nous le reconnoissons pour un homme integre & plein d'honneur, qui n'est pas capable de s'écarter du chemin de la justice, ni d'empiéter sur les droits de personne. D'ailleurs, chers Confédérés, Antoine Adacher n'est pas le* Ballif *du Canton d'Undervvalden en particulier, mais des huit Cantons en général, auquel il prête serment, comme dépendant d'eux, & comme étant soumis à leurs ordres. Il seroit au reste inoüi dans le Corps Helvétique, qu'on y eût privé un de ses membres de ses droitures & de sa Souveraineté sans autre formalité, que celle de* tel est nôtre plaisir. *Desorte, chers Confedérés, que vous n'aurez pas de la peine à concevoir, que vôtre lettre ne convient pas, & que vôtre demande, comme nous le pensons, n'honnore ni vous, qui nous l'écrivez, ni nous, qui la recevons. Ainsi nous vous prions de mieux ponderer cette affaire, de vous en désister, & de*

regar-

regarder nôtre reponse comme une preuve de nôtre confiance à vôtre égard, & comme une conduite, qui ne tend qu'au bien de la Patrie. Ce dernier de Maï 1529.

L'exprès de *Berne* ne put pas être expedié par les trois Cantons aussi promptement, qu'il le souhaitoit. Cependant le jour fixé pour la mise en possession d'*Adacher* approchoit, & les *Undervvaldnois* voulurent en profiter. D'un autre côté les *Bernois* inquiets du retardement de leur messager en envoïerent un second à *Lucerne* pour presser la réponse à la lettre, qu'ils avoient écrite à cet Etat; & les *Zuriquois*, qui étoient les plus à portée de *Baden* envoïerent occuper l'*Abbaïe de Muri* par un détachement de deux cens hommes pour empêcher le passage du nouveau Ballif. Desorte, qu'*Adacher* ne put pas passer, & qu'on regarda cet empêchement, que les *Zuriquois* y mirent comme déclaration de guerre, ou au moins comme un acte contraire à la Liberté Helvétique; d'autant plus, que les deux Cantons de *Zurich* & de *Berne* déclarerent positivement à ceux de *Lucerne*, d'*Uri*, de *Schvveitz*, & de *Zug*: *Qu'ils ne souffriroient jamais, que les Undervvaldnois envoïassent un Ballif à Baden à moins qu'auparavant on eut decidé les contestations, qui faisoient le sujet de leur opposition.* Les Députés de *Fribourg* & de *Soleure*, qui comme Médiateurs, propo-

 soient

ſoient un accommodement amiable, arriverent à *Undervvalden* le cinquieme de *Juin*, & demanderent à pouvoir faire leur repréſentation à ce ſujet par devant les Etats ou le *Landsgmein* aſſemblés. Ce qui leur fut accordé. Ils prièrent très inſtamment, qu'on retardât la miſe en poſſeſſion d'*Adacher* jusqu'à ce, qu'aïant de nouveau examiné l'état de la conteſtation, on pût parlà parvenir à faire une Paix ſtable & ſolide; qu'à défaut dequoi il étoit à craindre, qu'on ne tombât dans une cruelle guerre, qui ne ſe termineroit, que par une grande effuſion de Sang Helvétique, ou peutêtre par la deſtruction entiere de l'Union Conſédérale.

Les *Undervvaldnois* ſe laiſſerent gagner, & ils voulurent bien conſentir, qu'*Adacher* ne prît point poſſeſſion du Balliage du *Comté de Baden*, qu'après qu'on auroit fait une tentative amicale, & un ſecond examen des articles de la Paix, que les *Bernois* & les *Zuriquois* demandoient toute fois ſans préjudice de leur droit & de leur ſouveraineté dans le Comté. *Salat* ajoute, que les *Undervvaldnois* connivérent à cette propoſition des Députés de *Fribourg* & de *Soleure* par un eſprit de Paix & de conſidération pour eux, & pour n'être pas accuſés d'avoir préféré leur juſte reſſentiment au bien, & à la tranquilité de la Patrie.

Les

Les *Lucernois*, qui eurent avis de cette négotiation & du détachement, que les *Zuriquois* avoient envoïé au *Couvent de Muri*, envoïerent aussi de leur côté une garnison dans la *Commanderie de Hochrein* appartenant à l'*Ordre de Malthe*; & une autre dans la petite Ville de *Meïenberg* située dans les Balliages-libres, qui étoit extrêmement opposée aux nouvelles opinions de *Zvvingle*, & de ses Sectaires. Car les *Lucernois* ne se laisserent pas éblouïr par les propositions, que les Médiateurs firent à *Undervvalden* au nom des deux Cantons de *Zurich* & de *Berne*, prévoïant bien, que ces derniers n'agissoient pas dans cette occasion suivant leurs véritables vûës, qui n'étoient du tout point portées à la Paix, quoiqu'ils fissent semblant de la souhaiter moiennant quelque changement au dernier Traité. En effet le septiéme & le huitiéme de *Juin* les *Zuriquois* leverent le masque, & sortirent avec leur Banniére & leur artillerie pour aller camper à *Cappel*, qui étoit une Abbaïe de leur Canton sur les frontieres de celui de *Zug*, dont l'Abbé avoit prévariqué enivré de l'amour d'une fille, qu'il épousa. Les Troupes de *Bâle*, de *Saint-Gal*, de *Mulhausen*; celles de *Bienne*, de la *Turgovie*, de *Bremgarten*, de *Mellingen*, du *Rhinthal*, des *Balliages libres*, du *Comté de Toggenbourg*, de *Gastren*, de *Wesen*, & des autres

Confédérés joignirent, les uns les *Zuriquois*, & les autres un corps de *Bernois*.

De sorte que se trouvant assemblées avec des forces superieures, ils commencerent à insulter les *Zugois*, & leur envoïerent dire : *Que le lendemain huitiéme de Juin ils dineroient avec eux dans la plaine de Bar, esperant d'aller coucher le même soir dans la ville de Zug*. Ceci engagea les *Zugois* à en donner avis à leurs Confédérés, qui voïant, qu'il n'y avoit pas du tems à perdre, se préparerent sur le champ à aller à leurs secours. Les *Lucernois* furent les premiers, qui arriverent à *Zug*. Ceux d'*Uri* & de *Schvveitz* les suivirent de près, & la Banniére de *Zug* aïant joint toutes ces Troupes, les *Catholiques* se trouverent en assez grand nombre pour ne pas appréhender les menaces des *Protestans*. D'autant plus que le gros des *Lucernois*, qui avoient chassé les *Zuriquois* de l'*Abbaïe de Muri*, aïant joint ; & les *Undervvaldnois* avec les *Valaisans*, ceux d'*Urseren* & de la *Vallée de Lévine* étant en même tems arrivés, l'Armée *Catholique* se trouva forte de huit mille combattans choisis parmi ce qu'il y avoit de plus braves dans leurs Cantons, les autres étant restés pour garder le Païs, surtout à *Undervvalden*, qui avoit le plus à craindre des *Bernois* dont il fait frontiere. Ceux-ci pour amuser les cinq Cantons, dit *Salat*, & pour les empêcher d'aller

ler attaquer les *Zuriquois* dans leur camp de *Cappel*, envoïerent leurs Députés avec ceux de *Fribourg* dans celui de *Bar*, & firent proposer un accommodement entre les Parties belligérantes, pendant qu'ils faisoient défiler un Corps de huit mille hommes du côté de *Lentzbourg* pour aller joindre les *Zuriquois*, & dès qu'il sçurent, qu'ils avoient joint, les Députés de *Berne* disparurent, & il ne fut plus question alors de continuer les négotiations.

Dabord les *Zuriquois* avoient répandu des manifestes pour justifier leur armement, & pour faire connoitre la justice de leur cause. Ils se plaignoient contre les cinq Cantons du Traité, qu'ils avoient fait avec *Ferdinand d'Autriche*, qu'ils appelloient *l'Ennemi de la Patrie. Que ce Traité n'avoit été fait, que dans la vûë de les opprimer, & au mépris de la prétenduë Réforme, qu'ils vouloient abolir dès sa naissance. Que les cinq Cantons faisoient paroitre leur haine, & leur mépris pour eux dans toutes les rencontres, qui se présentoient. Qu'ils ne se contentoient pas de les traiter d'hérétiques, mais qu'ils avoient enlevés Jacques Kaiser à Utznach, d'où ils l'avoient fait conduire à Schvveitz, où quoi qu'ils l'eussent fait réclamer par leurs Députés, ce saint homme avoit été brulé le vint-neuviéme de Mai pour avoir prêché la nouvelle doctrine à Oberkilch dans le Gastren. Que le Landamman Richmut avoit*

mal-

maltraité des Bourgeois *de Zurich, qui avoient été à Schvveitz pour solliciter leurs débiteurs au juste paiement. Enfin que ceux d'Undervvalden avoient rompu l'Union Helvétique en faisant une irruption dans le Païs* Bernois *avec tant de fureur, que tous ceux, qui avoient été en âge de porter les armes, avoient été à cette expédition.* Les *Zuriquois* concluoient leur manifeste par dire: *Que les Suisses se vantoient d'être assez forts pour les réduire sous le joug en faisant agir d'un côté les Valaisans contre les* Bernois, *& l'Empereur contre l'Etat de Zurich.*

Cette conduite obligea ceux de *Schvveitz* de venir avec leur Banniére joindre les Troupes d'*Einsid'en* au *Schvven'li*, où ces dernieres étoient venuës camper pour observer les mouvemens des *Zuriquois*, & pour occuper une partie de leur monde. On tint là un conseil de guerre, & l'on convint de garder ce Poste, pendant que les *Suisses* iroient joindre les *Zugois* par le *Rosberg.*

Dans ce tèms là, on n'attaquoit point son ennemi, qu'auparavant on ne lui eût envoïé une déclaration de guerre dans les formes par un Heraut-d'armes, à moins, que de vouloir passer pour un aggresser injuste & déloïal. Les *Zuriquois* voulurent scrupuleusement observer cette méthode autant pour donner une apparence de justice à leur conduite, que pour profiter du petit nombre des *Zugois*, qu'ils ne croïoient

pas

pas être encore renforcés par les Troupes des quatre Cantons leurs Alliés.

Le Trompette, qui porta le cartel, fut fort surpris de trouver dans la plaine de Bar toutes les forces des *Catholiques* assemblées, & les Généraux, qui les commandoient dans la Ville de Zug, dans la meilleure disposition du monde, & bien résolus d'attendre leurs ennemis de pied ferme. A son retour il en fit le rapport à ses Maîtres, qui eurent de la peine à ajouter foi au récit, qu'il leur en fit, ne pouvant croire, que les Cantons eussent pû faire assez de diligence pour se rencontrer si tôt au secours des *Zugois*. Ceux-ci dans l'intervalle s'étoient rangés en bataille dans la plaine de Bar sur l'avis, que les *Zuriquois* marchoient à eux, comme en effet ils étoient en mouvement pour cela ; mais le retour de leur Héraut leur aïant appris la jonction des *Confederés Catholiques*, ils étoient rentrés dans leur camp de *Cappel*, & les *Zugois* dans le leur.

Dans cette position des deux Armées ennemies, les *Zuriquois*, qui craignoient d'être attaqués avant que les *Bernois* les eussent joints, usérent de leur politique ordinaire. Ils pressérent les Généraux *Bernois* d'avancer avec leurs Troupes d'un côté, pendant que de l'autre ils les prioient d'envoïer leurs Députés avec ceux de *Fri-*

bourg

bourg au camp des cinq Cantons pour moienner un accommodement. Mais dès que les Troupes *Bernoises* furent arrivées, leurs Députés abandonnerent le camp, & se retirerent comme la premiere fois sans entamer la négotiation.

On n'en vint néanmoins à aucun acte d'hostilité. On se contenta de faire des deux côtés une garde exacte, & les postes étoient si près les uns des autres, que les sentinelles pouvoient facilement se parler. Elles le firent même avec tant d'affabilité, qu'il ne paroissoit rien d'ennemi ni dans leur contenance, ni dans leurs paroles. De sorte, que *Jacques Stourm*, Député de *Strasbourg*, surpris d'une tranquillité si extraordinaire entre des Troupes, qui étoient prêtes à s'égorger, disoit: *Vous autres les Suisses, vous êtes d'étranges gens : quand même vous êtes divisés, vous ne laissez pas d'être unis, & vous n'oubliez pas vôtre ancienne amitié.*

Un si beau commencement donnoit lieu d'esperer, qu'on auroit la paix. Effectivement elle fut bientôt concluë, & la guerre se termina sans que personne eut eu besoin de tirer l'épée. Les *Bernois*, dit *Stettler*, ne se soucioient pas de voir la continuation de la guerre. Une bonne Paix, telle qu'ils comptoient pouvoir la faire pour l'avantage de la Réformation par le moien des Arbitres, dont la plûpart étoient *Pro-*

testans

testans eux-mêmes, leur sembloit l'unique point de vûë, qu'ils devoient se proposer dans ces conjonctures, où l'Armée des *Catholiques* étoit assez puissante pour balancer la victoire, & la rendre extrêmement douteuse & incertaine pour eux.

La Négotiation dura près de quinze jours. Les Arbitres se présenterent devant les Communautés des deux parties belligérentes, & ils eurent enfin le bonheur de les faire consentir à une paix, qui ne fut point observée par les Réformés, comme on le verra dans la suite. Elle contient seize articles, dont voici la substance. 1. *Quant à la Parole de Dieu, comme la Foi n'est pas une chose, à laquelle on doive porter les hommes par la contrainte, les cinq Cantons & leurs Sujets resteront dans leur ancienne Religion. Mais pour ce qui regarde les Balliages communs, on ne forcera personne à embrasser ni la nouvelle ni l'ancienne, laissant aux habitans de ces Contrées la liberté de se choisir à la pluralité des voix celle des deux Religions, qui lui plaira, & alors aucune partie n'insultera l'autre à ce sujet.* 2. *L'Alliance contractée avec le Roi Ferdinand ne subsistera plus, & les cinq Cantons y renonceront absolument. Quant aux autres Traités d'Alliance & de Combourgeoisie nouvellement conclus, on en traitera dans les Diettes; cependant sans préjudice des Traités de Combourgeoisie, que les deux Villes de Zurich & de Berne ont faits entr'el-*

entr'elles & d'autres Villes. 3. *On renoncera aux services, aux pensions, & aux présens des Rois & des Princes pour le bien commun de la Patrie, que si les cinq Cantons n'y veulent pas renoncer, il a été convenu, que les leurs ne prendront point parmi leurs Troupes, & ne conduiront point à la guerre au service des Princes étrangers, les Sujets des deux Villes de Zurich & de* Berne; & *cela sous de sévéres punitions, & pour le corps & pour la vie.* 4. *Les cinq Cantons ne s'assembleront plus à* Beckenried *pour les affaires, qui regardent le Corps Helvétique en général; mais il leur sera permis de s'assembler là, où ils voudront pour leurs affaires particulieres.* 5. *Comme il est souvent arrivé, que quelques Cantons ont traité & publié de certaines affaires au nom de tous les Cantons, quoique les autres n'y eussent eu aucune part, & n'y eussent point consenti; cela ne se pratiquera plus à l'avenir.* 6. *Ceux de Schvveitz donneront une pension alimentaire aux enfans du Ministre, qu'ils ont fait bruler.* 7. *Tous les Edits & les Réglemens publiés par l'une ou l'autre des six Villes de Zurich, de* Berne, *de* Bâle, *de Saint-Gal, de Mulhausen, & de* Bienne, *ou par toutes ensemble, concernant la Parole de Dieu, demeureront en leur force, sans que personne ait droit de s'y opposer. Et dans les endroits, où l'on a aboli la Messe, les Images, les Ornemens de l'Eglise, & les autres choses, qui appartiennent au Service divin, personne n'y sera*

sera inquieté pour ce sujet, ni sollicité à retablir ces choses-là, ni puni. 8. *Il y aura de part & d'autre pleine & entière amnistie pour toutes les Villes, Communautés, Villages, & Personnes particulieres, qui ont donné du secours à l'une ou à l'autre des Parties, sçavoir pour les Villes de Bâle, Saint-Gal, Mulhausen, & Bienne; pour la Tourgovie, pour* Bremgarten, *Mellingen, pour le Rhintbal, pour les Sujets de l'Abbaïe de Saint-Gal, pour ceux des Balliages libres, dans l'Ergau; pareillement le Toggenbourg, Gastren, Wesen, & autres lieux, qui ont donné du secours aux deux Villes de Zurich & de Berne; de même aussi pour tous ceux, qui ont donné du secours aux cinq Cantons, entr'autres les Vallaisans.* 9. *Toutes les injures & les paroles choquantes, qui ont été emploïées de part & d'autre, jusqu'à present, au sujet de la Religion, d'une maniere grossiere & insolente, & qui ont été l'origine de cette division, seront entierement abolies de part & d'autre; & ceux, qui contreviendront à cette Ordonnance, seront punis par leurs Magistrats dans leurs corps & dans leurs biens, dès qu'on les leur deferera.* 10. *Tous les Arrêts, qu'on a imposés en Suisse sur les censes, rentes, & autres biens & revenus, appartenants à des Eglises, & à des Communautés, où l'on a aboli la Messe, seront levés & abolis; & ceux, qui doivent ces rentes & censes, &c. les païeront.* 11. Thomas Mourner *Curé de Lu-*

cerne sera obligé de paroître à Baden devant les Médiateurs pour repondre aux plaintes, que les deux Villes de Zurich & de Berne ont à faire contre lui ; & ceux de Lucerne l'y obligeront. 12. *Pour ce, qui regarde les frais, que les deux Villes de Zurich & de Berne avec leurs Alliés & autres Interessés dans cette affaire ont été obligés de soûtenir, on donne plein-pouvoir aux Médiateurs de les regler, dans l'esperance qu'on a, qu'ils examineront la chose avec équité, & qu'ils prononceront en gens d'honneur : ce qui se fera incessamment dans l'espace de quinze jours après la conclusion de ce Traité, faute dequoi les six Villes pourront interdire tout commerce avec les cinq Cantons.* 13. *Les Médiateurs auront le pouvoir de regler en même tems l'accommodement de ceux d'Underwalden avec Berne ; & il dependra des Bernois, que la décision de ce différend se fasse à l'amiable, ou à rigueur de droit.* 14. *Aucune des parties n'usera de violence contre l'autre en fait de Religion ; & outre ces articles les deux parties demeureront en pleine & paisible possession de leurs Balliages, Seigneuries, Pais, Sujets, Libertés, Droits, Usages, &c. comme ils les ont possedé avant cette guerre.* 15. *Comme ceux de la Tourgovie ont fait diverses plaintes, entr'autres, qu'on leur donnoit des Ballifs jeunes, violens, emportés, &c. Zurich & Berne declarent, que leur intention est, qu'on donne à ces bonnes gens des Ballifs pieux, de sens*

rassis,

rassis, & de bonnes mœurs, & que ceux de Zug y envoient incessamment un autre Ballif à la place de Jacob Stocker ; *de même on deposera sans delai* Martin Werli *Landamman de la Province pour en élire un autre à sa place. Les autres Cantons, qui ont part à la Souveraineté de la Tourgovie, s'engageront à la même chose, & promettant aux deux Villes de Zurich & de Berne de se joindre avec elles, au plûtôt & sans delai, pour redresser les griefs, & regler les affaires de cette Province.* 16. *Les Cantons jureront de nouveau tous ensemble & sur le champ, leur ancienne Alliance, selon l'ancien usage, avec le Traité de Stantz. & cette Paix nationale, qu'on vient de conclure. Enfin il y aura de part & d'autre une Paix ferme & invioable. On oubliera tout ce, qui s'est passé entre les deux Partis, leurs Adherans & leurs Alliés. & personne ne sera inquieté ni pour ce, qu'il aura fait, ni pour ce, qu'il aura dit contre ceux du Parti opposé au sien, &c.*

On fit deux copies de ce Traité en papier, en attendant qu'on pût en dresser les actes en parchemin ; & ces copies furent scellées des cachets de quatre de ces Médiateurs, & du sceau du Canton de Zug. Il fut ordonné que quelques-uns des Médiateurs iroient à *Baden* avec un Sécrétaire pour y dresser les actes, & qu'ensuite le Sécrétaire iroit dans les six Villes, & les cinq Cantons, interressés dans cette guerre, pour

faire apposer leurs sceaux, après quoi il remettroit à chacun le sien.

Après la conclusion de ce Traité les deux Armées se retirérent, mais avant leur départ, les cinq Cantons envoïerent dans le camp des *Zuriquois* le Traité de leur Alliance avec le *Roi Ferdinand*, qui suivant *Rhan*, fut incessamment déchiré, & mis en piéces. Les Médiateurs étoient, sçavoir de *Glaris*, *Jean Æbli*, *Amman*; *Conrad Schindler*, *Fridolin Matthis*, *Conseillers*. De *Fribourg*, *Jean Lanther*, *Jacques Freibourger*, *Conseillers*. De *Soleure*, *Pierre Hebolt*; *ancien Avoïer*, *Urs Stark*, *Tresorier*; Benoit *Manslib*; *Jérôme de Luternau*, *Rodolphe Vogelsang*, *Conseillers du Petit & grand Conseil*. De *Schaffhausen*, *Jean Jacques Mourbach*; *Jean Keller*, *Christophle Am Grut*, *Jean Rudolf*, *Conseillers*. D'*Appenzel*, *Ulric Ysenhout*, *Ulric Broger tous deux anciens Ammans*, *Mathieu Zidler*, *ancien Chancelier*, *Sébastien Dæring*; *Conseiller*. Des *trois Ligues des Grisons*, *Conrad de Lumbris*; *Amman*, *Amman Mauritz*, *ancien Juge du Païs*, *Thomas Castelberger*, *Pierre Wolf*; *Chancelier*, *Martin Sieger*, Simon *Arnold*, *Lieutenant de la Ligue Haute*; *Ulric Gerster*, *ancien* Bourguemaitre *de Coire*, *Guillaume Miggli*, *Gaudence de Castelmour*, Ballif *de Furstenau*, *Zacharie Noth*. De la *Ligue Caddée*, *Ulric Wolf*, *Simon Zindel*, *Juge*, *Othon*, *Lieutenant de la Ligue des dix Droitures*. De *Rothvveil*, *George de*

de Zimmeren, *Bourguemaitre*, *Louis Wernher*, *Conseiller*. De *Strasbourg*, *Jean Stourm*, *ancien Maire*, *Conrad Johan*, *Conseiller*. De *Sargans*, *Jean Habermuller*, *Jean Walther*. Et de *Constance*, *Jacob Zeller*, *Bourguemaitre*.

Cette Paix ne fit point honneur aux cinq Cantons. Elle fut la cause, qu'ils tomberent dans un mépris général chez toutes les Nations, & qu'on ne fit plus aucune attention à leur ancienne réputation. *Salat* tâche de donner une couleur à la néceſſité, où ils furent de faire ce Traité ſi déſavantageux à la Catholicité. Il en rejette la faute ſur les fortes ſollicitations des Médiateurs; ſur la crainte, qu'une guerre inteſtine ne cauſât la deſtruction entiére du *Corps Helvétique*, & ſur la flatteuſe eſpérance qu'on leur donna de redreſſer leurs griefs dans la Diette de *Baden* par une négotiation favorable; mais il y a bien apparence, que les forces des cinq Cantons, qui n'avoient que huit mille hommes en campagne, furent obligées de plier ſous celles des Proteſtans, qui formoient une Armée de vint mille combattans. Cette ſupériorité parut trop grande aux cinq Cantons, pour ne pas appréhender le juſte reproche d'avoir expoſé la Religion au hazard d'une Bataille ſi inégale, quoiqu'ils dûſſent ſe ſouvenir, qu'avec treize cens hommes ils avoient battus vint mille *Autrichiens* à la journée de *Morgarten*.

Quoi qu'il en soit les Protestans se prévalurent de l'indolence des cinq Cantons, & leur firent d'abord sentir la faute, qu'ils avoient faite, èn donnant une explication contraire au véritable sens de la Paix, & en cherchant à en éluder les articles. On les accabloit de mépris, & ils avoient peu de crédit dans les Diettes, dit *Salat*.

Les Protestans de leur côté firent semblant de n'être pas satisfaits de ce Traité de Paix, quoi qu'ils eussent obtenu tout ce qu'ils souhaitoient en obtenant le libre exercice de leur Religion. *Ruchat* le remarque en disant : *Que les deux Partis ne l'acceptérent qu'à regret, chacun de son côté en étant mécontent, & que les Cantons Catholiques en particulier, fâchés d'avoir cédé aux Réformés plus, qu'ils n'auroient voulu, n'attendoient q'une occasion plus favorable, pour rétablir leurs affaires sur un meilleur pied. Aussi Zwingle*, continue *Ruchat, qui connoissoit parfaitement leur disposition, n'approuvoit point, qu'on s'accommodât si mollement avec eux. Il auroit voulu, que, pendant qu'on en avoit les moïens, on les eût humilié, pour les mettre hors d'état de nuire, comme l'on fait aux bêtes féroces* (Parallele & expressions dignes de son Auteur, & de la modération dont il se pare, & qu'il nous promet dans sa Préface page XIII.) *qu'on ne peut jamais apprivoiser.*

Les

Les Médiateurs s'assemblerent dabord après pour exécuter les choses, dont ils étoient chargés par le Traité. Les cinq Cantons devoient esperer, qu'ils leurs ajugeroient les frais de l'armement, puisqu'ils avoient été forcés à le faire par l'opiniatreté des *Zuriquois* à refuser constamment la Paix, qu'on avoit faite entre *Berne* & *Underwalden*; mais après une vive contestation, ils furent condamnés; & les Médiateurs les réglérent à dix mille florins du Rhin, ce qui faisoit cinq mille florins pour la Ville de *Zurich*, & autant pour celle de *Berne*. Ils conclurent aussi l'accommodement de *Berne* avec le Canton d'*Underwalden*, qui fut réduit sur le même pied que les trois Cantons, & les *Ligues Grises* l'avoient fait, aux fraix de la guerre prés, auxquels les Médiateurs condamnerent les *Underwaldnois* en les obligeant de païer en deux termes quatre mille écus d'or aux *Bernois*.

Ce fut ainsi, que le *Protestantisme* s'établit dans la *Suisse*, & qu'il s'y est conservé jusqu'à nos jours, si different néanmoins de son commencement, que *Zwingle & Calvin* ne reconnoitroient pas leurs Doctrines, s'ils revenoient dans le monde pour en faire l'examen, au lieu que celle des *Catholiques* est toûjours la même, & restera ainsi jusqu'à la consommation des siécles, suivant la promesse, que DIEU a faite à

ſon Egliſe : *Ecce ego vobiſcum ſum uſque ad conſummationem ſæculi.*

Un des plus beaux Génies, & un des plus ſavans Membres de l'Univerſité de *Bâle* M. S.... me parle dans les termes ſuivans dans ſa lettre du 21. *Septembre* 1748. *On ne s'arrête pas à la diſcuſſion de plus d'un ſentiment, que l'on produit au ſujet de l'origine des Helvétiens, qui eſt obſcure, comme celle de tous les peuples. L'on ſouhaiteroit ſeulement, que l'on évitât les noms odieux, qu'ordinairement on attribuë aux differentes Communions de l'Egliſe Chretienne. Parmi nous on blâmeroit un Hiſtorien, qui tirât celle de Rome de Papiſtes, &c. on ſe contente de les nommer Catholiques Romains. De même on pourroit, ſauf melieur avis, appeller ceux de nôtre Communion Proteſtans ou Proteſtans-Réformés, ou au pis aller Prétendus-Réformés. Nous ne pretendons point être une ſéquele ni de Maître Calvin, ni de Zwingle, &c.* Ce fragment prouve bien clairement ce, que je viens de dire au ſujet de l'oubli, qu'on a fait dans le monde univerſel Réformé, des Dogmes de ces deux Novateurs, de ſorte, qu'il ſemble qu'on ne doit pas prendre interêt aux Epithêtes, qu'il échappe quelques fois de leur donner, puiſque ni l'un ni l'autre ne ſont plus à la mode.

Schaffhauſen ſuivit les ſentimens des prétendus Réformateurs. *Glaris* & *Appenzel*

zel se partagerent, une partie embrassa la nouvelle Doctrine, l'autre resta dans l'ancienne. *Soleure* eut beaucoup à débattre, mais aïant surmonté toutes les difficultés, & appaisé tous les troubles, cet Etat demeura fidéle à sa Religion. Les *Balliages libres*, & les Villes municipales de *Bremgarten* & de *Mellingen*, après avoir reconnu leur erreur, rentrerent dans le sein de l'Eglise; & voila l'état de la *Suisse*, telle qu'elle est aujourd'hui au sujet de la Religion.

Il s'étoit formé dans un Château du *Païs de Vaud* une Confrérie, qu'on appelloit *la Confrérie des Gentils-hommes de la Cuillier* au sujet d'une boulie, que ces Seigneurs mangerent avec des cuilliers de bruïere, se vantant, qu'ils en feroient autant aux *Genevois*. Ils avoient choisi pour leur Capitaine *François de Pontverre Seigneur de Terni* brave & intrépide soldat. Les Confréres avoient dès-lors tenu plusieurs Assemblées pour former leur dessein, dont le *Duc de Savoïe* même n'étoit pas content dans l'appréhension, qu'ils n'en eussent de contraires au bien de ses Etats. Mais ils n'en vouloient qu'à la Ville de *Genéve* par une suite de la mésintelligence, qui régnoit entre ses Habitans & le Duc au sujet de la Souveraineté, que ce Prince prétendoit avoir sur cette Ville, & qui étoit en négotiation pour cela par devant les Cantons. Les

Chevaliers de la Cuillier causerent une infinité de maux à *Genéve*, ruinant toute la campagne, & maltraitant ceux, qui apportoient des denrées & des vivres. On s'en plaignit aux deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*, avec lesquelles *Genéve* avoit fait un Traité de Combourgeoisie, malgré l'empêchement que la faction des *Mammelus* y avoit apporté. Les deux Villes n'envoïerent d'abord, que leurs Députés, qui n'inspirerent aucune crainte à ces *Gentils hommes*. Elles prirent pour prétexte les troubles, qui agitoient alors le *Corps Helvétique*. Mais voïant, que les Chevaliers n'en devenoient que plus insolens, elles firent partir un détachement de quatre cens hommes sous les ordres de *Burcard Schütz*, & de *Guillaume Wibanen* de Berne; de *Rodolphe Techterman*, & de *Jacques Copet* de Fribourg, qui furent mis en garnison dans *Genéve* avec ordre de garder la Ville sans faire aucun acte d'hostilité, parce que l'Alliance avec la *Maison de Savoïe* & les deux Républiques subsistant encore en 1527. elle ne permettoit pas aux *Bernois* & aux *Fribourgeois* d'agir offensivement.

Les Députés de ces deux Cantons négotiérent une espece de Paix, qui fit congédier ces quatre cens hommes; mais ils furent rappellées six semaines après, parce que les ennemis ne cessoient d'insulter les *Genevois*, & de les maltraiter en toutes rencontres.

contres. Ce qu'ils faisoient assez impunément par la crainte, qu'il sembloit, que les deux Villes avoient de rompre ouvertement avec le *Duc de Savoïe*. Car on demeura depuis l'année 1527. jusqu'à 1530. sans faire d'autre entreprise contre les *Gentils-hommes de la Cuillier*, qu'une sortie du côté de *Gaillard*. Encore se fit elle par l'adresse du Sindic *Amedée Girard*, qui fit donner l'allarme par une sentinelle, qui cria, que l'ennemi approchoit de la porte de *Rive*, quoiqu'on fût alors en pleine Tréve; ce qui mit les Bourgeois sous les armes. Trois Compagnies d'Infanterie sortirent assez mal en ordre. *Sebastien de Diesbach* Député de *Berne*, & qui en fut depuis Avoïer, se mit à la tête de ces Troupes; mais voïant que la nuit approchoit, il les fit rentrer de l'avis de *Saint Victor*. Quelques jours après *Techterman*, qui étoit avec sa Compagnie à *Cartigni*, eut ordre d'abandonner le Château & le Village. Le *Duc de Savoïe* y envoïa aussitôt *Guigues de Grenant*, qui se saisit de ce poste.

Sur la fin de l'année 1528. avant les Fêtes de *Noël* la *Confrérie des Gentils-hommes de la Cuillier* devoit tenir une Assemblée à *Nion* pour les affaires de *Genéve*. On leur permit de passer au travers de la Ville, comme on avoit fait d'autres fois. Leur Capitaine *de Pontverre* fut des derniers à passer.

Il étoit entré par la porte de *la Corraterie*, & vouloit sortir par celle de *Saint Gervais*. Il la trouva fermée. *Pontverre* se mettant en colére dit des injures à celui, qui la lui ouvrit, & lui donna même un soufflet en disant : *Mortbleu malheureux! faut-il ainsi faire attendre des Gentils-hommes? & continuant à jurer; il ne se passera pas beaucoup de tems*, dit-il, *que nous n'abbations vos portes, & que nous ne marchions dessus, comme nous avons fait autrefois.*

Le Garde ne manqua pas de faire son rapport au Conseil, qui ordonna une garde exacte, renforça les Troupes, qui étoient au *Fauxbourg de Saint Gervais*, & y fit faire quelques retranchemens pour le mettre à l'abri d'une surprise. On en fit de même à la tête du *Pont du Rhône*.

Au commencement de l'année suivante 1529. à l'entrée de la nuit du deuxiéme de *Janvier Pontverre* accompagné de trois Chevaliers rentra dans *Genéve*. Il fut reconnu sur le pont, quoiqu'il fut envelopé dans son manteau. On cria à *Pontverre* & ceux, qui se trouverent les plus proches de lui, mettant l'épée à la main, l'obligérent d'en faire de même. Il se défendit vaillamment, quoiqu'il eut d'abord reçu une blessure au visage. *Saint-Simon* le seconda avec beaucoup de valeur, & aidé par ses gens il avoit fendu la presse, & étoit arrivé à la porte de *la Corraterie*, qu'il trouva fermée malheu-

reuse-

reusement pour lui. Dans cet embarras *Pontverre* ne sçachant où se retirer monta à cheval l'escalier de l'Hôpital de la Monnoïe; quand il fut arrivé au dessus, il mit pied à terre, entra dans une chambre, & se cacha sous un lit. Ceux, qui le suivoient, n'eurent pas bien de la peine à le trouver. Il recut encore un coup de l'épée à la cuisse, qui le mit dans une telle fureur, que sortant de son azile il se rua sur *Amedée Bandieres*, & lui porta un terrible coup de poignard, dont il fut dangereusement blessé. Cette action hâta sa mort, il fut percé de vint coups d'épée, & mourut dans l'instant.

Le Sindic *Girard* se trouvant là présent, fit rendre les armes de *Pontverre* à ses gens, qu'on conduisit au de là de l'*Arve*; de peur que le peuple ne les maltraitât. Le Corps fut porté à la Chapelle de l'Hôpital de la Monnoïe, & visité par les Sindics. Deux jours après il fut enterré par la *Baronne de Brandis*, qui en demanda la permission, & le fit porter au *Couvent de Rive* dans la Chapelle de la *Maison de Terlli*

Les *Gentils-hommes de la Cuillier* furent extrêmement irrités de cette mort; particuliérement le *Baron de la Sarra*, & leur Commandeur *de Beaufort Seigneur de Rolle.* Ils firent leur plainte au Duc, qui n'en fut néanmoins pas fâché; mais par politique d'Etat envoïa des Députés en *Suisse* pour en avoir

raison,

raiſon. Les *Genevois* de leur côté envoïerent *Vandelli* à *Berne*, où l'on en vint à un accommodement, qui n'étant pas obſervé par la *Confrérie de la Cuiller*, elle continua à faire des courſes juſqu'aux Fauxbourgs de *Genéve*. Les *Bernois* & les *Fribourgeois* irrités, qu'on ne voulut pas s'en tenir à la Paix, qu'on avoit faite, envoïerent des Troupes aux *Genevois*, & en même tems leurs Députés avec ceux de *Bâle* & de *Zurich* à *Saint-Julien*, où l'on avoit propoſé une Conférence pour tâcher de finir ces conteſtations, & de rétablir la tranquillité dans cette partie de la haute *Suiſſe*.

Ces Députés firent pluſieurs voïages de *Genéve* à *Saint-Julien*, où l'on ne fit autre choſe, que de porter le Duc à paier les Troupes auxiliaires de *Berne* & de *Fribourg*, qui ſe retirerent, & donnerent par ce moïen aux *Gentils-hommes* celui de continuer leurs hoſtilités. Dix huit d'entr'eux allarmerent le *Fauxbourg de Saint Victor*; mais quelques Troupes de *Genéve* & des Alliés étant ſorties, ils prirent le parti de s'en aller. Ils revinrent néanmoins le *Jeudi-Saint* au nombre de huit cens avec des échelles pour eſcalader la Ville. Un *Gentil homme*, qui avoit promis de leur amener quatorze cens hommes, aïant manqué à ſa parole, ils n'oſerent pas entreprendre l'eſcalade. Ils ſe retirerent, & malgré les

ordres

ordres du Duc, qui leur avoit défendu de faire du tort à la campagne, ils pillerent, & saccagérent plusieurs maisons au tour de *Genéve*.

Le reste de l'année se passa en différentes négotiations entre les Députés des Alliés, du Duc, & de l'Evêque dans la vûë de rompre la Confédération des trois Villes, surquoi ces deux derniers insistoient le plus comme étant préjudiciable à leurs Droits. Le Duc produisit ses raisons à la journée de *Païerne*, & ceux de *Genéve* y donnerent leur réponse. Le *Comte de Gruïeres* choisi pour sur Arbitre y rendit une sentence de révocation. Les Députés de *Genéve* s'en plaignirent à *Berne* & à *Fribourg*, où il fut résolu de rester fermes dans l'Alliance entre les trois Républiques, & de renoncer à celle, qu'elles avoient faites avec le *Duc de Savoïe*; c'est ce, qui fut exécuté le sixiéme d'*Octobre* 1529. en présence du Député de *Philibert*, à qui on remit les lettres-patentes en l'exhortant de renvoïer les doubles, qui étoient entre les mains du Prince son Maître.

L'union, qui paroissoit si bien établie entre les trois Villes, n'empêcha pas, qu'il ne survînt une légére contestation entre celles de *Berne* & de *Fribourg* au sujet de la *Seigneurie de Schwartzenbourg* & du *Guggisberg*, où les *Fribourgeois* auroient voulu rentrer dans l'exercice de leurs anciens droits;

ce qui fit, qu'ils chercherent à éluder le *Vidimus*, que les *Bernois* leur présenterent, pour y appliquer le sceau au sujet de l'accommodement, que les *Soloriens* avoient fait ci-devant entre ces deux Etats. Néanmoins la chose aïant été portée à un examen, elle se termina à une amiable composition, & les deux Etats ne souffrirent aucune altération dans leur amitié, qui reprit sa premiere vigueur.

Ce fut en ce même tems, que le Pape étant prêt de partir de *Rome* pour se rendre à *Boulogne*; comme il en étoit convenu avec l'Empereur; il fit un Decret datté du sixiéme d'*Octobre*; dans lequel, après avoir exposé les desseins de Sa Majesté Impériale, pour s'opposer aux progrès de *Soliman*, qui vouloit s'emparer du Roiaume de *Hongrie*, il dit: Que pour répondre à de si pieux desirs, & prendre des mesures avec l'Empereur pour le couronner dans *Boulogne*, comme il le souhaite, il se transporte avec joie dans cette Ville; laissant à *Rome* toutes les Lettres Apostoliques; affin que s'il venoit à mourir avant son retour, l'élection de son Successeur se fit dans cette Capitale de la Chrétienté, & nullement dans le lieu de son decès, ni en aucune autre Ville, à moins, qu'il n'y eut des obstacles invincibles; que *Rome* ne fut exposée à l'interdit, ou manifestement rébelle, ou qu'il n'y eut quelque violence à

craindre. Le lendemain de la publication de ce decret, il partit de *Rome* précédé de la sainte Eucharistie, qu'il fit porter avec lui selon la coûtume des *Papes*, & accompagné de seize Cardinaux, de quelques Evêques, & de tous les Officiers de sa Cour. Etant arrivé à *Boulogne* il alla descendre à l'Eglise de *Saint Pierre*, d'où le Clergé, son Prélat à la tête, vint au devant de lui, pour le recevoir suivant sa dignité, & le vint-neuviéme du même mois il tint un Consistoire pour régler avec ses Cardinaux la cérémonie du couronnement.

L'Empereur de son côté s'avançoit toûjours vers la même ville, & quand il fut à *Castel-Franco*, qui en est éloignée de quinze milles, presque tous les Cardinaux sortirent par la porte de *Saint Felix*, & se rendirent auprès du Monastére des *Chartreux* à une demi lieuë de la ville pour l'y attendre. Aussi tôt qu'il parut de loin, tous s'avancérent, & le *Cardinal de Farnése* en qualité de Doïen, le harangua au nom du Pape & du sacré College. *Charles V.* répondit en peu de mots, se mit entre le *Cardinal Doïen* & celui d'*Ancone*, qui le conduisirent chez les *Chartreux*, où on lui avoit préparé un logement, pour faire son entrée dans *Boulogne* le lendemain, qui étoit le cinquiéme de *Novembre*. Les trois Cardinaux Légats le quitterent deux heures avant son ar-

rivée pour en informer Sa Sainteté : Alors tous les Sénateurs sortirent de la ville à cheval & en habit de cérémonies, ensuite ils marchérent deux à deux devant lui comme pour le conduire, & lui faire faire place.

L'Université en corps, & tous ceux, qui avoient quelques charges dans la ville, allérent aussi au-devant plus de deux cens pas hors des portes de la ville. Les plus considérables d'entr'eux portoient un Dais de brocard d'or & de velours cramoisi, sous lequel étoit l'Empereur en habit de guerre, faisant paroitre un air martial, qui inspiroit de la vénération & du respect. Immédiatement après lui venoit *Antoine de Léve* Capitaine d'une grande réputation, fort âgé, & pleurant de joïe de se voir encore en vie après cinquante campagnes, où il avoit reçû presque autant de blessures, & si particuliérement honnoré dans cette cérémonie. *André Doria* venoit après en qualité de grand Amiral ; ensuite l'*Aigle Romaine* en or, portée par le *Vice-Gonfalonier* de l'Empire, suivi des Officiers & domestiques de la Maison de l'Empereur.

On marcha dans cet ordre au son des trompettes, des tambours & des fiffres jusqu'à la place de l'Eglise Cathédrale, où l'on avoit dressé un grand & large échaffaut couvert de riches tapis, sur lequel étoit assis le Pape en habits Pontificaux, & où il attendoit

tendoit l'Empereur. En arrivant *Charles V.* descendit de cheval plus de vint pas loin de l'Echaffaut au milieu de plus de soixante Ambassadeurs, & des plus grands Seigneurs de sa Cour. Il s'approcha marchant au milieu des deux Cardinaux *Farnese* & d'*Ancone*, & monta ainsi les degrés pour aller se mettre aux genoux du Pape, & lui baiser les pieds; mais le Souverain Pontife retira son pied, se leva aussi-tôt, & relevant l'Empereur le baisa aux deux jouës, & après avoir écouté debout le compliment, qu'il lui fit en Espagnol, il lui répondit en Italien pour lui marquer la joïe, qu'il ressentoit, & l'esperance qu'il avoit de voir bien-tôt la Paix rétablie dans l'Eglise & dans toute l'Europe.

Pendant le séjour, que le Pape fit à *Boulogne*, l'Empereur lui rendit sept visites, dans lesquelles il eut de longues conférences avec lui, dont plusieurs furent secrettes. Le Pape ne le visita que trois fois en céremonie. Mais dans ces visites il ne lui parla guéres que des affaires, qui lui parurent importantes. Dans la premiére il lui recommanda avec ardeur les intérêts de *François Sforce* troisiéme du nom, qui avoit été chassé du *Duché de Milan*, dans lequel il avoit succedé à son frère *Maximilien*, & comme l'Empereur avoit paru écouter favorablement la recommandation du Pape, *Sforce*, qui en fut averti, se rendit à *Boulogne*, & alla se jet-

ter aux pieds de ce Prince par le conseil même du Pape. L'Empereur après l'avoir laissé parler à genoux durant quelques momens, le fit relever, & lui dit avec douceur en présence des Ambassadeurs de *Vénise : Vous m'aves sensiblement offensé par l'infidélité, que vous m'avez faite ; & je ne manquerais pas de moïens, si je voulois m'en venger ; l'investiture du Duché de Milan, qui m'a été donnée par Maximilien mon Aïeul seroit une prétention suffisante pour le retenir. Et si je voulois avoir égard aux droits de la guerre, j'aurois de bonnes raisons pour en demeurer maître. Je veux pourtant bien vous rétablir tant pour rendre la Paix plus générale en faveur de Sa Sainteté & de la République, qui m'en ont prié, que pour suivre mon inclination naturelle, qui me porte à perdre plûtôt ce, qui m'appartient, que de donner lieu de soupçonner seulement, que je voulusse prendre le bien des autres.*

En conséquence de ces sentimens de Sa Majesté Impériale, le *Duché de Milan* fut restitué à *Sforce* avec l'Investiture Impériale, sous la condition de païer cent mille écus comptant à l'Empereur, & cinq cens mille dans l'espace de dix ans en dix païemens, & d'épouser *Christine* sa Niéce Fille du *Roi de Dannemarck*.

Quoique les affaires séculiéres donnassent de l'occupation à l'Empereur, il étoit encore plus embarassé de celles de l'Eglise,

se, qui étoient plus importantes, & bien plus pressantes. Il voioit avec peine le mépris, que les Protestans faisoient de l'*Edit de Worms*, qui leur défendoit toute profession publique du *Luthéranisme*, mais comme il avoit besoin d'eux pour l'aider à chasser les *Turcs* de *Hongrie*, il vouloit les ménager. Il crut, que son devoir & son interêt l'engageoient à leur accorder le Concile libre, qu'ils demandoient, & il emploia la plus grande partie du séjour, qu'il fit à *Boulogne*, à faire gouter au Pape cette proposition, sans pouvoir y réüssir.

Clement VII. qui ne craignoit rien tant qu'un Concile, sur-tout, s'il se tenoit librement, & de-là les monts, où l'on n'etoit pas si favorable à ses prétentions, emploia toutes sortes de raisons pour persuader à l'Empereur : *Que ce Concile, bien loin de pacifier les troubles d'Allemagne, y ruïneroit l'Autorité même Impériale. Il remontra, que l'Héresie avoit infecté le Peuple & les Princes dont l'Empire étoit composé; que le Peuple n'auroit pas plûtôt obtenu la permission de revoquer en doute les matières de la Religion, & de demander un plus grand éclaircissement sur un sujet si delicat, qu'il prétendoit se mêler du gouvernement, & diminuer à sa mode l'Autorité de ses Maitres; étant probable, qu'il n'épargneroit pas la jurisdiction temporelle, si jamais on lui permettoit d'examiner la Puissance*

Ecclésiastique. Qu'il étoit bien plus aisé de resister aux premieres demandes d'une Populace, que de la contenir dans les bornes du devoir & de la justice, quand une fois on lui a relâché quelque chose pour la contenter.

Quant aux Princes, qui demandoient le Concile, le Pape ajoûtoit: *Qu'ils n'agissoient pas par un motif de pieté, mais par un pur interêt. Qu'ils n'avoient embrassé l'Heresie, que pour posseder les Biens Ecclésiastiques, qu'elle leur offroit, & pour devenir tout à fait absolus, en ne dependant point de l'Empire, & ne pensant qu'à se soustraire à l'obeïssance de l'Empereur. Que s'il y en avoit encore quelques uns exempts de cette contagion, c'étoit faute d'avoir penetré ce secret: mais que venant à la decouvrir, ils ne manqueroient pas d'imiter les autres. Que sans doute les Papes perdroient beaucoup en perdant l'Allemagne, mais que l'Empereur & la Maison d'Autriche y perdroit encore davantage. Que le meilleur expédient étoit d'exercer rigoureusement son autorité, pendant que la plûpart des Villes obéïssoient, & de venir promptement aux remédes avant que le parti contraire s'accrût davantage par la decouverte des commodités de cette nouvelle Religion, ce que l'on ne pouvoit faire, si l'on continuoit à parler de Concile, parce qu'il falloit des années pour l'assembler, & que rien ne s'y pourroit traiter qu'aprés de longues deliberations: outre qu'il surviendroit mille empêchemens de la*

part

part d'un grand nombre de personnes, qui pour leurs interêts particuliers en empêcheroient, ou du moins en retarderoient la tenuë sous divers prétextes, pour faire ensuite tout manquer.

Il disoit encore: *Qu'il n'ignoroit pas, que c'étoit le bruit commun, que les Papes ne vouloient point de Conciles dans l'appréhension, qu'on n'y donnât atteinte à leur Autorité; mais qu'il ne pensoit pas ainsi, parce que JESUS-Christ, de qui il tenoit immédiatement toute sa Puissance, avoit promis, que les portes de l'enfer ne prévaudroient point contre l'Eglise: de plus*, ajoûtoit-il, *l'expérience du passé montre, que l'Autorité Pontificale n'avoit jamais été diminuée par aucun Concile, qu'au contraire, elle avoit toûjours eté reconnuë pour absoluë & sans bornes, comme elle l'est veritablement, selon les Paroles JESUS-Christ. Que quand les Papes s'étoient abstenus, ou par humilité, ou par quelque autre motif d'exercer leur Puissance toute entière, les Peres des Conciles les avoient toûjours portés à s'en servir dans toute son étenduë. Que tous les Conciles tenus par les Papes, soit contre les Herétiques, soit pour d'autres besoins de l'Eglise, avoient toûjours augmenté cette Autorité; & que d'ailleurs laissant à part la promesse de JESUS-Christ, qui est l'unique fondement du Pontificat, le Concile ne pouvoit manquer d'être utile au Pape, étant composé d'Evêques, dont le véritable interêt est de soutenir la Grandeur Papale, qui leur*

leur sert d'appui contre les entreprises des Princes & des Peuples. Qu'il étoit de l'interêt des Rois & des autres Souverains habiles dans le Gouvernement, de favoriser toûjours l'Autorité Apostolique, n'aïant pas d'autre moïen pour reprimer les Prélats, qui passent les bornes de leur pouvoir. Qu'enfin il pouvoit prophétiser, que le Concile produiroit encore de plus grands désordres en Allemagne, parce que ceux, qui le demandoient, se servoient de cette demande, comme d'un pretexte pour demeurer dans leurs erreurs, jusqu'au tems de la celebration de ce Concile, & qu'aussitôt, qu'elles seroient condamnées, comme il arriveroit infailliblement, ils se serviroient d'autres moïens pour éluder sa decision.

Enfin le Pape conclut ses remontrances, en assûrant : *Qu'il dévoit en être crû, d'autant plus, qu'il n'étoit animé que du seul desir de voir l'Allemagne rëünie à l'Eglise, & entierement soumise à l'Empereur.* Ce Prince ou par complaisance pour Sa Sainteté, ou parce qu'il étoit convaincu par les raisons, qu'il venoit d'entendre, se réduïsit au dessein de tenir seulement d'abord une Assemblée générale des Etats de l'Empire, où il pretendoit faire les derniers efforts pour rëünir les *Luthériens* avec les *Catholiques*, après quoi on en viendroit à la convocation d'un Concile. D'autant plus, que les Protestans protestoient continuellement en répandant leur nouvelle Doctrine de se laisser

ser convaincre, si on leur prouvoit par l'Ecriture sainte, que les Cérémonies anciennes de l'Eglise & surtout la Messe fussent d'institution reçuë.

C'étoit le discours journalier des *Zuriquois* & des *Bernois*, qui suivent la Doctrine mêlée du *Zwinglianisme* & du *Calvinisme*, & la conclusion de tous les arrêts, que ces deux Républiques firent émaner au sujet du changement de leur Religion, qui éblouït si fort les peuples, qu'ils ne sçûrent pas démêler l'amorce, qui étoit caché dans ces mandemens en ce, que les nouveaux Prédicateurs vouloient leur laisser ignorer, que le Sacrifice est une chose si essentielle à la Religion, qu'il n'y en eut jamais, ou vraie ou fausse, exceptées la *Zwinglienne* & la *Calvinienne*, qui ne l'ait regardé comme une marque essentielle du Culte souverain, qu'on doit à Dieu, & qui ne se soit crû obligée de le lui offrir comme un témoignage public, que nous rendons à la Suprême Majesté, & un signe sensible de la disposition de nôtre cœur envers lui, car entre tous les signes exterieurs d'adoration le Sacrifice est le seul, qui ne soit point équivoque, & qui marque essentiellement le souverain Culte d'adoration, que nous devons à Dieu. C'est pour cela, que les Démons, qui ont voulu passer pour des Divinités dans l'esprit

des hommes, & être adorés à la place de Dieu, se sont fait offrir des Sacrifices. La Religion des Protestans est la seule, qui a rejetté le Sacrifice extérieur & sensible, & qui s'est contentée des Sacrifices spirituels de loüanges, d'actions de graces, &c. mais en cela comme en plusieurs autres points elle a agi contre les pures lumieres de la raison, qui veut, que nous témoignions nôtre dépendance de Dieu, & son souverain Domaine sur nous par des signes extérieurs & sensibles. Elle a aussi agi contre l'Ecriture, qui nous enseigne, que sous la nouvelle dispensation comme sous l'ancienne œconomie il doit y avoir un Sacrifice, par lequel nous glorifions Dieu, & nous lui rendions le souverain Culte, que nous devons à Sa supréme Majesté.

Dieu même s'est expliqué clairement, quand il dit par son *Prophete Malachie: Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des Armées, & je ne recevrai plus de présens de vôtre main. Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant mon Nom est grand parmi les Nations, & l'on me sacrifie en tout lieu, & l'on offre à mon Nom une oblation pure.*

Il faut remarquer 1. Qu'au lieu du mot d'*Oblation* en nôtre langue, il y a dans l'Hebreu le mot de *Mincha*, qui dans l'Ecriture signifie toûjours un vrai Sacrifice extérieur & sensible, lorqu'il est mis absolument

ment & ſans les additions de Sacrifice de loüange, Sacrifice de juſtice, Hoſtie de cris & de cantique de joïe, ou ſemblables, qui dénotent, que c'eſt un Sacrifice improprement dit. Le mot *Mincha* Sacrifice, Oblation, eſt mis ici abſolument & ſans addition, qui reſtraigne la ſignification à un Sacrifice improprement dit. Outre que ce mot-là ſignifie un Sacrifice extérieur fait avec de la farine, de l'huile & de l'encens. *Levit.* 2. & ailleurs. Il faut donc, que puiſque dans l'ancienne Loi cette Oblation étoit un vrai Sacrifice ſenſible, l'Oblation pure, que les Nations doivent offrir à Dieu ſous la nouvelle diſpenſation, ſoit auſſi un Sacrifice extérieur & ſenſible.

2. L'Oblation prédite par le *Prophete* eſt une Oblation pure. La priere, l'aumône, nôtre amour pour Dieu, & les autres bonnes œuvres, qu'on peut en quelque façon appeller Sacrifices, ne ſont pas une Oblation pure & ſainte dans le principe des Proteſtans, qui veulent, que nos meilleures actions ſoïent toûjours mêlées d'impureté & même de peché de leur nature. Auſſi oſent-ils aſſûrer, que les Commandemens de Dieu ſont impoſſibles même avec la grace, parce que diſent-ils; *L'eſprit de Dieu laiſſe toûjours en nous quelques imperfections.*

3. Le

3. Le *Prophete* oppose cette Oblation absolument pure & sainte par elle-même, en telle sorte qu'elle ne puisse pas être souillée par la malice de ceux, qui l'offrent, le *Prophéte*, dis-je, l'oppose au Sacrifice, qui peut devenir impur & être soüillé en lui-méme, ce qui paroit par les paroles du 7. v. *Vous offrés sur mon Autel un pain impur.* Par où le *Prophéte* fait voir, que ces Sacrifices des Juifs ont pû être soüillés, & qu'il n'étoient pas toûjours purs considerés en eux-mêmes, & par rapport à la chose offerte. Car il n'y a aucune apparence, que Dieu les ait absolument & généralement tous rejettés à cause de l'iniquité personnelle des Sacrificateurs, parce que celui des *Catholiques* pourroit être rejetté par la même raison. Outre qu'il y avoit bien des Sacrificateurs Juifs, qui offroient les victimes & les hosties avec de saintes dispositions. Cependant tous ces Sacrifices sont rejettés par cette raison générale, qu'ils peuvent tous être soüillés ; au lieu que l'Oblation, que l'on offre à Dieu dans la nouvelle Loi, lui est toûjours agréable & digne de lui, parce qu'elle est toûjours toute pure & toute sainte, & qu'elle ne peut jamais être soüillée en elle même. *En tout lieu l'on offre à mon Nom une Oblation pure dit le Seigneur.* Ce qui ne se peut pas entendre des Sacrifices spirituels,

dont

dont parlent les Proteſtans, parce qu'ils peuvent être ſoüillés, & qu'ils le ſont ſouvent en effet aujourd'hui par les Chrêtiens, comme ils l'étoient autre fois par les Juifs.

4. Cette Oblation pure, qui a ſuccedé aux Oblations des Juifs, que DIEU a rejettées, parce qu'elles étoient impures, ou qu'elles pouvoient être ſoüillées, eſt une Oblation nouvelle, qu'on ne faiſoit pas auparavant : car ſi elle avoit été faite du tems des Juifs, elle n'auroit pas ſuccedé à leurs Sacrifices. Les Sacrifices de loüange, d'action de graces, &c. n'étoient pas moins en uſage autrefois, & encore à préſent parmi les Juifs, qu'ils le ſont parmi les Chrêtiens : Ce n'eſt donc pas de ceux-là dont parle le *Prophéte*, mais d'un Sacrifice extérieur & ſenſible.

5. Le *Prophéte* oppoſe la gloire & l'honneur, qui revient à DIEU par le Sacrifice & l'Oblation pure, que les Nations lui offrent en tout lieu, à l'injure & au mépris, qu'il recevoit de la part des Sacrificateurs des Juifs. Cette injure & ce mépris de Son Saint NOM n'étoit pas ſeulement intérieur ni particulier, mais encore extérieur & public, provenant d'un Sacrifice extérieur & public, par lequel le Seigneur étoit déshonnoré ; il faut donc, que la gloire & l'honneur, qui lui revient du

Sacri-

Sacrifice & de l'Oblation des Chrétiens soit une gloire publique provenant d'un Sacrifice visible & public : autrement étant presque toute intérieure & particuliere, elle n'égaleroit pas à beaucoup près le mépris intérieur & extérieur, particulier & public, que les Sacrificateurs Juifs faisoient du Saint Nom de DIEU.

6. Le *Prophête* ne parle pas à tout le Peuple Juif, mais aux seuls Prêtres : *Je m'adresse à vous, ô Prêtres, qui méprisez mon Nom.* v. 6. Il est donc évident, que quand il dit : *En tout lieu l'on offre à mon Nom une Oblation pure.* Il ne leur oppose pas tout le Peuple Chrêtien, mais seulement certaines personnes, qui leur ont succedé dans le Ministére des Autels, & qui au lieu des Sacrifices impurs, que ceux là offroient à DIEU, lui offrent en tout lieu une Oblation pure & sainte. Ce qui est encore marqué *c.* 3. *v.* 3. où il est dit : *Je purifierai les enfans de Lévi, & ils offriront des Sacrifices au Seigneur.* Ce passage ne peut pas s'entendre des Sacrificateurs Juifs, que DIEU avoit rejettés, ni de leurs Sacrifices ; puisque le *Prophête* ne parle que du Sacrifice de l'Eglise Chrêtienne. Il ne sçauroit non plus s'entendre de tout le Peuple Chrêtien ; parce que comme les enfans de Lévi ne faisoient qu'une partie, & n'étoient pas tout le Peuple de DIEU, on ne peut pas dire

avec

avec une ombre de vrai-semblance, que tout le Peuple Chrêtien leur ait succedé dans le Ministére ; mais seulement une certaine partie, comme on le voit clairement dans le passage d'*Isaïe* 66. 21. *J'en choisirai d'entr'eux pour faire Prêtres & Lévites, dit le Seigneur.* Ce n'est donc proprement qu'à ceux-là, qu'il appartient d'offrir des Sacrifices au Seigneur, d'offrir à son Nom cette Oblation pure & sainte, dont parle *Malachie.* Elle est par conséquent non un simple Sacrifice spirituel, que tous les Chrêtiens sans distinction peuvent présenter à DIEU, mais un vrai Sacrifice extérieur & sensible.

On ne sçauroit entendre par ce Sacrifice extérieur & sensible, le Sacrifice de la Croix, qui n'a été offert qu'une seule fois, & en lieu déterminé ; ni les Sacrifices des Juifs, que DIEU rejette, & auxquels il oppose le Sacrifice, que les Nations lui offriront, ni les Sacrifices, que quelques Gentils-Adorateurs du vrai DIEU, comme *Job*, *Melchisedech*, *&c.* ont offert avant la venuë du *Messie* ; parce que ceux-là ont été en très-petit nombre, & en des endroits très-limités, bien loin d'être en tout lieu ; & que d'ailleurs il s'agit ici de l'état de l'Eglise Chrêtienne, comme l'avoüent les Protestans, & des Sacrifices, qu'on y offre à DIEU. On peut encore moins ap-

pliquer

pliquer la Prophétie de *Malachie* aux Sacrifices abominables des Païens, qui déshonnoroient infiniment la Souveraine Majesté de DIEU ; & toutes les raisons, qu'on a apportées, démontrent clairement même selon les principes des Protestants, que par cette Oblation pure on ne peut pas entendre les Sacrifices des Chrêtiens. Il s'en suit donc, que cette Oblation pure ne sçauroit être autre chose, que le Sacrifice de la Messe, qui est l'Oblation nouvelle, l'Oblation pure, qui a succedé aux Sacrifices des Juifs ; la *Sinagogue* n'aïant jamais offert à DIEU une Oblation pure & sainte par elle-même, incapable de toute impureté, & qui ne put point être soüillée par l'indignité & la malice des Sacrificateurs ; parce que JESUS CHRIST, qui est la Sainteté même, est tout ensemble le Prêtre & la victime. Une Oblation extérieure & sensible ; parce que les especes du pain & du vin, sous lesquelles JESUS-CHRIST est réellement contenu, sont extérieures & sensibles ; une Oblation par laquelle DIEU est infiniment glorifié, puisqu'on lui offre son propre Fils, qui seul est une Hostie digne de lui. Enfin une Oblation, qu'on lui offre dans toute l'étenduë de l'Univers, où se trouve la Religion Chrêtienne. Ce qui se vérifie par les paroles du Seigneur, lorsqu'il dit en *Saint-Jean* c 6. *Caro mea verè est cibus. Sanguis meus*

verè

verè est potus. Ces expressions sont si claires, si vives, si affirmatives, & si décisives, qu'il n'y a que des sourds volontaires, ou qui résistent à la lumiére à pure perte, qui ne veulent pas comprendre une vérité si éclatante, & si voiante.

Ce fut cependant cette Oblation pure & sainte, que les prétendus Réformés abolirent en 1529. dans le Sacrifice de la sainte Messe. On le fit même avec tant de fureur, qu'il sembloit, qu'on la puisoient dans celle, que les Juifs firent paroître en trainant le Sauveur sur le Mont Calvaire.

Cette année l'Empereur *Charles V.* étoit 1530
toujours à *Boulogne*, où il attendoit le jour marqué pour la cérémonie de son Couronnement. Ce jour tant desiré étant enfin arrivé, le Pape accompagné de quinze Cardinaux, vint-deux Evêques, huit Abbés, & de tous ses Officiers, se transporta le matin dans l'Eglise de *Saint Petronio*, qu'on avoit magnifiquement ornée. Peu de tems après l'on vit arriver l'Empereur en manteau Impérial, dont *Sforce Duc de Milan*, & *Charles Duc de Savoïe* portoient la queuë. Le *Marquis d'Astorga* portoit le sceptre, le *Duc d'Ascalona* l'épée, le *Marquis de Montferrat* la Couronne de fer, & le globe étoit porté par *Alexandre de Medicis* déja reconnu pour Gendre de Sa Majesté Impériale. Tous

étoient ſuivis d'un grand nombre de Seigneurs.

Cette Couronne dite de fer, quoiqu'elle ſoit d'or, eſt ainſi nommée à cauſe d'un cercle de fer blanc, qui eſt au dedans; d'autres diſent, qu'il n'y a de fer qu'une petite pointe, qu'on peut à peine remarquer. Le deſſein de *Charlemagne* en la laiſſant faire ainſi, étoit d'apprendre aux Empereurs, que pour conſerver leur puiſſance en *Italie*, il falloit emploïer le fer & la force. Cette Couronne étoit gardée dans la Ville de *Monza* en *Lombardie*, & ſervoit à déclarer l'Empereur *Roi des Lombards*, ce qui lui conſerve les prétentions, qu'il a ſur l'*Italie*. Car dans le Couronnement, qui ſe fait à *Aix-la-Chapelle* avec la Couronne d'argent, il eſt ſeulement déclaré *Roi de Germanie*. Selon un decret de *Charlemagne*, *Charles V.* auroit dû recevoir la Couronne de fer à *Monza*; mais voulant éviter la multiplicité des cérémonies, ou faire plus d'honneur à la Ville de *Boulogne*, où étoit le Pape, il aima mieux être couronné dans cette Ville.

Deux jours après ſon Couronnement un accident penſa changer cette fête ſi célébre en un deüil des plus lugubres. Car l'Empereur paſſant par une gallerie de ſon Palais pour aller à l'Egliſe, une poutre du plancher de cette gallerie tomba preſque

aux

aux pieds de ce Prince, & blessa plusieurs personnes de sa suite. Ceux, qui sont accoutumés à tirer des pronostics de tout, prétendirent, que cet événement signifioit, que nul autre Empereur ne seroit couronné en *Italie*, ce qui est en effet arrivé, mais pour d'autres raisons, que celle de la chûte de cette poutre.

L'Empereur aïant assemblé les Princes Protestans à *Augsbourg* à son retour en *Allemagne*. *Zwingle* y envoïa aussi la Confession de Foi, qui fut approuvée des *Suisses*. Elle contenoit douze articles. Les trois premiers sur la Trinité, & l'Incarnation, sur la chûte de l'homme, & la nécessité de la Grace, sur la médiation de JESUS CHRIST, ne différoient en rien de la Doctrine de l'Eglise. Le quatriéme est du peché originel, & il y soutient, que quoique le peché d'Adam ait été un vrai peché dans Adam, il n'est pas proprement peché dans les enfans, mais plûtôt une maladie, & un état, qui les fait tous naître esclaves, enfans de colere, & ennemis de DIEU. Il ne nie pas cependant, que l'on ne puisse l'appeller peché. Dans le cinquiéme, sur le Baptême des enfans, il soutient, que comme tous les hommes sont morts en Adam, ils sont tous régenerés en JESUS-CHRIST. Que sans parler des enfans des Infidéles, on ne doit point legérement con-

damner ceux des Chrêtiens, qui ſont membres de l'Egliſe, & qu'on ne peut les damner ſans impieté, quoiqu'ils meurent avant la réception du Baptême. Dans le ſixiéme, qui traite de l'Egliſe, il dit, qu'elle ſe prend premiérement pour les prédeſtinés, & que tous ceux, qui ont la Foi, ſont de ce nombre, quoiqu'ils ne le ſçachent pas : en ſecond lieu, que l'Egliſe ſe prend pour tous ceux, qui ſont profeſſion d'être Chrêtiens : troiſiémement pour une Aſſemblée particuliére des Fidéles ; il reconnoit, qu'il y a une Egliſe viſible & ſenſible, dont les enfans des Fidéles ſont membres, & que c'eſt pour cela, qu'on les doit batiſer. Sur le ſeptiéme il dit, que les Sacremens ne conférent pas la grace, & qu'ils ſont ſeulement des ſignes, qu'on la reçuë. Dans le huitiéme ſur l'Euchariſtie, il dit nettement, que le Corps de JESUS CHRIST depuis ſon Aſcenſion n'eſt plus que dans le Ciel, & ne peut être autre part ; qu'à la vérité il eſt comme préſent dans la Céne par la contemplation de la foi, & non pas réellement, & par ſon eſſence. Dans le neuviéme, qui regarde les cérémonies, il reconnoit, qu'on peut tolerer celles, qui ne ſont ni ſuperſtitieuſes ni contraires à la Foi de l'Evangile ; mais il voudroit, qu'on les abolît entiérement. Dans le dixiéme, qui eſt du Miniſtére de la Parole, il admet

la

la néceſſité d'établir des Miniſtres, qui l'enſeignent; mais il refuſe aux Evêques la qualité de vrais Miniſtres de JESUS-CHRIST. Dans le onziéme il parle de l'Autorité du Magiſtrat, auquel il veut, qu'on obéiſſe, même quand il abuſeroit de ſon Autorité, juſqu'à ce, qu'on trouve dans ce dernier cas une occaſion favorable de ſecoüer le joug, & de ſe mettre en liberté. Enfin dans le douziéme il rejette abſolument le Purgatoire, parce qu'il le croit, dit-il, autant injurieux à JESUS-CHRIST, qu'il eſt profitable à ceux, qui l'ont inventé.

Pour défendre cette Doctrine, qui ne fut pas mieux reçuë de l'Empereur que les autres Confeſſions de Foi, *Zwingle* écrivit à ce Prince & aux Seigneurs Proteſtans une lettre, où touchant la Céne il établit cette différence entre lui & ſes Adverſaires, que ceux-ci vouloient dans l'Euchariſtie un Corps naturel & ſubſtantiel, & lui un Corps ſacramentel. Il tint toûjours conſtamment le même langage dans la défenſe, qu'il fit contre *Eckius* de ſes ſentimens ſur le Sacrement de la Céne. Et dans une autre Confeſſion, qu'il adreſſa en même tems à *François I.* il explique, *ceci eſt mon corps*, d'un corps ſymbolique, miſtique & ſacramentel, d'un corps par denomination, & par ſignification; *de même*, dit-il, *qu'une Reine montrant parmi ſes joïaux ſa bague nuptiale, dit*

ſans héſiter : Ceci eſt mon Roi, c'eſt à-dire, c'eſt l'anneau du Roi mon mari, par lequel il m'a épouſée. Il auroit été facile à *Zwingle* de trouver des comparaiſons moins bizares. Au reſte, il eſt toûjours vrai de dire, qu'il ne reconnoit dans l'Euchariſtie qu'une pure préſence morale, qu'il nomme ſacramentelle & ſpirituelle. Il met toûjours la force des Sacremens en ce, qu'ils aident la contemplation de la Foi, qu'ils ſervent de frein aux ſens, & les font mieux concourir avec la penſée. Quant à la manducation, que veulent les Juifs avec les Papiſtes, ſelon lui, elle doit cauſer la même horreur, qu'auroit un Pere, à qui l'on donneroit ſon fils à manger. En général, ſelon *Zwingle*, la foi a horreur de la préſence viſible & corporelle, ce qui fait dire à *Saint-Pierre : Seigneur retirés vous de moi.* Il ne faut point manger JESUS-CHRIST de cette maniere charnelle & groſſiére, une Ame fidéle & religieuſe mange ſon vrai Corps ſacramentellement & ſpirituellement (ce ſont les termes de *Zwingle*) ſacramentellement, c'eſt-à-dire, en ſigne ; ſpirituellement, c'eſt à-dire, par la contemplation de la Foi, qui nous préſente JESUS-CHRIST ſouffrant, & nous montre, qu'il eſt à nous.

L I-

LIVRE TROISIEME.

L'*Evêque de Géneve* favorisoit sous mains les *Gentils-hommes de la Cuillier.* On surprit des lettres de ce Prélat dattées d'*Arbois*, & addressées à ces Chevaliers, par lesquelles il les prioit de châtier ses Sujets rébelles de *Genéve*, qui entreprenoient sur son autorité. D'*Alussans*, un des principaux, en fit le commencement en tuant la garçon de boutique d'un Marchand Genevois. Cette action passée dans le *Païs de Vaud* irrita les Députés des Alliés, qui étoient à *Genéve.* Il étoit néanmoins inutile d'en porter les plaintes au *Duc de Savoïe*, qui outre qu'il n'étoit pas en état de rémédier à ces désordres, il paroissoit, que ce Prince lui même prenoit plaisir de mortifier les *Genevois.* On eut avis en même tems, que les *Gentils-hommes de la Cuillier* assembloient sur les frontiéres de *Bourgogne* un corps de dix mille hommes pour faire le siége de *Genéve*, que le *jeune Comte de Gruïéres*, le *Baron de Lassarra*, qui avoit épousé *Heléne de Diesbach*, le *Seigneur de Roll*, les deux de *Saint-Martin*, le *Seigneur de la Bastie*, & *Pierre de la Beaume* commandoient ces Troupes. On eut recours à l'ordinaire aux deux Vil-

les de *Berne* & de *Fribourg*, qui envoïerent d'abord neuf mille hommes au secours de *Genéve*, dont sept mille étoient *Bernois* commandés par l'Avoïer *Jean d'Erlach*, & deux mille *Fribourgeois* sous les ordres d'*Ulric Schnewli*, *Jacques Werli* portoit la Banniére. Ils menerent avec eux seize pieces de canon. Quelque tems après l'Etat de *Soleure* envoïa cinq cens hommes avec deux pieces d'artillerie sous la conduite de *Thomas Schmid*. Deux ou trois mille volontaires se joignirent à cette Armée, de sorte, que les Alliés se trouverent au nombre d'environ douze mille cinq cens hommes.

Cette supériorité fit, que le *Comte de Gruïeres* n'osa pas tenir la campagne. D'abord, qu'il apprit, que les *Suisses* étoient venus camper à *Morges*, il jugea à propos de se retirer avec son Armée, dans l'esperance, que les Ambassadeurs des dix Cantons & ceux de *Valais*, qui venoient proposer un accommodement entre le *Duc de Savoïe* & la Ville de *Genéve*, réüssiroient peut être dans leur négotiation.

De Vauru Ambassadeur de Son Altesse s'approcha du *Pont d'Arve* à mesure, que l'Armée des Chevaliers s'en éloignoit. Il proposá à ceux de *Berne* & de *Fribourg* de faire arrêter l'Armée de leurs Maîtres sous le specieux prétexte, que le sien ne sçavoit rien de l'entreprise, que les *Gentils-*

hom-

hommes de la Cuillier avoient en vûë contre *Genéve*. Mais ni d'*Erlach* ni *Schneiwli* ne se laisserent amuser par des propositions si frivoles; ils décampérent du camp de *Morges*, brulerent le Château de *Rolle*, & la plûpart des autres, qui appartenoient aux *Gentils-hommes de la Cuillier*, ruinerent & desolerent le *Païs de Vaud*, par où ils passerent & arriverent enfin à *Genéve*, où l'on convint de traiter d'un accommodement avec le *Duc de Savoïe*.

On choisit *Saint-Julien*, où les Ambassadeurs se rendirent après qu'ils eurent reçus les passeports néceſſaires. On y conclut une Paix à la hâte, laissant à vuider les différens du *Vidomnat*, & des frais aux premiéres journées, qui se tiendroient à *Païerne*. Il fut dit simplement; *Qu'on rendroit les prisonniers de part & d'autre, & qu'en attendant on ne feroit aucune hostilité ni du côté du Duc, ni de celui de la Ville de Genéve. Que s'il arrivoit le contraire, & que celui, qui auroit offensé par paroles ou par voïe de fait, ne fut point puni, après avoir été convaincu; alors si c'étoit le Duc, qui eut manqué à punir le coupable, les deux Villes de Berne & de Fribourg seroient en droit de s'emparer du Païs de Vaud, comme étant la garantie du Traité: si en échange la punition n'étoit point procurée par ceux de Genéve; alors les deux Villes renonceroient à l'Alliance, &*

 aban-

abandonneroient les Genévois à leur mauvais sort. Voici comment s'explique à ce sujet la Sœur *Jeanne de Jussie* Religieuse de Sainte Claire dans son *Levain du Calvinisme* page 29. elle dit : *Car au Traité & Accord de Païerne avoit été déterminé, que si aucuns des Gens de Monseigneur commençoient noise, bataille, ou débat, que tout le Païs de Vaud étoit confisqué à Berne & à Fribourg, & la Baronnie de Gex à ceux de Genéve, & si ceux de Genéve commençoient, ils perdroient leurs Franchises & Bourgeoisies.*

Le *Comte de Chalant* Plénipotentiaire du Duc, & *Jean d'Erlach, Ulric Schneiwli, Thomas Schmid* Plénipotentiaires des trois Villes de *Berne*, de *Fribourg*, & de *Soleure* y apposerent leurs sceaux, aussi bien que les Députés de *Zurich*, de *Lucerne*, de *Schvveitz*, & d'*Uri* le dix-neuviéme d'*Octobre* 1530.

Les Ambassadeurs des dix Cantons étoient: sçavoir, de Zurich *Jean Blüvvler & Jean Balthasar Keller*; de Lucerne *Maurice de Metenvvil & Henri de Fleckenstein*; d'Uri *Josué de Beroldingen & Gaspar Imhoff*; de Schweitz *Joseph Amberg & Martin Geiser*; d'Underwalden *Nicolas Würtz & Marquart Zolger*; de Zug *Osvvald Dos & Christophe Mertz*; de Bâle *Sebastien Krug & Christophe Offenbourg*; de Soleure *Benoît Mansleib, Jerôme de Luternau, Wolfgang Stölli, & Jean Chevalet*; de Schaffhausen *Jean Ziegler & Ale-*

xandre

xandre Offenbourger; de Saint Gal *Joachim de Waadt*; & de Valais *Jean Verra* & *Jean de Riedmaten*

Le *Duc de Savoïe* malgré la Paix, qu'on venoit de ſigner, ne laiſſa pas de lever des Troupes. On fut même averti par les Alliés, qu'il y avoit dix mille Landsknechts à *Montbeliard*, que le *Duc de Nemours Comte de Genevois* avoit fait venir pour tenter une ſeconde entrepriſe ſur *Genéve*. Surquoi cette Ville demanda un nouveau ſecours de deux cens hommes à *Berne* & à *Fribourg*, affin de renforcer leur garniſon, & de tenir en reſpect les *Gentils-hommes de la Cuillier*, qui menacoient de ſe venger du dégât, que l'Armée *Berno-Fribourgeoiſe* avoit fait dans leurs Terres & dans le *Païs de Vaud*. Cependant on étoit également aſſemblé à *Païerne*, où Son Alteſſe & les *Genevois* avoient leurs Députés. Le Duc demanda, que l'Alliance avec *Genéve* fut annullée, comme portoit la ſentence du *Comte de Gruïéres*. Que le *Vidomnat* & les autres droits, qu'il avoit dans la Ville, lui fuſſent reſtitués. Que les exilés fuſſent rétablis en leurs biens & honneurs, & que les deux Villes lui païaſſent deux cens mille écus pour les frais de la guerre. Les Députés des Cantons voulurent remettre l'affaire en arbitrage, & ſe rapporter à ce, que l'Empereur en jugeroit à l'amiable: mais ceux de *Genéve* le refuſerent

fuſerent & aimerent mieux, que la cauſe fut jugée par le droit devant les Cantons, qui promirent de le faire ſans partialité.

Ils donnerent donc ſentence du vint-un *Decembre* touchant le *Vidonnat* : *Que Son Alteſſe fut rétablie dans ſes Droits ; Que l'affaire des Bannis demeureroit comme elle étoit, Que l'Alliance avec Genéve & les deux Villes de Berne & de Fribourg ſeroit continuée. Que Bonnivard, que le Duc tenoit en priſon, ſeroit relâché. Que le Duc de Savoïe païeroit aux trois Villes intereſſées pour les frais de la guerre vint-un mille écus en trois termes, pour leſquels il pourroit recourir contre l'Evêque de Genéve, & contre les Gentils-hommes de la Cuillier, qui ne pouvoient pas avoir levé tant de Troupes à ſon inſçû ; & qu'enfin le Traité de Saint-Julien ſeroit religieuſement obſervé.*

Le Duc ne conſentit à cet accommodement qu'en ce, qui lui étoit favorable, ne voulant pas entendre parler ni de païer les frais de la guerre aux trois Villes, ni de relâcher *Bonnivard*, dont il appréhendoit la vengeance. Il envoïa un *Vidomne* à *Genéve.* Le Conſeil demanda le païement en premier lieu, enſuite le retour de *Bonnivard*, ſans quoi on ne vouloit point recevoir *le Vidomne.* Ce refus cauſa de nouvelles broüilleries, qui entrainerent inſenſiblement la perte du *Païs de Vaud*, que les *Bernois* & *Fribourgeois* prirent quelques années après, comme on le verra dans la ſuite.

Guichenon passe sous silence ce trait de l'*Histoire de Savoie*, qui néanmoins est avéré par *Spon*, *Stetler*, & les Archives de *Fribourg*. Cet Auteur ne fait non plus aucune mention des *Gentils-hommes de la Cuillier*; il dit uniquement : *Qu'en 1530. le Duc de retour de son voïage de Boulogne députa le quatorzième de Septembre Aimon de Genéve Baron de Lullins, Gouverneur du Païs de Vaud, Charles de Chalant Seigneur de Villarsé, Jean Seigneur d'Estavaïé, & Bernard de Musi Seigneur de Saint-Denis; pour renouveller à son nom les anciennes Alliances avec ceux de Fribourg.*

On n'a aucune idée de cette Alliance à *Fribourg*, de sorte, qu'il paroit, que *Guichenon* se trompe dans son Histoire, outre qu'elle ne semble pas vrai-semblable dans cette Epoque, où l'on étoit en pleine guerre avec *Charles III. Duc de Savoïe*.

La *Maison de Musi* subsiste encore dans *Romont*, & possede la Terre ou Seigneurie *des Glanes*.

L'Etat de *Soleure*, qui prévoïoit la prise du *Païs de Vaud* par les deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*, envoïa des Députés à *Berne* avec ordre de paroître devant les Deux Cens pour demander à être compris dans le Traité de *Saint Julien*, eû égard au *Païs de Vaud*, dont les *Soloriens* prétendoient avoir leur part en cas que la guerre vînt à recommencer. Les *Bernois* les renvoïerent avec cette réponse po-

que,

que, dit *Stettler* : *Qu'ils espéroient, que la Paix se concluant à la Diette de Paüvrhe, il n'y auroit plus aucun mouvement à apprehender, à moins dequoi ils ne s'éloigneroient jamais de l'ancien usage établi en pareils cas parmi les Suisses.*

Après le départ des Députés de *Soleüre* les *Bernois* envoïerent les leurs à *Fribourg* pour renouveller le Traité de Combourgeoisie entre ces deux Républiques. Les Députés furent *Jean d'Erlach* Ancien Avoïer, *Pierre de Verd*, *Crispin Fischer* du Conseil privé ; *Leonard Tremp* & *Benoit Mattstetter* du Grand Conseil. La Cérémonie fut à l'ordinaire dispendieuse, & on y remarqua, que ce fut la premiére fois, que les *Bernois* ne jurerent plus par l'assistance des Saints, & qu'ils cesserent de réserver le Pape & le Saint-Siége dans le Traité, qu'on renouvelloit.

1531 La Diette d'*Augsbourg* n'eut pas un succès agréable pour les Protestans, qui jugeoient bien, que l'Empereur étoit dans la résolution de les soumettre par la force des armes, s'ils ne vouloient pas le faire volontairement. Aussi firent-ils bientôt après une Ligue entr'eux : & pendant que *Charles V.*, *Ferdinand* son Frère *Roi de Bohéme* & de *Hongrie*, les Electeurs, Princes & Seigneurs tant Ecclésiastiques que Séculiers, & les Villes Impériales Catholiques faisoient ensem-

ensemble un Traité le vint-sixiéme de *Novembre* 1530. pour la défense de la Religion contre ceux, qui ne pensoient qu'à la détruire. Les Princes Protestans s'assembloient à *Schmalkalde* pour s'opposer aux autres. L'Empereur après la Diette avoit pris le chemin de *Cologne*, & ce fut-là, où il commença l'exécution du dessein, qu'il avoit conçu depuis quelque tems, qui étoit d'assûrer la Dignité Impériale dans sa Maison, en faisant élire *Ferdinand* son Frère *Roi des Romains*. Il chargea donc l'*Electeur de Maïence* comme Chef & Président du Collége Electoral de vouloir l'assembler, ce qu'il ne manqua pas de faire aussitôt, en dépêchant un Gentil-homme à chacun des Electeurs avec une lettre, qui portoit en substance : *Que Sa Majesté Impériale aïant souhaité de faire assembler les Electeurs dans la Ville de Cologne pour procéder à l'élection d'un Roi des Romains; Monsieur l'Electeur étoit prié de se trouver dans cette Ville le vint-neuviéme de Décembre* 1530.

L'*Electeur de Saxe* reçut cette lettre dès le vint-troisiéme de *Novembre*, & jugea à propos d'opposer une autre Assemblée à celle, que l'Empereur venoit d'indiquer. Il dépêcha donc fort secrettement en toute diligence des Députés à tous les Princes & Etats Protestans pour les avertir de se trouver à *Schmalkalde*, petite Ville de *Fran-*

Franconie appartenante au *Landgrave de Hesse*, pour le vint-deuxiéme de ce même mois de *Décembre*. Cependant il envoïa promptement *Jean-Frédéric de Saxe* son Fils à *Cologne* avec d'autres Seigneurs pour se trouver à l'assignation, & remontrer, que la citation de l'*Electeur de Maïence* n'étoit pas légitimement faite, parce qu'elle blessoit les droits & les libertés de l'Empire, & l'Edit de l'Empereur *Charles IV.* qui avoit ordonné par la *Bulle d'or*, qu'on ne pourroit créer de *Roi des Romains*, qu'après la mort de l'Empereur Régnant, auquel on ne devoit point donner un Successeur durant sa vie. L'*Electeur de Saxe* conjointement avec les autres Princes ses Associés en écrivit à Sa Majesté Impériale & aux Electeurs, les suppliant très-instamment de ne plus songer à faire une chose de si mauvais exemple, & si contraire à la Liberté Germanique.

Le *Landgrave Philippe de Hesse*, qui venoit de conclure une Ligue de dix ans, pour la commune défense de la Religion, avec les Cantons de *Zurich*, de *Berne*, & de *Bâle*, & la Ville de *Strasbourg* se donna aussi de grands mouvemens pour détourner cette Election d'un *Roi des Romains*, & avoit invité les *Suisses Reformés* à *Schmalkalde*. Mais ceux-ci au rapport du Résultat de la Diette de *Bâle* du treiziéme de *Février*

vrier 1531. ne voulurent pas y aller, affin, dit *Stetler*, de ne pas entrer dans une Alliance si éloignée, & de ne point alterer l'Helvétique, dans laquelle ils étoient, leur paroissant, que quiconque embrasse trop, n'est pas en état de fournir à ses engagemens.

On proposa en second lieu dans cette Diette de *Bâle* : *S'il ne seroit pas à propos d'introduire dans toutes les Eglises Reformées de la Suisse une entiére uniformité à l'égard des Cérémonies & des Rites religieux?* Les Théologiens de *Zurich*, de *Bâle*, de *Strasbourg*, & de *Saint-Gal* répondirent : *Que cette proposition n'étoit pas encore de saison, parce que l'Evangile se répandoit de plus en plus. Que d'ailleurs on n'avoit jamais vû une telle uniformité dans l'Eglise, & qu'elle y étoit même dangereuse.* A parler vrai, les prétendus Réformés ne risquoient plus rien en réformant les Cérémonies de l'Eglise après avoir aboli le Sacrifice de la Messe. Aussi dans une Diette suivante des mêmes Cantons assemblés à *Zurich* au commencement de *Mars* on convint pour entrer plus facilement dans l'obscurité de cette nouvelle Doctrine : *Que chaque Eglise pratiqueroit les Cérémonies, dont elle s'accommoderoit le mieux.* Dit *Ruchat*.

Mais pendant que les Princes Protestans en *Allemagne* étoient assemblés pour tâcher d'empêcher l'Election du *Roi des Romains*, & que les *Zuriquois* interdisoient de nouveau

le commerce avec les cinq Cantons Catholiques, *Jean-Jacques de Médicis* intenta une guerre aux *Grisons*. Celui-ci, au rapport de *Sprecher*, fut Fils d'un Médecin & Chirurgien Milanois, nommé *Bernardin*, ce qui fit, selon quelques-uns, qu'on lui donna le nom de *Medichino*, qu'il changea pour prendre celui de *Médicis*, qui étoit plus noble. Selon d'autres, il étoit véritablement issû d'une branche de l'illustre *Maison de Médicis de Florence*, qui chassée de sa Patrie, s'étoit refugiée à *Milan*. Les manuscrits de *Fribourg* n'en parlent pas autrement.

Quoiqu'il en soit, c'étoit un homme, qui aimoit la guerre, avec cela fourbe, cruel, & d'une ambition démesurée. Dans sa jeunesse il tua *Hector Visconti* à la sollicitation de *Jérôme Moroné* ou *Moron*, qui lui donna en récompense le Gouvernement de *Muß*, Château situé près du *Lac de Côme*. C'est pour cette raison, qu'il est connu dans l'Histoire sous le nom de *Châtelain de Muß*. Il embrassa d'abord le parti de l'Empereur *Charles V.* contre *François I.* l'an 1525. & dans cette occasion il fit, comme on l'a dit, la guerre aux *Grisons*, qui avoient envoïé six mille hommes à l'Armée Françoise, qui étoit devant *Pavie*. Quelque tems après il quitta le parti de l'Empereur, & suivit celui du Roi de Fran-

ce,

ce dans le tems, que ce Monarque étoit prisonnier à *Madrid*; mais voïant ensuite l'Empereur victorieux en *Italie* il fit sa Paix avec lui. Dès-là enivré de sa fortune, il commença à mépriser *François Sforce Duc de Milan*, & à faire le petit Souverain dans sa Terre, se faisant qualifier du nom de *Marquis de Muß*, & de *Comte de Lecco*.

Il forma le chimérique dessein de s'établir une Souveraineté, aïant particuliérement en vûë de se rendre maître de la *Valteline*, qui étoit dans son voisinage, tout-à-fait à sa bienséance, & dont la beauté & la fertilité flattoit agréablement son ambition. Le *Duc de Milan* aïant licentié les Troupes Espagnoles, qui étoient en garnison dans les Châteaux de *Milan* & de *Côme* & en d'autres lieux du Duché, le *Châtelain de Muß* en prit neuf cens hommes à son service. Il fortifia les endroits de son Gouvernement, qui étoient sur les frontiéres de *Chiavenne* & de la *Valteline*, disant: *Que c'étoit par les ordres du Duc de Milan.*

Les *Grisons*, qui n'en étoient pas persuadés, députérent vers le *Duc Martin Bovolino* Vicaire de la *Valteline*, & Jurisconsulte de *Masox*, pour sçavoir ce, qui en étoit. Mais comme ce Député s'en rétournoit au Païs avec son Fils, ils furent tous deux égorgés par des assassins, que *Médicis* avoit apostés.

Médicis, sans aucune déclaration de
1531 guerre, se jetta dans la *Valteline*, & le douziéme de *Mars* 1531. il s'empara du Bourg & du Château de *Morbegno* par le moïen de quelques intelligences, qu'il y avoit. Il fortifia la place, & y laissa une forte garnison sous les ordres de son Frère *Gabriel de Médicis.* Les *Grisons* levérent incessamment des Troupes pour aller faire tête aux ennemis. Elles se joignirent avec les *Valtelins*, commandés par le Gouverneur de *la Vallée.* D'abord elles repousférent la Cavalerie ennemie proche le *Pont de Saint-Pierre*, & la mirent en déroute. Dans l'ardeur de l'avantage, qu'on venoit de remporter, les soldats contre le sentimens des Généraux allerent assiéger le *Château de Morbegno*; mais n'aïant point d'artillerie, ils furent repoussés avec perte de leurs plus vaillans hommes, & de diverses personnes de la premiére distinction.

A la nouvelle de cet échec les *Grisons* demanderent le secours des *Suisses.* Tous les Cantons le leur accorderent aux cinq Canons près, qui appréhendoient les mouvemens de celui de *Zurich*, qui marquoit beaucoup d'aigreur à leur égard, & une envie extraordinaire de recommencer une guerre, qu'il avoit abandonnée malgré lui, & uniquement sur les fortes sollicitations des Cantons & des Villes médiatrices.

Berne

Berne & *Fribourg* demandérent l'une & l'autre le concours de leurs Alliés. *Jean François Negelin*, & *Wolfgang de Weingarten* commandoient les Troupes de *Berne*; *Pierre Thorman* portoit la Banniére. Celles de *Fribourg* étoient sous les ordres de *Pierre de Praroman* Avoïer, *Nicolas d'Alt* portoit la Banniére. Il étoit Fils de *Pierre*, qui prit *Gastion* en 1512. & qui y mourut Gouverneur de cette Place. Les Troupes *Suisses* passérent les monts au commencement d'*Avril* au nombre de quatre mille hommes, dit *Rhan*; *Stetler* rapporte, qu'il y en eut onze mille bien armés & bien equippés. Ceux de *Zurich*, de *Glaris*, du *Toggenbourg*, & de la *Turgovie* arrivérent les premiers, & allerent joindre les *Grisons* dans leur camp devant le *Château de Morbegno*. Les autres, qui vinrent après, passérent par la *Vallée de Masox*, & campérent à l'autre bord du Lac, près de *Menasio*.

Médicis de son côté demanda du secours à son beau-Frère *Wolf Théodoric Seigneur d'Alt-Ems* ou *Hohen-Ems*, qui lui envoïa trois mille Lances. Mais ces Troupes ne purent pas le joindre, parce que les *Tirolois*, & le *Cardinal Christophe Madruzze Evêque de Trente* observant fidélement le Traité de leur Alliance héréditaire avec les *Grisons*, ne voulurent pas les laisser passer.

La garnison du *Château de Morbegno* aïant appris l'arrivée des *Suisses*, & l'obstacle, que l'on apportoit au passage des *Allemans*, qui venoient à son secours, manquant d'ailleurs de provisions nécessaires pour soutenir un long siége, & se voïant vigoureusement pressée par les assiégeans, pensa à sa sûreté, d'abord qu'elle vit, que la Ville étant prise, il n'y avoit plus de salut pour elle. On fit une fausse sortie, pendant qu'on se sauvoit par l'endroit du côté de la Montagne, par où l'on pouvoit le moins soupçonner, qu'on pût chercher une retraite. Mais les Gardes avancées des *Grisons* aïant apperçu les fuïars en donnerent avis. On les poursuivit, & on en tua environ trois cens; plusieurs périrent dans le Lac, où ils furent précipités.

Après cette expédition l'Armée marcha aux retranchemens, que *Médicis* avoit fait faire au bord du *Lac de Côme*; on les combla, & ensuite on alla s'emparer de *Datio* petite place assez bien fortifiée; on se rendit de-là maître de *Gravedona*, que la garnison abandonna à l'approche des *Grisons*. Il en fut de même de *Monsonico* & de *Dongo*, qui se rendirent aux Vainqueurs. Rien n'arrêtant davantage l'Armée victorieuse, on résolut d'aller faire le siége du *Château de Muß*, & finir par cette prise une guerre, qui incommodoit la *Valteline*.

Mais

Mais le *Duc de Milan*, qui ne voioit, qu'à regret sur ses frontieres un Peuple puissant & belliqueux, envoïa son Sécrétaire dans le camp des *Grisons* pour engager cette Nation à souffrir, qu'on parlât d'accommodement; comme en effet on entra en négotiation, & le septiéme de *Mai* l'on conclut avec ce Prince un Traité, qui contenoit treize articles; dont la substance étoit; *Qu'il y auroit Paix stable & commerce libre entre les Parties. Que le Duc feroit la guerre à Médicis à ses dépens. Qu'il assiégeroit le Château de Muss. Qu'il ne quitteroit point le siége, qu'il ne l'eût pris; & que dès qu'il s'en seroit rendu maître, il le raseroit entiérement avec la Tour d'Olonia, pour n'être jamais rétabli. Qu'à l'exemple de son Frère* Maximilien *le Duc renonceroit à toutes ses pretentions sur la Valteline, & sur les Comtés de Chiavenne & de* Bormio. *Que les Zuriquois & les Grisons fourniroient ensemble deux mille hommes pour finir cette guerre, dont le Duc en entretiendroit douze cens, & les autres seroient à la solde de Leurs* Seigneurs. *Que les Places, dont le Duc se rendroit maître, lui appartiendroient: & qu'en échange, il païeroit aux Suisses & aux Grisons pour les frais de la guerre trente mille florins d'or dans trois ans, après la fin de la guerre.*

Le Duc se mit en devoir d'exécuter son Traité, & de ranger à son devoir son

fujet rébelle. *Médicis* fe voïant vigoureufement preffé par le *Duc de Milan*, & ne pouvant pas lui tenir tête, recourut à l'Empereur *Charles V.* & au *Roi Ferdinand*, pour les prier de faire fa Paix avec ce Prince. L'Empereur en fit la propofition, mais le Duc s'en excufa, en lui repréfentant le Traité, qu'il venoit de faire avec fes Alliés, les *Suiffes* & les *Grifons*. *Médicis* rebuté de ce côté-là recourut au *Roi de France*, lui offrant fes deux Places *Muß* & *Lecco*. Mais ce Prince refufa auffi de fe mêler de fes affaires, ne voulant pas fe broüiller avec deux Etats, qui étoient fes Alliés.

Pendant que *Médicis* fe donnoit tous ces mouvemens, le *Château de Muß* étoit affiegé par les *Suiffes* & par les *Grifons*, qui auroient pû s'en rendre maîtres en peu de tems, fi les Troupes du Duc étoient venuës les joindre de bonne heure. Mais par la négligence des Officiers de ce Prince fes Troupes ne fe mirent en campagne que fort tard, & *Médicis* favorifé par des traitres, qu'il y avoit dans l'Arméé des Confédérés, la battit, & l'obligea à lever le fiége. Ainfi par le retard des Troupes *Milanoifes*, & par la trahifon des autres cette guerre dura dix mois entiers.

La défaite des *Suiffes* ne les empêcha pas de joindre l'Armée du Duc; & après cette jonction de venir affiéger de nouveau le

le *Château de Muß*, & la *Ville de Lecco*. Ils les serrérent de si près, & prirent des postes si avantageux, qu'il ne pouvoit rien entrer ni dans l'un ni dans l'autre. *Médicis* se voïant ainsi resserré & pressé par les assiégeans, & aïant perdu son Frère *Gabriel*, & son intime ami *Aloise Borserio*, *natif de Côme*, qui étoient ses plus fermes appuis, & qui furent tous deux tués en deux diverses rencontres, il demanda la Paix, & l'obtint par les soins de son Frère *Jean Angelo*, & par l'entremise d'*Augustin Evêque de Verceil*, & de *Marin Caracciolo Ambassadeur de l'Empereur*, qui la négotiérent avec les deux Généraux de l'Armée des Confédérés. Il l'obtint plus avantageuse, que sa rébellion, ses assassinats, ses parjures, & ses brigandages ne devoient la lui faire espérer. Il lui fut permis de conserver toute son argenterie. Il reçut même de l'argent pour ses Terres, qu'il remit au *Duc de Milan*; après quoi il se retira dans le *Diocése de Verceil*. Le *Château de Muß* fut rasé & démoli, comme il avoit été stipulé par le Traité. La *Ville de Lecco* eut le même sort. Ces deux siéges furent des plus vifs, & des deux côtés l'on combattit avec beaucoup de valeur. La garnison par sa belle défense fut réduite à se nourrir de chats, de souris, & d'autres animaux de cette sorte.

L'interdiction du commerce avec les cinq Cantons de la part de celui de *Zurich*; les discours réciproques, qu'on tenoit sur les deux Religions; l'envie de recommencer la guerre étant égale, & enfin la Paix désavantageuse, que les Catholiques avoient faite, remirent bientôt les armes à la main & aux *Zuriquois* & aux *Lucernois* avec leurs Alliés. Les premiers, qui paroissoient les plus animés, firent aussi les premiéres démarches. Ils convoquérent pour le 24. *Avril* une Diette Réformée à *Zurich*, dans laquelle ils porterent leurs plaintes contre les cinq Cantons avec beaucoup de véhémence, disant: *Qu'il n'y avoit point d'autre moïen d'arrêter l'impetuosité de leurs Adversaires, qu'une bonne expédition de guerre.* Mais les autres Villes n'étoient nullement de cet avis. La guerre de *Muß* ne faisoit que commencer. On ne sçavoit point, quand & comment elle finiroit. Leurs Députés représenterent, que peut-être il y avoit quelque complot caché, & qu'il y avoit à craindre, que si l'on prenoit les armes dans ces conjonctures délicates, on ne s'attirât sur les bras de plus grands embarras. On fut donc d'avis, qu'il falloit suspendre tout acte d'hostilité pour quelque tems, & emploïer des moïens doux & pacifiques pour ne pas replonger la *Suisse* dans une guerre intestine,

ne, d'autant plus dangereuse & plus opiniâtre, que la Religion en seroit le principal motif.

Les cinq Cantons de leur côté ne se trouvoient pas dans un moindre embarras. Le mépris, qu'on faisoit de leur autorité dans les Balliages communs, où la Religion périclitoit; les insultes continuelles, qu'ils recevoient de leurs voisins, & l'interruption du commerce étoient tout autant de motifs, qui les portoient à la guerre. Ils voulurent néanmoins la justifier en cas, qu'ils fussent obligés d'y venir par un manifeste, qu'ils addresserent aux cinq Cantons médiateurs. sçavoir *Glaris*, *Fribourg*, *Soleure*, *Schaffhausen*, & *Appenzel*. Il contenoit en substance: *Qu'on n'avoit en aucune façon observé à leur égard les articles de la derniere Paix. Que les Zuriquois contre sa teneur avoient empêché le Capitaine de Lucerne d'aller commander suivant l'ancien usage à Saint-Gal; & que lorsque cet Etat en avoit demandé satisfaction, celui de Zurich la lui avoit refusée. Que les resultats à la pluralité des suffrages émanés dans les Diettes du Corps Helvétique assemblé n'étoient point mis en exécution dans les Balliages communs, ce qui y causoit une espece d'indépendance très-préjudiciable au Gouvernement. Et beaucoup d'autres griefs de cette nature, qui pronostiquoient une rupture prochaine entre les Etats de la basse Suisse.*

Les

Les Cantons médiateurs emploïerent tous leurs soins pour empêcher une guerre, qu'ils voïoient inévitable, si l'on ne trouvoit pas les moïens de calmer les esprits, & de rendre une confiance mutuelle à des Peuples, que la différence de penser sur la Religion avoit absolument alienés ; mais ce fut inutilement. *Zwingle*, comme *Mahomet*, vouloit cimenter sa nouvelle Doctrine par le sang humain. Ce Novateur crut en avoir trouvé le moment heureux ; c'est pourquoi, au rapport de *Salat*, il reçut les Députés très-froidement, & se prépara à lui-même son tombeau dans les champs de *Cappel*, où il périt à la tête des Troupes, qu'il commandoit. Une preuve du peu d'envie, que le *Canton de Zurich* marquoit pour la Paix, fut l'emprisonnement du *Ballif de Rhinthal*, qui étoit natif de *Zug*, & que les Païsans de cette Vallée traînerent en prison avec la derniére indignité.

Lorsque les Cantons assemblés à *Baden* lui eurent fait rendre sa liberté, celui de *Zurich* envoïa le remplacer par un de ses Citoïens pour faire connoître à toute la *Suisse*, que les *Zuriquois* vouloient bien passer pour être les auteurs du désordre & de la prison du *Ballif de Zug*. Les *Fribourgeois* & les *Appenzellois*, à qui cette conduite déplaisoit infiniment, s'addresserent aux cinq Cantons Catholiques, & leur offrirent dans cette situation tout ce, qui dépendoit d'eux.

Les *Zuriquois* envoïérent enſuite des Députés par toutes les Villes confédérées de la *Suiſſe* Réformée, pour les animer contre les Catholiques par de preſſantes remontrances. Ils en vinrent enfin après beaucoup de négotiations à l'interdiction du commerce avec les cinq Cantons, ce qui fut le premier pas à la guerre. Ceux-ci s'en plaignirent hautement, ſe récriant particuliérement ſur l'interception des paſſages, que les *Zuriquois* & les *Bernois* firent ocupper & garder avec tant de vigilance, que rien ne pouvoit entrer dans le Païs des cinq Cantons, de ſorte, que ce prodigieux Peuple étoit à la veille de ſouffrir les dernieres miſeres faute de vivres & de proviſions.

Les Députés, qui en porterent les plaintes dans les Cantons médiateurs, & même à *Berne*, y firent les peintures les plus vives & les repréſentations les plus touchantes de l'horreur de leur ſituation. On leur fit les réponſes convenables & ordinaires; qu'on ſe donneroit tous les mouvemens poſſibles pour remettre les choſes ſur l'ancien pied, qu'on n'épargneroit ni ſoins ni peines pour y parvenir. En effet l'on convoqua quelques Diettes à *Bremgarten*, où l'on travailla à réünir les Cantons de *Lucerne*, d'*Uri*, de *Schweitz*, d'*Underwalden*, & de *Zug*, avec ceux de *Zurich* & de *Berne*. Mais quelques ſoins & quelques peines,

qu'on

qu'on se donnât, il fut impossible de pouvoir y réüssir, parce que les uns & les autres ne voulurent jamais démordre de leurs sistemes, les Cantons Catholiques ne voulant pas abandonner leur ancienne Religion, à quoi cependant les Cantons Protestans vouloient les forcer, & ceux ci refusant de faire la Paix sans ce préliminaire.

Car les plaintes, que les *Zuriquois* firent dans les Diettes de *Baden* & d'*Arau*, que les cinq Cantons ne punissoient pas ceux des leurs, qui vomissoient des injures contre la prétenduë Réforme, & de ce, qu'ils n'avoient pas voulu fournir leur contingent aux *Grisons* pour la guerre de *Muß*, n'étoient que des prétextes pour ébloüir les Peuples, & pour avoir occasion de parvenir au dessein, où *Zwingle* vouloit conduire les affaires. Ce que *Ruchat* démontre clairement, lorsqu'ils dit: *Qu'avant que la Diette tenuë à Zurich le vint-quatriéme d'Avril fut levée, les Deputés des cinq Cantons y parurent, & y réïtérérent les moïens de justification, dont ils s'étoient déja servis auparavant. Ils dirent, qu'on leur faisoit tort de les accuser de prendre plaisir à ces discours insolens & outrageans, dont on se plaignoit; & d'avoir fait des Ligues avec des Princes & des Seigneurs étrangers contre le repos de la Suisse. Qu'ils avoient publié de nouveaux Edits contre ces insolences, avec menaces de punir les contrevenans,*

venans en leurs biens, en leur honneur, & leurs personnes; étant resolus d'observer le Traité de Paix envers ceux, qui l'observeroient à leur égard : priant l'Assemblée de ne point prendre de résolution violente contr'eux; mais que chaque Etat, qui se croioit offensé, devoit s'informer exactement de la chose, & denoncer les coupables à leurs Magistrats, affin qu'ils fussent punis. Les Députés des Cantons Réformés leur répondirent : *Vous nous avés fait souvent ces sortes d'offres, & nous nous seriors attendus, que toutes ces insolences auroient pris fin; & que vous observeriés mieux les Alliances, le Traité de Paix, & l'ancienne Amitié Helvétique. Mais puisque jusques ici vous n'avez rien fait de plus, que de venir nous demander, qu'on vous indique les personnes, dont on se plaint, nous ne recevons pas cela pour une justification. On vous en a tant indiqué à Baden & de bouche & par écrit : Qu'en est il arrivé? D'ailleurs on entend tous les jours, & si souvent ces sortes de choses dans vos Terres, & même tout publiquement dans vos Assemblées générales, que si une telle conduite vous déplaisoit, vous sçauriez bien trouver les coupables. Enfin puisque non-obstant les sommations pressantes, qu'on vous a faites en faveur des Grisons; vous n'avez point voulu les secourir dans leur pressant besoin; comparant cette conduite avec ce, que nous voïons dans les Diettes, nous jugeons aisément, qu'il n'y a rien de bon à attendre*

tendre de vôtre part. C'est ainsi, qu'on renvoïa ces Députés.

Les cinq Cantons voïant donc, qu'il n'y avoit point d'apparence à la Paix, & que la guerre alloit devenir inévitable, à moins, qu'ils ne voulussent se laisser affammer dans leurs propres Païs, ils se déterminérent à prévenir leurs ennemis, & à porter la guerre chez eux en les attaquant dans les Balliages communs. Ainsi le neuviéme d'*Octobre* 1531. ils envoïerent un détachement de deux cens cinquante hommes à *Hitzkilch* dans les *Balliages libres*, auquel se joignirent neuf cens & cinquante Païsans & Bourgeois de *Meïenberg* & de l'*Abbaïe de Muri.*

Albert de Milinen de *Berne* Chevalier de l'Ordre Teutonique, qui se trouvoit dans sa Commanderie à *Hitzkilch*, & qui avoit embrassé le *Zwinglianisme*, assembla les Païsans de son Village, & voulut faire résistance aux douze cens Catholiques Romains, qui venoient s'emparer de sa Commanderie; mais aïant appris par ses espions, que les ennemis étoient supérieurs, & en trop grande nombre, pour qu'il osât leur tenir tête, il abandonna la Maison de l'Ordre, & se retira à *Bremgarten* avec ses effets & les Païsans de son Village. Le lendemain les Catholiques trouvant le Château & le Village abandonnés célébrerent néanmoins

moins la Messe dans la Chapelle ; & allérent ensuite à *Æsch* ; de-là à *Bosweil*, où ils restérent jusqu'au dixiéme en attendant l'Armée des cinq Cantons ; qui devoit les y venir joindre.

Les *Zuriquois* apprirent avec étonnement l'irruption des Catholiques dans les *Balliages libres*. Ils ne s'y atttendoient pas, quoiqu'ils dussent en quelque façon bien la prévoir. Ils n'ignoroient pas la nécessité pressante, à laquelle ils les avoient réduits en leur fermant les passages, & en leur empêchant l'entrée des vivres. Rien n'étoit plus désolant, que la situation des cinq Cantons non seulement du côté des *Zuriquois* & des *Bernois* ; mais encore par le motif de l'abandonnement, dans lequel ils se trouvoient de la part même de ceux, de qui ils devoient naturellement esperer un prompt secours ; & une assistance réelle.

Les *Valaisans* leur envoïerent mille hommes, qui à cause de l'éloignement arrivérent après la Bataille, ne leur aïant pas été possible de joindre plûtôt. *Baptiste d'Insula* riche Gentil-homme *Genois*, qui étoit Citoïen de *Lucerne*, leur amena aussi mille fantassins, qui étant retardés par le passage du *Mont-Gottart*, n'arrivérent de même que ceux de *Valais* que le lendemain de l'Action. Le *Canton de Fribourg* eu égard à sa situation ; ne pouvoit pas sor-

tir de son Païs pour aller au secours de la Religion opprimée. Ceux de *Rothweil* furent obligés de s'arrêter à *Waldshut*, n'aïant pas pû forcer le passage au travers des *Terres Bernoises*, & des *Balliages libres*, qui suivoient le parti des *Zwingliens*. *François I. Roi de France* étoit le seul Allié, qui fut en état de secourir efficacement les Catholiques de la *Suisse*; mais *Lambert Meigret* ou *Migret* Controlleur Général & Sécrétaire des Finances, son Ambassadeur auprès des Cantons, qui étoit lui-même soupçonné de *Calvinisme*, penchoit plus du côté des Protestans, que de celui des Catholiques. Il refusa les païemens des pensions & des dettes particuliers, que le Roi son Maître devoit aux cinq Cantons & à beaucoup de personnes, qui avoient avancé des sommes considérables à la *France*. *Charles V.* Empereur étoit en *Flandre*, *Ferdinand* son Frère en *Autriche*; de sorte, que la Catholicité ne pouvoit attendre de secours, que du Ciel, qui le lui envoïa.

Le dixiéme d'*Octobre* 1531. les cinq Cantons sortirent avec leurs Banniéres, & arrivérent encore le même jour tous ensemble à *Zug*. Les *Lucernois* étoient commandés par leur Avoïer *Jean Golder*, *Charles de Sonnenberg* portoit la Banniére. Ceux d'*Uri* par *Jacques de Troger* Landamman, *Jean Prücker* portoit la Banniére. Ceux de

Schweitz par leur Landamman *George Richmut*, *Jérôme Schorno* portoit la Banniére. Ceux d'*Underwalden* par leur Landamman *Marquart Zelger*; *Nicolas Würtz* portoit la Banniére. Ceux de *Zug* par leur Amman *Oswald Jös*, *Wolfgang Koli* portoit la Baniére.

Les *Zuriquois* avec les *Turgoviens* & d'autres Adhérans en grand nombre sous les ordres de *Jean Rodolphe Lavater* Conseiller d'Etat, *Jean Schwitzer* portant la Banniére de la République; & *Jean Tumeissen* celle de la Ville, sortirent aussi le même jour dixiéme d'*Octobre* en bon ordre pour aller occuper leur ancien camp de *Cappel*. Ils appuiérent leur droite à un marêt; leur gauche à une haie défendue par un fossé profond, & mirent en front un retranchement, qu'ils garnirent de leur artillerie; croiant bien, que les Catholiques viendroient les attaquer par la plaine, qu'étoit devant eux, & qui leur paroissoit le seul endroit, par où ils pussent l'être. Ils avoient résolu de ne point abandonner leur camp avantageux, qu'ils n'eussent reçû le renfort, que *Sébastien de Diesbach*, qui étoit parti de *Berne* avec un corps de cinq mille hommes, leur amenoit, outre un autre corps considérable de Troupes tirées de l'*Argovie*, qui étoient à *Bremgarten* sous les ordres de *Sulpice Haller* Ballif de *Lentzbourg*, de *Wolfgang de*

Weingarten, & de *Benois Schützen*. Ce qui auroit fait une Armée formidable, si ces différens corps se fussent joints aux Troupes, que *Lavater* commandoit sous l'inspection d'*Ulric Zwingle*, qui fit dans cette occasion beaucoup mieux le métier de Général, que celui de Prédicateur de la nouvelle Doctrine.

Les Mecredi onziéme d'*Octobre* l'Armée des cinq Cantons, après avoir assisté à l'Office divin décampa du camp de *Zug*, & marcha fiérement du côté du *Schönenberg*, où les ennemis étoient retranchés. Les Généraux envoïerent, suivant l'usage, déclarer la guerre aux *Zuriquois*, & arriverent au bord du bois, au de-là duquel ceux-ci avoient leur gauche au moment, que leur Héraut d'armes revenoit du camp des ennemis. Comme il n'y avoit que la forêt entre les deux Armées, on assembla le conseil de guerre pour délibérer sur le parti, qu'on devoit prendre. Le résultat fut, qu'on différeroit l'attaque jusqu'au lendemain, parce qu'il se faisoit tard, & que la nuit approchoit.

Jean Jauch d'*Uri*, qui avoit été Ballif dans le *Comté de Sargans*, homme expérimenté dans le métier de la guerre, avoit traversé le bois, pendant que la Généralité étoit assemblée, & aïant remarqué, que les *Zuriquois* faisoient en partie face assez

fez proche de l'endroit, où il étoit, crut, qu'il feroit facile de les furprendre par ce côté, pendant qu'on feroit une fauffe attaque d'un autre. Cela lui paru d'autant plus aifé, qu'il vit, qu'on ne faifoit pas une garde exacte dans cet endroit, où naturellement les *Zuriquois* ne devoient pas attendre, qu'on pût les attaquer. Mais *Jauch*, à qui rien ne fembloit impoffible, étant retourné fur fes pas, propofa fon deffein à *Rodolphe Has* de *Lucerne*, & lui fit comprendre, que moïennant trois cens arquebufiers, à la tête defquels il fe mettroit, il prétendoit mettre le défordre dans l'Armée *Zuriquoife*, pourvû qu'il voulût avancer avec quatre ou cinq cens hommes dans la plaine pour attirer le gros des ennemis de ce côté là, qui à la vûë de cette Troupe fe croïant attaqués, négligeroient l'endroit, où il donneroit avec fes trois cens arquebufiers.

La propofition plut non feulement à *Has*, mais elle agréa encore à tous ceux, qui l'entendirent ; de forte, que les trois cens arquebufiers fe préparérent dans l'inftant à fuivre *Jauch*, pendant que les quatre cens hommes, qui devoient faire la fauffe attaque, ne marquérent pas moins d'envie de fe mettre fous les ordres de *Has*. *Jauch* cependant ne voulut pas exécuter fon deffein, qu'il ne l'eut communi-

qué aux Chefs, qui délibererent là-dessus pendant, qu'il alla se mettre à la tête de son détâchement, qui l'attendoit avec impatience. Il partit sur le champ pour ne pas laisser rallentir l'ardeur de ces braves soldats, & les conduisit sans bruit jusqu'à l'endroit, où il vouloit les emploïer ; là faisant halte, il s'avança seul pour mieux découvrir la position des *Zuriquois* dans la crainte, qu'ils ne l'eussent peut-être changée ; aïant remarqué, qu'elle étoit toûjours la même, il revint avec joïe à sa Troupe, qu'il distribua d'une façon, que sans pouvoir être apperçuë par les ennemis, elle pouvoit faire tout l'effet, qu'il en attendoit. Comme ces trois cens arquebusiers avoient la liberté de choisir chacun son homme par la faute, que les *Zuriquois* avoient faite de ne pas se retrancher contre le bois, la premiére décharge fut meurtriére, & mit le désordre dans l'Armée Protestante.

Sur ces entrefaites le *Landamman Richmut* arriva à toute bride pour défendre de la part de la Généralité, qu'on n'attaquât point ; mais voiant l'affaire engagée il se jetta de son cheval, se mit à la tête des Combattans, & se distingua par la rare valeur, qu'il fit paroître dans cette action. *Leonard Burckard* Citoïen de *Zurich*, à qui la conduite de *Zwingle* avoit toûjours extrêmement déplû, & qui voïoit, que leurs

Trou-

Troupes commençoient si fort à être maltraitées, se tournant du côté de ce Novateur, qui comme un brave étoit au premier rang; *Eh bien Maitre*, lui dit-il, *que dites vous de cette avanture? Vous nous avés continuellement animés par vos Prédications contre les cinq Cantons en nous assûrant, que leurs propres armes se tourneroient contr'eux, & qu'ils n'oseroient jamais paroître devant nous. Les voila pourtant, comment nous en tirerés-vous? Zwingle* pâlit à cette apostrophe; mais il ne répondit pas.

Les *Zuriquois* donnerent dans la ruse de *Jauch*. Ils tournerent leurs canons contre la haute futaïe, abattirent les arbres & les branches sans faire d'autre mal, excepté à eux mêmes, car les quatre cens hallebardiers, que *Rodolphe Has* conduisoit, se voïant à l'abri & en sûreté du canon des ennemis, attaquérent les retranchemens avec tant de vigueur, qu'ils n'eurent d'autre peine à surmonter, que celle que la position des *Zuriquois* leur donnoit naturellement.

Il est vrai, que l'Armée des Catholiques accourrut au bruit du canon & de la mousqueterie, & qu'elle arriva pour achever de vaincre. Le combat le plus opiniâtre fut à la gauche, où les Réformés se défendirent de leur mieux. On eut de la peine à combler le fossé, & à couper la haïe vive, derriére laquelle ils étoient. Ce

 fut

fut-là, qu'il se dit beaucoup d'injures de part & d'autre. Les Huguenots appelloient les Catholiques Idolâtres & Papistes sans foi. Ceux-ci appelloient les *Zuriquois* voleurs de calices & Hérétiques désespérés; ainsi à bien prendre les choses, rien ne valoit-là, que les coups, qu'on se portoit. Les *Zuriquois* ne pouvant plus les supporter, prirent la fuite du côté du *Mont-albis*, abandonnerent dix-neuf canons, quatre drapeaux, beaucoup d'armes, & toutes les munitions de guerre & de bouche, qu'ils avoient en abondance. Ils furent poursuivis jusqu'au *Petit-albis*, où la nuit aïant mis fin au massacre la mit aussi à la poursuite. Les victorieux retournérent sur le champ de bataille, & y restérent trois jours suivant l'usage des *Suisses*.

Jean Schwitzer, qui portoit la Banniére de *Zurich*, aïant reçu deux blessures mortelles, & voïant que la bataille étoit perduë, plaignit le sort de sa Patrie, & s'écria douleureusement: *Ha! quelle fatale journée pour Zurich. Jean Khamli* son Port-Enseigne remarquant, qu'il alloit rendre le dernier soupir, voulu s'emparer de la Banniére, mais *Schwitzer* la retenant de force, il eu mille peines de la lui arracher des mains; il fallu même emploïer du tems pour en venir à bout, ce qui fut la cause, qu'aïant été joint par quelques Sol-

dats

dats Catholiques, le pauvre *Khamli* en fut tellement maltraité, qu'il ne put lui-même se retirer du champ de bataille, ni par conséquent sauver la Banniére; se tournant de tous côtés; *N'y at-il point encore ici quelques braves Zuriquois*, dit-il, *qui ait le courage d'emporter l'Enseigne de la Ville! Ulric Tänzler de Griffensée* s'en saisit, & se mêlant parmi les fuiars, il eut le bonheur de la rendre aux *Zuriquois*.

La perte des *Zuriquois* fut considérable. Il resta deux mille hommes sur la place, y compris quatre cens, qui furent tués dans la fuite. Le fameux *Ulric Zwingle* fut du nombre. Il avoit reçû quelques blessures en combattant très-vaillamment, qui le mirent hors d'état de pouvoir ni agir ni se retirer. Il se coucha sur le visage dans l'esperance, que n'étant pas reconnu, il pourroit peut-être trouver quelqu'un, qui le sauveroit; mais un Soldat Catholique l'aïant retourné crut le reconnoître, & dit à ses camarades, que ce blessé étoit le Prédicant de *Zurich*. *Zwingle* se tut, & se remit dans sa première situation. Un autre Soldat au discours, qu'il avoit entendu, lui donna un coup de hallebarde dans la gorge, dont il mourut sur le champ. On déchira son cadavre en pieces, & on le jetta ensuite dans le feu. *Jean Schwitzer & Jean Tumeisen* y

perdirent aussi la vie avec *Leonard Burckart*, *Jean de Meis*, *Rodolphe Ziegler*, *Jean Ler*, *Hartman Clauser*, & beaucoup d'autres personnes de considération. Le nombre des Prisonniers fut grand. On les envoïa en partie dans la Ville de *Lucerne*, & les autres dans celle de *Zug*. *Rodolphe Lavater* Général des *Zuriquois* prit de bonne heure la fuite, ce qui lui aïant été reproché par *George Berger*, le Sénat de *Zurich* le démit de son emploï; mais il rentra en grace apres la mort du vaillant *Berger*, qui se distingua dans cette journée aussi bien, que *Henri Lochman*; quoique ni l'un ni l'autre n'eussent embrassé le *Zwinglianisme*.

L'Armée des cinq Cantons décampa de *Cappel* le quatorziéme d'*Octobre*, & vint camper à *Ottenbach* dans le *Canton de Zurich* au bord de la Riviére de *Rüß*, où elle attendit les ennemis, qui de leur côté regrettant leur perte, cherchoient à la venger. C'est pourquoi sans perdre du tems ils écrivirent aux Généraux *Bernois*, qui étoient à *Arau* avec une Armée de douze mille hommes tirés des Cantons de *Berne*, de *Bâle*, de *Soleure*, & des Villes de *Mülhausen*, & de *Bienne*, de passer encore la même nuit la *Rüß*, & de venir au secours de leur Païs, qui étoit inondé par les Troupes de cinq Cantons.

Sébastien de Diesbach, qui commandoit l'Armée,

l'Armée, soit qu'il eût ses ordres secrets, soit qu'il le pensât ainsi pour le bien de sa République, ne jugea pas à propos de condescendre à la priére des *Zuriquois*, ni de tenter le passage de la Riviére. Il crut, qu'il étoit plus prudent d'attendre, que ceux-ci se fussent mis en état de reparoître en campagne, affin d'agir avec plus de force & d'espérance de vaincre. Il fit pourtant un mouvement de son Armée, qu'il mena camper dans la plaine de *Vilmergen*, ne s'embarrassant au reste point de la désolation, que les Catholiques portoient dans le *Canton de Zurich*.

Les Troupes de *Lucerne* & de *Meïenberg*, qui étoient restées à *Bosweil* dans le *Wagenthal* au nombre de trois mille hommes aïant appris le mouvement, que les *Bernois* venoient de faire, quitterent leur camp, & avancérent dans la plaine de *Vilmergen* dans le dessein de leur livrer bataille. Mais *de Diesbach* la refusa en se retirant du côté de *Lentzbourg*.

Cette conduite, la victoire de *Cappel*, & les grands ravages, que les Catholiques faisoient dans les *Balliages libres*, firent rentrer le Païs dans son devoir. Les Païsans allerent trouver les Généraux de *Lucerne*, demanderent grace, & prêterent de nouveau serment de fidélité. Ils furent reçus en grace sous l'approbation des Chefs des

cinq

cinq Cantons, qui étoient au camp d'*Ottenbach*. De sorte, que tout paroissant tranquille dans ces contrées-là, & l'ennemi s'en étant éloigné, ces trois mille hommes décamperent de *Vilmergen* pour se replier sur *Muri*, affin d'être à portée de se joindre à la grande Armée, & de passer plus aisément la Riviére en cas, qu'il fut nécessaire; ou de pouvoir faire face aux *Bernois*, s'il leur prenoit envie de revenir dans la plaine.

Les *Zuriquois* comprenant la manœuvre de leurs Alliés cherchérent du secours pour les obliger d'agir moins indifféremment. Ils assemblérent outre leurs propres Troupes sept Banniéres & neuf drapeaux; sçavoir de *Schaffhausen*, de la Ville de *Saint-Gal*, de *Frawenfeld*, de *Bischoffzel*, du *Toggenbourg*, & de la *haute & basse Turgovie*. La seule Banniére de *Toggenbourg* conduisoit huit mille hommes. Avec cette Armée les *Zuriquois* se croiant en état de reprendre leur revanche, ils retournerent à *Cappel*, & sommerent *Sébastien de Diesbach* de les venir joindre avec les Troupes, qu'il commandoit.

Les Catholiques apprenant, que leurs ennemis étoient rentrés en campagne, abandonnerent *Ottenbach*, & vinrent camper à *Bar* pour couvrir le Canton & la Ville de *Zug*. Les *Bernois* décampérent alors, passérent la *Rûß*, & vinrent camper à *Bremgarten*,

garten, pour observer la contenance des deux Armées. Les cinq Cantons aiant appris cette marche & la position de *Sébastien de Diesbach*, ne douterent plus que le Théatre de la guerre ne dût être aux environs du *Mont-Albis*. Ils donnérent ordre au corps, qui étoit à *Muri*, de venir joindre, dans la persuasion, que les *Bernois* aiant joint l'Armée *Zuriquoise* à *Cappel*, le *Wagenthal* seroit en sûreté, & n'auroit pas besoin de ces trois mille Catholiques, qui le gardoient. Mais les *Bernois*, qui ne demandoient pas mieux, que de voir ce Pais dégarni de Troupes, n'en eurent pas plûtôt appris le départ, qu'ils se jetterent avec force dans l'*Abbaïe de Muri*, où ils brisérent les Images, pillerent le Couvent, & ne laissérent pas une fenêtre entiére dans le bâtiment. Ils appellerent les Notables, qui avoient de nouveau prêté le serment de fidélité aux cinq Cantons, les obligérent à s'en dédire, & à le leur prêter à eux-mêmes. Après cette expédition ils allerent à *Merischwanden*, où ils firent le même dégât dans les Eglises.

Une Banniére de *Lucerne*, qui étoit à *Hourein*, ne put pas s'opposer à cette irruption des *Bernois*, parce que la plûpart des soldats l'avoient abandonnée pour aller joindre la grande Armée au camp de *Bar*. On fit néanmoins donner l'allarme pour as-

sembler

sembler la milice du Pais, & *Diesbach*, qui ne vouloit pas en être accablé, repassa la *Rüß* pour aller joindre les *Zuriquois* au camp de *Cappel*, où les deux corps formérent une Armée de trente-deux mille hommes.

Jean Hug ancien Avoier de *Lucerne*, qui commandoit le corps de *Hourein*, passa aussi la Riviére pour aller se rendre au camp de *Bar*, où toutes les Troupes Catholiques étoient au nombre d'environ dix mille hommes. *Nicolas de Meggen* y amena la milice, qui s'étoit assemblée à l'occasion de l'irruption, que *Sébastien de Diesbach* avoit faite dans le *Wagenthal*. De sorte, que les deux Armées, quoiqu'infiniment superiéures l'une à l'autre, marquoient une égale envie d'en venir aux mains.

Les *Zuriquois* après leur défaite au *Schönenberg* avoient aussi demandé du secours aux *Grisons*, qui se firent de la peine de le leur accorder contre les cinq Cantons, avec lesquels ils étoient alliés tout comme avec ce premier de la *Suisse*. Ils avoient encore une autre raison, qui étoit celle de la Religion, qui causoit chez eux les mêmes troubles, qu'on voioit parmi les *Suisses*. Néanmoins ils ne crurent pas pouvoir le refuser, parce que dans la guerre de *Muß* les *Zuriquois* les avoient assisté d'un corps de mille hommes; pendant que les cinq Cantons étoient demeurés chez eux.

Ainsi

Ainsi ils envoierent à ces premiers mille fantassins avec ordre à ces Troupes de n'agir que défensivement sans se laisser emploier que dans l'intérieur du Canton de *Zurich*, & nullement offensivement contre les cinq Cantons.

Les *Grisons* traverserent donc le *Comté de Sargans*; & étant arrivés dans le *Gaster*; ils trouverent ce Pais révolté contre leur légitime Souverain le *Canton de Schweitz*. Les *Zuriquois* pour soutenir cette rébellion, y avoient envoié un Drapeau sous le commandement de *Jean Jockli Ballif de Grüningen*; & ils y firent rester les mille *Grisons* avec un corps de *Toggenbourgeois*. Par le moien de cette rébellion le *Canton de Schweiz* se trouva sans vivres, & particuliérement sans sel, qui leur venoit du *Gastren* & du Pais de *Glaris*. Ils députerent vers les *Glaronois* un vieux galant homme nommé *Mertz* Conseiller d'État, l'Aman *Heimer de la Marck*, & *Weidman d'Einsidlen* pour leur en demander, & pour leur représenter, qu'aiant jusqu'à présent observé une exacte neutralité entre les deux Parties belligérantes, il ne leur convenoit pas de permettre, qu'ils fussent pressés de leur part; & que ceux de *Gaster* fussent en liberté de leur couper les vivres, ni d'occuper les passages pour les empêcher d'être voiturés dans leur Canton.

Les

Les Députés étant arrivés dans le *Gaſtren* furent ſaiſis & maltraités par les gens du païs ; les Magiſtrats de *Glaris* furent fâchés des avanies, qu'on leur avoit faites ; mais comme ce Canton étoit déja alors plus de la moitié entiché dû *Proteſtantiſme*, & voulant favoriſer les *Zuriquois*, on fit ſemblant de plaindre les Députés de *Schweitz* ſans ſe mettre en devoir de leur procurer aucune ſatisfaction.

Dans ces entrefaites les deux Armées étoient en préſence. Les Proteſtans avoient dabord occupé le camp de *Cappel*, comme on la dit ; mais étant trop reſſerrés, les *Bernois* allérent camper à *Bliggiſtorf* au deſſus de *Bar*. Les *Zuriquois* ne firent aucun mouvement. Il y eut quelques eſcarmouches, qui ne décidérent de rien, & où il y eut peu de monde de tué. Les cinq Cantons changérent leur camp, voiant, que les ennemis s'étoient ſeparés. Cinq mille hommes, qui compoſoient la moitié de leur Armée, s'avancérent juſqu'à *Imvveil*, les cinq mille autres reſtérent campés à *Bar*; & dans cette poſition ils attendoient à tous momens, que les ennemis deſcendroient dans la plaine pour leur livrer bataille ; mais comme ils ne branloient pas, ils détâcherent quatre cens hommes avec la Banniére de *Rotenbourg* pour aller ſe poſter ſur la hauteur de *Barbourg*,

bourg, d'où ils incommodérent extrêmement l'Armée ennemie par le feu continuel de six piéces de canon, qu'ils avoient amenés avec eux.

Cette inaction des Protestans n'étoit pas sans dessein. Leur supériorité étoit trop grande pour les croire incapables d'en sçavoir profiter. Ils formérent une entreprise sur l'*Abbaïe d'Einsidlen*, qu'ils vouloient détruire avant, que d'en venir à une action générale. Ils détâcherent pour ce sujet un corps de huit mille hommes de leur Armée composé du Drapeau de *Zurich* & des Banniéres de *Bâle*, de *Schaffhausen*, du *Toggenbourg*, de *Mülhausen*, de *Saint Gal*, de *Frauvenfelden*, & quelques autres Troupes du Canton de *Zurich*. Ils donnérent avis de cette expédition aux *Ligues Grises*, qui néanmoins ne voulurent pas être de la partie par la raison, qu'on a dit. Ces huit mille hommes partirent le vint-troisiéme d'*Octobre* 1531. environ midi. Ils se partagérent en deux corps égaux, affin de marcher avec moins d'incommodité dans la Montagne, qu'on appelle *Zuger-Berg*. Ils menérent avec eux douze piéces de canon, les munitions & les vivres necéssaires.

L'espérance d'un butin considérable, le desir de s'enrichir de la production de plusieurs siécles, & sur-tout la haine & le mépris, qu'ils avoient pour la sainte Cha-

pelle, les fit voler, pour ainsi parler, à cette expédition. Ils monterent par *Näschen*, *Schönbrunnen*, & *Menzingen* pour aller camper à *Füvvghvvanden*, qui est au haut du *Schneite*, où ils se mirent dans deux camps peu éloignés l'un de l'autre. Ils briserent en passant dans ces trois Villages les Images, qu'ils trouverent dans les Eglises, & en chasserent les femmes & les enfans, qui se sauverent en partie à *Zug*, & les autres se cacherent dans les montagnes.

Les cinq Cantons apprenant, que les Protestans alloient bruler l'*Abbaïe d'Einsidlen*, & ne sçachant pas au juste la force du détâchement, à qui on avoit confié cette expédition, détâcherent néanmoins quinze cens hommes de leur Armée sous les ordres de *Jean Hug* ancien Avoier de *Lucerne*, pour aller reconnoître les ennemis, & affin de prendre les mesures convenables pour empêcher ce malheur, s'il étoit possible.

Pour cela il falloit une extrême diligence. Ces Troupes partirent à l'entrée de la nuit. Elles étoient composées de cent hommes de *Valais*, d'autant de *Livinen*, d'un Drapeau d'*Italiens*, & les autres étoient des *Lucernois*, des *Uraniens*, des *Suisses*, des *Undervvaldnois*; ces derniers faisant néanmoins la moindre partie, parce qu'il avoient beaucoup souffert à la *Bataille de Cappel*; mais les *Zugois* y furent en plus grand nombre.

L'Avoier *Hug* étant arrivé au pied de la montagne avec ses quinze cens hommes en forma un détâchement de 634. pour aller reconnoître les ennemis de plus près. Il choisit ceux, qui connoissoient les chemins, & qui pouvoient lui rendre compte, de leur position & de leur nombre. Il leur fit mettre des côcardes blanches pour se reconnoître, & le mot fut; *Marie Mere de Dieu!* Il les vit partir sous les ordres de son propre Fils extrêmement content de l'ardeur & du courage, qu'ils faisoient paroître.

Les femmes, qui s'étoient cachées pendant le passage des Protestans, & qui avoient observé leur marche, & ensuite leur camp firent à ces Troupes, dont la plûpart étoient leurs maris ou leurs frères, le récit de ce, qu'elles avoient vû. *Hug* ne voulant pas entiérement se fier au discours de ces femmes, jugea à propos d'y aller lui même. Il conduisit son détâchement sans bruit sur les hauteurs, & aiant fait un détour, il trouva l'occasion si belle, qu'il ne put jamais empêcher ses soldats d'en venir aux mains avec les ennemis, quoiqu'il leur fut défendu d'attaquer, & qu'il y eut même de la temérité à le faire, vû la grande supériorité des Protestans. Mais les Catholiques animés par l'avantage, que la nuit leur donnoit,

& outrés du mauvais traitement, qu'on avoit fait à leurs femmes & à leurs enfans, ils attaquérent environ les deux heures du matin du vint-quatriéme d'*Octobre* avec tant valeur & de furie, qu'ils n'eurent pas de la peine de renverser ces quatre mille hommes, qui surpris & étonnés de se voir pris par derriére ne firent que peu de résistance. Ils se repliérent sur les autres quatre mille hommes; mais ils y furent poursuivis & attaqués tout de nouveau.

Le combat fut opiniâtre pendant quelque tems, & la défense fut belle; mais une terreur panique aiant saisi les Réformés, ils commencérent à prendre la fuite avec tant de précipitation, qu'il en périt huit cens, qui tomberent dans les précipices, ou qui furent massacrés en fuiant. Outre ce nombre on trouva encore treize cens morts sur le champ de bataille. Ils abandonnérent leurs canons, leur attirail, leurs armes, leurs chevaux, leurs munitions & leurs vivres. Tout resta au pouvoir de leurs ennemis. Ils perdirent cinq Drapeaux, & la Banniére de *Mülhausen*. Le Capitaine *Frey* de *Zurich*, qui commandoit les Troupes de *Saint-Gal*, y fut tué. On fit beaucoup de prisonniers. La perte des Catholiques se réduisit presque à rien.

Cette surprenante Victoire, dit *Salat*, est une preuve, que la Mere de DIEU sçait

faire

faire évanoüir les desseins & les vaines menaces des peuples ennemis de Sa Sainteté & de Sa Gloire.

L'Avoier *Hug*, ou pour mieux dire, son Fils, revint glorieusement au camp de *Bar* & d'*Imweil*, où l'on célébra hautement le courage des vainqueurs, & où l'on remercia DIEU & Sa Sainte Mere de la Victoire inopinée, que l'on venoit de remporter.

Philippe Brunner, natif de *Glaris*, dans ce tems là Ballif pour les sept Cantons de la *Turgovie*, homme inquiet, s'étant mis à la tête d'une Banniére de cette Province contre son serment & son devoir se sauva honteusement, & se cacha sous un sapin, où il fut trouvé le matin, & fait prisonnier. *Brunner* n'étoit pas le seul *Glaronois*, qui fut l'ennemi des cinq Cantons, tous les nouveaux croïans, comme l'on appelloit alors les *Zwingliens*, les haïssoient mortellement ; & ils ne demandoient pas mieux, que de prendre les armes pour secourir les *Zuriquois*. Ils avoient fomenté la rébellion des *Gastriots*, & avoient été la cause, que ceux-ci refuserent des vivres aux *Suisses*. Il leur paroissoit dèshonnorable de ne point contribuer à la ruine entiére des Catholiques ne doutant point, qu'elle ne fut inévitable vû la grande force avec laquelle on les attaquoit.

Cette flatteuse idée les engagea à convoquer les Etats pour le vint-quatriéme d'*Octobre* dans le Bourg de *Glaris*. Ils ignoroient alors la Victoire, que les Catholiques avoient remportée sur la *Montagne de Zug* le même jour, où ils vouloient s'assembler pour porter le Peuple à consentir à une levée en faveur des Protestans. Ils avoient été sollicités au commencement de la guerre par les deux partis, & les *Zuriquois* aussi-bien que les cinq Cantons les avoient sommés d'envoïer le secours confédéral. *Fridolin Zai* Banneret de *Schwanden* fut prêt de marcher avec sa Banniére au secours des Protestans ; mais l'ancien Ballif *Tschudi*, le Capitaine *Hessi*, le Ballif *Schüsser*, le Capitaine *Heßli*, & d'autres Catholiques l'en empêcherent, & l'arrêterent en le menaçant de lui faire un mauvais parti, s'il ne désarmoit sur le champ.

Le Landamman *Ebli* calma par sa prudence les esprits, qui commençoient à s'échaufer en leur proposant la convocation d'une Assemblée générale pour le lendemain douziéme d'*Octobre*. Ce sage Magistrat remarqua le danger, qui menaçoit la Patrie d'une guerre intestine, & vit bien, que les anciens-croïans, comme l'on nommoit dans ce tems-là les Catholiques, quoiqu'inférieurs en nombre, ne voudroient pas se laisser accabler sans

coup

coup férir. On touchoit au moment de prendre séance pour délibrer sur l'importante question de prendre part à la guerre, ou de rester dans une exacte neutralité, lorsqu'on reçut la nouvelle de la Victoire de *Cappel* en faveur des cinq Cantons, & de la mort du fameux *Zwingle.*

Les Protestans s'adoucirent, & ne pressérent plus sur l'envoï d'un secours ni aux Catholiques, ni aux Réformés; mais on convint unanimement de rester neutres, & de vivre en paix & en tranquillité les uns avec les autres dans le païs. On décréta encore d'envoïer des Médiateurs aux Parties belligérantes pour tâcher de les porter à une bonne Paix. *Fridolin Tolder* Catholique, & *Conrad Schindler* avec *Frédéric Stußi*, tous les deux *Zwingliens* furent députés. Ces deux derniers furent renvoïés après la Bataille du *Zugerberg*, & remplacés par d'autres plus agréables aux cinq Cantons.

Il sembloit, que la bonne intelligence reprenoit vigueur dans le Canton de *Glaris*, lorsqu'elle fut encore interrompüe par le Parti Protestant, qui apprenant le grand armement des *Zuriquois*, des *Bernois*, & de leurs Alliés, voulut absolument, qu'on envoïât à leur secours les Troupes, qu'ils avoient promises à l'insçû des Catholiques. C'est pourquoi *Ebli* avoit convoqué les Etats pour le vint-quatriéme d'*Octobre*. Il fit

une grande pluie ce jour-là, qui obligea le Landamman, contre la coûtume, d'assembler le *Landsgemein* dans l'Eglise ; il y eut dabord un grand débat entre les anciens & les nouveaux croïans, & l'on eut bien de la peine à empêcher les voïes de fait.

Les Catholiques reprochoient aux Protestans leur mauvaise foi, & le peu d'état, qu'ils faisoient de leurs promesses, & du serment, qu'ils avoient prêté de garder la neutralité. Ils leur dirent, que s'ils vouloient absolument marcher au secours des *Gastriots*, ils marcheroient sûrement au secours des cinq Cantons ; surquoi ils sortirent de l'Eglise, & allerent se préparer à exécuter leur dessein, pendant que les Réformés continuérent à nommer aux emploïs militaires.

Jean Wischer fut nommé pour commander les Troupes, qu'on vouloit envoïer dans le *Gastren*, & *Henri Schlitver* pour porter la Banniére. Dans ces entrefaites on reçut encore la nouvelle de la Bataille du *Zugerberg*, & la défaite des huit mille hommes par *Jean Hug* ; mais les *Glaronois*, qui étoient occupés à faire la levée de leurs gens ne voulurent pas y ajouter foi, croïant, que c'étoit un artifice, dont les Catholiques vouloient se servir pour les épouvanter ; ainsi ils continuérent tranquillement jusqu'à ce, que *Melchior Nestaler* vint leur confir-

confirmer la nouvelle de la part des Députés de leur Canton, qui l'avoient envoïé avec une lettre au Landamman *Ebli.* Elle portoit en substance: *Que les cinq Cantons avoient gagné une Bataille au Zugerberg, où il y avoit eut beaucoup de monde tué.* Alors on ne douta plus de la vérité de l'action. Le Landamman étoit bon *Zvvinglien*, il fut obligé de s'accommoder au tems, & de prendre le parti le plus convenable à la conjoncture présente. On cessa de penser à la levée, & l'on convint de rassembler les Etats pour déliberer sur les moïens de pacifier le Canton. Le résultat fut, qu'il falloit procurer la liberté au Ballif *Mertz*, & à ses Collégues députés par les *Suisses* au sujet de l'interdiction du commerce & des vivres. Le Landamman *Ebli* lui-même à la tête de quelques Catholiques fut envoïé vers les *Gastriots*, & fut chargé de la commission.

Ceux-ci livrérent les trois Députés sous la condition: *Qu'on les représenteroit en cas, qu'on les demandât.* Réserve que les *Gastriots* firent pour sauver les apparences, & pour faire connoitre aux *Grisons*, qui s'interessoient pour la liberté de trois *Suisses*, qu'ils ne s'éloignoient pas de ce, qu'ils trouvoient faisable, puisqu'ils le leur conseilloient, & qu'ils le trouvoient bon eux-mêmes. Mais ce qui rendit ceux de *Ga-*

ſtren ſi traitables, fut la crainte, qu'ils eurent des Troupes *Suiſſes*, qui étoient dans la *Marck* prêtes à entrer dans leur païs pour les châtier de leur rébellion. La ſeule conſidération, qu'on avoit pour les *Griſons*, qu'on vouloit flatter, & avec leſquels on cherchoit à ménager une Tréve, fut cauſe, que ces Troupes reſtérent dans l'inaction.

Stettler attribue la défaite des Proteſtans à la journée du *Zugerberg* à la més-intelligence, qui régnoit dans l'Armée des Villes. Il dit; *Qu'il auroit été facile de la réparer, ſi la grande Armée au bruit du canon & de la mouſqueterie fut allée au ſecours des leurs.* Il convient en même tems avec *Lauffer*, *que cette derniére action eut des ſuites plus triſtes & plus accablantes que la premiére. Elle ôta le courage aux ſoldats, & fit murmurer ceux, qui ne faiſoient la guerre qu'à regret. La plûpart ne voulurent plus ſe mêler de cette guerre Théologique, comme ils l'appelloient, & ſe ſéparérent de l'Armée; d'autres la quittérent entiérement.*

Les *Toggenbourgeois* s'en allérent les premiers malgré les inſtantes priéres, que la Généralité leur fit pour les arrêter. Les *Turgovins* & les *Saint-Galois* en voulurent faire de même, & l'on fut obligé d'envoïer garder les paſſages, afin d'empêcher leur retraite. Cependant les deux Armées étoient toûjours en préſence, & n'oſoient pas en

venir

venir à une action générale, dit *Lauffer*, parce que malgré les avertissemens, qu'on fit aux Généraux Protestans de vivre en meilleure intelligence, dont leur propre expérience leur devoit faire sentir la nécessité, ajoute *Ruchat*, ils firent de nouvelles fautes. Au lieu de demeurer unis, & de ne point faire de paix, que de concert, & les uns avec les autres; leurs Troupes se séparérent, & *Zurich* se hâta de faire la sienne à part; parce que les choses allant tous les jours de mal en pis, non seulement leurs Sujets, effraïés par les menaces des ennemis, prioient Leurs Seigneurs à mains jointes de faire la paix. mais leurs propres Citoïens les y forcérent en quelque sorte par leurs murmures, & par leurs divisions au rapport de *Hottinger*.

Les choses étoient dans cet état, lorsqu'on commença à parler de Paix. Les deux Partis la souhaittoient également; les Catholiques, parce qu'ils manquoient de vivres; les *Zuriquois* & les *Bernois*, parce qu'ils étoient battus. Déja dès le dix-huitiéme *Octobre*, on vit des Députés d'*Appenzel*, & de la *Comtesse de Neufchâtel*, qui vinrent offrir leur médiation. Ils furent suivis des Députés de diverses Villes Protestantes de la *Suabe*, qui arrivérent le vint-sixiéme *Octobre*, & offrirent aussi leur médiation. Après ceux-ci les Ministres du

Roi

Roi de F*rance*, du *Duc de Savoïe*, & du *Prince de Baden* vinrent le vint huitiéme d'*Octobre*. Les *Bernois* agréérent d'abord ces propofitions d'accommodement, & écrivirent à leurs Alliés de *Zurich* & de *Bâle*, que fi les cinq Cantons vouloient faire la paix, on ne devoit pas refufer de faire un Traité raifonnable avec eux. Ces deux Cantons y confentirent, mais avec quelque proteftation.

Les Catholiques ne voulurent point admettre la médiation des Villes Proteftantes d'*Allemagne*, & n'écoutérent que les Députés des Princes & des Etats de leur Religion. Enfin pourtant les Réformés aiant été appuïés par l'*Ambaffadeur de France*, & par les Députés de F*ribourg* & d'*Appenzel*, les deux Parties confentirent d'entrer en negotiation. Et comme les Députés des Villes Réformées étoient affemblés à *Bremgarten* le 31. *Octobre*, les Catholiques leur envoïérent quatre articles préliminaires, dont ils demandoient la fignature & l'exécution, avant que de s'engager dans la négotiation. I. *Que l'Armée Réformée fortiroit des terres des cinq Cantons.* II. *Que les anciennes Alliances feroient obfervées au pié de la lettre.* III. *Qu'on laifferoit les cinq Cantons agir & commander chez eux de la maniére, qu'ils l'entendoient, & qu'on ne les importuneroit plus pour leur Religion.* IV. *Que dans les Seigneuries communes on les laifferoit joüir des droits, qu'ils y avoient.*

Comme les Réformés trouvoient ces articles justes & raisonnables, ils les accepterent sans peine ; mais d'abord les cinq Cantons mirent un appendice au IV. qui leur fit de la peine, sçavoir : *Que dans les Seigneuries communes on pourroit soumettre tout de nouveau la Religion aux suffrages ; de sorte, que ceux, qui avoient embrassé la nouvelle Religion, pussent y renoncer, & que ceux, qui n'avoient pas encore renoncé à la vraïe ancienne Foi Chrêtienne, & à la Messe, pussent la retenir & la retablir.* Les Médiateurs presserent vivement les Réformés d'accepter ces articles, particuliérement le premier les assûrant, que s'ils l'exécutoient, les Catholiques seroient plus traitables sur tout le reste ; à quoi ils promettoient de donner tous leurs soins. Ainsi comme les soldats se mutinoient, & que l'Armée ne pouvoit plus guéres tenir la campagne, à cause des pluïés, des tems orageux, qu'il faisoit, & du froid, qui augmentoit tous les jours ; que d'ailleurs faute de païement ils étoient obligés de vivre à leurs dépens ; enfin parce que les Sujets de *Zurich*, qui sont entre la *Reüß* & le *Lac de Zurich*, avoient beaucoup souffert par les incursions & les pillages des ennemis, *Zurich* accepta les trois premiers articles ; mais pour le quatriéme, comme il étoit opposé au Traité de Paix, conclu deux ans auparavant, & à la promesse,

qu'ils

qu'ils avoient faite, eux & leurs Confédérés, aux Réformés des Seigneuries communes, ils ne vouloient point l'accepter.

Cependant les deux Corps des Troupes, qui composoient l'Armée Réformée, décamperent d'*Aaberen* le troisiéme de *Novembre*, & se séparérent les uns des autres, au lieu de demeurer ensemble bien unis; les *Zuriquois* se retirérent du côté d'*Ottenbach*, & les *Bernois* à *Bremgarten*. Le sixiéme *Novembre* les Médiateurs apportérent aux Réformés les trois articles suivans de la part des cinq Cantons. I. *Qu'on devoit les laisser en paix sur leur Religion, qu'ils en feroient de même à ceux de Zurich & de Berne, & à leurs Adhérans.* II. *Qu'ils vouloient bien ne point inquiéter ceux, qui dans les Seigneuries communes avoient embrassé la nouvelle Religion; mais que si en quelque lieu l'on avoit usé de fraude, lorsqu'on avoit soumis la Religion aux suffrages, & qu'une Paroisse voulut le faire de nouveau, elle le pourroit. Que si dans quelques Paroisses il y avoit des gens, qui n'eussent pas renoncé à l'ancienne Religion, & qui voulussent la rétablir, ils seroient en droit de le faire; comme l'autre partie auroit droit de garder leurs Ministres. Enfin qu'on devoit partager les biens de l'Eglise entre les Prêtres & des Ministres, selon le nombre de leurs auditeurs.* III. *Qu'on devoit garder les anciennes Alliances.*

Les Réformés ne voulurent point accepter le second article, & trouvoient déraisonnable, que dans une Paroisse, où la pluralité des suffrages avoit été pour la *Réformation*, le plus petit nombre voulût être en droit d'y rétablir la Messe. Les Médiateurs pour le faire agréer aux deux parties, y apportérent un adoucissement, qui parut raisonnable. Il étoit conçû en ces termes: *Que dans les Seigneuries communes on pourroit bien recourir aux suffrages pour la Religion; mais sous cette réserve expresse, que là, où la pluralité seroit pour la Réformation, le plus petit nombre ne pourroit pas à la vérité y rétablir la Messe; mais qu'il seroit en liberté d'aller l'entendre ailleurs. Que de même là, où la pluralité seroit pour la Messe, il seroit permis aux Evangeliques, d'aller au prêche, dans les lieux les plus voisins.*

Mais le même sixiéme *Novembre* les Catholiques firent de nouvelles hostilités en marchant au *Mont Hirtzel*, d'où ils délogerent les *Zuriquois*. Comme les Réformés n'avoient pas eu la précaution de stipuler une suspension d'armes pour négotier tranquillement, leurs ennemis pour les amener plus promptement au point, qu'ils souhaitoient, se jettérent ensuite sur les terres de *Zurich*, & firent une incursion du côté de *Richterschweil* & de *Mettmenstetten* dans le *Freï-Amt*. Ils y pillérent, & le lendemain

septié-

feptiéme *Novembre* aïant été joints par les *Valaisans* & les *Italiens*, ils attaquérent brusquement les *Zuriquois*, les chassérent du *Mont de Horgen*, & les menérent battant jusques à *Thalvveil*, & pillérent le *Bourg de Horgen*.

Dans cet intervalle les Médiateurs proposérent aux Parties l'adoucissement, qu'ils avoient fait au second article du projet; & les cinq Cantons l'accepterent, mais avec quelques nouvelles réserves. Les *Zuriquois* & les *Bernois* ne voulurent point s'en accommoder. Là-dessus les cinq Cantons firent une nouvelle incursion dans le *Frei-Amt*, Terre de *Zurich*, y prirent tout ce, qu'ils purent emporter, & achevérent de désoler le Couvent de *Cappel*, en enlevant tout ce, qu'ils y avoient laissé après la premiére Bataille.

Ces courses des Catholiques achevérént de jetter la terreur dans le Canton & dans la Ville même de *Zurich*, où les gens de la campagne se retiroient en foule avec leurs meilleurs effets. Le bruit se répandit même, que les ennemis la venoient assiéger. C'est pourquoi le soir même de ce jour les *Zuriquois* rappellérent leur Armée pour venir défendre leur Ville, & souhaitérent, que les *Bernois* & les autres Alliés les suivissent; mais les *Bernois* n'étant pas maîtres de leurs Troupes, ne branlérent pas.

Cependant

Cependant les Catholiques ne prirent point le chemin de *Zurich*, mais ils envoïérent des lettres circulaires aux Sujets de cette Ville pour leur dire, au rapport de *Ruchat*, quoique *Salat* n'en parle pas: *Que les Zuriquois refusoient la Paix à des conditions honnorables, dont ils leur faisoient le détail. Mais que s'ils vouloient eux-mêmes les agréer, ils pouvoient le leur faire sçavoir, faute dequoi ils devoient s'attendre à être pillés & brulés, d'autant plus, qu'on avoit ainsi traité les habitans de Blickenstorf.*

Ces gens-là, qui avoient paru les plus ardens avant la guerre, effraïés par ces menaces, priérent leurs Seigneurs de faire la paix. Toutes ces circonstances facheuses avoient fait perdre courage au Magistrat; d'autant plus, qu'il n'y avoit point d'union entr'eux; & que d'ailleurs plusieurs personnes de qualité n'avoient point à cœur la Religion, comme il auroit été nécessaire.

Les Sujets de *Zurich* firent plus. De leur propre autorité, & sans la participation de l'Etat, ils députerent un Païsan du *Mont de Horgen*, nommé *Souter*, auprès des Chefs des cinq Cantons, de qui il étoit bien connu. Il obtint d'eux un sauf-conduit, & un jour pour traiter de la paix à *Tennicken* près de *Bar* dans le Canton de *Zug*. Ainsi la Seigneurie de *Zurich* pressée par

ſes propres Sujets envoïa trois Conſeillers au camp, avec ordre de prendre avec eux les Chefs de l'Armée & quelques uns du Canton, & d'aller conclure une Paix la plus honnorable, qu'il ſeroit poſſible d'obtenir, & qui ne fut point préjudiciable à la Religion, & aux Libertés.

Ces Députés de *Zurich* allérent trouver ceux des cinq Cantons à *Tennicken* près de *Bar* le Jeudi ſeiziéme *Novembre*; & ce jour-là même ils conclurent & ſignérent la Paix telle, qu'il plut à leurs ennemis de la leur donner. Ils la firent en leur particulier, laiſſant leurs Alliés de *Berne* dans l'embarras, & abandonnant à la merci des cinq Cantons les Villes de *Bremgarten*, de *Mellingen*, & les *Frei-ämbter*, ſous prétexte, qu'ils étoient aſſûrés de la protection de *Berne*. Ils ne firent non plus aucune mention des autres peuples, qui s'étoient joints à eux pour cette guerre, je veux dire de ceux d'*Utznach*, de *Weſen*, de *Gaſtern*, & du *Toggenbourg*, parce qu'ils s'étoient ſéparés d'eux.

Les cinq Cantons avoient dreſſé & préparé les articles de Paix tels, qu'ils vouloient les avoir, & les préſenterent ainſi aux Députés de *Zurich*, qui s'étant ſur le champ entreparlé, connurent bien, qu'il n'y avoit pas là long-tems à ſe conſulter, qu'il falloit accepter la Paix telle, qu'on

la

la leur offroit ; c'eſt pourquoi le *Colonel Jean d'Eſcher* fit demander aux Catholiques, s'ils n'avoient pas autre choſe à demander ; & ſi c'étoit là leur *Ultimatum?* A quoi *Golder Avoïer de Lucerne* aïant repondu, que oüi ; & que leurs prétentions étoient toutes contenuës dans les articles, qu'on leur avoit donnés. *DIEU ſoit loüé!* répliqua d'*Eſcher*, *je peus aujourd'hui de nouveau vous qualifier de chers Confédérés.* Et les Députés s'approchant, ils ſe donnerent reciproquement la main à la façon Helvétique, comme cela ſe pratique encore avec les Ambaſſadeurs dans les renouvellemens d'Alliance, ou à leur Légitimation. Les Députés ne purent retenir leurs larmes, le ſouvenir de l'ancienne amitié les leur arracha.

Ce fut donc là le ſecond Traité de Paix de la *Suiſſe*, qui fut renfermé en VIII. Articles, comme ſuit. *Au nom de la Sainte Indiviſible* TRINITE'. *Amen. Nous Capitaines, Bannerets, Conſeillers de Guerre, & Communautés des V. Cantons de l'ancienne Confédération Helvétique, nommément de* Lucerne, *d'*Uri, *de* Schweitz, *d'*Underwalden *deſſus & deſſous le bois, & de* Zug *avec les Offices, d'une part : Et nous Capitaines, Banneret, Conſeil, & Communauté de la Ville de* Zurich *avec Dépendances ; d'autre part faiſons ſçavoir à un chacun par ces preſentes, comme il ſoit, que noiſes, debats, & émotions de guer-*

re soient suscitées entre nous, de sorte, qu'il s'en est ensuivi homicides, pilleries, & autres plusieurs grands maux, choses, qui nous ont émus pour le bien de nos peuples d'entrer en paix & amitié les uns avec les autres de nous pour parler, & de nous assembler en rase campagne ici à Tenniken près de Bar en deça de la Riviere de Sil au Canton de nos chers Confédérés de Zug. *Sçavoir de la part des V. Cantons, de* Lucerne. *Jean Golder Avoïer Régnant & Capitaine, Wendel de* Sonnenberg *Banneret, Jean Hug Ancien Avoïer, Nicolas de Meggen* Banneret *du second corps, & Henri de Fleckenstein Capitaine.* D'Uri, *Jacques de Troger Laudamman & Capitaine, Jean* Brü*cker Banneret, Josué de* Beroldingen *ancien Landamman, & Jean Dietli.* De Schweitz, *George Richmut Landamman & Capitaine, Jérôme Schorno Banneret, Ulric Uf der mur Ballif d'Utznach, & Jacob an der Rüti ancien Ballif de* Baden. D'Underwalden *Marquart Zelger Amman sous le* Bois *& Capitaine, Nicolas de Würtz Banneret, Jean Anstein ancien Landamman, & Henri de Würtz sur le Bois.* De Zug, *Oswald Amman & Capitaine, Wolfgang Köli Banneret, Gotschi Zbag de Bar nommé Ballif du Rhinthal, Christian Ythan d'Egeri, & Ulric Staub ancien Ballif de Sargans.* De *la part de* Zurich, *Jean Escher Capitaine en Chef, André de Schmid Banneret, Ulric Ramli, Jean Hab, Jean Felix*

Mantz,

Mantz, Pierre Füsli, & Jacques de Meis. *Du* Comté de Kybourg, *George Zollickher; Nicolas Landolt, Steiger Ballif de Meilen, Rodolphe Claus de Pfeffickon, & Souter du Mont de Horgen. Nous les deux dites Parties au nom de Nôtre Sauveur, Protecteur de tous les Amateurs de Paix, avons donné à nos Députés plein pouvoir de dresser, & de conclure une bonne Paix & Amitié durable en la forme & maniére ci-après specifiée & declarée:*

I. *Nous les* Zuriquois *devons, & voulons laisser entierement nos féaux & chers Confederés des V. Cantons, pareillement leurs chers Combourgeois & Compatriotes de* Valais, *& tous leurs Adhérans, soit Ecclésiastiques, soit Laïques, dès à présent & à l'avenir, dans leur ancienne, vraïe, & indubitable Foi Chrêtienne, dans leurs propres Villes, Païs, Terres, & Seigneuries, sans les inquiéter ni importuner par des disputes: renonçant à toutes mauvaises inventions, ruses, & finesses. Et de nôtre côté nous des V. Cantons, voulons laisser nos Confederés de* Zurich *& leurs propres Adhérans demeurer dans leur Religion.*

II. *Nous des V.* Cantons, *nous reservons dans cette Paix tous ceux, qui ont quelque liaison avec nous, soit en general soit en particulier, par Traité de Combourgeoisie ou de Compatriotage, ou autrement; comme aussi ceux, qui nous ont donné du secours, conseil & assistance; en sorte, qu'ils soient ici expressement compris avec nous.*

III. *De nôtre côté nous les* Zuriquois *nous reservons tous ceux, qui ont donné secours, conseil & assistance avant & dans cette guerre, soit en refusant le commerce, ou autrement, ensorte, qu'ils doivent aussi être compris dans cette Paix.*

IV. *De plus nous des V.* Cantons *reservons expressement ceux des* Freïen-ämbter, *dans l'*Aigauw, Bremgarten *&* Mellingen, *qui se sont attachés aux* Bernois, *se sont joints à eux, & les ont favorisé pour porter la guerre chez nous, & qui retiennent encore leurs Troupes chez eux; ainsi ils ne pourront pas accepter cette Paix. D'ailleurs pour finir la guerre contre les* Bernois, *il est necessaire, que nous aïons le passage par là: c'est pourquoi nous ne permettons pas pour ce coup, qu'on les comprenne dans cette Paix. De même nous reservons aussi expressement ceux de* Rapperschweil, *du* Toggenbourg, *du* Gaster, *& de* Wesen, *qui n'ont aucune liaison, ni Alliance avec nos Confederés de* Zurich; *ensorte, qu'ils soient aussi exclus de cette Paix; cependant sous condition, qu'on les traitera gracieusement, & avec modération dans les châtimens & dans la justice.*

Article second. *Les deux Parties s'engageoient à se laisser reciproquement en paisible possession de tous les Droits, qu'elles avoient dans les Seigneuries communes, avec cette déclaration, que si dans ces Seigneuries il y avoit quelques Paroisses ou Communauté, qui aïant embrassé*

embrassé la nouvelle Religion, voulût y perseverer, elle auroit plein pouvoir & la liberté de le faire sans opposition de personne : de même les Paroisses, qui n'auront pas encore renoncé à l'ancienne & veritable Religion, soit secrettement, soit manifestement, seront pleinement en droit d'y demeurer, &c. Et s'il y en a dans quelque tems, qui veüillent retablir la Religion Catholique, ils seront aussi en pouvoir de le faire. On partagera aussi les Biens d'Eglise entre les Prêtres & les Ministres à rate de tems selon l'étenduë des lieux. Aucun ne doit insuleer ni injurier l'autre pour cause de Religion ; & ceux, qui le feront, devront être châtiés par leurs Magistrats.

En troisiéme lieu, *les deux Parties s'engagent à l'observer fidélement & mutuellement leurs anciennes Alliances, suivant les Traités de la Confederation Helvétique. En particulier les* Zuriquois *s'engagent à ne point se mêler des affaires des lieux, & des Seigneuries, où ils n'ont aucune autorité, & avec qui ils n'ont point de liaison.*

En quatriéme lieu, *les* Zuriquois *s'engagent de renoncer à tous les Traités nouveaux d'Alliance, & de Combourgeoisie, faits avec d'autres Villes, & contraires aux anciennes Alliances des Cantons : & le précédent Traité de Paix doit être mis à néant, biffé, & remis aux V. Cantons.*

V. *Ils restitueront aussi aux V. Cantons les 2500. écus, qu'ils leur avoient païés pour les frais de la guerre en vertu du précédent Traité de Paix.*

VI. *Les* Zuriquois *s'engagent de retablir les ornemens, que leurs Troupes ont gâtés, ou enlevés dans les Eglises de München, Mentzigen* & Schönenbrunnen, *& de les réparer décemment. Quant aux frais de la présente guerre, on a trouvé bon de les laisser indécis jusqu'à ce, que celle, qu'on a encore avec les* Bernois *soit terminée ; & alors on tâchera de s'accommoder amiablement, si non l'on en jugera suivant justice & équité.*

VII. *Si à l'avenir les Parties, ou des Particuliers avoient quelques prétentions contre des Ecclésiastiques ou des Laïques ; le demandeur devra se contenter du droit, selon les Alliances. Mais si le défendeur ne vouloit point se soumettre au droit, les autres Cantons de la Suisse devront prêter secours de leurs corps, de leurs biens, & de toutes leurs forces, à celui, qui demande le droit. Tout ce, qui a été pris ou arrêté durant la guerre, ou abbattu par l'une ou l'autre des Parties, doit être restitué, relâché ou redressé. Les prisonniers seront échangés, & ceux, qui se trouveront surnumeraires, devront être relâchés pour une rançon raisonnable.*

VIII. *Moïennant tous ces Articles, la Paix, l'Union, & la Concorde seront entiérement retablies entre les Cantons, & le passé*

sera

sera entiérement oublié de part & d'autre, sans qu'on puisse jamais se le reprocher les uns aux autres, &c.

Les Médiateurs de ce Traité, conclu dans la Ville de *Zug* le vintiéme de *Novembre* 1531. furent l'Ambassadeur de France *Jean de Langeac* Evêque d'Avranche, assisté de *Loüis d'Angrand* Chevalier, Seigneur de Bois-rigaud, Ecuïer tranchant de S. M. Le *Lambert Meigret*, Seigneur de Villequoi & de la Cour neuve, Controlleur général des guerres; & du Capitaine *Ambroise Eggen*. De la part de *Charles* Duc de Savoïe, *Pierre Lambert* Seigneur de la Croix; & *Antoine de Piochet* Ecuïer tranchant. De la part d'*Ernest* Marquis de Bade & de Hochberg, *Conrad Thierri de Bolsenheim* Ballif de Röthelen; & *Oswald Gout* Docteur és Droits & Chancelier, De la part de *Jeanne* de Hochberg Princesse de Neufchâtel, *Pierre de Vallier* son Maître d'Hôtel; & *Jean de Merveilleux* Châtelain de Thiéle. Du Canton de Glaris *Frédéric Tolder* ancien Ballif des Frey-Æmpter; & les deux autres Députés ci-devant nommés, De Fribourg *Ulric Techterman*, *Wolfgang de Heid*, *Wolfgang de Hoch.* D'Appenzel *Ulric Isenhout*, & *Conrad Brinlisovver.*

Les Catholiques, dit Ruchat, *triomphérent, d'avoir contraint les Zuriquois à signer un Traité tel que celui-là, qui ne leur fai-*

soit pas beaucoup d'honneur, particuliérement à l'égard du premier Article, où la Religion Romaine est appellée l'ancienne, vraïe, & indubitable Foi Chrêtienne. *Tandis que la Reformée y est appellée tout sèchement*, la nouvelle Religion. *Les ennemis des Zuriquois en ont pris occasion de les insulter cruellement, & de les accuser d'avoir renié leur Religion. Cette accusation toute absurde, qu'elle étoit, s'est repanduë par toute la Suisse, & jusques dans le Païs de Vaud, où le souvenir s'en est conservé jusqu'à nos jours; car*, continuë cet Auteur, *je me souviens fort bien, qu'on accusoit les Zuriquois d'avoir une fois renié leur Religion; mais c'est là, à mon sens, une plaisanterie fort mal placée, ou plûtôt une calomnie impertinente, comme tous les Lecteurs équitables en conviendront. L'accusation paroîtroit juste & bien fondée, si c'eût été un Secretaire de Zurich, qui eût couché le Traité par écrit, au lieu, qu'il est tout visible, que ce fut un Secretaire Catholique de l'un des V. Cantons, dont le zéle enflé par le glorieux succès de leur guerre, lui fit mettre dans ce Traité toutes expressions propres à mortifier les Zuriquois. En effet on y remarque une affectation toute visible à cet égard. Les Zuriquois y donnent aux V. Cantons les titres honnorables & accoutumés entre les Cantons de* chers & féaux Confédérés; *& les V. Cantons au contraire les appellent simplement* leurs Confédérés. *Ainsi tout*

tout ce, qu'on peut reprocher avec justice aux Zuriquois de ce tems-là, c'est d'avoir eu la foiblesse de signer un Traité conçu en des termes, qui déshonnoroient leur Réformation. Ils auroient dû les faire changer avant que de signer.

Ruchat s'amuse à des raisons frivoles, qui ne justifient point la conduite des *Zuriquois*. Il auroit mieux fait de convenir, que ce ne fut ni la stupidité, ni l'inconsidération, qui mirent la plume à la main aux Députés de *Zurich* pour signer le Traité de Paix dans les termes, dont on a parlé; mais que ce fut la force de la vérité, qui ne sçauroit se dementir.

Ils ne furent pas les seuls, qui firent cette faute, ajoute l'Auteur, *les autres Reformés la firent aussi; & ce fut-là un triste effet de la division, qui s'étoit glisée entre les deux Armées. Quant au reste*, dit-il, *il est fâcheux pour les Reformés, qu'il leur ait falu un Traité de Paix, extorqué par la force, pour leur apprendre les regles de la Tolérance Chrêtienne envers les erreurs, & de la patience envers les errans.* Cette reflexion de la prétenduë Réforme, qui veut introduire la Tolérance de toutes sortes de Religion, ne s'accorde pas avec le passage de Saint Paul aux *Ephésiens c. 4. v. 5.* où il est dit: *Unus Dominus, una Fides, unum Baptisma.*

Après que les *Zuriquois* eurent ainsi quitté la partie, & fait leur Paix particu-

liére, tout le fardeau de la guerre tomba sur les *Bernois*, qui se voïant désormais à peu près seuls en furent accablés, ne se trouvant pas en état de le soutenir. Cette guerre leur coûtoit beaucoup, & dans ce tems-là ils n'étoient pas si riches n'aïant point encore profité des biens de l'Eglise. En second lieu ils étoient obligés de partager leurs Troupes, & d'en distribuer une bonne partie le long de leurs frontiéres, pour être en garde contre leurs voisins.

Quoique le *Duc de Savoïe* leur fit de grandes démonstrations d'amitié, ils ne jugerent pas à propos de se reposer là-dessus, non plus que sur la tranquillité apparente des Villes forêtiéres, qui sont le long du *Rhin*. Ils avoient mis à *Aigle* une garnison de deux mille hommes, sous la conduite de *François Naigueli*. Un autre petit corps sur le *Mont Brunig* contre ceux d'*Underwalden* sous le commandement de *Théobald d'Erlach*; & d'autres en différens endroits. Outre le premier corps d'Armée, qui s'étoit mis en chemin le 11. *Octobre*, ils en avoient fait partir un second de 4000. hommes le 23. du même mois sous la conduite de leur Ancien Avoïer *Jean d'Erlach*, qui arrivés à *Zofingen* y furent joints par les 500. hommes de *Bâle*, & par les 80. de *Lausanne*. Mais les ennemis leur opposérent trois enseignes, l'une de

de *Lucerne*, l'autre d'*Underwalden*, & la troisiéme d'*Archers Italiens*, faisant le tout ensemble environ 4000. hommes, qui campérent du côté de *Tamerselen* & de *Reiden* dans le *Weïerthal*, & les deux parties se tinrent tellement en échec l'un l'autre, qu'ils n'osérent point s'attaquer pendant toute la campagne.

La grande Armée de *Berne*, qui étoit au tour de *Bremgarten*, ne pouvoit plus tenir la campagne à cause du froid, qui augmentoit tous les jours, & d'ailleurs leurs soldats, qui servoient sans tirer aucune solde, se plaignoient, disant, qu'ils avoient fait assez de dépense, & qu'on avoit eu tort de ne pas attaquer plûtôt l'ennemi dans le tems, qu'on pouvoit le faire avec avantage. Mais la grande raison étoit la Paix particuliére, que les *Zuriquois* avoient concluë, qui les faisoit en-aller.

Ils décampérent donc le 15. *Novembre* avec leurs Troupes auxiliaires, laissant garnison dans *Bremgarten* & dans *Mellingen*, & se partageant en trois corps, ils prirent le chemin de *Lentzbourg* & d'*Arau*, avec une précipitation, qui ressembloit assez à une fuite, tant le désordre étoit grand. Les V. Cantons aïant appris leur marche décampérent aussi de *Bar* pour les suivre. Ils passérent la *Rüß*, où ils trouvérent les Députés des deux Villes de *Bremgarten* & de

Mellin-

Mellingen avec ceux du *Wagenthal*, qui venoient implorer leur miséricorde de la part de leurs habitans, en se soumettant à la clémence des V. Cantons. Ceux de *Rapperschweil* en avoient usé de même à l'égard de leurs Seigneurs les trois Cantons d'*Uri*, de *Schvveitz*, & d'*Undervvalden*.

L'Armée campa cette nuit du dix septiéme *Novembre* à *Häglingen* & à *Totticken*. Les *Bernois* abandonnérent alors la Ville de *Lentzbourg*, après avoir mis une garnison dans le château, & se retirérent du côté d'*Arau*. On resta le lendemain dans le même camp, & le Dimanche dix-neuviéme on en sortit pour entrer dans le territoire de *Berne*. Il faisoit un broüillard si épais, que le premier rang ne pouvoit pas être vû par celui, qui le suivoit. De sorte, qu'on fut obligé de passer la nuit dans un Bourg proche de *Lentzbourg*. Les Ballifs *Blatteli* & *Cluser* d'*Uri*, & *Thierri Inderhalden* de *Schvveitz* se perdirent dans ce broüillard, & tombérent dans une Village, où ils y avoit trois cens *Bernois*, qui voïant que la Troupe n'étoit pas formidable, tuérent *Blatteli*, & prirent les deux autres prisonniers. Ils furent conduits dans le Château de *Lentzbourg*.

Le vintiéme *Novembre* les Catholiques marchérent du côté de *Sur* dans le dessein d'aller attaquer l'Armée *Bernoise* à *Arau*, où

où elle campoit. Celle ci en étant avertie une partie se débanda, & les Généraux eurent mille peines pour arrêter l'autre. Le Milicien, qui crut tout perdu; fit mille imprécations contre les Auteurs de cette guerre, & ce ne fut que par la prudence des Chefs, que la Banniére ne fut pas entiérement abandonnée. Les Troupes de *Soleure*, qui avoient été dans le parti des Protestans pendant cette guerre, furent les premiers, qui se retirerent. Cette fâcheuse extrémité les obligea à avoir recours aux Médiateurs, & sur tout au crédit, que *Tolder* Député de *Glaris* avoit auprès des Généraux des V. Cantons. Ceux ci, qui ne souhaitoient rien tant, que la tranquillité & le repos du *Corps Helvétique*, passérent avec plaisir dans le camp des V. Cantons, à qui ils représentérent toutes les raisons, qui devoient les engager à donner la Paix à la Patrie. On entra en négotiation, & le résultat fut, que les Plénipotentiaires des Parties belligérantes se transporteroient avec les Médiateurs dans la Ville de *Bremgarten*, où la Paix fut concluë & signée le vint-quatriéme *Novembre* 1531. sur le même pied & du même stile, que la précédente, à quelques articles près, qui regardoient les frais & dommages causés par la guerre, les recès, & les titres, que les *Bernois* remirent aux *Undervvaldnois* à l'occasion de la

guerre

guerre de *Hasle*, & au sujet des Rébelles de *Grindelvvald*, que les *Bernois* s'engagérent de laisser rentrer dans leurs maisons.

Ruchat ne prétend pas, que la *République de Berne* ait trempé dans ce Traité; voici comment il s'énonce là-dessus: *Ainsi le Traité fut conclu le 22. Novembre, & le lendemain les Bernois le signérent sans y regarder de trop près, quoiqu'il fut du même stile, que le précédent fait avec Zurich; ou plûtôt avec leur Général, qui étant vrai semblablement Catholique dans le cœur, ne fut pas fâché de signer un Traité, où la Religion Romaine étoit appellée* la vraïe, indubitable, & ancienne Religion Chrêtienne. *On ne peut pas douter de ses sentimens à cet égard, puisque trois ans après sur quelque accusation, qu'on fit contre lui, il quitta Berne, & alla s'établir à Fribourg.*

Il est vrai, au rapport de *Stettler*, que *Sébastien de Diesbach*, qui commandoit en chef les Troupes de *Berne* cette année 1531. renonça en 1534. à la Bourgeoisie de *Berne* pour entrer dans celle de *Fribourg*, où son Frère ainé *Jean Roch de Diesbach* étoit déja venu en 1532. pour y vivre & mourir dans la Religion de ses Ancêtres; mais ce ne fut pas par le motif de ce Traité de Paix, que *Sébastien* abandonna sa Patrie. Car il y auroit de l'imbecillité de croire, que les *Bernois*, dont la Régence est si éclairée, eussent abandonné la signature du Trai-

té

té de Paix à leur Général sans s'en reserver la Ratification ; & de dire, que ces sages Républiquains l'ont signé, *sans y regarder de trop près*, c'est en verité parler avec bien peu de respect & d'attention pour son Souverain. Ce fut par une autre raison, qui ne doit donner aucune atteinte à la réputation de ce grand homme, puisque *Stetler* lui même reconnoit son innocence à l'occasion du sujet, qui l'obligea de quitter *Berne*. Voici le fait.

Le *Comte de Gruïéres* Seigneur d'*Aubonne*, aïant quelques contestations à démêler par-devant le Sénat de *Berne*, envoia dans cette Ville son Châtelain d'*Aigremont*, qui voulant captiver ses juges fit des présens très-minus à quelques-uns d'entr'eux ; ce qui étant parvenu à la connoissance du Magistrat, on procéda contr'eux ; & on les punit suivant la Loix. *Sébastien de Diesbach*, qu'on avoit compris dans ce nombre, étoit absent pour affaires d'Etat, & craignant, que ses envieux & ses ennemis ne lui fissent un mauvais parti, il ne parut pas à la citation, qu'on lui donna ; mais il écrivit de *Morat*, où il étoit, une lettre justificative, par laquelle il disoit : *Qu'il n'étoit point coupable de ce, dont on l'accusoit : qu'il étoit bien vrai, que d'Aigremont lui avoit mis dans sa poche en se couchant une somme d'argent, qu'il avoit*

renvoïée au Comte de Gruïéres dès le moment, qu'il s'en étoit apperçu ; ce que le Seigneur de Villarsel pouvoit attester. Il se plaignoit ensuite contre ses Accusateurs, qui voïoient en lui une paille dans l'œil, pendant qu'ils ne faisoient pas attention à la poutre, qui les aveugloit. Mais comme il remarqua, que ses ennemis triomphoient, & qu'on ne vouloit pas l'en croire, il quitta Berne, passa à Fribourg, & de-là il entra dans le service de la France, d'où étant revenu, il mourut extrêmement regretté de tout ce, qu'il y avoit d'honnêtes gens, conclu *Stetler.*

Le Traité de *Zurich* & de *Berne* avec les cinq Cantons, qui fut fait cette année, fut appellée le *second Land-Frid*, ou *Traité de Paix nationale*, parce que tous les Cantons y entrérent, ou comme Parties, ou comme Médiateurs ; & il a servi de régle aux Cantons pendant long tems.

Cette guerre attira aux Zuriquois une vive représentation de la part de leurs Sujets. Les Notables du Païs s'assemblerent à *Meilen* le Mardi avant la Saint André 1531. Ce ne fut qu'après la Paix faite, que ces pauvres gens se ressentirent des miséres & des désastres de la guerre, & ils ne connurent, qu'alors les domages & les pertes, quelle leur avoit causées. Il paroit, qu'ils voulurent profiter de l'accablement, où se trouvoient leurs Souverains, car la façon, dont

ils

ils s'énonçerent, semble en être une preuve bien convaincante.

D'autant, que la Paix est concluë, dirent-ils en premier lieu; nous vous suplions, Gracieux Seigneurs, que vous n'accordiés doréannavant ni protection ni droit de Bourgeoisie aux Ecclésiastiques, ni à d'autres personnes, & que vous ne commenciés la guerre sans le préalable consentement & vouloir du Païs, car nous ne nous y laisserons plus conduire à moins, que nous n'aïons une connoissance parfaite du sujet, qui vous la fera entreprendre.

Et comme, en second lieu; l'Etat s'est toûjours bien trouvé de l'ancien Gouvernement consistant en deux cens Membres, qui remplissent le Grand Conseil, & en cinquante pour le Petit, nôtre cordiale suplication tend à vous prier de continuer ce même nombre en le prenant dans les anciennes Familles de vôtre Ville & parmi nous; d'en exclure les Procureurs, qui à ce, qui nous en est revenu, n'y sont aucunement pour le bien public, aussi bien que les Ecclésiastiques, auxquels il convient mieux de nous annoncer l'Evangile, que de se mêler des affaires politiques & civiles. Si vous vous trouvés, Gracieux Seigneurs, dans le besoin de conseil, consultés nos Notables, nous esperons, que vous & nous par ce moïen en tirerons de grands avantages pour le bien commun, & pour la suite des tems.

Nous vous supplions troisiémement, Gracieux Seigneurs, de ne plus accorder séance dans le conseil à ces Procureurs, soit Ecclésiastiques ou Laiques, ni de leur confier, (comme il est arrivé du passé) la direction des Couvens, ni l'administration des Balliages, ou s'étant encheris, ils n'ont pas peu contribué à la perte de l'Etat, à la ruine du Païs, & à la cause de la guerre, que nous venons d'essuïer.

En quatriéme lieu, nôtre humble supplication est, que vous appelliés dans vôtre Ville des Ministres sages, tranquilles, & aimant la paix, que vous en éloignés ces Prédicans inquiets, & qui ne cherchent que le désordre; que vous ne nous en donniés dans le Païs que de ceux, qui nous prêchent la Parole de DIEU suivant le Vieux & le Nouveau Testament; qui ne s'ingerent point dans les affaires hors de la portée de leur Ministére, & en un mot, qui vous laissent la paisible régence de vôtre Gouvernement, comme il convient à un Souverain tel, que vous étes.

Les Sujets proposérent encore d'autres articles, comme la bonne & briéve justice, le redressement des abus; le maintien des franchises, & de l'ancienne liberté; le choix des bons Officiers dans le militaire. Et finirent par une assurance de leur fidélité, & de leur parfaite obéissance à l'égard de leurs Souverains Seigneurs.

Les cinq Cantons Catholiques s'assemblerent aussi environ ce tems-là à *Zug*, où ils traitterent de leurs affaires particuliéres; mirent le bon ordre, où le désordre avoit régné, & réglerent bien des choses, qui avoient besoin d'être mises sur le bon pied tant rapport à la Religion, qu'au Gouvernement politique.

L'Empereur envoïa à cette Diette de Zug *Balthasar de Ramschwag* pour féliciter les V. Cantons sur leur Victoire & sur la Paix, qu'ils venoient de conclure avec les deux Loüables Cantons de *Zurich* & de *Berne*. Cet Ambassadeur leur demanda, s'il étoit vrai, que la Ville de *Constance* eut proposé de se mettre au nombre des Alliés du *Corps Helvétique?* On remercia Sa Majesté Impériale de son compliment gracieux, & on lui fit dire, qu'on ignoroit parfaitement ce, qu'on debitoit de la Ville de *Constance*.

Ce Monarque interceda encore en faveur du *Duc de Savoïe* auprès des deux Républiques de *Berne* & de *Fribourg* au sujet du Traité de *Saint-Julien*, & de l'Arrêt, qui avoit été prononcé à *Païerne*. Ce Prince demandoit la récision de l'Article, qui portoit, que le *Païs de Vaud* resteroit aux deux Villes en cas de la Non-observation du dit Traité de la part du *Duc de Savoïe*. Il prétendoit en second lieu, que s'il y avoit contestation entre le *Duc* & la Ville

de *Genéve*, il appartenoit à Sa Majesté Impériale à en décider, qu'ainsi la décision de *Paierne* ne pouvoit pas avoir lieu, ni ne devoit pas pouvoir subsister.

Le *Baron de Hasenbourg*, que l'Empereur avoit envoïé à *Berne*, représenta outre ce, qu'on vient de dire, que le *Duc de Savoïe* avoit beaucoup souffert de la part des deux Villes ; que néanmoins il ne demandoit pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec elles & en bon voisin, pourvû qu'elles renonçassent à la Combourgeoisie de *Genéve* & de *Lausanne*, & qu'elles voulussent se contenter d'une somme d'argent au lieu de l'hipothéque du *Païs de Vaud*; dans quel cas *Charles V*, son Maître s'emploïeroit efficacement pour procurer aux uns & aux autres un repos si désirable. Les *Bernois* répondirent au *Baron de Hasenbourg*, que l'inconstance du *Duc de Savoïe* les déterminoit toûjours davantage à rester au précis du Traité de *Saint-Julien*, & à l'Arrêt prononcé à *Païerne*, qu'ils étoient fortement résolus de n'en point démordre, & de ne jamais s'en écarter. Qu'ils prioient Sa Majesté Impériale d'être bien persuadée, que leur résolution ne porteroit aucun préjudice ni aux Droits de l'Empire ni à Sa Personne sacrée. Qu'au reste, ils ne voïoient pas, qu'il fut nécessaire de continuer à emploïer aucune

média-

médiation entre Son Altesse de Savoïe, & les deux Villes, vû qu'ils étoient en état les uns & les autres de terminer leur contestation sans le secours d'autrui. Pour prouver ensuite, qu'ils pensoient comme ils disoient, ils renouvellérent le droit de Combourgeoisie avec *Lausanne* & *Genéve.*

Ce fut aussi cette année là, qu'on decréta à la Diette de *Baden* d'achever de faire raser les fortifications du *Château de Luggaris*, affin d'ôter aux Princes voisins l'envie de s'en saisir. *Apro* fut chargé de cette commission, & en même tems d'y faire pour le Ballif un logement tel, qu'il est aujourd'hui. La garnison eut ordre d'en sortir, & de conduire l'artillerie à *Journico*, où elle est encore de nos jours.

En 1532. l'Empereur demanda un corps 1532 de Troupes aux Cantons, pour lui aider à soutenir la guerre contre les Turcs. *Ital Egk de Reischach*, & *Jacques de Buchseim* furent envoïés en *Suisse* pour solliciter cette levée; mais les *Suisses* autant pour leurs propres interêts, que par complaisance pour la *France*, ne voulurent point l'accorder. Ils prirent pour prétexte les conjonctures présentes, & l'impossibilité, qu'il y avoit, d'entrer dans un Traité, qui ne pouvoit leur être d'aucun avantage dans la situation, où ils se trouvoient dans leur propre Païs.

François I. fit propoſer aux *Suiſſes* d'attendre, qu'il eût armé conjointement avec le *Roi d'Angleterre*, avec qui il étoit convenu d'envoïer une Armée navale en *Sicile* pour l'emploïer contre les Turcs, affin que joignant leurs armes par mer & par terre, on pût agir plus efficacement contre l'ennemi commun. Ainſi il les prioit de n'accorder aucune levée que pour la *France*. Cette propoſition arrêta les *Suiſſes*, & fut la cauſe, qu'ils ne donnérent pas des Troupes à l'Empereur, comme ils l'auroient fait, parce que, ſuivant les *Abſcheids* de ce tems là, il paroit, que la Nation étoit portée à faire la guerre aux *Muſulmans*. Ce refus cauſa des conteſtations entre les Partiſans de l'*Empereur* & de la *France*, qui ne furent pas avantageuſes au bien de la Chrêtienté, parce que ſi les *Suiſſes* avoient pris parti dans cette guerre, il eſt à préſumer, que d'autres Puiſſances en auroient fait de même.

Pendant que les Princes Proteſtans étoient aſſemblés à *Smalkalde*, *Charles V.* leur avoit envoïé des lettres, par leſquelles il leur mandoit, que les Turcs aïant réſolu d'attaquer l'*Allemagne* avec une nombreuſe Armée, il exigeoit d'eux un prompt ſecours ſans délai, & ſans apporter aucune excuſe. Les Proteſtans ne différérent pas de répondre à Sa Majeſté Impériale

périale

périale ; mais ils le firent d'une maniére, dont il n'eut pas lieu d'être satisfait. C'est ce, qui le détermina sans doute à faire quelques démarches auprès de *François I.* quoiqu'il s'efforçât par toutes sortes de moïens de le rendre suspect & odieux au Pape, de même qu'aux autres Princes. Il ne laissa pas de lui envoïer des Ambassadeurs, dont le Chef étoit le *Marquis de Balançon*, pour lui représenter : *Que l'Allemagne étoit menacée d'une irruption des Turcs, qui avoient deja donné une furieuse attaque à l'Autriche, & qui en aïant été repoussés, se préparoient à effacer la honte de leur déroute; que non seulement toute l'Allemagne, mais l'Europe entiere & toute la Chrêtienté étant interessée à éloigner les Infidéles, Sa Majesté Impériale le prioit de vouloir bien contribuer à une si sainte expédition, en lui envoïant une certaine somme d'argent, & lui prêtant une partie de sa cavalerie avec ses galéres.*

Le *Roi de France* répartit : *Qu'il n'étoit pas banquier pour prêter de l'argent; qu'il n'y avoit aucune apparence, qu'un si puissant Monarque, qui possedoit tant de riches Roïaumes, & qui tiroit tant d'or des Indes, demandât sérieusement de l'argent à un Roi voisin, qu'il venoit de rançonner jusqu'à exiger de lui deux millions d'or, qui avoient épuisé les finances de son Roïaume; que quant à sa Cavalerie, & à ses galéres, il en avoit*

besoin pour défendre les côtes & les Païs de Provence & du Languedoc, qui n'étoient pas moins menacés du Turc que l'Autriche; & qu'il valoit mieux y emploïer sa Cavalerie, que de l'obliger à un chemin, qui la ruineroit avant, qu'elle pût approcher de l'ennemi. Qu'enfin il s'offroit d'aller lui même défendre l'Italie des irruptions du Turc à la tête de cinquante mille hommes, outre le secours, que lui fourniroit le Roi d'Angleterre son bon Ami & fidéle Allié, tandis que l'Empereur de son côté feroit tête aux Infidéles.

Charles V. ne paroissoit pas manquer d'argent, car dans le tems, qu'il en demandoit au *Roi de France*, il faisoit païer aux *Suisses* la pension stipulée par le Traité de l'*Union héréditaire.* C'est peut-être la derniere fois, qu'elle fut paiée. On ne se rapelle pas au moins, qu'il en ait été question depuis ce tems là. C'est bien ce, qu'on a souvent reproché aux Ambassadeurs de la *Maison d'Autriche*, lorsque demandant l'accomplissement de l'*Union héréditaire*, ils manquoient eux-mêmes au seul article, qui lioit les Archiducs à l'égard des *Suisses.*

Le *Duc de Savoïe* proposa en même tems par ses Ambassadeurs les *Comtes d'Entremont* & de *Lambert*, *Piochet*, *Milliet*, & le *Seigneur d'Estavaïé* le renouvellement de l'Alliance avec le *Corps Helvétique*; mais on

on ne vouloit pas y donner les mains, le Duc instant toûjours pour qu'on renonçât aux Combourgeoisies de *Lausanne*, & de *Genéve*. *François I.* qui avoit interêt, que cette Alliance ne fut pas renouvellée, marqua au *Canton de Berne* en particulier la peine, que cette démarche lui causeroit; mais les *Bernois* lui répondirent: *Qu'ils avoient avec Sa Majesté une Paix perpétuelle, à laquelle ils ne donneroient jamais atteinte; que l'Alliance avec la Savoïe étoit un ancien Traité, qui ne portoit aucun préjudice à la Couronne de France.* On fut surpris de cette réponse, d'autant plus, que l'Etat de *Berne* & celui de *Fribourg* avoient renvoïé l'original du Traité au Duc, il n'y avoit pas encore bien long tems.

Vers le même tems l'Alliance, que la Ville de *Genéve* avoit faite avec *Fribourg* & le Canton de *Berne*, causa la ruïne de la vraïe Religion dans cette Ville. Les *Bernois* imbus de la nouvelle Doctrine communiquerent leurs idées à *Genéve*, & la jeunesse imprudente & avide des nouveautés, les reçut avec joïe, & les répandit avec empressement. *Fleuri* rapporte: *Que ce, qui augmenta le mal, fut, que les Genevois se défiant de Charles III. Duc de Savoïe, & se voïant de tems en tems attaqués par la Noblesse du Païs, qui avoit fait une Ligue contr'eux, ils appellérent leurs Alliés de Berne*

&

& de Fribourg. Ceux-ci étant venus à leur secours firent d'horribles prophanations sur les terres du Duc de Savoïe, aux environs du Lac & même à Genéve. Ils abbattirent les croix, brisérent les images, jettérent les Reliques par terre, rompirent les Ciboires, & foulérent aux pieds les saintes Hosties. Ils firent tous les jours prêcher dans l'Eglise Cathédrale de Saint Pierre, leur Ministre Farel, *Dauphinois né à Gap, qui avoit été un des principaux Auteurs du changement de Religion à Berne. Ainsi cette Ville, qui depuis plus de treize cens ans avoit reçu des Evêques de Vienne la vraïe Foi, qu'elle avoit toûjours conservée jusqu'alors, se trouva divisée en deux partis, de Catholiques & de Protestans, qui firent une guerre cruelle dans l'enceinte de leurs propres murailles.*

On ne prétend pas justifier la conduite des *Bernois*, puisque dans leur propre Païs ils avoient fait en changeant de Religion, ce dont les accuse *Fleuri*; mais cet Auteur ne doit pas confondre les *Fribourgeois* avec ceux de *Berne*, puisqu'étant Catholiques, il n'est pas croïable, qu'ils se soïent laissé aller à de pareils excès, qu'ils ne pouvoient envisager, que comme d'horribles sacriléges. Si *Fleuri* avoit consulté *Jacques Spon* Historien de *Genéve*, comme il devoit le faire avant, que d'écrire, il n'auroit pas enveloppé ceux de *Fribourg* dans ce, que les *Bernois* firent, suivant lui,

dans

dans cette occasion. Car voici comment *Spon* rapporte cette Epoque (*a*) *Dans ces entrefaites arrivérent à Geneve deux Ministres*, Guillaume Farel *de Gap*, *&* Antoine Saunier, *qui venoient de prêcher en Piémont. Ils avoient des lettres de recommandation de Berne, & s'étant arrêtés à Geneve, ils tinrent dans leur logis plusieurs discours pour faire connoître au Peuple la Doctrine, qu'ils enseignoient. Il y en eut plusieurs, qui les écoutérent, & qui souhaittérent, qu'on suivit l'exemple de Berne. Le bruit en étant venu aux oreilles des Prêtres & des Chanoines, ils resolurent d'y pourvoir mieux, que par le passé. Ils appellérent donc* Farel *&* Saunier *devant le Conseil Episcopal, où se trouvérent deux Sindics, qui leur avoient promis sûreté, s'ils vouloient soutenir leur Doctrine devant les Prêtres. Après quelque dispute de part & d'autre. la conclusion fut, que par Arrêt du Conseil Episcopal il leur fut commandé de vuider la Ville sous peine de prison. Ils se retirérent donc escortés de quelques Citoïens, qui les favorisoient, & ils allerent prêcher à Orbe & à Granson.*

Peu de tems après vint à Genéve un jeune homme de Dauphiné nommé Antoine Froment *Disciple de* Farel, *qui l'avoit exhorté fortement à faire cette tentative. Il mit par la Ville des affiches, par lesquelles il promettoit d'enseigner à lire & à écrire dans un mois Sous ce prétexte il enseignoit à la jeunesse & aux hommes*

(*a*) Tom. I. pag. 333.

faits la même Doctrine des Protestans. Ceux qui y prenoient goût, amenoient avec eux des femmes, dont le nombre se multiplioit tous les jours, non-obstant les murmures, qui en couroient par la Ville. Jusques-là qu'on disoit, qu'il avoit enchanté les femmes. Il y avoit en même-tems un Cordelier nommé Christophe Bouquet, *qui étoit Protestant en son ame, car il ne s'opposa point à ce parti naissant, & même ordinairement après son sermon, une partie alloit oüir* Froment *dans une salle.*

Le premier jour de l'an 1533. *à l'issüe du sermon de* Bouquet *une si grande foule de gens vint en la salle, où prêchoit* Froment, *que tous les degrés & les environs de la maison étoient pleins de monde: ce qui fit crier à cette Troupe: Au Molard! dont les plus proches de* Froment *le prirent & le portérent, pour ainsi dire, sur un banc de poissonniere à la place du Molard, le peuple crïant:* Prêché nous la Parole de Dieu! Froment *aïant donc repris son discours, le Sautier de la Ville arriva là-dessus, & lui vint faire commandement de se taire. Il répondit, qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, & poursuivit. Le Conseil assemblé aïant opiné promptement sur cette affaire, decréta prise de corps contre lui, & envoïa des gens bien armés pour lui mettre la main sur le colet; mais on le fit sauver dans une maison de Bourgeois. Les défenses furent faites par le Magistrat de ne plus prêcher de cette*

maniere

maniere à peine de trois traits de corde. *Quelque tems après ne pouvant plus demeurer à Genéve à cause des dangers, dont il étoit menacé, il partit de nuit, & s'en retourna d'où il étoit venu. Les Fribourgeois avertis de ce ci envoïérent des Deputés à Genéve, declarant, que s'ils recevoient cette nouvelle Doctrine, ils romproient l'Alliance. Le Conseil répondit, qu'il faisoit son devoir pour l'empêcher, qu'il avoit même exhorté le Grand-Vicaire de poursuivre vivement cette affaire Ecclésiastique; & ainsi ils s'en retournérent satisfaits.* On voit par là le tort, que *Fleuri* fait à l'Etat de *Fribourg*, & le peu de connoissance, qu'il a dans les particularités, qui regardent la prétenduë Réformation de la *Suisse*.

Les Protestans ne laissérent pourtant pas de s'assembler dans les maisons, où les étrangers & les plus sçavans d'entr'eux interprétoient l'Ecriture sainte. Ils célébrérent leur premiere Céne dans un jardin hors de la Ville. Un nommé *Maître Jean Guerin Bonnetier* la distribua. Le vulgaire le croioit sçavant en Théologie, quoique ce ne fût qu'un artisan. Peu de jours après étant recherché par les Catholiques, il s'enfuit, & fut depuis Ministre à *Neufchâtel*.

LI-



LIVRE QUATRIEME.

LA conduite gratieuſe, que l'*Empereur* tenoit avec les Proteſtans, en voulant s'accommoder avec eux, n'étoit pas capable d'arrêter les déſordres, mais il étoit preſque forcé de prendre ce parti, affin de tirer d'eux quelque ſecours contre les *Turcs*, qui le menacoient depuis longtems, & dont il avoit tout à craindre. Ne penſant donc qu'à ſe faire un rempart contre leurs attaques, il partit de *Bruxelles*, où il étoit alors le dernier de *Novembre*, & arriva à *Maïence* le premier de *Février*. L'Electeur le reçut avec beaucoup d'honneur & de grands témoignages d'affection & de zéle, & après l'avoir entretenu quelque tems, il le ſupplia humblement, & le ſollicita même avec ardeur d'entrer dans quelque voïe d'accommodement avec les *Luthériens*, qui s'étant aſſemblés à *Francfort* depuis le dix-neuviéme *Decembre*, proteſtoient, qu'ils étoient réſolus de ne rien contribuer pour la guerre contre les *Turcs*, ſi on ne les laiſſoit vivre en paix.

L'Empereur, qui voïoit bien, que ſans cette contribution il y avoit tout lieu de croire, qu'il ne pouvoit réſiſter à *Soliman*, donna

donna les mains à l'accommodement, & le *Prince Palatin* étant venu à *Maïence* pour lui rendre visite, convint avec lui, & l'Electeur, qu'ils députeroient vers l'*Electeur de Saxe*, & le *Landgrave de Hesse*, pour les engager à y entrer, & les prier de vouloir tous deux se rendre à l'endroit marqué par l'Empereur. Enfin après plusieurs lettres envoïées de part & d'autre, on convint de s'assembler au commencement d'*Avril* à *Schwinfurt*, Ville Impériale de *Franconie* sur le *Mein* pour traiter de la Paix jusqu'à la tenuë du Concile. L'*Electeur de Saxe* n'aïant pû s'y rendre en personne, y envoïa *Jean Fréderic* son Fils, qui s'y trouva avec le *Landgrave*, le *Duc de Lunebourg*, le *Prince d'Anhalt*, & les autres Députés, & la premiére séance commença le troisiéme d'*Avril*. L'*Electeur de Maïence*, & le *Prince Palatin* s'y étant rendus avec d'autres Catholiques, proposérent les articles suivans par ordre de l'Empereur : *Que pour la Doctrine on s'en tiendroit à la* Confession d'Ausbourg *jusqu'au Concile, sans qu'il fut permis de rien innover, ensorte. qu'on n'auroit aucun commerce avec les* Zwingliens *&* *les* Anabaptistes ; *que sous prétexte de Religion les Protestans n'attireroient & ne protegeroient point les sujets des autres Princes ; qu'aucun de leurs Ministres ne s'ingereroient d'enseigner hors de leur jurisdiction ; qu'on s'abstiendroit de*

toute injure ; qu'on laisseroit les Ecclésiastiques dans l'usage de leur jurisdiction, de leurs coutumes, & de leurs cérémonies ; qu'on accorderoit à l'Empereur du secours pour la guerre contre les Turcs ; qu'on se soumettroit aux Decrets, qui concernent l'Etat & le Gouvernement de l'Empire ; qu'on obéiroit à l'Empereur & au Roi des Romains, & qu'on renonceroit à toute Alliance faite contr'eux, ou quelque autre Prince Catholique ; qu'en agissant ainsi, Sa Majesté Impériale & Ferdinand *oublieroient tout le passé.*

Mais la condition, qu'on imposoit aux Princes Protestans de reconnoître le Roi des Romains, & de lui obéir, arrêta les négotiations. Ils donnérent par écrit leurs raisons de refus aux deux Princes Médiateurs le dix septiéme d'*Avril*, & concluoient : *Que* Ferdinand *eût à se désister de sa qualité de Roi des Romains ; que si l'Empereur croïoit avoir besoin d'un Coädjuteur, dans ce cas la chose ne pouvoit se faire que du consentement des Princes Electeurs, qui interpreteroient la Bulle de* Charles IV. *& qu'on feroit un Edit, par lequel il seroit ordonné, qu'à l'avenir aucun ne seroit élû Roi des Romains du vivant de l'Empereur, que les Electeurs & les six Princes de l'Empire, qui se joindroient à eux, n'eussent approuvé l'élection, le tout suivant l'équité & les formalités préscrites.*

Les

Les Princes Médiateurs y répondirent le vintiéme d'*Avril*. Les Protestans répliquérent & alleguérent encore plusieurs autres raisons pour justifier leur refus, & qui se terminérent à convoquer une autre Assemblée à *Nurenberg* pour le troisiéme du mois de *Juin*, affin que l'Empereur fut à portée d'apprendre plus promptement comment les affaires tourneroient.

Il n'y eut guéres moins de dispute à *Nurenberg* qu'à *Schwinfurt*; mais comme les *Turcs* s'avançoient vers l'*Autriche*, & qu'il falloit au plûtôt s'oppofer à leur passage, *Charles V.* fut obligé d'accepter ces conditions de ceux, dont il avoit juré la perte. Ce fut à cette occasion, qu'un saint Personnage dit à l'Empereur à *Augsbourg* en 1548. *Propter tuum* Interim *non recedet gladius à latere tuo.* Comme en effet cette prédiction s'est justifiée; les Princes de la *Maison d'Autriche* aïant continuellement été en guerre jusqu'au moment de l'*extinction mâle* de cette Illustre & Auguste Maison en la personne de *Charles VI.* de glorieuse mémoire. On dit de l'extinction du Chef des *Comtes de Habspourg*, & non du Chef des *Ducs de Lorraine*, puisqu'elle renait en la personne de *Joseph Benoit* Fils de *François I.* Empereur.

Charles V. fut si empressé pour signer ce Traité, que lorsque le courier le lui

apporta, & le recevant de la main du Sécrétaire, qui n'avoit pas encore ouvert le paquet, il demanda à cet Officier: *Les Luthériens sont-ils contens? l'ont-ils signé?* Et le Sécétaire lui aïant répondu, qu'oüi. *Donnés-moi donc la plume*, dit Charles V. *pour se signer.* Tant il étoit impatient de voir enfin lever l'obstacle, qui arrêtoit le dessein, qu'il avoit de repousser les *Turcs.* C'étoit le deuxiéme du mois d'*Août.*

1533 Pendant les troubles de *Genéve* quelques jeunes gens affichérent dans les *Carrefours* certains écrits, qui firent soupçonner, que cela partoit des Protestans. *Pierre de Werli de Fribourg*, qui étoit Chanoine de la Cathédrale de *Genéve*, en trouva un, nommé *Jean Goulas*, qui en avoit attaché au pillier devant *Saint-Pierre.* Il lui donna un soufflet; ce qui aïant ému la colére du jeune homme, il mit l'épée à la main, & la passa au travers du corps du Chanoine, qui tomba mort à ses pieds. Comme les Sindics n'eurent pas d'abord connoissance positive du meurtrier, ils firent saisir tout ce, qui se trouva sur la place au nombre de dix personnes, qui furent mises en prison en attendant, qu'on pût donner une juste satisfaction aux Parens du mort ne doutant point, qu'ils ne vinssent réclamer justice. *Gaspar de Werli* son Frère apprenant cette triste nouvelle à *Fribourg*, en

en partit sur le champ accompagné de quatre-vints parens & amis, fort résolus d'en avoir une sanglante vengeance. L'Etat lui avoit donné ses Députés pour demander sasatisfaction du meurtre, qui étoit arrivé en la personne de leur Citoien. Les *Genévois* embarassés de cette Ambassade, & encore plus de la Troupe, que *Werli* menoit avec lui bien armée, envoïerent la leur à *Berne* pour avoir du secours & un bon conseil dans une occasion, où il paroissoit, que non seulement les *Fribourgeois* s'interessoient dans cette mauvaise affaire, mais aussi les Partisans du *Duc de Savoïe* & de l'*Evêque de Genéve*.

Sebastien de Diesbach, & *Wolfgang de Weingarten* furent Députés. Ils allérent premierement à *Fribourg* pour y disposer les esprits à une bonne paix, & partirent ensuite pour *Genéve*, où ils eurent le bonheur, néanmoins après une longue & pénible negotiation de porter les deux Villes à laisser juger suivant les loix. Mais *de Werli* ne crut pas pouvoir se contenter d'un jugement civil, la mort de son Frère lui tenant trop à cœur. Il grossit sa Troupe, & avec le secours, que lui donna le *Comte de Genévois*, il s'empara de trois Châteaux appartenents au *Seigneur de Torrens*.

La peine, que ces hostilités firent aux Députés de *Fribourg*, qui aïant consenti à

un accommodement, crurent devoir l'en dissuader, n'en fit aucune à *Gaspar de Werli.* Il les continua avec succès jusqu'au douziéme de *Juin*, où l'on commença à craindre pour les dangereuses suites, qu'elles pouvoient entrainer, & non sans raison, puisqu'il sembloit, qu'il y avoit un ressort invisible, qui faisoit mouvoir cette affaire. Les *Bernois* envoïérent une seconde Députation à *Fribourg* & à *Genéve*, pour exhorter les deux Républiques à se rappeller leurs Alliances & leur Traité de Combourgeoisie, & pour leur faire connoître les conséquences d'une guerre, qui alloit à la destruction de la Patrie. Ils les priérent de vouloir s'en tenir au premier dessein, qu'on avoit eu de toutes parts de finir amiablement, & par la voïe du Droit une mauvaise chose, qu'il ne falloit pas envenimer davantage. Les *Bernois* écrivirent sur le même ton à l'*Evêque* & à la Ville de *Genéve*, & ordonnérent à leurs Ballifs & à leurs Officiers dans le *Païs de Vaud* de ne se point mêler de cette contestation, & sur tout de ne point commettre d'hostilité contre les *Genévois.* *Jean Rodolphe de Diesbach*, & *George Schöni* Députés de *Berne*, & *Humbert de Praroman*, *Pierre de Praroman* tous deux Avoïer de *Fribourg*, & le Trésorier, Députés de cette derniere Ville, arrivérent à *Genéve*, où ils trouvérent la Bourgeoisie

dans de grandes inquiétudes au sujet de l'arrivée de leur Evêque, qui se plaignoit extrêmement de la conduite des Magistrats eu égard à la nouvelle Doctrine, qu'ils n'avoient pas soin d'empêcher, qu'on prêchât dans *Genéve*.

Le Prélat se plaignoit encore contre le *Seigneur de Torrens* & contre *Pierre Vandel*, qu'il accusoit d'avoir agi contre les Franchises de la Ville. Il sembloit aux Bourgeois, que cette derniere circonstance prouvoit, que leur Evêque prenoit entierement le parti de *Gaspar de Werli*. Ils priérent donc les Députés de *Berne* & de *Fribourg* de vouloir s'entremettre, & de travailler autant, qu'il dépendroit d'eux pour assoupir entierement, & pour toûjours ces sortes de contestations. Après une longue négotiation l'Evêque & la Ville furent obligés de se soumettre à la décision du Droit, où les Parties étant paruës, *Jean Gulas* fut condamné à avoir la tête coupée. *Gaspar de Werli* ne fut point satisfait de la sentence, qu'on avoit renduë, ni de l'exécution, qu'on venoit de faire en la personne du meurtrier de son Frère. Il demanda, qu'on mît encore en prison trente Bourgeois, qu'il désigna, outre les dix, qui y avoient déja été mis. Il menaça les *Genévois* de la protection du *Duc de Savoïe*, & se comporta dans cette occasion avec beaucoup de

hauteur; il en vint même aux mains avec quelques Citoïens de *Genéve*, qu'il maltraita fort, quoiqu'ils n'eussent aucune part à la mort du Chanoine, ni à toutes les tracasseries, qui avoient causé ce tumulte.

Les *Bernois* toûjours vigilans & attentifs envoïérent au moment, qu'ils apprirent cette nouvelle démarche *de Werli*; *d'Erlach* leur Ancien Avoïer, le Banneret *Sturler*, & *Jean Rodolphe de Diesbach* à *Fribourg* en représentation. Le Conseil la reçut parfaitement bien, & se chargea de réfléchir sur cette affaire en y apportant le reméde convenable, & en promettant de s'opposer efficacement à la violence, que leur Citoïen venoit nouvellement de faire à *Genéve*. Pour cet effet ils envoïerent une Députation du Conseil, Soixante, Bourgeois, Communauté, & du Païs, avec ordre de terminer ce démêlé en faveur des *Genevois*. *Berne* joignit ses Députés à ceux de *Fribourg*, & tous ensemble travaillerent avec tant de force & d'activité, que la Paix fut enfin concluë à la satisfaction de *Genéve*, & la tranquillité renduë à ce Peuple.

Ruchat prétend, qu'en cette année 1533. le Pape *Clement VII.* croïant l'occasion favorable, fit de nouveaux efforts par le Ministére de Son Nonce *Ennius* pour raffermir son Autorité dans la Ville de *Zurich*; & qu'il fit solliciter les *Zuriquois* à ren-

rentrer dans le sein de l'Eglise Romaine, en leur promettant, s'ils le faisoient, de leur païer les diverses sommes, que la Cour de *Rome* leur devoit depuis long tems. *Ruchat* fait à son ordinaire ses commentaires sur ces prétendus offres de Sa Sainteté; & pour donner des preuves solides de cette charité, qui anime l'esprit & les cœurs de la prétenduë Réformation voici comment-il s'énonce: *Les Zuriquois*, dit-il, *rejettérent avec indignation la proposition du Pape & de son Nonce. Ils lui auroient dit volontiers, comme Saint Pierre à Simon le Magicien:* Que ton argent périsse avec toi.

Ruchat suppose cette demande du Pape, qu'on ne trouve cependant dans aucun Auteur, dont il ait osé cotter le nom à la marge, pour avoir la liberté de dire aussi sans fondement, que les Cantons Catholiques, gagnés par le Pape, sçavoir *Uri*, *Schweitz*, *Underwalden*, *Zug*, & *Fribourg*, firent avec lui une Alliance étroite & particulire: *Les Seigneurs de Zurich*, continuet-il, *s'opposérent à cette Alliance, & prétendirent, que comme les Cantons Catholiques avoient stipulé dans le dernier Traité de Paix, que les Reformés renonceroient aux Alliances étrangéres, qu'ils avoient faites avec des Puissances Protestantes, il étoit juste, qu'ils renonçassent aussi à celle-là, comme étant contraire à leurs Traités mutuels.* Ces réflexions de *Ruchat*

ne tendent, qu'à blamer l'Alliance, que les Cantons, qu'il nomme, firent cette année avec l'Evêque & l'Etat de *Valais*; sans se souvenir, que *Berne* & *Bâle* en firent de même dans la même tems; les uns & les autres dans la vûë de se maintenir réciproquement dans leur Religion envers & contre tous. Ce qui est tout naturel.

Cette Alliance, la chasse, que les Catholiques de *Soleure* donnérent aux *Huguenots* de leur Ville, & le voïage, que le *Duc de Savoïe* fit dans le *Païs de Vaud*, jetterent les Cantons Réformés dans une grande inquiétude. Les *Bernois* en particulier prirent des mesures pour leur défense; se donnerent quelques mouvemens, & firent divers préparatifs de guerre tout comme s'ils eussent été à la veille de se voir attaqués par quelque ennemi. Les *Fribourgeois* en prirent ombrage. Ils armérent de leur côté, & demanderent du secours aux *Lausannois*, suivant *Ruchat*; & envoïérent une Députation à *Berne* pour s'informer de la chose, & en faire des remontrances aux *Bernois*.

Le *Duc de Savoïe* visita le *Païs de Vaud*, comme on vient de le dire, déja en 1532. ne l'aïant pas vû depuis l'an 1523. Il y fut reçû par tout avec les honneurs dûs à son rang. Il partit d'*Evian* le quatriéme de *Juin*, & alla coucher au *Château de Chillon*,

lon, où il n'avoit jamais encore été. Le cinquiéme, qui étoit un mecredi, il alla à *Vevai*, où il fut reçû par 450. soldats, la plûpart habillés de neuf de couleur blanche, & par 200. jeunes garçons, la plûpart aussi habillés de même couleur portant en leurs mains des croix blanches; & criant: *Vive Savoïe!* La Ville de *Vevai* emprunta du *Château de Glerole*, qui appartenoit à l'*Evêque de Lausanne*, dix canons pour saluer leur Prince à son entrée & à son départ. La Bourgeoisie des deux endroits, de *Vevai* & de *la Tour* lui fit présent ensemble de cent écus d'or au soleil avec un beau manteau de damas blanc de douze aunes & demi de franges d'argent; à ses laquais de dix écus d'or, & six à ses Ecuïers. Cela s'appelloit la joïeuse entrée. De-là il alla au *Païs de Vaud*; car dans ce tems-là *Vevai*, & tout ce, qui est à l'Orient de la *Veyaise*, étoit censé du *Chablais*; la *Vevaise* séparoit le *Chablais* d'avec le *Païs de Vaud*. On croioit, que de *Vevai* le Duc iroit à *Moudon*, qui étoit alors la Capitale des Terres, qu'il possedoit dans le *Païs de Vaud*; & le siége ordinaire des Etats; mais il trouva plus à propos de les convoquer à *Morges*, où il se rendit le Jeudi sixiéme de *Juin*.

Il présida à cette Assemblée, accompagné de l'*Archevêque de Tarentaise*, des *Evê-*

Evêques de Lausanne & de *Bellei*, de *François de Martigues Vicomte de Luxembourg*, du *Comte de Gruïeres*, & d'un grand cortege de Noblesse de *Savoïe*, du *Chablais*, & du *Païs de Vaud*. Il y fut parlé de réparer les Places fortes, & les bonnes Villes du Païs, pour le conserver & le garentir d'invasion. On y fit aussi des plaintes contre l'Evêque & le Chapître de *Lausanne*, parce que ces Ecclésiastiques refusoient de comparoître devant les Tribunaux séculiers du Païs pour affaires civiles; quoique cela se fut pratiqué sans difficulté, & qu'ils ne refusassent pas de comparoître devant les Tribunaux des Terres de *Berne* & de *Fribourg*; ce qui sembloit abaisser l'autorité du Duc. L'*Evêque de Lausanne*, qui étoit présent, répondit: *Que les Ecclésiastiques n'étoient point soumis à la Jurisdiction des Tribunaux séculiers, & qu'ils avoient ce privilége. Que si par hazard les Ecclésiastiques s'étoient soumis aux Tribunaux de Messieurs les Alliés des Cantons, c'étoit parce qu'on y trouvoit meilleure justice, & plus briéve, que dans les autres.*

Le Duc remit cette affaire à un autre tems, pour s'en informer exactement, & pour y mettre ordre. De *Morges* il retourna à *Vevai*, & le Dimanche suivant il alla dîner chez le *Baron de Châtelard*, où il fut reçû avec tous les honneurs dûs à sa dignité, & retourna coucher à *Vevai*. Le

Jeudi

Jeudi suivant 13. *Juin* il alla dîner au *Château d'Oron*, qui appartenoit au *Comte de Gruïéres*.

Il prit de-là le chemin de *Romont*, où il s'arrêta jusqu'au Dimanche seiziéme, qu'il alla à *Païerne*. Le Mardi dix-huitiéme il alla visiter *Cudrefin*; & le Mecredi dix-neuviéme il fut à *Estavaïer*. Dans toutes ces Villes il fut reçû avec de grands honneurs & de grandes démonstrations de joïe. La Peste étoit alors à *Yverdun*; cela l'empêcha d'y aller. Le Jeudi vintiéme il prit la route de *Lucens*, où l'Evêque le reçut dans son Château au bruit du canon. Le soir il alla à *Moudon*, où il coucha. La Ville lui fit présent de dix flambeaux de cire, & de huit pots d'hipocras pour rafraichissement. *George Demierre*, qui en étoit Sindic, emprunta trente florins pour fournir à cette dépense. Le Vendredi vint-uniéme le Duc alla à *Lausanne*, & y coucha. Le Mecredi auparavant le Conseil des Soixante avoit arrêté de ne lui faire aucune réception; mais à la sollicitation de l'Evêque on lui fit de grands honneurs. Plus de deux cens Arquebusiers de la Ville lui allérent au devant; & le lendemain plus de 2000. hommes tant de *Lausanne* que des quatre Paroisses de *la Vaux* l'accompagnérent jusqu'à *Vidi* avec une nombreuse Noblesse, & l'Evêque même de *Lausanne*.

Pen-

Pendant ces entrefaites *François I.* fit solliciter le renouvellement de l'Alliance par son Ambassadeur. Les *Suisses* assemblés à *Baden* lui répondirent : *Qu'étant dans la ferme resolution d'observer scrupuleusement la Paix perpétuelle, qu'ils avoient avec Sa Majesté, il ne leur paroissoit pas necessaire de faire un Traité nouveau, pendant que le premier n'exigeoit aucune explication, que d'ailleurs cette sorte de renouvellement ne tournoit ordinairement qu'à des éclaircissemens, qui ne faisoient que d'embroüiller les matiéres, & de rendre les articles ou plus obscurs, ou sujets à une explication arbitraire en faveur du plus fort. Qu'ainsi ils vouloient simplement s'attacher à la derniere Alliance.*

Guillaume d'Arsent de *Fribourg* Capitaine dans le service de *France*, fut cité à comparoître par devant les Députés à la Diette de *Baden* au sujet de deux Blanc-signés, & d'une somme considérable, que le Roi lui devoit. On avoit supposé ces Blanc-signés; qui portoient quittance, dont ce Gentil-homme ne pouvoit pas convenir. Celui, qui les avoit produit, étoit un nommé *Claude Morant*, qui apparemment ne pouvoit pas vérifier son allegué ni se soutenir, ne parut pas à la Diette, où il devoit se rencontrer aussi bien, que le Capitaine d'*Arsent.* Celui-ci malgré l'absence de sa partie pria les Députés d'examiner soigneusement les Blanc-signés, qu'on

avoit

avoit fait venir de *Soleure*, & de terminer cette affaire suivant l'équité. Ce qui fut fait en présence d'*Antoine de Lamet* & de *Bois-Rigaud* Ambassadeurs du Roi, qui reconnurent aussi bien, que les Députés des Cantons l'injustice, qu'on faisoit au *Capitaine d'Arsent*, & la fausseté des Blanc-signés. Il fut donc dit, que le Roi lui païeroit ces arrérages, sans qu'il fut fait d'autre contestation à ce sujet ; mais le païement resta en arriére, & fut la cause des troubles, qui arrivérent comme on le verra dans la suite.

Environ ce tems-là un Religieux prêchant dans le Couvens de *Palais* à *Genéve*, & criant beaucoup contre les *Luthériens*. *Robert Olivétan* Précepteur des enfans de *Jean Chantemps* & Parent de *Calvin*, se leva, & disputa contre lui ; ce qui excita tant de tumulte, que s'il n'eut été protegé par ceux de son parti, on l'auroit mis en pieces. Les *Bernois* aïant appris ce, qui s'étoit passé à *Genéve* y envoïerent un Député pour représenter au Conseil, qu'on faisoit mal de persecuter ceux, qui vouloient prêcher l'Evangile, & parler de DIEU ; ce qu'on avoit fait à l'égard de *Farel*, & ces reproches étoient joints à des menaces de rompre l'Alliance faite avec les *Genevois*, si l'on ne permettoit pas la prédication de la nouvelle Doctrine.

trine. Ces plaintes des *Bernois* causerent de grands troubles dans *Genéve*. Les Catholiques prirent les armes pour se venger de ceux, qui avoient mandié ces lettres du Canton de *Berne*. Les Protestans se mirent en état de défense. Plusieurs personnes furent tuées, & la Ville étoit à la veille de se voir dans une horrible confusion. L'air retentissoit des cris des Ecclésiastiques, qui animoient le Peuple, & des pleurs des vieïllards, qui s'attendoient à voir leurs enfans s'entretuer, ou perir eux-mêmes de la main de ceux, à qui ils avoient donné la vie. On avoit fermé les portes de la Ville, & préparé l'artillerie pour assiéger la maison d'un certain *Baudichon* de la maison neuve, où plus de deux cens Protestans s'étoient retirés, tous gens de résolution.

On n'osoit parler de Paix dans la crainte d'être soupçonné de *Luthéranisme*; mais par la médiation de quelques Marchands de *Fribourg* on en vint à un accommodement. Les ôtages furent donnés de part & d'autre, & le Conseil fit publier le lendemain ces articles. 1. *Que toutes inimitiés cesseroient, & qu'on vivroit en bonne union sans s'attaquer les uns les autres de fait ni de paroles.* 2. *Que personne ne parleroit contre les Sacremens de l'Eglise, & qu'on laisseroit chacun vivre en liberté.* 3. *Qu'on observeroit l'abstinence*

ftinence des viandes les Vendredis & Samedis. 4 *Qu'aucun ne prêcheroit sans permission des Supérieurs & Sindics ; qu'on n'avanceroit rien dans les Sermons, qui ne se pût prouver par la sainte Ecriture.* Les deux partis levérent la main, les Séculiers devant les Sindics, & les Ecclésiastiques devant le Grand-Vicaire.

Les Cantons Catholiques envoïérent leurs Députés à *Boulogne*, où étoit alors l'Empereur & le Pape. L'un & l'autre les reçurent, & leur donnérent audiance assis tous deux ensemble sur un même Trône. Ces Députés leur apprirent, que ceux des Cantons de *Zurich* & de *Berne* sollicitoient fort les *Genevois* à embrasser la nouvelle Réforme, & à suivre leur exemple ; ce qui fit de la peine à *Charles* & à *Clement*, qui prirent sur le champ la résolution d'écrire conjointement une lettre en termes obligeans & pleins de modération au Conseil de *Genéve*, pour l'exhorter à la constance, & à persévérer dans la Religion Catholique. Ils écrivirent aussi en commun à chacun des Cantons Catholiques, & renvoïerent les Députés avec ces lettres & des présens.

Pierre de la Baume Evêque de Genéve, qui fut ensuite Cardinal, y arriva à peu près dans le tems, que les lettres du Pape & de l'Empereur furent remises au Conseil. Les Députés de *Berne* avoient emploïé leur crédit pour obtenir la liberté

de conscience jusqu'à l'arrivée de l'Evêque. Ce Prélat parut le premier de *Juillet*; mais il en partit quinze jours après pour se ranger du parti du *Duc de Savoïe* contre la Ville. Le Conseil le pria instamment de demeurer pour mettre ordre aux affaires; mais soit, qu'il craignît quelque sédition, ou qu'il eût d'autres desseins secrets, il apporta pour prétexte de son départ, qu'il devoit aller en *Franche-Comté*, où l'Empereur faisoit tenir les Etats, & promit de revenir dans peu. Sur la fin de l'année un Docteur de *Paris* nommé *Furbiti*, étant venu de *Montmelian* pour prêcher l'*Avent* à *Saint-Pierre*, il déclama beaucoup contre la Doctrine des Protestans. *Froment*, qui étoit de retour à *Genéve*, reprit publiquement ce Prédicateur, & les désordres recommencérent. Ce qui obligea les *Bernois* à envoïer un Député pour se plaindre, qu'on chassoit les Serviteurs de DIEU, au lieu, qu'on devoit plûtôt chasser ceux, qui, comme *Furbiti*, ne prêchoient que l'erreur & le blasphême.

Le Conseil, pour contenter les *Bernois*, mit ce Docteur aux arrêts, & écrivit à *Berne*, que *Furbiti* étoit arrêté, qu'ils ne sçavoient pas néanmoins, qu'il les eut outragés, & que s'ils l'avoient entendu, ils ne l'auroient pas souffert, eu égard à la considération, qu'ils avoient pour leurs Seigneu-

Seigneuries. Dans le même tems un Député de *Fribourg* arriva, & porta des lettres, qui contenoient, qu'on avoit appris, que *Farel* étoit à *Genéve* avec d'autres de son parti, pour prêcher la Doctrine nouvelle; qu'ils se donnassent bien de garde de le permettre, qu'autrement il n'y auroit plus d'Alliance entr'eux; mais leurs remontrances furent inutiles.

Pendant que les *Genévois* étoient ainsi divisés entr'eux pour cause de Religion, & animés les uns contre les autres comme les ennemis les plus acharnés; un ennemi secret des *Suisses* leur suscita des Incendiaires, pour se venger d'eux sans s'exposer. Dans une Diette des Cantons assemblés à *Einsidlen* vers la fin d'*Avril* on fut averti, qu'il y avoit dans la *Suisse* un grand nombre de scélérats & d'Incendiaires, dont l'un nommé *George Blari* de *Munchen-Buchsée*, aïant été pris à *Frauenfelden* avoit avoüé: *Qu'étant en Piémont avec trois de ses Camarades le Carême dernier, il avoit rencontré un Seigneur Italien de grande taille entre Yvrée & la Val d'Oste. Que cet homme les avoit engagés à mettre le feu en divers endroits dans les Cantons de* Zurich *& de* Berne, *en leur donnant à chacun un florin d'or de recompense; & qu'il leur avoit promis de leur en donner tout autant pour chaque maison, qu'ils réduiroient en cendres. Il dit aussi;*

qu'ils étoient environ soixante Incendiaires, assemblés dans le Canton de Berne; *qu'ils étoient presque tous habillés d'une maniére uniforme, pour pouvoir se reconnoître entr'eux, sçavoir, en culottes blanches, doublées de rouge; le canon gauche découpé; avec une découpure à tous les deux au dessus du genoux, à la mode des Landsknechts, & qu'ils portoient un petit bâton blanc à la main.*

Les Cantons, aïant découvert cette pernicieuse conjuration, prirent de bonnes mesures pour s'en garantir, & par là ce complôt abominable échoüa. On ne douta point, que ce Seigneur *Italien* de grande taille, dont parloit *Blari*, ne fut le *Marquis de Muß*, qui étoit en fureur contre les Cantons, & particuliérement contre ceux de *Zurich* & de *Berne*, parce qu'ils avoient le plus aidé aux *Grisons*, à renverser son petit Trône, & à détruire sa tirannie. On le crut d'autant plus aisément, qu'on sçavoit, qu'il s'étoit retiré dans ces quartiers du *Piémont*.

On ne sçait pas trop sur quel fondement on pourroit attribuer cette infamie au *Marquis de Muß*. Il semble, qu'on veut chercher du mistére dans une chose, qui n'en mérite point. Les grands hommes ni les Tirans mêmes ne sont pas capables d'une vengeance si basse; l'incendie ne convient, qu'à des scélérats & à des malheu-

reux

reux. Peut-être fut-ce à cette occasion, continue l'Auteur, que les *Bernois* apprenant les complots étranges, qui se faisoient contr'eux, se tinrent sur leurs gardes. & envoïérent des Députés par tout leur Païs pour exhorter leurs sujets à se pouvoir d'armes & de munitions, affin de pouvoir se défendre en cas d'attaque; sans doute avant la découverte de ces Incendiaires, ils soupçonnoient quelque ennemi plus puissant & plus redoutable.

C'est visiblement cette crainte frivole, qui fait dire au mêmeAuteur, que les Seigneurs de *Berne* aïant entendu les remontrances des Deputés de *Fribourg*, ils leur répondirent le quatriéme *Janvier* 1534. *Qu'on leur faisoit tort de leur attribuer quelque mauvais dessein. Qu'il étoit bién vrai, que se voïant menacés de tous côtés, ils avoient averti tous leurs sujets de se tenir sur leurs gardes, pour être prêts à se defendre; mais que du reste ils n'inquiéteroient jamais personne, ni pour cause de Religion, ni pour aucun autre sujet, ne demandant rien, si non qu'on les laissât en paix.* D'un autre côté les plaintes, que *François I. Roi de France* avoit faites à la Faculté de Théologie de *Paris* sur le progrès, que la nouvelle Doctrine faisoit dans son Roïaume, étoient bien fondées. Il y avoit long tems, que *Luther* & *Zwingle* y avoient envoïés quelques-uns des plus habiles de

leurs Disciples pour y répandre leurs erreurs. L'Evêque de Meaux *Guillaume Briçonnet* s'étoit d'abord laissé surprendre par ces nouveaux Docteurs ; mais le Parlement aïant fait informer contr'eux, ils se sauverent en *Allemagne*, & le Prélat reconnut sa faute. La Doctrine dans la suite ne laissa pas de trouver quelque protection à la *Cour de France* par le moïen de *Marguerite de Valois* Sœur de *François I.* laquelle en 1527. avoit épousé *Henri d'Albret II.* du nom, qui portoit le titre de *Roi de Navarre*, dont *Ferdinand le Catholique* s'étoit emparé. Cette Princesse avoit beaucoup de penchant pour les nouvelles opinions.

Jacques le Févre d'Etaples obligé de s'enfuir de *Meaux* en 1523. s'étoit retiré d'abord à *Blois*, & quelques années après s'étoit rendu en *Bearn* auprès de cette Princesse, qui y résidoit alors avec son mari. Elle accorda aisément retraite dans ses Etats à tous ceux, qui vouloient éviter les poursuites de la justice : & ce fut dans cet esprit, qu'elle reçut entr'autres *Gerard Roussel*, à qui elle accorda sa confiance, qu'elle fit d'abord *Abbé de Clêrac*, ensuite l'*Evêque d'Oleron*. Elle prenoit plaisir à l'entendre parler de Religion, & favorisoit ouvertement tous les Religieux, qui quittoient leur profession.

Le Roi informé de sa conduite & de ses sentimens, lui manda de le venir trouver,

ver, & de se faire conduire par *de Buris Gouverneur de Guienne* Sa Majesté, qui l'aimoit infiniment, & qui se souvenoit des services, qu'elle lui avoit rendus dans sa prison de *Madrid*, la reçut avec joïe, & après quelques reproches sur son inclination pour les nouvelles opinions, il lui donna toutes sortes de marques d'estime & d'amitié. La Princesse, comme une autre *Reine de Saba*, s'en servit adroitement pour insinuer en quelque sorte une partie de ses propres sentimens dans l'esprit de son Frère, ou du moins pour lui en inspirer moins déloignement. Elle le mena au sermon d'un nommé *le Coq Curé de Saint Eustache*, qui prêcha assez clairement la Doctrine de *Zwingle* sur l'Eucharistie, prenant pour Texte ces paroles de Saint-Paul : *Ne cherchez point ce, qui est sur la terre, mais ce, qui est au Ciel, ou JESUS-Christ est assis à la droite de son Pere.* Insinuant sous ces expressions équivoques, qu'il ne falloit pas s'attacher à ce, qui est sur l'Autel, quand on célébre la Messe, mais qu'il falloit s'élever par la foi jusqu'au Ciel pour y trouver le Fils de DIEU, suivant ces paroles du Prêtre; élevez vos cœurs, *sursum corda.* Le Roi voulut voir le Prédicateur en particulier. Il le fit venir dans son Palais ; il l'entendit dogmatiser à son aise. Mais les *Cardinaux de Lorraine* & de *Tournon* obligérent ce

Curé à se retracter publiquement en présence de Sa Majesté, & à confesser hautement, qu'il s'étoit trompé.

Suivant l'Historien de la Réformation de la *Suisse*, auquel il faut se rapporter pour ce, qui s'est passé à ce sujet dans le lieu de sa naissance, les *Bernois* furent
1533 encore occupés l'an 1533. avec les *Fribourgeois* & les *Soloriens*, à terminer de nouvelles difficultés, qui s'étoient élevées entre l'Evêque, la Ville & le Clergé de *Lausanne*. Il y avoit une grande aigreur de part & d'autre, & il paroit par divers monumens de ce tems-là, que les *Lausannois*, quoique zélés Catholiques, n'avoient ni amour ni respect pour leur Clergé. La querelle commença l'an 1531. à l'occasion de la guerre de *Cappel*.

Il faut se rappeller, que les *Lausannois* donnérent allors quelques soldats à leurs Alliés de *Berne* pour cette guerre là. Lorsque ces soldats furent partis, un Prédicateur de *Lausanne*, zélé Catholique, s'avisa un jour de dire en chaire: *Que puisque ces Troupes, qu'on envoïoit aux Bernois, étoient destinées pour soutenir une cause contraire à la Religion Romaine, il souhaitoit, qu'il n'en pût pas revenir un seul soldat à la maison, & qu'aussi ils auroient bientôt la verge sur le dos, & que le tems en approchoit, comme il l'avoit lû dans la Prophétie de Sainte Brigite.* Ce discours choqua

choqua ſes Auditeurs, comme on peut le penſer. Le Conſeil fit appeller ce Prêtre, pour rendre raiſon de ſes diſcours téméraires. Il y parut, il reconnut ſa faute, & l'avoüant humblement, il ſe ſoumit à la peine, qu'on voudroit lui impoſer. Mais les Chanoines trouvérent fort mauvais, qu'il eût fait paroître ſi peu de courage devant le Conſeil. Ils l'injuriérent à cette occaſion, & s'oppoſérent à la ſoumiſſion; qu'il avoit faite. Leur oppoſition irrita les eſprits de la Bourgeoiſie, & comme cette affaire traina plus d'une année, il arriva, qu'au commencement de l'an 1533. le jour du *Mardi gras*, quelques jeunes Bourgeois maſqués, allérent ſaiſir ce Prédicateur, le mirent ſur un traineau, le menérent par toute la Ville pour ſervir de ſpectacle, en le foüettant publiquement, & l'aïant conduit juſques devant la maiſon du Bourreau, ils le laiſſérent là avec le traineau. Ils prirent en même tems deux vieilles Images dans l'Egliſe *Saint-Laurent*, & les jettérent dans la fontaine, qui eſt près de-là.

Une action de cette nature ſi contraire à tous les Canons de l'Immunité Ecléſiaſtique choqua extrêmement l'Evêques & les Chanoines. Ils s'en plaignirent aux *Friburgeois*, qui en furent auſſi fort irrités, & menacérent les *Lauſannois* de renoncer à leur Bourgeoiſie, s'ils ne s'acquit-

toient mieux de leur devoir envers leur Evêque & leur Religion.

Peu de jours après *Maître Michel*, Ministre d'*Ormont-dessus* dans le Gouvernement d'*Aigle*, fut à *Lausanne*, soit qu'il y eût été appellé par quelques particuliers, soit qu'il y fut venu de son propre mouvement ; mais à peine y fut-il arrivé, que le Clergé l'obligea à se retirer. Ces deux évenemens portés à *Fribourg* y firent un grand bruit. Le zéle des Seigneurs de cette Ville en fut justement émû. Ils envoïerent d'abord deux Deputés à *Lausanne*, pour faire des remontrances au Conseil sur ce sujet. Ces Deputés parurent le dix-septiéme *Février*, devant le Conseil des soixante. Ils se plaignirent : 1. *De quelques Bourgeois soit habitans, qui avoient amené ou fait venir du lieu d'Aigle un Predicateur Luthérien pour prêcher, demandant, s'ils vouloient s'écarter de leur ancienne Foi, & Loi? Et s'ils vouloient vivre autrement que leurs Peres? Que s'ils le faisoient*, Fribourg *renonceroit à leur Alliance.* 2. *Des violences, dont on a parlé, & de quelques autres, qu'on avoit faites, en rompant de nuit les portes des Chanoines & des Prêtres.* 3. *Qu'ils ne vouloient pas païer les dixmes & les censes dûës au Clergé, & qu'on défendoit même aux païsans de les païer.* Le Conseil leur répondit : 1. *Qu'aucun particulier de Lausanne n'avoit amené ce Ministre dans la Ville: quoi-*

quoiqu'il fut vrai, qu'il y avoit été, mais qu'il n'y avoit prêché ni en public ni en particulier; qu'au contraire on l'avoit d'abord fait retirer; qu'ils avoient dessein de vivre comme leurs Peres. 2. *Que les Deputés pouvoient porter leurs plaintes à l'Evêque de ces violences, & qu'on lui aideroit à en faire justice?* 3. *Qu'ils ne refusoient point de païer les redevances, pourvû que les créanciers fissent voir leurs droits.*

Le mois suivant le *Ministre Michel* fit encore un voïage à *Lausanne*, par ordre des Seigneurs de *Berne*, pour faire une nouvelle tentative, & essaïer s'il pourroit y être écouté. En même tems les *Bernois* écrivirent aux *Lausannois* une lettre, par laquelle ils les exhortoient à l'écouter. Cette lettre fut luë à *Lausanne* le vint-septiéme *Mars* & le premier d'*Avril*, ils répondirent aux *Bernois*: *Que leur résolution étoit, de ne point écouter de Ministre.* Ils renvoïerent donc *Maître Michel* sans l'entendre, & sans lui permettre de prêcher. Cependant à la considération des Seigneurs de *Berne*, ils lui païérent sa dépense, & celle des *Batteliers*, qui l'avoient amené, & lui donnérent deux hommes, un de la part de l'Evêque, & un autre de la part de la Ville, pour le conduire hors de leurs terres; mais en même tems il lui défendirent de revenir sans être appellé.

Le bruit de cette avanture fut sans doute porté inceſſamment à *Fribourg*. Trois jours après, le Vendredi quatriéme *Avril*, on vit à *Lauſanne* pluſieurs Seigneurs du Petit & Grand Conſeil de *Fribourg*, députés pour faire de nouvelles remontrances aux *Lauſannois*, & pour ſoûtenir les interêts de l'Evêque & du Clergé. Ils parurent devant le Grand Conſeil des Deux Cens le Vendredi quatriéme *Avril*, & lui propoſérent divers articles, ſur leſquels ils demandérent réponſe, & particuliérement ſur deux : *1. Sur la maniére de vivre. Et 2. Sur les violences, qu'on avoit faites aux Gens d'Egliſe.* On leur fit la réponſe, qu'on avoit déja faite au mois de *Février*. Le lendemain cinquiéme d'*Avril* veille du Dimanche des *Rameaux* ces Députés parurent encore devant le même Conſeil. Ils haranguérent vivement pour détourner les *Lauſannois* de la Réformation, les menaçant de nouveau de renoncer à leur Alliance, s'ils l'embraſſoient. En même tems, ils leur propoſérent de la part de l'Evêque : *Qu'il vouloit leur accorder le pouvoir de ſaiſir les coupables de jour ; pourvû qu'ils lui accordaſſent de les faire ſaiſir de nuit par ſes Officiers.* Les *Lauſannois* acceptérent le premier, & refuſérent le ſecond. Pour le reſte le Bourguemaître *Jean de Saint Cierge* leur répondit civilement au ſujet de leurs remontrances,

&

& fit des proteſtations ſolemnelles contre leurs menaces.

A cette occaſion les Deputés de *Fribourg* aſſignérent les *Lauſannois* à une Conférence ou journée de marche, qui ſe tiendroit à *Païerne* le Dimanche ſuivant de *Quaſimodo*. Cette Ville, qui dans ce tems là étoit une Ville allié avec *Fribourg* & *Berne*, eſt aujourd'hui une ſimple Intendance de cette derniére; avec certains priviléges néanmoins, qui ſuivant leurs idées ne ſont pas l'ombre des anciens.

Les *Lauſannois* recoururent aux Seigneurs de *Berne*, les priant de leur accorder leurs bons avis, & leur ſecours dans cette affaire. Les *Bernois* leur promirent leur aſſiſtance avec généroſité, & envoïerent des Députés à cette journée de *Païerne*, pour apprendre les raiſons, pour leſquelles les *Fribourgeois* vouloient rompre avec *Lauſanne*, & offrir leur médiation aux parties pour les réünir. Ils les chargérent de repréſenter aux *Fribourgeois*: *Que leurs pretenduës raiſons n'étoient pas ſuffiſantes pour renoncer à cette Alliance, d'autant moins, que les deux Villes de* Berne *&* *de* Fribourg *avoient toutes deux enſemble contracté cette Alliance avec Lauſanne.* Les *Lauſannois* ſe plaignirent auſſi à *Berne* des Chanoines, qui leur enlevoient leurs priviléges, & ſouhaitérent, que les Députés de *Berne* allaſſent de *Païerne* à *Lauſanne*.

Les

Les *Bernois* y consentirent, & donnérent ordre à leur Député de s'informer des plaintes des Bourgeois, & de travailler à porter l'Evêque & le Chapître, à se contenter de leurs droits, à rendre justice aux autres, & à les laisser posséder paisiblement leurs priviléges; leur remontrant, que les Seigneurs de *Berne* seroient obligés en vertu de leur Alliance, de prêter main forte à leurs Combourgeois.

La Conférence se tint à *Païerne*. Les Parties y assistérent aussi bien que les Députés des deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*. Les *Lausannois* presentérent à ces Députés dans cette rencontre un nombre surprenant d'articles de plaintes atroces, contre l'Evêque & son Clergé. Les uns regardoient la corruption étrange de ces Ecclésiastiques, & les autres rouloient sur diverses infractions de leurs droits, ou des Loix de la Justice. J'ai déja rapporté les premiers dans mon discours préliminaire, poursuit l'*Historien de la Réformation*; je ne les rapporterai donc pas ici pour ne pas grossir inutilement ce volume.

Si ce rapport est fidéle, comme on ne doit pas en douter eû égard à quelques particuliers, puisqu'il est vrai, que la corruption de cette mauvaise Partie des Ecclésiastiques a eû une suite si funeste, il n'est pas étonnant, que ces malheureux aïent

fait

fait une chûte si profonde en tombant dans l'erreur. On appelle cela *Abissus abissum invocat.*

Les autres étoient 1. *Que l'Evêque avoit defendu aux Curés, Vicaires, & Confesseurs de donner l'absolution à Pâques aux Pénitens, qui avoient mangé du beurre & du fromage en Carême, ce qui est, disoient ils, contre Dieu, & raison.* 2. *Qu'il avoit contrevenu à l'ordonnance des trois Etats, touchant la monnoïe, qui devoit être bonne.* 3. *Qu'aïant confisqué les biens d'un Bourgeois condamné à mort pour crimes, il n'avoit pas voulu païer ses créanciers, ni rendre à sa veuve sa dote & ses autres droits.*

L'Evêque de son côté se plaignoit: *Que les Lausannois attentoient à son Autorité par l'établissement, qu'ils avoient fait d'un Bourguemaître l'an 1529. au lieu des Sindics, qu'ils avoient auparavant.* Les Chanoines se plaignoient des violences, qu'on leur avoit faites à eux & d'autres Ecclésiastiques.

C'étoit l'usage des journées de marché, de prendre pour juges des différends, qui s'élevoient entre deux Villes alliés, des Conseillers de ces Villes mêmes, qu'on délioit du serment de fidélité, qu'ils avoient prêté à leur Bourgeoisie, affin qu'ils pussent juger en toute liberté. Suivant cet usage, deux Conseillers de *Fribourg* & deux de *Lausanne* furent établis pour juger de ce différend; & le Lundi vint unième *Avril*, les Députés de *Fribourg* & de *Lausanne* plaidérent

dérent leur cauſe devant eux. Comme les plaintes étoient graves de part & d'autre, & que l'animoſité étoit fort grande entre les Parties, les Juges ne trouvérent pas à propos de prononcer encore leur ſentence, & renvoïerent leur déciſion à une autre journée, qui ſe tiendroit à *Païerne* le dix-huitiéme *Mai*. Le Conſeil de *Berne* y envoïa encore ſes Députés, avec ordre de travailler à accorder les deux Parties, & de porter les Seigneurs de *Fribourg* à demeurer dans leur Alliance avec *Lauſanne*; leur remontrant, qu'aïant embraſſé cette Alliance conjointement avec *Berne*, ils n'étoient pas en droit d'y renoncer ſans le concours des *Bernois*.

Cette ſeconde journée n'aboutit à rien. Le même jour, qu'elle devoit ſe tenir, il arriva une nouvelle ſédition à *Lauſanne*, qui fait bien voir l'animoſité, qu'il y avoit entre les Parties & la férocité des mœurs de ce ſiécle là.

Le dix-huitiéme *Maï* jour de Dimanche pluſieurs perſonnes joüoient à la paume; & comme il y eut un, qui fit un coup, qu'on lui diſputa, on en demanda les avis des Aſſiſtans. Un Banneret de la Ville, qui étoit préſent, dit ſa penſée là-deſſus. Cela déplut à un Chanoine de l'Egliſe Cathédrale, Fils de *Barthelemi de Prez Seigneur de Corſier ſur Lutri*, qui étoit de la partie.

Ce

Ce Chanoine *Curé de Saint-Paul* lui donna un démenti, l'appellant *méchant homme*, & le chargeant de diverses autres injures. Le Banneret irrité se plaignit au Conseil de la Ville, & au Capitaine de la Societé de la Jeunesse. Il fut arrêté, que la maison du Chanoine seroit mise au pillage, & l'on sonna le Tocsin. Le Chanoine étant averti de ce complot, mit une bonne garnison dans sa maison, tant de Prêtres, que de Laïques, qui firent une vigoureuse résistance contre les Bourgeois; mais enfin il fallut céder au nombre, & la maison fut prise & pillée. Cependant il n'y eut que quelques personnes blessées dans ce tumulte. Cette affaire rendit néanmoins la journée de *Païerne* inutile, & donna matiére à de nouveaux griefs.

Il y eut à *Lausanne* une Conférence entre les Députés de *Berne* & de *Fribourg* pour terminer toutes ces difficultés; mais ils ne purent faire autre chose, que de régler un accommodement entre l'Evêque & la Ville. Qui fut I. *Que l'emploi de Bourguemaître subsisteroit.* II. *Que cependant pour donner quelque satisfaction à l'Evêque le Bourguemaître iroit le trouver avec quelques Conseillers, qu'il lui en feroit compliment, & le prieroit de leur pardonner s'ils avoient fait quelque chose contre son Autorité: bien entendu, que cette démarche ne porteroit aucun préjudice aux Fran-*

chises de la Ville. III. *Que les Lausannois devoient être maîtres de leurs murailles & de leurs portes selon leur ancien usage.* IV. *Qu'à l'installation de l'Evêque la Ville lui présenteroit les clefs, & que l'Evêque les remettroit à Messieurs de Ville.* Ils ordonnérent aussi, que les Réglemens faits par le Chapître contre les Ecclésiastiques, qui menoient une vie scandaleuse dans leurs maisons, seroient exécutés.

Il restoit encore à accommoder les Chanoines avec la Bourgeoisie, & les Seigneurs de *Fribourg* avec la Ville de *Lausanne*, dont ils vouloient se séparer en rompant avec eux. Comme la chose trainoit en longueur, & que les *Lausannois* paroissoient ne s'empresser pas beaucoup à faire la paix avec leur Clergé, le Mecredi onziéme *Juin* les Chanoines priérent le Conseil de prendre un terme fixe pour accommoder le différend, qui étoit entr'eux & l'Evêque d'un côté, & la Ville de l'autre. Les Conseillers consentirent à différer la journée de marche jusqu'à la *Saint Gal*; mais cette journée n'eut pas lieu. Elle fut renvoïée au lendemain de *la Chandeleur* de l'année suivante 1534. pour s'assembler à *Fribourg.* Le Conseil y députa sept Conseillers, qui n'aïant pû en venir à aucun accommodement, firent renvoïer la journée au Lundi vintiéme *Avril.* Mais cette journée ne fut pas plus heureuse que les autres,

tres, &, malgré les ſoins des Seigneurs de *Berne*, quoiqu'en diſe *Stetler*, les *Lauſannois* ne furent accommodés ni avec *Fribourg*, ni avec leur Evêque, & les animoſités durérent toûjours entre ces parties.

Quoique la *France*, de même que la 1534
Suiſſe, paruſſent en quelque façon être rentrées dans le calme, le Roi ne laiſſa pas de craindre, que les démarches des partiſans de *Charles V.* ne le rejettaſſent dans de nouveaux embarras par rapport à la Nation, dont il étoit important de maintenir l'Alliance, pendant qu'il ſe propoſoit d'être ſpectateur des troubles, dont il voïoit l'Empire à la veille d'être agité, par les deſſeins formés dans la Confédération de *Smalcalde.* Il nomma à cet effet *de Langei* pour Ambaſſadeur auprès des Cantons. Ce Miniſtre, dont la haute réputation étoit connuë dans tous les Etats, où il avoit negotié, trouva à la Diette de *Baden* tenuë en 1534. tout l'accès, qu'il put ſouhaiter, comme Miniſtre d'un Grand Roi. Après y avoir expoſé les ſoins, qu'il venoit de ſe donner auprès de pluſieurs Princes & Etats de l'Empire; & en dernier à *Ausbourg* dans le Congrès de la *Ligue de Suabe*, pour leur inſinuer combien *François I.* ſouhaitoit la tranquillité de l'*Allemagne* au ſujet des affaires de la Foi; il fit connoître, que le Roi n'avoit en vûë pour y parvenir, que le

 réta-

rétabliſſement du *Duc de Wirtemberg*, & la tenuë d'un Concile dans les Terres de l'Empire, où il ne ſe paſſeroit rien contre les interêts des Cantons, qu'il regarderoit toûjours pour ſes Amis les plus ſûrs, & qu'il n'abandonneroit jamais : qu'au reſte il étoit chargé de les aſſûrer des diſpoſitions, où ſe trouvoit le Roi, de ſatisfaire à tout ce, qui pouvoit être dû de leurs anciennes prétentions. Les Cantons répondirent avec toute la politeſſe, que le beau diſcours *de Langei* méritoit ; mais ils lui firent ſentir en même tems, qu'il ne manquoit rien à cette belle harangue, que les effets de ſes promeſſes.

Le *Duc de Savoïe* avoit fait ſolliciter déja en 1535. les *Bernois* par le *Comte de Gruïeres* de lui accorder une prolongation de terme pour achever le païement de la ſomme, qu'il leur devoit. On le lui accorda en quelque maniére ; mais ſous la condition expreſſe, que s'il laiſſoit expirer ce terme, on ſeroit alors contraint de mettre la main ſur l'hipothéque. Quelque tems après le Duc fit prier les *Bernois* d'interceder pour lui auprès de l'Empereur, pour qu'il ne lui empêchat pas de recueillir la ſucceſſion du *Marquis de Montferrat*, qui venoit de mourir ſans enfans, leur repréſentant : *Que plus il auroit de terres & de richeſſes, & plus il pourroit leur faire de plaiſir.*

En

En même tems il demanda aussi le renouvellement, & un éclaircissement de leurs Alliances mutuelles Ils lui répondirent: *Que S. A. avoit un si grand nombre de puissans Amis, qu'elle n'avoit pas besoin de leur intercession. Qu'on avoit déja auparavant deliberé sur les anciens Traités d'Alliance, & qu'on y avoit éclairci quelques articles. Que dès que le Duc auroit accepté ces éclaircissemens, on lui répondroit comme il convenoit.*

En conséquence de la derniére proposition, il y eut au mois de *Maï* 1533. une Conférence à *Fribourg* entre les Envoiés de *Savoïe* & les Députés de *Berne* & de *Fribourg*. On y régla la maniére dont les deux Cantons procederoient à la Saisie du *Païs de Vaud* en cas, que le Duc n'observât pas la sentence de *Païerne*. C'est qu'ils seroient obligés d'en avertir le Duc, & qu'ils ne pourroient lui prendre ce Pais-là, que dans un mois après l'avertissement. Que si pendant le mois il ne païoit pas vint mille écus aux deux Villes, elles pourroient prendre le *Païs de Vaud*; & le garder trois ans comme par forme d'antichrése: & qu'après ce terme écoulé, le Païs seroit à eux, si le Duc ne le rachetoit pas pour cette somme.

Deux ou trois jours après les Envoïés de *Savoïe* allérent à *Berne*, où ils offrirent le reste du païement des vint un mille écus, à quoi le Duc avoit été condamné par la

fentence de *Païerne ;* & firent de nouvelles propofitions , tant au fujet de l'hipothéque , ou l'engagement du *Païs de Vaud*, que pour remettre le Duc en poffeffion du *Vidomnat de Genéve.* On leur répondit: *Qu'on étoit content d'obferver le Traité ou Arrêt , dont on étoit convenu dans la Conférence de Fribourg , pourvû que le Duc avant toutes chofes donnât des lettres d'affûrance aux Genévois, fuivant la difpofition de la fentence de Païerne ; & qu'il leur donnât à eux de bonnes affûrances , que la modération de cet engagement du Païs de Vaud ne porteroit aucun préjudice ni au Traité de Saint-Julien , ni à la fentence de Païerne.*

Le feixiéme d'*Octobre* de la même année 1533. les deux Villes de *Berne* & de *Soleure* conférérent enfemble au fujet des dix mille florins du Rhin, pour lefquels elles avoient cautionné le *Duc de Savoïe.* Elles convinrent d'écrire au Duc , de païer dans un mois le capital & les interêts ; faute dequoi elles s'empareroient des hipotheques, qu'il leur avoit affignées par fes lettres de garantie. Le vint fixiéme *Décembre* le Duc envoïa le Ballif du *Païs de Vaud* à *Berne*, & après lui l'*Ecuïer Piochet* pour demander une prolongation de ce cautionnement. Les *Bernois* y confentirent pour un an.

Les *Fribourgeois* mécontens des *Genevois* y envoïérent des Députés ; mais ce ne fut

pour

pour rompre avec *Genéve*. Ils voïoient avec beaucoup de chagrin les progrès, que la Réformation y faisoit, & les soins, que se donnoient les *Bernois* à cet égard, & ils ne doutoient point, que cette Ville, changeant tout-à-fait de Religion, ne prît dans la suite de plus étroites liaisons avec *Berne* qu'avec eux. Cela les engagea donc à s'entendre avec l'Evêque & avec le *Duc de Savoïe* pour prendre des mesures contre l'établissement de la Réformation. Dès le commencement de cette année 1534. ils avoient toûjours eu des Députés dans *Genéve*, qui ne cessoient de solliciter les Conseils à s'opposer vigoureusement à l'introduction des nouvelles opinions; leur représentant vivement les suites, que leur changement auroit infailliblement, & les menaçant de rompre l'Alliance, qu'ils avoient avec eux.

Enfin sur la fin de *Mars* ils envoïérent quatre Députés des Principaux du Canton, qui aïant demandé d'être ouïs dans tous les Conseils l'un après l'autre, même dans le Conseil-Général du Peuple, firent de longs discours, qui aboutissoient à montrer: *Qu'on ne leur avoit pas tenu parole à l'égard de la Religion: qu'on les avoit plusieurs fois assûrés, que l'on vivroit conformément aux Réglemens, qui avoient été faits, & que cependant on se rangeoit ouvertement avec la Secte*

des Luthériens : que l'on permettoit à Farel *de prêcher publiquement au son de la cloche dans le Couvent des Frères Mineurs : que d'ailleurs on ne gardoit plus de mesures avec l'Evêque, qui avoit pourtant été reservé dans l'Alliance des trois Villes : qu'on lui avoit donné une infinité de justes sujets de plaintes, contenus dans un cahier, qu'ils produisirent en même tems, & qui commençoit par les rebellions : qu'ainsi ils pouvoient dire avec justice, que c'étoit les Genévois les premiers, qui rompoient l'Alliance Mais que quoiqu'il en fut, ils en avoient apporté le Traité pour le remettre aux Conseils, & pour ôter leurs sceaux de la copie de Genéve, & l'emporter avec eux.*

Quelque sujet, que l'on eût de n'être pas content ni de part ni d'autre ; les Conseils prirent la résolution de faire tout leur possible, pour persuader aux Députés de *Fribourg* de continuer l'Alliance. Ils répondirent : *Qu'on étoit dans la derniere surprise, de voir leur dessein. Qu'on ne croïoit pas d'avoir rien fait, qui dût mériter un semblable traitement. Que si on leur avoit dit, que l'on vivroit selon les Réglemens, on tâchoit aussi de le faire. Qu'on leur faisoit tort, en les accusant d'avoir ouvertement embrassé le Luthéranisme. Qu'on ne voïoit encore ni Cérémonies abolies, ni Eglises abbatuës. Que si* Farel *avoit prêché, & prêchoit encore, on ne pouvoit avec raison le leur imputer ; vû qu'ils s'y étoient*

toûjours

toûjours opposés. Que les Députés de Berne *étant venus pour avoir justice contre le* Dominicain, *qui les avoit offensés publiquement, l'avoient amené avec eux. Qu'ils l'avoient fait prêcher dans des maisons, qu'ils occupoient, ce qu'ils n'avoient pû empêcher; & qu'ensuite* Farel *étoit allé lui même, soutenu de plusieurs Citoïens, prêcher dans le Couvent des Cordeliers. Qu'ils en étoient très-fachés, mais qu'on les prioit de considerer les ménagemens, que l'on avoit à garder avec le Canton de Berne. Qu'eux-mêmes avoient souvent donné ce conseil. Que voïant, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de remédier à cela, ils avoient envoïé à Berne & à Fribourg demander des Deputés, qui vinssent de concert, pacifier tous ces différends. Ainsi, disoient ils, ils ne croïoient pas, qu'on pût rien leur reprocher à cet égard.*

Pour ce qui concerne l'Evêque, ils sont surpris, que le Conseil de Fribourg prenne son parti plûtôt que le leur, puisqu'ils sont alliés avec eux, & nullement avec lui, & que le cahier des plaintes, qu'ils produissent de sa part, ne contient que des impostures, & des calomnies, comme ils peuvent facilement le faire voir. Que si l'Evêque a été reservé dans l'Alliance, ça été de leur part, & non de celle du Canton de Fribourg, qui par conséquent n'est en rien engagé à cet égard. On prie donc ces Seigneurs par le serment, qu'ils ont prêté, de maintenir les droits & l'honneur de la Ville de Ge-

 néve,

néve, comme les leurs propres, de la protéger contre lui, & contre tous autres; & on les conjure de continuer l'Alliance. Au reste s'ils demeurent fermes dans la pensée de la rompre, Genéve n'y donnera jamais son consentement, puisque d'ailleurs cela ne pourroit se faire sans la participation de Berne, qui est une des parties, & qui l'a jurée aussi bien qu'eux.

Les Députés de *Fribourg* après plusieurs priéres, qu'on leur fit, reprirent leur Traité d'Alliance. Mais suivant l'usage de ce temslà ils ajournérent les Sindics à une Conférence de marche, qu'ils devoient convoquer à *Lausanne* le Dimanche de *Quasimodo*, c'est à-dire huit jours après *Pâques.* Les Sindics & le Conseil firent tout ce, qu'ils pûrent pour parer le coup, & envoïérent des Députés à *Berne* & à *Fribourg*, pour détourner cette rupture.

Les *Bernois* à la priére des *Genevois* envoïérent deux Députés à leurs Alliés de *Fribourg*, pour les prier de se désister de cette entreprise, leur remontrant: *Que c'étoit eux, qui avoient attiré les Bernois à cette Alliance, & qu'il leur seroit mal-séant de la quitter de cette maniére. Que les Bernois auroient plus de raison qu'eux de rompre avec les Genevois, s'ils le pouvoient faire sans blesser leur honneur, puisque les Fribourgeois étoient païés de leur solde, & non pas les Bernois.* S'ils ne pouvoient rien obtenir, ils devoient aller

avec

avec eux à *Lausanne* pour avoir soin, que la journée se tînt selon le Réglement du Traité d'Alliance. Mais les soins & les représentations des Députés de *Berne* & de *Genéve* furent inutiles. La Conférence se tint à *Lausanne* à deux différentes reprises dès le milieu d'*Avril*. Les *Fribourgeois* furent inflexibles, & en présence de ces mêmes Députés ils déclarérent l'Alliance le 28. rompuë, & arrachérent leur sceau du Traité.

Ce fut ainsi, que finit l'Alliance entre *Fribourg* & *Genéve*, huit ans après, qu'elle eut été contractée. Nos Ancêtres paroissent avoir été trop scrupuleux, s'il est permis de le dire ; car si alors l'Alliance avec les Cantons Protestans pouvoit subsister, par la même raison celle de *Genéve* pouvoit continuer avec les *Fribourgeois*. On est persuadé, qu'au moins aujourd'hui on penseroit de la maniére.

On voit assez, parce qu'on a rapporté, quel étoit le penchant des Conseils de *Geneve* au moins de la plus grande partie de leurs Membres aussi bien, que celui du Peuple pour la Réformation. Aussi après la rupture prématurée de *Fribourg* les choses allérent avec beaucoup de rapidité, parce qu'à l'occasion de cette rupture plusieurs *Genevois* attachés à la Religion Catholique quittérent leur Patrie, & allérent s'établir ailleurs. D'un autre côté les Réformés faisoient paroître

roître une ardeur extraordinaire pour achever l'ouvrage de la Reformation ; les Sindics n'étoient pas peu occupés à retenir leur animosité, & à empêcher le désordre, que leurs violences & leur rage causoient. Il y avoit une grande division dans la Ville, & le partage de sentimens sur la Religion animoit les Familles les unes contre les autres, parce que les Catholiques cherchoient aussi à soutenir leur parti de tout leur pouvoir.

Guillaume Farel & *Pierre Viret* continuoient à prêcher avec succès à *Genéve* dès le commencement de l'Eté de l'an 1534. & les Réformés tenoient leurs Assemblées dans l'Eglise des *Cordeliers* du Couvent de *Rive*, & se sentant appuïés du Canton de *Berne*; ils chassérent *Pierre de la Beaume* leur Evêque, la plus part se déclarant pour la nouvelle Doctrine. Le *Duc de Savoïe* en fit ses plaintes aux Cantons à la Diétte de *Baden*. & pour y donner les ordres nécessaires ils consentirent à une Conférence à *Tonon*, où le Duc envoïa le *Vicomte de Martigues*, le *Maréchal de Chalant*, les *Comtes de la Chambre* & de *Gruïéres*, l'*Archevêque de Tarentaise*, & l'*Evêque de Bellei*. Les Cantons y eurent aussi leurs Ambassadeurs, mais il ne s'y put rien terminer, tellement, que le Duc engagea les Députés des Ligues d'aller à *Turin*,

espe-

éſperant, que ſa préſence opéreroit plus ſur eux, que les remontrances de ſes Miniſtres Cependant cette Conférence n'eut pas un meilleur effet que l'autre, parce que les *Bernois* en conſentant, que *Genéve* demeurât ſous l'obéïſſance du Duc, en vouloient exclure l'Evêque, & y introduire la liberté de conſcience; ce que le Duc rejetta abſolument, aimant mieux perdre cette Ville, que de la conſerver à ces conditions. Ainſi les Ambaſſadeurs des Cantons s'en retournérent, & le Duc ſe prépara pour faire la guerre à *Genéve*, affin de la ranger à ſon devoir.

François I. ſuivant *Guichenon*, favoriſoit les *Genevois*, & avoit même envoïé un corps de dix mille hommes pour s'oppoſer au deſſein, que le Duc avoit de leur faire la guerre. Ceux du *Païs de Gex* attaquérent vigoureuſement cette Troupe, & la défirent. Le Roi avoit ordonné à *François de Montbel* Seigneur de *Verai* de la *Maiſon d'Entremonts*, Gentil-homme de ſa Chambre, de ſe jetter dans *Genéve* avec douze cens hommes d'Infanterie, qu'il avoit levés dans le *Lionnois*; mais comme il arriva proche de *Salenove*, le Seigneur de l'endroit s'oppoſa à ſon paſſage avec quelques Troupes, qu'il avoit aſſemblé à la hâte, & le *Comte de Chalant Maréchal de Savoïe* étant ſurvenu avec un autre corps donna combat à *Verai*, le

défit

défit, & le prit prisonnier. *Rance de Céri Baron Romain* ne fut pas plus heureux avec sa Comapagnie de Gens-d'armes Italiens, qu'il mena par ordre du Roi au secours de *Genéve*. Le *Baron de la Sarra* l'attaqua dans le *Païs de Gex*, & lui tailla en pieces la plus grande partie de son monde.

Le Duc surpris, que le Roi eut pris la protection de ses Sujets rébelles, sans en avoir raison à ce, qu'il croïoit, & qu'il eût donné le commandement de ses Troupes à *Verai* son Vassal s'en plaignit au Pape, à l'Empereur, & au Roi lui-même, à qui il envoïa l'*Evêque de Lausanne*; mais son Ambassade fut mal reçuë. Sa Majesté dit au Prélat : *Que le Duc ne lui étoit ni bon Oncle, ni bon Ami, parce qu'il ne lui faisoit pas raison des droits, & des prétentions, qu'il avoit sur le Duché de Savoïe, comme Héritier de Loüise de Savoïe sa Mere*. *Charles* avoit donné le commandement de l'Armée, qui devoit agir contre *Genéve*, à *Jean Jacques de Médicis*, *Marquis de Muß & de Marignan* grand ennemi des *Suisses*. Ce Général avoit passé les monts avec plusieurs Gentils-hommes & Capitaines *Savoïards* & *Piémontois*. Il tenoit la Ville bloquée. Il n'y entroit point de vivres, & S. A. en eut eü satisfaction sans les *Bernois*, qui se déclarérent pour les *Genevois* leurs Alliés priant le Duc de faire retirer ses Troupes, sans quoi ils feroient obligés de lui faire la guerre.

Ce Prince étoit dans une grande inquiétude, & ce n'étoit pas sans raison. Il se voïoit menacé par le *Roi* & par les *Bernois*. Le Pape étoit insensible à toutes ses supplications, quoique ce fut la querelle de l'Eglise, qu'il soûtenoit. L'Empereur étoit en *Affrique* pour rétablir *Muleassen* sur le Trône de *Tunis*; & *Antoine de Léve* Lieutenant Général de Sa Majesté Impériale en *Italie*, ne lui donnoit que des paroles. Il fallut donc dans une conjoncture si fâcheuse plûtôt que de rompre avec les *Suisses*, consentir à une journée, qui fut indiquée à *Aouste*, où l'on esperoit trouver des expédiens pour faire la Paix. Mais les Ambassadeurs des *Bernois* s'étant opiniatrés à ne point comprendre l'*Evêque de Genéve* dans l'accommodement, & voulant, que le Duc souffrît la nouvelle Religion dans la Ville, la Conférence se rompit. Ainsi cette guerre se rallentit, & le *Marquis de Muss* retira ses Troupes des environs de *Genéve*.

En *Allemagne* les Protestans continuoient leur Assemblée à *Smalkalde*, & l'affaire, qui paroissoit les interesser principalement, & dont *Langei* avoit instruit le *Corps Helvétique*, étoit le rétablissement d'*Ulric* dans le *Duché de Wittemberg*, dont il avoit été chassé par les Etats de *Suabe*, qui étoient portés à cette résolution pour réprimer les extorsions, que ce Duc faisoit sur ses Sujets.

Char-

Charles V. qui ne négligeoit jamais aucune occasion d'augmenter le lustre & la splendeur de Sa Maison, trouva le secret de se faire prier par les Etats de vouloir les délivrer d'un Gouvernement aussi tirannique, qu'étoit celui du *Duc de Wittemberg*. Cet Empereur répondit volontiers à leurs prieres. Il dépoüilla le Duc de toutes ses terres, & en donna l'investiture au *Roi Ferdinand* son Frère, sans avoir égard aux sollicitations de la Diette d'*Ausbourg*, qui emploïa ses soins pour l'en détourner; ce qui fut cause, que les *Luthériens*, dont *Ulric* suivoit la Doctrine, firent leur affaire de la sienne Ils avoient assez de force pour la pousser avec vigueur; mais l'argent leur manquoit; & l'Empereur étoit devenu si formidable, que personne n'osoit en prêter pour lui faire la guerre. Il n'y avoit que *François I.* qui pût leur rendre ce bon office. Le *Landgrave de Hesse* convaincu de la nécessité d'engager d'autant plus ce Prince à proteger la *Ligue de Smalkalde*, qu'elle lui devroit d'avantage, fit un voïage à la Cour de *France*, où il arriva au commencement de l'année 1534. & où il fut magnifiquement reçu.

Il proposa au Roi l'importance, qu'il y avoit de recouvrer le *Duché de Wittemberg* pour empêcher la *Maison d'Autriche* d'atten-

d'attenter déformais à la Liberté Germanique, & il fut favorablement écouté. Comme la *Maison de Wirtemberg* possédoit sur la frontiére du *Comté de Bourgogne* un Etat détaché, qu'on nommoit le *Comté de Montbeliard*; le Landgrave l'engagea au Roi *François I.* au nom d'*Ulric*, pour la somme de cent mille écus d'or, à condition, que si cette somme n'étoit pas renduë dans trois ans, à compter du jour de l'emprunt, cette Principauté lui resteroit, & seroit réünie au Domaine de la Couronne de *France*. Le Traité ne contenoit rien davantage, mais il y avoit deux articles à part, dont le premier portoit, que le Roi considérant, que les cent mille écus ne suffisoient pas pour recouvrer le Duché, prêteroit une pareille somme, qu'il feroit esperer de ne jamais redemander, pourvû, & c'est ici le second article, qu'après s'être rendu maître du *Wittemberg*, le *Landgrave* portât ses armes victorieuses en *Italie*, affin d'y favoriser Sa Majesté Très Chrêtienne dans le recouvrement du *Duché de Milan*. Ce que le *Landgrave* promit; mais dans l'appréhension, qu'il eut, que l'Empereur ne le dépoüillât pendant son absence, il manqua à sa parole. *François I.* lui proposa encore, comme son Ambassadeur avoit fait en *Suisse*, de faire agréer aux Protestans la te-

nuë du Concile aux conditions marquées par le Nonce, suivant la priere, que le Pape lui en avoit faite à *Marseille*. Mais le *Landgrave* ne voulut point se charger de cette commission; & tout ce, que le Roi put obtenir de lui, fut, qu'il consentiroit, que ce Concile se tînt hors de l'*Allemagne*, comme ils l'avoient demandé.

Le Roi rendit compte au Pape du succès de sa négotiation auprès du *Landgrave* par rapport au Concile, & lui manda, que les Protestans ne consentiroient jamais, qu'il fût assemblé en *Italie*. Mais que si Sa Sainteté vouloit agréer la Ville de *Genéve*, il s'offroit de la faire accepter aux Princes de la *Ligue de Smalkalde*.

Sur cette priére *Clement VII.* entra en doute, ou de l'affection du Roi, ou du moins de sa prudence, qu'il trouvoit lui manquer dans cette occasion, parce que la Ville de *Genéve*, qu'on proposoit pour la tenuë du Concile, étoit déja infectée des nouvelles opinions: jugeant donc, qu'il n'étoit pas à propos d'emploïer davantage la médiation de ce Prince sur cette affaire, il lui écrivit seulement une lettre de remerciment de la peine, qu'il s'étoit donnée, sans répondre sur la proposition faite de la Ville de *Genéve*.

Le *Landgrave* aiant touché l'argent du *Roi de France*, partit aussitôt pour l'*Allemagne*,

magne, & leva à petit bruit une Armée plus considérable par l'expérience des Officiers, & par la valeur des soldats, que par le nombre, puisqu'elle n'étoit que de quinze mille hommes. Il vouloit profiter de l'absence de l'Empereur, & des occupations du *Roi Ferdinand* en *Hongrie.* Avant que de se mettre en campagne, il publia un manifeste, où il s'étendoit sur l'innocence du jeune *Prince de Wittemberg*, qui n'avoit que quatre ans, lorsqu'*Ulric* son Père avoit été dépoüillé, & sur les anciennes constitutions de l'Empire, qui ne comprenoient pas les mâles des Maisons souveraines dans la punition du Chef, lorsqu'ils n'avoient point eu de part à son crime.

Ferdinand fit répondre à ce Manifeste par une Apologie, dont les raisons ne parurent pas convaincantes; mais le *Landgrave*, qui craignoit avec fondement, que *Ferdinand* ne voulût l'emporter malgré la raison, & qu'il n'appuiât du secours des armes la foiblesse de ses raisonnemens, tâcha de le prévenir, & le treiziéme de *Mai* il vint fondre sur son Armée auprès de *Lausen* petite Ville en *Suabe* dans le *Duché de Wittemberg* sur le *Neker* à deux lieuës audessus de *Heilbron.* Le *Prince Philippe Palatin*, qui commandoit cette Armée, aiant eu le talon emporté d'un boulet de canon, & s'étant retiré pour se faire panser,

procura une pleine victoire aux Troupes du *Landgrave*.

Après cette défaite toutes les Villes & Forteresses du *Païs de Wittemberg* rentrérent sous la domination du *Duc Ulric* leur ancien Seigneur. La *Maison d'Autriche*, au lieu de tirer une vengeance proportionnée à l'affront, qu'elle venoit de recevoir, comme s'en étoit vanté *Charles V.* en apprenant cette fâcheuse nouvelle, appréhenda, que la facilité, que les Protestans avoient trouvée à recouvrer le *Duché de Wittemberg*, ne fut un attrait pour les engager à entreprendre sur les autres Etats. Elle porta plus loin sa défiance, en voïant les *François* entrer dans le *Comté de Montbéliard*, & en prendre possession. C'est ce, qui lui fit dissimuler son ressentiment, pour chercher indirectement les moïens de faire la paix avec les *Luthériens*.

L'*Electeur de Maïence* se chargea de la négotiation auprès de l'*Electeur de Saxe*, pendant que le *Duc George* agissoit auprès du *Landgrave*, qui étoi son Gendre; mais il y avoit un obstacle, qu'il n'étoit pas aisé de lever. *Ferdinand* n'étoit point reconnu *Roi des Romains* par les Protestans, & l'Electeur *Jean Frédéric* y étoit toûjours fort opposé, fondé sur une certaine maxime, qu'aïant été dans le Collége des Electeurs en qualité d'Ambassadeur de son Pere, qui

étoit

étoit malade lorſque l'élection ſe fit, & s'y étant vigoureuſement oppoſé, il ſembloit, qu'il y allât de ſon honneur de continuer ſon oppoſition, & de ſoutenir la proteſtation de nullité, qu'il avoit faite alors; c'étoit l'embarras de l'Electeur de *Maïence*, parce que l'Empereur ne vouloit rien conclure avec les Proteſtans, qu'ils n'euſſent auparavant reconnu *Ferdinand.* Ceux-ci au contraire ne vouloient point le reconnoître, à moins, que l'Electeur *Jean Frédéric* ne le reconnût avec eux.

Après pluſieurs diſputes & conteſtations le tout ſe termina à l'avantage des deux partis, & l'on fit deux Traités. Le premier entre le *Roi des Romains*, & l'*Electeur de Saxe*, par lequel on convint: 1. *Qu'il ne ſe feroit aucune procédure de juſtice, contre qui que ce fut pour fait de Religion.* 2. *Que la Paix publiée par l'Empereur ſeroit obſervée très-exactement.* 3. *Que le Roi Ferdinand au nom de l'Empereur feroit ſurſeoir à la Chambre Impériale toutes les actions intentées contre les Proteſtans, ſans y comprendre les Anabaptiſtes, & les autres Sacramentaires.* 4. *Que l'Electeur de Saxe non ſeulement reconnoîtroit Ferdinand pour vrai & légitime Roi des Romains, mais que de plus il le feroit reconnoître par les autres Princes de la Ligue de Smalkalde, qui tous enſemble lui en donneroient le titre.* 5. *Que quand il s'agiroit à l'avenir d'élire un*

 Roi

Roi des Romains, du vivant de l'Empereur; les Electeurs s'assembleroient auparavant pour examiner les raisons, lesquelles étant trouvées justes, on procéderoit à l'élection suivant la forme prescrite par la Bulle d'or, qui doit être inviolable. 6. Que s'il s'y trouvoit quelque opposition, que les sentimens fussent partagés, & les résolutions différentes, tout ce, qui se feroit, seroit censé nul & illégitime. 7. Que Ferdinand promettroit de faire agréer & signer ce Traité à l'Empereur son Frère, & aux Electeurs Catholiques dans toutes ses clauses. Enfin que le même Ferdinand s'engageoit à faire confirmer par l'Empereur, Jean Frédéric Electeur de Saxe, dans la possession de tous ses biens, & Etats d'ancien patrimoinie, qu'il lui feroit donner l'investiture de l'Electorat, & que Sa Majesté Impériale approuveroit & ratifieroit son contract de mariage avec Sibille Fille du Duc de Cléves. On se plaignit de ce Traité, & de voir deux Princes seuls disposer ainsi des Loix de l'Empire, sans avoir consulté les autres. Mais toutes leurs remontrances furent inutiles, & le Traité fut ratifié.

Le second Traité signé & conclu le même jour étoit entre *Ferdinand Roi des Romains*, & *Ulric Duc de Wittemberg*, & portoit *1. Qu'Ulric rentreroit dans la possession de ses Etats comme Seigneur de légitime droit, & qu'il en joüiroit paisiblement lui & ses Successeurs. 2. Que le Duché de Wittemberg feroit*

roit à l'avenir un fief masculin de l'Archiduché d'Autriche. 3. *Qu'en cas, que les héritiers mâles légitimes vinssent à manquer, il retourneroit aux Princes de la Maison d'Autriche pour dependre de l'Empire.* 4. *Que le Duc Ulric reconnoitroit Ferdinand pour Roi des Romains, & qu'il lui envoïeroit à ce sujet un Ambassadeur.* 5. *Qu'il ne feroit aucune Alliance, avec qui que ce fût, contre les Princes de la Maison d'Autriche.* 6. *Que le même Duc & le Landgrave de Hesse ne pourroient, sous quelque prétexte que ce fut, forcer personne à abandonner la Religion Catholique ni directement ni indirectement.* 7. *Qu'ils laisseroient joüir dans leurs Etats tous les Ecclesiastiques de la même Religion, de tous leurs biens, sans les troubler en aucune maniére.* 8. *Qu'il seroit permis à tous ceux, qui auroient abandonné leur Païs dans cette guerre, d'y retourner, & de joüir de leurs biens comme auparavant.* 9. *Que tous les prisonniers de guerre des deux partis seroient incessamment mis en liberté sans rançon.* 10. *Que le Landgrave & le Duc Ulric viendroient eux-mêmes, ou envoïeroient des Ambassadeurs pour demander pardon dans une audiance publique au Roi Ferdinand de toute ce, qui s'étoit passé dans cette guerre.* 11. *Que l'Empereur accorderoit au Duc Ulric l'investiture de ses Etats, & lui pardonneroit de même, qu'au Landgrave.* Ces deux Traités furent conclus dans la Ville de *Prague en*
 Bo-

Bohême, & signés le vint-neuviéme de *Juin* 1534.

Le Pape ne put dissimuler son chagrin, quand il eut appris, que la *Maison d'Autrîche* abandonnoit aux *Luthériens* une Province aussi riche & aussi peuplée, que celle, qu'elle venoit de céder, parce qu'étant dans le centre de l'*Allemagne*, il leur seroit plus facile d'insinuer leur Doctrine dans les autres Cercles de l'Empire. Il en fit faire de grandes plaintes au *Roi des Romains*, qui prétendit au contraire avoir rendu un grand service à la Religion Catholique, en s'accommodant au tems, parce que s'il n'eût cédé aux *Luthériens* ce, qu'ils avoient déja recouvré, & dont ils étoient absolument les maîtres, ils en auroient usurpé davantage, & peut-être se seroient-ils saisi du patrimoinie entier de la *Maison d'Autrîche*.

Le *Roi de France* se plaignit aussi de son côté, qu'on n'eut fait aucune mention de lui dans ces deux Traités, quoiqu'il eut si génereusement contribué au recouvrement du *Duché de Wittemberg*, par l'argent, qu'il avoit fourni au *Duc Ulric*, qui d'ailleurs lui étoit encore rédevable de la conservation de ce Duché dans sa Famille; & le *Luthéranisme* de sa propagation dans ces Contrées-là.

Cle-

Clement VII. ne furveçu pas long tems à ces Traités. Il étoit tombé malade au commencement d'une violente douleur d'eftomac, à laquelle furvint la fiévre, qui le tourmenta long tems, & le conduifit enfin au tombeau le vint cinquiéme *Septembre* de la même année, âgé de cinquante fix ans. *Alexandre Farnése* lui fucceda. Ce nouveau Pape prit le nom de *Paul III.* & fut couronné fur les degrés de la *Bafilique de Saint Pierre* le troifiéme de *Novembre.* Tout le Peuple applaudit à fon élection, & en témoigna fa joïe publiquement.

François I. toûjours plein du deffein de fe 1535
rétablir dans le *Milanois*, envoïa de l'argent au *Comte Guillaume de Furftenberg*, pour lever des Troupes Allemandes, & demanda paffage par le *Piémont* au *Duc de Savoïe* fon Oncle. Mais ce Prince le lui aïant refufé, *François I.* qui étoit confeillé de fe venger de ce refus par la voïe des armes, fe contenta d'envoïer fommer le *Duc de Savoïe*, de lui reftituer l'héritage de *Loüife* Mere de Sa Majefté Très-Chrêtienne. Son droit étoit fondé fur ce, que *Philippe Comte de Bugei* Fils ainé d'*Amedée Duc de Savoïe* avoit époufé en premiéres nôces *Marguerite* Fille de *Pierre II. Duc de Bourbon.* Par le premier contrat de mariage le premier des enfans, au défaut du premier le fecond, & ainfi des autres, fans exclufion des Filles,

étoit déclaré Successeur du Duché. De ce premier mariage vinrent *Philibert* & *Loüise* Mere de *François I.* *Marguerite de Bourbon* étant morte, *Philippe* devenu veuf, épousa *Claude de Pentiévre*, de laquelle il eut deux Fils *Charles* & *Philippe*. Or *Philibert* né du premier lit aïant succédé au *Duché de Savoïe*, & étant mort sans enfans, *Charles* du second lit s'empara des Etats de son Pere au préjudice de *Loüise*, qui devoit succéder à son Frère germain de *Philibert*, suivant les conventions du premier mariage.

De-là le Roi concluoit en premier lieu, que tous les biens allodiaux de la *Maison de Savoïe* lui appartenoient à cause de sa Mere, héritiére à cet égard du *Duc Philibert*, & en second lieu, qu'il devoit avoir sa part dans les hauts fiefs. Et comme l'éclaircissement d'un droit sert d'ordinaire pour en découvrir d'autres, le Roi voulut aussi entrer dans les *Comtés de Nice* & de *Ville-Franche*, que les *Rois de Sicile* avoient engagés aux *Ducs de Savoïe* pour quelque somme d'argent. & rentrer dans le *Piémont*, qui étoit une portion du *Comté de Provence*, avec les Villes de *Turin*, *Pignerol*, *Carignan*, *Montcalier*, & tout ce, que le Duc occupoit au-de-là du *Pô*, & joindre à tout cela les Forteresses du *Marquisat de Saluces*.

Le

Le Duc répondit à cela : *Que les Rois de Sicile de la Maison d'Anjou avoient consenti à l'alienation de Nice, comme faite pour cause légitime. Que les Rois* Loüis XII. & François I. *s'étoient dessaisis de tous les droits, qu'ils pouvoient avoir sur les Etats de Savoïe. Que* Loüise *de Savoïe par son mariage avec le* Comte d'Angoulême *avoit renoncé, outre que les Filles dans la Maison Roïale de Savoïe ne succédoient point. Que ce, que le Duc possédoit du* Marquisat de Saluces, *lui appartenoit ou par conquêtes, ou par Traités, & que l'hommage du* Foucigni *avoit été abandonné au Duc* Loüis *en échange des droits, que ce Prince avoit sur les Comtés de* Valentinois & Diois.

Guillaume Poïet Président au Parlement de *Paris* envoïé pour faire ces demandes au Duc aïant rapporté cette réponse au Roi, *François I.* déclara la guerre à *Charles* dans le mois de *Février* 1535. & fit aussitôt après partir *Philippe Chabot, Comte de Buzançois, Amiral de France*, avec une Armée composée de huit cens Lances, mille chevaux légers, & vint-trois mille hommes d'Infanterie. Cette Armée ne trouvant nulle part presque aucune résistance dans le chemin. *Chabot* prit sa marche vers la *Savoïe*, où il se rendit maître de *Chambéri*, & de *Montmellian.* Tout ce, qui est en deça du *Mont-Cenis*, ne fit aucune opposition, excepté la *Tarentaise*, où les habitans prirent les

armes

armes pour se défendre dans leurs montagnes. Quelque sommation, qu'on fit à ces Peuples, ils ne voulurent jamais se rendre, au contraire sur l'avis, qu'ils eurent, que la Compagnie de Gens-d'armes du *Comte de Saint Pol* étoit à *Conflans*, ils l'attaquérent, & la défirent.

Pendant que *Chabot* faisoit ces progrès dans la *Savoïe*, la Religion Protestante faisoit les siens à *Genéve*, où elle fut entiérement établie cette année par les exhortations de deux Ministres sacramentaires, ou Zwingliens *Farel* & *Viret*. Le Conseil, qui avoit tenu quelque tems assez ferme, comme on l'a vû ci-devant, permit d'abord, que chacun embrassât celle des deux Religions, qu'il lui plairoit; c'est-à-dire, liberté de conscience. Après cette résolution, on chassa de la Ville l'Evêque, qui transporta son siége à *Anneci*, [& non pas à *Nice*] où depuis ses Successeurs ont toûjours fait leur Résidence.

Peu de tems après sa retraite, le Parti Protestant étant devenu de beaucoup supérieur, on ne garda plus de mesure. Les *Chanoines de Saint-Pierre* aïant refusé à un *Cordelier de l'Observance* la permission de prêcher, le *Curé de Saint-Germain*, nommé *Thomas Vandel*, lui permit de le faire dans sa Paroisse, & on reconnut aussitôt, que ce Cordelier étoit Protestant

aussi

aussi bien que le Curé & trois Sindics, qui les soutenoient. Le nombre des Réformés augmentoit tous les jours par l'arrivée de ceux de *France*, qui étant sévérement punis dans leurs Païs, se retiroient à *Genéve.*

Dans le mois de *Maï* l'Official de l'Evêque, qui étoit encore dans la Ville, & le Juge criminel se transportérent à *Gex*, pour citer les *Cordeliers de la Rive*, parce que le premier jour du même mois le *P. Jacques Bernard* Gardien du Couvent, Frère d'un autre, qui avoit quitté l'habit l'année précédente, avoit fait afficher aux Carrefours: *Qu'il avoit reconnu la Vérité de l'Evangile, & qu'il avoit résolu de soutenir des Théses publiques touchant la Justification, les Traditions, la Messe, les Priéres des Saints, & semblables matiéres.* Ces disputes devoient commencer le trentiéme de *Maï* au Couvent de Rive.

Le Duc défendit à tous ses sujets de s'y trouver, & l'Evêque quoiqu'absent fit faire les mêmes défenses aux Catholiques. Les Sindics au contraire exhortérent tout le monde à s'y rendre, promettant, que chacun y seroit entendu paisiblement. Ces disputes durérent jusqu'à la *Saint-Jean.* Il n'y eut qu'un nommé *Caroli Docteur de Sorbonne*, & un *Dominicain de Palaix*, nommé *Chapuisi*, qui disputérent vigoureusement pour

pour les Catholiques. Les Sindics avoient nommé quatre Sécrétaires pour écrire ce, qui se diroit de part & d'autre, affin que le tout étant vû au Conseil, on déliberât sur ce, qu'on auroit à faire. Le Cordelier *Jacques Bernard* quitta son habit, embrassa le Parti Protestant, & se maria avec la fille d'un Imprimeur : en quoi il fut imité par beaucoup d'autres. C'est à quoi aboutit ordinairement l'Apostasie.

Le jour de la fête de *Sainte Magdelaine*, *Farel* accompagné d'un grand nombre d'Auditeurs, aïant fait sonner le prêche à la *Rive*, vint prêcher dans l'Eglise paroissiale de la *Magdelaine*, avant que les Prêtres eussent achevé la Messe, ce qui obligea ceux-ci de prendre la fuite avec les Catholiques. Six jours après il vint prêcher à *Saint-Gervais*, où les Sindics avoient mis une garde de cinquante hommes, affin qu'il n'y eût aucun désordre. Le cinquiéme d'*Août* il alla prêcher à *Saint-Dominique de Palaix*, & le huitiéme à *Saint-Pierre* au son de la grande cloche : & dans ces jours on abattit les Images & les Croix, on renversa les Autels & les Tabernacles, la Populace brûla les Reliques, & en jetta les cendres au vent. La Statuë même de *Charlemagne*, qui étoit au frontispice de l'Eglise, fut renversée. Trois Capitaines de Ville allérent tambours battants à *Saint-*

Gervais & à *Saint Dominique*, où ils firent encore pis. Ils briférent un tableau, qui avoit couté plus de fix cens ducats ; de là ils allérent au pont d'*Arve*, & à *Nôtre Dame de Grace*, où les Sindics accoururent pour empêcher ces furieux de démolir la Chapelle de *René de Savoïe*.

Farel vint le dixiéme d'*Août* prêcher au Confeil des Deux Cens, & déclama fort contre la Meffe & les Prêtres. Il fut ordonné enfuite de délibérer fur les extraits des difputes de la *Rive*. Les Sindics firent venir devant eux les *Auguftins*, les *Dominicains*, & les *Cordeliers*, & leur firent lire le fommaire de ces difputes, en leur demandant, s'ils avoient quelque chofe à oppofer. Ils répondirent : *Que ce n'étoit pas à eux à mettre en controverfe ce, qui avoit toûjours été crû & reçû par leurs Prédéceffeurs, & folemnellement défini dans tous les fiécles par l'Eglife Catholique.*

Enfin le vint-feptiéme d'*Août* les Sindics firent un decret, par lequel ils ordonnérent, que tous les citoïens & habitans euffent à embraffer la Religion Proteftante, aboliffant entiérement & abfolument l'Exercice de la Catholique. Et pour laiffer à la poftérité un monument éternel de ce Schifme & de cette Doctrine. Les *Genevois* mirent l'année fuivante en la Maifon de Ville cette infcription gravée fur une

table d'airain, qu'on y voit encore aujourd'hui : *En mémoire de la grace, que Dieu nous a faite, d'avoir secoüé le joug de l'Antichrist Romain, aboli ses superstitions, & recouvré nôtre liberté par la défaite & par la fuite de nos ennemis.*

Les *Religieuses de Sainte Claire* ne voulurent pas obéir à ce decret. Il n'y eut qu'une nommée *Blaisine* Fille de *Dominique Varembert*, qui sortit de son Couvent, & présenta requête au Lieutenant, affin que ses Sœurs lui assignassent une dot pour son entretien ; mais elles le refusérent ; disant : *Que cette fille n'avoit rien apporté au Monastére* ; néanmoins pour éviter un procès, qu'elles n'auroient pas gagné, elles consentirent de s'en tenir à la décision des Arbitres, & elles furent condamnées à donner à cette Sœur deux cens écus, qu'on prendroit sur les meubles du Couvent. Elles présentérent ensuite requête aux Sindics, disant : *Que si l'on vouloit leur laisser la Messe, comme on l'avoit fait jusqu'alors, elles demeureroient, si non, qu'elles prioient, qu'on leur permit de se retirer.* Les Sindics firent réponse : *Qu'elles pourroient faire ce, qu'elles voudroient, à l'exception de la Messe.* Ce qui leur fit prendre le parti de se transporter à *Viri*, & de-là à *Anneci*, où le Duc leur faisoit préparer un Couvent. Elles partirent de *Genéve* le trentiéme d'*Août*, escortées

tées des Sindics, & du Lieutenant jusqu'au pont *d'Arve* de peur qu'on ne leur fît quelque insulte. Elles n'étoient que neuf, & il y en avoit quelques-unes, qui depuis trente ans n'étoient point sorties de leur monastere. Aussi emploïerent elles toute les journée pour arriver à *Saint Julien*, qui n'en est qu'à une lieüe.

Les *Genevois* n'eurent pas plûtôt établi la Religion Protestante dans leur Ville, & chassé les Catholiques, que les Officiers firent publier à son de trompe, que chacun se rendît le lendemain dans l'Église de *Saint Pierre* au son de la grande cloche, pour prier Dieu, qu'il lui plût accorder la Paix, & éloigner leurs ennemis. *Farel* y prêcha, & l'Assemblée y fut beaucoup plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Sur la fin de l'année la Ville étant environnée de ses ennemis, manquant de vivres, & se trouvant épuisée d'argent, les Magistrats eurent la pensée de faire faire des piéces de monnoïe au coin de la Ville, & de ne plus se servir des monnoïes courantes de *Savoie*, prétendant avoir eu ce droit autrefois. Pour mieux s'en assûrer, on fit chercher chez les marchands de la vieille monnoïe frapée au coin de la ville; il s'en trouva, où il y avoit d'un côté *Sanctus Petrus*, autour de la tête de Saint Pierre, & de l'autre une croix avec ces mots: *Geneva civitas*; & parceque l'ancienne devise de la Ville dans

les armoiries étoit *post tenebras spero lucem*; c'est à dire, *après les tenebres j'espere la lumiére*; on fit mettre sur l'un des côtés de la nouvelle monnoïe, *post tenebras lux*, *la lumiére après les tenebres*, & de l'autre on mit les armes de la Ville de Genéve, la Clé & l'Aigle avec la divise, *Deus noster pugnat pro nobis* 1535. *Nôtre Dieu combat pour nous.* Il y en a aussi de l'année suivante avec cette inscription: *Mihi se se flectet omne genu.* Tout genou flêchira devant moi.

Voila comment finit à *Genéve* & ailleurs dans une partie de la *Suisse* la vraïe Religion, dont le monde Catholique universel étoit en possession sans aucun changement depuis la mort du Sauveur, pour embrasser une doctrine naissante enseignée par des moines défroqués, ou de Prêtres Apostats. Ce qui ne peut étre contredit. On peut donc par là sainement juger du mérite de la superbe Inscription gravée sur la table d'airain en la Maison de Ville de *Genéve.*

Dans le mois de *Septembre*, l'Empereur *Charles V.* donna avis au *Corps Helvétique* assemblé à *Baden* de la gloire du triomphe, qu'il venoit de remporter sur les infideles d'*Afrique*, en rétablissant *Mulei Hazem Roi de Tunis* sur son Trône, dont il avoit été dépossedé par le célébre Corsaire *Turc Charadin Barberousse.* *Charles* étoit parti pour cette expedition le deuxiéme d'*Avril* 1535., & s'em-

s'embarqua à *Barcelonne* sur la fin du même mois, avec l'*Infant Don Louïs de Portugal* frère de l'Impératrice, qui avoit quitté secrettement *Lisbonne*, pour être de cette expédition, & un très grand nombre de Seigneurs. On commença la navigation avec un vent si favorable, que le quatriéme jour *Charles* arriva dans *l'île de Sardaigne*, où il s'arrêta dix jours, après lesquels il se rembarqua, & arriva à *Porto farina*, anciennement *Utique*, ville fameuse par le tombeau de *Caton*. La moitié du mois de *Juin* étoit passée lorqu'il s'avança en croisant du côté de *Martia*, d'où il passa à la tour dite de l'*Eau* proche la *Goulette*, où l'on fit le grand débarquement sans aucun obstacle, les habitans saisis de peur aïant pris la fuite.

Barberousse voiant les Chrétiens débarqués, ne douta pas que leur premier dessein ne fût d'attaquer la *Goulette*, qui étoit un fort très considerable entre la *mer mediterranée* & le *Lac de Tunis*, qu'il avoit lui même fait fortifier, ce qui lui fit choisir six mille Turcs des plus braves, qu'il fit entrer dans la place sous le commandement de ses deux meilleurs Capitaines *Sinaam Smirco* & *Haidino Calamanos*, surnommé *chasse-diables*. Et lui alla se renfermer dans *Tunis* avec ses plus braves Soldats, affin de défendre, & de conserver cette place. Il envoïa en même tems l'*Eunuque Alsanaga* près d'*Olivete*, qui n'étoit

 éloigné

éloigné du Camp de l'Empereur que de sept milles, avec trente mille maures, archers & arquebusiers, la plûpart à cheval, affin de harceler sans cesse les Chrétiens. Il tint conseil avec *Sinaam* & *Chasse diable*, & proposa de faire mourir dix mille Chrétiens, qu'il avoit en sa disposition, & quinze mille autres que les habitans de *Tunis* tenoient en esclavage. *Chasse diables* opina pour l'affirmative, mais *Sinaam* fut d'un avis contraire, & *Barberousse* y déféra.

Cependant *Charles V.* ne laissa pas de poser son Caup avec l'élite de ses Troupes à deux milles de la *Goulette*, où malgré ses bons retranchements, il fut souvent harcelé par les fréquentes attaques du Corps d'Armée qui étoit à *Olivete*, aussi bien que par ceux de la *Goulette*, qui faisoient de continuelles sorties.

Le quatriéme de *Juillet*, l'Empereur étant allé avec six mille chevaux donner la chasse à une grande troupe de Maures, les Espagnols s'étant aprochés de la *Goulette*, qu'on avoit déja investi, plantérent des échelles contre les murs, & se mirent à monter précipitamment sur les murailles du bastion le plus proche; & malgré une gréle de mousquetades, qu'ils eurent à essuïer, ils continuoient leur entreprise avec une vigueur & une opiniatreté incroïables, lorsque le *Marquis du Guast* voïant le grand nombre

nombre de morts, leur ordonna de la part de l'Empereur de ſe retirer, en quoi il eut beaucoup de peine à ſe faire obéir. Deux cens Eſpagnols des plus aguerris moururent en cette occaſion, & autant pour le moins furent dangereuſement bleſsés. Le même jour *Mulei Hazem*, pourqui cette guerre étoit principalement entrepriſe, vint trouver l'Empereur à la tête de trois cens chevaux, & *Charles* le reçut avec beaucoup de bonté, & lui dit: *Qu'il eſperoit, que le Ciel lui ſeroit favorable;* il ajouta *qu' après avoir pris Tunis, & vaincu ſes ennemis, il lui promettoit de faire tout ce qu'il pourroit pour lui être utile.* Enſuitte il l'embraſſa, lui fit donner un quartier convenable à un Roi, & commanda qu'on donnât des habits à ſes gens, qui étoient preſque nuds.

Le huitiéme du même mois, l'Empereur tint conſeil de guerre, où il fut réſolu d'attaquer la *Goulette* avec vigueur, puiſque de la reduction de cette place dépendoit celle de *Tunis*. L'attaque commença la nuit du quatorze de *Juillet*, ce qui dura jusqu'à une heure après midi, qu'un Trompette donna le Signal de l'aſſaut. Les vieux Soldats Eſpagnols furent les premiers à y monter, ſuivis des Italiens; & en même tems les Allemans attaquérent les Baſtions, pendant que les autres s'éfforçoient de monter ſur les brêches. Les Turcs ſe défendirent pendant

une heure, & prirent enfin la résolution de chercher leur salut dans la fuite, en tâchant de s'échaper par la voïe du Canal qui conduit à *Tunis*. Mais il furent poursuivis, & on en fit un grand carnage. Les Chrétiens se rendirent maîtres de la *Goulette*, & le lendemain *Charles V*, y fit son entrée, aïant avec lui à sa gauche *Mulei Hazem*, & pourvut à la sûreté de cette place y mettant une bonne Garnison, & lui donnant pour Gouverneur *D. Bernardin de Mendoza*. Il se mit ensuite en marche à la tête de son Armée le matin du dix septiéme de *Juillet*, & arriva bien tôt après à un certain bois planté d'oliviers à côté duquel il y avoit une vaste campagne, éloignée de *Tunis* de quatre milles.

Barberousse alla au devant de lui à la tête de soixante mille Maures à pied, & dixhuit mille Turcs, la moitié Cavalerie, & vint fiérement présenter la Bataille, comme assûré de remporter la Victoire, tant parce qu'il se voïoit plus fort que l'Empereur au moins du double, que parce qu'il voïoit ses gens bien disposés par l'espérance d'un grand butin, & d'être maîtres de quatre cens vaisseaux, que les Chrétiens avoient dans cette mer.

L'Empereur aussi résolu que *Barberousse* d'en venir aux mains, ne manqua pas de son côté d'encourager ses Troupes, & fit

tant

tant d'impreſſion ſur elle par ſes diſcours, que tous lui jurerent ou d'être victorieux, ou de mourir en combattant juſqu'à la derniére goute de leur ſang. En effet l'Infanterie donna ſur l'ennemi avec une ſi grande furie, & en fit un ſi grand carnage, qu'elle ouvrit par ce moïen le chemin à la Cavalerie, qui s'étant jettée au milieu des Maures & des Turcs, en tua la plus grande partie, & les obligea de ſe retirer dans *Tunis*, où *Barberouſſe* s'étoit déja ſauvé, quoi qu'il eût rallié par trois fois ſes Troupes ſans aucun ſuccès.

Barberouſſe retiré dans *Tunis*, reprit ſon premier deſſein de faire mourir tous le Chrétiens qu'il tenoit enfermés dans cette Ville. A quoi *Sinaam* s'oppoſa, comme il avoit déja fait ; mais ces eſclaves informés par un renegat du danger où ils étoient de perdre tous la vie, ſe mirent au hazard de gagner ce qu'il croïoient être perdu ; & rompant les cachots, ou ils étoient enfermés, ils ſe rendirent les maîtres de la forterеſſe ; où ils firent des feux en croix pour en donner avis à l'Armée Chrétienne.

Barberouſſe ne pouvant s'oppoſer à leur fureur, craignant même pour ſa vie, & voïant que tout étoit perdu, quitta la Ville à la tête de ſept mille Turcs, & emporta ce qu'il avoit de plus prétieux ; il ſe retira à *Bonne*, autrefois *Hippone*, dont *Saint Au-*

gustin fut Evêque; mais ceux qui le pourſuivoient, lui taillérent en pieces deux mille hommes.

Les Eſclaves au nombre de vint-deux mille, voïant *Barberouſſe* retiré, ouvrirent les portes de *Tunis*, malgré *Muſtapha* que *Barberouſſe* avoit laiſſé dans la Ville pour la gouverner en ſon abſence. *Charles V.* y entra victorieux le vint uniéme ou le vint-deuxiéme de *Juillet*. Il auroit bien voulu garantir la Ville du pillage en faveur du Roi *Mulei Azem*, qui ſe jetta à ſes pieds pour l'en prier; mais il ne lui fut pas poſſible d'arrêter le Soldat, à qui il avoit ſouvant promis d'abandonner le butin de cette ville. Pendant qu'on pilloit *Tunis*, *Charles V.* paſſa dans la forteresse, & donna la liberté à ces vint deux mille Eſclaves, qui avoient tant contribué à la priſe de la Ville. Il embraſſa même les plus vieux, leur fit donner des habits à tous, & les renvoia dans leurs païs. Ce fut le détail, que l'Official de *Beſançon* porta à la Diette des *Suiſſes* le vint-ſeptiéme de *Septembre* de la part de l'Empereur.

Les Deputés de *Lucerne*, de *Fribourg* & d'*Underwalden*, qui avoient été envoïés à *François I.* au ſujet des arrérages que S. M. devoit aux Cantons, & au ſujet de la prétention de *Guillaume d'Arſent*, firent leur rélation dans la Diette de *Baden*, & dirent: *Que*

le Roi avoit paru surpris que les Commissaires, qu'il avoit envoïés en Suisse n'eussent pas liquidé ces vieilles prétentions, pendant l'éspace de sept années qu'ils y avoient été; que cependant puisque cela n'étoït pas arrivé il vouloit bien consentir, que le tout fût de nouveau revû, & mis en ordre. Ils ajoutérent *que le Roi avoit été très émû eu égard au Capitaine d'Arsent, quoique cette affaire ne fût pas celle du sa Majesté, mais celle des héritiers du Géneral Morelet; que ce Prin · leur dit en colére, que d'Arsent méritoit la mort, ce qu'il auroit fait executer en sa personne pour son repos & celui du Corps Helvétique, s'il l'avoit eu en sa puissance; que néanmoins il vouloit bien encore que son affaire fût renvoïée à son Conseil pour y être examinée.* Les Députés dirent au reste *que le Roi les avoit très bien reçu, & qu'ils les avoit congedié avec mille protestations d'amitié & de bienveillance pour les Cantons, les assûrant qu'il les considereroit toûjours comme ses meilleurs amis, ses Confédérés & ses chers Comperes.*

L'Empereur avoit fait dire aux Cantons par son Ambassadeur, dans la même Diétte, qu'il les piroit de pacifier le *Duc de Savoie* & l'*Evêque de Genéve*, avec les *Genevois*; affin que la Ville de *Genéve* s'aquittât, comme elle l'avoit fait anciennement de ses devoirs envers S. M. I., le saint Empire, le Duc de Savoie & l'Evêque. Mais il

X 5 n'en

n'en arriva rien, car ce fut l'année suivante, que les *Bernois*, les *Fribourgeois* & les *Valaisans* s'emparérent du *Païs de Vaud.*

Guichenon rapporte cette conquêtte fort succinctement, en disant que les *Bernois* à l'exemple du Roi, envoïerent un Héraut à *Chambéri* déclarer la guerre au Duc le seiziéme de *Janvier* 1536., ce que l'Ambassadeur de l'Empereur essaïa d'empêcher, remontrant aux Cantons de la part de son maître, que s'il n'arrêtoient pas le dessein des *Bernois*, ils se déclaroient ses ennemis.

Les Ligues convoquérent une Diétte, où les *Bernois* eurent leurs Députés; mais ils ne changérent point de résolution, soutenant que le Duc avoit contrevenu aux Alliances en faisant la guerre aux *Genevois*, leurs Combourgeois & leurs Alliés. Ainsi les *Bernois*, entrérent dans le *Païs de Vaud*, chassérent l'*Evêque de Lausanne*, & se rendirent maîtres de tout ce Païs, de celui de *Gex*, du *Genevois* & du *Chablais* jusqu'à la *riviere de Dranse*, où il établirent la nouvelle doctrine. Les *Valaisans* de leur côté se mirent sous les armes, & occupérent le reste du *Chablais* dès la *riviere de Dranse* en haut. Ceux du *Cantons de Fribourg*, qui voulurent passer pour plus moderés, se saisirent du *Comté de Romont*, sour prétexte d'empêcher que les *Bernois* ne le prissent.

Les *Historiens Suisses* entrent dans un plus grand détail, & voici comment *Ruchat* le rapporte, fondé sur *Stetler*, *Spon* & d'autres auteurs & manuscrits. „ *Les dif-*
„ *férends de ce deux Princes*, *dit il*, *avec les*
„ *Genevois occupérent plusieurs séances des Can-*
„ *tons*, *pendant toute cette année* ; *& don-*
„ *nérent lieu à diverses négotiations*, *dont le*
„ *détail seroit autant ennuïeux qu'inutile. En-*
„ *fin dans une Diétte assemblée à Baden*, *au*
„ *aû mois de Septembre*, *six Cantons Catho-*
„ *liques*, *Lucerne*, *Uri*, *Schweitz*, *Under-*
„ *walden*, *Zug*, *& Soleure*, *voïant que les*
„ *Bernois*, *& les Genevois ne vouloient point*
„ *accepter les décrets de la Diétte de Lucerne*,
„ *ils résolurent de ne se plus mêler de cette af-*
„ *faire. Les Députés des autres Cantons ne*
„ *voulerent pas non plus en entendre parler*,
„ *jusqu'a ce qu'ils eussent reçû de nouveaux or-*
„ *dres de leurs Seigneurs.*

Dans ce tems la le *Duc de Savoie* envoïa de *Thonon* deux Gentils hommes à *Genéve*, pour faire à la Bourgeoisie de nouvelles propositions de Paix „ *c'étoit de chas-*
„ *ser les Prédicateurs hérétiques de leur ville :*
„ *de renoncer à l'hérésie ; de rétablir les ima*
„ *ges ; de rendre à l'Evêque & au Clergé*
„ *tous leurs droits ; Enfin de rétablir toutes les*
„ *affaires de Religion sur l'ancien pié* „ A ces conditions il offroit aux *Genevois* la Paix & la liberté du commerce. Les Conseils

rejet-

rejettérent ces propositions, en repondant,
„ *Qu'ils sçavoient, qu'ils faut obéir à Dieu plûtot qu'aux hommes; Que pour cette Raison ils étoient résolus de sacrifier leurs biens, leurs avantages, leurs enfans, & leur vie même pour la parole de Dieu; & qu'il mettroient plûtot le feu aux quatre coins de leur ville que de se priver jamais Eux & les leurs, de ce précieux & sacré dépôt: Qu'il ne falloit point attribuër cela à opiniatreté; mais à la raison; puis qu'on doit soutenir la vérité & ceux qui l'annoncent. Que si pourtant on pouvoit convaincre par la parole de Dieu, leurs ministres de fraude ou de mensonge, le Conseil les feroit mourir, pour les sacrifier incessamment aux desirs de leurs adversaires, & à sa justice. Que l'Evêque pouvoit rentrer en ville librement, pourvû que, se souvenant de son nom, il voulût faire les devoirs d'un Evêque, selon la parole de Dieu. Mais quant aux instrumens de la superstition on ne pouvoit ni ne devoit les rétablir, tandis que Genéve se souviendroit, qu'elle est libre, & consacrée à Dieu seul.* „

Cependant comme les Bannits de *Penei* continuoient leurs hostilités, les *Genevois* envoïerent des Députés à leurs Alliés de *Berne* pour s'en plaindre & demander du secours. Le *Duc de Savoie* y envoïa en même tems quelques Agens, pour s'opposer aux représentations des *Genevois*, & pour se plaindre d'eux.

Le

Le vint sixiéme *Septembre*, le Conseil souverain de *Berne* entendit les Envoiés du Duc & ceux de *Genéve*, dans leurs représentations opposées. Aprés quoi il répondit aux premiers „ *Qu'il devoient incessamment,* „ *pour le bien de la Paix, écrire au Duc leur* „ *maître, de vuider le Chateau de Penei, d'ac-* „ *corder la liberté de commerce aux Genevois,* „ *& les laisser en repos. Que s'il ne le faisoit* „ *pas, la Ville de Berne renonceroit à son Al-* „ *liance, & verroit ensuite ce qu'elle auroit à* „ *faire sur ce sujet.* „ D'autre côté on répondit aux Députés de Genéve. „ *Que la* „ *Ville de Berne ne pouvoit pas dans ce tems,* „ *envoïer aucun secours à ses Comburgeois de* „ *Gênéve; mais qu'ils pouvoient prendre pour* „ *leur défense d'autres Troupes, soit dans la* „ *Suisse, soit au dehors, cependant qu'ils n'en* „ *devoient point prendre du Canton de Berne.* „ On voit par-là, que les *Bernois* étoient bien éloignés de penser à faire la guerre au *Duc de Savoie* pour le dépoüiller d'une partie de ses Etats, par tout ce qu'on a vû, & par ce qu'on verra encore dans la suite il est évident, qu'ils ne prirent les armes qu'à la derniére extremité; & qu'il ne tint pas à eux que le Duc ne conservât son Païs; ce qu'il auroit fait infalliblement, s'il avoit déferé à leurs exhortations pacifiques.

Il sembla d'abord vouloir y déferer. Le premier *Octobre* il fit publier au *pont d'Arve*,

&

& du côté de la *Porte de Cornevin*, qu'il rétablissoit le commerce entre ses sujets & les *Genevois*, & que ceux ci devoient désormais aller & venir librement dans ses Etats mais tout cela n'étoit qu'une amorce. Aucun des sujets du Duc ne venoit librement à *Genéve*, parce qu'on le leur défendoit en secret. Les *Genevois* de leur côté ne se fiérent point à cet Edit du Duc, parce que ses sujets continuérent à exercer leurs hostilités contr'eux, entr'autres ceux de *Jussi*, Village & Château appartenant à l'Evêque, sortant en armes avec quelques Gentil-hommes, & quelques Prêtres, fouragérent plusieurs maisons de *Genéve*.

LIVRE CINQUIEME.

LEs *Genevois* voïant qu'il n'y avoit plus rien à espérer de ce côté là, résolurent tout de bon de faire la guerre à leurs ennemis. *Baudichon*, qui avoit été nommé *Capitaine Général de la Ville* à la place de *Jean Philippe*, arbora un Drapeau, où il fit peindre des larmes de feu. & le huitiéme *Octobre*, il fit la revuë de tous ceux, qui s'enrolérent volontairement sous lui, pour aller chercher les ennemis; il s'en trouva quatre cens; mais ce nombre

ne suffisoit pas; il envoïerent deux des principaux Bourgeois chercher à faire du monde dans la *Suisse*. Ils trouvérent le moïen d'emprunter à *Berne* six cens écus; avec cet argent ils engagérent à *Neufchâtel* un vieux Officier, nommé *Jaques Widermouth*, qui leur promit de conduire promptement, & secrettement à *Genéve* un bon nombre de Soldats avec l'aide d'un autre Officier, sont parent, & homme de cœur, nommé *Erhart*, Bourgeois de *Nidau*.

Dans le même tems un Gentil homme François, nommé *Maigret*, fit une ouverture au Conseil de *Genéve*, pour leur procureur du secours de *France*, sous la conduite d'un autre Gentil homme, nommé *François de Montbel*, *Seigneur de Varei ou Verai*, son intime ami. On sçavoit, que le *Roi de France* étoit ennemi du *Duc de Savoie*; Ainsi il sembloit, qu'on pouvoit compter sur l'offre qu'on faisoit aux *Genevois*; Mais d'un autre côté plusieurs se défioient d'un tel secours, craignant que si une fois les *François* mettoient le pié dans la Ville, ils ne voulussent s'en rendre maîtres, & la garder pour le Roi. Cependant la nécessité étoit pressante; avertis d'ailleurs par les *Bernois* mêmes, qu'ils ne devoient point attendre de secours d'eux, ils conclurent qu'il falloit recevoir du secours, de quelque côté qu'il pût venir. Ainsi ils acceptérent

rent la propofition avec cette réferve, qu'on entretiendroit hors de la Ville les Troupes Françoifes, qui viendroient; Ce qui fut conclu le troifiéme *Octobre* & le neuviéme fuivant, les Confeils firent publier un ordre à tous leurs Citoïens & Bourgeois, de rentrer dans la Ville dans fix jours, fous peine d'être regardés comme des Traitres.

Dans le même tems un de leurs Officiers alla à *Laufanne* pour enroler du monde, du *Païs de Vaud* & des quartiers voifins. Mais le Clergé, la Ville, & les quatre paroiffes de *la vaux* s'y oppoférent, & on le lui défendit. Il eft vrai, que les *Laufannois* réfolurent de demeurer neutres, entre le *Duc de Savoie* & la Ville de *Genéve*. Ils défendirent à leurs fujets de prendre les armes pour aucun des deux partis. Mais les Chanoines fe moquérent de cette défenfe, & regardant *Genéve* comme une Ville hérétique, ils envoïerent des Soldats *de la vaux* à la guerre contr'elle. Cette circonftance ne fe trouve pas dans *Spon*, ni la fuivante en tout, quoique tirée de *Stetler*.

Le Capitaine *Jacques Wildermouth* s'aquitta fidélement de la promeffe, & vint à bout de lever environ 900. hommes tirés des *Comtés de Neufchâtel* & de *Valengin*, *de Bienne* & des terres de *Berne*, qui font au tour du *Lac de Bienne*; mais dans le tems qu'il fe préparoit à partir, & à traverfer le *Comté de Neuf-*

Neufchâtel avec son monde, *George de Rive Gouverneur du Païs* zélé Catholique & de plus sujet né du *Duc de Savoïe* fit défense à ces gens de passer outre. Ce contretems imprevû ne déconcerta point *Wildermouth*. Il déclara à ses soldats, qu'il permettoit à tous ceux, qui auroient peur, de s'en retourner chez eux. Ainsi il y en eut quatre à cinq cens, qui se retirérent. Les autres au nombre de 415. prirent la route de *Vautravers* pour entrer dans la *Bourgogne*, & passer par *Saint Claude*; mais aïant trouvé le chemin fermé de ce côté-là, ils prirent une route détournée, & extrêmement rude par le sommet des *Montagnes de la Joux*; & traversant des forêts épaisses, avec une fatigue extrême, incommodés de la pluïe & de la neige, où l'on enfonçoit jusqu'aux genoux, & manquant de provision pendant un jour entier & une nuit; enfin le troisiéme jour de leur marche, qui étoit le neuviéme *Octobre*, ils arrivérent à l'entrée de la nuit à la Montagne & au Village de *Saint Cergue*, où ils ne trouvérent ni gens ni provisions, les habitans s'étant tous sauvés avec leurs meilleurs effets. Cependant ils y passérent la nuit, faisant bonne garde. Il s'y trouva trois ou quatre jeunes gens, que les *Savoïards* avoient apostés pour les leur amener, & les livrer traitreusement entre leurs mains.

 Ils

Ils faisoient semblant d'être des guides que les *Genevois* leur envoïoient pour les conduire sûrement au travers le païs, leur disant: *Que leurs ennemis étoient assemblés au pied de la montagne, & au village de Gingins au nombre de trois à quatre mille tant à pied qu'à cheval, dans le dessein de les investir, dès qu'ils seroient descendus, & de les prendre tous*; ce qui étoit vrai.

Ces *Suisses* étoient mal armés; il n'y en avoit entr'eux, qu'une centaine, qui eussent des mousquets; tous les autres n'avoient que leurs épées; ainsi la partie étoit extrêmement inégale. Cependant, animés par la faim, qui les pressoit depuis deux jours & deux nuits, ils descendirent le lendemain, dans l'espérance de trouver à *Gingins*, de quoi se rafraichir. Les traitres, qui feignoient de leur servir de guides au lieu de les conduire droit au Village, leur dirent de s'arrêter au dehors dans une prairie, où ils leur promettoient de leur porter des vivres & du vin, autant qu'il leur en faudroit. Ils les firent entrer dans un chemin étroit & creux, où l'on pouvoit à peine marcher deux de front; d'autant plus, qu'il étoit bordé de part & d'autre de haïes épaisses, & qu'il étoit tout inondé d'un ruisseau, qui coule au travers. Ils allérent ensuite avertir les *Savoïards* campés près du Village partagés en deux corps, dont

dont l'un posté derriére une haïe vive au nombre de 1500. hommes, vint fondre sur les *Suisses.* L'autre corps, qui étoit un peu reculé, ne se donna aucun mouvement. Les *Savoïards* firent d'abord un grand feu, cependant comme le chemin étoit fort creux, ils ne purent pas faire beaucoup de mal à leurs ennemis. Ceux-ci de leur côté se tinrent fort serrés, enfoncérent une haie, & se mirent au large en bon ordre; après quoi ils reçurent courageusement les *Savoïards.* Ils se partagérent en deux Troupes, & attaquérent en même tems leurs ennemis; résolus de vaincre ou de mourir, ils se battirent en désesperés. Ceux d'entr'eux, qui avoient des mousquets, ne purent s'en servir que pour tirer une fois, & n'aïant pas le tems de recharger, ils furent obligez de s'en servir comme de massues pour assommer les ennemis. Enfin ils combattirent avec tant de valeur, qu'ils contraignirent les *Savoïards,* quoique si fort supérieurs en nombre, à prendre honteusement la fuite avec perte de plus de deux cens hommes, entre lesquels se trouvérent dans les premiers rangs leurs perfides Guides. Entre ces morts du côté des *Savoïards* on compta environ quarante Gentils hommes, & près de cent Prêtres armés comme des soldats, à la maniére de ce tems-là. Les *Suisses* ne perdirent

de leur côté que sept hommes, & une femme. Encore la femme se défendit-elle vaillamment, faisant le moulinet à deux mains avec une épée, dont elle tua quatre hommes avant que de mourir.

Jacques Spon réduit cette signalée Victoire des *Suisses*, que *Stetler* & *Ruchat* étalent avec tant de circonstances à quelques escharmouches, qu'ils eurent auprès de *Nion* avec ceux de la terre de *Gex*. Ainsi on en croïra ce, qu'on voudra ; tout ce dont conviennent ces trois Historiens est, que les *Bernois* avertis de cette levée de *Wildermouth*, ils envoïerent défendre incessamment à leurs sujets de prendre les armes ni pour ni contre la *Savoïe* ; & qu'ils députérent en même tems *Loüis de Diesbach*, & *Jean Rodolphe Negueli* tant au *Duc de Savoïe* qu'aux *Genevois* avec ordre de négotier la paix entre les parties, & de faire rebrousser chemin aux Troupes, dont on vient de parler ; marque qu'elles n'entrérent pas dans *Genéve*, comme le prêtend *Ruchat*.

Le Mardi douziéme *Octobre* les Députés de *Berne* arrivérent à *Genéve*, & représentérent aux Conseils : *Qu'ils avoient fait retirer les soldats de Berne & de Neufchâtel, à cause des inconvéniens, qui en pourroient naître, les Savoïards étant en armes par tout le païs. Ils leur demandérent encore, s'ils vou-*

loient

loient se désister de faire des sorties sur les Savoïards & les Peneisans, à condition, que ceux-là aussi se tinsses en paix. Les *Genevois* pour réponse représentérent à ces Deputés le tort, qu'ils leur avoient fait de les priver de ce secours. Ils se plaignirent d'être serrés par leurs ennemis de la maniére la plus triste, & protestérent en même tems, qu'ils ne feroient jamais aucun Traité avec des Traitres, à qui ils ne pouvoient absolument point se fier, priant les *Bernois* de leur donner du secours conformément à l'Alliance, vû que les vivres leur manquoient. Ils leur déclarérent aussi, que puisque les *Savoïards* avoient retenu prisonniers leurs trois Députés contre le droit des gens, & la foi donnée, ils retiendroient par droit de représailles, un Gentilhomme *Savoïard*, nommé *Wuflens*, qui étoit venu avec eux.

Dans le même tems le *Duc de Savoïe* au lieu d'exécuter ce, que les *Bernois* lui avoient demandé, qui étoit de ne plus donner d'azile aux *Genevois* réfugiés dans le *Château de Penei*, & de vivre en paix avec *Genéve*, leur envoïa deux Gentils-hommes, D'*Estavaïer* & *Fontanel*, pour faire de sa part à ces Seigneurs de nouvelles propositions de Paix, qu'ils rejettérent, & voïant, que le terme, qu'on lui avoit donné, étoit écoulé, sans que le *Duc de*

Savoïe eût rien fait à leur conſidération, les *Bernois* voulurent rompre avec lui, & préſentérent les lettres d'Alliance à ſes deux Envoïés pour les lui porter. Les deux Envoïés s'excuſérent de les recevoir, & de les porter à leur Prince. C'eſt pourquoi les *Bernois* les chargérent de lui dire, qu'ils lui donnoient encore pour la derniére fois, le terme de quinze jours, pour rétablir la liberté du commerce avec *Genéve*, & pour congédier les Réfugiés de *Penei* déclarant: *Que s'il ne leur donnoit cette ſatisfaction, ils romproient ſans retour avec lui, & lui renvoïeroient par un Héraut ſes lettres d'Alliance.*

Trois jours après ils envoïerent de nouveaux Députés à *Genéve*, pour négotier une Tréve entre cette Ville & le *Duc de Savoïe*. Les *Savoiards* y conſentoient pour les Gens de *Penei*, mais les *Genevois* ne ſe fiant point à eux, ne la vouloient point accepter; & comme les *Savoiards* faiſoient des priſonniers ſur eux, ils en faiſoient auſſi ſur les *Savoïards*. Les Députés eurent ordre de travailler à faire rendre les priſonniers de part & d'autre, de faire retirer les Troupes, qui s'aſſembloient à *Lauſanne*, & de déclarer aux *Genevois*, que s'ils refuſoient d'accepter la Tréve, cela ſeroit regardé comme une ingratitude.

Ces Députés arrivés à *Genéve* parurent devant le Conſeil général le vint-quatrié-
me

me *Octobre* ; ils exhortérent les *Genevois* à consentir à un Traité amiable, que leurs Seigneurs pourroient faire avec le Duc, les assûrant, que les Ducaux étoient contens de faire une Tréve pour négotier la Paix avec plus de facilité. Enfin ils leur représentérent : *Qu'il y auroit du danger pour eux, si l'on ne pouvoit pas conclure la Paix, parce que les Bernois aïant leurs ennemis à leurs portes, ils auroient le déplaisir de ne pas pouvoir leur donner du secours.* Ils demanderent aussi, qu'on leur rendît le Gentil-homme, qui étoit arrêté par represailles, & qui étoit venu à *Genéve* sur la parole de leurs Députés. Les *Genevois* répondirent : *Qu'on ne demandoit que la Paix, pourvû qu'elle fut ferme & solide. Qu'ils rendroient le Gentilhomme pourvû qu'on leur rendît leurs trois Députés. Que quant aux Peneisans, qui étoient des Citoïens traitres à la Patrie, qu'on avoit solemnellement condamnés à la mort, on ne pouvoit point faire de Traité avec eux.*

Les Députés furent mal satisfaits & même indignés de cette réponse, comme si les *Genevois* eussent rejetté de gaïette de cœur les voïes de pacification. Mais *Genéve* croïoit mieux connoître ses ennemis, & en effet les *Peneisans* de leur côté, le prirent sur un ton aussi haut, que les *Genevois*, & rejettérent fiérement la Tréve, disant : *Que l'Evêque leur Prince, dont ils soute-*

tenoient les interêts, ne devoit point faire de Tréve avec ses Sujets. Ainsi les hostilités continuérent de part & d'autre. Les *Bernois* approuvérent la réponse, que les *Genevois* avoient faites à leurs Députés à l'égard de la Tréve, mais ils trouvérent fort mauvaise celle, qu'ils avoient faite à l'égard de *Wuflens* prisonnier.

Le vint-sixiéme *Octobre* ils leur écrivirent une lettre remplie de menaces, leur mandant de le relâcher incessamment, puisqu'il étoit allé à *Genéve* avec leurs Députés & sous leur protection. Les *Genevois* contraints par la nécessité pour ne pas se broüiller relâchérent ce Gentil-homme, & priérent leurs Alliés de *Berne* de faire en sorte, que la vie de leurs trois Députés prisonniers à *Chillon* fut en sûreté.

Ces prétendus Députés de *Genéve* arrêtés à *Chillon* étoient *Darlot*, *Lambert*, & *Tocquet*, que les *Genevois* ne voulant pas se rapporter à ce, que *Loüis de Diesbach*, & *Jean Rodolphe Naigueli* leur avoient dit de l'ordre, qu'ils avoient donné aux Troupes de *Wildermouth* de se retirer, envoïérent sur la parole des *Savoïards* à *Coppet* pour en apprendre la vérité. On prit pour prétexte de cet envoi, que ces trois hommes devoient avoir part à la négotiation de la Paix, & qu'ils étoient envoïés à *Coppet* en qualité de Plenipotentiares ; mais

les

les *Savoïards*, qui soupçonnoient un artifice dans cette Ambassade contre la foi donnée les retinrent prisonniers ; & *de Lullin* Ballif de *Vaud* pour *Charles* les fit transférer au *Château de Chillon*, où ils demeurérent jusqu'à l'année suivante 1536.

Deux Envoïés de *Savoïe* allérent à *Berne*, porter la réponse du Duc sur la proposition d'une Tréve, & d'une Conférence. Elle contenoit en substance : *Que leur Prince avoit expressement ordonné au Maréchal de Savoïe de faire vuider le Château de Penei, & d'y mettre un Gentil-homme pour empêcher, qu'il ne s'y fit aucun mal. Qu'il avoit aussi fait publier un Edit pour r'ouvrir le commerce, & accorder la paix aux Genevois ; qu'il n'avoit point merité, qu'on renonçât à son Alliance en considération de Genéve. Qu'il consentoit, que les differends, qu'il avoit avec cette Ville, se vuidassent par une* Conférence *entre les Députés & ceux de* Berne. *Que les Bernois pouvoient choisir le tems & le lieu.* Les *Bernois* furent fort contens de cette réponse, pourvû, dirent-ils : *Qu'elle fut sincère, & que le Duc exécutât ses promesses, & congédiât ses Troupes.* Ainsi l'on convint d'une Conférence amiable, qui se tiendroit à la *Val d'Aôste* le vint-uniéme *Novembre.*

En attendant, affin que tout se disposât à une bonne Paix, ils écrivirent aux *Genevois* de n'entreprendre aucunes hostili-

 stés

tés ni par parole ni par voïe de fait contre le Duc & ses sujets, mais d'attendre tranquillement le succès de la Conférence, sous peine de perdre leur Alliance. Ils exhortérent aussi fortement le Ballif & les Villes du *Païs de Vaud* d'observer la promesse, qu'ils leur avoient faite. Les *Genevois* répondirent : *Qu'ils exécuteroient ce, qu'on exigeoit d'eux. Qu'ils prioient seulement les Seigneurs de Berne d'avoir leurs interêts en recommandation, affin que tout fut réglé sur le pied de l'Arrêt de Saint-Julien, & de la sentence de Païerne. Que du reste ils ne pouvoient point consentir, que le Duc mît un Gentil homme Savoïard dans le Château de Penei à cause des conséquences ; parce que le Château étoit de la Principauté de Genéve.*

Mais toutes ces démarches du *Duc de Savoïe* n'étoient qu'un amusement pour endormir les *Bernois* & les *Genevois* sous prétexte d'une négotiation. Il avoit ses Troupes à *Nion*, à *Coppet*, à *Versoi* & tout autour de *Genéve*. Il devoit les congédier, & il n'en fit rien. Il devoit laisser aux *Genevois* liberté entiére de commerce avec ses Sujets ; & cela ne s'exécuta pas. Il tint la Ville comme bloquée dans le dessein de l'affamer. Dès le troisiéme *Novembre* les *Savoiards* recommencérent les hostilités, & fouragérent les maisons des *Genevois* au de-là de l'*Arve* du côté de

Sac-

Sacconai. Les Députés *Bernois* retournérent chez eux le septiéme *Novembre*, bien étonnés de cette perfidie.

Comme les *Genevois* avoient toute la voïe du Lac ouverte, pour faire venir des vivres, le Duc entreprit encore de la leur fermer. Il fit venir à *Nion* une grosse barque, qu'il avoit fait construire à *Chillon* quelques années auparavant; & la tint là avec une petite escardre d'une centaine de batteaux pour empêcher, que rien n'entrât dans *Genéve*. Les *Bernois* aïant oüi parler de ces hostilités, écrivirent à *De Challant Maréchal de Savoïe*, & à *De Lullin Gouverneur du Païs de Vaud*: *Qu'ils n'envoïeroient aucun Député à la Journée de la Val d'Aôste, que premierement on n'établit un Traité solide avec les Genevois, comme on en étoit convenu à Berne avec les Envoïés du Duc*. Mais ni l'un ni l'autre ne tinrent aucun compte de ces représentations.

Néanmoins les *Bernois* animés d'un esprit de Paix, soit pour mettre le Duc dans tout son tort, soit dans l'espérance de venir enfin à bout de la faire bonne entre le Duc & *Genéve*, soit enfin, qu'ils pensassent dès-lors à s'emparer du *Païs de Vaud* par une conduite, qui paroissoit opposée à ce dessein, ils envoïerent une Députation à la *Val d'Aôste* pour le jour indiqué, malgré l'incommodité de la sai-

son,

son. Les Députés furent *François Naigueli* Trésorier, *Jean Rodolphe de Diesbach*, & *Pierre d'Erlach*, avec *Pierre Cyro* Chancelier. Ils eurent ordre de déclarer au Duc: *Qu'ils souhaitoient & vouloient absolument, que leurs Combourgeois de Genéve fussent désormais à couvert des vexations du Duc & de ses gens pour la Parole de Dieu, comme les autres Villes de l'Empire. Qu'à moins de cela on n'avoit rien à traiter avec lui. Que cependant LL. E. E. entendoient aussi que les Genevois n'entreprendroient rien en fait de Religion hors de leur Ville sur les terres du Duc. Qu'ils souhaitoient aussi ardemment, que S. A. s'en tînt à la conclusion de Saint-Julien, & à la sentence de Païerne, avec reserve de ses droits. Que si cependant le Duc ne vouloit pas y donner les mains, parce que par cette sentence le Païs de Vaud étoit engagé aux deux* Cantons *de Berne & de Fribourg, en cas de manque de foi, LL. EE. de Berne vouloient bien, pour gain de Paix, & pour terminer tant mieux les différends avec Genéve, & pour que cette Ville conservât ses libertés, consentir, qu'on laissât-là cet article, & qu'on cherchât d'autres moïens plus efficaces pour l'obtenir bonne.*

La Conférence d'*Aôste* n'aboutit à rien. Les Députés de *Berne* y arrivérent vers la fin de *Novembre*, & n'y trouvérent point le Duc, qui néanmoins avoit promis de s'y rencontrer. Il leur envoïa quelques personnes

fonnes pour faire fes excufes auprès d'eux, fe fervant de quelques raifons apparentes, qui l'avoient, difoit-il, empêché de fe mettre en chemin, les priant de venir à *Turin* ou à *Yvrée.* Ce manque de parole étonna les Députés, qui à leur tour refuserent tout net d'aller plus loin; ce qui obligea les Envoïés de *Savoïe* d'écrire à leur Prince. Il vint enfin, & d'abord les Députés de *Berne*, fuivant leurs ordres, expoférent leur commiffion, premiérement au fujet de la Religion, difant: *Que quand S. A. y auroit consenti, on traiteroit paifiblement du refte.* Ils demandérent donc, que *Genéve* fut affûrée dans la liberté de fa Religion, comme une Ville libre Impériale, ainfi que plufieurs autres Villes de l'Empire. Le Duc leur demanda les inftructions, qu'ils avoient, affin de traiter tout enfemble de tout, & ne voulut point rendre de réponfe pour l'affaire de la Religion feulement. Car ce Prince n'avoit pas tort de foupçonner la fidélité de la négotiation, puifqu'il ne pouvoit ignorer, que les *Bernois* ne pouvoient pas traiter fans les *Fribourgeois* de l'affaire de l'hipotheque du *Païs de Vaud.* Les Députés n'en voulurent rien faire, aïant ordre de ne point traiter d'autre chofe, que celle de la Religion ne fut finie. Le Duc auffi de fon côté perfifta dans fa réfolution, difant:

ſant : *Qu'il vouloit rapporter le tout à l'Empereur comme ſon Seigneur & ſon Parent.* Il ajoûta : *Qu'à l'égard de la Religion il ne pouvoit point permettre aux Génevois le changement, qu'ils y avoient fait ſans en avoir le conſentement du Pape, ou la ſentence du Concile general, & que d'ailleurs ſa Nobleſſe, qui ne vouloit abſolument point entendre parler de Réformation, étoit réſoluë de ſacrifier corps & biens pour exterminer les Luthériens.* Enfin il demanda une confeſſion de leur Foi. Les *Bernois* la lui refuſérent, diſant : *Que la Doctrine des Reformés étoit contenuë dans l'Ecriture ſainte.* Ainſi ils ſe ſéparérent ſans rien conclure. Cependant le Duc renvoïa des Députés à *Berne* pour demander encore une Tréve pour cinq ou ſix mois, repréſentant, qu'il lui falloit tout ce tems-là pour avoir la réponſe de l'Empereur, & pour en donner enſuite une à LL EE. & que peut-être auſſi par-là, on pourroit venir à la Paix, & éviter la guerre. Les *Bernois* répondirent le douziéme *Decembre* : *Que comme cette affaire regardoit principalement les Genevois, ils ne pouvoient rien conclure, ſans ſçavoir s'ils voudroient accepter cette Tréve, & qu'ils le leur écriroient pour ſe determiner ſuivant leur réponſe.*

Là-deſſus ils envoïerent à *Genéve Jean Rodolphe Naigueli* porter ces nouvelles propoſitions du Duc. Ils écrivirent auſſi

par

par lui au *Maréchal de Savoïe*, & au *Ballif de Vaud*; mais à son arrivée à *Genéve Naigueli* trouva les choses dans un état pire qu'auparavant. Le septiéme de *Décembre* les Savoïards avoient interdit publiquement tout commerce avec *Genéve* sous peine de la vie. Et comme le neuviéme du même mois les *Genevois* pressés par la disette, qui alloit en augmentant, avoient fait sortir de la Ville tous les étrangers, & les bouches inutiles, comme femmes & enfans, avec défense d'y rentrer sous peine de trois estrapades Les *Bernois* ne sçachant rien de tout cela, exhortoient les *Genevois* par leur lettre à accepter la Tréve proposée par le Duc, leur déclarant encore une fois, que si l'on en venoit à une guerre, ils doutoient de pouvoir leur donner du secours. *N'étant pas raisonnable*, disoient-ils, *de laisser nôtre Païs en danger pour secourir celui d'autrui.* Les *Genevois* répondirent: *Que le Duc de Savoïe les avoit amusés depuis long tems par des négotiations & par des propositions de Tréves, dans le dessein de les affamer, & de les ruiner. Qu'il avoit fait tout le contraire de ce, qu'il avoit promis à LL. EE. comme ils le sçavoient fort bien. Que pour cette raison ils étoient resolus de ne plus entrer en négotiation. Qu'ainsi ils les prioient de faire usage de leurs droits, & de mettre la main sur leur hipothéque, & de venir*

venir à leur secours avec les autres amis, qu'il plairoit à Dieu de leur envoïer.

Ces autres amis, sur le secours desquels les *Genevois* comptoient alors, étoient les *François*, ne comptant plus sur celui des *Bernois*, après les déclarations réiterées, qu'ils leur avoient faites. Les *Genevois* avoient tout de nouveau negotié secrettement auprès du *Roi de France* pour avoir son assistance, & ce Prince témoigna beaucoup de bonne volonté. Les *Bernois* en furent informés par l'Etat de *Bâle*, & ils en prirent de l'ombrage, croïant devoir exhorter les *Genevois* à ne pas chercher de la protection de ce côté-là, dans la crainte, qu'elle ne leur devînt un jour funeste.

C'étoit la façon de penser de l'Etat de *Berne* en ce tems là. Ils donnérent aussi avis au *Duc de Savoïe* de cette négotiation. *Ils s'imaginérent*, dit *Ruchat*, *d'effraier le Duc, & de le porter par cette confidence à souhaiter sérieusement la Paix.* Mais le Duc, qui comptoit sur les Troupes de l'Empereur, ne s'effraia point; en quoi il ne fit pas mieux. Ce n'étoit que pour lui donner le tems de les lui envoïer, qu'il avoit cherché par ces négotiations à amuser le tapis, parce que ce Monarque étoit encore alors dans le fond de l'*Italie*.

François Montbel, qui s'étoit sauvé à *Genéve* après sa défaite par le *Baron de la Serra*,

Serra, comme on l'a dit, proposa sérieusement aux Conseils de se mettre sous la protection du *Roi de France*. Il leur représenta 1. *La perte, qu'il avoit faite d'une de ses meilleures Compagnies pour les secourir.* 2. *Les frais insupportables, que leur causoient leurs négotiations auprès des Cantons.* 3. *Que la sentence de Païerne, quand même elle seroit exactement observée, ne leur étoit pas fort avantageuse.* 4. *Que le Roi ne demandoit autre chose, si non d'être Protecteur des libertés, des usages, & coûtumes de Genéve, lui voulant laisser tous ses droits, ses terres, & sa jurisdiction; & qu'il se contenteroit de pouvoir faire grace comme l'Evêque Du reste, qu'il fortifiéroit la Ville, & la secourreroit à ses dépens, aïant seulement en vûë de se venger de quelqu'un sous le nom de Genéve.*

Ces propositions embarrasserent fort les *Genevois*, qui d'un côté auroient voulu être secourus; tandis que de l'autre ils ne vouloient point de Prince. La matiére fut vivement débatuë dans les Conseils. Enfin ils convinrent d'une lettre, qu'ils écrivirent au Roi, où ils rejettoient en termes polis & couverts, la proposition, qu'il leur avoit fait faire, sans pourtant rejetter son secours. Ils lui disoient: *Que tout ce, qu'ils avoient souffert, & souffroient encore, étoit pour leur liberté; qu'ils la lui recommandoient comme à un Prince amateur des Villes franches.*

 Dans

Dans le même tems, le *Duc de Savoie* s'assûra du *Château de Penei* d'une maniére singuliére. Les Réfugiés de *Genéve*, qui le tenoient, faisoient tous profession d'être fidéles Serviteurs & sujets de l'Evêque. Cela n'accommodoit pas le Duc, qui prétendoit être Seigneur absolu & seul du País. Un jour le *Baron de Roll*, Gentil homme Savoiard, dont la postérité pretend exister aujourd'hui à *Soleure*, avec quelques autres de la même Nation, allérent dans le Château, comme amis, & sous prétexte de boire ensemble. Mais quand il y furent entrés, Ils s'en rendirent maîtres, chassérent une partie des *Genevois*, saisirent les autres, & les menérent prisonniers à *Gex*.

Dès le millieu du mois de *Décembre* de cette année 1535. la Ville de *Genéve* étoit bloquée par les Troupes du *Duc de Savoie*, & serrée de si près, tant par eau que par terre, que rien n'y pouvoit entrer qu'avec un grand risque, Et comme les vivres n'y étoient pas en abondance, & qu'on n'y en pouvoit amener qu'avec beaucoup de danger & de difficultés, les *Genevois* souffroient tout à la fois les maux de la guerre, & les incommodités de la disette. Ils demandoient instamment du secours aux *Bernois*; mais ceux ci ne voulant pas s'engager précipitamment dans une guerre, différoient d'un jour à autre de se déclarer.

Le

Les *Genevois* n'obtenant rien de ce côté-là, se défendoient le mieux qu'ils pouvoient avec un petit nombre d'avanturiers, François & Allemans, qui s'étoient jettés dans leur Ville ; & faisoient de tems en tems des courses sur les terres de *Savoie*. En même tems ils fortifioient quelques endroits foibles. Ils firent une demi lune à la tête de la porte *Saint Christophle*. Quelques jours après ils interceptérent des Lettres du *Duc de Savoie*, en datte du 19. & du 23. *Decembre*, qui ordonnoient au Commandant de ses troupes, le *Marquis de Medicis* de serrer *Genéve* de plus près ; celui-ci non content d'exécuter ces ordres, eut encore l'imprudence de faire une irruption dans les Balliages d'*Orbe* & de *Granson*, qui appartiennent en commun aux deux Cantons de *Berne* & de *Fribourg*. C'est ce, qui détermina les *Bernois* à déclarer la guerre en forme au *Duc de Savoie*. Ils ne pouvoient plus ignorer le danger extrême, où étoit *Genéve* de tomber enfin entre les mains de ce Prince, son ennemi implacable ; & voïant qu'il ne restoit plus de moïen de la dégager, que celui de prendre les armes, ils s'y résolurent enfin. Et d'abord pour s'assûrer de la bonne volonté de leurs sujets dans cette importante occasion, ils publiérent un Manifeste, qu'ils addréſſerent par maniére de Decret, à toutes les Commu-

„ *nevois, parce qu'ils avoient embrassé la Réfor-*
„ *mation, les avoit harcelés avec plus de fureur*
„ *qu'auparavant, & les tenoit bloqués fort étroi-*
„ *tement, & comme assiégés par ses Troupes,*
„ *en sorte qu'aucun d'eux ne pouvoit sortir sans*
„ *courir risque d'être tué; & que les Genevois*
„ *s'attendant à tous momens à être attaqués les*
„ *avoient priés & conjurés plusieurs fois, non*
„ *seulement en vertu de leur Alliance, mais*
„ *même comme Chretiens, & pour l'amour de*
„ *Dieu, de les secourir; Qu'eux considérant les*
„ *conjonctures périlleuses, où ils se rencon-*
„ *troient; les Genevois ne les aiant pas encore*
„ *remboursés des frais, qu'ils avoient faits pour*
„ *eux, & n'avant point d'argent, ils se fai-*
„ *soient beaucoup de peine de les aller secou-*
„ *rir à leurs propres dépens; mais que d'autre*
„ *côté; faisant réflexion que les Genevois étoient*
„ *si injustement persécutés, en haine de leur Re-*
„ *ligion, ils jugeoient, que leur honneur étoit ab-*
„ *solument interessé à les secourir, & à décla-*
„ *rer la guerre au Duc de Savoie; car les aban-*
„ *donnant ce seroit pour eux une tache, dont ils*
„ *ne se laveroient jamais. Qu'ils leur donnoient*
„ *avis de ces choses, leur commandant de leur*
„ *déclarer leur sentiment par écrit* „

Tous les Bailliages du Canton, à la réserve d'un seul répondirent à leurs Souverains Seignenrs: „ *Qu'ils approuvoient entiérement*
„ *leur conduite, & leur dessein de faire la guer-*
„ *re au Duc de Savoie, & de secourir Genéve.* „

Et leur offrirent leurs services avec une entiére fidélité.

1536 Aïant reçu de tous côtés cette réponse, par laquelle ils se virent assûrés de la bonne volonté de leurs sujets, le jeudi treiziéme *Janvier* 1536. les *Seigneurs de Berne* résolurent en grand Conseil, de déclarer la guerre au Duc, malgré les remontrances d'*Estavaïer*, son Envoïé, qui étoit venu faire des plaintes contre ceux de *Genéve*. Il fut arrêté, qu'on tiendroit cette résolution secrette jusqu'au dimanche suivant, & qu'alors on la communiqueroit à ce Ministre. Le vendredi quatorziéme ils donnérent avis de cette résolution à tous les Cantons, aux Etats Confédéres du *Corps Helvétiques*, & leur en dirent les raisons, les priant en vertu de leurs Alliances mutuelles de ne point laisser passer par leurs terres, les secours qu'on pourroit envoïer au Duc, & de retenir, & rappeller leurs sujets, qui pourroient aller s'engager à son service.

Le Dimanche seiziéme ils donnérent tous les ordres necéssaires pour cette expédition, & ils déclarérent la guerre à *Charles Duc de Savoïe* dans toutes les formes par un Héraut, qui lui porta de leur part le cartel, écrit en François.

On n'a jamais voulu bien démêler les raisons, qui portérent les *Bernois* à prendre les armes, ni venir au vrai fondement, qui a causé

cette guerre. Les Auteurs Hiſtoriens de la *Suiſſe* l'attribuent uniquement aux maux, que le *Duc de Savoïe* faiſoit aux *Genevois*, ſans conſidérer, que ce Prince n'avoit peut-être pas tous les torts dans cette conduite. Les *Genevois* en avoient agi durement avec le Duc dans bien des occaſions, où la douceur & la ſoumiſſion leur auroient convenu, comme dépendans en quelque maniére d'un Prince, qui ſans être abſolument leur Souverain (ce qui pourroit ſe diſcuter, ſi l'on convient, que *Genève* eſt la derniere Ville de *Savoïe*, comme le prétend *Cæſar* dans ſes Commentaires) avoit pourtant quelques ordres à donner dans leur Ville, & la façon, dont ils en chaſſérent l'Evêque, qui y avoit pourtant à commander, ne ſçauroit ſe juſtifier, ſi l'on en examine ſans paſſion toutes les circonſtances. Ainſi ce juſte reſſentiment, que le *Duc de Savoïe* fit paroître en cette rencontre à ce ſujet, ne ſemble pas devoir avoir porté la *République de Berne* à déclarer la guerre à un Prince, qui avoit des raiſons de ſon coté, qui demandoient une ſatisfaction. La méſintelligence, qui regnoit entre le *Roi de France* & le *Duc de Savïoe*, ni le voiſinage des Troupes de ce Monarque ne devoient point engager les *Bernois* à prendre les armes, puiſqu'ils les appréhendoient

eux-mêmes, & qu'ils avoient dissuadé les *Genevois* de se servir des secours de *François I.* qui pouvoient avoir des suites facheuses pour eux.

En effet, lorsque les *Bernois* eurent invité les *Fribourgeois* à prendre part à la conquête du *Païs de Vaud*, qu'ils alloient entreprendre, *Boisrigaut* Ambassadeur du Roi, qui étoit à *Fribourg*, se donna tous les mouvemens possibles, pour empêcher, que ces derniers ne joignissent leurs Troupes à celles de *Berne* pour cette expédition. Ce Ministre représenta au Sénat: *Que le Roi son Maître ne consentiroit jamais à cette conquête, qu'au contraire, il pouvoit les assûrer, qu'il s'y opposeroit de toutes ses forces.* Cette assûrance causa une forte contestation dans le Sénat entre ceux, qui vouloient prendre part à la guerre avec les *Bernois*, & ceux, qui ne trouvoient pas, qu'on pût avec honneur aller au secours des *Genevois*, avec lesquels on avoit entiérement rompu. On eut même tout lieu d'appréhender, que les deux partis n'en vinssent aux mains dans la Chambre des Deux Cens, pendant que les Troupes attendoient l'ordre de marcher, & que l'artillerie étoit déja toute préparée.

On connut dans la suite, que *Boisrigaut* avoit crû pour les interêts du Roi son Maître devoir empêcher les *Fribourgeois*

de

de marcher, dans l'eſpérance, que les *Bernois* n'oſant pas ſeuls entreprendre cette guerre, *François I.* viendroit plus aiſément à bout de s'emparer d'un Païs, qu'il regardoit de même, que les autres Etats du *Duc de Savoïe* comme un héritage, qui lui appartenoit du Chef de ſa Mere. De ſorte, qu'à parler déſintereſſément, il n'y a peut-être pas de la témérité à dire, que cette guerre ſe fit autant par convenance, que dans le deſſein de ſe ſaiſir d'une hipothéque, qui ne paroiſſant être, qu'une ſimple formalité ſuivant le ſtyle du tems, ne ſembloit pas devoir emporter la priſe du *Païs de Vaud*. C'eſt au moins l'idée de la Cour de *Turin*.

Quoiqu'il en ſoit, les *Bernois* donnérent le commandement de leur Armée à *Jean François Naigueli* Tréſorier, Officier expérimenté, qui avoit ſervi dans les guerres d'*Italie*. On lui donna pour Ajoints huit Conſeillers, entre leſquels étoient *Jean Rodolphe de Graffenriedt Criſpin Fiſcher*, & *Michel Ousburger*, avec le Chancelier *Cyro*. Les principaux Officiers après la Généralité étoient *Guillaume Hertenſtein* Capitaine d'artillerie, *Antoine Tillier* le jeune, *Jean Friching & Simon Wurſtenberguer*, ces deux derniers à la tête des Piquiers. L'ordre pour ſe mettre en marche fut donné pour le vint-deuxiéme *Janvier*.

Pierre de la Baume Evêque de Genéve connoissant la faute qu'il avoit commise en quittant la Ville, fit plusieurs tentatives pour y rentrer, mais le parti des Réformés grossissant tous les jours, elles devinrent inutiles. La réputation de *Calvin*, qui y étoit venu cette année 1736. attiroit chaque jour à *Genéve* de nouvelles familles, pour remplir la place des Bourgeois qu'on enchassoit, ou qui s'enbannissoient volontairement.

On dit, que *Pierre de la Baume* étant allé trouver l'*Empereur Charles V.*, lorsque ce Prince traversa le *Piémont* pour porter ses armes en *France*, voulut lui persuader, qu'il n'aquereroit pas moins de gloire à dompter les *Genevois*, qu'il s'en étoit acquis dans son expédition d'*Affrique*, & que *Charles* lui répondit: *qu'il le retabliroit dans* Genéve, *après qu'il se seroit rendu maître de la France.* Le Prélat voulant répartir à cette excuse, l'Empereur l'arrêta en lui disant: *ma Maison à perdu la Suisse, qui lui appartenoit, & je n'en dis rien; & vous faites bien du bruit pour avoir perdu Genéve, qui n'étoit pas à vous* Ce qui obligea l'Evêque de se retirer. C'est l'expression de l'Histoire Ecclésiastique.

Voici comment s'explique là dessus *Mezerai*: *Enfin* (parlant des Genevois) *ils se revoltérent entiérement & le chassérent. Il s'appelloit Pierre de la Baume.* *Ruchat* se revolte contre ces expressions de *Mezerai*: *Il n'est*

n'est pas vrai, répond il, *qu'ils se soïent révoltés contre l'Evêque*, & *qu'ils l'aïent chassé*. Mais pour adoucir la rudesse de ces paroles, il se sert d'un sophisme évident: *Au contraire*, dit il, *la derniére fois qu'il fut à Genéve, l'an* 1533. *les Conseils le priérent instamment d'y rester*, & *de se montrer un bon Prince à leur égard*. *Ruchat* ne fait pas attention, à ce qu'il semble, qu'en 1533, il n'étoit pas question à *Genéve* du changement de Religion, puisque lui même reproche encore à *Mezerai*, quil s'est trompé dans cette époque à ce sujet. Ainsi n'y aïant alors que des contestations de Jurisdiction entre le Siége Episcopal & les Sindics, l'Evêque n'auroit pas eu bonne grace d'abandonner son troupeau à la nouvelle doctrine, qui se répandoit déja à la sourdine dans le voisinage de *Genéve*; & les Conseils, comme l'avoüe lui même *Ruchat*, étant bons Catholiques Romains, ne devoient, ni ne pouvoient souhaiter autre chose, si non que leur Prélat restât dans leur Ville pour empêcher les malheurs, qu'ils appréhendoient

D'ailleurs il y a différentes maniéres de chasser un Evêque de son Diocése. Quand on lui ôte la liberté d'exercer sa Religion, qu'on lui brise ses Autels, que l'on enseigne que les Cérémonies de l'Eglise ne sont que des superstitions, qu'on les abolit, & qu'on lui défend la célébration du saint sacrifice de

de la Messe, *Ruchat* avoüera sans doute, qu'il n'en faut pas davantage pour dire, que l'Evêque fut chassé de *Genéve*, & que l'expression de *Mezerai* n'est ni inepte, ni contre l'honneur de *Genéve*, qu'ainsi elle mérite créance & l'estime, qu'il s'est acquise par son Abbregé Cronologique de l'*Histoire de France*.

Pendant ces entrefaites, il s'étoit passé quelques petites escarmouches entre les *Genevois* & les *Savoiards* Le troisiéme *Janvier*, les *Genevois* aïant envoïé quelques personnes au delà du *Pont d'Arve*, pour ramasser du bois, elles furent attaquées par les ennemis. On sonna l'allarme, & les *Genevois* coururent à leur secours; mais trouvant les ennemis beaucoup supérieurs en nombre, & craignant de se trouver entre deux Corps de Troupes, parce qu'il en venoit du côté de *Gaillard*, pour leur couper le passage du pont, ils se retirérent.

Les *Savoiards* se mirent dans l'Eglise de *Nôtre Dame de Grace*, qui étoit encore sur pié. Les *Genevois* y avoient laissé quatre hommes au clocher. Les Savoiards y voulurent mettre le feu; mais ces quatre hommes se défendirent courageusement & les contraignirent de se retirer. Le lendemain les Genevois firent démolir cette Eglise. Cependant la dissette alloit en augmentant à *Genéve*, & il y'avoit des gens riches, qui avoient

avoient l'inhumanité de tenir leurs gréniers fermés. Pour rémédier à ce désordre, le Conseil prit tout en mains, & fit vendre le blé, en le taxant à trois florins la coupe. On taxa aussi le vin & les autres danrées.

Le même jour les *Savoïards* entreprirent d'escalader la Ville par trois endroits. Ils donnérent l'assaut entre neuf & dix heures du soir. Les uns du côté de *Saint-Gervais*, qui n'avoit d'autre rempart qu'une simple palissade & un fossé Les autres du côté de *Rive* & de *Saint Victor*. Ces derniers s'approchérent au bord du fossé, & vinrent même au pied de la muraille avec des échelles; mais les *Genevois* les repoussérent, & les forcérent de se retirer.

Le seiziéme *Janvier* deux Hérauts de *Berne* arrivérent à *Geneve*, & vinrent porter la nouvelle, qu'on y avoit enfin résolu de faire la guerre au *Duc de Savoïe* pour le forcer à lever le blocus de *Genéve*. Cette nouvelle y apporta la joïe, & on y commença à respirer. Les *Bernois* en effet partirent au nombre de sept mille hommes le jour de la *Saint-Vincent*, & arrivérent le même jour à *Morat*, d'où ils firent sommer *Cudrefin* petite Ville au bord du Lac de *Neufchâtel*, de se rendre, & de leur remettre les grains, qui apdartenoient au Duc *Cudrefin* obéit, & ses Députés

putés vinrent à *Morat* le vint-troisiéme faire leurs soumissions, & prêter serment de fidélité. D'abord on y arbora l'Etandart de *Berne*.

Les *Fribourgeois* apprenant, que les *Bernois* étoient en pleine marche pour aller secourir les *Genevois*, les avertirent de ne faire aucun dommage aux Villes & aux Monasteres, qui étoient sous leur protection, nommément *Avanches*, *Païerne*, *Estavaier*, *Cugie*, *Saint Aubin*, *Vuissens*, *Prévondavaux*. *Font*, *Cheires*, *Rosei*, les Couvents de *Païerne*, & de *Romainmôtier*.

De *Morat* pour aller à *Paierne* il faut nécessairement passer par *Avanche*; mais comme en ce tems-là les *Bernois* n'étoient point en guerre avec l'*Evêque de Lausanne*, Seigneur temporel d'*Avanche*, ils laissérent à gauche la route de *Lausanne* & de *Lucens*, & prirent celle d'*Echallens*. A *Paierne* ils furent joints par un Enseigne de *Neufchâtel*, dont la Troupe témoigna une grande ardeur pour combattre. Ceux de *Paierne* offrirent aussi leurs services.

Le 24 l'Armée partit de *Païerne*, & étant arrivée le 25. à *Echallens*, la Ville de *Moudon* envoïa des Députés pour se soumettre, en réservant leurs priviléges, & en particulier, qu'on ne les obligeroit point à changer de Religion, à moins, qu'ils n'y consentissent. L'un des Dépu-

tés

tés étoit *Claude de Glana Seigneur de Villardens*, qui fut ensuite établi Ballif & Gouverneur du *Païs de Vaud*, provisionnellement. Il prêta le serment en cette qualité le vint septiéme *Janvier*. On envoïa aussi un Trompette sommer la Ville d'*Yverdon* de se rendre ; mais comme il y avoit une garnison assez considérable, elle le refusa. Comme les *Bernois* se hâtoient de secourir *Genéve*, ils ne trouverent point à propos de s'arrêter, & continuerent leur route du côté de *Morges*.

Les *Fribourgeois* voïant la rapidité de ces conquêtes, se rappellerent, que le *Païs de Vaud* étoit aussi bien leur hipotheque, que celle des *Bernois*, en cas, que le *Duc de Savoie* ne satisfit pas aux conditions du Traité de *Saint Julien*; considérant aussi, que les *Genevois* ne leur avoient pas rendu leur sceau, qui étoit attaché à la lettre de l'Alliance, ils se persuaderent, qu'ils avoient autant de droit à cette conquête que l'Etat de *Berne*, & qu'ils pouvoient par la même raison s'emparer du Païs, qui n'étoit point encore tombé sous les armes Bernoises: flattés de ces idées, ils se mirent en mouvement le vint-cinquiéme de *Février*, & partagerent leurs Troupes en deux corps; dont l'un fut commandé par *Jean Quentzis*, & *Ulric Nix*, *Guillaume Schuller* portoit la Banniére. Cette derniére

niére Famille subsiste encore dans l'État avec honneur.

Les *Bernois* trouvérent à redire à cette levée de bouclier des *Fribourgeois*, & prétendirent, qu'il ne convenoit qu'à eux d'entreprendre cette guérre, mais aïant reçû la réponse de leurs Confédérés, ils consentirent, qu'ils prissent leur part d'un Païs, qui est autant à la convenance, & à la bienséance de *Fribourg*, qu'à celle de *Berne*; mais pour être arrivés trop tard, ils ne purent s'emparer que du *Comté de Romont*, *de la Baronnie d'Estavaïer*, *des Seigneuries de Ruë*, *Bossonnens*, *Vevei*, *Surpierre*, *la Moliere*, *Châtel Saint-Denis*, *Attallens*, *Vuippens*, *Vuissens*, *Prévondavaux*, *Dellei*, *Saint-Aubin*, & d'autres Vassalités, qui appartenoient au *Duc de Savoie* Et comme les *Bernois* ne se contenterent pas de prendre les Païs de ce Prince dans *la Vaud*; mais qu'ils pousserent leurs conquêtes jusques dans le *Païs de Gex*, & le *Comté de Lausanne*, les *Fribourgeois* à la requête & priére de ceux de *Bulle* envoïerent *Jacques Ridola* Conseiller d'Etat pour recevoir le serment de fidélité & l'hommage des habitans & Bourgeois de cette Ville. Mais comme elle étoit un appanage des. *Evêques de Lausanne*, on fit avec ces Prélats en 1615. une transaction pour indemniser la manse Episcopale de cette perte. Le *Païs de la Roche* fut compris dans cet hommage.

Sebastien de Montfaucon Evêque de Lausanne auroit pû éviter avec une conduite plus mâle & plus prudente la perte entiére de son temporel, & se conserver les revenus immenses, que son Evêché lui produisoit; mais un mauvais Conseil & une terreur panique lui firent abandonner son Siége, que *Naigueli* occupa le trente-uniéme *Mars* au nom de sa République. Ce Général arriva triomphant à *Lausanne*, & prit possession du Château Episcopal, des Droits & généralement de tout le temporel de l'*Evêque de Lausanne*.

C'est ainsi que les *Bernois* & avec eux les *Fribourgeois* enleverent à la *Maison de Savoie* le *Païs de Vaud*, dont elle avoit été en possession depuis 276. ans. *Pierre de Savoie* l'avoit envahi l'an 1260. Sur l'Empire d'*Allemagne*, à qui il avoit été dévolu l'an 1218, par la mort du dernier *Duc de Zeringue*, Fondateur de *Berne* & fils du Fondateur de *Fribourg*. De sorte que *Berne & Fribourg*, partageant entr'elles ce païs, il sembloit que ces deux Républiques rentroient en possession de l'héritage de leurs Péres; si on peut se servir de cette idée.

Les *Bernois* n'aïant plus rien à craindre, s'occuperent à faire de bons réglemens dans leurs nouveaux Etats. On régla les affaires civiles le treiziéme de *Mai*, de la maniére qui suit. On partagea tout ce pais conquis en huit Bailliages. On mit un Baillif à

Yverdun, nommé *George Zumbach*. Un à *Moudon*, qui avoit dans sa dépendance les terres de *Cossonai*, *de Morges* & toute *la Côte*. Il se nommoit *Jean Frisching*. Un à *Lausanne*, qui s'appelloit *Sébastien Naigueli*, & qui avoit sous lui les trois Paroisses *de la Vaux*, *Lutri*, *Villete* & *Saint Saphorin*. On y mit aussi un Lieutenant Baillival, qui avoit sous lui *Lucens*, & autres lieux appartenans auparavant à l'Evêque, & de cette façon on le dépoüilla d'une rente d'environ cent mille écus d'or, qui entrent aujourd'hui annuellement dans le trésor de *Berne*. Un à *Avanche*, nommé *Augustin Tillier*. Un à *Chillion* pour *Vevei*, appellé *Augustin de Luternau*. *Vevei* étoit abandonné aux *Bernois* par les *Fribourgeois* par Traité au sujet du *Comte de Gruieres*, que ces derniers avoient empêché de rendre hommage à la Ville de *Berne*, qui l'en sollicitoit comme Vassal du *Duc de Savoie*.

Un à *Thonon*, nommé *Jean Rodolphe Naigueli*. Un à *Ternier*, qui s'appelloit *Simon Færber*, & un à *Gex*, nommé *Jean Rodolphe d'Erlach*. On établit aussi un Thrésorier particulier pour ce Païs. Le premier fut *Michel Ougsbourger*. Ce Thrésorier faisoit sa tournée dans le *Païs de Vaud* toutes les années avec un grand équipage, & suivi d'un Cortége magnifique; mais depuis quelque tems L.L. E.E. de *Berne* ont regardé

cette

cette dépenſe, comme inutile, de ſorte qu'aujourd'hui le Thréſorier voïage dans un équipage modeſte, & moins diſpendieux.

Ce qui avoit facilité cette rapide conquête du *Païs de Vaud*, eſt la guerre, que *François I. Roi de France*, quoique Neveu du *Duc de Savoie*, faiſoit à ce Prince. *Guichenon* prétend même, que le Roi avoit excité cette tempête, comme il s'explique, & qu'après *François de Bourbon Comte de Saint Paul* fut entré dans la *Savoie* du côte de *Montmelian*, où ne trouvant aucune réſiſtance, il s'empara de *Chambéri*, de *Montmélian* & de toute la *Savoie*, jusqu'à *Saleneuve*, & bientôt après de la *Breſſe*; la *Reine de Navarre* Sœur du Roi, & l'Ambaſſadeur du *Roi de Portugal* réſident en France, croïant obliger le Duc, lui écrivirent, que pour arrêter ce Torrent, il devoit ſe reſoudre à ſe mettre avec la Ducheſſe ſa femme, & le Prince leur fils à la diſcrétion de Sa Majeſté. *Charles de Soliers Seigneur de Morette* Gentil homme *Piémontois*, fut aſſez téméraire pour ſe charger de cette commiſſion, mais étant arrivé à *Turin*, le Duc lui commanda de ſe retirer, ne pouvant ſupporter cette inſolence de la part de ſon ſujet.

Dans ces circonſtances le Duc ſur l'avis de la marche des Troupes Françoiſes, envoïa *Jean Jacques de Médicis Marquis de Muß*, le *Comte Philippe Torneil*, *Jean Baptiſte*

Castaldo, & *César Magio* Capitaine Italiens, avec quelques Troupes, pour garder le passage de *Suze*. Mais les *François* avoient déja passé les monts. Le Duc quelques jours auparavant avoit mandé *Antoine de Léve* Lieutenant Général de l'Empereur, pour visiter sa Capitale, qu'il trouva en très mauvais état, & dans l'impossibilité de résister à une Armée si puissante. De sorte que le Duc voïant les François si près de *Turin*, il fit appeller les Sindics, & leur déclara, que n'étant pas en état de les défendre, il étoit forcé de les abandonner; leur conseillant de se rendre pour éviter la désolation & le pillage. Après quoi le Duc, la Duchesse, & le Prince leur fils sortirent par une fausse porte du Château, & après avoir fait embarquer l'artillerie, les munitions, & leurs meubles le plus précieux sur le *Pô*, ils se retirerent à *Verceil* le vint septiéme de *Mars*, laissant à *Turin Loüis de Savoie Comte de Pontcalier* en qualité de Gouverneur.

Ceux de *Turin* n'attendirent pas que le Duc fût à cheval pour aller à la rencontre des François. Un Héraut du Roi somma la Ville de se rendre, ce qu'elle fit le troisiéme d'*Avril* avec protestation, qu'on n'entendoit point déroger aux Droits de Souveraineté du Duc, ne faisant que céder au tems & à la nécessité. On ne laissa cependant pas de piller *Turin*.

On

On voit bien, que cette puiſſante diverſion favoriſa extrêmement les deux Cantons de *Berne*, & de *Fribourg* dans leur entrepriſe, & qu'ils peuvent ſans confuſion avoüer, qu'ils doivent la conquête du *Païs de Vaud* aux armes des François. On trouva par tout ſi peu de réſiſtance, qu'il ſembloit, qu'on alloit plûtôt à une fête galante, qu'aux ennemis. *Yverdun* & le *Château de Chillion* firent mine de ſe défendre; mais *de Saint Saphorin*, qui commandoit dans la premiere, & *de Rie* dans *Chillion* le firent ſi légérement, qu'on ne peut pas appeller cela défendre une Place.

Voilà en abregé la maniére, dont ce beau & fertile pais a été ſommis à la domination des deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*, qui l'ont conquis non ſeulement ſans le ſecours d'aucun autre Canton; mais même contre leur volonté. Auſſi le *Pais de Vaud* n'eſt il pas attaché à la garantie du *Corps Helvetique*, quoiqu'il ſoit enclavé préſentement dans les limites de la *Suiſſe*, à cauſe de ſes Poſſeſſeurs uniquement, & non point en vigueur de la *Confédération Helvétique*. Ce qui s'eſt manifeſté en 1742. lorsque les *Eſpangnols* en approchant de *Genéve* ſembloient vouloir inquiéter cette Ville, ou chercher un paſſage au travers du *Vallais* pour entrer en *Piémont*. Les *Bernois* extrêmement ſoigneux & vigilans demandérent

rent une Conférence aux *Fribourgeois* pour consulter ensemble sur les moïens de prévenir le Général Espagnol contre les desseins, qu'on appréhendoit, qu'il eût ordre de son maître d'exécuter au désavantage de *Genéve*, & du *Païs de Vaud*, ou du moins au désavantage de l'exacte neutralité que le *Corps Helvétique* à soin de garder à l'égard des parties belligérentes dans toutes les occasions, qui se présentent. La Conférence fut accordée & indiquée pour le huitiéme *Novembre* de là même année 1742. Les Députés de *Berne* étoient *Christian Willading Banneret & Charles Emmanuel de Wattenville*, *Seigneur de Belp*, & *Thrésorier* aujourd'hui *Avoïer*. Ceux de *Fribourg* furent *François Joseph Nicolas d'Alt*, *de Tieffenthal*, *Avoïer*.

Blason & Armes de cette Maison Ecartelé au premier & dernier gueule à la Rouë d'or, au deuxiéme & troisiéme d'or au Levrier de sable rampant, accollé & bouclé d'argent; sur le Tout un écuson en cœur de gueule à la façe d'argent, qui est d'Autriche, parti d'or à l'aigle de sable au Chef parti, c'est à dire à deux têtes, bequée & membrée de gueule, qui est d'Empire. Timbré d'un casque grillié, & bordé d'or, avec un collier de même, & fourré de gueule, mis de front avec des lamberquins d'or, sable & gueule; a pour Cimier une Couronne de Baron, de la quelle sortent, 7. plu-

7. plumes rangées en demi cercle, dont la premiére en commançant par la dextre eſt de gueule, la 2. d'or, la 3. de gueule, la 4. & la plus élevée d'argent, & finiſſant par la ſeneſtre la 5. d'or, la 6. de gueule, & la 7. d'or, avec un bras mouvant vers le Chef, la main d'azur. le bras vétû de même, armé d'un Badelaire, ou épée large en coutelas & courbé, à la garde d'or, & lame d'argent, prêt à frapper, brochant ſur le tout, & pour ſupport deux levriers d'argent à la tête contournée, lampaſſés accolés, de gueule, bordés & bouclés d'or.

Et *François Pierre de Griſet, Seigneur de Forel, Conſeiller d'Etat.* Cette Maiſon décorée de la qualité de *Baron* eſt d'une ancienne Nobleſſe originaire de *Savoie*, où elle étoit connuë ſous le nom de *Griſeti.* Elle a fourni de grands Magiſtrats à la République, de bons Officiers à la *France*, un Conſeiler privé du *Roi de Pologne*, & un grand Maître de la Maiſon du *Prince Xavier* fils de ce Monarque, *Electeur de Saxe*, en la perſonne du *Commandeur de Forel, Chevalier de l'Ordre de Malthe.*

Don Raimond Deſpuig Grand-Maitre de l'Ordre des Chevaliers de St. Jean à Malte, accorda à ce Commandeur touts les priviléges de l'Ordre par ſa Lettre patente du 17. *Mars* 1739 Ce qui prouve contre l'opinion de bien des gens, que la Nobleſſe Suiſſe

peut parvenir à touts les gardes & à touts les honneurs, & quil n'y a rien de si distingué dans l'Ordrè, où elle ne puisse aspirer.

Godefroy de Griset Seigneur de Font, de Cheire, de Vilarsel, de Ropra, & Marnan. Procuré du *Segnieur de St. Aubin Noble Jean Donciez* prêta Homage de fidelité le 28. *Mars* 1536. à L.L. E.E. de *Fribourg* entre les mains de *Laurent de Brandenbourger* Avoïer regnant de cette Republique, sous la reserve & condition, qu'en cas de guerre entre les *Ducs de Savoie* & cet l'Etat, les dits *Nobles Donciez* ne prendroient pas les armes contre les *Duc de Savoie.* Je cite cet homage, que l'on peut voire plus amplement dans nôtre Archive pour une preuve du ménagement, que l'on avoit alors envers la Noblesse, qui prenoit des établissimens dans ce Canton.

On trouve, que *Pierre de Griset* presida aux assisses de Grandcour au païs de *Vaud* deja du tems de *Berold Comte de Savoie & de Maurienne*, *Jean* son Fils fut Ecuïer & Chef de trente Nobles sous *Humbert I.* surnommé *aux Blanchemains Comte de Savoïe & de Maurienne*, témoignage bien authentique, qu'il y a en, *Suisse* une Noblesse aussi ancienne & illustre qu'aillieurs, les Alliances de cette Maison sont proportionnées à son illustration, & des mieux soutenuës.

La

La Maiſon de *Griſet* réunie aujourd'hui au Chef de *Nicolas* a toûjour poſſedé pluſieurs Terres Seigneuriales dans le *Pais de Vaud*, & poſſéde encore aujourd'hui celle de *Middes*, *de Forel*, dont elle porte le nom *de Trey*, *de Derlaret*, & *Dorswir* en *Alſace*. La pieté de ſes Ancêtres a beaucoup contribué à fonder le Couvent des Peres Cordeliers de cette Ville, ce qu'ils poſſédent à *Fond*, vient de cette Maiſon. Son Blaſon eſt armes de ſable à un Bouq ſauvage ſaillant d'argent, membré de gueule, timbré d'un chef de Cigne aſſis ſur ſon bourelet torqué au feüillages pendant de metail & couleur aux armes & blaſon, & leur mot de deviſe *Outre ſaillant*.

Dans cette Diette de *Morat* il ne fut point queſtion de ſommer les Cantons Alliés de fournir leur Contingent, comme ils le furent à la Diette de *Baden* en 1743. d'envoier leurs troupes à *Bâle* pour garder les frontiéres de la *Suiſſe* contre l'Armée de la *Reine de Hongrie* commandée par le *Prince Charles de Lorraine*, qui menaçoit d'envioler le Territoire pour paſſer dans l'*Alſace*. Chaque Canton y envoïa le monde deſtiné pour ces ſortes d'occaſions ſuivant le Traité de la défenſive; au lieu que pour l'affaire de *Génève* il n'y eut que les deux Cantons de *Berne* & de *Fribourg* qui armérent. Celui

de *Zurich* envoïa un Drapeau dans la Ville de *Genéve* en vertu de l'Alliance particuliére, que ce Canton & celui de *Berne* ont avec les *Genevois*; mais ce ne fut pas en vertu de la *Confédération Helvétique*, ni en vigueur du Traité de la Défensive; ou pour me servir du terme de la Nation, du Défensional.

La *République de Vallais* se mit aussi en état de défendre son Païs, & de repousser les *Espagnols*, en cas qu'il eussent voulu forcer leur passages pour entrer dans la *Vallée d'Aôste* par le mont *Saint Bernard*, ou dans le *Milanois* par le mont *Saint Plomp*. On s'étoit assemblé pour cet effet à *Vevei* dans le mois de *Février*; les Députés de *Vallais* s'y rencontrerent avec ceux des deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*, qui furent les mêmes, qui avoient été à *Morat*. Ceux de *Vallais* étoient *Zenrufinen*, & *de Sépibus*. On y prit les mesures convenables pour empêcher, qu'on ne forçat le passage, & qu'on ne violât la Neutralité. Les *Bernois* firent défiler leurs Troupes, & les postérent depuis *Ville-Neuve* jusqu'à *Genéve* le long du Lac sous les ordres de *Rodolphe de Bonstetten*, & d'*Amedée de Diesbach*. Les *Vallaisans* gardérent avec les leurs le fameux passage au dessous de *Saint Gingau*, & les *Fribourgeois* donnérent ordre aux Régimens de *Romont* & de *Châtel Saint Denis* d'être prêts à marcher au premier commandement.

A

A *Baden* l'année suivante, on fit à peu près les mêmes dispositions, pour le côté de *Bâle*, où l'on envoïa un Corps considerable de Troupes sous les ordres du *Colonel Général Eaisch* pour garder le passage d'*Augst*, & d'*Arisdorf*. Les Députés de *Fribourg* pour cette Diette furent *Nicolas Antoine de Montenach, Avoier, & François Pierre de Griset, Seigneur de* Forel, *Conseiller d'Etat* La famille de *Montenach* est extêmement illustrée dans la République par la grande quantité de grands Magistrats qu'elle a fourni à l'Etat, & par quatre Avoïers qu'elle lui a donnés ; sçavoir *Charles* en 1616. *Jean Daniel* en 1653. *François Nicolas* en 1729. & *Nicolas Antoine* en 1740.

C'est ainsi qu'on a presque toûjour, crû devoir agir en *Suisse* dans ces sortes d'occasions ; & c'est par là, qu'on a évité les désagrémens, que d'autres Républiques ont essuïés ; l'une en s'entendant dire par un fameux ministre, qu'elle ne sçavoit faire ni la Paix, ni la guerre ; & l'autre en lisant une affiche attachée à la porte de la chambre du grand Conseil, qui contenoit ces paroles : *Contemptâ senûm sapientiâ, & juvenum ignorantiâ insolescente, corruit Respublica.*

On a transporté ce trait d'Histoire passé de nos jours, dans un tems extrêmement reculé, mais l'on ne croit pas qu'il soit déplacé,

cé, puis qu'il sert à prouver la conduite de la Nation, & de quelle maniére le *Païs de Vaud* est attaché à la *Conféderation Helvetique*. Pour revenir donc à l'année 1536. Les *Zuriquois* & les *Bernois* persévéroient toûjours dans leur ardeur à soutenir les Réglemens, qu'ils avoient faits contre les pensions, & les services étrangers. Les sollicitations pressantes, que faisoient faire en *Suisse* diverses Puissances, qui étoient en guerre; *l'Empereur*, *le Roi de France*, *le Duc de Savoie* & d'autres Princes encore, pour avoir du secours des Cantons, causérent divers troubles dans le *Corps Helvetique*. Les *Zuriquois* firent sur ce sujet de vives représentations aux Cantons en diverses Diettes, & les sollicitérent à abolir cet usage des pensions & des services étrangers.

La Diette devoit s'assembler à *Baden* au mois d'*Août*; les *Bernois* donnérent ordre à leurs Députés de dire aux Cantons : *Qu'ils avoient déja publié depuis quelque tems les ordonnances nécessaires sur ce sujet, & qu'ils souhaiteroient, qu'on s'y conformât dans toute la Suisse, & qu'on n'écoutât plus les etrangers dans leurs Sollicitations.*

La chose fut proposée dans cette Diette; mais on n'y convint de rien. Les Députés de *Lucerne*, de *Zug*, de *Soleure*, de *Schaffhausen*, & d'*Appenzell*, déclarérent : *Que, quant à eux ils approuvoient la proposition de ceux de*

Zurich,

Zurich, *& qu'ils etoient prêts à écouter ce que les autres diroient, pour en faire le rapport à leurs Supérieurs.* Ceux *d'Uri, de Schweitz, & d'Underwalden sur le bois* dirent : *Qu'ils avoient renoncé par serment aux services étrangers, & aux pensions, & qu'ils prioient les autres Cantons de se conformer à eux dans cette affaire. Underwalden sous le bois* répondit : *Qu'il rapelleroit ses Soldats de toutes parts ; que cependant il vouloit garder fidélement envers l'Empereur le Traité de l'Union heréditaire, & envers le Roi de* France *celui de la Paix perpétuelle, & qu'il étoit d'avis de renvoïer tous le Ministres etrangers. Glaris* dit : *Qu'il suivroit avec plaisir la Résolution, qui seroit prise à la pluralité des suffrages.* Il est à présumer, que *Bâle & Fribourg* eurent des sentimens plus conformes à leur interêts. Le Commerce que ces deux Cantons ont en *France* les rend ennemis de ces sortes d'inovations.

Il sembloit que de si belles disposition promettoient une conclusion heureuse & unanime ; mais tout cela ne fut qu'un feu de paille. On résolut de se rassembler en *Septembre* pour examiner cette affaire à fond. Les *Bernois* donnérent ordre à leurs Députés de faire de nouveaux efforts auprès des Cantons sur ce sujet, & de leur dire : *Qu'ils ne demandoient rien à Dieu avec plus d'ardeur, si non, que comme par la grace du Seigneur, ils avoient aboli chez eux ce honteux trafic, qu'il*

plût

plût aussi à chaque Canton de faire la même chose, pour la goire de Dieu & pour le bien général de tout le Corps *Helvétique. Qu'il seroit bon que chaque* Canton *eût assez de zèle, pour faire cela chez soi.* Enfin ils chargérent ces Députés de proposer, *qu'il fût défendu à tous les membres du Corps Helvétique, d'entrer dans aucune alliance sans le consentement des autres.* On ne pensoit point alors au *Traité d'Union*, qui fut fait depuis avec la *Hollande*, ni à tant de nouvelles levées, qu'on a permises sans scrupule. Mais, continue l'auteur, les sollicitations des deux premiers Cantons furent inutiles, au moins dans le *Canton de Fribourg*, cela est vrai, & à peu près dans les autres aussi, car l'Empereur voulant faire rendre les places, que *François I.* avoit prises au *Duc de Savoie*, ces deux Princes en revinrent à une guerre ouverte, & les *Suisses* malgré la défense, qu'on avoit faite de s'engager au service des Princes etrangers, y allérent en grand nombre.

Au reste comme le *Pape* desiroit ardemment de réconcilier ces deux Monarques, il dépêcha les Cardinaux *Carpi & Trivulce*, celui ci vers le Roi, & celui-là vers l'Empereur, pour les exhorter à terminer leurs différens à l'aimiable, plûtôt que d'emploïer la voïe des armes au grand scandale de toute la Chrétienté, au hazard de leurs personnes, à l'avantage des infidéles

&

& de hérétiques, & à la ruine de leurs sujets. Ces exhortations déterminérent le *Roi de France*, à donner ordre à l'Amiral de ne rien entreprendre, de mettre seulement une forte garnison dans *Turin*, & dans *Fossan* ou *Coni*, à son choix, affin d'y retenir quelque tems l'Empereur, s'il s'y présentoit, & de ramener le reste de ses Troupes en *Dauphiné*.

Suivant cet ordre l'Amiral laissa dans *Turin Annebaut* en qualité de Lieutenant de Roi, avec sa compagnie d'armes, & une forte garnison, & établit pour Gouverneur dans *Fossan Antoine du Prat Seigner de Montpesat*. Mais le *Cardinal Carpi* ne trouva pas autant de facilité auprès de *Charles V.* qui avoit déja déclaré à l'Ambassadeur de France: *Qu'il n'écouteroit aucunes propositions, à moins qu'on n'eût auparavant fait repasser les Alpes à toutes les Troupes Françoises, & qu'on n'eût retabli le Duc de Savoie dans toutes les places, qu'on lui avoit enlevées.* En même tems il envoia ordre à *Antoine de Leve* de passer la *Sesia*. Ce qu'il fit le huitiéme de *Mai*, & bientôt après il se trouva maitre de *Fossan* par la trahison du *Marquis de Saluces*.

Ce Marquis qui étoit Italien, avoit un procès pendant à la Chambre Impériale, pour le *Marquisat de Montferrat*, qui lui étoit disputé par le *Duc de Savoie*, & par celui de *Mantouë*. *Antoine de Léve*, qui avoit beau-

beaucoup de crédit auprès de l'Empereur, l'aſſûra, qu'il gagneroit ſon procès, s'il vouloit prendre le parti de l'Empereur contre la France, & pour lui ôter toute défiance, il lui promit à cette condition ſa fille en mariage. Le Marquis promit tout, & ſe ſervit de l'autorité, que le Roi lui avoit confiée, pour favoriſer les Imperiaux. Comme il étoit chargé de faire fortifier *Foſſan*, au lieu de faire avancer le travail, il trouvoit tous les jours quelque moien pour ne rien conclure. Il fit ſecrettement déſerter tous les pionniers. Il détourna les vivres, les poudres & le Canon. *Montpeſat*, qui commandoit dans *Foſſan*, quelque foible qu'il fût, fit d'abord une ſortie, où ſes gens gagnérent les tranchées des ennemis, en tuérent un grand nombre, & les mirent tout à fait en déroute. Le lendemain ils en firent une autre auſſi vigoureuſe, où de *Léve* fut obligé de prendre la fuite; mais comme il étoit porté dans une chaiſe, parce qu'il avoit la goute, ſes porteurs craignant d'être pris eux mêmes, le jettérent dans un champ de bléd, & s'enfuirent. Malgré cet avantage les aſſiégés manquant des vivres, & ſe voiants abandonnés par le *Marquis de Saluces*, qui venoit de ſe retirer dans ſon *Château de Ravel*, ils envoïérent à de *Léve*, *la Roche du Maine* pour capituler. De *Léve* permit aux aſſiégés de demeurer encore

dans

dans la place un mois, au bout duquel ils la rendroient, s'ils n'étoient pas secourus, & en sortiroient avec leurs armes, Enseignes déploïées, & tout leur équipage de guerre, en laissant seulement l'artillerie, les munitions & les chevaux, qui seroient plus hauts de six paumes & quatre doigts. Il leur fut aussi permis d'acheter des vivres autant, qu'ils en auroient besoin, & de faire passer dans la Ville l'argent, que le Roi leur envoieroit; mais ce secours n'étant point venu, les Assiégés remirent la place entre les mains *d'Antoine de Léve* dans le mois de *Juillet*; & aussitôt *Montpesat* fit partir *Martin du Bellai* pour aller rendre compte au Roi de tout ce qui s'étoit passé.

L'Empereur voiant que ses Troupes avoient été si longtems à prendre une place aussi peu considérable, que *Fossan*, ne voulut pas poursuivre le siége de *Turin*, qui étoit une Ville fortifiée, & très bien pourvûë de soldats & de munitions, il alla droit en *Provence* dont il vouloit se rendre maître. Il se saisit d'abord *d'Antibes*, d'où il s'avança jusqu'à *Fréjus*, & aiant laissé cette Ville à gauche, il se rendit à *Aix*, trouvant par tout le païs abandonné, parceque *François I.* avoit donné de si bons ordres pour ôter à l'ennemi les moiens de subsister, qu'il avoit fait faire le dégât par tout.

On admira dans cette occasion le zèle des *Provençaux* pour le Roi & pour leur Patrie. Car ils brulérent eux-mêmes le foin & la paille sans attendre l'ordre des Officiers, pour empêcher que le ennemis ne s'en prévalussent. Aussi le Roi content de leur zèle les déchargea de toutes sortes d'impôts & de tailles pendant dix ans. Ce Prince ensuite divisa ses Troupes en deux Corps, dont le premier se campa sous *Avignon*, près de *Cavaillon* entre le *Rhône* & la *Durance*, par où *Hannibal* entra en *Italie*, dans une large prairie, sous le commandement du *Maréchal de Montmorenci*. Le Roi avec l'autre corps d'armée se posta à *Valence* pour soutenir le premier, s'il étoit nécessaire. Pendant que ce Prince étoit à *Valence*, il lui vint un secours de douze mille *Suisses*, qui anima beaucoup le cœur des François, & embarassa extrêmement les Impériaux.

Ces Suisses étoient du nombre de ceux, que *Ruchat* dit avoir été gagnés. Les *Princes étrangers*, dit il, *répandirent tant d'argent, & promirent tant de pensions, que divers Cantons, sur tout les Catholiques, se laisserent gagner.* Cet Auteur n'ignore pas, qu'on ne resiste guéres à quarante millions; ainsi il n'est pas surprenant, que les Cantons Catholiques aïent donné des Troupes à un Roi leur Allié pour lui aider à défendre son propre païs. Ils n'ont fait, que ce à quoi la Paix perpétuelle

tuelle les obligeoit. Le *Canton de Fribourg* y eut mille à douze cens hommes sous la conduite de *Gaspar Werli*, *Rodolphe Lewenstein*, & *Ulric König*. *François d'Affri*, & *Jacques de Reiff* portoient les deux Banniéres. *Ulric König* fut de l'expedition de la *Savoie* & du *Piémont*. Sa troupe n'étoit point paiée, & vouloit cependant l'être. Le Roi ne donnoit point de solde. Il n'y avoit point d'argent au Trésor, au moins pour les Suisses. Cela fut cause, que ceux ci s'impatientant, & se trouvant dans la nécessité, ils pillérent une maison religieuse. Les Généraux François firent arrêter *König*; lui firent son procès, & le condamnérent à avoir la tête tranchée. Son petit fils *François Pierre König* fut Avoïer de Fribourg en 1645. Il avoit été auparavant Général d'Artillerie dans les armées de l'Empereur *Ferdinand III*. Ce Prince l'avoit créé *Baron d'Empire*, l'avoit fait son Chambellan, & lui avoit confié le Gouvernement de la Ville de *Lindau*, il étoit *Seigneur de Grangettes* & *de Faiens*. Son fils unique en se faisant Capucin finit la famille.

Mais pendant que le Roi félicitoit les *Suisses* sur leur zèle pour ses interêts, il reçut la nouvelle affligeante de la maladie du *Dauphin*, & presque aussi-tôt sa mort arrivée à *Tournon* le douziéme du mois d'*Août*. Ce Prince n'avoit que dix-huit ans

& six mois. Ce fut le *Cardinal de Lorraine*, qui porta cette triste nouvelle au Roi, les autres Seigneurs n'aiant pas voulu s'en charger. Dès que le Cardinal eut abordé *François I.* ce Prince lui demanda aussi tôt des nouvelles de la santé de son fils. Le Cardinal lui aiant répondu en bégaïant, & d'une voix chancelante, qu'il venoit d'apprendre, que sa maladie étoit très dangereuse, & qu'elle augmentoit toûjours. *J'entens ce langage*, dit le Roi, *mon fils est mort, vous n'osez pas franchir le mot.* Le Cardinal aiant jetté un profond soupir sans parler, le Roi se retira seul auprès d'une fenêtre, où en soupirant, & levant les mains vers le Ciel: *Mon Dieu*, dit il, *je sçai, qu'il est juste, que je supporte patiemment tout ce, qui vient de vôtre main toute puissante; mais de qui dois je attendre que de vous même la constance, & un courage assez ferme pour ne pas succomber à des coups si rudes: déja mon Dieu, vous m'avez affligé en suscitant contre moi tant d'ennemis, qui décrient ma réputation, & maintenant pour comble de malheur, il vous à plû d'y ajouter la mort de mon fils. Que vous reste t' il à faire? Si non que vous m'anéantissiez devant les hommes, & si vous avez résolu de le faire, instruisez moi du moins, & faites moi connoitre vôtre volonté, affin que je n'y resiste pas, & que je me fortifie dans la patience, vous qui êtes assez puissant pour tirer la force de la foiblesse même.*

On

On soupçonna, que le *Dauphin* avoit été empoisonné, & l'on arrêta le *Comte Sébastien de Montécuculi* son Echanson, qui avoüa une action si détestable, & dit: *Qu'il y avoit été sollicité par Antoine de Léve, & François de Gonsague Généraux de l'armée de l'Empereur Montecuculi* fut tiré à quatre chevaux dans la Ville de *Lion* le septiéme d'*Octobre*, & ceux, qu'il avoit accusés, niérent hautement d'avoir eu part à une si noire perfidie. Le *Pape* honnora la mémoire du *Dauphin*, & lui fit faire un service solemnel à Rome, tel qu'on en fait pour les Cardinaux.

Dès le lendemain que le Roi eut appris la nouvelle de sa mort, il fit appeller *Henri Duc d'Orléans* son second fils, qu'il qualifia du titre de *Dauphin*, donnant celui de *Duc d'Orléans à Charles* son autre frère, qu'on nommoit auparavant *Duc d'Angoulême*. Le Roi en présence de toute sa cour exhorta *Henri* à imiter celui auquel il succedoit, & même s'il étoit possible, à le surpasser en vertu & en merite, & à se rendre si parfait, que ceux, qui aujourd'hui regrettoient la perte du premier, trouvassent dans le second dequoi s'en dédommager.

Comme l'Empereur voïoit son Armée serrée de près & fort maltraitée par les païsans & les montagnards, qui sortans des bois où ils se tenoient cachés, & aïant rompu les passages les plus étroits, faisoient

de tems en tems un grand carnage des Soldats, qui s'écartoient du gros des Troupes, ce Prince commença à s'appercevoir, qu'il s'étoit laissé trop légérement engager dans cette entreprise, contre l'avis du *Marquis du Guât*, *de Dom Ferrand de Gonsague*, *de Jean-Baptiste Castaldo*, & d'autres fameux Capitaines, qui croioient, qu'il feroit plus glorieux & plus avantageux à Sa Majesté Impériale de reprendre les places de *Piémont*, & chasser les François d'*Italie*, que d'aller entreprendre une guerre dans le Roïaume de France, & laisser les ennemis derriére soi.

Il ne laissa cependant pas de faire avancer son Armée vers *Brignoles*, où il s'arrêta quatre jours, jusqu'à ce que tous ses gens fussent arrivés. Delà il alla à *Saint Maximin*, & ensuite à *Aix* vers le milieu du mois d'*Août*; mais il ne voulut pas entrer dans la Ville, parce qu'elle étoit si déserte & si dépourvûë de tout, que cette conquête ne lui auroit servi de rien, les habitans eux mêmes l'aïant réduite en cet état, parce qu'on ne pouvoit la défendre. Il campa donc sous cette Ville, où les vivres commençerent à lui manquer, ensorte qu'à peine trouvoit on du pain pour sa table. Le mauvais air du pais joint à cette disette causa en peu de tems toutes sortes de maladies contagieuses, qui faisoient mourir

dans

dans un seul jour des centaines de Soldats, & en obligeoient une infinité d'autres à déserter.

Cependant comme l'Empereur voïoit, que son honneur étoit interressé à ne pas se retirer, sans avoir fait quelque exploit, il résolut d'assiéger *Marseille*. Il choisit pour ce siége trois mille Espagnols, quatre mille Italiens & cinq mille Landsknechts, qu'il envoia devant la Ville la nuit du quatorziéme au quinziéme du mois d'*Août*; & lui même suivit deux heures après, accompané du *Duc d'Albe*, du *Marquis du Guast*, *de Ferdinand Gonsague*, & du *Comte de Horn*, & laissant le reste de ses Troupes dans un Vallon proche de la mer, où elles ne pouvoient pas être découvertes, il s'avança vers la Ville jusqu'à la portée du canon, se mit derriére quelques masures de maisons détruites, & fit approcher le *Marquis du Guast* avec les arquebusiers pour reconnoitre l'endroit foible de la place, qu'on lui avoit désigné. Ce Marquis le reconnut, & vit, qu'il étoit très bien fortifié, mais en se retirant pour aller trouver l'Empereur, il fut découvert par ceux de la Ville, & essuïa le feu de plusieurs batteries, qu'on tiroit incessament, & dont le canon tua & blessa plusieurs de ses gens. Ce qui obligea l'Empereur de se retirer dans le Vallon, ne jugeant pas à propos de s'exposer pour reconnoitre la situation des lieux.

Antoine de la Rochefoucaud Seigneur de Barbésieux commandoit dans la place, & avoit avec lui les *Seigneurs de Montpesat, de Villebon, de la Roche du Maine, de Boutiers, de Rochechoüard, d'Amboise*, & beaucoup d'autres Officiers de marque avec une garnison de vaillans soldats au nombre de six mille hommes. L'Empereur désesperant de réduire la Ville de *Marseille*, & aïant déja perdu le *Comte de Horn*, & beaucoup de ses gens dans une sortie que les assiégés avoit faite, envoïa le *Marquis de Guast* pour reconnoitre la Ville d'*Arles*, & voir si l'on pourroit plus facilement s'en rendre maitre; mais comme on trouva la Ville encore mieux fortifiée que *Marseille*, & munie d'une garnison plus nombreuse, l'Empereur ne songea plus, qu'à se retirer fort confus de n'avoir pû faire aucune expédition honnorable. Il alla s'embarquer proche de *Nice*, d'où il se rendit à *Genes*.

Luther cette année 1536. voulant affermir davantage son parti, s'accorda enfin avec les *Sacramentaires* dès le commencement de l'année. Les Magistrats & les Ministres des Cantons Réformés de Suisse s'étant assemblés à *Bâle* pour dresser une Confession de foi, *Bucer* & *Capiton* s'y rendirent, & proposérent l'Union avec les *Luthériens*, assûrant que *Luther* s'adoucissoit beaucoup à l'égard des *Zwingliens*, & qu'il desiroit ardem-

demment d'être d'accord avec eux, les priant de dresser une confession de foi, qui fût tournée de sorte, qu'elle pût servir à cet accord, dont on avoit beaucoup d'espérance, principalement sur l'Eucharistie, & sur l'efficace des Sacremens. Par les insinuations de *Bucer*, qui avoit des expédiens pour toutes choses, les Ministres Suisses à *Bâle* se déterminerent à dire dans leur nouvelle confession de foi: *Que le corps & le sang ne sont pas naturellement unis au pain & au vin; mais que le pain & le vin sont des simboles par lesquels Jesus-Christ lui-même nous donne une véritable communication de son corps & de son sang, non pour servir au ventre d'une nourriture périssable, mais pour être un aliment de vie éternelle.* Le reste n'est autre chose, qu'une assez longue explication des fruits de l'Eucharistie, dont tout le monde convient. A l'égard de la présence substantielle dont il s'agissoit en ce tems-là, les *Suisses* n'en voulurent pas parler, & ce fut tout ce que *Bucer* en put obtenir. Ceux de *Zurich* instruits par *Zwingle*, bien loin de donner une nouvelle confession de foi, comme ceux de *Bâle*, persistérent dans la doctrine de leur maître, & publiérent celle, qu'ils avoient adressée à *François I.*

Quelque tems après les Ministres de *Strasbourg* firent sçavoir à ceux de *Bâle* & de *Zurich*, qu'il y avoit un sinode indiqué

en *Turinguen* pour le quatorziéme de *Mai*, où *Luther* se devoit trouver, & dans lequel on traiteroit de l'union sur l'article de la Céne en les priant d'y envoier quelque uns de leurs Théologiens. Les *Suisses* ne députérent personne, mais se contentérent de faire tenir leur confession de foi à *Bucer*, & à *Capiton*, qui la portérent à *Eisenac*, où se trouvérent des Ministres députés des principales Villes de la haute Allemagne.

1537. *Stetler* ne met l'assemblée des Suisses à *Bâle*, que dans cette année 1537. quoique l'*Histoire Ecclésiastice* l'ait mise l'année 1536. & déduit tout au long, ce qu'on à rapporté ci-devant fort succintement au sujet de la confession de foi, que *Bucer* & *Capiton* proposérent aux *Zwingliens* ou *Sacramentaires* eû égard à la présence réelle dans l'Eucharistie. *Stetler* ajoûte: *Que ces deux Sectateurs vinrent aussi à Berne pour tenter l'accord, que Luther desiroit faire avec les Réformés de la Suisse; mais qu'il y eut une forte contestation dans le Sinode, qu'ils tinrent à ce sujet le dernier jour du mois de Mai; entre les Théologiens Bernois, Sébastien Meier & Pierre Cuntz d'une part, & Gaspar Megander & Erasme Ritter de l'autre.*

Les premiers ne s'éloignoient pas des sentimens de *Luther*, mais les deux derniers n'en vouloient pas entendre parler. *Bucer* & *Capiton* avoient demandé, qu'on appel-

lât

lât à ce Sinode *Guillaume Farel* & *Jean Calvin*, qui étoient à *Genéve*. Ils s'y rencontrérent, & porterent leurs plaintes contre *Pierre Caroli*, qui ne prêchoit pas à leur fantaisie à *Lausanne*, où il devoit remplir la chaire. On plaida cette cause devant le Conseil de *Berne*, & comme *Caroli* remarqua, qu'il alloit être convaincu, que sa doctrine n'étoit pas suivant les nouvelles opinions, il prit le parti de se sauver, & d'aller à *Rome*, où il rentra dans le giron de l'Eglise; car il avoit effectivement apostasié, quoi qu'il fût *Docteur de Sorbone*.

Les *Bernois* en fondant de cette maniere leur nouvelle Religion, ne negligeoient rien pour s'assûrer en même tems de leur nouvelle conquête. Ils voulurent engager l'*Evêque & la République de Vallais* à entrer dans un Traité particulier pour la garantie du *Païs de Vaud*; mais ni l'un ni l'autre ni voulurent donner les mains, disant: *Que l'ancienne alliance suffisoit dans cette rencontre; & qu'étant inclinés à en observer exactement tous les articles, Il ne leur parroissoit pas nécessaire de faire un nouveau Traité*; & la chose en resta là.

Quelque tems avant cette époque, les esprits étoient dans une extrême agitation à *Lausanne*, à cause des propositions, que leur faisoient les *Bernois*, qui prétendoient être devenus leurs Souverains, à la place de l'Evêque,

l'Evêque, dont ils avoient acquis les droits par celui de la guerre. Outre que les *Lausannois* se faisoient une très grande peine de devenir sujets, d'amis & d'Alliés qu'ils étoient. Il leur fâchoit encore infiniment, de se voir sans Evêque, & leur Siége Episcopal sécularisé. Ils étoient toûjours la plûpart Catholiques, & c'étoit pour eux le sujet d'une douleur bien sensible de se voir privés d'un Emploi, qu'ils regardoient, comme celui d'un grand Pasteur, auquel ils pouvoient recourir en diverses occasions. D'ailleurs ils faisoient encore attention à l'interêt temporel de leur ville, qui n'étoit pas sans doute le moindre objet dans leur Esprit. La perte des Tribunaux, attachés à leur Eglise Cathédrale, entrainoit nécessairement celle du commerce d'une infinité de personnes, que la nécessité de leurs affaires y amenoit, pour diverses causes matrimoniales, bénéficiales, ou autres. Cette perte faisoit une diminution considérable dans les revenus de la Ville & de divers particuliers, qui en vivoient.

Quoique les *Lausannois* eussent reçû un Balif de *Berne*, ils ne prétendirent point pour cela être devenus sujets de ce Canton. Ils parurent vouloir faire quelques efforts pour se mettre en liberté, & d'abord s'emparant de la jurisdiction Civile, qui appartenoit à l'Evêque, ils établirent un Tribunal

nal de judicature, composé de treize Assesseurs, & ne voulurent point permettre, qu'ils prêtassent serment aux *Bernois*. A peu près dans le même tems ils envoierent des Députés à *Berne*, pour demander à cet Etat. *I. Qu'on ne transportât point ailleurs le Siége Episcopal. II. Qu'on ne changeât point le sceau Official. III. Qu'on ne fît point de nouveaux reglemens ni de Religion ni d'autre; puisque ce seroit contre leurs libertés de faire des statuts & des Réglemens sans le consentement des trois Etats de Lausanne; chose que jamais l'Evêque n'avoit faite. IV. Qu'on fît les actes en Latin plûtôt qu'en François, puisque le Latin étoit plus connu par tout. V. Qu'à l'égard de la foi, la Bourgeoisie avoit pris par deux fois la résolution de vivre dans l'ancienne & vraie Religion; laissant pourtant la liberté d'aller écouter les Ministres, à ceux qui le souhaiteroient. Concluant par prier LL. EE. de les laisser dans leurs libertés spirituelles & temporelles.*

Le mardi 27. *Juin* les *Lausannois* désirerent, que les trois Paroisses *de la Vaux*, *Lutri*, *Villette* & *St. Saphorin*, concourrussent avec eux, au sujet des changemens, que les *Bernois* projettoient de faire. Ils eurent une conférence ensemble à *Lausanne* ce jour là, & convinrent d'envoïer des Députés à *Berne*, pour faire des réprésentations sur ce sujet. On en vint à une négotiation amiable, qui après avoir duré quelques mois,

se

ſe termina enfin avec douceur à la ſatisfaction des parties le 1. *Novembre* 1536.

Le *Bernois* accorderent aux *Lauſanunis*, haute, baſſe & moïenne Jurisdiction, pour les affaires Civiles & criminelles, ſur toutes les terres, qui dépendoient de la Ville, & qui ſont dans le Bailliage, excepté les quatre *Parroiſſes de la Vaux* & le *Château d'Ouchi*; ſe réſervant la Souveraineté & les Droits de régale, comme le Droit de faire grace, les Droits de monnoïe, d'appel & de guerre. Il fut réglé en même tems, que les appels ſe porteroient devant les Seigneurs commis, qu'on envoieroit de *Berne* au Païs toutes les années pour ce ſujet. Outre ces choſes les *Bernois* ſe reſervérent l'Evêché, le Chapitre, & le Clergé de la Cathédrale avec tous les biens qui en dépendoient; Cependant ſous la réſerve des droits d'autri, aux quels ils ne vouloient pas déroger. Cet autrui étoit l'Evêque, & ceux, à qui on enlevoit les rentes & l'uſufruit d'un Capital, qu'on ne leur a jamais rendu. Ils cedérerent, & abandonnérent aux *Lauſannois* tous les autres biens d'Egliſe. Sçavoir. 1. *Les deux Couvents d'hommes ſitués dans la Ville; celui des Cordeliers, appellé de Saint François, & celui de la Madelaine, qui étoit aux Dominicains.* 2. *Les cinq Egliſes Paroiſſiales de la Ville. S. Pierre, S. Paul, S. Etienne, S. Laurent & Ste.* Croix *en l'Egliſe Cathédrale.* 3. *Quatre Couvens*

Couvens situés hors de la Ville; Sçavoir le Prieuré de St. Sulpice, pour le posséder après la mort de l'Abbé de Bonmont. L'abbaïe de Montheron, de l'Ordre de Citeaux. Celles des Religieuses de Belles-vaux, l'Hospice de Ste Catherine dans le Bois du Jorat. 4. Enfin le vieux Evêché, & quelques fermes dans le même Bois.

Le *Bernois* firent ces concessions aux Bourgeois de *Lausanne* sous ces deux conditions. 1. *Qu'ils pourvoiroient de Ministres toutes les Eglises, qui dépendoient de ces Cures & de ces Maisons Religieuses.* 2. *Qu'ils donneroient une pension viagére à tous les Religieux & Religieuses, qui embrasseroient la Réformation.* Les Bernois promirent en même tems, qu'après la mort des Chanoines & des autres Ecclesiastiques de la Cathédrale, ils pourroient encore faire quelque nouvelle largesse à la Ville de *Lausanne*.

Le Capitaine *Guillaume d'Arsent*, dont on a deja parlé ci devant, n'aiant pas pû parvenir à se faire païer des arrérages, dont on avoit fait la liquidation dans la Diette de Baden en présence des Ambassadeurs du Roi, & piqué, qu'on lui retînt des sommes, qui lui paroissoient être si légitimement dûës, se retira en *Alsace*, dans le dessein de trouver une occasion de se faire justice lui même. Il se faufila avec la Noblesse du païs, & apprit bien-tôt, qu'un parent de *François I.* étudioit à *Bâle*. Il épia le moment, que ce

jeune

jeune Seigneur fortoit de la Ville & l'aïant attaqué, il lui tira un coup de piſtolet, dont il le tua. *Arſent* ſe ſauva en *Lorraine*, & le Roi obtint du *Duc* de pouvoir le faire ſaiſir. *Arſent* en étant averti, crût ſe ſous traire à la juſte vengeance de *François I.* en ſe déguiſant, & en évitant de paroitre en public; mais les gens du Roi aïant trouvé moien de corrompre ſon valet à force d'argent, ce malheureux leur livra ſon maitre. On lui fit ſon procès comme à un aſſaſſin; & il eut la tête tranchée en 1538. Triſte effet des ſervices étrangers, qui ont tant inquiété le *Corps Helvétique*, s'écrie *Stetler.*

1538 *Paul III.* voulant enlever les obſtacles, qui pouvoient arrêter la tenuë du Concile, qu'il avoit indiqué à *Vicence*, crut, qu'il étoit important de réconcilier l'Empereur & le Roi de France, dont les diviſions nuiſoient beaucoup aux interêts de l'Egliſe. A cet effet il envoïa les Cardinaux *Chriſtophle Jacobatii* & *Renaud Carpi* pour moienner cette affaire, & l'on obtint, que ces deux Princes auroient une entrevûë avec le Pape à *Nice en Savoie.* *Paul III.* s'y rendit le dix huitiéme du mois de *Mai.* Le vinthuitiéme ſuivant l'Empereur ſe rendit à *Ville Franche*, qui appartenoit au *Duc de Savoie*, & quelques jours après *François I.* ſe trouva à *Villeneuve* avec la Reine ſon épouſe. Ce qu'il y eut de particulier dans

cette

cette entrevûë c'est, que les deux Princes ne se virent point. Ils virent en particulier le Pape, & traitérent avec lui séparément; *Paul III.* portant la parole de part & d'autre pendant tout le tems que la négotiation dura. Avant que de parler d'affaires on se rendit des civilités reciproques.

On ne sçauroit disconvenir, que *Charles V.* & *François I.* n'aïent été de grands Princes. Mais si l'on ose le dire, cette grandeur s'est bien avilie par la haine, qui paroissoit entre ces deux Monarques; jus'ques là que le Roi de France donna à l'Empereur un cartel de défi, par lequel il appelloit *Charles V.* en duel pour reparation de l'injure, qu'il avoit reçûë, en apprenant que l'Empereur s'étoit vanté en présence de toute sa Cour, que deux ans auparavant il avoit dit, *en parlant au premier président de* Grenoble *Ambassadeur du Roi de France, qu'il étoit prêt de vuider seul à seul sa querelle avec Sa Majesté très Chrétienne, & qu'il étoit surpris de ce que, faisant une si haute profession de générosité, elle n'avoit point accepté le défi, qu'il lui avoit fait alors.* Mais le Président interrogé sur ce sujet, répondit positivement: *Que l'Empereur ne lui avoit jamais tenu de pareils discours, & que quand il l'auroit fait, il ne se seroit pas chargé d'en porter la parole à son maître, Sa Majesté Impériale aïant un Ambassadeur en France, à qui elle en pouvoit donner l'ordre.*

François I. pour se justifier de ces reproches, fit venir l'Ambassadeur de l'Empereur, se plaignit hautement des discours de son maître, & lui présenta un billet, qu'il le chargea de lire, & de rendre à l'Empereur. Sur ce que l'Ambassadeur refusa l'un & l'autre, le Roi lui en fit faire la lecture. Cet Ambassadeur étoit *Nicolas Perrenot de Granvelle* d'une famille peu considérable de *Franche-Comté*, mais homme de tête, & d'une grande étenduë d'esprit.

L'écrit contenoit en peu de mots sa justification sur le reproche, que l'Empereur lui faisoit d'avoir manqué à sa parole, & de n'être point homme d'honneur; c'étoit un Cartel de défi, par lequel il appelloit *Charles V.* en duel pour avoir réparation l'épée à la main, de l'injure qu'il avoit reçuë; & sur le refus que fit *Granvelle* de s'en charger, parce que son Ambassade étant finie, il n'avoit plus de caractére, il envoia l'écrit par un Héraut d'armes, qui le remit à l'Empereur à *Valladolid.*

Charles V. aïant reçu ce Cartel l'accepta, & sans trop penser à ce qu'il étoit convenable de faire, il crut, que son honneur l'engageoit non seulement d'accepter le défi, mais encore d'envoïer un Cartel de sa part au Roi de France. Il choisit pour le porter un nommé *de Bourgogne*, homme également habile dans les armes & dans la négotia-

gotiation. Ce Cartel contenoit un récit du *Traité de Madrid*, & les réponses qu'il avoit faites au premier Président de *Bourdeaux*. Il y disoit: *que François I. en avoit fort mal agi à son égard, jusqu'à le traiter de pédant, parce qu'il avoit cité les loix pour décider une affaire d'honneur.* Il marqua pour le lieu du combat une petite île que forme la riviere qui passe à *Fontarabie*. *Bourgogne* porteur de ce Cartel de défi étant arrivé auprès de *François I.*, ce Prince lui donna audiance sur un échaffaut dressé dans la grande salle du Palais, vêtu de ses habits Roïaux, accompagné de ses Princes, & en présence de tous les Ambassadeurs qui étoient à sa Cour.

Aussi tôt que *Bourgogne* parut à l'audiance, le Roi l'arrêtant tout court, lui dit: *Qu'il lui donnat seulement la sûreté du champ de bataille & non autre chose.* Le Héraut répliqua: *Qu'il la portoit, & qu'il lui diroit en même tems, ce que l'Empereur lui avoit commandé de dire*, mais le Roi réparti, *qu'il ne vouloit que la sûreté & l'assignation du lieu sans autre raisonnement:* & aussi tôt il se retira dans une autre chambre. *Bourgogne* en le suivant lui dit: *Que si Sa Majesté ne vouloit pas l'entendre, il pourroit difficilement lui donner un* Cartel, *& lui désigner un lieu: Qu'il l'assûroit d'avoir un écrit, qui l'en informeroit. Qu'il eut donc la bonté de le recevoir, puis que c'etoit par ces pa-*

roles, qu'il devoit le lui apprendre. Qu'à son avis il ne pouvoit séparer ce qui étoit superflu d'avec ce qui étoit nécessaire. Qu'avec la même liberté que son Hérant avoit euë en Espagne, il lui fût permis de faire sa charge, ou qu'on lui donnât un acte, qui fît connoitre comment les choses s'étoient passées. Ce dernier article lui fut accordé On lui donna son congé & un saufconduit pour s'en retourner, mais *Bourgogne* pour mieux justifier son voïage & l'honneur de *Charles V.* son maître, sollicita durant trois ou quatre jours un des favoris du Roi pour lui faire avoir audiance, protestant de nouveau que son écrit marquoit le lieu du combat, que le Roi devoit le recevoir, ou lui accorder la permission de publier, que si le combat n'étoit point exécuté, c'étoit par la faute de Sa Majesté. Le favori lui repondit: *Que sa commission étoit faite, qu'il pouvoit s'en retourner, que le Roi ne vouloit plus l'écouter, & que s'il passoit outre, il le feroit pendre.* En même tems il fit élever une potence pour intimider le Héraut, & l'obliger à s'en retourner au plûtôt. Tel fut le succès de ces défis mutuels, qui ne furent, dit *Mezerai*, que de belles pieces de Théatre, qui ne se terminerent qu'à des rodomontades de part & d'autre.

Pour revenir à l'entrevûë de ces deux Princes avec le *Pape Paul III.* on entra en suite en négotiation, & quinze jours

se

se passérent, sans qu'on eût rien pû conclure. *François I.* s'obstina à vouloir pour préliminaire, que l'Empereur lui remît le *Duché de Milan*, & *Charles V.* n'y vouloit consentir qu'à certaines conditions que le Roi refusoit d'accepter. Le Pape voïant qu'il ne pouvoit réüssir à accorder ces deux Princes, pensa à traviller pour lui même. Il tira parole du Roi, qu'il feroit réüssiir le mariage d'*Antoine de Bourbon* prémier Prince du sang avec *Victoire Farnese* fille du Duc de Parme, & Niéce de *Paul III.*; mais ce projet ne réüssit pas. Enfin le Pape n'aiant plus d'esperance d'accomoder ces deux Princes, il obtint néanmoins d'eux, qu'ils consentiroient à une Tréve de dix ans, ce qui faisoit à peu près le même effet que la Paix. Cette Tréve fut ratifiée sur le champ & publiée Aprês quoi le Pape aïant pris congé des deux Princes s'embarqua sur les Galéres de France, & arriva à *Génes* le troisiéme de *Juillet*.

L'Empereur, qui étoit arrivé deux heures avant lui, alla loger au *Palais Doria*, bâti sur le bord de la mer hors de la Ville, où il fit reçu, & traité magnifiquement. Le Pape & lui y resterent cinq jours, pendant lesquels il se virent deux fois *incognitò*, & conclurent entr'eux plusieurs affaires particuliers. Ensuite *Paul III.* prit la route de *Rome*, & *Charles V.* s'embarqua pour

l'*Espagne*. Mais le vent, qui paroissoit favorable, étant devenu contraire il se vit obligé, pour éviter la tempête, de prendre terre dans l'île *de Sainte Marguerite*. Ce que le Roi *François I.*, qui étoit pour lors à *Marseille*, n'eut pas plus tôt appris, qu'il lui dépêcha un Ambassadeur pour le prier de vouloir se transporter à *Marseille*, affin de s'y rétablir des fatïgues de la tempête, & d'y attendre le vent favorable. *Charles* répondit d'une maniere très obligeante à cette civilité, & s'excusa fort sur ce, que le tems le pressoit de s'embarquer. Il s'embarqua en effet aussi tôt après; mais une nouvelle tempête étant survenuë, il fut jetté pour une seconde fois à *Aigues Mortes* Ville du *Bas Languedoc* à deux lieües du *Rhône*.

François I. sçachant l'Empereur dans cette Ville, monta promptement dans une barque légére, accompagné du *Cardinal de Lorraine*, & de douze de ses principaux Officiers pour aller le saluer. Après s'être long tems entretenus ensemble, le Roi partit. Le Lendemain au matin l'Empereur fit avancer sa galére vers le port de *Marseille*, où il fut reçu en débarquant par la Reine sa Sœur, le *Dauphin*, *le Duc d'Orleans*, le *Cardinal de Lorraine* & d'autres, & à la porte de la Ville par le Roi lui même. Ces deux Princes avant le repas eurent une conférence ensemble de plus d'une heure, & après

après diner une autre qui en dura deux, & à laquelle la Reine assista; mais on ne sçut point quel fut le sujet de leur conversation.

L'Empereur après cette entrevûë partit & arriva heureusement à *Barcelone*, où il trouva le Prince *Philippe* son fils alors âgé de douze ans. Ensuite il alla à *Madrid*, où l'Imperatrice étoit malade, & dès qu'elle fut parfaitement rétablie, il s'en alla avec toute sa Cour à *Tolède* pour y tenir une assemblée des Etats, & y traiter des subsides nécessaires pour la guerre contre les Turcs.

Le Roi des Romains Ferdinand Archiduc d'Autriche envoïa ses Ambassadeurs à la Diette de *Baden* pour demander au nom de l'Empereur son frère un Corps de Troupes au *Corps Helvétique*. Ces Ambassadeurs représenterent, que les conditions de la Ligue concluë entre le Pape, l'Empereur & les Vénitiens déja publiée à *Rome*, étoient, qu'on équiperoit une flotte des deux cens galéres, dont le Pape en fourniroit trente-six, l'Empereur quatre vints deux, & les Vénitiens autant. Qu'outre cela l'Empereur armeroit cent vaisseaux pour conduire les soldats, les provisions & les armes, & païeroit la moitié de la dépense. Qu'il y auroit cinquante mille hommes d'infanterie, d'*Allemagne d'Italie, & d'Espagne*, avec quatre mille cinq cens chevaux pour être tout

prêts au commencement du printems. Que le Pape contribueroit à la sixiéme partie des frais; *Charles V.* au tiers, & les Vénitiens à la moitié. Qu'*André Doria* feroit Généralissime de toute la flotte, & commanderoit en particulier les vaisseaux de l'Empereur, *Marc Grimani Patriarche d'Aquilée* ceux du Pape, & *Vincent Capello* ceux des *Vénitiens*, & qu'en cas qu'il y eût une Armée de terre, *Ferdinand de Gonsague Vice Roi de Sicile* en auroit le commandement. Que de toutes les conquêtes qu'on feroit, les Alliés rentreroient dans leur ancienne possession; que *Rhòdes* feroit renduë aux *Chevaliers de Malthe*, qu'on céderoit au Saint Siége quelques Provinces considérables, & que le reste feroit partagé suivant la dépense, qu'on auroit faite. Les Ambassadeurs ajoûtérent, qu'il esperoient, que les *Suisses* étant aussi membres de la Chrétienté, se laisseroient persuader de fournir à leur frais un Corps de la Nation pour cette guerre, & que ces Troupes se trouveroient pour le plus tard le quinziéme de *Mai* à *Vienne*, d'où on les conduiroit en *Hongrie* pour faire la Campagne au bout de la quelle, on les renvoieroit. Que les Villes Impériales & le Trésor de l'Empire étoient tellement épuisés par les grands frais, que cette guerre coutoit, qu'il étoit impossible d'en tirer de l'argent pour soudoier les Troupes, que le *Corps Helvétique* accorderoit.

Les *Suisses* s'assemblérent de nouveau quelque tems après que cette proposition leur eut été faite; & ils répondirent : *Que Sa Majesté le Roi des Romains comprenoit sans doute par lui même, qu'il n'étoit pas de la prudence pour les Suisses d'aller avec peu de monde dans des païs si éloignés. Qu'ainsi ils esperoient, que le Roi ne trouveroit pas mauvais, qu'ils restassent chez eux*

D'ailleurs il y avoit une contestation entre la Ville de *Rothweil* & *Jean de Landenberg de Breiten-Landenberg au Schramberg*, qui auroit pû causer quelque émotion en *Suisse*. *Landenberg* se plaignoit que les *Rothwilliens* l'inquietoient par rapport à son Droit de haute chasse; qu'ils avoient pillé son village de *Fulgen*, & qu'ils avoient forcé le Cabaret, dans la croïance de l'y trouver ou lui ou ses fils. Que de là ils étoient allé insulter le Couvent de *Saint Brunnen*, où ils s'étoient saisi de son Receveur, qu'ils avoient conduit en prison à *Rothweil*, où après y avoir resté quinze jours, ils l'avoient encore amandé quinze florins d'Empire. Priant les Cantons de vouloir lui procurer une satisfaction, comme à un Citoïen *de Zurich*, d'où il étoit natif

La Diette écrivit sérieusement à ceux de *Rothweil* pour les engager à finir cette mauvaise affaire ou amiablement ou par le droit; en un mot de satisfaire *Landenberg* comme

il convenoit. Les *Rothwiliens* céderent à cette répresentation & après une négotiation de presque une année, la chose se seroit calmée à la satisfaction des deux parties, par la médiation de *Jean Rodolphe Lavater Conseiller de Zurich*, *de Pierre im Hag Conseiller de Berne*, *de Jean Golder ancien Avoïer de Lucerne*, *& de Joseph Amberg Landamman de Schweitz* arbitres choisis, & *Jean Ziegler Bourgue Maitre de Schaffhouse* Sur-Arbitre, si les fils *de Landenberg* n'y avoient point apporté d'obstacle.

Pour ne pas nous écarter des Auteurs Suisses, nous dirons ici, que *François Bucer* entreprit encore cette année 1538. de réünir les *Suisses* avec les *Luthériens*. Cette tentative avoit déja été commencée; mais plusieurs difficultés aiant empêché de la consommer, *Bucer* crut pouvoir la reprendre avec plus de succès. Il y eut donc sur ce sujet une assemblée en *Suisse* dans le mois de *Mars* de l'an 1538 affin de déliberer sur la reponse qu'on feroit à une lettre, où *Luther*, qui avoit été consulté, déclaroit, qu'il ne pouvoit passer l'article de la Céne, que les autres vouloient conserver; & qu'il entendoit à la lettre ces paroles de JESUS Christ: *Ce ci est mon corps, ce ci est mon sang.* L'on fit venir à cette assemblée *Bucer* & *Capiton* pour s'expliquer. Les Ministres de *Zurich* répresenterent, que *Luther* dans ses écrits, & dans

la

la *Confeſſion d'Ausbourg* avoit ſoutenu la préſence réelle, & condamnoit nettement l'opinion des *Zwingliens*; que ces écrits de *Luther* étant publics, & les termes très clairs, ils ne pouvoient approuver ſa doctrine ſans être auparavant aſſûrés, qu'il avoit changé de ſentiment, & qu'il alloit embraſſer la vérité.

Bucer étonné de cette objection, répliqua, que c'étoit mal à propos, qu'on s'aviſoit de la faire préſentement, qu'il y avoit longtems, qu'on ſçavoit, ce qui étoit contenu dans les écrits de *Luther*, & que l'on n'avoit point encore fait cette difficulté dans tout le cours de la négotiation: qu'à préſent ſur le point de finir on s'aviſoit de la propoſer, & de renouveller une ancienne querelle pour empêcher l'Union. Les Miniſtres de *Zurich* répartirent: que ce n'étoit point eux qui avoient ſollicité ceux de *Strasbourg* à ſe mêler de cette négotiation, que *Bucer* & *Capiton* les étoient venus trouver, & les avoient aſſûrés, que le ſentiment de *Luther* ſur l'Euchariſtie s'accordoit avec le leur, s'ils vouloient dreſſer une confeſſion de foi, qui contînt leur ſentiment, & les conditions ſous lesquelles ils faiſoient leur accord avec *Luther*; qu'ils avoient dreſſé cette confeſſion à *Bâle*, & qu'ils s'étoient nettement expliqués ſur la Céne; que ſi *Luther* eût approuvé cette confeſſion de foi, il n'en eût pas

fallu

falu davantage pour l'accommodement ; qu'au contraire *Bucer* leur avoit apporté d'autres articles de *Wittemberg*, & les avoit prié de les ſigner, qu'ils avoient promis de le faire, pourvû que *Luther* approuvât les explications, que *Bucer* y donnoit ; qu'enfin ils avoient envoié une déclaration de leurs ſentimens à la quelle ils étoient réſolus de s'arrêter, & qu'ils ne vouloient rien approuver de nouveau ni d'obſcur. Le lendemain *Bucer* fit un long diſcours pour montrer, qu'il n'y avoit que des différences d'expreſſions entre les ſentimens de *Luther* & de *Zwingle* ſur la Céne, & répéta à peu près, ce qu'il avoit dit dans les conférences avec *Melanchton* avant l'accord de *Wittemberg* ; mais ceux de *Zurich* perſiſterent toûjours à dire, qu'ils s'en tenoient à la confeſſion de *Bâle*, & à la diſpute de *Berne* : que les termes, dont *Luther* s'étoit toûjours ſervi, étoient bien différens de ce, qu'ils penſoient, qu'on ne pouvoit expliquer leur opinion d'une autre maniere ſans lui faire violence, parce que les termes en étoient clairs, & ſans ambiguité ; & qu'il n'étoit pas juſte d'ajoûter plus de foi au rapport de *Bucer*, qu'a la declaration de *Luther* même, qui s'exprimoit d'une maniere à faire croire, qu'il n'avoit pas les mêmes ſentimens qu'eux ſur la Céne ; qu'à la vérité il avoit nommé dans ſa derniere lettre *Bucer* & *Capiton* pour ſes

ſes interprétes, mais qu'il étoit à craindre que dans la ſuite il ne les accuſât d'avoir cru trop facilement, & de s'être trop avancés; ou qu'il ne voulût pas approuver la declaration qu'ils donnoroient. Enſuite ces Miniſtres Suiſſes entrerent en matiere avec *Bucer*, & firent un long diſcours pour prouver que ces paroles: *Ce ci eſt mon Corps*; étoient figurées, que l'Union ſacramentelle du Corps de JEſus-Chriſt avec le pain, ne conſiſtoit, qu'en ce que le pain ſignifie le Corps, que le Corps de JESUS Chriſt eſt en eſſence à la droite de ſon Pere, & d'une maniere ſpirituelle dans la Céne. C'eſt tout ce, que *Bucer* tira d'eux. La diſpute continua enſuite ſur la queſtion, ſi la préſence de JESUS Chriſt dans la Céne étoit miraculeuſe. *Luther* avoit dit dans la derniere lettre, que cette préſence étoit inexpliquable, & que c'étoit un effet de la toute puiſſance de DIEU. Le Miniſtres de Zurich ne reconnoiſſoient point de miracle dans la Céne, & ſoutenoient qu'il étoit aiſé de dire de quelle maniere JEſus-Chriſt y étoit préſent ſpirituellement en vertu & en efficace.

On preſſa *Bucer* de ſigner les articles, dont ils étoient convenus: il demanda du tems & au lieu de le faire, il dreſſa un long écrit en forme de procès verbal de ce qui s'étoit dit de part & d'autre, qui fut

dés

dés approuvé par l'assemblée. Le *Chancelier de Zurich* craignant, que la dispute n'allât plus loin, & ne finît pas sitôt, s'addressa d'abord aux Ministres Suisses, & leur demanda: *s'ils croioient, qu'on reçoit le Corps & le Sang de JEsus Christ dans la Céne.* Ils répondirent, *qu'ils le croïoient.* Puis se tournant vers *Bucer* & *Capiton*, *reconnoissés vous*, leur dit il, *que le Corps & le Sang de JEsus Christ est reçu dans les ames des fidéles par la foi & par l'esprit. Oüi,* répondirent ils, *nous le croions, & nous en faisons profession.* Le Chancelier dit alors; *à quoi bon toutes vos disputes qui durent depuis trois jours?* Les Ministres de *Zurich* ajoûterent, qu'ils n'avoient point d'autre doctrine, que celle qu'ils avoient exprimée dans leur confession de foi, & dans leur déclaration; Ceux de *Strasbourg* leur protestérent, qu'ils ne vouloient pas les obliger à rien recevoir, qui y fût contraire, encore moins détourner personne de cette doctrine.

Sur ces déclarations on convint de part & d'autre, qu'on feroit une reponse à *Luther*, & deux jours après elle fut luë dans l'assemblée. On y voit les précautions dont les Ministres Suisses se servent pour faire connoitre, qu'en se réünissant avec *Luther*, ils avoient toûjours les mêmes sentimens sur la Céne; puis qu'ils déclarent: *Qu'ils n'étoient entrés dans cette Union, qu'après avoir*

été

été assûre, par Bucer & par Capiton, que Luther approuvoit leur confession de foi de Bâle, & l'explication qui l'avoit suivie; & sur ce qu'il leur avoit déclaré, que JESUS Christ étoit à la droite de son Pere, qu'il ne descendoit en aucune maniere dans la Céne, & qu'il n'admettoit aucune présence de JEsus-Christ dans l'Eucharistie, ni aucune manducation différente de celle qui se fait par la Foi Chrétienne, ils y declaroient, que le Corps & le Sang de JEsus Christ étoient reçûs & mangés dans la Céne, mais seulement en tant qu'ils étoient vraiment pris & reçûs par la Foi, & qu'ils ne vouloient en aucune maniere se départir de leur confession de Foi & de leur déclaration. Que *Luther* n'aïant point d'autre sentiment, ils se feroient une extrême joïe de vivre en paix & en Union avec lui, de maintenir cette concorde, & d'éviter tout ce qui la pourroit troubler.

Cette lettre est datée du quatriéme de *Mai* 1538. & dans le mois de *Juin Luther* y répondit en termes généraux, en leur mandant, qu'il étoit ravi d'apprendre qu'ils voulussent conserver l'Union & approuver son écrit; qu'il y en avoit encore quelques uns parmi eux, qui lui étoient suspects; Mais qu'il les tolereroit autant qu'il seroit capable de le faire pour le bien de la paix, qu'il vouloit entretenir entr'eux & lui. On

lit

lit dans *Stetler* la réponſe que les *Bernois* firent à la lettre de *Luther*. Elle eſt conçuë dans un ſtile d'antouſiasme & très bien accomodée à la façon de penſer de ce ſiécle-là.

Cependant *Calvin*, qui étoit toûjours à *Genéve*, où il enſeignoit la Théologie, aiant fait un formulaire de Foi & un Catéchiſme, les fit recevoir dans cette Ville. Il trouva dabord de la difficulté à faire recevoir tout ce, qu'il propoſoit: ſoit par timidité, ſoit par d'autres motifs. La plûpart de ſes Collégues füioient, & ſa nouvelle Egliſe alloit périr, s'il n'eût pas été ſecouru par *Farel* & un nommé *Couraud*, homme entreprenant, que les difficultés rendoient encore plus hardi. Ils s'unirent donc tous trois pour engager les Magiſtrats d'aſſembler le peuple & de lui faire abjurer le Papiſme, en l'obligeant de jurer qu'il obſerveroit les articles de doctrine tels, que *Calvin* les avoit dreſſés. Cette propoſition trouva des obſtacles On croioit voir bien des inconveniens dans ce ſerment, & ce que *Calvin* avoit entrepris pour réünir les eſprits, les diviſa davantage; mais l'autorité l'emporta enfin. Le ſerment fut fait, & prêté par les Magiſtrats, & par le peuple, qui tous jurérent d'obſerver le formulaire de Foi dreſſé par *Calvin*.

Quelques Anabaptiſtes, qui ſe trouvoient à *Genéve*, travaillerent à décrier ſa doctrine; mais

mais il obtint une assemblée publique dans laquelle il les combattit avec succès, & les réduisit au silence. Il réfuta aussi *Pierre Caroli*, comme on l'a dit. *Calvin* voiant que la Réformation des dogmes n'avoit point ôté toute la corruption des mœurs qui régnoit dans *Genéve*, ni l'esprit factieux qui avoit tant divisé les principales familles, il déclara, que vû l'inutilité de ses remontrances, on ne pouvoit point célébrer la Céne pendant que ces désordres subsisteroient Dans le même tems apprenant qu'il y avoit beaucoup de ses sectateurs en *France*, qui connoissoient, disoit il, la vérité de sa doctrine, mais qui se flattoient, qu'il suffisoit de la croire bonne intérieurement, & d'observer au dehors toutes les pratiques de la Religion Catholique, il écrivit sur cela deux lettres, l'une adressée à *Nicolas du Chemin*, dans laquelle il traitoit de la fuite de l'idolatrie, l'autre à *Gerard Roussel, Abbé de Clerac*, contre le Sacerdoce Papistique.

Cependant un Sinode du *Canton de Berne* fut la cause de la destruction de l'autorité de *Calvin* dans *Genéve*. Cette assemblée avoit décidé. 1. *Qu'on ne serviroit point de pain levé dans la Céne.* 2. *Qu'il y auroit dans les Eglises des fonts baptismaux.* 3. *Que l'on célébreroit les jours de Fêtes aussi bien que le Dimanche. Calvin*, à qui ces décisions ne plurent pas, déclara, qu'on ne pouvoit s'y soumettre, &

demanda qu'avant, qu'on les reçût, on lui accordât d'être entendu avec ses Collegues dans un Sinode, qui devoit être tenu à *Zurich*, & par provision il voulut, qu'on se servît de pain levé, qu'on ôtât des temples les fonts baptismaux, & qu'on abolît toutes les Fêtes à la réserve des Dimanches. L'entêtement de cet homme fit ouvrir les yeux, on assembla le Conseil Général, de *Genéve*, & ceux, qui étoient Magistrats alors, s'unissant aux Chefs des factions, il y fut ordonné, que *Calvin*, *Farel*, & *Couraud*, sortiroient de la Ville dans deux jours, pour n'avoir pas voulu célébrer la Céne selon le réglement du *Canton de Berne*. Cet Ordre fut signifié à *Calvin*, qui dit: *Que s'il avoit servi les hommes, il se croîroit mal récompensé, mais qu'il avoit travaillé pour un maître, qui accorde toûjours à ses serviteurs, ce qu'il leur a une fois promis.* Ainsi ces trois Chefs de l'erreur sortirent de *Genéve*; & *Calvin* se retira à *Strasbourg*, où *Bucer* & *Capiton* le reçurent avec joïe, lui donnerent des marques de leur estime, & obtinrent pour lui des Magistrats la permission de fonder une Eglise, dont il fut le premier Ministre, outre qu'il fut encore nommé Professeur en Théologie. *Farel* se retira à *Neufchâtel*, mais on ne dit pas, ce que devint *Couraud*.



LIVRE SIXIEME.

LE *Duc de Savoie* avoit engagé le *Païs de Vaud* pour cent cinquante mille écûs. Les deux Villes de *Berne* & de *Fribourg* dégravérent cette somme auprès de ceux, à qui elle étoit dûë. Les *Bernois* comme aiant conquis plus de Païs, que les *Fribourgeois* s'engagérent à païer cent vint mille écus, & ces derniers se chargérent des autres trente mille, non compris cependant ce que le Duc devoit en particulier aux deux Républiques, ce qui fut effacé par cette conquête, n'étant pas naturel que ce Prince en perdant son Païs, eût encore été obligé de paier ses dettes à ceux, qui l'avoient pris. Les deux Villes eurent quelques contestations ensemble au sujet du *Comté de Gruïéres de Vevei*, *de Paierne*, & de *Romainmôtier*; mais elles furent amiablement terminées suivant les Abscheids de ce temslà, aux quels on se rapporte. Après cet arrangement les deux Etats se garantirent réciproquement leur conquête, qui est devenuë une acquisition juste par un possessoire de deux cens douze années, fondé sur le Droit de Conquête, comme le *Pere*

d'Orleans le diftingue fçavamment dans fon *Hiftoire des Révolutions d'Angletere.*

Il y a quantité de Nobleffe dans le *Païs de Vaud*; les familles les plus diftinguées, & qui fubfiftent encore dans la partie, qui apartient aux *Fribourgeois*, font les de *Maillardoz*, *de Fivat*, *de Mufi & de Vevay.* La maifon *de Vevay* n'eft pas la maifon *de Vivers*; celle ci prend fon origine dans la *Neuchtlandie*, & la premiere eft du *Païs de Vaud*; mais l'une & l'autre font d'une ancienne Nobleffe. C'eft par erreur, qu'on ne les a pas diftingué dans le Tome I. page 116. Les de *Maillardoz* & *de Fivat* peuvent entrer dans l'Etat, & participer au Gouvernement de la République.

Dans le *Païs de Vaud Bernois* fubfiftent encore les, *de Blonay d'Illens*, *de Cerjat*, *de Sénarclens*, *de Gumoens*, *de Treytorrens*, *de Metral*, *de la Porte*, alliés à la maifon de *Portugal*, *d'Aubonne*, *de Budé*, *de Crouzas*, *de* Gingins, *de Joffray*, *de Louys*, *de Manlich* qui pretendent étre iffus de *Manlius*, dit *Vulfo*, à qui le Sénat Romain refufa, l'honneur du Triomphe, après avoir vaincu les *Pifidiens* & les *Galates*, parce qu'il leur avoit déclaré la guerre de fon propre mouvement; *de Martines*, *de Polier*, *de Praroman*, *de Saconaj*, *de Sauffure*, *& de Tavel.*

Les *de Tavel*, *de Gingins*, *de Gumoens*, *de Manlich*, *& de Saconaj* font Citoyens de

Berne

Berne, & peuvent étre admis au Gouvernement. Les *de Lentulus de Berne* se rangent au nombre des descendans de *Lentulus*, qui sont une branche de la famille des *Corneliens de Rome*.

On trouve dans *Stetler* un trait, que *Spon* passe sous silence ; sçavoir que *François I.* fit proposer aux *Genevois* par *Montchenu*, que s'ils vouloient mettre leur Ville sous sa protection Roiale, il les conserveroit dans le libre exercice de leur Religion, que ce Prince feroit fortifier *Genéve* à ses frais ; qu'il leur accorderoit annuellement deux foires, & qu'il donneroit pension à ceux, qui se déclareroient bon François. L'Etat de *Berne* aiant eu vent de cette proposition, députa *Jean François Naigueli Trésorier*, & *Josse de Diesbach*, pour aller représenter aux *Genevois* les conséquences d'un pareil engagement, s'il devoit avoir lieu, & pour les exhorter à se rappeller les Traités, qu'ils avoient faits ensemble. Ces Députés, qui craignoient pour le Païs conquis, combattirent éloquemment tous le avantages, que le *Roi de France* faisoit proposer par *Montchenu* ; & les *Genevois* s'appercevant de la délicatesse du pas, qu'on leur conseilloit, cesserent de l'écouter.

Lamet de Boirigaut Ambassadeur de France arriva à *Berne*, & voulut faire comprendre à cette République, que la négo-

tiation, que *Montchenu* devoit avoir entamée avec les *Genevois*, n'étoit point arrivée du consentement de Sa Majesté, qui en avoit une parfaite ignorance; qu'au contraire le Roi son maitre n'avoit point de plus sincére desir que de bien vivre avec l'Etat de *Berne*, comme il pouvoit en donner une vraië assûrance de sa part.

Ce Ministre demanda ensuite une Copie de la proposition de *Montchenu*, qui lui fut expédiée: & quelques jours après aiant de nouveau paru par devant les Deux Cens, il demanda au nom de son maître à l'Etat de vouloir cautionner le Roi pour la somme de cent mille écus: *Non pas*, dit il; *que ce Prince eût besoin d'argent, mais uniquement pour prévenir par le moien de cette somme les intrigues, qu'on faisoit contre les interêts de sa* Couronne. *Lamet* présenta la *Duchesse de Longueville* pour caution sous l'arriére cautionnement du *Comté de Neufchâtel*. Les *Bernois* ne crurent pas, qu'il leur fût avantageux d'entrer dans cette proposition. Ils répondirent: *Que le Comté de Neufchâtel leur étoit deja uni étroitement par un Traité de Combourgeoisie perpétuelle qui ne permettoit pas, qu'on en changeât la nature.*

1539 *Montchenu* vint à *Berne* avec l'Ambassadeur de *France* l'année suivante qui fut 1539. Il prétendit justifier sa conduite auprès de

ses

ses souverains Seigneurs de *Berne*, dont il étoit Vassal. Il produisit quelques lettres pour sa justification ; mais aïant été convaincu par un témoignage autentique, il reconnut sa faute, & se soumit à la punition, qu'il avoit bien meritée. *Lamet de Boisrigaut* intercéda pour lui; & l'Etat en lui faisant grace à cette consideration, lui relâcha en même tems les biens qu'il avoit rïére *Berne*, & qui étoient dévolus au fisc.

La Diette, que les Cantons tinrent le quatorziéme d'*Avril* fut interessante, par les plaintes que le *Roi des Romains* y fit faire par une Ambassade solemnelle contre les *Grisons*. Ce Prince se récria. 1. *Que trois particuliers de ses sujets dans le Bourg de Taffas avoient eu l'insolence d'effacer les armoiries de la Maison d'Autriche, qui étoient peintes à la Tour de l'Eglise. 2. Que ses sujets du Brætigau avoient partagé entr'eux les biens du Couvent de Churwalden, quoique l'Avoierie de cette Maison lui appartint; & qu'ils avoient privé l'Abbé de l'Administration de son temporel, malgré les ordres rëïterés qu'ils avoient reçus de n'en rien faire, & de rendre au Prélat le maniment de ses revenus; qu'après la mort du même Abbé, ils en avoient nommé un autre de leur propre autorité au préjudice du Droit de nomination de celui de Rogkenbourg, qui de toute ancienneté avoit toûjours nommé pendant la Vacance. 3. Que ses sujets de Spis & de Schleins dans l'Engadine*

aiant ent'reux une contestation, son Commissaire les aiant voulu pacifier, & accorder amiablement, ils n'avoient pas voulu accepter sa médiation, mais l'avoient maltraité de paroles, & lui avoient fait violence pour l'empêcher, de faire les fonctions de son Emploi & de sa charge.

Les Ambassadeurs de *Ferdinand* ajoûtérent, *qu'ils prioient les Cantons de la part du Roi leur maitre d'écrire aux* Grisons *leurs Alliés, qu'ils eussent à ne plus troubler la Maison d'Autriche dans l'exercice de sa jurisdiction & des Droits, dont elle étoit en possession dans le païs de* Grisons. Les Députés prirent ces Articles de plainte *ad Referendum*; mais la différence de leurs sentimens & de leur maniére de penser, causerent aussi une différence de rapport, de sorte que cette proposition des Ambassadeurs du *Roi des Romains* demeura sans réponse de la part des Cantons. La véritable raison de ce silence fut la subtile demande, que *Ferdinand* fit aux *Suisses*, par laquelle il semble, qu'il vouloit les engager à faire une fausse démarche en les portant à reprocher aux *Grisons* une conduite à l'égard de la *Maison d'Autriche*, dont le *Corps Helvétique* avoit donné lui même plus d'un exemple.

L'Empereur *Charles V.* sentant de plus en plus les maux, que causoit la division qui régnoit entre les Catholiques & les Luthériens,

thériens, & croïant, qu'une Conférence entre les Principaux Théologiens des deux partis pourroit réünir les espirits, il sollicita son frère *Ferdinand* & les autres Princes interessés dans cette affaire, à convoquer une assemblée à *Francfort*. Ses sollicitations eurent leur effet, l'assemblée fut indiquée, & le Pape à la priére de *Charles V.* y envoia le *Cardinal Jérôme Alexandre* en qualité de *Légat*. Les séances de cette Diétte commencerent le vint quatriéme de *Fevrier*. Pendant plus de deux mois on ne fit autre chose qu'examiner les questions de part & d'autre, affin de trouver un accommodement. Après les avoir discutées avec beaucoup d'exactitude, mais sans chaleur ni emportement, comme il arrive ordinairement dans les disputes, on conclut enfin le dix neuviéme *Avril*, & on arrêta quatorze articles, qui furent unanimement reçûs; mais le Pape en aïant été informé, en fut très mécontent, prétendant qu'on avoit favorisé les hérétiques au préjudice de la Religion. Il s'en prit sur tout à l'*Archevêque de Londen*, que *Charles V.* avoit envoïé à la Diette, & il s'en plaignit à ce Prince avec une amertume, qui montroit la douleur, que le résultat de cette assemblée lui avoit causée.

Il accusa l'Archevêque de s'être laissé gagner par argent affin de favoriser les hé-

rétiques, pour lesquels, disoit-on, il avoit toûjours eu beaucoup de penchant. L'Empereur tâcha d'excuser le Prélat, mais comme la Diette ne lui plaisoit pas plus qu'au Pape pour d'autres raisons, il n'eut garde de la ratifier, ce qui irrita fortement les Protestans, & augmenta les broüilleries, qui nuisoient à la Religion aussi bien que certains interêts particuliers entre deux Puissances, qui auroient dû les sacrifier au bien de la Catholicité.

Pendant ce tems-là le crédit des Protestans se fortifioit extraördinairement. Tout concouroit à l'augmenter ; le crédit de ceux, qui les soutenoient, & leur propre Religion, qui en favorisant les passions, se faisoit aisément recevoir. On en vit un exemple considérable sur la fin de cette année dans la décision que les Ministres de la nouvelle doctrine donnérent au *Landgrave de Hesse* au sujet d'une concubine, qu'il vouloit garder avec sa femme légitime. Ce Prince se portoit depuis long tems à des excès criminels avec d'autres femmes que la sienne. Il ne se faisoit pas la violence, qui eût été nécessaire pour devenir chaste, & la Religion Luthérienne, qu'il avoit embrassée, n'autorisoit pas les mortifications corporelles, qui auroient pû lui servir de reméde. Il se persuada donc aisément, que son infirmité le dispensoit de la rigueur

rigueur de l'Evangile, & pouvoit lui permettre d'avoir deux femmes en même tems; rien ne lui faisoit de la peine dans l'idée qu'il s'en étoit formée, que la nouveauté de la chose, mais il supposa, que l'approbation de *Luther*, & des autres Théologiens le plus célébres de la secte, lui ôteroit facilement ce scrupule. Il chargea donc *Bucer* d'une instruction, qu'il avoit dressée ou fait dresser pour être communiquée à *Luther*, & dans laquelle il exposoit, que depuis sa derniere maladie, il avoit beaucoup reflêchi sur son état, & que c'étoit, ce qui l'avoit éloigné de la sainte Table, craignant d'y trouver son jugement, parce qu'il ne vouloit pas quitter sa vie criminelle. Il parle ensuite de sa complexion & des effets de la bonne chére qu'on faisoit dans les assemblées de l'Empire, où il étoit obligé de se trouver, & où il ne pouvoit mener sa femme à cause de l'embaras; Il ajoûte, qu'avec la femme, qu'il a, il ne peut, ni ne veut changer de vie, dont il prend Dieu à témoin, de sorte qu'il ne trouve aucun moïen d'en sortir, que par les remédes que Dieu à permis à l'ancien peuple, c'est-à-dire la Poligamie, & rapporte les prétenduës raisons, qui lui persuadent, qu'elle n'est pas défenduë par l'Evangile

Pour

Pour répondre aux desirs du *Landgrave* on s'assembla à *Wittemberg* dans le mois de *Décembre*, & l'on examina l'affaire avec toutes les précautions qu'on jugea capables d'empêcher, que ce, qui y seroit décidè, ne fût tourné en ridicule. L'on prévit les facheuses suites de ce, qu'on alloit faire ; mais enfin la crainte de désobliger le Prince l'emporta chez *Luther* & ses principaux disciples sur la loi de JEsus-Christ, sur la conscience, sur la réputation, & sur les autres raisons divines & humaines, en sorte que les Ministres Protestans permirent au Prince de prendre une seconde femme.

Le *Landgrave* muni de cette décision ne pensa plus, qu'à obtenir l'agrément de sa femme *Christine de Saxe*, & n'aïant pas eu beaucoup de peine à l'avoir, en lui promettant de ne pas prendre une femme d'égale qualité, affin de ne faire aucun tort aux enfans, qu'il avoit déja, il jetta les yeux sur *Marguerite de Saal*, fille orpheline d'un simple Gentil homme de *Saxe*, & l'épousa.

Les Ministres Protestants trouvoient dans cette décision, une autenticité pour la dissolution de leurs vœux. Le Mariage n'est pas plus un Sacrament que le Sacerdoce. L'un & l'autre renferment un vœu, qu'on fait à Dieu, & qu'on ne peut rompre sans commettre un sacrilége. *Luther* & ses Théologiens

logiens le remarquoient bien, mais comme ils avoient faussé les leurs, ils crurent, que la Poligamie, qu'ils permirent au *Landgrave* leur serviroit de protection, & d'azile en prétendant par là se légitimer de leur parjure auprès du public crédule & abusé.

Ce fut vers le même tems, que *Calvin* se maria aussi à *Strasbourg*, affin de donner en sa personne un exemple de la liberte, qu'il accordoit à ceux de sa secte d'user d'une femme, même après avoir fait vœu de continence perpétuelle en prenant les Ordres sacrés. Il épousa une nommée *Iddette Burie* veuve d'un Anabaptiste, à laquelle il avoit fait changer de sentiment & de secte, affin de se lier à elle. Il n'en n'eut, qu'un fils, qui mourut avant lui.

Les *Genevois*, qui l'avoient fait retirer de leur Ville avec *Farel* & *Couraud*, comme on l'a vû plus haut, demanderent une lettre de recommendation de l'Etat de *Berne* pour le Magistrat de *Strasbourg*, affin que par son intercession ils pussent ravoir *Calvin*, & le faire revenir dans leur Ville : mais les *Bernois*, qui ne gouterent pas cette demande, leur répondirent : *Que quelque Amitié qu'il y eût entre les deux Villes, & malgré le desir, qu'ils avoient de leur rendre service dans toutes les occasions, ils ne pouvoient cependant pas leur être utiles dans celle ci, ne croiant pas, que leur médiation fut à propos en cette* 154

ren-

rencontre, puisque les Genevois eux-mêmes aïant exilé Calvin, il leur convenoit par cette raiſon de trouver les moiens de le rappeller ſans que perſonne ſe mêlât de cette affaire.

Ce ne fut que l'année ſuivante, que *Calvin* revint de *Strasbourg* à *Genéve*, où il reprit ſon emploi de Miniſtre & de Profeſſeur en Théologie, & où ils demeura en cette qualité pendant vint-huit ans. Il mourut le vint ſeptiéme *Mai* 1564. âgé de cinquante-cinq ans, accablé de diverſes infirmités, que ſa trop grande application à l'étude lui avoit attirées.

On a dit que les fils de *Jean de Landenberg* avoient empêché leur Pere d'accepter les propoſitions de Paix, que les Arbitres avoient faites aux *Rothwiliens* & à eux. Que malgré tous le ſoins, que les *Suiſſes* ſe donnerent dans différentes aſſemblées, il ne leur fut pas poſſible d'adoucir les enfans d'un vieux Pere, qui avoit été maltraité. *Chriſtophe* ſon ainé voulut abſolument en tirer vengeance, & pour cet effet il envoia le onziéme *Avril* onze Cavaliers dans le village de *Boſſendorf* appartenant au *Comte Gotfride de Zimbren*, qui joüiſſoit du droit de Bourgeoiſie dans la Ville de *Rothweil.* Ils pillerent, tuerent cinq paiſans, & aiant brulé cinq maiſons avec l'Egliſe, ils en vinrent faire autant dans le village de *Welledingen*, où ils ſaccagerent, brulerent deux maiſons, & emmene-

menerent deux prisonniers ; non contens de cette cruelle exécution, *Landenberg* rencontrant un Citoïen de *Rothweil* au retour d'une visite, qu'il venoit de faire à son beau-pere, lui couppa lui même les deux oreilles, & l'obligea par serment, après les lui avoir fait ramasser, de les porter à ses Magistrats.

Cette barbarie excita la compassion des *Suisses*, à qui les *Rothwiliens* vinrent porter leurs plaintes à *Baden*, où ils étoient assemblés le 25. de *Mai*. Ils écrivirent sur le champ à l'Empereur, au *Marquis Ernest de Baden*, au *Comte de Hochenzollern*, & à celui de *Fürstenberg*, à la Noblesse du *Hégau* & à celle du *Necker-Thal*, à *Jean de Landenberg* même, & prierent instamment, sur tout ce dernier, d'empêcher la suite des cruautés de *Christophe* son fils, de s'en saisir, & de le punir comme un perturbateur du repos public, & un infracteur de la Paix. Il conseillerent en même-tems aux Députés de *Rothweil* de ne point agir pas représailles, ni par voie de fait, affin de ne pas mettre le *Corps Helvétique* dans la nécessité de leur refuser son secours ; mais d'attendre tranquillement l'effet de leur médiation, leur ordonnant néanmoins, que si *Christophe de Landenberg* recommençoit ses hostilités, il en donnassent incessament avis au Canton le plus proche, affin qu'en avertissant les autres, ils

ils pussent tous ensemble aller à leur secours, conformément aux Alliances.

Ils ordonnerent aussi au *Ballif de la Turgovie* & au *Canton de Zurich* de veiller attentivement sur la conduite d'*Ulric* & de *Loup de Landenberg*, affin que ni l'un ni l'autre ne se retirassent de la *Suisse*; & pour empêcher que ces deux Gentil-hommes ne sortissent ni leurs effets ni leur bétail. Les Députés à la Diétte envoierent en même-tems un ordre à ces deux frères de se rencontrer à *Baden* à la premiere assemblée des Cantons pour y entendre ce, qui seroit prononcé. Ils s'y rencontrerent avec les Députés de *Rothweil* le huitieme *Juin* jour de *Saint Médard*; il y fut décreté simplement: *Que les deux de Landenberg resteroient tranquilles dans leurs maisons en attendant, qu'on eût trouvé les moiens de pacifier les parties & de faire entr'elles un accommodement durable.* Bientôt aprés la réponse de l'Empereur & celle des Seigneurs, à qui les Suisses avoient écrit, arriverent aussi; elles étoient conformes, & promettoient toutes de châtier Christophe de Landenberg suivant son mérite en cas, qu'on pût le saisir; mais celui-ci, qui avoit la protection d'*Ulric Duc de Wittemberg* ne s'embarassoit pas beaucoup des menaces ni des précautions, qu'on prenoit contre lui. Au contraire on donna avis aux Députés à la Diette de *Baden*, qui s'étoit

assem-

assemblée le douziéme de *Juillet*, *qu'il étoit rentré dans le territoire de Rothweil, où il avoit entierement brulé les deux Villages de Witzlen & de Hochmessingen, après en avoir enlevé tout le bétail & les effets des habitans. Que de là il avoit été menacer la Dame de Leimstätten de réduire en cendres & son Château & tout le Bourg, si elle lui refusoit des vivres pour lui & la troupe, qu'il conduisoit.; Enfin qu'il s'étoit vanté de revenir dans moins d'un mois avec des forces, qui feroient trembler Rothweil & ses adhérans, si dans l'espace de ce tems on ne lui donnoit pas la satisfaction qui lui étoit dûë.* On apprit encore aux *Suisses*, que *Christophe* contre le droit des gens avoit dévalisé le Courier de *Rothweil*, lui avoit prit ses dépêches & son cheval, & qu'ensuite il l'avoit fait attacher à un arbre.

Le *Duc de Wittemberg* se plaignoit: *Que les Rothwiliens avoient menacé de mettre le feu dans quelques villages de son Duché, & même de le tuer lui même, s'ils en trouvoient l'occasion. En second lieu, qu'aïant été obligé de se retirer de Stuttgard sa Capitale par la crainte de la Ligue de Svabe, il avoit confié son Artillerie à ceux de Rothweil, qui présentement ne vouloient pas la lui rendre.*

Ce nouvel ennemi & la continuation des hostilités de *Christophe de Landenberg* engagerent les *Suisses* dans la Diette d'accorder quinze mille hommes aux *Rothwiliens* pour la

défenſe de leur Ville & de leur Païs, & ils ſe tinrent prêts à marcher au premier ordre. *Jean Rodolphe de Diesbach* commandoit le contingent de *Berne*. *Pierre Thorman* portoit la Banniére. *Nicolas Schwartz* étoit nommé pour macher à la tête de celui de *Fribourg*.

François I. aiant été ſollicité par quelques Cantons à fournir ſon contingent en conformité de la Paix perpétuelle, fit dire aux *Suiſſes* par ſon Ambaſſadeur *Lamet de Boürigaut*, qu'il y ſatisferoit regardant l'affaire du *Corps Helvétique* comme la ſienne propre; mais qu'à ſon ſentiment, on ne devoit pas rejetter les moïens d'un accommodement, ſi on les préſentoit. Les *Bernois* avoient auſſi ſommé la Ville de *Bienne* d'envoier leurs Troupes pour la défenſe de *Rothweil*; mais ils répondirent: *Qu'en faiſant la lecture du Traité d'Alliance avec l'Etat de Berne ils n'avoient pas trouvé un article, qui les obligeât à donner du ſecours aux Rothwiliens; que d'ailleurs ils n'avoient pas ſujet d'être contens d'eux, aïant maltraité quelques-uns de leur Citoïens par rapport à la nouvelle Religion qu'ils avoient embraſſée.*

On ne laiſſa néanmoins pas de faire marcher quelques Troupes jusqu'à *Schaffhouſe*, où l'on fut trés ſurpris d'apprendre, que ceux de *Rothweil* étoient convenus de quelques articles de Paix avec le *Duc de Wittemberg* ſans les avoir communiqué aupara-

paravant au *Corps Helvétique*, qui fut d'autant plus sensible à ce procédé extraordinaire de la part des *Rothwiliens*, que les *Suisses* en avoient agi à leur égard avec cette cordialité, cette droiture & cette sincerité qui sont inséparables de leur Caractére & de leur bonne foi.

Les Députés de *Rothweil* arriverent néanmoins à la Diette du treiziéme *Décembre*, & présenterent ces Articles au *Corps Helvetique* assemblé à *Baden*. Comme l'on vit, que les *Rothwiliens* s'étoient soumis à un Arbitrage, & que les hostilités par ce moïen avoient cessé entr'eux & le *Duc de Wittenberg* & la *Maison de Landenberg*, les *Suisses* rapellerent les Troupes, qu'ils avoient fait marcher pour entrer en garnison dans la Ville de *Rothweil*, & cependant on retourna à la Diette environ l'*Epiphanie* de l'année 1541. Les Députés de cette derniere Ville y firent connoitre aux *Suisses* leurs agravemens sur le premier article des propositions, de Paix, qu'on s'étoit réciproquement faites, consistans en ce que la Chambre Impériale aïant de tout tems été dans leur Ville un Tribunal respecté de tous les membres de l'Empire, *le Duc de Wittemberg* ne pouvoit pas au préjudice de ce privilége, & de cette institution Impériale exiger que ses sujets en fussent exempts; vû que ce seroit une infraction aux droits

 mê-

mes de l'Empire, qui n'avoit jamais fait aucune difficulté à ce sujet, ni permis qu'il fût donné atteinte aux Droits sacrés d'une Chambre, que toute l'*Allemagne* reconnoissoit pour le Tribunal de la premiere instance. Les Députés des Confédérés communiquérent au Duc cet agravement des *Rothwiliens*, & lui firent entendre : *Qu'au moment qu'il auroit passé expédient sur ce point, ceux de Rothweil lui rendroient son artillerie* ; mais ce Prince loin de donner les mains à cette proposition, envoia une célébre Ambassade à *Baden* avec plusieurs plaintes contre les *Rothwiliens*, qui y répondirent avec beaucoup de solidité ; mais sans qu'on terminât rien sur ce sujet. Ce ne fut que dans la Diette suivante tenuë à *Bremgarten*, que les *Suisses* accommoderent le *Duc de Wittemberg* & la *Ville de Rothvveil* par un Traité, qui portoit en substance : *Que puisque du consentement de sa Majesté Impériale on avoit déja fait ci devant un accord entre le Comte Eberhard de Wittemberg & les Rothwiliens au sujet de la Chambre de Rothvveil ; on obligeoit les parties à s'y conformer. En second lieu eu égard au don gratuit, comme l'on s'étoit aussi accordé sur ce point, on ne prétendoit pas non plus, que les parties pussent s'en dédire, qu'ainsi elles devoient l'une & l'autre s'en tenir au précis, de ce qui avoit déja été régle. Enfin que dès que le Duc auroit exécuté de sa part les Traités,*

ceux

ceux de Rothvveil lui renvoieroient son artillerie. Cette prononciation des *Suisses* fut agréée, & les intereſſés vécurent en Paix, à *Landenberg* près, qui continua à inquieter ceux de *Rothvveil* jusqu'à ſa mort qui arriva l'année 1546.

Dans la Diette précédente tenüe en 1540, *Nicolas de Meier* au nom de ſa femme *Magdelaine d'Alt*, & *Jean Lenzburger*, en qualité de tuteur de *Jean de Furno*, inſtérent auprès des Républiques de *Berne*, *de Fribourg & de Vallais*, pour être paiés d'une ſomme conſidérable, qu'ils avoient à prétendre contre le *Roi de France*. De *Meier & Lentzburger* recherchoient ces trois Etats à cauſe de l'hipothéque du *Païs de Vaud*, qui leur étoit parvenuë par la conquête,qu'ils en avoient faite & dont ils s'étoient chargé de ſatisfaire les hipothéquaires. *Stetler* dit, que les Députés du *Corps Helvétique* à la Diette de *Baden* trouvérent la prétention juſte & liquide, & qu'ils ordonnerent, qu'ils fuſſent paiés, mais il ne dit pas la raiſon pour laquelle on fit paier les dettes du Roi par les Villes de *Berne, & de Fribourg & par le Vallais. Nicolas d'Alt*, Pere de *Magdelaine de Meier*, avoit long tems ſervi dans les guerres d'*Italie* & ſur tout dans celle de *Muß* contre *Jacques de Médicis*. Ce fut dans ces occaſions, qu'il devint créancier du Roi. La famille *Lentzburger* eſt en conſi-

dération dans la *République*. Elle a fourni des Officiers, & des Magiſtrats, qui ſe ſont diſtingués.

1541 *Paul III.* ſe trouvoit dans de grandes inquiétudes par rapport à l'inimitié, que *Charles V.* & *François I.* ne ceſſoient de faire paroitre dans toutes les rencontres l'un contre l'autre. Ce Pape ſe perſuada de trouver du ſecours & de l'appui dans la *Suiſſe* ſuppoſé, qu'il fût obligé de ſe mettre ſur la défenſive, au cas qu'il prit envie à un des deux Monarques de s'approcher trop près de l'Etat Eccleſiaſtique, ou du *Domaine de Saint Pierre.* Il fit ſonder les eſprit à la *Diette de Baden*, qui fut convoquée à l'ordinaire pour le lundi après la Fête de *Saint Pierre*, & *Saint Paul*, pour voir s'il y auroit ſûreté pour ſes Ambaſſadeurs ou Légats de venir faire une propoſition à ce ſujet. Tous les Cantons s'y oppoſerent à la réſerve *d'Uri*, *d'Undervvalden*, *de Zug*, & *de Fribourg.* Le Pape ſenſible à ce refus fit dire à la Diette ſuivante, qui fut encore aſſemblée dans le mois de *Septembre* à *Baden*, qu'il lui paroiſſoit fort étrange, qu'on ne voulût pas, que ſes Légats euſſent la liberté de venir en *Suiſſe*, tandis qu'il permettoit à tous les Confédérés d'aller, & de venir librement dans toute l'étendue de ſa ſouveraineté. Cette repréſentation eut ſon effet auprès des Cantons de *Lucerne* & de *Schvveitz*,

qui

qui permirent comme les quatre autres, aux Légats de passer librement dans leurs Païs, mais *Zurich*, *Berne*, *Bâle*, *Soleure* & *Schaffhouse* n'y voulurent jamais consentir ; au contraire ils renouvellerent les decrêts, qu'ils avoient ci-devant fait émaner contre ceux de leurs sujets, qui s'engageoient au service des Princes etrangers, disant : *Qu'ils ne s'embarassoient point de la querelle des Princes, mais uniquement de la défense de la Patrie ; qu'ainsi ils ne vouloient pas permettre, que les Légats du Pape missent le pié dans leurs Cantons, ni qu'ils passassent dans les Bailliages médiats, & dans les Seigneuries communes.*

Cette petite mortification, qu'on causa au Pape, fut suivie de celle, que le voisinage des Territoires de *Berne* & de *Genéve* fit naitre entre ces deux Villes. Un débat pour la jurisdiction broüilla ces deux Républiques, & l'on en vint à une Conférence à *Lausanne*, où les parties ne purent pas s'accorder. *Bernard Meier* du Conseil de *Bâle*, qu'on avoit choisi pour Sur-Arbitre, emploïa tous ses soins pour calmer cette dangereuse querelle, dit *Stettler* ; mais ce fut sans succès. On convint néanmoins de se rendre à *Genéve* pour le dix-Septiéme de *Juillet* ; cependant on n'y eut pas le bonheur de parvenir à un parfait accommodement, quoique pour sauver les apparences ces deux Villes renouvellassent leur Traité

de Combourgeoisie sur la fin de cette année.

Il y eut une difficulté vers le même tems au sujet de *Michel* dernier *Comte de Gruïéres*. Les *Bernois* & les *Fribourgeois* étant assemblés à *Berne* pour terminer certains différens survenus par rapport au partage du *Païs de Vaud*, citerent par un Héraut le *Comte de Gruïéres* à leur prêter hommage en qualité de Vassal de *Savoie*; mais celui-ci sans répondre aux *Bernois* en informa la cour de *France*: Assûré de sa protection, il vint à *Berne*, & se présenta à l'assemblée des Députés des deux Cantons, non pour y prêter hommage, mais pour reconnoitre, & confirmer sa Combourgeoisie avec les deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*. On fut fort surpris d'entendre parler le Comte, de qui on demandoit la prestation de l'hommage & non pas le renouvellement de Combourgeoisie. L'*Avoïer de Berne* le prit d'un ton fort haut en lui disant: *De se soumettre sous peine de l'invasion de tout son Comté*. Mais *Michel* répondit: *Qu'il ne s'étoit reconnu Vassal de Savoie, que par rapport à certains fiefs; qu'ainsi il n'étoit point nécessaire, qu'il leur prêtât hommage; qu'au reste il étoit charmé de demeurer leurs fidéle ami, Allié & Combourgeois*. Ce discours irrita encore plus les *Bernois*; mais l'*Ambassadeur de France Lamet de Bourigaut* survenant fort à propos leur

leur parla au nom du Roi d'un certain ton d'aûtorité, leur faisant sçavoir : *Que Sa Majesté très Chretienne prétendoit, qu'on ne molestât point le Comte de Gruïères à ce sujet, à moins qu'on ne volût l'engager à s'en prendre tout de bon en sa faveur.*

L'intention du Roi eut son effet. On ne parla plus d'hommage, & l'on combla le Comte de politesses. Mais, continue un vieux imprimé, où il n'y a plus de titre, & d'où l'on tire tout ce, qu'on vient de dire, ils couvérent un ressentiment dans leurs cœurs, qui éclata peu de tems après par la ruine & la destruction totale de la très Illustre Maison de *Gruïéres.*

Stetler raconte ce trait d'Histoire d'une autre façon en disant: *Que la contestation, qui s'éleva entre la Ville de* Berne *& le* Comte *de Gruïères, ne fut pas moins dangereuses, que celle que cette Ville avoit avec Genéve. Que les* Bernois *peu de tems après la mort de Jean second, Pere du* Comte *Michel, demanderent à ce dernier, qu'il eût à leur prêter hommage pour les fiefs, qu'il possedoit dans la partie du Païs de Vaud, qu'ils venoient de conquerir. Que le* Comte *aiant exigé un terme suffisant pour chercher ses papiers & ses titres, & pour consulter son* Cousin *le* Senéchal *du Hénigau sur la demande, qu'on lui faisoit, il avoit obtenu le terme de sept mois, pendant lequel Sa Majesté Imperiale & non pas le* Roi *de France, avoit*

avoit écrit sérieusement aux Bernois de ne pas obliger le Comte à prêter l'hommage, qu'on desiroit de lui; mais que l'Etat de Berne répondit à l'Empereur, que si le Comte de Gruïeres eût informé Sa Majesté Impériale de la vérité du fait, & de ce qui s'étoit passé entre la Ville de Berne & feu son Pere, ils étoient persuadés, que Sa Majesté l'eût elle même obligé à venir prêter l'hommage, qu'il devoit, priant en outre l'Empereur de ne pas trouver mauvais, qu'ils procedassent suivant les régles du droit contre le Comte en cas, qu'il tardât trop à rendre, ce qu'il devoit à la République, puis que on étoit intentionné à Berne de ne le plus ménager comme on l'avoit fait en considération de Sa Majesté.

On avoit transporté la Diette de *Worms* à *Ratisbonne*, où le Pape envoia le *Cardinal Contarin* pour y assister en qualité de *Légat.* C'étoit toûjours au sujet de la réünion & du futur Concile, que l'Empereur les assembloit. On ne trouve pas, que le *Corps Helvétique* y ait envoïé ses Ambassadeurs ni de la part des Catholiques, ni de celle des Protestans. On trouve seulement, que le *Canton de Fribourg* y députa *Laurent Brandenburger Avoïer, & Pierre Zimmerman Conseiller d'Etat* pour demander à l'Empereur la confirmation de leur franchises & de leur droit de régale, qu'ils obtinrent gratieusement de ce Prince. Ce qui semble prouver, que les *Fribourgeois* ne se croioient

pas

pas alors entiérement liberés de la domination Autrichienne.

La guerre recommença cette année entre les deux Princes ennemis *Charles V.* & *François I.* Un certain levain d'ambition & de jalousie n'avoit jamais permis à ces deux grands hommes de s'aimer parfaitement, si j'ose m'exprimer ainsi. Le Pape avoit emploié inutilement tous ses soins & tout son pouvoir pour tâcher de parvenir à faire une Paix solide entre ces deux Monarques. On trouvoit toûjours des deux côtés des raisons, qui éloignoient un bonheur, après lequel toute l'*Europe* soupiroit, & qui étoit le seul bien, qui pût tranquiliser les peuples, & l'Eglise, 1542

En 1536. le *Roi de France* avoit trouvé bon par l'avis de son Conseil de faire quelque acte, qui fâchât l'Empereur, & qui prouvât la nullité des Traités de *Madrid* & *de Cambrai.* Pour cet effet séant en son Parlement acompagné des Princes & des Pairs, après avoir oüi *Jacques Capel* son *Avocat Général*, qui fit connoitre, que les Provinces de la Couronne étant inaliénables, il n'avoit pû céder la Souveraineté de la *Flandre*, & de l'*Artois*, & que *Charles d'Autriche* étant toûjours vassal du Roi pour ces Comtés & pour celui de *Charolois*. avoit encouru le crime de félonie, & commis ses fiefs. Il fut ordonné : *Qu'il seroit apellé par*

un

un seul Edit péremptoire pour tous, és plus prochains lieux de sûr accés, pour répondre au Procureur général sur ses conclusions, voir juger la commise, réversion & réünion de ces trois Comtés. Et qu'en attendant la Cour déclaroit tous les vassaux de ces terres-là quittes & déchargés envers lui du serment, foi & hommage, & leur enjoignoit de servir le Roi sur peine de perdre leurs fiefs, & d'être déclarés rébelles, dont les publications seroient faites sur les frontiéres.

Les Hérauts y furent donc ajourner *Charles V.* par affiches & publications solennelles. Il répondit en colére: *Que puis qu'on le rapelloit en France, il y reviendroit avec de si puissantes justifications, qu'il feroit bien observer les Traités.*

Ce fut suivant toute apparence cette réponse de l'Empereur, qui engagea *François I.*, *Roi de France* à s'allier en 1537. avec l'*Empereur des Turcs*. Personne, dit *Mezerai*, ne put aprouver son alliance avec *Soliman* ennemi juré de la Chrétienté. Il la fit néanmoins tant pour se défendre contre l'*Empereur des Romains*, qu'en haine des *Vénitiens* contre qui, il étoit extrêmement fâché, de ce qu'ils avoient méprisé son amitié, & l'offre qu'il leur faisoit de partager le *Milanois* avec eux. En 1541. l'année précedente *François I.* avoit envoié *César Frégose* à *Constantinople*, pour entretenir amitié avec

So-

Soliman; & *Antoine de Rincon* à *Venise*, pour essaïer de détacher la République des interêts de Sa Majesté Impériale. Comme ces deux Députés s'étoient embarqués sur le *Pô* à *Turin* pour aller à *Venise*, ils furent arrêtés, saisis, & mis à mort tout proche de *Pavie*, par odre du *Marquis du Guât.*

Langei Gouverneur du Piémont l'apprit par le moien des Bateliers, qui conduisoient l'équipage des Ambassadeurs.

Le Roi en demanda réparation à l'Empereur. Il biaisa, & ne répondit que par des récriminations, qui faisoient connoitre à quelle extrémité inouië la haine avoit porté ces deux Princes. Tous les Souverains de la Chrétienté furent informés de cette action; mais le *Marquis du Guât* la désavoüa, & envoia à la Diette de *Baden*, qui fut convoquée cette année 1542. pour le Lundi avant l'*Ascension Jean Baptiste de Genua* pour se justifier de cette accusation auprès du *Corps Helvétique*, protestant de punir sévérement les assasins, s'il pouvoit avoir en sa puissance.

François I. ne prit point le change. Ce Prince crut, que c'étoit là un juste sujet, & même une nécessité pour lui de rompre avec *Charle V.* On disoit en *France* que les Espangnols avoient assasiné plusieurs Envoiés du Roi en divers endroits; & qu'ils pratiquoient des intelligences pour surprendre ses Places. De sorte que la guerre ne paroissant

ſant pas plus périlleuſe ni plus diſpendieuſe qu'une Paix meurtriere, le Roi réſolut de la déclarer à l'Empereur, s'il ne lui donnoit, pas une entiére & pleine ſatisfaction dans un certain tems; ne l'aïant point reçuë, le Roi mit cinq armées ſur pied. Une au côté de *Luxemburg* commandée par le *Duc d'Orléans* ſon ſecond fils ſous la conduite de *Claude Duc de Guiſe*. Une du côté de *Perpignan* ſous les ordres du *Dauphin*, à qui il donna *Annebaut* & *Antoine Deſprez-Montpeſat*, pour conſeil. Une autre que *Longueval* & *Martin van Roſſen*, *Maréchal de Gueldres*, menerent dans le *Brabant*. Une quatriéme avec laquelle *Charles Duc de Vendôme* devoit couvrir les frontiéres de *Flandre*. Et une cinquiéme en *Piémont*, où elle fut conduite par le *Maréchal d'Annebaut*. Celle-ci, aïant été pendant deux mois dans l'inaction, eut ordre de venir en *Rouſſillon* pour fortifier celle du *Dauphin*, qui ſe trouva alors de quarante cinq mille hommes & de toute la fleur de la Nobleſſe Françoiſe.

On faiſoit la priſe de *Perpignan* fort aiſée, parce qu'en effet les murailles n'en valloient rien, & que les tours ne flanquoient point. Le Roi croïoit l'emporter preſque ſans coup férir, à moins dequoi il craignoit, que l'Empereur ne vînt à tems pour la ſecourir, & pour l'engager enſuite à une Bataille. L'entrepriſe ne put pas être tenuë

ſi

si secrette, qu'elle ne parvînt à la connoissance de l'Empereur. Il munit la Ville d'hommes & de munitions, qui otêrent à l'armée Françoise l'envie de l'aller attaquer. Après quoi la désunion se mit parmi les Chefs, la dissenterie parmi les soldats, & les torrens, qui descendoient des montagnes menaçant le camp d'une prochaine inondation, obligerent le Roi de mander au *Dauphin* d'abandonner son entreprise, & de ramener son armée en *France*

Le *Duc d'Orléans* réüssit mieux que son frére. Il signala se premieres armes par la prise de *Danvilliers*, *d'Yvoi*, *d'Arlon*, *de Montmedi & de Luxembourg* même: mais comme s'il se fût lassé de sa bonne fortune, il quitta son armée au mois de *Septembre*, on ne sçait par quel motif, & s'en alla trouver le Roi, qui étoit à *Montpellier*. Après son départ les ennemis reprirent *Luxembourg & Montmedi*; mais le *Duc de Guise* aiant rassemblé quelques Troupes, leur ôta la derniere de ces places.

Les *Suisses*, que le Roi avoit conservés à sa solde, le servirent utilement dans toutes les Campagnes, que l'on fit sur les frontiéres de *Picardie*, & particulierement dans celle où ils eurent tant de part à la délivrance de *Péronne* en 1536. qui fut sur le point de tomber entre les mains des Impériaux. Ce coup préserva le Roiaume,

&

& rendit inutiles tout les progrès, que *Charles V.* avoit fait jusqu' alors de ce côté la. Il fut formé presque dans le même tems un projet dans le Conseil du Roi, qui manqua de causer de l'alteration dans le *Corps Helvétique*; quoi qu'il eût été convenu depuis plusieurs années, que le *Comté de Bourgogne*, par égard pour sa Confédération avec les Cantons, joüiroit d'une parfaite neutralité, quelque rupture qu'il y eût d'ailleurs pour les autres Païs, qui reconnoissoient les loïx de l'Empire; *François I.* avoit résolu de s'emparer de cette Province; parce que le *Comte de Nassau*, qui en étoit Gouverneur, se trouvant l'un des Généraux de l'armée de l'Empereur, avoit été le plus ardent à faire des irruptions dans la *Picardie*, & à y exercer les plus grands actes d'hostilité.

Le souvenir du Traité ne permit pas cependant d'aller plus avant sans en faire part à la Diette, & l'Ambassade, que le Roi y envoia, eut soin d'expliquer à *Baden* toute la force des motifs, que ce Prince pouvoit avoir pour donner des marques de son ressentiment au *Comté de Bourgogne.* Les Cantons, qui avoient un fort interêt de maintenir le crédit de la protection, qu'ils avoient accordée à un Païs voisin & ami de tout tems, n'oubliérent rien par leurs sollicitations auprès du Roi, pour lui faire abandonner ce dessein, & s'épargner à eux mêmes le dé-

plaisir

plaiſir d'en venir à des explications ſur un article auſſi intereſſant, & dont on étoit convenu par les anciens Traités; ainſi l'affaire n'eut point d'autres ſuites, & cette Province menacée demeura alors paiſible. On forma dès ce tems-là ſur cette Province différens deſſeins du goût de celui de *François I.* mais la conquête en étoit réſervée à *Loüis XIV.* Ce grand Roi pendant l'hiver de l'année 1668. réſolut d'ajoûter encore à toutes les conquêtes, qu'il venoit de faire en *Flandre*, celle de la *Franche-Comté*. Il communiqua ſon deſſein au *Prince de Condé*, & lui donna le Commandement de l'Armée, qui devoit marcher à cette expédition. On crut avec beaucoup de vraiſemblance, que ce Prince n'avoit été emploïé dans cette occaſion, qu'à la ſollicitation du *Marquis de Louvois.* Ce Miniſtre, qui dès l'an 1664. avoit le manîment des affaires de la guerre, s'étoit inſinué dans les bonnes graces du Roi par le grand ſoin, qu'il prenoit de ſe bien aquiter de ſa charge. Comme le *Maréchal de Turenne* avoit eu l'oreille de Sa Majeſté durant la campagne précédente, & que ſes ſentimens avoient été les ſeuls approuvés & ſuivis, le *Marquis de Louvois* conçut de la jalouſie contre ce Grand Capitaine, & voulut lui oppoſer le *Prince de Condé.* Il s'imagina, que s'il pouvoit perſua-

ſuader au Roi, que ce Prince étoit pour le moins auſſi habile dans le métier de la guerre, que le *Maréchal de Turrenne*, Sa Majeſté n'auroit plus pour ce dernier la confiance extraordinaire, qu'il lui avoit témoignée. Peut-être y fut-il encore aidé par le ſouvenir, que le Roi conſervoit de la foibleſſe, qu'avoit euë ce Maréchal de découvrir à *Madame de Coaquin* le ſecret de l'Etat.

Quoiqu'il en ſoit, *M. le Prince* s'étant mis à la tête des Troupes commandées pour l'expédition de la *Franche Comté*, il emploïa moins de tems à ſoumettre toute cette Province, que ſon Pere n'en avoit emploïé autre fois à faire les approches d'une ſeule Ville. Le Roi ſe trouva lui-même en perſonne à la priſe de la plûpart des Places, & choiſit exprès le plus fort de l'hiver pour ſe faire plus d'honneur de ſes victoires. Il donna ordre au *Prince de Condé* d'aſſiéger *Beſançon*, & partit le deuxiéme de *Février* pour en preſſer le ſiége. Mais la place ſe rendit ſans aucune réſiſtance, & n'attendit pas l'arrivée de Sa Majeſté.

Le même jour le *Comte de Bouteville*, qui fut le *Duc de Luxembourg* entra dans *Salins*; les habitans lui aïant ouvert leurs portes, après avoir tiré quelques volées de canon, & quelques mouſquetades, dont il n'y eut qu'un ſoldat de tué, & quelques chevaux légers de bleſſés. Le Roi voulut enſui-

ensuite aller assiéger *Dole*. Il se rendit le dixiéme de *Février* devant la place, dont le *Duc de Roquelaure* avoit fait l'investissement le jour d'auparavant.

Sa Majesté l'alla d'abord reconnoître, & fit ouvrir la tranchée le douziéme. On se rendit aussi-ôt maître de la contrescarpe, on chassa les ennemis du chemin couvert, & on emporta une demi-lune. Cette vigueur étonna si fort les assiégés, que pour obtenir une composition plus avantageuse, ils capitulérent le quatorziéme. *Grai*, les *Châteaux de Joux* & de *Sainte Anne*, & tout le reste de la Province subit le même sort avant la fin du mois de *Février*; desorte, que dans dix-sept jours la *Franche Comté* fut entiérement subjuguée.

Les trois Etats de la *Franche Comté de Bourgogne* avoient envoïé en *Suisse Dom Jean de Vatteville* Abbé Commendataire de *Baume*, Coadjuteur de *Luxeul*, Maître des Requêtes de l'Hôtel de Sa Majesté Catholique, & Conseiller en Son Souverain Parlement de *Dole*, pour représenter aux Cantons la conséquence de la conquête, que le *Roi de France* alloit faire d'une Province, qui étoit sous la protection & garantie du *Corps Helvétique* par le Traité de l'*Union héréditaire*, qu'il avoit avec la *Maison d'Autriche*.

Cet Ambassadeur avoit déja fait ses représentations à *Baden* dans la Diette assemblée. Il vint encore à *Fribourg* comme dans l'un des Cantons les plus proches de la *Franche Comté*. Il eut audiance en Deux Cens, où il fit le Discours suivant le 9. *Février* 1668. *Mon arrivée, & discours pourroient surprendre Vos Excellences, si Elles n'en sçavoient d'ailleurs le facheux sujet, & si les desseins de la France ne leur étoient de longue main prévus & connus, on pourroit s'étonner de les voir exécuter si inopinément en la présente saison, & de voir, qu'au lieu d'une conclusion & déclaration de la suspension d'armes & neutralité, qu'on nous a fait espérer cinq mois durant, un Héraut d'armes a paru aux portes de Dole, faisant entendre aux Gouverneurs, Parlement, & Etats de la Franche Comté, que Sa Majesté Très-Chrêtienne s'en vouloit emparer, pour prévenir les Impériaux de s'y jetter. Mais il est aisé à connoître, comme plusieurs ont prévu, que l'espoir, qu'on nous donnoit d'un accommodement, n'étoit, que pour nous divertir des précautions nécessaires, & que la prompte invasion au rigourux tems n'est, que pour nous ôter l'espoir des secours, que nous devons attendre d'Allemagne, & d'Italie, lesquels véritablement ne sçauroient venir en cette saison. C'est pourquoi, Messieurs, ensuite des ordres du Roi mon Maître, & de mes précédentes* com-

commissions vers le Corps Helvétique, & Cantons particuliers. je requiers Vos Excellences au nom de Sa Majesté & de la Franche Comté de vouloir en vertu des Alliances, & résolutions ci-devant prises, effectuer leurs promesses, envoïant promptement au dit Comté un secours de quatre mille hommes, & quelques munitions, qu'on païera ponctuellement, & les Troupes ne sortiront pas de la Province, qu'elles ne soient entiérement satisfaites. & pour plus grande assûrance, on leur mettra entre les mains Salins & les Sauneries.

Je n'amuserai point Vos Excellences à Leur représenter le grand interêt & obligation particuliere, qu'elles ont pour la conservation de la dite Franche Comté. Bien Leur dirai-je, que c'est la seule digue, qu'elles peuvent opposer au redoutable torrent de la France, *lequel étant enflé par ses victoires & vos assistances, & sorti de son lit ordinaire, & des limites, que la nature sembloit lui avoir prescrit, Vous engloutira dans ses vastes ondes, si Vous ne mettés promptement la main à réparer cette digue, qui menace ruine sans Votre assistance, comme la plus prompte & voisine attendant les autres plus éloignées.*

Je Vous dirai aussi, Messieurs, que de différer le secours, que je Vous demande en Vôtre particulier sous prétexte d'une Diette générale, ou tel autre, qu'on pourroit trouver, ce seroit la même chose, que le refuser; car la nécessité présente n'admet aucun délai,

& il seroit trop tard de Nous vouloir secourir après, que Nos Places seroient perduës, outre que les quatre mille hommes, qu'on Vous demande, peuvent empêcher la prise d'une Place, qu'on ne sçauroit recouvrer avec trente mille hommes, si elle étoit perduë. Et enfin je Vous dirai, qu'il est dangereux de mettre les Comtois au désespoir de tout secours, au lieu, qu'il est certain, qu'ils useront de leur vigueur ancienne, s'ils voïent, que par les promts secours de leurs voisins, ils peuvent attendre les plus éloignés; à quoi, Messieurs, Vous ferés la reflexion convenable, & me donnerés la promte & bonne réponse, qu'on doit attendre de Vôtre prévoïance & ancienne Amitie. Je prie Dieu, qu'il conserve Vos Excellences & Leur Etat en toute prosperité.

La proposition de *Dom Jean de Vatteville* avoit beaucoup d'appas, sur tout pour le Canton de *Fribourg*, qui en se mettant en possession de la Ville de *Salins* & des *Salines*, y seroit peut-être encore, ou au moins auroit pû faire un Traité avantageux, qui auroit enlevé, & prévenu tous les inconveniens, qui naissent à tout bout de champ à ce sujet. Il est vrai, qu'après la prise de la *Franche Comté François Joseph de Reiff* Conseiller d'Etat fut envoïé à *Soleure* auprès de *N. de Moustier* Ambassadeur pour le Roi pour y conclure au nom du Canton un Traité avec Sa Majesté sur le

pied de celui, qu'on avoit eu avec le *Roi d'Espagne.* Ce Ministre demanda à voir les originaux, qui lui furent envoïés par *Protais d'Alt* Chevalier & Chancelier de la République, qui rapporta les bonnes intentions du Roi à l'égard du Canton, comme ce Député les avoit déja marquées de la part de ce Prince au retour de son Ambassade de *Paris* en 1663. où il avoit été envoïé vers Sa Majesté pour les affaires particulieres de l'Etat.

De Moûtier avoit extrêmement combattu la proposition de *Dom Jean de Vatteville* non seulement auprès du Canton de *Fribourg*, mais aussi auprès du *Corps Helvétique* en général. Cette controverse entre les deux Ministres occasionna plusieurs Dietes à *Baden*, où il arriva à l'égard de la *Franche Comté*, qui en faisoit l'objet, comme il est arrivé à la Ville de *Sagunte*, pendant qu'on consultoit à *Rome*, elle fut prise.

Il semble, que les *Suisses* se sont trop reposés sur le Concordat, qu'ils firent à *Paris* en 1663. avec Sa Majesté, par lequel le Roi les flatte: *Qu'il aura soin de maintenir leur repos, & leur tranquilité du côté de la Franche-Comté, & qu'il aura une considération distinguée pour tout ce, qui lui viendra de leur part à ce sujet; mais qu'à l'égard de la Neutralité, qu'ils exigeoient pour cette Province, Sa Majesté ne sauroit y con-*

*ſentir, parce que les Francs-*Comtois *joüiſſans des fruits de la Paix des Pirenées, elle leur étoit plus avantageuſe, qu'une Neutralité, qu'elle ne pouvoit accorder ſans donner atteinte au dit Traité, car la* Bourgogne *étant ſous une autre Domination, que la ſienne, Sa Majeſté n'étoit pas à même de pouvoir convenir de quelque choſe à ſon égard avec les Suiſſes.*

Il paroit, que ce refus auroit dû preparer la Nation à cette conquête, & l'avoir obligée à une attention, à laquelle elle a manqué par un aſſoupiſſement, qui devoit ſembler il arriver pour enlever à l'*Eſpagne* une Province, qu'elle ne pouvoit conſerver, que par le moïen de la vigilance des *Suiſſes.*

Les *Autrichiens* déclamérent fortement contre l'indolence, que les *Suiſſes* avoient marqué dans cette occaſion; ſuivant *Laré Hiſtorien de la vie de Loüis XIV.* ils n'ont pas raiſon; car cet Auteur dit: *Que l'argent de la France avoit fait plus de la moitié du chemin auprès des Franc-*Comtois. *De ſorte, que le ſecours, que les Cantons y auroient pu envoïer, ou n'auroit pas été reçu agréablement, ou ſeroit arrivé trop tard, parce que le Prince de Condé fit la conquête de cette Province avec une rapidité, qu'on peut comparer à celle de Céſar:* Je ſuis venu, j'ai vû, j'ai vainçu.

Si c'eſt un plus grand avantage pour la *Suiſſe*, que la *Franche Comté* ſoit

ſous

fous la Domination de la *France*, que fous celle de l'*Espagne*, comme elle étoit avant l'epoque de sa prise? C'eft là une queftion, qu'on abandonne à la fpéculation des politiques! Ce qu'il y a de fûr, c'eft, que la *France* joüit d'une belle conquête, que les Peuples font fort contens de fon Gouvernement, & que les *Suiffes* n'ont pas fujet de fe plaindre du voifinage d'un Grand Roi, qui mérite de l'être par fes grandes actions.

Pour revenir à ce, qui regarde la Diette tenuë à *Bade* en 1542. que nous avons abandonné pour un moment à l'occafion de la Conquête de la Franche Comté, nous ajouterons, que *Baptifte de Genua* ne fe contenta pas de vouloir détruire dans les efprits l'idée fâcheufe, qu'avoit donnée l'attentat du *Marquis du* Guât contre le Droit des gens; mais encore qu'il demanda au nom de l'Empereur fon Maître des fecours contre les *Turcs* d'un côté, qui étoient prêts d'entrer dans la *Hongrie*, & de l'autre contre la *Flotte de Barberouffe*, qui menaçoit l'*Italie* d'une defcente prochaine

Les Députés des Electeurs & des Etats de l'Empire, qui fe préfenterent à la même Diette, n'y furent pas reçus favorablement, & l'on renvoïa bien loin la propofition au fujet de la taxe du contingent, qu'ils voulurent renouveller contre les Païs

de *Zurich*, de *Bâle*, de *Schaffhausen*, & de *Saint-Gal*. La lettre, que l'Empereur envoïa aux Cantons, ne fut pas goutée non plus. Elle donnoit de mauvaises insinuations contre *François I.* en le taxant d'être de concert avec le *Divan* pour déclarer la guerre aux Puissances de la Chrêtienté.

Dans la Diette du mois d'*Octobre*, que les *Suisses* assemblerent sur la fin de l'année à *Baden*, les Députés du Roi, *Guillaume Maillard* & *George Wüll* de *Soleure*, qui y furent envoïés à la place de *Lamet de Boisrigaut*, qui étoit resté malade à *Lion*, représenterent aux *Suisses*, que le *Cardinal de Tournon* avoit appris, qu'il n'y avoit que les Etats de l'Empire attachés à la *Maison d'Autriche*, qui eussent écrit au *Corps Helvétique*, & nullement le *Corps Germanique* en général, comme on vouloit le leur persuader. Qu'ainsi cette Eminence se flattoit toûjours, qu'ils continueroient dans leurs bons sentimens pour le service & les interêts du Roi son Maître, les assûrant, que Sa Majesté en auroit une vraie reconnoissance, & qu'elle leur donneroit des marques de sa bienveillance & de son amitié.

Ces Députés dirent encore, que *Boisrigaut*, à cause de sa maladie, n'avoit pas pû assister à la revûë des Troupes de la Nation, ni parvenir à parler au Roi, mais qu'aussitôt, qu'il seroit rétabli, il se feroit

un

un devoir & un plaisir de faire à Sa Majesté toutes les représentations nécessaires en leur faveur. Qu'au reste ils prioient les Cantons au nom de ce Ministre d'écrire aux Chefs & aux Officiers des Troupes de la Nation, qui étoient dans l'Armée de *Piémont*, où tout le fort de la guerre avoit passé, pour leur recommander de redoubler leur zéle & leur vigilance pour le service du Roi, en faisant voir dans les occasions, qui pourroient se présenter, que leur valeur répondoit à la fidélité & à la force des engagemens de l'Etat. Les Cantons, dont les levées avoient marché à cette expédition, se prêterent à cette demande avec empressement, & on en vit les effets dans les campagnes suivantes.

La Levée n'avoit pas été générale en *Suisse*; *Zurich* & *Berne*, qui avoient alors leur sistéme fondé sur les remontrances de la nouvelle Doctrine, n'y avoient point de Troupes. *Fribourg* y avoit deux Drapeaux, dont *Gaspar de Werli*, & *Rodolphe Löwenstein* étoient les Capitaines, *François d'Affri*, & *Jacques de Reiff* les Enseignes.

Les *Bernois* bien loin d'accorder des Troupes pour le service de la *France*, refuserent tout net d'entrer dans les propositions, que *Bourigaut* leur fit faire en particulier de la part du Roi; qui étoient 1. *De vouloir conjointement avec l'Etat de So-*

leure cautionner Sa Majesté pour la somme de cent mille écus sous l'hipothéque des Comtés du Genevois & de Neufchâtel. 2. De vouloir aider les Troupes du Roi avec celles de la République de Valais à s'emparer de la Vallée d'Aoste, & enfin troisiémement de donner passage par leur Canton à quinze cens Suisses, qu'il avoit fait lever pour former les garnisons des Villes de Piémont, dont il avoit fait la conquête.

Les *Bernois* refuserent de se porter caution pour le Roi, & ne voulurent point avoir part à la prise de la *Vallée d'Aoste*, s'en excusant sur les réglemens, qu'ils avoient faits de ne point servir de Princes étrangers. Ils permirent néanmoins le passage pour les quinze cens *Suisses*, mais ce ne fut qu'après une longue déliberation.

La désagreable contestation, que les *Bernois* eurent l'année précédente avec le *Comte de Gruïéres*, se renouvella cette année 1542. Les *Fribourgeois*, qui l'avoient admis dans leur Combourgeoisie, députerent à *Berne* deux Conseillers d'Etat, deux Soixante, & deux Bourgeois des Deux Cens, pour représenter à cette République les services, que la *Maison de Gruïéres* avoit rendus. Que puisqu'elle étoit liée de Combourgeoisie avec eux & les huit Cantons, ils esperoient, que l'amitié, qui régnoit entre les deux Villes de *Berne* &

de *Fribourg*, les engageroit à ne pas exiger du *Comte Michel* l'hommage, qu'ils demandoient de lui. Que si contre toute espérance les *Bernois* vouloient persister dans leur sentiment, de leur côté ils ne pourroient pas se dispenser de se joindre au Comte pour l'aider à parvenir au droit, qu'il demandoit, & par lequel il prétendoit être jugé. On ne sçut, ou l'on ne voulut pas se déterminer à *Berne* sur cette juste & équitable proposition des *Fribourgeois*, qui redoublant leurs instances en faveur du Comte, obligérent les autres Cantons à nommer des Arbitres de *Zurich*, de *Lucerne*, de *Schweitz*, & de *Bâle*, pour terminer cette désagréable difficulté dans une Conférence, qui fut convoquée à la *Singine*, où le *Comte de Gruïéres* fut sommé de se rencontrer en personne avec les Députés des deux Cantons de *Berne* & de *Fribourg*.

Les Arbitres ne purent pas venir à bout de rien conclure sur les raisons alléguées par les deux Villes. Celle de *Fribourg* prétendoit, que l'accord, qu'elle avoit fait au sujet de *Vevai* en faveur de la *Maison de Gruïéres*, relevoit le Comte de tout hommage ; d'un autre côté celle de *Berne* expliquoit ce Traité uniquement sur la personne du *Comte Jean deuxiéme*, Pere de *Michel*. Desorte, que les Arbitres

tres ne voulant pas pénétrer le sens de ce Traité, quoiqu'il fut assez intelligible & assez clair, ils se contenterent de dire aux Députés de *Berne*, qui étoient *Jacques de Vattenville* Avoïer, *Jean Rodolphe de Diesbach*, *Sulpice Haller*, & *Jean Pasteur : Qu'ils avoient ordre de Leurs Souverains Seigneurs de leur dire, qu'ils n'entreprissent rien de violent contre les Fribourgeois, qu'ils se soumissent au Droit présenté, & qu'ils ne pressassent pas le Comte de Gruïeres de prêter hommage pendant cet intervalle.* Cette décision politique contraire à l'ancienne Maxime des *Suisses* sépara les Parties avec assez peu de satisfaction. Il n'y eut cependant rien, qui marquât de l'aigreur, quoique quelques ennemis de la Paix eussent été charmés de jetter, comme l'on dit, de l'huile sur le feu pour exciter quelque fâcheux incendie.

Il fut question dans la Diette de *Spire* en cette année, dans quelle Ville on tiendroit le Concile pour terminer, s'il étoit possible, les troubles, que les Novateurs avoient causés dans l'Eglise. *Jean Moron* Légat du Pape dit à la priére du *Roi Ferdinand : Que Sa Sainteté étoit toûjours dans la même volonté de l'assembler ; qu'il étoit bien vrai, que jusqu'à présent il l'avoit suspendu avec l'agrément de l'Empereur & du Roi des Romains, dans l'espérance, que les Princes Allemans conviéndroient entr'eux, & s'accorde-*

orderoient : mais que l'affaire aiant manqué, il falloit revenir au premier dessein. Qu'il n'y avoit pas d'apparence, qu'on pût tenir ce Concile en Allemagne, tant à cause du grand âge du Pape, qui vouloit y assister, que pour l'incommodité du chemin & le changement d'air. Que d'ailleurs l'Allemagne n'étoit pas un païs, qui convint à toutes sortes de Nations, & qu'il étoit à craindre, qu'il n'y eût du trouble. Que pour toutes ces raisons il lui sembloit plus à propos de choisir Mantouë, ou Plaisance, ou Boulogne, ou Ferrare, Villes assez grandes & très-commodes. Que cependant si elles n'agréoient pas, le Pape ne refusoit pas, qu'on tînt le Concile dans la Ville de Trente voisine d'Allemagne. Il ajouta, que le dessein de Paul III. *avoit été d'en faire l'ouverture à la Pentecôte, mais que ce terme étant trop court, il le differeroit jusqu'au treiziéme du mois d'Août, & qu'il les supplioit tous d'y contribuer de concert, & d'oublier tous sujets de division.*

Ferdinand & les Princes Catholiques avec les Vicaires de l'Empire remercierent le Pape de ces bonnes intentions, & dirent : *Qu'ils acceptoient la Ville de Trente, puisqu'il n'y avoit pas moïen d'obtenir quelque autre Ville d'Allemagne comme Ratisbone ou Cologne.* Les Protestans au contraire n'approuverent ni le Concile du Pape, ni le lieu, où l'on vouloit l'assembler, & même ils déclarérent : *Qu'ils ne consentiroient*

jamais,

jamais, qu'il en fut fait mention dans les Decrets de la Diette.

Le Pape voïant, que les Princes Catholiques avoient accepté la Ville de *Trente* pour le lieu du Concile, & qu'il n'y avoit plus de prétexte pour en retarder la convocation, il publia le vint-deuxiéme de *Maï* de cette année la Bulle d'Indiction pour le premier de *Novembre* suivant. Il fit envoïer aussitôt deux originaux de cette Bulle; le premier au *Roi des Romains*, qui avoit l'Autorité de l'Empereur en *Allemagne*, affin qu'il en donnât avis à tous les Princes & Villes libres de l'une & de l'autre Communion avec ordre de nommer les Députés, qui devoient y assister de leur part. Le second à *Charles V.* qui avoit fort à cœur cette convocation.

En même tems le Pape nomma ses Légats pour y résider en son nom, & pour en faire l'ouverture. Ils étoient au nombre de trois, sçavoir les Cardinaux *Paul Parisio*, *Jean Moron*, & *Reinaud Polus*. Le premier comme un très habile Canoniste; le second comme un bon Politique, qui entendoit très-bien les négotiations; & le troisiéme, qui étoit *Anglois*, pour faire voir, que ce Roïaume avoit part au Concile, quoique son Roi fut séparé de l'Eglise Romaine.

Le Pape leur donna le Bref de leur Légation, avec ordre : *Quand ils seroient arrivés à Trente, d'entretenir adroitement les Prélats & les Ambassadeurs, qui viendroient au Concile, sans faire une action particuliére jusqu'à ce, qu'ils eussent reçû les instructions, qu'il leur envoïeroit, lorsqu'il seroit tems.* Il leur enjoignit de faire sçavoir aux Princes les raisons de leur Légation, de les exhorter à envoïer leurs Evêques au Concile, de faire afficher sa Convocation aux Portes de la grande Eglise, affin que tout le monde en fut informé, de ne point entrer en dispute avec les Novateurs avant l'ouverture du Concile, mais de les traiter avec beaucoup de modération ; enfin de ne point commencer le Concile, qu'il n'y eut des Evêques en nombre suffisant, venus d'*Italie*, d'*Allemagne*, de *France*, & d'*Espagne*.

Aussitôt que l'Empereur, qui étoit à *Madrid*, eut reçû avis de la Députation des Légats, il donna ordre à *Dom Jacques de Mendoza*, qui étoit alors Ambassadeur auprès de la *République de Vénise*, à *Nicolas Granvelle*, & à l'*Evêque d'Arras* son Fils, de se rendre à *Trente* en qualité de ses Ambassadeurs, avec quelques Evêques du *Roïaume de Nâples* ; non qu'il crût, que dans une pareille conjoncture, où il étoit

en guerre avec la *France*, il pût ſe paſſer quelque choſe à l'avantage de la Religion, mais du moins affin qu'on n'y fit rien à ſon préjudice.

Le Pape fit partir quelques Evêques d'*Italie*, qui firent cependant le voïage aſſez lentement. Les *Impériaux* s'y étant trouvés au tems préſcrit, préſenterent aux Légats les lettres de l'Empereur, & demanderent avec beaucoup d'inſtances l'ouverture du Concile ; mais les Légats le refuſerent, ne jugeant pas à propos de le commencer avec un ſi petit nombre d'Evêques dans un tems, où la guerre étoit allumée de toutes parts. *Granvelle* répliqua : *Qu'on pouvoit du moins en attendant travailler à la Réformation, où il n'y avoit pas beaucoup de difficultés.* Mais les Légats répondirent : *Que comme cette matiére regardoit pluſieurs Nations, il falloit, qu'on la traitât devant tous, & ils remirent la déciſion à l'avis du Pape, qui leur manda au commen-*
1543 *cement de l'année* 1543. *de ſe retirer, renvoïant le Concile à un autre tems.*

Environ le ſixiéme de *Mai*, c'eſt à dire le Lundi après *Jubilate*, les *Suiſſes* s'étant aſſemblé extraordinairement à *Baden*, ils y reçûrent un Bref de Sa Sainteté, par lequel *Paul III.* les aviſoit, qu'il avoit nommé la Ville de *Trente* pour le lieu du Concile

cile, & qu'il avoit en même tems député trois Légats pour y assister en son nom, affin de terminer les différens, que la nouvelle Doctrine avoit fait naître dans la Chrêtienté; & comme ce malheur étoit aussi arrivé dans la *Suisse*, qui étoit honnorée du tître *Défenseur de l'Eglise*, il les conjuroit instamment d'y envoïer leurs Prélats. Il ajoûtoit, que les Villes de *Zurich*, de *Berne*, de *Bâle*, & de *Schaffhausen*, qui du vivant de *Jules II.* avoient si glorieusement combattu pour la Religion, s'étant présentement laissé aller dans les erreurs des nouvelles opinions, pouvoient en toute sûreté y envoïer leurs Députés, affin d'y trouver la vérité & les remédes pour le salut.

Ceux ci n'y envoïerent personne; mais le *Corps Catholique* deputa long tems après cette époque & après la mort de *Paul. IV.* *Melchior Lusi* d'*Underwalden*, qui y fut avec la qualité d'Ambassadeur. *Lusi* vouloit précéder celui du *Duc de Baviére*; mais la pressséance fut adjugée à ce dernier, après quoi *Melchior* n'alla plus aux Sessions, ni aux Congrégations. Ce qui fit grand plaisir à l'*Ambassadeur de Florence*, qui étoit précédé par le *Suisse*. *Herrera* dit une particularité, qui devoit décider en faveur des Cantons. C'est, que *Lusi* défendant sa cause contre le *Florentin*, qui lui disputoit le rang, allégua, & prouva aux Peres du Concile; *Que sous le Pontificat de*

 Paul

Paul IV. *les Ambassadeurs de sa Nation avoient été reçûs dans la Sala Regia, de même que ceux des Têtes couronnées. Cela étant vrai, il devoit précéder le Bavarois.*

Dans ces circonstances *Paul III.* affectoit toûjours de montrer son impatience pour la tenuë du Concile; & voulant en conferer avec *Charles V.* qui venoit en *Italie*, il lui envoïa plusieurs personnes peur l'engager à une entrevûe avec lui sur ce sujet; & ce Prince l'aïant promise, *Paul III.* résolut de se rendre à *Busseto* petitte Ville sur la riviere d'*Ongina* à une lieuë du *Pô* entre *Crémone* & *Parme*, par où l'Empereur devoit nécessairement passer. Ce voïage du Pape aïant été proposé dans un Consistoire, plusieurs Cardinaux opinerent, qu'il ne lui convenoit pas d'aller trouver l'Empereur, eu égard à sa Dignité, à ses infirmités, & à son grand âge dans une conjoncture, où il ne paroissoit aucune esperance d'heureux succès; qu'il convenoit mieux d'envoïer des Nonces pour traiter avec ce Prince. Mais comme il paroissoit, que *Paule III.* desiroit fort de faire ce voïage, l'opinion pour l'affirmative l'Emporta. Le Pape sans considérer ni sa vieillesse, ni la longueur du chemin, ni les grandes chaleurs, qui régnoient alors, laissa le soin du gouvernement de *Rome* entre les mains

du

du *Cardinal Carpi*, & s'en alla à *Busseto*. Il envoia au devant de lui deux Légats, *Parisio*, qu'il avoit rappellé de *Trente*, & *Cervin*, pour aller reçevoir l'Empereur, & il y arriva lui-même le vint-troisiéme de *Juin* le même jour, que *Charles V.* qui étoit accompagné du *Cardinal Farnése*,

Ils logérent tous deux dans le même Palais, & le lendemain jour de *Saint Jean-Baptiste* le Pape célébra la Messe, après laquelle il se rendit dans son appartement avec l'Empereur. *Charles V.* reconnut dès cette premiere Conférence, qu'il avoit pensé juste en croiant, que le Pape n'avoit d'autre dessein, que de le porter à faire la Paix avec *François I.* puisque ce fut la premiere chose, qu'il proposa. Le *Cardinal Grimani*, que le Pape avoit mené avec lui comme un homme très habile dans les négotiations, fit un long discours à l'Empereur pour l'exhorter à cette Paix ; mais ce fut inutilement. Ce Prince déclara toûjours, qu'il n'y avoit point de considétation, qui put l'obliger de pardonner à un homme, qui n'avoit cherché, qu'à le surprendre en tant d'occasions, & que quand le *Roi de France* lui-même demanderoit la Paix, il ne la lui accorderoit pas. Il s'expliquoit avec une certaine aigreur, qui failoit assez voir, combien il étoit éloigné de tout accommodement.

Il se plaignoit particuliérement de ce, que le *Roi de France* avoit fait tous ses efforts par ruses, cabales, & argent, pour corrompre les Princes d'*Allemagne*, même ceux, qui lui étoient les plus affectionnés, pour les obliger à quitter son parti, & à prendre les armes contre lui, en leur proposant des Traités fort avantageux, comme il y avoit réüssi à l'égard du *Duc de Cléves*. Il ajoûta, que pour montrer le caractére de ce Prince, il suffisoit de considérer l'Alliance, qu'il avoit faite avec les Turcs, dont les Infidéles mêmes avoient été scandalisés, & dit encore beaucoup d'autres choses. Le Pape ne parut pas persuadé des raisons de l'Empereur. Il le pria même avec beaucoup de douceur de vouloir considérer, qu'il ne pouvoit jamais faire d'action plus glorieuse, ni plus utile à la Religion, que de pardonner à un ennemi, qu'il avoit vaincu & par ses armes & par sa magnanimité. *Quelles Bénédictions*, lui dit-il, *la Chrêtienté ne vous donnera-t-elle pas, si elle voit, que vous lui donniés la Paix? Quelle gloire ne vous acquererez vous pas dans toute la Terre, si au lieu de porter les armes contre les Chrêtiens, vous les tournez contre les Turcs? Quel triomphe n'en feront pas les Anges mêmes dans le Ciel, si par vôtre moïen ils entendent chanter parmi les hom-*

hommes ce même Cantique, qu'ils chantérent autre fois à la naissance de celui, qui est appellé dans l'Ecriture le Roi pacifique. Un Discours si patétique n'ébranla point l'Empereur. Il étoit trop irrité pour écouter de semblables propositions.

Ainsi les Conférences après avoir duré trois jours se rompirent, sans avoir rien conclu, sur ce qui regardoit la France. *Charles V.* après avoir pris congé du Pape, partit pour l'*Allemagne* par la chemin le plus court, qui est celui de *Trente*, sans s'arrêter en aucun lieu, & le Pape s'en retourna à *Rome*, sans autre fruit, que d'avoir imposé silence aux médisans, qui lui auroient reproché de s'être un peu trop ménagé, s'il n'avoit pas entrepris ce voïage.

Les *Suisses* de leur côté étant de nouveau assemblés à *Baden* écouterent les plaintes, que leur porterent les Villes de *Bâle*, *de Schaffhausen, & de Mülhausen*; les *Abbés de Saint Gal & de Dissentis*, & l'*Evêque de Coire* au sujet des impôts, que la Chambre Imperiale de *Spire* avoit mis, pour la guerre contre les *Turcs*. Comme ces Villes & ces Prélats n'avoient pas voulu obéir aux ordres que cette Chambre avoit fait émaner; ils reçurent des monitoires, qui portoient la privation du Droit de Régale, & la peine du Ban de l'Empire contre ceux, qui refuseroient de

païer leur contingent de la maniére, dont il avoit été réglé par la chambre. Ils étoient en même tems cités à comparoitre à *Spire* dans un terme fixé & péremptoire, pour y entendre leur condamnation, & en cas de non-comparoiſſance être procedé contr'eux, comme contre des désobéiſſans & des réfractaires.

Cette déciſion attaquoit de trop près l'indépendance du *Corps Helvétique* & de ſes Alliés, pour que les *Suiſſes* euſſent pû la paſſer ſous ſilence. Ils firent de ſérieuſes réflexions ſur cette atteinte, que leur liberté venoit de recevoir, & pour y obvier, ils écrivirent à l'Empereur & au Roi des Romains; aux Electeurs, aux Princes & Etats de l'Empire; même à la Chambre Impériale de *Spire*, qu'il éſpéroient, qu'on les laiſſeroit en tranquille & paiſible poſſeſſion de leurs franchiſes & de leurs privilegés; Qu'on s'abſtiendroit dorénavant des les citer par devant un Tribunal, duquel ils étoient liberés par Lettres Patentes des Empereurs & des Rois; ſans quoi ils ſe verroient obligés de prendre les meſures convenables pour ſe procurer la juſtice, qui leur étoit dûë, ne voulant abſolument pas ſouffrir, qu'on donnât la moindre occaſion à ce, qui pourroit alterer une Liberté, qu'ils étoient réſolus de conſerver & de défendre de toutes leurs forces.

L'irritation de la Diette de *Spire* ne se borna pas uniquement à repandre sa bile contre les *Suisses*, mais *Charles V.* déclama encore avec beaucoup de passion contre *François I.* Il exagera l'alliance, qu'il avoit faite avec *Soliman*, faisant voir, que c'étoit une conduite indigne d'un Prince Chrétien. Il ajoûta, que ce qui rendoit le Turc si hardi & si entreprenant, étoit que le Roi de France l'informoit de tout ce qui se passoit dans l'Empire, des differens de la Religion, des divisions publiques & particuliéres dans les Etats, du gouvernement des affaires; & aprés en avoir conclu, qu'il étoit nécessaire de se déclarer contre le Prince, il parla des autres affaires qui concernoient la Religion, & dit: *Que l'examen en avoit été renvoïé au Concile, qui n'étoit differé qu'à cause de la guerre avec la France, & qu'il avoit pourvû à bien régler la Chambre Impériale, affin qu'on n'eût plus sujet de se plaindre de ses jugemens.*

François I. qui avoit bien prévû, que *Charles V*, ne manqueroit pas d'adresser ses plaintes aux Princes contre lui, avoit envoié ses Ambassadeurs à la Diette pour justifier sa conduite. Ces Ambassadeurs étoient, le *Cardinal*, *Jean de Bellai*, *François Olivier*, *Chancelier d'Alençon*, & *le Baillif de Dijon.* Ils arriverent à *Nanci* en *Lorraine* dans le mois de *Janvier*, & s'y arrêterent jusqu'à

ce, qu'ils euſſent reçu le ſauf-conduit de l'Empereur, vers lequel le Roi avoit dépêché un Héraut à *Spire*, avec des lettres à *Charles V.* pour demander ce ſauf conduit. Le Héraut revêtu de ſa cotte d'armes, arriva à *Spire* ſur la fin de *Février*. *Granvelle* le fit arrêter, & lui donna ſon logis pour priſon avec défenſes d'en ſortir, & à toutes perſonnes de lui parler. Il eut beau dire, qu'on violoit en ſa perſonne le droit des gens, on ne voulut pas l'écouter, & quatre jours après ſon arrivé, on le congédia après beaucoup de paroles outrageantes, en lui diſant: *Qu'il étoit bienheureux de s'en retourner la vie ſauve, que ſon maître ennemi de l'Allemagne, n'avoit que faire de ſe mêler des affaires de l'Empire: Qu'on lui pardonnoit pour cette fois plus par la bonté de l'Empereur, que pour ſon propre mérite; mais qu'il ſe gardât bien à l'avenir de ſe charger des pareilles commiſſions, dont il ne ſe tireroit pas ſain & ſauf, étant contre les loix des Hérauts de paroitre où eſt l'Empereur, ſans ſa permiſſion.*

Quant aux lettres dont ce Héraut ſe diſoit chargé, on ne voulut pas les recevoir. On lui donna cette réponſe par écrit, & un cheval pour le conduire à *Nanci*, où les Ambaſſadeurs l'attendoient, & ſe préparoient à partir auſſi tôt, qu'ils auroient reçu le ſauf-conduit. Le rapport du Héraut les ſurprit beau-

beaucoup, & ne sçachant quel parti prendre, ils consulterent le *Duc de Lorraine*, qui leur conseilla de se retirer en *France*, comme ils le firent en effet. Quoique ce Duc fût neutre, comme il craignoit pour ses Etats, si la guerre continuoit entre les deux Monarques, il souhaitoit fort de les voir en Paix. Mais *Charles V.* n'y paroissoit pas fort disposé, & croïoit, qu'il y alloit de son honneur & de sa réputation de n'entrer en aucun accommodement avec la *France*, jusqu'à ce qu'il l'eût réduite.

Les Ambassadeurs François firent imprimer le discours, qu'ils devoient faire dans la Diette de *Spire*. Ils y parloient de l'ancienne Alliance des *François* & des *Allemans*, ils se justifioient sur l'accusation de leurs ennemis, qui publioient, que leur Roi avoit fait Alliance avec le Turc; ce qu'ils n'accorderent que pour le commerce, & pour vivre en Paix, comme font encore les *Vénitiens*, les *Polonois* & autres. Et quand même, disoient-ils il, y auroit une véritable Conféderation, on ne pourroit la condamner justement, qu'on ne condamne en même tems *Abraham*, *David*, *Salomon*, *Phinées*, *les Machabées*, qui ont fait la même chose, & depuis eux les Empereurs *Honorius*, *Constantin*, *Théodose le jeune*, *Justinien II. Paléologue*, *Léon*, *les Frédérics*; & même les

les *Sarrazins* raporterent ſur leurs épaules en *Italie Frédéric II.* qui en avoit été chaſſé par le Pape. Eſt ce au Roi de France qu'on doit s'en prendre, ſi le Turc à fait des incurſions dans la *Hongrie*, ſi *Barberouſſe* eſt venu en *Affrique* après la priſe de *Tunis* ? Et ſi ce Corſaire a paru depuis peu ſur la mer de *Génes*, c'eſt parce qu'il cherchoit *André Doria*, & ne pouvant le rencontrer, il a mis le Siége devant *Nice* de ſon plein gré. Toutes ces raiſons des Ambaſſadeurs ne parurent pas convainquantes: Auſſi les *Allemans* n'y eurent aucun égard, & promirent tous des ſecours contre la *France*.

Ils jugerent, qu'on pourroit arrêter plus facilement le Turc, ſi auparavant on réduiſoit le Roi de France. Ils convinrent donc d'accorder un ſubſide pour entretenir pendant ſix mois quatre mille Gens d'armes & vint mille hommes de pied. L'Empereur devoit aider ſon frère *Ferdinand* d'une partie de cet argent pour fortifier les Villes voiſines des Turcs. Il fut auſſi ordonné, qu'on taxeroit chacun par tête dans toute l'*Allemagne*, ſelon le revenu des familles, ſans excepter perſonne. Défenſes furent faites ſous de très-rigoureuſes peines à tous les naturels Allemans ou autres, qui auroient été naturaliſés en *Allemagne* de porter les armes au ſervice de la *France* ou de ſes Alliés.

Les

Les Electeurs & les autres Etats écrivirent aussi aux *Suisses* le deuxiéme Avril pour leur faire des reproches sur le secours qu'ils avoient accordé au Roi de France, dont la conduite est, disoient ils, d'autant plus détestable, qu'il concourt à l'agrandissement d'une Nation perfide, qui ne pense qu'à détruire la Religion. Ils leur parlent des entreprises de la flotte des Turcs sur les côtes de *Génes* & de *Nice*, & les supplient humblement de ne pas permettre à l'avenir que leurs sujets servent dans les Armées du *Roi de France*, & soient à sa solde; que si quelques uns des leurs sont déja en chemin, ils les rappellent, & qu'ils se conduisent de telle sorte, qu'ils ne paroissent pas négliger le salut de la République. 1544

Sur la fin d'*Avril* les *Suisses* répondirent : *Qu'ils sçavoient de leurs Officiers, que jamais aucun Turc n'avoit paru dans l'Armée Françoise, qu'ils n'avoient point entendu parler d'une semblable Alliance, que quand sur leurs plaintes, ils en avoient écrit au Roi, ce Prince s'étoit plaint à son tour, qu'on l'avoit calomnié, jusqu'à refuser indignement d'entendre ses Ambassadeurs. Qu'à présent si l'Empereur veut entendre à quelques propositions de Paix, le Roi de France promet de secourir les Allemans & les Hongrois contre Soliman. Que pour ce, qui les regarde en particulier; ils*

ils sont tellement dévoüés au service de France, *qu'ils ne peuvent se refuser à son Roi toutes les fois, qu'il aura besoin d'eux. Que leur avis est donc, qu'on écoute ses Ambassadeurs, qu'on fasse quelque bon accommodement; & que s'ils y peuvent quelque chose, ils s'y emploïeront volontiers.* Cette réponse, de laquelle *Stettler* ne convient pas, ne satisfit pas les Princes, qui ne pensoient, qu'à susciter des ennemis à la *France*.

Cet Auteur prétend, que les *Suisses* se conduisirent dans cette occasion avec beaucoup de modération, que quoique les sentimens fussent partagés à la Diette de *Baden*, où le Ministre du Roi étoit venu pour contre-balancer la représentation des Electeurs & des Etats de l'Empire, ils ne voulurent aucunement se mêler d'une affaire, qui auroit pû alterer la tranquillité du *Corps Helvétique*. Néanmoins *Stetler* paroit se tromper, puisqu'il est sûr, qu'une partie des Cantons fournirent du monde pour l'Armée du Roi en *Piémont*, & même pour celle de *Flandre*; que les *Bernois*, suivant lui-même, permirent le passage aux Troupes *Suisses* dans leur Canton pour aller au service de la *France*; & cela sur la réquisition de *Morelet* Envoïé du Roi.

Le Siége de *Montdovis*, emporté par le *Marquis du Guast*, malgré la défense

opi

opiniâtre de la Garnifon *Suiffe*, qui y étoit, fit l'ouverture de la continuation de la guerre entre *Charles V.* & *François I.* & celle de la Campagne de 1544. *Carignan* étant tombé enfuite, *François I.* crut devoir ôter le commandement à *de Boutieres*, & y envoïa le *Comte d'Enguien*, dont la valeur foutenuë par la fortune, qui l'avoit fuivie jufqu'à lors, lui promettoit des fuccès plus heureux

Ce Prince ne fit pourtant pas de grandes merveilles avec *Barberouffe* au fiége du *Château de Nice*, qu'il fut obligé de lever à l'arrivée du fecours, que le *Duc de Savoïe* & le *Marquis de Guaft* y menérent. Quoiqu'il en foit, le *Comte d'Enguien* chercha dabord à rétablir les chofes en *Piémont*; il prit *Palazuol* & *Crefcentin*, & marcha enfuite du côté de *Carignan* pour l'affiéger. Le *Marquis de Guaft* craignant de perdre cette Place, qui étoit de grande conféquence, partit de *Milan*, & prit la réfolution avec le *Duc de Savoïe* en paffant à *Verceil* de s'oppofer à ce deffein. *D'Enguien* d'un autre côté fe difpofoit à l'attaquer; mais voïant, qu'il auroit de la peine à y parvenir, il changea de fentiment, & chercha à attirer l'ennemi à une affaire décifive, & aïant établi fon camp à *Carmagnole*, il fit mine de marcher à *Carignan*

nan prévoïant, que les Impériaux se mettroient en état de le secourir, & ne permettroient pas ce siége sans en venir à une action.

La chose arriva comme il l'avoit souhaité, la situation de son camp, le dessein de former le siége, que l'on crut certain, & la supériorité des Troupes de *Charles V.* ne firent point balancer son Général d'accepter la Bataille. Il opposa à l'aile droite de l'Armée de *France* le *Prince de Salerne* à la tête de dix mille *Italiens*, soutenus de huit cens chevaux, que le *Duc de Florence* venoit de lui envoier. De *Madruce* fut mis au centre avec dix mille hommes d'Infanterie Allemande, & *Raimond de Cardonne* fut placé pour faire face à l'aile gauche avec six mille tant *Espagnols* qu'*Allemans*. Le *Marquis de Guast* lui même se mêla dans ce dernier poste, qu'il fit soutenir par tout le fort de la Cavalerie sous ses ordres, & ceux du *Prince de Sulmone* Fils de *Charles de Lanoi Viceroi de Naples*. Les premiers rangs des Troupes Allemandes & Espagnoles étoient bordés chacun de dix grosses pieces de canon, qui en devoient rendre l'attaque impraticable.

Le *Comte d'Enguien* de son côté rangea sa petite Armée sur deux ailes, la droite composée de trois mille hommes d'élite de

l'Infan

l'Infanterie Françoise, fut commandée par *De Termes*, elle étoit soutenuë des deux côtés du corps de la Cavalerie legére. Les *Suisses* au nombre de près de six mille hommes, formoient le centre avec le gros de la Cavalerie, & le Prince voulut être à leur tête. *Jacques de Fegeli*, qui portoit la Banniére de *Fribourg*, voiant, qu'on formoit l'ordre de Bataille, demanda à la remettre à *Jean Farnecker* pour avoir l'honneur de combattre au premier rang, où il se distingua par des marques de valeur, qui lui méritérent de grands applaudissemens de la part des Chefs, qui en furent les témoins. Un corps de quatre mille *Italiens*, auquel on joignit ceux des *Grisons*, & un détachement de huit cens Arquebusiers formoit la gauche sous les ordres de *De Montluc*.

Les deux Armées ainsi disposées se trouvérent en présence à la pointe du jour le quatorziéme ou le vint-troisiéme d'*Avril* 1544. entre *Carmagnole* & *Cérisoles* Bourg en *Piémont* situé sur une colline près de ce premier endroit. Et après s'être canonés jusques vers les onze heures, les *Impériaux* se voiant d'un grand tiers plus forts commencerent l'attaque. L'affaire balança long tems du côté, où commandoit *De Termes*, parce que son cheval aiant été tué sous lui, il fut fait prisonnier dès l'entrée du

combat; mais *François de Bourbon Duc d'Enguien*, âgé seulement de vint-deux ans, étant venu au secours avec les siens, il fit plier les ennemis, & força le *Marquis du Guast* ou *Alphonse d'Avalos* à quitter le champ de bataille. Le Corps des *Espagnols* & des *Allemans*, commandé par *Raimond de Cardonne*, étoit pendant ce tems-là aux prises avec les *Italiens* de l'Armée de *France* & les *Grisons*; ces derniers étoient sur le point de céder, lorsque le Prince, revenu sur ses pas à la tête des *Suisses* commandés par *Fluri*, & de sa Cavalerie, les rallia si bien, que toute l'Armée Impériale fut dissipée avec une perte de douze mille hommes. Au plus fort du combat, on entendit redoubler le cri de *Montdevis* dans les Troupes *Suisses*, pour marquer à leurs ennemis, combien ils étoient animés à se vanger de la cruauté, qu'ils avoient exercée sur une grande partie de la garnison de cette Ville, que les *Espagnols* contre la foi de la capitulation, passérent au fil de l'épée, après qu'elle fut sortie par la brêche. *D'Avalos* ne viola la capitulation, que contre les *Suisses*, l'aiant au reste religieusement observée à l'égard des autres Troupes *Françoises*, qui furent obligées de traiter avec ce Général de l'Empereur. Ce fut cette barbare distinction,

qui

qui anima si fort la Nation dans cette journée, & qui leur fit faire de si grands efforts pour montrer au *Marquis du Guast*, qu'on ne les offençoit pas impunément.

Les *Impériaux* perdirent dans cette Bataille près de quinze mille hommes, d'autres disent douze, & il y en a, qui ne font monter leur perte qu'au nombre de cinq mille hommes. *De Madruce*, & le *Comte Vulcain de Furstenberg* se trouverent parmi les morts. *De Cardonne* & *Mendoze* furent faits prisonniers. Le *Marquis du Guast* prit la fuite après avoir été blessé. La perte du côté de l'Armée de *France* ne se monta pas à trois cens hommes, mais on regretta beaucoup *Charles du Dros* Capitaine general des Troupes Grisonnes, *De la Mole* Officier distingué, *Descro* Chef des Troupes Italiennes, & le *Baron de Hohensax*, qui commandoit une partie de celles des Cantons.

Cette Bataille jetta tant de terreur dans tout le *Piémont*, que la plûpart des Places, même du *Montferrat* se mirent sous l'obéissance du Roi, comme *Montcalve*, *Vignal*, *Pontdesture*, *Saint Salvador*, *Frenêt de Pau*, & autres. *Carignan* où *Pierre Colonne* commandoit en l'absence de *César Magio*, ne se rendit que par la faim.

Il est aisé de comprendre, combien le

succès de cette Bataille fut glorieux au jeune Duc *d'Enguien*, quelle joie en conçut *François I.*, & quelle tristesse ce fut pour l'Empereur, quand il en apprit la nouvelle. Elle lui fut apportée à la Diette de *Spire*, où il étoit encore.

Le *Duc de Savoie* y avoit envoié ses Ambassadeurs pour accuser *François I.* d'avoir suscité *Barberousse* Amiral de la Flotte de *Soliman* à s'emparer de la Ville de *Nice*, qu'il avoit pillée contre la foi donnée, après avoir fait plusieurs Chrêtiens captifs, & les avoir mis dans les chaines. Ces Ambassadeurs supplierent donc les Princes d'assister le Duc leur Maître réduit dans un état si malheureux.

Dans cette même Diette, ajoute *Guishenon*, les Ambassadeurs du Duc se plaignirent de ce, que les *Bernois*, les *Fribourgeois*, & les *Valaisans* avoient pris les *Païs de Gex*, *de Vaud*, *le Chablais*, & le *Comté de Romont.* Il dit encore, que l'Empereur en prit connoissance, & que les *Suisses* aiant été entendus, la Chambre Impériale les avoit condamnés à en faire la restitution, & à paier au Duc deux cens mille écus pour ses dommages & interêts; cet Auteur s'applaudit mal à propos, en disant: *Que les Suisses y acquiescerent*; car ils n'y ont jamais pensé, & aucun d'eux ne

fut

fut à la Diette de *Spire*, pour faire une semblable démarche.

Lamet de Boirigaut donna avis de cette victoire aux *Suisses* assemblés à *Baden*; & *Blancfossé* autre Ministre du *Roi de France* vint à la même Diette, pour remercier le *Corps Helvétique* de la part du Roi son Maître des services, que les Troupes de la Nation avoient rendus à la Journée de *Cérisoles*, ajoutant: *Que c'étoit par leur valeur, & par leur bonne conduite, que la Bataille avoit été gagnée. Que le Roi en conserveroit un éternel Souvenir, & que Sa Majesté & les Princes ses Fils en marqueroient leur parfaite reconnoissance dans toutes les occasions, où il s'agiroit d'en donner des marques à une Nation pour la conservation, de laquelle il étoit prêt d'emploïer toutes les fores de son Roïaume, s'il en étoit besoin.* Ce sont les expressions de *Blancfossé*, qui se trouvent dans *Stetler*. Cet Ambassadeur annonca encore aux *Suisses* la bonne intelligence, qui régnoit entre les deux Rois de *France* & d'*Angleterre*; & que depuis la derniere Bataille on remarquoit des dispositions très-favorables pour la Paix auprès des Princes & des Etats d'*Italie*; que les Villes Anséatiques avoient refusé le secours, que l'Empereur leur avoit demandé sous prétexte d'une union intime, qu'elles avoient avec

la *France* ; qu'ainsi toutes les apparences alloient à une Paix solide, & à la fin de la guerre.

Les Capitaines cependant malgré les belles protestations, que *Blancfossé* avoit faites de la part du Roi, se plaignirent dans la Diette tenuë le quatorziéme de *Novembre* de ce, qu'on ne les avoit pas paiés, & qu'on leur avoit refusé la solde de la victoire, ce qui avoit fait, qu'ils étoient partis du *Piémont* très misérables, & dans une extrême indigence, priant les Cantons d'en porter les justes plaintes en Cour, & de solliciter leur paiement.

Albert Rosin natif de *Zurich* vint aussi à *Baden*, où les *Suisses* s'étoient encore assemblés le quatorziéme de *Decembre*. Il y présenta sa Lettre de créance de la part du Pape, & du sacré College des Cardinaux, & fit un long discours sur l'état des affaires présentes de l'*Europe*. Il dit : *Qu'enfin par la médiation & les soins de Sa Sainteté la Paix avoit été concluë entre l'Empereur & le Roi de France. Que les bontés du Pape ne se bornoient pas à cet accommodement, mais qu'il les portoit encore à une Paix universelle dans l'Eglise, & que pour cet effet* Paul III. *n'avoit pas trouvé un moien plus efficace, que celui de la tenuë d'un Concile général.* Rosin ajouta : *Que les Turcs aïant fait invasion dans*

la Hongrie, & appréhendant pour l'Etat Ecléſiaſtique, le Pape & les Cardinaux eſpéroient, que le Corps Helvétique permettroit la levée de quelques Troupes pour ſa défenſe. Ce dernier point fut reçu *ad referendum.*

La Paix en effet avoit été concluë à *Crêpin* en *Laonnois* le quatorziéme d'*Octobre* de la préſente année 1544. entre l'Empereur & le Roi, par laquelle *le Duc d'Orleans dans deux ans devoit épouſer la Fille de l'Empereur, ou ſa Niéce Fille de Ferdinand Roi des Romains, & l'Empereur lui donner l'inveſtiture du Duché de Milan, ou des Païs-Bas, moïennant quoi le Roi promit de rénoncer à tous les droits, qu'il avoit ſur le Roïaume de Nâples; & de rendre au Duc de Savoïe tous ſes Etats dans le même moment, que le Duc d'Orleans prendroit poſſeſſion du Duché de Milan, ou du Comté de Flandres.* Il fut encore arrêté: *Que les deux Princes ſe reſtitueroient generalement toutes les Places, qu'ils s'étoient priſes l'un à l'autre depuis la Tréve de Nice.* En exécution de ce Traité les Impériaux ne rendirent en *Italie* au Roi, que *Montdevis*, & le Roi remit au *Duc de Savoïe Queraſque, Creſcentin, Verruë, Saint Germain, Valpergue, quelques Châteaux des Langes, du Marquiſat de Céve,* & autres Terres ſituées au de-là de la Riviere de *Doire la Baltée.*

François Duc de Longueville Fils de *Loüis* avoit succedé à *Jeanne de Hochberg*, sa grand-Mere, en 1543. au *Comté de Neufchâtel.* Cett même année-là *Martin Gesinger* Conseiller d'Etat de la Ville de *Fribourg* fut envoïé à *Berne*, où il représenta de la part de ses Seigneurs, que le *Comte de Neufchâtel* aïant par son Delegué dûement procuré fait offrir le Comté vendable pour une somme considérable, & au cas de refus de faire la même offre aux Villes de *Berne*, de *Lucerne*, & de *Soleure*, ses Seigneurs & Superieurs n'avoient point voulu entrer dans ce Traité, que conjointement avec leurs Alliés & Combourgeois de *Berne*, desquels ils ne trouvoient pas raisonnable de se séparer. L'Etat de *Berne* remercia le Député de *Fribourg*, mais comme la procuration & le Procureur leur paroissoient suspects, on trouva bon & nécessaire d'examiner cette proposition de plus près. On connut par la représentation, que le Gouverneur de *Neufchâtel* de la Maison *de Prangin*, & *Claude Bailliod* Ballif à la *Thiéle* firent en Conseil à *Berne*, que cette prétendue vendition s'étoit machinée par le *Prévôt de Vallengin*, qui n'avoit aucun pouvoir de la faire, & d'ailleurs la Comtesse, qui vivoit encore, ne pouvoit pas consentir à un pareil Trai-

té

té ſans l'approbation du *Roi de France*, & du Comte ſon petit-fils. Desorte, que l'Etat de *Berne* aiant député à *Fribourg* ſes deux *Avoiers Jean Jacques de Vattenville*, & *Jean François Naigueli*. On examina cette affaire avec plus de maturité dans une Conférence, & l'on fut convaincu par les raiſons, qui y furent rapportées, que le *Prévôt de Vallengin* avoit ſurpaſſé ſon pouvoir, & qu'on ne devoit pas compter ſur la procuration de l'Envoié de *Neufchâtel*.

La Comteſſe intervint elle-même par ſon Député en priant l'Etat de *Fribourg* de ne point ſe laiſſer éblouïr par une fauſſe procuration, mais de s'en déſiſter, à moins dequoi elle préſentoit le Droit ſuivant les Traités de Combourgeoiſie. Cette affaire en reſta-là.

Mais on reprit à la Diette de *Baden* celle de la Neutralité du *Duché de* Bourgogne, & de la Franche-*Comté*; qui fut réglée ſur le même pié, que *Marguerite d'Autriche* & le *Duc de la Trimoüille* l'avoient fait, ſçavoir : *Que la* Franche-*Comté & la Ville de Beſançon avec ſes appartenances & dépendances reſteroient, comme l'Empereur les poſſedoit dans cette époque ; & que le Vi-Comté d'Auſſonne avec ſes appartenances & dépendances d'un autre côté reſteroit auſſi dans la tranquille & paiſible poſſeſſion du Roi de* France *avec liberté réciproque de commercer d'un Païs à l'autre ſans empêchement.*

1545 La Politique des *Bernois* en refusant passage aux Troupes destinées pour le service du *Roi de France* se développa cette année par la réponse, qu'ils firent à l'Avoier *de Fleckenstein de Lucerne*, & au Ballif *Auf der Maur de Schweitz*, qui le demanderent pour celles, qu'ils vouloient envoier dans les Armées de *François I.* Ils répondirent à ces deux Députés : *Que le Roi n'aïant jamais voulu comprendre le Païs de Vaud dans la Paix generale, & ne laissant pas joüir la* Franche Comté *d'une parfaite Neutralité*, Bois-rigaut *même ne paroissant pas être de leurs amis, il leur sembloit, que cette guerre n'étant pas celle des Suisses, ils auroient bien pû pour la tranquillité & le bien du Corps Helvétique ne point exiger un passage, qu'ils les supplioient de ne point accorder eux-mêmes en cas, qu'ils en fussent requis. Qu'ainsi ils se flattoiont, qu'ils ne prendroient point en mauvaise part le refus, qu'ils leur en faisoient.*

Les *Bernois* auroient été charmés, que les Cantons eussent voulu comprendre le *Païs de Vaud* dans la *Confédération Helvétique*; mais ils ne trouverent pas les dispositions nécessaires pour cela, & une partie des Cantons ne voulut pas en entendre parler. On eut encore bien des contestations au sujet de la forme du serment, que les *Suisses* devoient prêter au renouvellement de l'Al-

liance

liance. Les *Protestans* ne vouloient pas jurer par les Saints, & les *Catholiques* le prétendoient; desorte, que cette difficulté retarda la cérémonie, & l'empechât même à la fin. Quelques bien intentionnés pour la Nation leur conseilloient de ne point s'arrêter à cette nouveauté par la raison, disoient-ils, que si les *Suisses* se divisoient ainsi, l'Empereur & d'autres Puissances en prendroient avantage, & pourroient se servir de leur propre division pour les réduire sous leur obéïssance. Ce raisonnement ne fit aucun effet sur leurs esprits, & ils se séparerent de la Diette sans avoir rien conclu là-dessus.

Pendant ces entrefaites il se répandit un bruit, qui allarma extrêmement les *Bernois*. C'étoit, qu'un Corps d'Espagnols s'avançoit du côté de *Genéve*, dans le dessein de s'en rendre maîtres. L'Etat députa sur le champ *Jean Rodolphe de Diesbach*, & *Michel Ougspurger* pour en avertir les *Genevois*, & les porter à se tenir sur leurs gardes. Un détachement de mille hommes suivit les Députés de près pour aller former la garnison de cette Ville, & un corps de quatre mille autres eut ordre de se tenir prêt à marcher au premier commandement.

Les *Bernois* envoierent en même tems une Députation à *Fribourg* & en *Valais*, où

où elle fut gratieusement reçuë, & ces deux Républiques promirent de faire tout ce, que les Traités exigeoient d'elles en pareilles occasions. Comme les difficultés entre la Ville de *Berne* & celle de *Genéve* avoient été peu auparavant amiablement terminées par la médiation des *Bâlois*, les trois Conseillers de cette premiere, qui y furent envoiés, servirent utilement les *Genevois* de leur Conseil; mais les *Espagnols* n'arriverent point, & on en fut quitte pour l'allarme.

1546 Le onziéme d'*Avril* 1546. le Pape envoia un Bref aux Evêques de *Sion* & de *Coire*, & à quelques Abbés de la *Suisse*, pour les inviter à se trouver au Concile general, qui se tenoit à *Trente*. Il leur mandoit: *Qu'il étoit juste, que ceux, qui représentoient l'Eglise de Suisse, y parussent, d'autant plus, qu'il affectionnoit la Nation préferablement à toutes les autres, regardant les Suisses comme les enfans particuliers du Saint Siége, & les Defenseurs de la Liberté Ecclésiastique.* Il ajoutoit: *Qu'un grand nombre d'Evêques se rendoient tous les jours à Trente, d'Italie, de France, d'Espagne; ce qui devoit leur causer quelque confusion, voiant, qu'ils étoient les plus proches, & toute fois les plus lents. Que leur Nation étant la plus infectée des nouvelles Doctrines, elle avoit plus besoin du Concile, que toute autre; enfin il les exhortoit de réparer*

leur

leur négligence, & de venir à Trente sans aucun délai, s'ils ne vouloient pas encourir les peines prescrites par les Loix contre les enfans désobéissans à l'Eglise, & au Saint Siége, en considerant, qu'ils lui avoient tous juré obeissance & fidélité Il disoit en finissant: *Que son Nonce leur diroit le reste, & qu'il les prioit d'y ajouter foi.*

Mais ces remontrances du Pape ne produisirent pas un grand effet, & la plûpart des Evêques restérent dans leurs Diocéses. *Albert Rosin* & *Jérôme Franck* Chevalier firent tout ce, qui dépendit d'eux, pour appuïer le Bref du Pape auprès des Cantons assemblés à *Baden.* Leur représentation attira une réponse de la part des Sçavans de *Zurich*, qui n'étoit pas *gratieuse.* Ils dirent: *Que les Actes des Apôtres* ch. 23. *leur apprenoient, que Saint Paul n'avoit pas pû être persuadé de se sister à Jérusalem en Conseil par devant ses Adversaires. Que les anciens Prélats de l'Eglise,* Maxime *de Jérusalem*, Athanase *d'Alexandrie*, *&* Ambroise *de Milan avoient refusé d'aller dans des* Conciles *établis par les méchans, où ils sçavoient, qu'on y agiroit avec partialité, & que les causes, qu'on y entreprenoient, étoient mauvaises, quoiqu'ils eussent été sommés de s'y rendre par l'autorité des Empereurs & des Rois. Qu'on ne pouvoit pas douter, que celui de Trente ne fut très-*

partial,

partial, puisque le Pape & les Siens s'érigeoient en parties & en même tems en juges. Qu'il avoient appris par la façon dont on avoit traité leurs livres, & ceux qui les soutenoient, combien il étoit dangereux de se compromettre. Qu'ils avoient raison d'être sensibles au tort, qu'on faisoit à leur Religion, qu'on qualifioit d'hérésie, puisqu'elle ne s'éloignoit pas de la Doctrine enseignée par les Conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephése, & de Calcédoine. Que d'ailleurs ne reconnoissant point le Pape ni pour leur Chef, ni pour leur Pasteur, ni pour leur Pere, ils ne voïoient pas, par laquelle autorité on osoit les appeller dans un Concile, où ils n'avoient rien à faire.

François I. aprés s'être réconcilié avec *Charles V.* emploïoit toutes ses forces contre l'*Angleterre*, pour reprendre les Païs, que la *France* avoit perdus dans le *Boulonois* & sur les côtes maritimes. Cette division donna le loisir à l'Empereur d'avancer son projet en *Allemagne*, & d'y réduire les Etats, qui s'étoient ligués contre son autorité.

Charles V. aïant été fort incommodé de la goutte, ne s'étoit pû rendre à *Ratisbonne*, que le sixiéme de *Juin*. Il y apprit avec chagrin, que les *Princes Protestans* n'y étoient pas venus en personne, comme il les en avoit sollicité ; mais seulement

lement par Députés, & que les Théologiens las d'attendre s'étoient retirés. Il en témoigna son ressentiment; cependant il ne laissa pas d'ouvrir la Diette le troisiéme jour après son arrivée. Il ne s'y trouva du côté des Catholiques, que *Ferdinand Roi des Romains*, *Maurice*, *Eric de Brunswick*, *Jean & Albert de Brandebourg*, *les Evêques de Bamberg*, *de Wirtzbourg*, *de Passau*, *de Hildesheim*, *les Cardinaux de Trente & d'Auspourg*; & de la part des *Protestans* les *Ambassadeurs du Palatin*, *de Cologne*, *de Munster*, *de Nurenberg*, *de Ratisbonne*, & *de Norlingue.*

L'Empereur en exposant le sujet de la Diette, leur dit: *Qu'ils étoient tous informés, que les affaires de l'Empire, qui étoient très-importantes, n'avoient pû être terminées à Worms à cause de l'absence de plusieurs; & que c'étoit ce, qui avoit obligé d'en remettre la decision à cette Assemblée; mais que ses infirmités, la tenuë du dernier Colloque, & la rigueur de la mauvaise saison ne lui avoient pas permis d'executer plûtôt ce projet; qu'il avoit pourtant tout quitté, dès qu'il s'en étoit agi; qu'il avoit même abandonné beaucoup d'affaires, qui demandoient sa presence en Espagne; qu'il oublioit volontiers ses propres interêts, pourvû que son exemple fut suivi; qu'il avoit lieu de l'esperer, & qu'il se flattoit, qu'aucun Prince ne man-*

manqueroit de se rendre à l'Assemblée, ou que du moins ils y envoieroient leurs Ambassadeurs avec de pleins pouvoirs.

Il parla ensuite du Colloque de *Worms*, & se plaignit de ce, qu'il avoit été commencé, & bientôt après interrompu, sans qu'on en eut tiré aucun avantage. Il demanda à l'Assemblée ses avis pour travailler aux moïens de rétablir la Paix; enfin il ajoûta: *Que l'Empire ne pouvant subsister sans Loix, ce besoin exigeoit, qu'on retablit la Chambre Imperiale; que les Loix en étoient deja faites; qu'il prioit seulement ceux, qui y avoient interêt de presenter les Assesseurs, & d'en faire tous les frais, parce qu'aiant à soutenir tout le poids de l'Empire, il ne pouvoit y contribuer lui-même.* Il leur fit part aussi de la Tréve, qu'il avoit concluë avec le Turc par la médiation du *Roi de France*, mais que comme elle ne s'étendoit que jusqu'à la fin d'*Octobre*, & que son Frère *Ferdinand* craignoit beaucoup, que les Infidéles ne reprissent aussitôt les armes, il se flattoit, que les Princes ne lui manqueroient pas au besoin.

Ce discours au lieu de réünir les Princes pour déliberer ensemble, selon la coutume, ne servit qu'à les diviser. Les Ambassadeurs des Electeurs de *Maience* & de *Tréves* s'étant séparés de ceux de *Cologne*, du *Comte Palatin*, de *Saxe*, & de *Brande-*

bourg

bourg, s'unirent avec les Catholiques, & aïant mis l'affaire en déliberation, ils approuverent le *Concile de Trente*, & exhorterent l'Empereur à le maintenir, & à engager les Protestans à le recevoir, à s'y trouver, & à se soumettre à ses décrets & à ses decisions.

Les Protestans au contraire demandoient à l'Empereur, qu'il établît par tout une bonne Paix, & une égale justice, & qu'il permît, qu'on traitât des affaires de la Religion, ou dans un Concile légitime de toute l'*Allemagne*, ou dans une Diette de l'Empire, ou dans une Conférence de sçavans Théologiens, parce qu'il n'y avoit aucune apparence de recevoir *le Concile de Trente*, qui n'étoit pas tel, qu'on l'avoit si souvent promis; mais l'Empereur n'écouta aucune de ces propositions. Il se trouva au contraire si vivement piqué contre *Jean Frédéric Electeur de Saxe*, qu'il lui fit écrire en son nom: *Qu'il n'étoit pas d'un homme d'honneur de n'avoir aucun égard aux peines, qu'il s'étoit donnés pour solliciter la tenuë d'un Concile général, affin de tâcher conjointement de donner la Paix à l'Eglise, & qu'il ne lui convenoit pas de se moquer ainsi de lui, de l'Empire, & de l'Eglise.* Non content de cette lettre, il chargea particuliérement le *Baron de Krazel*, Ministre de l'Electeur d'écrire à son Maître, à peu près sur le même ton.

Toutes ces menaces confirmerent les Proteſtans dans la penſée, que l'Empereur vouloit leur faire la guerre. Ils n'en douterent plus, dés qu'ils eurent appris, que ce Prince avoit envoïé en poſte le *Cardinal de Trente* à *Rome*, pour repréſenter au Pape l'état déplorable dans lequel la Religion Catholique alloit tomber en *Allemagne*, ſi l'on n'y apportoit un promt reméde. Qu'on avoit déja diſtribué de l'argent aux Colonels & aux Capitaines pour lever des Troupes. Que l'Empereur avoit donné ordre à *Maximilien Comte de Bures*, de faire dans la baſſe Allemagne les plus grandes levées qu'il pourroit d'Infanterie & de Cavalerie. Qu'il avoit commandé à *Albert* & à *Jean de Brandenbourg* & à *Wolfgang Maître de l'orde Teutonique* de faire des compagnies d'ordonnance.

Ces deux premiers étoient toute fois Proteſtans, & même étoient entrés dans leur Ligue; mais perſuadés; que l'Empereur n'en vouloit point à la Religion, & qu'il n'avoit point d'autre deſſein que de châtier la révolte de quelques-uns, ils s'étoient unis à lui. Le *Landgrave*, qui veilloit exactement à tout, écrivoit ſouvent à *Ratisbonne*, que ces bruits de guerres étoient bien fondés, & conſeilloit à ſes alliés de mettre leurs anciennes Troupes ſur pied, & d'en lever de nouvelles. Ils eurent d'abord

de

de la peine à le croire, & à se persuader, que l'Empereur voulût rompre la Paix; mais parce que l'effet montroit assez, que le *Landgrave* pensoit juste, ils allerent trouver l'Empereur le seiziéme de *Juin*, & lui demanderent; *Si c'étoit par ses ordres, qu'on assembloit tant de gens de guerre dans l'Empire, vû qu'il étoit en Paix avec le Turc & avec la France le priant de leur apprendre, où aboutissoient tous ces préparatifs.* A quoi l'Empereur répondit par *Naves*: *Qu'il n'avoit pas d'autre dessein, que de réconcilier, & réünir les Etats, & faire fleurir la Paix dans l'Empire. Que ceux, qui lui obéiroient, pouvoient s'assûrer de son amitié & de sa bienveillance, mais qu'il useroit de son droit & de son autorité contre ceux, qui n'aimoient que le trouble & la division.*

Le lendemain il fit écrire à plusieurs Villes de la ligue des Protestans, & particulierement à *Strasbourg*, *Nuremberg*, *Ausbourg* & *Ulm*. Les lettres furent addressées aux Magistrats, à qui ce Prince mandoit: *Qu'ils ne devoient pas douter combien le salut de l'Allemagne lui étoit cher, combien de travaux il avoit souffert, & de dépenses il avoit faites pour sa conservation au préjudice de ses autres Etats. Qu'il n'avoit rien oublié pour établir une bonne Paix & une parfaite Union sans pouvoir y réüssir, par les obstacles qu'y avoient apportés*

certains esprits remuans, qui n'aimoient que le trouble sans aucun égard pour la Religion dont il se soucioient peu, qui n'avoient en vûë, que de s'emparer du bien des autres, qu'ils retenoient de force au grand dommage de la Rébuplique; & qui étoient enfin venus au point de ne plus rien craindre, de ne faire aucun cas de la justice, & d'assujettir à leur tirannie les Etats & les Villes, en partie par force en partie par leurs trahisons secrettes. Qu'il ne lui étoit pas permis de le souffrir plus long-tems. Qu'affin donc que sa dignité fût conservée & le droit maintenu, il prétendoit tirer vengeance de ces Perturbateurs de l'Etat, & rendre à l'Allemagne son premier lustre & sa liberté. Qu'il avoit bien voulu leur faire connoitre là-dessus ses intentions, affin qu'ils ne crussent pas ceux, qui interpréteroient sa conduite en mauvaise part, & qui lui attribueroient d'autres dessein. Qu'il n'avoit en vûë que de les rétablir dans leur liberté. Il écrivit à peu près la même chose au *Duc de Wirtemberg.*

Granvelle & *Naves* firent connoitre aux Députés de Villes, à qui l'on écrit, que la guerre ne les regardoit pas, que l'Empereur vouloit seulement réprimer quelques rébelles, qui violoient la Majesté Impériale, & s'étoient emparé des biens de quelques Princes & Prélats, & que ce Prince les exhortoit à lui demeurer fideles.

LIVRE



LIVRE SEPTIEME.

PEndant que *Charles V.* se donnoit tous ces mouvemens, les *Cardinal Madruce Evêque de Trente*, étoit déja parti pour *Rome*. Il avoit ordre de conclure une Ligue avec le Pape, & de le faire consentir à un promt armement. L'Empereur lui donna des lettres non-seulement pour les Cardinaux, qu'il croïoit plus zélés en faveur de la Religion ; mais encore pour plusieurs Barons, qui avoient plus de pouvoir sur l'esprit du Pape auquel il écrivit aussi en ces termes. *Très Saint Pere, quoique les bruits publics de l'orgueilleuse insolence des perfides ennemis du Saint Siége & de l'Empire, leurs séditieuses assemblées, les forces considérables qu'ils mettent sur pied pour défendre leur secte sacrilége, soient des motifs suffisans pour exciter le zèle si connu de vôtre Sainteté, & pour la porter non-seulement à entrer dans une Ligue contre ces rébelles, mais même à solliciter les autres à le faire ; Cependant comme je voi le mal de plus près, & par conséquent la nécessité, qu'il y a de faire une semblable Ligue ; j'ai pris la résolution d'envoier à Rome avec toute la diligence, qu'exige*

un si grand besoin, le Cardinal Madruce, affin qu'il raconte à vôtre Sainteté l'état où sont les affaires d'Allemagne Il n'est pas nécessaire, très St. Pere, que je vous dise, ce que vous sçavez mieux que moi, que ce n'est point mon interêt particulier, qui me porte à vous solliciter de faire cette Ligue, puis qu'il est incontestable, que les Luthériens me seroient toûjours fidéles & obéissans, si je voulois cesser de les persécuter. Il s'agit seulement de la cause de Dieu, de la Sainte & pure Religion Catholique, qui est née avec JESUS Christ, qui a été formée par ses travaux, arrosée de son Sang, & je dirai même de celui du Saint Siége, dont vous êtes le digne Chef, & contre lequel les Hérétiques prétendent porter leurs plus dangereux coups, croïant que s'ils pouvoient venir à bout de renverser cette colonne, qui soutient & sert de rempart à l'Eglise Catholique, celle-ci ne pourroit manquer de tomber bien tôt après. Je n'ignore pas, & vôtre Sainteté le sçait mieux que moi, que les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre la véritable Eglise. Cependant Dieu a établi les Princes pour être ses Protecteurs, & leur a donné des forces & du pouvoir pour la défendre. J'ai résolu d'emploïer l'épée, que la Providence m'a mise entre les mains, par le moien des Electeurs de l'Empire, & tout ce que je pourrai tirer de mes sujets, qui par la grace de Dieu sont tous Catholiques, sans y

épargner mon propre sang, à défendre de toutes mes forces la gloire & les interêts de Dieu contre ses ennemis. Je me promets beaucoup de mon entreprise avec le secours du Seigneur, sur tout lorsque mes forces seront jointes à celles de vôtre Sainteté. Le Cardinal Madrucce vous dira, quels sont les plus grands besoins, & tout ce qui regarde cette Ligue. Cette lettre étoit dattée de *Worms* le deuxiéme de *Juin*.

Le *Cardinal Madrucce*, qui en étoit porteur, étant arrivé à *Rome*, y trouva le Pape & toute sa Cour fort consternée des nouvelles, qui couroient, que les Protestans avoient résolu de lever une Armée de quatre vints mille hommes de pied, & de quarante mille chevaux, avec laquelle ils prétendoient aller droit à *Rome*. On soupçonna, que les Partisans de l'Empereur avoient eux-mêmes répandus ces bruits pour intimider le Pape, & l'obliger à accorder à l'Empereur de plus grands secours.

Que cette nouvelle fût vraïe ou non, il est certain, que le Cardinal, qui alla descendre à la porte *du Vatican*, pour faire plus de diligence, n'eut pas plûtôt salué le Pape, qui l'estimoit beaucoup, qu'il le trouva, avant même que d'avoir lû la lettre de l'Empereur, si disposé à accorder tout ce, qu'on souhaitoit de lui, qu'on n'eut pas besoin de sollicitations. En effet il nomma

aussi tôt deux Cardinaux, *Alexandre Farnése* son neveu & un autre pour dresser le projet du Traité; & l'aïant approuvé, il manda le Consistoire pour le lendemain dix neuviéme de *Juin*, affin de prendre son avis.

On tint une assemblée le vint deuxiéme de *Juin* en sa présence, où le Cardinal *Trivulce* fit la lecture du Traité, qui fut unanimement approuvé. Le Pape le signa, après lui le Cardinal *Farnése*, comme son premier Ministre, celui de *Trente*, l'Ambassadeur de l'Empereur, tout le Consistoire, & les principaux Barons de Rome, qui y avoient été appellés. Après quoi *Madrucce* s'en retourna avec diligence, & vint trouver l'Empereur, qui signa le Traité sans le lire, s'en rapportant à l'habileté du Cardinal. Ce Traité de Ligue portoit; *Que comme l'Allemagne persévéroit depuis long tems dans l'hérésie, & que les Protestans refusoient de se soumettre au Concile, qui se tenoit actuellement pour terminer les controverses; le Pape & l'Empereur pour la gloire de Dieu & pour le salut de la Nation, avoient jugé nécessaire d'armer contre ceux, qui ne voudroient pas retourner à l'obéïssance du Saint Siége, ni reconnoitre le Concile. Que le Pape fourniroit à l'Empereur douze mille hommes d'Infanterie Italienne, & cinq cens chevaux paiés pour six mois. De plus qu'il feroit compter à l'Empereur cent mille*

écus d'or, qui seroient incessamment déposés à Vénise, outre cent mille autres qui avoient déja été comptés à Ausbourg, lesquels ne seroient point emploïés à d'autres usages. Que Charles V. joüiroit pour l'année courante de la moitié des revenus des Eglises d'Espagne, avec la permission de pouvoir aliéner jusqu'à la somme de cinq cens mille écus des biens des Monasteres du Roïaume, le tout en vûë de cette guerre, & à condition que par engagement, il leur laisseroit autant des ses biens, ou, qu'à la volonté du Pape, il donneroit caution & garantie. Conditions introduites parce que l'affaire étoit sans exemple. *Que si quel qu'un entreprenoit de les traverser dans cette entreprise, ils lui résisteroient à forces commmunes, & l'un & l'autre réciproquement pendant cette guerre s'entr'aissisteroient, & même six mois après qu'elle seroit finie; enfin qu'il seroit permis à un chacun d'entrer dans cette Ligue, & d'y participer au gain & aux charges. Que toutes les Troupes du Pape seroient commandées par le Seigneur Octavien Farnése son neuveu, en qualité de Général de l'Eglise, qui ne recevroit les ordres qu'immediatement de l'Empereur ou du Duc d'Albe son Lieutenant; & que le Cardinal Alexandre son autre neveu, quelque besoin qu'il en eût à Rome, iroit auprès de l'Empereur en qualité de Légat aux dépens du Saint Siége.* Quand la Ligue de l'Empereur avec le Pape, dans

laquelle on avoit aussi compri le Roi des Romains, eut été publiée, les Princes Protestans d'*Allemagne*, en furent fort allarmés, & même les Catholiques, qui prévoïoient, que si *Charles V.* avoit le dessus, il deviendroit trop puissant.

Jamais l'*Allemagne* ne s'étoit vûë ni si divisée ni si engagée dans la guerre Les deux partis se donnerent de grands mouvemens; mais les plus sages blamerent la conduite des Protestans, qui paroissoient au dehors pleins de fierté & de courage, & débitoient contre l'Empereur & le Saint Siége bien des Calomnies, qu'ils eussent été fort embarrassés de prouver.

Cependant l'Empereur, qui eût pu les mépriser, crut devoir, sans doute pour leur propre bien, rendre public un Manifeste pour la justification de ses armes Ce Prince y montroit: *Qu'il n'en vouloit point à la Religion; mais que la rébellion de certaines gens qui méprisoient les decrets des Diettes, qui s'assembloient sans ordre, qui suscitoient contre lui les Puissances étrangéres, & qui exerçoient envers tout le monde une violence & une tirannie générale pour opprimer la liberté publique, l'obligeoit d'en venir aux derniers remédes, puis qu'ils avoient méprisé sa clémence.*

Les Protestans firent de leur côté un Manifeste contraire, dans lequel ils publioient,

Que

Que chacun voïoit clairement, que l'Empereur & le Pape s'étoient ligués pour entreprendre une guerre de Religion. Qu'aïant appris par le manifeste de l'Empereur, que ce Prince avoit résolu de prendre les armes pour châtier certains rébelles, & leurs infidéles adhérans; ils souhaitoient de sçavoir qui etoient ces rébelles, affin d'unir leur Armée à celle de l'Empereur, & de lui aider à les châtier. Mais que si ce Prince prétendoit faire tous ces préparatifs de guerre contr'eux, qu'ils étoient prêts de se justifier & lui faire voir, qu'ils n'avoient jamais offensé ni lui ni l'Empire. Ils ajoûtoient *que quoi qu'il en pût dire, ce n'étoit qu'une guerre de Religion, qu'il alloit entreprendre pour violenter les consciences.*

Que Ferdinand, Granvelle, & les autres Ministres avoient avôüé, qu'on vouloit venger le Concile méprisé, témoin la sentence du Pape contre l'Electeur de Cologne; qu'enfin l'Empereur ne pouvoit rien prétendre contre les Protestans, qui s'acquitteroient de leur devoir, & & maintiendroient leur Religion de toutes leurs forces & au péril de leur vie.

Pour joindre les effets aux paroles, ils armérent en peu de tems si puissamment, qu'ils se trouverent plus forts que l'Empereur. Ce qui leur donnoit tant de confiance, que déja ils formoient le dessein de faire un Empereur Luthérien, & de bannir entiérement la Religion Catholique de l'Empire.

En

En effet leur Armée étoit de quatre-vint mille hommes de pied, & de plus de dix mille chevaux, avec cent trente pieces de Canon. Les Villes de la *haute Allemagne* & le *Duc de Wirtemberg* avoient offert toutes sortes de secours à l'*Electeur de Saxe*, & au *Landgrave*, & leverent autant qu'ils purent de soldats. Ils en formerent deux Corps d'armée; l'un composé d'environ vint quatre Regimens, étoit commandé par le *Prince Ulric*, l'autre étoit à la solde des Villes.

Ces Troupes, qui devoient joindre le grand Corps d'armée des Protestans, se rendirent à *Ulm* le vint-uniéme de *Juin*. L'*Electeur de Saxe* & le *Landgrave* fiers de se voir les Chefs d'un parti si considérable, qui augmentoit tous les jours, concevoient les plus grandes esperances. Il falloit cependant empêcher que les Troupes du Pape, & six mille Espagnols, qui venoïent de *Naples* & de *Milan* ne se joignissent à l'armée de l'Empereur; & c'est à quoi ils travaillerent, mais inutilement; car les *Vénitiens*, ni ceux du *Tirol*, ni les *Grisons*, à qui les Confédérés écrivirent pour ce sujet, n'eurent aucun égard à leurs prieres, la jonction se fit, & l'Ambassade qu'ils envoïerent vers les *Suisses* n'eut pas un plus heureux succès. Ce fut pour appuïer ces tentatives, que *Schertel* Général des Villes confédérées,

eut

eut ordre en même tems de passer avec un Corps d'armée jusqu'au pied des Alpes, où les Impériaux assembloient leurs levées, pour tomber sur elles, & les défaire avant qu'elles eussent le tems de se joindre.

Le Pape, d'un autre côté, avoit eu la précaution, avant que de publier son Traité avec *Charles V.* d'adresser aux Suisses un Bref, dans lequel après s'être fort étendu sur les éloges, qui étoient dûs à leur pieté, à leur attachement pour la Foi, & à la sagesse de leur union, & leur avoir communiqué le dessein de l'Empereur, auquel il eût souhaité de se joindre, disoit-il, pour le seconder dans la défense de la Religion par les motifs de son devoir & par les égards qu'il avoit pour la Majesté de l'Empire, il les conjuroit d'être favorables à l'un & à l'autre; & de ne point se démentir dans cette occasions des bons sentimens, dont ils avoient toûjours donné des preuves aux Souverains Pontifes & aux Empereurs, en contribuant par leurs secours à soûtenir une cause si équitable.

Ce Bref fut suivi d'un autre, & remis à la Diette par le *Nonce Jérôme Franco*, Résident à *Lucerne*, par lequel *Paul III.* voulant s'expliquer plus ouvertement, marquoit aux Cantons, qu'il y avoit encore dans la Ligue faite entre lui & l'Empereur,

des

des places à remplir pour ceux, qui y voudroient avoir part, qu'ils pouvoient déliberer entr'eux, s'ils ne trouveroient point à propos d'y être compris, que les preuves, qu'il avoit de leur pieté, lui donnoit lieu de l'esperer, & qu'il ne doutoit pas non plus, qu'ils ne fussent disposés à se soumettre aux Decrets du Concile, dont l'ouverture étoit faite. Cet écrit étoit accompagné de la copie du Traité fait entre le *Pape & Charles V.*

Ce Prince de son côté avoit aussi envoïé à la Diette *Jean Mouchet*, Trésorier de la *Franche-Comté*, pour représenter aux Cantons: *Qu'étant résolu de Châtier quelques Princes rébelles, & les faire rentrer dans les justes bornes de leur devoir, il esperoit en vertu de l'Union héréditaire, que le Corps Helvétique avoit avec la Maison d'Autriche, & qui jusqu'à ce moment avoit toûjours été fidélement observée de leur part, ils lui permettroient la levée d'une certaine quantité de Troupes de leur Nation.*

Les Députés des Cantons de *Zurich*, *de Berne*, *de Bâle & de Schaffhausen* répondirent: *Que leurs Souverains Seigneurs ne demandoient pas mieux, que d'observer l'Union héréditaire dans tous ses points, mais qu'aïant appris par le Bref du Pape, que la guerre que l'Empereur méditoit, alloit au détriment de leur Religion en Allemagne, il ne convenoit pas, qu'ils se mêlassent dans une affaire si opposée à leurs*

leurs consciences. Les Députés des neuf autres Cantons firent la même réponse, eu egard à l'obsevation du Traité héréditaire ; mais ils ne voulurent pas non plus prendre part à cette guerre, ni directement, ni indirectement ; ainsi les Troupes de la Nation n'en eurent aucune aux démêles de l'Empire. Il n'étoit même pas à présumer, qu'elles pussent y avoir part, parceque le *Corps Helvétique* étant lui même séparé de sentimens sur la Religion, il étoit à craindre, que la division ne se mît entr'eux à ce sujet, comme on la vû en effet dans la suite des tems.

Les Députés de la *Ligue de Smalcalde,* assemblés à *Ulm*, après avoir tenté en vain d'engager le *Sénat de Vénise* à refuser le passage sur ses Etats aux Troupes d'*Italie*, qui étoient destinées pour l'*Allemagne*, crurent devoir faire la même démarche auprès des Cantons, auxquels ils représenterent le danger èxtrême, qui les menaçoit, en leur rappellant leurs anciens démêlés avec la *Maison d'Autriche*, & la juste crainte où ils devoient être de succomber à sa puissance. On leur fit à peu près la même réponse, qu'on avoit faite au Trésorier de la *Franche Comté*, que le *Corps Helvétique* voïoit avec beaucoup de chagrin régner la désunion entre le Chef & les membres de l'Empire, qu'on ne desiroit

rien

rien tant que voir ces deux Puiſſances en bonne intelligence & vivre en paix ; mais qu'il n'étoit pas de la prudence, que les *Suiſſes* priſſent part à ces démêlés.

Cependant on donna ordre à *Hartman de Halweil* Citoïen de *Berne*, de ſe transporter dans l'armée des Princes Ligués, affin d'informer la République de tout ce, qui ſe paſſeroit dans cette guerre. Comme c'étoit un Seigneur d'une prudence & d'une expérience conſommées, il n'eut pas de la peine à s'aquitter de ſa commiſſion. En pénétrant une partie des deſſeins de *Charles V.*; & en remarquant la manœuvre de ce Monarque, il connut aiſément, que les Princes ne ſe tireroient pas avec avantage de cette guerre. Il en écrivit ſon idée aux *Bernois*, & leur manda, que les apparances n'étant pas pour le Proteſtans, il lui paroiſſoit, que perſonne ne ſeroit en état d'empêcher leur défaite, que le *Roi de France*, qui au jugement de tous les politiques ſe laiſſeroit perſuader à prendre leur défenſe, pourvû que ce Prince fût aſſûré du ſecours & de l'aſſiſtance de ceux, de qui il devoit l'attendre. *Vous comprenés, Souverains Seigneurs, que cette nouvelle étant importante, je ne pouvois, ni ne devois vous la taire*, conclu de Halweil *Vous ſçavés ce qu'il y a à faire; Dieu vous donne la grace de le bien entreprendre.*

Les

Les Cantons de *Zurich*, *de Berne* & *de Bâle* sur cet avis voulurent, avant que de rien faire, sçavoir ce que pensoient les autres Cantons, & ce qu'ils feroient dans le dessein de faire, en cas que l'on fût malgré soi enveloppé dans les troubles de l'*Allemagne*. Les *Bâlois* proposerent de leur Chef dans la Diette de *Baden* au Corps assemblé l'union & la concorde entr'eux, quand même la cause de la Religion les séparoit; de tenir fidélement la Paix du Païs & la Confédération Helvétique. Cette proposition fut reçûë avec assez d'indiférence par une partie des Confédéres, les autres demanderent premierement, que *Zurich* & *Berne* eussent à se déclarer; ceux ci dirent: *Qu'ils attendoient la déclaration de leurs Alliés avant que de donner la leur croïant, que cette déférence leur étoit dûë comme aux deux premiers Cantons.* Les autres n'en voulurent pas convenir, & cette contestation n'est pas encore développée aujourd'hui.

Néanmoins on convint d'envoïer au *Roi de France* une Ambassade de *Lucerne* & *de Fribourg*, pour demander à ce Prince au nom du *Corps Helvétique* le fidéle égard en vertu du Traité de la Paix perpétuelle, & le prier en même tems de rétablir le repos & la tranquillité en *Allemagne*.

Ce fut là tout le fruit, que produisit la lettre de *Hartman de Halweil*, qui suivant les conjonctures devoit avoir un meilleur effet, parce que l'Empereur aiant fait marcher quelques Troupes Espagnoles sur le frontiéres du *Païs de Vaud*, apparemment affin de retenir les *Suisses* dans leur Pais, il sembloit, que ceux-ci devoient chercher à engager *François I.* à se déclarer contre *Charles V.* suivant la pensée de *Hartman*, pour mettre leur propre Païs en sûreté & le maintenir en paix. Mais non; les *Bernois* se contenterent de mettre sur pied un Corps de dix mille hommes, sous les ordres de *Jean Jacques de Vatteville*, qui avoit sous lui *Wolfgang de Weingarten*, pour garder leurs propres frontieres, & en chasser les Espagnols en cas, qu'ils en voulussent approcher comme on l'appréhendoit.

Le *Trésorier Mouchet* en vint porter ses plaintes à *Berne* en faisant semblant d'étre persuadé, que cet Etat avoit quelque dessein sur la *Franche-Comté*. C'est ainsi, qu'on se défioit les uns des autres, ou pour mieux dire, qu'on cherchoit à se tenir en échec des deux côtés, pendant que les armées agissoient en *Allemagne*; car quoique l'Empereur eût fait tous ses efforts pour rassembler secrettement son armée, affin d'attaquer les Alliés de *Smalkalde* avant qu'ils fus-

fussent en état de se défendre; ils se trouverent toutefois sur leurs gardes: & dès le seiziéme de *Juillet* le *Landgrave* mit ses Troupes en Campagne, après avoir envoïé à *Strasbourg*, Ville bien fortifiée, le *Prince Guillaume* son fils aîné âgé de seize ans, pour être en sûreté. Ceux de la *haute Allemagne* aux environs d'*Ausbourg* se mirent les premiers en marche, pour aller au devant de l'armée du Pape, qui n'étoit pas éloignée.

L'Empereur de son côté partit de *Ratisbonne* au commencement d'*Août*, après y avoir mis une bonne garnison, & alla camper entre l'armée des ennemis & *Landshut*, sur la rive droite de l'*Iser* dans un poste avantageux entre *Munich* & *Ratisbonne*. Là il attendit les Troupes du Pape, qui malgré la vigilance des Protestans, le joignirent le septiéme d'*Août* au nombre de dix mille hommes, & de quinze cens chevaux. Peu de tems après il reçut les Espagnols, qu'il avoit fait venir de *Hongrie*, en sorte que son armée se trouvant forte de quarante cinq mille hommes, tous gens choisis, il fut en état de marcher & d'agir contre les Confédéres.

Ceux-ci commencerent par la prise de quelques places, qui se trouverent sur leur route, ils se rendirent maitre de *Dilingue*, Ville qui appartenoit à l'*Evêque* d'*Ausbourg*,

& de *Donavert*, dont le habitans furent sommés de se rendre; ce qu'ils ne firent, qu'après qu'on eut commencé l'assaut. L'*Electeur de Saxe* & le *Landgrave de Hesse*, commandoient l'armée en chef, & ils avoient sous eux pour Généraux *Jean Ernest*, frère de l'Electeur de Saxe, *Jean Frédéric*, fils du même Electeur de Saxe, *Philippe*, *Duc de Brunswig*, avec ses quatre fils, *François de Lunébourg*, *Wolfgang Prince d'Anhalt*, *Christophe d'Henneberg*, *Guillaume de Wirtemberg*, *Christophe d'Oldembourg*, *Hubert de Bichling*, avec quelques autres.

Un Historien de la vie de l'Empereur décrit ainsi les devises orgueilleuses de leurs Etendars. Celui du *Landgrave* portoit ces mots. *La coignée est déja à la racine de l'arbre, celui qui ne porte point de bon fruit, sera coupé, & jetté au feu.* Le *Duc de Saxe* avoit fait mettre sur les siens cette inscription plus modeste en apparence, mais plus fausse: *Sauvez vôtre nom Seigneur.* Et le *Roi de Dannemarc*, qui étoit du même parti, avoit pris pour sa devise: *Tes liberateurs viendront du Septentrion.* Ce qui parut excessif même aux Confédérés.

Les rébelles, qui sçavoient la marche de l'Empereur, s'avancerent près de six lieuës, & envoïerent un Page & un Trompette, lui déclarer la guerre, avec une lettre attachée au

aû bout d'une pique, comme c'étoit alors la coûtume d'*Allemagne*. Le *Duc de Albe* la reçut, & leur dit: *Que pour toute réponse il alloit les faire pendre;* mais l'Empereur leur accorda la vie.

Les Troupes du Pape & les Espagnoles aïant joint l'Empereur, ce Prince revint à *Ratisbonne*; & le Protestans persuadés, qu'il avoit dessein de passer dans la *Misnie* & dans la *Saxe*, jetterent deux ponts sur le *Danube*, passerent ce fleuve, & s'étant un peu avancés, ils apprirent, que l'Empereur avoit pris sa route vers *Ingolstad*; & qu'après avoir campé sur la rive du *Danube* à *Neustadt*, il avoit fait traverser ce fleuve à son armée sur deux ponts, faits à la hâte de petite barques & de fascines. De là l'Empereur s'opprocha d'*Ingolstad*, & le trentiéme d'*Août* les ennemis, qui étoient redoutables par leur nombre s'étant avancés près de ses logemens, il disposa ses gens pour l'attaque; mais l'*Electeur de Saxe* refusa la Bataille, & croïant qu'il étoit plus sur de se servir de son artillerie, que d'en venir à une action, il emploïa neuf heures à faire agir le Canon, & tira dans le Camp de l'Empereur sept cens cinquante boulets.

Les deux armées sans changer de contenance, & sans en venir à une action décisive, passerent le tems à s'éscarmoucher

 d'une

d'une maniere assez sanglante. Enfin l'Empereur obligea les Protestans de décamper la nuit suivante du poste avantageux, qu'ils occupoient, & à passer la riviere, sans qu'on sçût, quel étoit leur dessein. Il les poursuivit avec les Troupes, que le *Comte de Buren* lui avoit amenées de *Flandres*, & les deux armées se trouverent pour la seconde fois en présence, n'étant séparées que par une riviere. Elles firent différens mouvemens, l'une pour éviter le combat, l'autre pour l'engager; & il y a apparence que *Charles V.* quoique plus foible, auroit hazardé une action, si le *Duc d'Albe* ne s'y fût opposé. Il se contenta donc de harceler les ennemis, & tout le tems se passa en des escarmouches dans l'une des quelles *Octavio Farnése* courut beaucoup de danger.

L'Empereur suivoit toûjours de près les Protestans, & après avoir fait un peu de chemin avec son armée, il apperçut la Cavalerie des Confédérés, qui le cottoïoit de fort près. Il fit faire halte à ces gens, jusqu'à ce qu'elle eut passé, & aussi tôt après le *Duc d'Albe* envoïa quelque chevaux affin de les charger en queuë; mais les ennemis aïant fait volte-face pour faire tête à ceux, qui vouloient les attaquer, tirerent en même tems une coulevrine, pour donner

ner le signal à ceux qui étoient devant, de s'arrêter. Alors on se prépara de part & d'autre au combat. Du côté de l'Empereur, les Troupes du *Marquis Jean de Brandenbourg*, & du *Prince de Sulmone*: du côté des Protestans, celles du *Prince Ernest de Brunswic*, & du *Colonel Daniel Schemelosen*, combattirent long tems avec un succès égal, mais toûjours sans s'engager à une action générale

L'Empereur voïant donc qu'il ne pouvoit attirer l'ennemi à une Bataille, mit en déliberation, s'il l'on feroit quelque siége, & proposa celui d'*Ulm*. Mais l'entreprise aïant paru trop difficile, on trouva plus à propos d'attaquer *Donavert*, dont les ennemis s'étoient emparés depuis peu. *Octavio Farnése* fut chargé de cette expédition. Il prit une partie de l'infanterie Italienne, & Allemande avec quelques Régimens de Cavalerie. Cette Ville fut donc assiégée, & ne se défendit pas long tems. La Garnison se sauva par l'endroit, qui n'étoit pas encore investi, & l'Empereur y entra le onziéme de *Septembre*. Cette réüssite encouragea ce Prince à entreprendre la conquête des autres Villes du *Danube*, & particuliérement d'*Ulm*, dont la prise lui étoit importante.

C'est pourquoi le lendemain de son entrée dans *Donavert*, il marcha vers *Dilingue*,

qui

qui se rendit aussi tôt. Les Confédérés craignant de perdre aussi subitement *Lauvingen*, envoïerent dire aux habitans de tenir ferme, & qu'ils seroient bien tôt secourus. Mais toutes ces précautions n'empecherent pas l'Empereur de s'en rendre maître. Il y mit six cens Allemans en Garnison. *Frieten* se rendit à composition; & après que la Ville de *Gundelfingen*, située sur la riviere de *Brente*, se fut aussi renduë, l'Empereur passa la riviere, & campa auprès de *Suntheim*, pour aller de là à *Ulm*, qui n'en est éloignée, que d'une lieuë. Les Protestans, qui vouloient le prévenir, & jetter des forces dans cette Ville, décamperent du lieu où ils étoient, & vinrent à *Gingben*, qui est au de là de la *Brente*, de sorte qu'il n'y avoit que la riviere entre les deux armées. L'Emperenr aïant oüi les Tambours des ennemis, connut aussi tôt leur dessein, & monta avec le *Duc d'Albe* sur une colline voisine pour observer la disposition & le nombre de leur armée. Mais lui & ses gens se trouverent ce jour-là fort exposés; parce que l'*Electeur de Saxe*, qui commandoit l'avant garde les aïant apperçus, vint en diligence vers la colline, & envoïa dire au *Landgrave*, qu'il le suivît. Il avoit en effet une belle occasion d'attaquer ses ennemis. La riviere n'étant pas guéable, & n'y

aiant

aiant là qu'un pont par où l'Empereur ne pouvoit se sauver sans laisser ses gens exposés au feu des ennemis ; il y a apparence, qu'il auroit aisément remporté la victoire ; malheureusement pour lui il voulut différer jusqu'à l'arrivée du *Landgrave*, & laissa ainsi le tems aux Impériaux de se retirer.

Les Confédérés aïant perdu l'occasion de combattre, se fortifierent à *Ginghen* ; & envoïerent à *Ulm* trois mille quatre cens *Suisses* que les Protestans de ce Païs avoient fait semblant de rappeller, & qui n'avoient pas obéi. L'Empereur en aïant été averti abandonna le dessein d'assiéger cette Ville, & s'arrêtant à *Suntheim*, il campà vis-à-vis les ennemis en deça de la *Brente*, où il y eut quelques escarmouches, qui firent croire qu'on en viendroit à une Bataille.

Le *Prince de Sulmone* s'étant approché des retranchemens des ennemis pour les attirer au combat, défit le premiers qu'il trouva. Les autres accoururent aussi-tôt, mais ils se retirerent promtement pour défendre leur camp, & l'Empereur aïant été long tems spectateur de ces petits combats, fit sonner la retraite. Le lendemain il résolut de les attaquer de nuit, & choisit pour exécuter ce dessein, le *Marquis de Brandenbourg*, & le *Grand-Maître* de l'*Ordre Teutonique* avec leur Cavalerie, & *Aliprand Ma-*

drucce, avec son Régiment d'Infanterie. Mais l'entreprise aïant été découverte par les espions des Confédérés. elle échoüa, & il n'y eut que *Lanoi* & *Barbanson*, qui attaquerent les derrieres du Camp du côté le plus foible, en tuerent plusieurs, & en firent beaucoup de prisonniers.

L'Empereur voïant, que son armée souffroit beaucoup faute de vivers & de fourages, sans parler des maladies, qui s'étoient mises dans son camp, se retira le trente un d'*Octobre* proche *Lauvingen*, où il avoit déja campé, & où il demeura vintdeux jours, pour donner à ses gens le loisir de se remettre. Cette inaction fit croire aux Confédérés, que ce Prince avoit dessein d'envoïer ses Troupes en quartier d'hiver; en quoi ils ne se trompoient pas, ce qui leur enfla si fort le courage, qu'il écrivirent aux Villes alliées, qu'ils se promettoient d'heureux succès, pourvû qu'on leur envoïât promtement l'argent, dont ils avoient besoin pour se soutenir, & profiter de l'occasion favorable, qu'on leur présentoit.

Charles V. après avoir mis l'*Electeur de Saxe*, & *le Landgrave de Hesse* au ban de l'Empire, trouva à propos de donner l'investiture de l'*Electorat de Saxe à Maurice*, cousin germain de *Jean Frédéric*, quoique

Lu-

Luthérien. La résolution en aïant été prise, il envoïa à *Maurice*, *Henriquez de Rosa*, Sécrétaire du Cabinet, avec une déclaration autentique, contenant les raisons qu'il avoit eües de mettre au ban de l'Empire *Jean Frédéric* son cousin, & celles de lui donner l'investiture de son Electorat. Il ajoûta; *Que son intention étoit, qu'il assemblât le plus de Troupes, qu'il pourroit pour se mettre en possession de ces Etats; & pour aller au devant de tout obstacle, il engagea le Roi des Romains à assister Maurice dans cette entreprise. Il y joignit même Auguste de Saxe, frère de ce dernier, & tâcha de l'interesser en lui promettant, que si son frère venoit à mourir sans enfans mâles, il lui succederoit dans l'Electorat.* Cependant comme l'Empereur pouvoit encore craindre, que *Maurice* ne se rendît pas à ses volontés, il lui fit sçavoir *que sur son refus, celui, qui se saisiroit le premier de ces Etats, en demeureroit en possession, & que s'il n'obéïssoit, il encoureroit lui même la peine portée par la déclaration contre les autres rébelles.*

Sur les sollicitation de l'Empereur, *Maurice* assembla les Etats de ses Seigneuries, d'abord à *Chemnich*, & ensuite le neuviéme d'*Octobre* à *Friberg*, pour déliberer sur ce qu'il avoit à faire.

Tout bien examiné, l'on convint, qu'il écriroit à l'Electeur de Saxe pour lui faire

sçavoir

sçavoir la résolution de l'Empereur, & le parti qu'il croïoit convenable de prendre. *Maurice* écrivit en effet au Prince son parent, ce que *Charles V.* lui avoit mandé, & ajoûta, que pour conserver son droit, & contenter l'Empereur, à qui, excepté ce qui touchoit la Religion, il étoit obligé d'obéir; il avoit trouvé du consentement des Etats un expédient, qui leur étoit à tous deux également avantageux, en empêchant que ses Terres ne tombassent en des mains étrangéres. Qu'il protestoit toutefois, qu'après qu'il se seroit réconcilié avec l'Empereur & le Roi des Romains, ils convoqueroient, si ces deux Princes le trouvoient bon, une assemblée de leur Etats, à laquelle il remettroient l'arbitrage de leurs différens. Il écrivit en même tems à *Guillaume*, fils de l'Electeur, & le pria de faire tenir à son pere les lettres, qu'il lui adressoit. Il obtint encore des Etats, qu'ils écriroient séparément à l'Electeur & au Landgrave, & qu'ils presseroient particuliement celui-ci de représenter à son Allié la nécessité de suivre un Conseil si salutaire. Mais le *Landgrave*, à qui toutes ces propositions ne pouvoient pas être fort agréables, fit sçavoir aux Etats, ce qu'il pensoit, & écrivit en particulier à *Maurice*, pour lui reprocher son ingratitude envers l'Electeur.

Il

Il ajoûta, que l'affaire dont il s'agiſſoit, regardoit la Religion, & qu'il ne pouvoit ni l'ignorer, ni le diſſimuler. Qu'il étoit évident, que l'Empereur n'avoit d'autre but dans cette guerre, que de reduire l'*Allemagne* avec les forces de l'Empire même; & par le moïen des diviſions, qu'il y excitoit, de la remettre ſous le joug du Pape, qu'elle avoit ſi généreuſement ſecoüé. Qu'ainſi il devoit peu ſe mettre en peine & de la déclaration de l'Empereur & de l'excommunication du Pape, puiſque c'étoit des traits directement lancés contre la Religion, dont les Proteſtans avoient pris la défenſe

Cette lettre du *Landgrave* ne changea rien dans le projet de *Maurice*. Revêtu du pouvoir de l'inveſtiture, que l'Empereur lui avoit donnée, il fit des progrès conſidérables en *Saxe* Outre les Troupes qu'il avoit pû lever dans ſes Etats & dans ceux du *Duc Auguſte* ſon frère, le *Roi Ferdinand* lui avoit donné à la ſollicitation de *Charles V.* quinze cens hommes de pied commandés par *Aliprand Madrucce* frère du *Cardinal de Trente*, & quinze cens chevaux ſous la conduite de *George Reneburg* ancien Officier, leſquels joints à ſes autres Troupes, faiſoient ſept à huit mille hommes, ce qui étoit plus que ſuffiſant

pour

pour envahir un Païs, où il n'y avoit personne en état de faire une longue résistance.

Cependant le nombre de ses Troupes ne tarda pas à s'acroitre par un parti de *Hongrois*, qui avoient d'abord combattus sous la conduite du *Husar Sébastien Wertmuth*, & qui après avoir commis toutes sortes de désordres dans le païs de *Voëtland*, se trouvant abandonnés par la plus grande partie des *Bohémiens*, qui combattoient avec eux, allerent chercher l'impunité de leurs crimes en se joignant au *Prince Maurice.* Celui ci fier de ce renfort porta dans tout le païs la terreur de ses armes, & se rendit maitre en moins de quinze jours de *Zuiccau*, *de Schenberg*, *d'Aldenbourg*, & de presque toutes les autres Villes des Etats de l'Electeur, excepté *Wittenberg*, *Eisenach & Gotha*, parce qu'elles étoient trop fortes, & de plus il défit trois mille hommes d'Infanterie, & trois cens chevaux.

La nouvelle de ces Succès aïant été mandée à l'Electeur par *Sibille* son épouse, fille du *Duc de Cléves*, & à l'Empereur par le *Duc Maurice*; l'un en conçut beaucoup de joïe, & l'autre un extrême chagrin. Cependant *Maurice* se rendit extrêmement odieux par ces exploits. On le diffama par des libelles, auxquels ils tâcha inutilement

lement de répondre, insistant sur ce qu'en toute cette guerre il ne s'agissoit point de Religion ; mais le succès fit voir que l'intention de l'Empereur étoit bien différente.

Les affaires de ce Prince, qui jusques là avoient peu réüssi, reçurent un si grand avantage de cette expédition, qu'il conçut l'espérance de subjuguer toute l'*Allemagne*, & se confirma dans la résolution de poursuivre ses ennemis. Les Confédéres fort troublés des nouvelles qu'ils avoïent reçuës des ravages commis en *Saxe*, & voïant l'Electeur disposé à retourner promtement dans son Païs, quoique le *Landgrave* fût d'avis, que l'armée ne se séparât point; ils s'assemblerent à *Ulm* le vint septiéme d'*Octobre* avec les Députes des Villes qui étoient arrivés. On y conclut, qu'il n'étoit pas à propos que l'*Electeur de Saxe*, quittât l'armée, mais on changea de résolution, quand on eut appris la triste situation de ce Païs, & les ravages que le *Duc Maurice* y avoit causés.

Ces Deputés se rendirent ensuite ou camp des Confédérés près de *Gingben*. On y proposa les difficultés & les incommodités de la guerre, & après de longues déliberations, l'on prit le parti de faire la Paix avec l'Empereur, ou du moins de convenir avec lui d'une Tréve. Cette résolu-

ſolution priſe, ils envoïerent *Adam Trotte.* ami du *Marquis de Brandenbourg*, à *Jean* ſon frère, qui étoit au Camp des Impériaux, affin de le prier de ſonder les intention, de l'Empereur, & s'il étoit diſpoſé à leur accorder la Paix. Mais *Charles V.* averti des réſolutions de ſes ennemis, & du fâcheux état dans lequel ils étoient réduits, manquant de vivres & d'argent, leur fit dire : *Qu'il ne conſentiroit jamais à aucune Paix ni Tréve, qu'auparavant l'Electeur de Saxe n'eût remis à ſa diſpoſition & diſcrétion ſa perſonne & ſes Etats.* Une condition ſi rude fit, qu'on ne parla plus de Paix ; & l'on conſentit, que l'Electeur de Saxe emmenât avec lui le reſte de l'armée, à l'exception de huit mille hommes d'infanterie, & mille chevaux, qui ſeroient mis en quartier d'hiver, entretenus par le *Duc de Wirtemberg*, & par les Villes de la *haute-Allemagne*, qui étoient de la Ligue. Ainſi les deux armées ſe retirerent.

Les Troupes de l'Empereur ne laiſſerent pas de faire encore quelques conquêtes. Elles ſe ſaiſirent de *Bosphingen* & de *Norlingen*, & aïant laiſſé dans cette derniere Ville le *Cardinal d'Ausbourg* avec mille Allemans, l'Empereur marcha vers *Dinckelſpuel*, & envoïa le *Comte de Buren* à *Wiſſembourg*, & ces deux villes s'étant renduës, il alla

en

en diligence à *Rotebourg*, dont les habitans aïant appris son arrivée, vinrent au devant de lui, & se rendirent.

Alors le *Landgrave de Hesse* avec ses Troupes prit son chemin à droite, & laissa son Artillerie à *Kirchein* & à *Scorendorf*, deux fortes places du *Duché de Wirtemberg*, d'où il se retira dans son Païs pour traiter avec le *Duc Maurice*; pendant que le *Duc de Saxe* s'avançoit dans la *Saxe*, s'étant rendu maître en passant de *Gemunde* Ville de la *Soüabe*, dont il tira quelque somme d'argent, qu'il distribua à ses gens, il arriva à *Francfort* au commencement de *Décembre*, & y demeura jusqu'au douziéme, auquel jour il tira des habitans neuf mille écus. Il força l'*Archevêque de Maïence* de lui en donner quarante mille, & condamna à de grandes sommes l'*Abbé de Fulde*, & les autres Catholiques des environs. Cependant le *Landgrave* n'aïant pû aller trouver le *Duc Maurice*, quoi qu'il en eût reçu le sauf-conduit, parce qu'il avoit été accordé à certaines conditions, qu'on n'agréa pas, lui envoïa pour Députés *Herman Hundelsuse* & *Henri Lesner* pour traiter avec lui. Mias parce que d'un coté *Maurice* alléguoit, qu'il ne pouvoit traiter qu'avec l'agrément de l'Empereur; & que d'ailleurs l'Electeur de Saxe, qui avoit son armée toute prête, ne vouloit point différer de faire la guerre, &

rentrer dans ses Etats, on se retira sans avoir rien terminé.

L'Empereur étant à *Rotenburg*, chargea le *Comte de Buren* de trouver les moiens de s'emparer de *Francfort*, & le treiziéme de *Décembre* il écrivit à *Ulric Prince de Wirtemberg* pour lui faire des reproches, de ce que malgré tous les témoignages d'amitié & de bienveillance, qu'il lui avoit donnés, il s'étoit allié avec les rébelles, & de ce que non content de s'être emparé de quelques Villes de l'Empire, il lui avoit déclaré la guerre d'une maniere injurieuse. Il ajoûtoit, qu'il avoit donc justement mérité la peine dont on punit les parjures, les proscrits, & les coupables de léze Majesté. Que Cependant voulant user de clémence, & avoir égard aux miséres des peuples, il lui accordoit le pardon, à condition que dabord après ces lettres reçuës, il se rendroit auprès de lui sans aucune condition, & lui livreroit ses Etats & ses biens, pour en être ordonné selon ses volontés; ajoutant que s'il n'obéissoit, on le poursuivroit lui & les siens à feu & à sang. L'Empereur étoit alors sur les frontiéres du pais de *Wirtemberg*, avec son armée commandée par le *Duc d'Albe*. Ulric reçut ces lettres au fort de *Tuele* où *Hohenwiel*, sur une haute & inaccessible Montagne, où il s'étoit retiré, & il y répondit le vintiéme de *Decembre* en ter-

mes

mes fort soumis, mandant à l'Empereur qu'il étoit très fâché d'avoir encouru sa disgrace, & qu'il le prioit de vouloir lui pardonner pour l'amour de JESUS Christ, & de ne point sévir contre lui ni contre ses sujets.

Peu de tems après ceux d'*Ulm*, voïant l'armée des Confédéres dissipée, & eux-mêmes par conséquent frustrés des secours qu'ils en esperoient, vinrent trouver l'Empereur à *Rotebourg*. Mais ce Prince ne voulut pas les écouter, & leur fit ordonner de le suivre à *Hall*, Ville de *Soüabe*, qui s'étoit aussi depuis peu réconciliée. Ils s'y redirent aussi-tôt, avoüerent leur faute, & en demanderent pardon; ce qui leur fut accordé, à condition de païer cent mille écus, & de livrer douze piéces de Canons à l'Empereur, qui mit dans la Ville une garnison après en avoir fait sorti les trois mille cinq cens *Suisses*, qui y etoient entrés pour la Ligue.

L'*Electeur Palatin* intimidé par cet exemple, vint aussi trouver *Charles V.* à *Hall*, & pria *Granvelle* de lui ménager une audiance, qui lui fut accordée. Dès qu'il fut en présence de l'Empereur, il lui dit en lui adressant la parole: *Ce n'est pas tant la crainte de vôtre puissance, que la confiance que j'ai en vôtre bonté, qui me fait paroitre à vos genoux, pour y recevoir autant de preuves de vôtre bien-*

vaillance, que ma faute mérite de châtiment. Quoi qu'elle ne soit pas sans excuses, & qu'elle en ait de légitimes, j'aime mieux néanmoins confesser librement mon crime, que d'agir d'une maniere, qui puisse faire croire, que j'ai douté de vôtre Clémence. Car voïant que vous avez tant de facilité à pardonner aux plus coupables, j'aime mieux abandonner mon droit, & tout ce qui pourroit servir à ma défense, que de ravir à vôtre bonté la moindre partie de sa gloire. Recevez donc, s'il vous plait, en grace un rébelle, qui avoüe sa faute, & qui vous demande avec toutes sortes de soumission le pardon d'un crime, qu'il a commis par imprudence, & recevez pour un si grand bien l'obéissance, que je vous dois, & qui ne sera jamais violée. L'Empereur lui répondit d'abor d'un ton assez sevére; mais il s'adoucit sur la fin, & l'aiant embrassé, il le fit relever, le rétablit dans sa Dignité & lui rendit tous ses biens.

Cette facilité de *Charles* fit de la peine à *Guillaume Duc de Baviére*, qui esperoit de se voir honoré de la dignité Electorale en reconnoissance de ses services; mais l'Empereur crut, qu'il étoit avantageux pour l'utilité publique, & pour son interêt particulier, de faire grace au *Comte Palatin*, qui étoit un Prince puissant, & qui avoit autrefois servi l'Empire avec zéle. Il crut, que l'aïant ainsi detâché de la Ligue de ses ennemis, il pourroit plus aisément l'attirer

dans

dans son parti, & que les Villes rébelles, ou touchées de son exemple, ou intimidées par sa réduction, rentreroient plûtôt dans leur devoir.

Le *Comte de Buren*, descendit ensuite dans la *Hesse*, & aïant pris la Ville de *Darmstat*, il fit mettre le feu au Château: de-là il passa auprés de *Francfort* sans s'y arrêter à cause de la rigueur de la saison, & du mauvais état de ses gens. Il fit passer le *Rhin*, à une partie de son armée, qu'il fit arrêter à *Maience*; & dans le tems qu'il ne pensoit à rien moins qu'à *Francfort*, les Députés de cette Ville vinrent le trouver pour se soumettre à l'Empereur, & recevoir ses ordres Ils prirent ce parti, parce qu'ils sçavoient, que *Charles V*, étoit sollicité par ceux de *Maience* & de *Worms*, à leur faire ôter les foires qui les avoïent rendus si puissans & si riches. Ainsi le *Comte de Buren* entra dans leur Ville, & aïant reçu d'eux le serment de fidelité au nom de l'Empereur, il y mit une garnison de trois mille fantassins, & quatre cens hommes de Cavallerie. Ensuite il les engagea à envoïer leurs Députés à *Heilbron*, où étoit ce Prince, qui les reçut en grace, leur faisant païer néanmoins la somme de quatre vints mille écus.

Cette année l'Empereur détacha du parti 1547
des Protestans, un des Principaux Chefs de

la Ligue. Il avoit envoïé le *Duc d'Albe* dans le *Wirtemberg*, & ce Général après y avoir fait quelque conquêtes, avoit tellement ravagé le Païs, que le *Duc de Wirtemberg*, sollicité d'ailleurs par le *Prince Palatin*, crut qu'il étoit de sa prudence de ne pas différer plus long tems à se réconcilier avec l'Empereur. Il lui en fit parler, & les conditions du Traité aïant été acceptées de part & d'autre, la Paix fut concluë entre ces deux Princes. Le *Duc de Wirtemberg* se soumettoit par ce Traité à l'observation de tous les Edicts de l'Empereur. Il promettoit d'abandonner de bonne foi le parti protestant, & de ne donner aucun secours ni à l'*Electeur de Saxe*, ni au *Landgrave*. Il s'engageoit encore de païer une somme considérable en dédommagement des frais de la guerre, qui avoit été entreprise contre lui. Le Traité aïant éte signé à ces conditions le troisiéme de *Janvier* 1547. *Baltazar Gutling*, *Loüis Fravembourg*, & *Jean Fesler* Députés du Duc arriverent à *Heilbron* cinq jours après, & se jetterent aux pieds de l'Empepereur, auquel ils répréſenterent : *Que leur Prince ne pouvant paroitre lui même, parce qu'il étoit malade, ils étoient chargés de lui en faire ses excuses. Qu'il avoüoit publiquement sa faute, qu'il en étoit très faché, & qu'il prioit sa Majesté Impériale par tout ce qu'il y avoit de plus sacré dans la Religion, de lui rendre*

son

son Amitié, & de pardonner à lui & à son peuple. Qu'il se soumettoit aux conditions de Paix, qu'on lui avoit proposées, & qu'aussi tôt que sa santé pourroit lui permettre de se rendre en personne auprés de l'Empereur, il ne manqueroit pas de le faire, pour lui protester, qu'il n'oublieroit jamais le témoignages de sa bonté. L'Empereur leur fit répondre par *Naves*; *Qu'il recevoit la satisfaction du Duc, parce qu'il reconnoissoit sa faute, & lui en demandoit pardon, qu'il pardonnoit de même à ses sujets, pourvû qu'ils observassent les conditions de la Paix, & qu'ils fissent leur devoir à l'avenir.*

Aprés ces Députés on vit arriver ceux de *Meming*, de *Bibrac*, de *Ratisbonne*, & de *Kempten*, qui implorerent la Clémence de l'Empereur à genoux, le suppliant de leur pardonner, de les rétablir dans leur premier état, & de les conserver dans leurs privilèges. L'Empereur leur fit prêter serment: *Que désormais ils lui seroient fidéles, qu'ils quitteroient l'Alliance de l'Electeur de Saxe, & du Landgrave, qu'ils ne leur donneroient aucun secours, qu'ils suivroient les Loix de l'Empire, & qu'ils ne feroient aucune Alliance contraire à ses interêts.* Ces Députés vouloient demander, qu'on ne changeât rien dans leur Religion; mais *Naves* leur conseilla de n'en point parler, puisque l'Empereur dès le commencement de la guerre avoit assez déclaré ses intentions. Qu'ainsi ils ne demandassent aucu-

ne assûrance là-dessus, parce que si ce Prince les refusoit. Il agiroit contre les lettres qu'il avoit publiées, & s'il l'accordoit, il mécontenteroit le Pape, qui vouloit absolument éteindre la doctrine des Protestans.

D'un autre côté, quoique l'*Electeur de Saxe* eût été contraint de lever le Siége, qu'il avoit mit devant *Leipsic*, il ne laissa pas cependant de se rendre maître de la *Turingue* & de la *Misnie*, & d'enlever à *Maurice* tout le Païs dont il s'étoit emparé. Il fit même un Traité avantageux avec l'*Evêque de Magdebourg*, & il eut encore la satisfaction de voir les *Bohémiens* à qui le *Roi des Romains* avoit ordonné de venir au secours de *Maurice*, s'en retourner chez eux sans congé. *Ferdinand* réitera inutilement ses ordres; les habitans de *Prague* résolurent de n'y point acquiescer. Ils prierent même le Sénat de remontrer à ce Prince: *Que ce seroit violer leur liberté, & que d'ailleurs ils ne pouvoient pas honnêtement prendre les armes contre l'Electeur, qui en plusieurs articles professoit la même Religion qu'eux, & qui de plus les avoit autrefois secouru contre les Turcs.*

Ferdinand voulut leur persuader que cette guerre ne regardoit point la Religion, qu'il ne s'y agissoit que de punir des rébelles, & qu'à l'égard des Turcs, il n'avoit pas tenu à l'*Electeur de Saxe*, qu'ils n'attaquassent la *Hongrie* & la *Bohéme*, qu'il les

en

en avoit sollicité, & qu'il leur avoit promis, s'il vouloient rompre la Tréve, de les favoriser; mais toutes ces raisons ne firent aucune impression sur les *Bohémiens*, & ne furent point capables de leur faire changer de sentiment.

Dans cet intervalle *Maurice* pressoit vivement l'Empereur de lui donner du secours, & ce Prince lui envoïa un corps d'armée considérable sous la conduite d'*Albert de Brandenbourg*.

L'affoiblissement du parti protestant, qui malgré ce qu'on vient de dire, perdoit toûjours quelque chose de tems en tems, mortifia beaucoup l'*Electeur de Saxe*, qui pour réparer les pertes, se mit en devoir de tirer avantage des grandes intelligences qu'il avoit ménagées en *Bohéme* avec ceux, qui y professoient la même Religion. Pour cet effet il s'approcha des frontieres de ce Roïaume; mais il manqua son coup par la prévoiance & les soins que le *Roi Ferdinand* avoit apportés pour faire échoüer ce dessein. Il fut contraint de reprendre le chemin de *Saxe*, & cette derniere disgrace le toucha d'autant plus sensiblement, que dans le même tems il apprit une très-facheuse nouvelle pour son parti.

Ce fut le peu de succès de la négotiation de ses Ambassadeurs. Ils étoient d'abord venus en *France*, pour engager le Roi à

leur accorder quelque secours; & ils en avoient obtenu cent mille écus pour l'Electeur leur maître, & autant pour le Landgrave. De là ils avoient passé en *Angleterre*, où trouvant le Roi extrêmement malade, ils ne purent entrer en aucune négotiation.

La maladie du *Roi Henri VIII.* alloit toûjours en augmentant, & personne n'osoit l'avertir, que sa fin étoit prochaine. Chacun craignoit, que ce Prince ne regardât cet avis charitable comme un crime, & ne le fît punir, selon un acte du Parlement qui déclaroit traitres tous ceux, qui seroient assez hardis pour prédire la mort du *Roi*. Enfin le *Chevalier Thomas Denni* l'un de ses Conseillers privés, eut assez de hardiesse pour l'avertir, qu'il n'avoit plus que fort peu de tems à vivre. Il mourut en effet la nuit du vint huitiéme au vint neuviéme de *Janvier* de cette année 1547, âgé de cinquante six ans, après en avoir régné trente sept & neuf mois. Quelques Auteurs ont dit: *Qu'à la mort il donna quelques marques de pénitence*, d'autres disent *de désespoir*. Les uns veulent: *Qu'il soit mort Catholique*, les autres *qu'il ait persévéré dans le* Schisme. Il peut bien être entré quelque chose de tout cela dans les derniers sentimens d'un Prince, qui n'aïant encore pû se défaire des sentimens de la vraïe Religion, où toutes les vérités sont fixes, s'en étoit voulu faire une fausse où son

son esprit toûjours flottant n'avoit encore pû rien fixer, comme il arrive encore tous les jours à ceux, qui sont sortis du sein de l'Eglise, & qui n'ont aucun sistême de Religion arrêté

Le *Roi François I.* ne survecut *Henri VIII.* que d'environ deux mois. La mort de ce Prince le toucha sensiblement, nonseulement parce qu'il souhaitoit pour le bien de son Roïaume affermir d'avantage l'Alliance, qu'il venoit de contracter avec lui, mais aussi parce qu'étant à peu près de même âge, il regardoit cette mort comme un avertissement, que la sienne n'étoit pas fort éloignée. Aussi remarqua t on que depuis ce tems là, toute sa joïe fut changée en une extrême mélancolie, qui ne le quitta plus. Une fiévre lente, qui s'y joignit, causée par un ulcére, dont il étoit incommodé depuis quelques années, acheva de l'abattre, & cette fiévre étant devenuë plus violente le contraignit de s'arrêter à *Ramboüillet*, où il mourut le trente uniéme de *Mars* âgé de cinquante deux ans six mois & dix neuf jours, après un Régne de trente deux ans, trois mois moins un jour. Son cœur fut mis après sa mort sous un pillier de marbre dans l'Eglise des *Religieuses de Hautebruieres*, & son corps fut porté à *Saint Denis* avec une pompe si magnifique, qu'on y compta jusqu'à onze Cardinaux & plus de quarante

Préłats

Prélats. Il fut proclamé Prince clément en Paix, victorieux en guerre, Pere & Restaurateur des belles Lettres, & des arts liberaux. En effet dans toutes les occasions il donna des marques de son estime à plusiers grands Personnages, qu'il attira de toutes parts par ses liberalités. *François I.* marqua beaucoup de bienvaillance pour les *Suisses*; ce Prince en donna des preuves éclatantes en s'habillant comme eux. Cette mode continua jusqu'à *Louis XIII.* De la premiere femme qu'il eut, sçavoir la *Princesse Claude* fille de *Loüis XII.* & d'*Anne de Brétagne*, il eut trois fils & trois filles, dont il ne lui resta que *Marguerite*, qui fut mariée à *Emmanuel Philibert Duc de Savoie*, & *Henri* qui lui succeda.

Si la mort du *Roi d'Angleterre* guérit l'esprit de l'Empereur des pensées fâcheuses qui l'agitoient, il est certain que celle de *François I.* acheva de rendre son esprit tranquille. Il ne put toutefois refuser cet éloge au mérite de celui, qu'il avoit toûjours régardé comme son ennemi : *Qu'il étoit mort un Prince doüé de si grandes qualités, qu'il ne sçavoit quand la nature en pourroit produire un semblable.* Il envoïa de célébres Ambassadeurs à *Londres* & à Paris pour faire ses complimens de condoléance aux Successeurs de ces deux Princes, mais en secret il ne laissa pas d'être ravis de leur mort. En

effet

effet c'étoient les ſeuls Princes, qui pouvoient fournir contre lui de puiſſans ſecours à l'*Electeur de Saxe*; celui ci s'en flattoit même, & le publioit hautement. Il y a toute apparence, que l'Empereur ne l'auroit peut être jamais pû abbatre, ſi ces deux appuis ne lui euſſent pas manqué en même-tems, & dans une conjoncture, où il avoit encore tout à eſperer de la rébellion des *Bohémiens*.

Auſſi l'*Electeur de Saxe* ne paroiſſoit pas fort allarmé des progrès & des conquêtes de l'Armée de l'Empereur. Le treiziéme de *Février* il écrivit au Conſeil de *Strasbourg*, pour conjurer les habitans de cette Ville à demeurer fermes dans leur devoir, & à ſe défendre courageuſement. Pour les y animer, il leur manda : *Qu'ils ſeroient aidés par les Suiſſes* & ajoûta, *que de ſon côté il voudroit bien leur donner des preuves de l'eſtime, qu'il faiſoit d'eux, mais qu'il en étoit empêché par des guerres domeſtiques, auxquelles s'il plaiſoit à Dieu de mettre fin à ſon avantage, il ne leur manqueroit pas au beſoin. Que les Députés des Villes & Etats de Saxe étoient déja aſſemblés à Magdebourg, qu'on traitoit avec eux d'affaires pour leſquelles on avoit indiqué une Diétte à Francfort, & qu'il eſperoit, que tous feroient leur devoir, & qu'ils ne ſe ſépareroient pas de l'alliance.*

Ferdinand Roi des Romains étoit venu le sixiéme de *Février* à *Letmeric* aux frontieres de la *Bohéme*, avec un de ses fils, qui se nommoit aussi *Ferdinand*: & après y avoir attendu deux jours les Seigneurs & les Etats du Roïaume, il leur fit un long discours pour les exhorter à donner promtement du secours au *Duc Maurice*, & à prendre les armes, tant à cause de l'ancienne alliance faite ent'reux & ce Duc, que parce qu'ils étoient vassaux de l'Empereur: & sur ce que quelques-uns alléguoient, qu'en cela leur liberté étoit blessée, il assûra, que ce qu'ils feroient ne leur porteroit aucun préjudice pour l'avenir. Ces Députés répondirent: *Qu'il s'agissoit d'une affaire sur laquelle on ne pouvoit rien déterminer, sans le consentement de tous les Etats du Roïaume, & ils supplierent Ferdinand de les faire assembler au plûtôt, affin qu'on y pût agir selon les Loix & les coûtumes du Païs. Qu'à l'égard de l'alliance qui étoit entre la Bohéme & la Saxe, elle ne leur permettoit pas de prendre les armes contre l'Electeur, puis qu'il ne s'agissoit pas des interêts de la Bohéme.*

D'autres du nombre desquels étoient les Gouverneurs des Villes, craignans d'offenser le *Roi des Romains*, offrirent leurs services, & promirent de contribuer aux frais de la guerre, s'il ne pouvoient s'y trouver. Ce Prince les en remercia.

La Noblesse de *Bohéme* & ceux de *Prague* continuerent leurs sollicitations auprès du *Roi des Romains*, pour la convocation des Etats. Ils le prierent par leurs Lettres de l'indiquer au vintiéme de *Mars*, mais ce Prince insistant sur ce qui avoit été fait à *Letmeric*, ne leur voulut point permettre de déliberer de nouveau, & tout ce qu'ils purent obtenir, fut, que l'assemblée des Etats se tiendroit à *Prague* le dix huitiéme *Avril*, à condition: *Que jusqu'à ce tems là ils ne s'assembleroient point.* Mais quatre jours après qu'ils eurent écrit ces Lettres, persuadés que *Ferdinand* les vouloit tromper, ils firent une Ligue générale pour la conservation de leur liberté, & aïant établi des Loix pour la guerre, ils choisirent pour Général *Gaspard Phlug*, à qui ils donnerent trente mille hommes d'infanterie, & douze mille chevaux qui furent levés dans tous les lieux du Roïaume.

Le *Roi Ferdinand*, *le Duc Maurice & Auguste* son frère entrerent aussi tôt dans la *Bohéme* avec leur armée. Ceux du païs s'en plaignirent, & envoïerent dire au Duc & à son frère : *Qu'ils eussent à se retirer promtement sans faire aucun dégât, & que s'ils ne le faisoient, ils prendroient la résolution, qui conviendroit.* Le Roi dissimula, & leur répondit le vint sixiéme *Mars* : *Qu'ils ne devoient pas trouver mauvais, qu'il eût conduit*

Troupes étrangeres dans la Bohéme, *qu'il n'avoit en cela aucun mauvais dessein*, *que c'étoit seulement pour se joindre plus facilement avec l'Empereur*, *qui y venoit*: & comme s'il eût ignoré le sujet des levées, qui avoient été faites dans le Roiaume, il avertit ceux de Prague de ne se charger ni eux ni ceux du Païs d'aucunes dépenses inutiles, puisque l'*Electeur de Saxe* s'étoit retiré.

En effet cet Electeur au commencement du même mois de *Mars* étoit parti d'*Aldebourg*, & étoit allé attaquer *Albert de Brandebourg*, qui étoit renfermé dans *Rochlic*: L'Action commença dès la pointe du jour: Elle fut assez vive. Mais enfin l'Electeur aïant fait battre la Ville à coup de Canon, & aïant fait donner l'assaut; la garnison fut obligée de se rendre aux conditions de ne servir de six mois contre les Confédéres. Mais ce fut le moindre avantage, que l'Electeur rencontra dans cette conquête; la prise d'*Albert de Brandebourg*, qui fut arrêté par *Ernest de Lunebourg* étoit d'une tout autre considération. Aussi l'Electeur revenu à *Altenbourg*, l'écrivit sur le champ aux *Bohémiens*, dont il ménageoit pour lors l'alliance, & les assûra en même tems, qu'ils le trouveroient toûjours très disposé à les secourir, quand l'occasion s'en présenteroit.

Pour leur en donner des preuves plus com-

complettes, il leur envoïa *Nicolas Minquiz*: celui ci étant demeuré malade sur le chemin, écrivit aux Etats de *Bohéme*, les priant de vouloir députer quelques uns d'entr'eux pour traiter avec lui. Cette démarche les obligea d'écrire deux jours après à l'Electeur, qu'ils lui promettoient de renouveller avec lui l'alliance, & qu'ils le prioient en attendant de leur envoïer du secours contre le *Duc Maurice* & son frère, qui à la sollicitation du *Roi Ferdinand* étoient venus les attaquer, parce qu'ils n'avoient pas voulu se désister de l'union, qui étoit entr'eux & la *Maison de Saxe*. De plus ils écrivirent le troisiéme de *Mars* aux principaux Seigneurs de *Moravie*, pour les exhorter de s'unir à eux, de prendre conjointement les armes, dans la vûë de conserver leur commune Patrie contre des impies, que l'Empereur & le Roi des Romains avoient fait venir pour ruiner l'*Allemagne*. C'est ainsi, qu'ils appelloient les *Espagnols*, les *Itaiens* & les *Hongrois*. *Ferdinand* ne pouvant plus dissimuler, écrivit à ceux de *Prague* des lettres pleines de menaces, leur commandant absolument de quitter les armes. Les États du Roiaume s'en disculpérent, sur ce qu'ils ne l'avoient fait que pour s'opposer à la violence de ceux, qui étoient venus les attaquer en son absence, & ne perdant point de vûë les interêts de l'*Electeur de Saxe*, ils supplie-

rent encore d'engager l'Empereur à s'accommoder avec ce Prince, qui ne desiroit que la Paix.

L'Empereur étant venu à *Nuremberg*, qui quoique de la Ligue de *Smalkalde*, étoit toûjours demeurée neutre, y fut reçu avec toute sorte de magnificence Il y trouva une infinité de personnes, qui vinrent lui offrir leurs services. Et dans le même tems l'*Electeur de Brandebourg*, qui jusques là étoit demeuré dans la neutralité, prit le parti de l'Empereur, & envoïa son fils aîné, *Jean George*, au *Roi des Romains*. Ceux de *Bamberg* voisins de la *Bohéme* & de la *Saxe* députérent aussi à *Charles V*, pour le prier d'empêcher que l'obéïssance, qu'ils vouloient lui conserver, ne leur causât quelque dommage.

Ce Prince accepta deux cens chariots chargés de vivres, qu'ils lui présenterent, & leur envoïa le *Comte François de Landriane* pour observer les démarches de l'ennemi, & pourvoir à la sûreté de la Ville. Sur cela le *Roi Ferdinand* partit de *Dresde* avec le *Duc Maurice* & *Jean George de Brandenbourg*, & se rendit à *Egra*, où l'Empereur arriva un jour avant lui, & il y tint Conseil.

Ce fut de là, qu'il écrivit le huitiéme d'*Avril* aux Etats de *Bohéme*. Il leur manda: *Qu'il n'en vouloit, qu'à l'Electeur de Saxe*

dans

dans cette guerre; que ce n'étoit point pour le Sujet de la Religion, qu'il avoit pris les armes, mais seulement pour dompter les rébelles. Qu'ils se disposassent donc à lui fournir des vivres pour l'entretien de son armée, qu'ils missent bas les armes, & qu'ils se retirassent chacun dans leur païs pour y vivre en repos. Quatre jours après le *Roi Ferdinand* leur écrivit dans les mêmes termes. Il les avertissoit de plus, *que s'ils vouloient demeurer armés, ils auroient & l'Empereur & lui pour ennemis, & qu'on ne laisseroit pas leur témérité impunie;* a quoi il ajoûta, *que ce qu'ils avoient écrit en faveur de l'Electeur de Saxe le surprenoit beaucoup, vû qu'il n'avoit pas rendu de si importans services à la Bohéme, à l'Empereur & à lui, pour qu'ils dussent interceder pour ce Prince, sans craindre de déplaire.* Enfin il leur dit: *Que pour ce qui concerne la convocation des Etats, il tâcheroit de leur donner satisfaction le plûtôt qu'il seroit possible.* Ces lettres furent reçûës à *Prague*, & à la vûë du danger, qui menaçoit, on sollicita les peuples à prendre les armes pour la défense de la liberté publique. Ceux de *Prague* écrivirent même à *Ferdinand* pour le disposer lui & l'Empereur à ne point trouver mauvais, s'ils se mettoient en état de défense, & s'ils ne se déclaroient point contre l'*Electeur de Saxe*, avec lequel ils avoient fait une alliance, qui ne leur permettroit jamais de l'abandonner,

Sur ces entrefaites, le *Roi des Romains* aïant assigné les Etats à *Prague*, pour le dix-huitiéme *Avril*, y envoïa *Jean du Bravius Evêque d'Olmutz*, & quelques autres de ses Conseillers. Ils étoient chargés de l'excuser auprès de l'assemblée, s'il n'y assistoit pas en personne, & leurs instructions tendoient principalement à demander, qu'on quittât les armes, & qu'on renonçât à l'Alliance avec l'*Electeur de Saxe*. Ils devoient en cas de refus, s'opposer à tout ce qu'on délibereroit, & en cas d'obéissance, permettre qu'on continuât de traiter les affaires suivant l'ordre qui avoit été prescrit.

La perte que le parti protestant venoit de faire de l'*Electeur de Brandebourg*, la conconduite que tenoit l'Empereur pour contenir les Villes de l'*Allemagne* dans leur devoir, les soumissions que plusieurs de ces Villes venoient de lui rendre, & la hauteur avec laquelle il sembloit mépriser les mouvemens des *Bohémiens*, tout cela étoit plusque suffisant pour inquieter l'*Electeur de Saxe*. Il engagea donc *Sibille* son épouse à écrire au *Duc de Cléves*, frère de cette Princesse, pour le prier d'aller trouver l'Empereur, & le porter, s'il étoit possible, à la Paix. Le Duc y alla, mais quelque chose qu'il représentât, il ne put rien obtenir. L'Empereur lui dit même avec assez d'aigreur : *Que l'Electeur n'avoit d'autre parti à prendre*,

que

que de venir se remettre à sa discrétion. L'Electeur aïant perdu toute esperance de ce côté là, ne songea plus qu'à se bien défendre, & pour être plus en état de conserver le païs qu'il possedoit au delà de l'*Elbe*, il passa promtement ce Fleuve, résolu d'opposer toutes ses forces à celles de l'Empereur, qui de son côté aïant aussi fait passer l'*Elbe* à son armée pour atteindre l'Electeur, qui fuioit de Ville en Ville, il le surprit, lorsque cet Electeur le comptoit encore fort éloigné, & quoi qu'il eût de bonnes Troupes, & que lui-même fût très-courageux, comme il n'avoit pas eu tout le tems convenable pour se disposer au combat, & que d'ailleurs les Impériaux agirent avec une valeur extraördinaire, son armée ne tarda pas à être mise en déroute, & lui même fut fait prisonnier avec *Ernest Duc de Brunswick* & amené à l'Empereur.

C'étoit le vint quatriéme d'*Avril* 1543. comme l'Electeur étoit à cheval, dès qu'il apperçut *Charles V.*, il voulut descendre, & ôter sont gant pour toucher la main du victorieux, suivant la coûtume de la Nation. Mais l'Empereur ne voulut pas qu'il descendît, parce qu'il étoit blessé. L'Electeur se contenta donc d'ôter son chapeau, & de faire une profonde réverence en prononçant ces paroles: *Puisque la fortune le veut ainsi, Puissant & Clément Empereur, je me rends*

vôter prisonnier, & je vous prie de me donner une garde digne d'un Prince. A quoi les Historiens rapportent, que l'Empereur répondit. *Maintenant vous me traitez donc d'Empereur, & moi je vous traiterai selon vos mérites.* Lui reprochant par là le nom, qu'il lui avoit donné dans plusieurs écrits, ne l'appellant que *Charles de Gand, soi disant Empereur. L'Electeur, & le Duc de Brunswick* furent mis en la garde d'*Alfonse Vivés* Mestre de Camp Espagnol, qui les conduisit dans un lieu sûr assez proche de l'*Elbe*, jusqu'à nouvel ordre.

Après cette victoire l'Empereur marcha vers *Vittemberg* où *Jean Frédéric*, fils aîné de l'Electeur s'étoit sauvé avec plusieurs autres, & quand il fut arrivé devant cette Ville, il la fit sommer de se rendre, & sur le refus qu'elle en fit, il commanda à son armée de l'investir, & de la tenir si bien bloquée, qu'elle ne pût avoir aucune communication au dehors. Cependant comme ce blocus pouvoit durer long tems, & que *Charles* vouloit le terminer promtement, il résolut de faire condamner à mort l'*Electeur de Saxe*, affin que *Sibille* sa femme & ses enfans, qui étoient aussi dans *Vittemberg*, effraïés d'une telle sévérité, eussent recours à sa Clémence, & lui livrassent la place.

On assembla donc le Conseil de guerre, & tous aïant été de l'avis de l'Empereur, la senten-

ſentence de mort fut prononcée le huitiéme ou le douziéme de *Mai*, en ces termes. *Nous Charles Empereur &c. Avons ordonné & ordonons, que Jean Frédéric autrefois Electeur de Saxe aura la tête coupée pour le crime de félonie & rébellion contenuë dans le ban de l'Empire publié contre lui : peine qu'il a encouruë & méritée, & affin que ſa mort ſoit un exemple de terreur à tous les méchans.* Le même jours à trois heures après midi le Sécrétaire du Conſeil de guerre vint prononcer cette ſentence au priſonnier, qui étoit aſſis dans ſa tente avec *Albert Duc de Brunſwick*. & lui déclara qu'elle ſeroit exécutée le lendemain.

L'Electeur écouta la lecture de cette ſentence ſans paroitre émû, & regardant le Sécrétaire du Conſeil avec un viſage tranquille : *A quoi bon tout cela*, lui dit il, *s'il faut que je meure, Vittemberg ne ſe rendant pas ; car c'eſt cette place qu'on demande & non pas ma vie. Au reſte tous ce procédé ne m'étonne point, & Dieu veüille que ma femme, mes enfans & mes amis que mes malheurs expoſent à un plus grand péril, ne s'épouventent pas plus que moi. Car tout ce qu'on donnera à l'ennemi à ma conſidération, ſera perdu pour eux, & ne me ſervira de rien. Un vieillard déja caſſé, & qui doit mourir bien tôt, n'a pas beſoin d'un petit nombre de jours qu'on peut lui accorder pour prolonger ſa vie. S'il m'étoit*

donc permis d'opter, j'aimerois mieux mourir promtement, & laisser à mes enfans ce qui leur reste, que de vivre plus long tems & les voir dépouillés de tout. Je n'empêche pas néanmoins, qu'ils ne satisfassent, & à la pieté paternelle, & à leur desir, pourvû qu'ils ne songent pas tant à moi, qu'ils oublient leur propre conservation. Après ces paroles se tournant vers son Page, il lui dit de lui apporter un jeu d'échecs, & s'étant mis aussi tôt à joüer avec le *Duc Ernest de Brunswick*, il témoigna beaucoup de joïe de lui avoir gagné deux parties.

Joächim Electeur de Brandebourg, qui étoit à une demi journée de *Vittemberg*, averti par la *Duchesse Sibille* de la sentence qu'on avoit renduë contre son mari, se rendit aussi-tôt au Camp avec *Ernest le Duc de Cléves*, & d'autres. Durant quatre jours entiers ces Princes ne firent autre chose que courir de la Tente de l'Empereur à celle du prisonnier, pour tâcher de trouver quelque voïe d'accommodement. Après de très-fortes instances, *Charles V.* accorda la grace du criminel à ces conditions; *Que Jean Frédéric ratifia lui-même le dix-huitiéme de Mai: Qu'il renonceroit à la dignité Electorale tant en son nom qu'en celui de ses enfans, permettant à l'Empereur d'en disposer comme il trouveroit à propos. Qu'il remettroit entre les mains de ce Prince Vittemberg &* Gotha *avec*

leur

leur canon, & un tiers des munitions de bouche. Qu'il seroit permis aux garnisons de se retirer où elles voudroient en posant les armes. Qu'il mettroit en liberté le Marquis Albert de Brandebourg, auquel on rendroit tout ce qui lui auroit été pris. Que l'Empereur en useroit de même à l'égard du Duc Ernest de Brunswick & son fils. Que Frédéric *restitueroit aux Comtes de Mansfeld & de Solms, & au Grand-Maître de l'ordre de Saint Jean en Prusse tout ce qui leur avoit été pris dans cette guerre. Qu'il renonceroit à tous ses droits sur Magdebourg, Halberstadt & Hall, avec promesse de se soûmettre à la Chambre Imperiale de contribuer à l'entretien des Offices de cette Chambre, & faire relâcher le Duc Henri de Brunswick & & son fils, que le Landgrave tenoit prisonniers, sans pouvoir intenter aucune action contr'eux. Qu'il se déporteroit de toute alliance faite contre l'Empereur & le Roi des Romains, & qu'il n'en feroit aucune à l'avenir sans les y comprendre. Qu'il lui seroit réservé cinquante mille écus de pension annuelle, tant pour lui que pour ses héritiers & descendans à perpetuité à prendre sur l'Electorat, & autres Terres qui seroient remises au Duc Maurice. Que si Sa Majesté Imperiale y vouloit consentir, il pourroit prendre pour lui & pour ses héritiers la Ville de Gotha, à la charge qu'il en démoliroit les fortifications, sans en pouvoir faire de nouvelles. Enfin que sous ces clauses & conditions, l'Empe-*

Mm 5 *reur*

reur vouloit bien user de Clémence *envers l'Electeur, lui faire grace de la vie, & le tenir quitte de la peine à laquelle il avoit été condamné, & de toute autre peine corporelle, à condition toutefois qu'il demeureroit en la garde de l'Empereur, ou en celle du Prince d'Espagne son fils, & satisferoit aux autres conditions du Traité par lequel la Ville de Wittemberg seroit remise au pouvoir de l'Empereur, après que la Princesse Sibille de Cléve femme du prisonnier, son fils aîné, & son beau frère s'en seroient retires avec la Garnison.*

On avoit mis au commencement de ce Traité, que l'Electeur s'obligeroit d'observer les Decrets que l'Empereur ou le Concile feroient touchant la Religion; mais voïant qu'il n'y avoit aucun moïen de l'y faire consentir, quelques menaces qu'on emploïât pour l'y contraindre, l'Empereur fit effacer cet article.

Trois jours après le *Duc Ernest* frère de l'Electeur, ses enfans & ses Conseillers étant sortis de *Wittemberg*, le prisonnier remit aux trois mille fantassins, & aux deux cens chevaux, qui étoient dans cette Ville le serment, qu'ils lui avoient fait, & leur commanda de se retirer dans trois jours. Le neuviéme de *Mai* trois Régimens du Colonel *Madrucce* entrerent dans la Ville; & le même jour la femme de l'Electeur accompagnée de Catherine femme du *Duc Ernest*, vint

vint trouver l'Empereur, à qui elle demanda avec beaucoup d'inſtance, & en repandant beaucoup de larmes, de *permettre à l'Electeur de paſſer le reſte de ſes jours avec elle, puiſque Dieu les avoient unis pour vivre & mourir enſemble.* L'Empereur lui reprocha avec aſſez de force les fautes de l'Electeur, & par combien de titres il avoit mérité la mort, & il lui dit : *Qui ſi elle vouloit ſuivre ſon mari, il le lui permettoit, mais qu'il ne pouvoit lui accorder de la laiſſer vivre avec lui dans les lieux ; qu'il lui laiſſoit en Saxe.* L'Electrice ne pouvant rien obtenir d'avantage, alla trouver ſon mari pour le conſoler, & de là elle ſe rendit à *Wittemberg* pour y recevoir l'Empereur, qui y fit ſon entrée le vint ſixiéme de *Mai.* Ce Prince alla voir l'Electrice, & lui fit beaucoup d'accueil. Peu de jours après elle ſortit de *Wittemberg* avec tout ce qu'elle y avoit; les habitans l'accompagnerent eu pleurant. Le *Duc Maurice* y entra le ſixiéme de *Juin*, & étant venu droitau Château, il y appella le lendemain les Bourguemaîtres & le Conſeil de la Ville, dont il reçut le Serment de fidélité, & il n'omit rien de ce qui fut en ſon pouvoir pour gagner l'affection de tous. Il confirma les priviléges, dont ils étoient en poſſeſſion, il promit de faire rétablir l'Univerſité, il fit revenir les païſans, qui s'etoient retirés, & leur promit des mate-

materiaux pour bâtir, & du grain pour semer, sans rien exiger des pauvres. Pour faire plaisir à l'Empereur, il mit en possession de l'*Evêché de Naumbourg Jules Phlug* que *l'Electeur Jean Frédéric* avoit chassé six ans auparavant, & en exclut *Nicolas Amsdorf*, qui y avoit été installé par *Luther*. L'on donna en même tems *Frédéric* fils de l'*Electeur de Brandebourg* pour Cöadjuteur à l'*Evêque de Magdebourg*, qui avoit traité l'année précédente avec l'*Electeur Jean Frédéric*, & lui avoit cédé toutes ses Terres contre la volonté de son Chapitre.

Le fidéle *Hartman de Halweil*, qui n'avoit jamais abandonné l'armée de la Ligue pendant tout le cours de cette guerre, en fit un rapport bien exact & bien circonstancié à ses Souverains Seigneurs à son retour à *Berne*. La *Maison de Halweil* est une des plus Nobles & de plus anciennes de la Suisse. On demanda à *Paris* à un Cavalier de cette famille, s'il y avoit des Maisons Nobles en *Suisse*. Il répondit: *Qu'il en connoissoit au moins deux. Celle de Habspourg, & celle de Halweil.* Toute comparaison cloche; *Thuring de Halweil* fut Grand Maréchal de la Cour d'*Albert de Habspourg, Duc d'Autriche*. Cela prouve, que l'*Auguste Maison d'Habspourg* possedoit une grande prééminence sur celle *de Halweil*; mais il n'est pas

moins

moins vrai, que cette derniere eſt une très-Noble & très ancienne famille.

L'Etat de *Berne* avoit envoïé *Jean Weü*, *&* *Adam Imhoff à l'Electeur Jean Frédéric*, pour des affaires particulieres, qui concernoient apparemment la Religion; mais aïant trouvé ce Prince vaincu & à la merci de *Charles V*, ils ne purent pas remplir leur commiſſion.

» C'eſt ainſi, que ſe termina la malheureuſe guerre de la *Ligue de Smalkalde*, s'écrie *Stetler*, qui ſe détruiſit par ſa mauvaiſe conduite, & qui laiſſa un triſte exemple à la Poſtérité, mais en même tems un avertiſſement, qu'il ne faut pas légérement entreprendre une guerre ſans avoir auparavant pris toutes les meſures pour éviter une ruine totale en cas de défaite.

Quoique les infirmités de *Francois I.* qui augmentoient tous les jours, lui duſſent annoncer la fin prochaine de ſon Régne, il conçut encore de nouveaux projets de guerre dans le cours de cette année 1547. qui fut, comme on l'a dit, la derniere de ſa vie. *De Liancour* ſon Ambaſſadeur parut à la Diette de *Baden*, tenuë au mois de *Février*, pour demander un nouveau ſecours de quinze mille hommes. Ce Miniſtre avertit en même tems les *Suiſſes* du deſſein, que *Charles V.* témoignoit avoir de s'emparer de *Strasbourg* & de *Conſtance* dans la vûë de

gêner

géner la Nation dans son commerce avec la *Souabe* & *l'Alsace*. Il insinua en outre, que les Troupes, que l'Empereur avoit dans la *Franche Comté*, étoient destinées à surprendre le *Païs de Vaud*, qu'ainsi il falloit de concert avec le Roi son maître prendre des mesures efficaces pour s'opposer promtement aux intentions de l'Empereur.

La Situation où se trouvoit le Roi, & qui ne pouvoit étre ignorée dans les Cantons, joint à différens embarras domestiques ne leur permit pas de hâter leur déliberation sur ce sujet. Ils rejetterent en mêmetems aussi tout ce que *Ferdinand de Gonzague Gouverneur du Milanois*, leur avoit proposé pour conclure un Traité, qui regardoit la conservation de cet Etat.

D'ailleurs le retour de *Venceslas de Sonnenberg de Lucerne*, & de *Pierre de Cléri de Fribourg*, que le *Corps Helvétique* avoit envoïés à la Cour, les engagea encore plus à observer les circonstances, où se trouvoit l'*Europe* & à user de circonspection. *François I*. les avoit extrêmement caressé, & leur avoit promis une entiere satisfaction sur tous les points de leur Ambassade; mais le rapport que firent ces deux Députés de la santé désesperée du Roi, détermina la réponse qui fut faite à son Ambassadeur, par la quelle on lui fit entendre, que la résolution sur de nouvelles Levées aussi considérables, de-

demandoit un délai jusqu'à la Diette générale, qui se tiendroit à *Soleure*; & qu'à l'égard des propositions faite par le *Gouverneur de Milan*, on pouvoit s'assûrer, qu'on ne les comptoit pas extrêmement réelles; Qu'au reste on étoit très sensible à l'avertissement, qu'il avoit plû à de *Liancour* de donner, qu'on le regadoit comme une continuation de la bienveillance, & de l'amitié du Roi. La famille *de Cléri* est éteinte à *Fribourg*, où cette Noble Maison subsista très long tems avec honneur & distinction. Une branche, à ce que l'on croit, s'est établie en *Alsace*, où pour avoir oublié sa Patrie, elle a perdu son droit de Citoien habile au Gouvernement.

Les *Suisses* trouverent une assûrance de leur Union continuée avec la *France*, dans l'honneur que leur fit *Henri II.* dès le commencement de son Régne, de les inviter à être Parreins d'une Princesse, qui lui étoit née depuis peu. L'on choisit parmi ceux *de Zurich*, *de Schweitz*, *d'Underwalden*, *&* *de Soleure*, les Ambassadeurs qui devoient s'acquittar de cette fonction. L'accüeil que le Roi & la Reine leur firent à leur arrivée à la Cour, se trouva accompagné de toutes les marques de distinction & de générosité. Celui de *Zurich* eut l'honneur de porter la *Princesse Claude* à l'Eglise, & la Cérémonie du retour fut réservée à celui de *Schweitz*.

Dans

Dans l'audiance de congé que *Henri II.* leur donna, on ne manqua pas de les inviter au renouvellement d'alliance, à laquelle *Boürigaut*, *Liancour*, *Lavau* & *Menaige*, qui eurent ordre d'aller résider dans les Cantons, travaillerent peu de tems après avec succès.

Le *Roi des Romains*, qui de son côté observoit toutes ces démarches de la *France*, crut devoir les contrebalançer par *Melchior Hegenzer de Wasserstelzen*, qu'il envoïa en *Suisse* avec les pensions stipulées dans le Traité de l'*Union héréditaire*. Ce Ministre assûra le *Corps Helvétique* de la bienveillance de Sa Majesté Impériale à l'égard de la Nation, & du desir sincere, que ce Prince avoit d'observer religieusement l'alliance, espérant que les *Suisses* en feroient de même. On répondit sur le même ton en marquant à *Hegenzer* la satisfaction, qu'on ressentoit des bonnes intentions du Roi son Maître à l'égard d'une Nation, qui faisoit consister son bonheur à vivre en bonne intelligence avec les Princes ses voisins.

Les *Suisses* malgré toutes ces caresses interessées des Princes étrangers, ne s'y fiérent pas tant, qu'il ne crussent à propos de prévenir par une sincere réünion les suites de tant de variations extraördinaires, qu'on voioit naitre à tous momens dans l'*Europe*. Ainsi étant assemblés à *Baden* le lundi après

Judica,

Judica, ils resolurent unanimement de renouveller entr'eux la *Confédération Helvétique*, & la Paix du Païs; affin que par une bonne intelligence à l'exemple de leurs glorieux Ancêtres ils se missent comme eux dans un état de sûreté, & de tranquillité, & à même de se porter par tout où il s'agiroit de défendre la liberté confédérale en conservant parmi eux une Union, qui seule pouvoit faire subsister le bonheur du Gouvernement, & la République elle même.

On avoit transferé cette année 1547. le Concile de *Trente* à *Boulogne*, sous prétexte de la mort assez subite de *Henri Losfredi, Evêque de* Cappacio & de plusieurs autres, appréhendant qu'il n'y eût quelque malignité dans les maladies, qui commençoient à régner à *Trente*. Mais pour colorer encore d'avantage cette démarche, du motif de la prudence, & de la nécessité même, on consulta *Baudoüin* medecin ordinaire du *Cardinal de Monté*; & *Fracastor* medicin du Concile, qui déciderent, que la maladie, qui régnoit à *Trente*, pouvoit avoir des suites très-fâcheuses & dégénerer en peste.

Le Pape craignant que la translation du Concile à *Boulogne* ne fit des affaires chagrinantes de la part de l'Empereur, qui vouloit absolument, qu'on le rétablît à *Trente*, & considérant qu'il seroit dangereux de s'attirer le ressentiment des Prélats d'*Alle-*

magne, qui lui avoient déclaré par leur lettre, qu'ils feroient obligés de prendre sans sa participation d'autres mesures, il
1548 leur écrivit le premier de *Janvier* 1548. & après avoir tâché dans cette lettre de se justifier sur la translation du Concile à *Boulogne*, il dit aux Prélats d'*Allemagne*: *Que s'il ne leur a pas répondu plûtôt, c'est parceque le Cardinal Madrucce étoit venu à Rome pour traiter de cette affaire, & que ses demandes & celles de l'Ambassadeur Mendoza s'accordant avec leur lettre, il étoit naturel de ne leur point répondre avant que de le faire à l'Empereur.*

Ce Prince, qui avoit assemblé une Diette à *Ausbourg*, aïant appris du *Cardinal de Trente*, que le Pape étoit résolu de ne point tenir de Concile hors de ses Etats, parce qu'il s'y trouvoit engagé disoit il, par le point d'honneur & par l'interêt du Saint Siége, & aïant vû la réponse même du Pape à *Mendoza*, à l'occasion de laquelle il avoit ordonné de faire ses protestations; Enfin jugeant que *Paul III.* en demandant la restitution de *Plaisance* vouloit interrompre la négotiation, qui concernoit le Concile, il résolut de ne point dèsarmer, qu'il n'eût trouvé un moïen de pacifier les différens de la Religion en *Allemagne*, ou de faire dresser un formulaire de Foi, que les deux partis pussent agréer & suivre, en attendant la décision solemnelle du Concile.

Jules

Jules Phlug Evêque de Naumbourg, *Michel Helding Evêque titulaire de Sidon & suffragant de l'Archevêché de Maience*, & *Jean Agricola d'Issebe* Chef de la Secte des *Antinomiens* contre *Luther*, furent choisis & nommés par l'Empereur pour dresser ce formulaire.

Ces trois Théologiens après de longues & fréquentes Conférences ausquelles assisterent encore quelques autres sçavans, dresserent un formulaire de Foi, qui fut souvent retouché avant que d'être mis dans un état parfait, tantôt par des additions, tantôt par des retranchemens. On lui donna le nom d'*Interim*, c'est à dire, *un espece de réglement pour la doctrine qu'il falloit croire dans l'Empire, jusqu'à ce que le Concile en eût plus clairement décidé.* C'est un mot latin, qui signifie, *en attendant*, comme si l'on eût voulu dire *que son autorité ne dureroit, que jusqu'à la détermination d'un Concile sur les mêmes matieres.*

Ce réglement ou ce formulaire fut communiqué tout dressé au *Nonce Sfondrate*, affin qu'il le fit confirmer par le Pape. Ce Prélat l'envoïa donc à *Rome* & à *Boulogne*, où *Paul III.* le fit examiner, particuliérement dans cette derniere Ville. Il en commit l'examen à *Catarin* & à *Scripand*, qui déciderent, que la premiere partie contenant des articles deja définis par le *Concile de Trente*, on devoit y emploier les mêmes termes, dont s'étoit servi le Concile, &

n'en pas subſtituer d'autres. L'autre partie qui regardoit des matieres, qu'on n'avoit pas encore décidées, leur parut remplie d'expreſſions ambiguës, & ils y firent pluſieurs remarques pour corriger l'ouvrage. Sur le jugement qu'ils en porterent, le Pape fit dire à l'Empereur par *Sfrondrate*; qu'outre que ce n'étoit pas à lui à régler les affaires de la Religion, il y avoit deux points dans ſon réglement, qu'on ne devoit pas permettre, dont l'un étoit contraire à la Tradition Apoſtolique, & l'autre depuis long tems établi dans l'Egliſe. Ces deux points étoient le mariage des Prêtres, & l'uſage de communier ſous les deux eſpeces dans les lieux, où on l'avoit laiſſé ſubſiſter jusqu'à la déciſion du Concile.

Malgré cette réponſe du Pape, l'Empereur impatient d'établir la Paix, & l'Union en *Allemagne* fit recevoir ſon *Interim* dans la Diette d'*Ausbourg* le quinziéme de *Mai* 1548. Tous les Electeurs l'approuverent, & celui de *Maience* Chef & Préſident en remerçia *Charles V*, au nom de tous. Le *Nonce Santa-Crux* n'eut ſa premiere Audiance de ce Prince qu'une heure après la publication de ce Réglement. Auſſi expoſat-il aſſez froidement le ſujet de ſa commiſſion, & dit: *Qu'étant venu exprès pour cette affaire; il étoit inutile, qu'il en partît puis qu'elle étoit conſommée.* L'Empereur s'excuſa ſur ce qu'on

le

le pressoit de finir la Diette, qui duroit depuis long tems. Et le Nonce aïant fait tomber la conversation sur l'affaire de *Plaisance*, ce Prince l'interrompit, & lui dit: *Qu'il étoit obligé de preférer ce qui concernoit le public, à ce qui n'étoit que particulier à la famille de Farneses, & qu'il se conduiroit en cela comme un Prince Catholique.* C'est que l'Empereur venoit de faire un Traité avec ceux de *Plaisance*, entiérement contraire aux interêts du Pape, & des *Farnéses.*

Sfondrate en aïant porté ses plaintes à *Granvelle*, celui ci avoit répondu; *Que la nécessité y avoit forcé son Maître*, voulant marquer qu'on supçonnoit le *Roi de France* d'avoir quelque dessein sur le *Milanois.* Le Nonce n'aïant pas reçu d'autre réponse de l'Empereur, se retira.

Ce fameux Réglement de *Charles V*, appellé l'*Interim*, qui fit tant de bruit dans toute l'*Europe*, fut, comme on l'a dit ci devant, unanimement blâmé des deux partis. Quoiqu'il eût ordonné expressément, qu'aucun ne fût assez hardi pour combattre ce Réglement; on fit néanmoins imprimer plusieurs livres, qui en condamnoient la la doctrine, & qui le faisoient passer pour un écrit très dangereux,

Les Catholiques accuserent l'Empereur de vouloir changer de Religion, & de sa seule autorité renverser les Decrets de tant

de Conciles & de Papes. Pour rendre l'*Interim* plus odieux, on le compare. I. Avec l'*Hexoticon*, ou Edit d'*Union de Zenon*, qui s'étoit laissé persuader en 488. par *Pierre Mongus Patriarche d'Alexandrie*, & par *Acace Evêque de Césarée*, de faire des Decrets en matiere de Religion, pour appuier en apparence par l'autorité séculiere les canons des Conciles de *Nicée*, de *Constantinople*, & d'*Ephése*, mais en effet pour décrediter le Concile de *Calcédoine*. II. Avec l'*Ecthese*, ou Edit d'exposition de l'Empereur *Héraclius* en 638. pour insinuer dans les esprits l'*Hérésie des Monothélites*, qui n'attribuoient qu'une seule volonté à JESUS Christ, sous prétexte d'approuver la doctrine combattuë par les mêmes hérétiques. III. Avec le *Tipe*, ou formulaire publié par l'Empereur *Constance* successeur d'*Héraclius* en 684. sous prétexte de ramener tous les hérétiques à la communion de l'Eglise, en défendant de parler d'une ou de deux volontés en JESUS Christ, mais en effet lui ôter la nature humaine, dont on prétendoit supprimer la volonté.

Les Novateurs ne paroissoient pas plus contens de l'*Interim*. Les principaux Prédicans *Luthériens* protesterent, qu'ils ne le recevroient pas. *Gaspar Aquila* Ministre de *Salvenda* en *Turinge*, le combattit par un écrit très vif Ce fut *Issebe*, qui lui en fournit l'occasion, en se vantant à son retour,

tour, qu'on alloit voir renaitre le ſiécle d'or, & qu'*Aquila* même recevroit ce Réglement. *Bucer* Miniſtre de *Strasbourg* ne le voulut jamais recevoir, *parce que*, diſoit il, *cet Edit rétabliſſoit la Papauté.* Les autres Miniſtres des principales Villes proteſtantes, comme *Wolfgang Muſculus d'Ausbourg*, *Brentius de Hall*, *Oſiander de Nuremberg*, & quelques autres aimerent mieux abandonner leur chaire & leur emploi, & ſe retirer ou en *Pruſſe* ou chez les *Suiſſes*, que de ſouſcrire à l'*Interim.* Le *Duc de Saxe Jean Frédéric*, plus zélé Luthérien que tous les Miniſtres, s'opinatra à le refuſer. Il y en eut même pluſieurs, principalement dans la *Saxe* & dans la *Turingue*, qui firent de ſanglans écrits contre cette conſtitution Imperiale, auſſi-bien que *Calvin*, qui dominoit toûjours à *Genéve*. *Jean Cochlée* réfuta ces libelles par une forte réponſe, qu'il publia pour l'Empereur, comme en firent auſſi quelques autres ſçavans hommes, qui entreprirent ſa défenſe.

De ſon côté l'Empereur faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour ſoutenir ſon ouvrage. Il agiſſoit ſévérement contre ceux, qui refuſoient de le reconnoitre, & on le vit même ſévir pour cette raiſon contre les Villes de *Magdebourg* & de *Conſtance*, Cette derniere laſſée d'être regardée comme ennemie, envoïa ſes Deputés *Pierre Labarten & Jérô-*

me Hürs, *à Ausbourg* vers Sa Majesté Imperiale. Mais leur aiant été proposé des conditions, qu'ils jugerent trop rudes, ils en avertirent le Conseil de leur Ville, qui écrivit à l'Empereur le onziéme de *Juillet*, & le supplia humblement de ne point forcer leur conscience ; Qu'ils ne méritoient pas d'être traités plus rigoureusement que les autres. Que les services qu'ils avoient rendus à la *Maison d'Autriche*, étoient assez connus. Qu'ils le prioient de s'en ressouvenir, & d'agréer huit mille écus qu'ils lui offroient. Qu'ils demandoient aussi que jusqu'à ce qu'on tînt le Concile, il leur fût permis de vivre dans l'exercice de la Religion dont ils faisoient profession. *L'Evêque d'Arras* répondit en peu de mots : *Que puisqu'il ne paroissoit pas, qu'ils souhaitassent beaucoup la Paix, l'Empereur prendroit une autre voïe pour les ranger à la raison.*

Ce Prince dans le dessein de s'assujettir cette Ville, proposa aux *Suisses* de ne pas être contraires à cette entreprise, s'ils ne vouloient pas lui donner les secours stipulés dans le Traité de l'Union héréditaire. Cette proposition ne fut pas goutée, mais elle eut cependant son effet auprès de quelques Cantons, qui se déterminant à ne se point mêler de cette affaire, furent la cause, que le *Corps Helvétique* abandonna une Ville, qu'il

qu'il avoit interêt de conserver dans ses franchises & dans son indépendance.

Paul III. que l'*Interim* de l'Empereur avoit indisposé contre ce Prince, avoit, il est vrai, formé le dessein d'envoïer quelques Prélats à *Charles V.* avec ordre de le faire réformer ou supprimer, mais le *Cardinal Moron*, & quelques uns des Evêques assemblées à *Boulogne*, lui conseillerent de n'en rien faire. Il aima mieux suivre leurs avis, que de s'exposer à toutes les suites, que cette affaire pouvoit avoir. Cependant pour les prévenir autant qu'il étoit possible, & sans marquer positivement le motif qui le faisoit agir, ce Pape envoïa en Suisse *Jérôme Franco & Albert Rosin*, qui exhorterent le *Corps Helvétique* de continuer dans une parfaite Union & bonne intelligence entr'eux, pour éviter la satisfaction que l'Empereur auroit de leur discorde, s'ils avoient le malheur de s'y laisser aller contre l'attente de toute l'*Europe*.

Cette salutaire exhortation de Sa Sainteté ne put pas faire resoudre les *Suisses* à se mettre en garde contre les desseins que la Cour Impériale avoit formés de se rendre maître de la Ville de *Constance*. D'un côté l'ancien sistéme des Etats populaires subsistoit toûjours, consistant à ne pas laisser augmenter le crédit & la puissance de Villes Aristocratiques. De l'autre une malheu-

reuse létargie, que l'*Interim* lui même & une indifférence déplacée causoient dans la République, mirent l'Empereur dans l'idée, qu'il n'étoit pas fâché, que ceux de *Constance* ne voulussent pas recevoir son formulaire, parce qu'il avoit plus d'envie d'assujettir cette Ville à la *Maison d'Autriche* par les armes, que d'y établir la Religion Catholique par un Traité. En effet il donna ordre à *Alphonse Vivés* de se saisir de *Constance*. Ce Capitaine Napolitain obéit malheureusement pour lui. Il vint avec des Troupes attataquer cette Place le sixiéme d'*Août*; mais son entreprise eut tout le malheur possible. Il périt dans l'assaut, qu'il donna; son fils & son neveu furent blessés, & ses Troupes repoussées avec perte de cinq cens Espagnols.

Les *Constantins* envoïerent une Députation à *Zurich* pour se plaindre aux *Suisses* de cette surprise; & pour leur demander Conseil sans faire mention cependant d'un secours, qu'ils n'osoient pas demander, mais dont ils faisoient sentir l'extrême besoin. Les *Zuriquois* & les *Bernois* s'y prêterent dabord, & ces derniers avoient actuellement fait conduire leur artillerie à *Königsfelden*, sous l'escorte de mille hommes, & en avoient commandé six mille autres pour être prêts à marcher au premier ordre, & d'entrer dans la *Turgovie*, affin d'être à portée de donner assistance à la Ville de

Constance, en cas que les Troupes de l'Empereur fissent une deuxiéme tentative sur cette place.

Quelques volontaires Suisses s'étoient jettés dans la Ville sous la conduite du brave *Joseph Studer de Saint Gal*, de *Jacques Scolar de Glaris* & *de Conrad Krus de Winterthur.* Les habitans les avoient reçu avec joïe & les regardoient comme leurs liberateurs. Cependant comme la plus grande partie des Cantons rappellerent les leurs à cause du Traité de l'*Union héréditaire*, & qu'il n'y eut que les troupes des quatre Villes Réformées, qui resterent à *Constance*, on trouva bon de proposer à la Bourgeoisie & aux Magistrats, que les *Suisses* intercederoient pour eux auprès de l'Empereur sous les conditions: *Qu'ils renvoïeroient tous les soldats de la Nation, qu'il avoient dans leur Ville, sans distinction*; *deuxiémement qu'il seroit permis aux Ecclésiastiques de retourner dans la Ville, & d'y demeurer, & enfin qu'ils recevroient l'interim.* De sorte que ces propositions aïant été acceptées, le formulaire le fut aussi le dixhuitiéme d'*Août* à la pluralité de cinquante suffrages. On en donna avis à l'Empereur trois jours après. Ce Prince répondit aux *Suisses*: *Que les Constantins ne méritoient pas que le Corps Helvétique se donnât tant de peine pour eux.* Cette réponse produisit un éloignement entier auprès de la Nation au désavantage

tage d'une Ville, qu'ils ne devoient jamais abandonner. Celle-ci se voïant délaissée crut, qu'il étoit à propos de prévenir une ruine prochaine par la soumission, qu'on leur demandoit. L'Empereur dans ces dispositions envoïa *Nicolas de Pollweiller* à *Constance*, pour y recevoir le serment de fidélité, que le Conseil, les Bourgeois, & toute la Communauté prêtérent à l'Empereur & au Roi des Romains son frère, comme *Archiducs d'Autriche*. Les articles de la soumission furent dressés, ensuite signés & remis entre les mains de *Pollweiller*, qui les envoïa à la Cour.

Comme la perte que la Ville de *Constance* venoit de faire de sa liberté, interessoit plusieurs Etats, à qui il convenoit qu'elle restât dans ses franchises & dans ses priviléges, on débita ouvertement, que les cinq Cantons *de Lucerne*, *d'Uri*, *de Schweitz*, *de Zug & d'Underwalden*, s'étoient laissé corrompre par argent. Cette calomnie outrageante irrita extrêmement ces cinq Cantons. Ils envoïerent leurs Députés dans les Villes de la *Suisse* pour les détromper, & pour leur faire connoitre le peu de fond qu'on devoit faire sur des discours, qui étoient absolument faux & calomnieux. Ces Députés eurent encore ordre de proposer aux quatre Villes Protestantes leur consentement pour un Concile général, c'est à dire,

qu'en

qu'en cas qu'il se rassemblât tous les Cantons y envoieroient leurs Ambassadeurs, affin de se mettre en repos au sujet de nouvelles opinions, qui s'étoient glissées dans la *Suisse*, & de tranquilliser les consciences par une soumission entiere aux décisions que l'Esprit Divin inspireroit aux Peres. En troisiéme lieu, ils exigerent un droit réciproque pour les Demandeurs, en cas qu'ils ne pussent pas convenir de leur contestation à l'amaible, qu'on leur rendroit réciproquement bonne justice, sans permettre qu'il leur fût fait aucune violence. Ils conclurent, qu'ils esperoient recevoir une réponse favorable, qui honnoreroit le *Corps Helvétique*, & qui en seroit la gloire & la tranquillité.

Les Villes de *Schaffhausen*, *de Berne*, & de *Zurich* s'assemblerent deux fois à *Bâle*, & à *Zurich*, pour déliberer sur la réponse qu'ils feroient aux cinq Cantons; Enfin ils envoïerent un mémoire sur la fin de *Novembre*, dans lequel ils disoient: *Qu'il étoit vrai, qu'on avoit beaucoup parlé de cet argent que le Roi des Romains devoit avoir répandu dans la Suisse, & que même les Abscheids en faisoient aussi mention, comme ils ne pouvoient pas l'ignorer; mais, qu'il s'en falloit bien, qu'ils eussent eu le moindre soupçon sur eux, étant trop persuadés de leur intégrité pour ajoûter foi à des bruits populaires, que le mensonge avoit inventés. Qu'ils sçavoient combien ils avoient à cœur*

la

la gloire de la Patrie, & le bonheur de leurs femmes & de leurs enfans, qui en dépendoit. Qu'ainsi ils étoient inclinés à punir sévérement les auteurs de ces calomnies, s'ils pouvoient les découvrir. Mais qu'ils pouvoient les assûrer d'avance, que leurs Ministres n'étoient pas de ce nombre; qu'en prêchant contre le vice en général, ils n'avoient jamais particularisé, parce qu'il ne le leur auroient pas souffert, qu'il seroit à souhaiter que leurs Prêtres usassent à leur égard de la même discrétion, affin de maintenir une Union parmi les peuples, qu'ils seroient eux mêmes toûjours les premiers à cultiver avec soin & avec empressement malgré tous les mauvais discours, qu'on pourroit tenir pour l'empêcher.

Quant à ce qui concerne le Concile, continüe le mémoire, *il est de notoriété publique, que les Etats Réformés ont donné la Confession de leur Foi à toute l'Europe. Qu'il y a quatorze ans, qu'elle fut mise sous la presse, & qu'ils n'ont jamais refusé de se soumettre aux vérités de l'Ecriture Sainte; qu'ils sont encore dans les mêmes sentimens, ne voulant point se séparer de ce qui seroit conclu dans un Concile général & libre. Mais qu'en attendant ils avoient résolu de rester suivant la Paix du Païs dans la Religion, qu'il avoient nouvellement embrassée: Cela n'empêchant pas le desir qu'ils avoient de bien vivre avec leurs Alliés, & d'observer exactement tous les devoirs de la Confédération Helvétique.*

En égard au troisiéme point, ils disoient: *qu'il ne croïoient pas avoir donné lieu à*

la proposition, qu'on leur faisoit, parce qu'ils avoient fidélement suivi à ce sujet l'exemple de leurs Ancêtres, qui s'étoient piqué en rendant bonne & briéve justice dans leur Canton, de ne pas donner occasion de plaintes. Que les Traités, qu'ils avoient faits avec les Confédérés, & avec les Puissances voisines expliquoient clairement la façon d'administrer la justice à ceux qui la demandoient. Que les Lettres Patentes qu'ils avoient des Rois & des Empereurs renvoïoient les demandeurs à leur Avoier, ou aux Tribunaux érigés pour la distribuer à tous ceux, qui la réclamoient. Que c'étoit là encore leur intention, & l'explication qu'il pouvoient donner sur un point dont la pratique non interrompuë leur auroit dû épargnes une question, qui n'avoit pas besoin d'être agitée.

Dans cette occasion, les *Bernois* voulurent profiter de la Conférence. & y proposerent de nouveau la garantie du *Païs de Vaud*. On convint d'envoïer une Députation aux autres Cantons pour leur demander une déclaration positive à ce sujet. Les Députés furent par tout reçus avec beaucoup d'honneur & de distinction, & les reponces furent Satisfactoires en ce qu'on promit en général de remplir exactement tous les points de l'Alliance confédérale, mais on ne s'étendit pas plus loin à ôter le près, qui accepta la garantie, comme une chose, qu'il ne pouvoit pas refuser. Les

Solo-

Soloriens declarerent aussi, qu'ils donneroient tous les secours, qui dependoient d'eux; sans s'engager cependant à ce qu'on désiroit. C'est ainsi, que se termina cette affaire entre les *Suisses*. Il en eurent une autre au sujet d'*Amedée de Beaufort Seigneur de Roll*, qui enleva par un rapt *de Blandice*, la fille du feu *Comte de Varas*. La Comtesse sa mere, qui étoit citoïenne de *Berne* y porta ses plaintes & demanda justice contre *Amedée*. L'Etat ordonna aux Ballifs de *Morges* & de *Nion* de donner citation à *Beaufort*, pour paroitre à *Berne* sur l'instance de la *Comtesse de Varras*. *Beaufort* n'obeit pas, quoiqu'il l'eût promis, mais il se retira à *Gruïeres* auprès du *Comte Michel*, qui étoit son cousin. Celui ci vint à *Berne* avec le *Seigneur de Curtillies* & celuii *de Crons*, & se sista au nom de son Parent. Le frère de la Comtesse, qui s'étoit aussi rendu dans cette Ville, demanda, que sa Niece fut condamnée à paroitre personnellement. Le *Comte de Gruïeres* s'y opppsa, & dit : *Qu'il suffisoit que son Procureur parût en son nom.* De sorte qui ni le *Seigneur de Roll*, ni la *Demoiselle de Varas* ne se trouvant présens, & son enlévement aïant été prouvé volontaire de part & d'autres, on ne put pas le regarder comme un rapt condamnable.

Néanmoins cette affaire n'en demeura pas là. L'Empereur envoia *Carandolet* son

Agent

agent à *Berne*, & demanda à la sollicitation de la *Comtesse de Varas*, qu'on lui rendît sa fille. *Henri II. Roi de France* en écrivit sur le même ton aux *Bernois*, qui répondirent à ces deux Monarques : *Qu'ils étoient fâchés de cette contestation, mais qu'ils avoient jugé aussi équitablement que la cause le leur avoit permis.* Cette réponse satisfit le deux Princes ; *Amedée de Beaufort* épousa la *Demoiselle de Varas* & cette affaire se calma sans autre façon.

Le *Comte de Gruïéres* dans la flatteuse idée de se rendre recommandable auprès des *Suisses*, & de faire rentrer *Amedée de Beaufort* dans les bonnes graces de la Nation, se présenta à la Diette de *Baden*, & y offrit au *Corps Helvétique* sa personne avec toutes ses forces, en cas qu'il en eût besoin dans ces conjonctures, où l'on disoit avec assûrance, que l'Empereur avoit entrepris de finir la guerre d'*Allemagne* par celle des *Suisses*. Les Députés examinerent sérieusement cette proposition, & après l'avoir approuvée, on fit éxpédier un sauf conduit au *Seigneur de Roll*, affin qu'il pût venir se présenter lui même en toute sûreté.

Le *Comte Michel* se prévalut de la Diette pour solliciter ses arrérages auprès du *Roi de France*. Les *Suisses* avoient déja écrit à *Henri II.* à ce sujet ; mais ce Prince, qui se plaignoit, que les Troupes du Comte

avoient pris la fuite à la *Bataille de Cérizoles* ne volut pas en entendre parler; & sur les représentations reiterées qu'on lui fit là dessus, il repondit: *Que Michel étant Chevalier de l'Ordre, il devoit venir liquider ses prétentions par devant les Chevaliers assemblés, qui lui rendroient bonne justice.* On crut, qu'en députant au Roi *Pierre Amman Avoïer de Fribourg, & Rodolphe de Graffenried Banneret de Berne*, ce Prince se laisseroit fléchir; mais ce fut inutilement; quelques raisons que ces deux Ambassadeurs pussent apporter au Roi pour justifier la fuite des *Gruïériens*, qui dans le fond n'avoient été qu'une retraite précipitée, qui n'avoit point apporté d'obstacle à la victoire, on ne voulut rien écouter, & *Henri II* renvoïa toûjours le Comte au Tribunal de l'Ordre.

Dans la précédente Diette le Roi avoit demandé à renouveller l'ancienne Alliance, que les *Suisses* avoient avec la Couronne de France; mais comme on étoit alors menacé de tous côtés, & que les circonstances avoient quelque chose d'extraördinaire; on se retrancha sur le peu de sûreté qu'il y avoit à se défaire des Troupes de la Nation, vû qu'on craignoit d'en avoir besoin soi même, qu'ainsi on ne pouvoit pas sans risque entrer dans un Traité qui entrainoit après soi une levée, qu'on ne pourroit pas refuser de bonne grace. De sorte qu'on ne conclut rien cette année 1548. & ce ne fut que la suivante comme on le verra ci après.

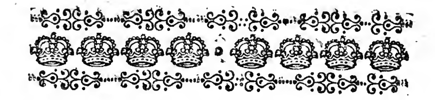


TABLE DES MATIE'RES

TOME VIII.

A.

B.

Bour-

D.

D.

der

F.

Troupes

Gruieres

K.

K.

L.

cinq

Paix

de

ERRATA:

Tome VII. *page.* 2.6. *ligne* 4. *par le bass* Péripatéteins *lisés* Péripatéticiens.

Tome VIII. *page* 136. *ligne* 14. tirât *lisés* titrât.
page 161. *ligne* 12. puisoient *lisés* puisoit.

Fin du TOME VIII.


VITTORIO EMANUELE